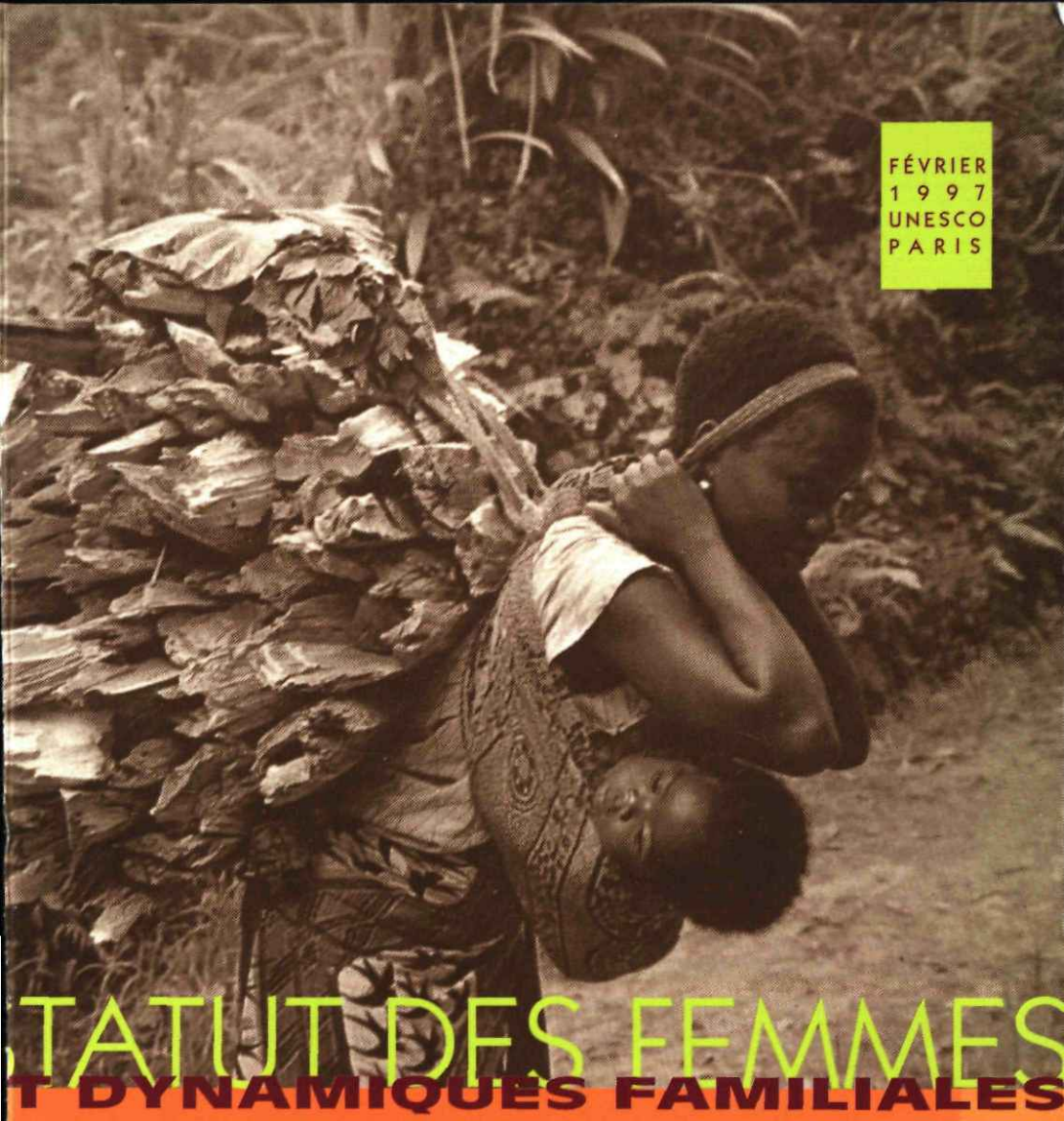

FÉVRIER
1997
UNESCO
PARIS

# STATUT DES FEMMES
## ET DYNAMIQUES FAMILIALES

COMITÉ INTERNATIONAL DE COOPÉRATION DANS
LES RECHERCHES NATIONALES EN DÉMOGRAPHIE

## LES SÉMINAIRES DU CICRED

Afin de stimuler la collaboration entre les Centres qui lui sont affiliés, le CICRED leur propose d'apporter un surcroît d'intérêt aux thèmes que son Conseil juge importants (« Fécondité et famille », « Mortalité et politiques de santé », « Urbanisation », « Vieillissement », « Population et environnement », « Migrations internationales », « Démographie, économie et société ») et de participer à des séminaires réunissant les Centres intéressés par ces thèmes.

Lorsque le Comité a réuni les fonds nécessaires pour organiser un séminaire, il envoie un appel à participation aux 700 Centres de son réseau. Selon les cas, 100 à 250 Centres répondent à l'appel et soumettent au Comité une proposition de communication, généralement complétée d'un descriptif de leurs recherches. Une vingtaine de Centres sont choisis parmi ceux qui sont fortement investis dans le sujet du séminaire. Le Comité invite en outre quelques Centres supplémentaires qui souhaitent approfondir leurs capacités de traitement du sujet. Ceci permet au Comité de pratiquer une politique de transfert de connaissances, en particulier de certains Centres du Sud vers d'autres Centres du Sud.

Depuis 1993, le CICRED a organisé 5 séminaires :

« Évaluation des programmes de santé » (Paris, 26-28/02/96).
« Femmes et familles : l'évolution du statut des femmes comme facteur et conséquence de changements dans les dynamiques familiales » (Paris, 24-26/02/97).
« Pauvreté, fécondité et planification familiale » (Mexico, 2-4/06/98).
« Stratégies éducatives, familles et dynamiques démographiques » (Ouagadougou, 15-19/11/99).
« Les facteurs sociaux et économiques de la santé des femmes » (Tunis, 20-22/01/2000).

Philippe COLLOMB

# Femmes et familles : l'évolution du statut des femmes comme facteur et conséquence de changements dans les dynamiques familiales

Séminaire du 24 au 26 Février 1997
UNESCO - Paris

Sous la direction de :
Maria Eugenia COSIO-ZAVALA

Édition au titre du CICRED :
Éric VILQUIN

Comité International de Coopération dans les Recherches Nationales en Démographie (CICRED)
Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
Délégation Permanente du Mexique auprès de l'UNESCO
(Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)

CICRED
133, Bd Davout
75980 PARIS Cedex 20
Tel : 33 1 56 06 20 19
Fax : 33 1 56 06 21 65
E. Mail : cicred@cicred.ined.fr
Website : http://www.cicred.ined.fr

## *SOMMAIRE*

# FEMMES ET FAMILLES

## L'ÉVOLUTION DU STATUT DES FEMMES COMME FACTEUR ET CONSÉQUENCE DE CHANGEMENTS DANS LES DYNAMIQUES FAMILIALES

*sous la direction de Maria Eugenia COSIO-ZAVALA*


| | | | |
|---|---|---|---|
| | Introduction | ..... | 5 |
| 1 | Peter McDONALD | – Égalité des sexes, institutions sociales et avenir de la fécondité ..... | 13 |
| 2 | Hachiro NISHIOKA | – Le statut des Japonaises évolue-t-il vraiment ? .. | 35 |
| 3 | Livia Sz. OLÁH | – Genre et impact des politiques publiques sur la fécondité de rang deux : le cas de la Suède et de la Hongrie ..... | 53 |
| 4 | Banu AKADLI ERGÖÇMEN | – Une vue d'ensemble du statut des femmes et de la fécondité en Turquie ..... | 81 |
| 5 | Maria Coleta DE OLIVEIRA | – Quelques remarques sur la famille comme mécanisme de protection sociale au Brésil ..... | 109 |
| 6 | Ewa FRATCZAK | – Les trajectoires familiale, reproductive et migratoire des femmes polonaises ..... | 121 |
| 7 | Ignez Helena Oliva PERPÉTUO<br>Maria do Carmo FONSECA | – Femmes et famille : le statut du chef de ménage dans les régions métropolitaines du Brésil ..... | 143 |
| 8 | Sonia CATASÚS CERVERA<br>Clotilde PROVEYER CERVANTES | – Genre et chefs de ménage à Cuba aujourd'hui : considérations démographiques et sociologiques ..... | 161 |
| 9 | Montserrat SOLSONA I PAIRÓ | – La seconde transition démographique du point de vue du genre : le cas de la Catalogne ..... | 171 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 10 | Radu Felician HALUS | – Évolution de la structure et de la composition des familles durant les dernières décennies en Roumanie | 191 |
| 11 | Irina E. KALABIKHINA | – Les femmes dans les familles monoparentales en Russie | 211 |
| 12 | Jean WAKAM | – Statut de la femme et accueil de personnes extérieures au noyau familial en Afrique : cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal | 225 |
| 13 | Rebecca MILES-DOAN | – Les rôles économiques et le statut des femmes dans le contexte des politiques d'ajustement économique en Jordanie | 253 |
| 14 | Alfredo MÉNDEZ-DOMÍNGUEZ | – Les relations entre travail non traditionnel des femmes, organisation familiale et émancipation féminine dans les zones rurales du Guatemala | 279 |
| 15 | Silvia LOPEZ ESTRADA | – Le travail féminin à domicile à Tijuana (Mexique). Aménagement du temps et de l'espace du ménage et rapports de genre | 291 |
| 16 | Benoït OGNI KANGA | – Rôle et statut de la femme dans un système d'économie de plantation | 313 |
| 17 | Khaled LOUHICHI | – Impact de l'émigration du mari sur le statut de la femme : le cas de l'Égypte | 327 |
| 18 | P. K. B. NAYAR<br>Sobha S. NAIR | – Facteurs d'évolution du rôle et du statut des femmes au sein de la famille : le cas du Kerala (Inde) | 345 |
| 19 | Karen Oppenheim MASON | – Influence du statut familial sur l'autonomie et le pouvoir des femmes mariées dans cinq pays asiatiques | 357 |
| 20 | Sunita KISHOR<br>Katherine NEITZEL | – Étude du statut des femmes à partir des données de base des enquêtes démographiques et de santé | 377 |
| 21 | Kourtoum NACRO | – Répartition du pouvoir dans la famille étendue et reproduction humaine : le cas du Burkina Faso | 431 |

# INTRODUCTION

Le renforcement de l'autonomie des femmes et l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social, économique et sanitaire sont des principes fondamentaux des Conférences internationales du Caire (1994) et de Pékin (1995). Parmi les propositions du Plan d'action mondial sur la population figure en priorité la mise en place de programmes qui tiennent compte des résultats des recherches entreprises sur les rôles et le statut des femmes, notamment au sein des structures familiales. C'est en effet au niveau des familles que se vivent directement les nouvelles conditions économiques, sociales, démographiques, éducatives et sanitaires, et que les relations entre les membres de la parenté sont profondément transformées.

Les femmes sont au cœur de cette transformation, étant donné leurs fonctions multiples dans le champ de la santé, de l'éducation, de la fécondité, de l'emploi, du logement, de la mobilité spatiale. Elles assument des fonctions nouvelles, notamment économiques, qui modifient leur place dans la famille. De nouveaux arrangements de vie apparaissent entre parents, enfants, collatéraux et ascendants, qui remettent en cause les attributs de chacun. Les ménages dont le chef est une femme sont de plus en plus nombreux. Les migrants en ville ou à l'étranger présentent aussi des adaptations aux nouveaux rôles des femmes et des hommes dans la migration.

Les relations entre statut des femmes et dynamiques familiales peuvent par ailleurs être analysées selon deux optiques séparées et complémentaires, le statut des femmes pouvant être à la fois une cause ou une conséquence des évolutions familiales. On peut donc étudier :

a) les effets des transformations des différents rôles féminins sur les dynamiques familiales : évolution des ménages, des réseaux de parenté, nouvelles configurations familiales, changements dans les rôles et le statut des femmes comme facteur d'évolution des dynamiques familiales ;

b) les évolutions dans le statut des femmes comme conséquence des dynamiques familiales. Dans les nouvelles formes familiales, quelles sont les fonctions assumées par les femmes ? quelles en sont les conséquences sur

elles-mêmes, leur promotion, leur autonomie et leurs conditions de vie ? les conséquences également sur leurs relations avec les autres membres de la famille, notamment les jeunes enfants, les personnes âgées ? et les effets sur les relations de genre ?

Le CICRED (Comité international des Centres de Recherche en Démographie), avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et le soutien de la Délégation permanente du Mexique auprès de l'UNESCO, a organisé une rencontre de ses membres, centres de recherches du monde entier, autour du thème « *Femmes et Familles : l'évolution du statut des femmes comme facteur et conséquence de changements dans les dynamiques familiales* ». La diversité des terrains de recherche, des problématiques et des méthodologies, a mis en évidence une richesse des approches et des exemples de l'évolution du statut des femmes et de ses conséquences sur les dynamiques familiales, dans des contextes culturels, sociaux, économiques et démographiques variés.

Le séminaire s'est tenu les 24-25-26 février 1997, à l'UNESCO, à Paris. Plus de quarante chercheurs y ont participé, représentant leurs centres de recherche, d'origines très variées tant par le type de centre de rattachement (universités, organisations internationales, centres de démographie, etc.) que par leur pays de provenance. Le séminaire s'est déroulé autour des thèmes suivants : statut des femmes, rôles féminins, dynamiques familiales, structures familiales, rôles économiques et relations de genre. Cet ouvrage publie une sélection des travaux présentés à cette occasion.

*

Le premier chapitre, de **Peter McDonald,** *Égalité des genres, institutions sociales et avenir de la fécondité*, adopte une approche institutionnelle pour expliquer la faible fécondité dans les pays développés. Le nouveau programme économique libéral, qui conditionne l'activité des femmes et des hommes, a inversé les conditions qui avaient permis une fécondité plus forte dans les pays anglo-saxons du Nord. Selon Peter McDonald, pour que la fécondité dans les pays développés remonte, il faudrait que les politiques prennent conscience du fait que les enfants ont une valeur pour l'ensemble de la société et pas seulement pour leurs parents. L'équité de genre dans la famille mérite autant de promotion que l'équité de genre dans l'éducation et la vie professionnelle et doit être soutenue par les institutions.

Au Japon, l'accent a été mis sur la fécondité depuis que les médias ont lancé en 1989 un slogan accrocheur « 1,57, le choc », englobant les effets futurs possibles d'une fécondité très faible. **Hachiro Nishioka**, dans le chapitre 2 sur *l'évolution du statut des femmes japonaises : réelle ou non ?,* souligne que le gouvernement et les municipalités ne se sont pas activement occupés du problème, que chaque femme doit « se débrouiller » et que la garde des enfants est très dépendante de la cohabitation avec les grands-parents. À mesure que les coûts d'opportunité des femmes deviennent plus importants, elles hésitent davantage à se marier et à avoir des enfants. Un partage des tâches au foyer avec les époux est aussi nécessaire pour que les épouses qui travaillent ne supportent pas seules les doubles charges de l'activité et des travaux ménagers. Ce n'est qu'après un changement des systèmes que l'évolution des ressources, du sens des valeurs et de la conscience des femmes se reflétera dans la coopération entre les femmes et les hommes.

La Suède fournit un bon exemple de la relation entre les politiques familiales, l'activité professionnelle et la fécondité, comme le montre **Livia Sz. Oláh** dans le chapitre 3 sur *l'impact selon le genre des politiques publiques sur les naissances de second rang : le cas de la Suède et de la Hongrie*, étudiant l'impact des politiques familiales et du congé parental sur la naissance d'un deuxième enfant dans les familles. Son analyse lui permet d'affirmer que les politiques incitatives ont effectivement influencé les comportements de fécondité, augmentant les naissances de second rang. Livia Sz. Oláh obtient aussi des résultats très intéressants sur les relations de genre en montrant comment la participation active des hommes à la prise en charge des enfants est encouragée de manière institutionnelle et liée positivement à la taille des familles. Elle aborde également, de manière comparative, le cas de la Hongrie.

Le concept de statut de la femme peut être approché par des variables proches comme la scolarité et l'activité économique. C'est ainsi que **Banu Akadli Ergöçmen** examine la vie familiale en Turquie, dans le chapitre 4 sur *la description du statut des femmes et de la fécondité en Turquie*. Banu Akadli Ergöçmen met en avant le poids de la culture et de l'histoire et particulièrement la structure traditionnelle patrilinéaire pour expliquer le rôle dominant des hommes dans la société turque. Elle insiste aussi sur l'importance de la scolarisation des femmes qui diminue leur fécondité, leur permet d'intervenir dans le choix d'un conjoint et augmente leur autonomie. Elle souligne la coexistence de comportements traditionnels et modernes dans la société turque actuelle, alors que les progrès dans la scolarisation féminine induisent des améliorations dans les statut des femmes et les relations de genre.

Dans le chapitre 5, **Maria Coleta de Oliviera** présente *Quelques remarques sur la famille comme mécanisme de protection sociale au Brésil*, soulignant que la famille brésilienne ne peut plus faire face aux demandes croissantes de ses membres. En conséquence, elle propose que les politiques sociales soient reconsidérées par l'État brésilien en tenant compte des modifications actuelles des structures familiales.

L'influence des différentes étapes de la vie familiale sur les rôles économiques des femmes est abordée par **Ewa Fratczak** dans le chapitre 6 sur *la famille, la fécondité et le parcours migratoire des femmes polonaises.* L'auteure examine les trajectoires familiales, génésiques et migratoires des hommes et femmes polonais nés entre 1909 et 1943, à l'aide de modèles de risques proportionnels semi-paramétriques. Elle examine les processus de formation et de dissolution des familles. Elle constate que la probabilité de se marier est liée à la génération, au sexe et à l'activité professionnelle. Les dissolutions de mariages sont encore essentiellement dues au décès de l'un des conjoints. L'âge au mariage, le lieu de naissance et la source de revenu (agricole ou non) du ménage sont des variables très importantes pour expliquer les probabilités de migrer en Pologne.

Le chapitre 7 sur le *statut des femmes et les femmes chefs de ménage dans les villes brésiliennes*, par **Ignez Helena Oliva Perpétuo** et **Maria do Carmo Fonseca**, présente les principaux résultats d'une étude à partir du recensement brésilien. Après avoir examiné la littérature sur la pauvreté chez les femmes chefs de ménage, elles rendent compte des relations entre les variables socioéconomiques telles que le revenu et l'éducation et le statut de chef de ménage en milieu urbain. Elles utilisent aussi deux variables démographiques : le nombre et l'âge des enfants, montrant que le revenu et le nombre d'enfants sont liés positivement aux fonctions de chef de ménage, ce qui ne confirme pas l'hypothèse courante de la plus grande pauvreté des ménages dirigés par des femmes. Un approfondissement est nécessaire, mais l'étude suggère l'existence de recompositions familiales et d'arrangements solidaires au sein des ménages.

Le chapitre 8, par **Sonia Catasús Cervera** et **Clotilde Proveyer Cervantes**, *Genre et chefs de ménage aujourd'hui à Cuba : considérations démographiques et sociologiques,* constate plusieurs évolutions favorables au statut des femmes, comme la hausse du niveau d'éducation et du taux d'activité féminine, qui se traduisent par une baisse de la fécondité et une réduction de la taille moyenne des ménages. À partir de l'analyse sociologique, et malgré l'influence des relations patriarcales enracinées dans la subjectivité des Cubains, on observe des changements dans les relations de couple, plus ou moins importants selon la catégorie sociale. Les prises de décisions se font plus souvent en commun, la communication entre les époux est plus fréquente et la femme cubaine a acquis plus d'autonomie.

Dans le chapitre 9, à propos de *la seconde transition démographique dans une perspective de genre - le cas de la Catalogne*, **Monserrat Solsona i Pairó** explique les tendances récentes du processus de constitution et de dissolution des familles, soulignant la spécificité du cas catalan en Europe par rapport aux changements dans la composition des ménages : peu de ménages constitués de personnes non apparentées, apparition de nouvelles formes de cohabitation entre générations et d'entraide familiale, fécondité très basse, forte activité féminine. Les femmes catalanes ont des comportements plus libres et autonomes que dans le reste de l'Espagne mais restent plus longtemps dans leur famille d'origine que dans le reste de l'Europe de l'Ouest et du Nord.

**Radu Felician Halus,** dans le chapitre 10 sur *les changements dans les structures des familles et le rôle des femmes dans la famille en Roumanie*, montre comment les femmes développent de plus en plus des activités économiques en dehors du ménage, leurs responsabilités et rôles économiques augmentant dans la famille. Or, bien que le nombre de Roumaines vivant seules augmente, le modèle nucléaire de deux parents avec enfants n'est nullement remis en cause, puisque plus de la moitié des familles sont des couples avec enfants, un tiers des couples sans enfant et le reste des familles monoparentales. En 1995, la fécondité est faible (1,34 enfant par femme) et le taux d'avortement élevé (213 avortements pour 100 naissances vivantes). Plus de la moitié des femmes chefs de ménage vivent seules, le vieillissement de ce groupe laissant penser que l'augmentation de ces effectifs s'explique par un poids plus important des veuves.

Sur un thème proche, dans le chapitre 11 sur *les femmes dans les familles monoparentales en Russie,* **Irina E. Kalabikhina** nous apprend que ces familles ont presque toutes à leur tête une femme. Elles sont le résultat de divorces et, plus généralement, de changements dans les comportements sexuels et de reproduction (naissances hors mariage). Les femmes chefs de famille ont un statut fragile et les pères ont peu de relations avec leurs enfants, malgré un changement de législation sur le divorce. De plus, ces familles sont aussi fragiles économiquement et leur niveau de vie est bas.

Le chapitre 12 de **Jean Wakam**, *Statut de la femme et accueil des personnes extérieures au noyau familial en Afrique*, met l'accent sur une des fonctions importantes de la famille africaine dans le cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Son objectif est d'évaluer l'impact du statut des femmes chefs de ménage sur leurs comportements vis-à-vis de l'accueil des membres extérieurs à leur noyau familial, en comparaison avec leurs équivalents masculins. Il en ressort que, chez les femmes comme chez les hommes, le statut socioéconomique est positivement lié à la taille des ménages et que les femmes chefs de ménage accueillent plus de personnes extérieures que les hommes dans des situations de responsabilité et économiques comparables. Jean Wakam conclut en remettant en cause

l'idée que l'amélioration du statut des femmes et l'accession au titre de chef de ménage passe nécessairement par la nucléarisation du ménage et donc par le refus de l'accueil d'autres membres.

Une hypothèse majeure lorsque l'on parle des relations entre le statut des femmes, la vie familiale et les relations de genre, est qu'un travail rémunéré augmente l'autonomie des femmes. **Rebecca Miles-Doan** la teste en Jordanie dans le chapitre 13 sur *les rôles économiques des femmes dans le contexte de politiques d'ajustement structurel et les conséquences sur le statut des femmes.* Quelles sont les possibilités des femmes de renégocier la division sexuelle des tâches dans le ménage, leur statut dans la famille lorsqu'elles ont une activité professionnelle ? Rebecca Miles-Doan montre qu'en Jordanie cette opportunité dépend certes du type d'activité, du salaire, mais aussi de l'étape du cycle de vie et de la structure familale. Cependant, dans tous les cas, l'activité économique des femmes remet en cause le rôle économique des hommes dans un contexte de crise économique et de politiques d'ajustement structurel.

Les femmes guatemaltèques rurales sont traditionnellement confinées dans des travaux domestiques, tels que nous les décrit **Alfredo Méndez-Domínguez** dans le chapitre 14 sur *les relations entre le travail non traditionnel des femmes, les structures familiales et le pouvoir des femmes au Guatemala rural.* Or, le développement récent de productions non traditionnelles (tissage, commerce sur les marchés proches, sous-traitance) offre aux femmes des activités plus rentables, qui induisent des changements dans l'organisation des familles. Les femmes qui ont un emploi non traditionnel à l'extérieur du foyer privilégient au sein de la famille les relations avec les frères, sœurs, neveux et nièces de son mari. Ces derniers facilitent l'activité de la femme en prenant en charge les tâches domestiques qu'elle assumait seule quand elle ne quittait pas le domicile familial pour aller travailler.

Le chapitre 15 de **Silvia Lopez Estrada**, sur *le travail féminin à domicile à Tijuana, Mexique : gestion de l'espace et du temps dans le ménage et relations de genre*, a pour objet d'étude les femmes qui exercent une activité salariée chez elles pour faire face à la crise économique. Elle examine les relations entre ce rôle de production et le rôle de reproduction à travers les stratégies de temps et d'espace. En effet, ces Mexicaines ont des conditions de travail difficiles. Leur espace domestique est restreint par l'espace nécessaire à l'activité professionnelle, les journées de travail sont longues, et les salaires très bas. Quant aux conséquences de ces emplois à domicile sur le statut de la femme et sa position dans la famille, Silvia Lopez Estrada précise qu'elles sont très variables en fonction du niveau économique, mais dans l'ensemble elles valorisent la femme dans sa famille.

Une étude en cours en Côte-d'Ivoire fait l'objet du chapitre 16 de **Benoît Ogni Kanga** sur *le rôle et le statut de la femme dans un système d'économie de plantation.* La désintégration de la famille traditionnelle, la scolarisation des enfants et le départ des jeunes ont diminué la force de travail des plantations. La polygamie devient alors pour l'homme un moyen de renforcer la force de travail et d'augmenter la taille de son exploitation agricole. Les femmes se voient confier des tâches dans la production, et se consacrent à la culture et à la vente de produits vivriers pour faire face à la baisse des revenus des planteurs. Malgré leur rôle économique décisif, leur statut reste très dépendant du mari. Elles profitent peu elles-mêmes des revenus qu'elles obtiennent, principalement destinés à la survie familiale.

Le chapitre 17 de **Khaled Louhichi** examine *l'impact de l'émigration du mari sur le statut de la femme : le cas de l'Égypte.* L'auteur distingue deux types d'effets de la migration sur le statut de la femme. Tout d'abord, il constate une perte de liberté personnelle, une moindre activité professionnelle et un repli autour de l'espace domestique. Ensuite, il note que les femmes dont les maris ont migré connaissent un renforcement de leur pouvoir, et surtout qu'elles atteignent plus rapidement un statut favorable dans la structure patriarcale de la famille.

**P. K. B. Nayar** et **Sobha S. Nair** vont dans le même sens dans le chapitre 18 sur *les facteurs qui contribuent à changer les rôles sexuels dans les familles et leur impact sur le statut des femmes.* Pour la région de Kerala en Inde, les auteurs posent la question des conditions dans lesquelles une activité professionnelle peut permettre à la femme d'acquérir plus d'autonomie par rapport à sa famille. Ils notent que ce sont les femmes dont le salaire et/ou le niveau d'instruction sont plus élevés que ceux de leur mari, dont la famille est nucléaire, qui peuvent gagner en autonomie en exerçant une activité professionnelle.

Le chapitre 19 de **Karen Oppenheim Mason**, décrivant *comment le rôle dans la famille influence l'autonomie et le pouvoir des femmes mariées dans cinq pays asiatiques*, est le produit d'une analyse comparative de la relation entre la position familiale de la femme, son pouvoir et son autonomie au sein de la famille, dans cinq pays du sud et sud-est de l'Asie, sur la base d'un projet d'enquêtes spécifiques. Selon la variable utilisée (liberté de mouvement, contrôle interpersonnel, pouvoir économique), les résultats diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui souligne l'influence considérable du contexte socioculturel, qui reste à expliciter. En revanche, pour l'ensemble de la zone, Karen Oppenheim Mason obtient des résultats qui contredisent les hypothèses courantes, comme le fait qu'un mariage avec un homme apparenté n'augmente pas le pouvoir économique de la femme. Elle observe aussi une relation inverse entre fécondité, pouvoir de décision et autonomie : plus une femme a d'enfants, moins elle a d'autonomie. Du point de vue des politiques, des changements économiques, sociaux et familiaux seront

nécessaires pour que puisse s'améliorer le statut des femmes dans cette région asiatique.

Dans le chapitre 20 sur *l'examen du statut des femmes à partir des données des enquêtes démographiques et de santé*, **Sunita Kishor** et **Katherine Neitzel** présentent les sources et les indicateurs qui permettent d'étudier la situation des femmes dans les pays en développement. Les enquêtes DHS n'avaient pas pour objectifs de mesurer le statut des femmes, mais parmi les données collectées certaines peuvent nous éclairer. À partir de quelques données déjà disponibles (la proportion de femmes chefs de ménage, la différence d'éducation entre les époux, l'activité féminine...), les auteurs comparent la situation des femmes dans les derniers pays enquêtés par DHS, et proposent des critères de classement ainsi qu'un nouvel indicateur résumé du statut des femmes.

Dans le chapitre 21 sur *la répartition du pouvoir dans la famille étendue et la reproduction humaine : le cas du Burkina Faso*, **Kourtoum Nacro** envisage aussi de définir le statut des femmes autour du concept de pouvoir de décision des femmes. C'est la présentation d'un projet d'étude en cours, en milieu rural burkinabé. Kourtoum Nacro expose ses objectifs : le premier est d'établir les liens entre la fécondité, l'utilisation des méthodes de contraception et le pouvoir de prise de décision de la femme ; le deuxième est de déterminer l'existence de préférences pour les garçons comparés aux filles ; enfin, le dernier objectif est d'identifier des pistes d'actions stratégiques.

*

En conclusion du séminaire, **Maria Eugenia Cosio-Zavala** a soumis à l'ensemble des Centres présents le projet de développer un programme de recherches au CICRED sur le thème « Femmes et Familles ». Un groupe de travail va être formé pour proposer des activités de recherche, notamment un projet d'enquêtes comparatives sur ce thème, avec la collaboration des Centres membres du CICRED.

1

# ÉGALITÉ DES SEXES, INSTITUTIONS SOCIALES ET AVENIR DE LA FÉCONDITÉ

**Peter McDONALD**
Research School of Social Sciences
Australian National University
Canberra, Australie

La persistance de très bas niveaux de fécondité dans de nombreux pays développés a ajouté une nouvelle dimension au développement de la théorie de la transition de la fécondité. Cette communication propose une explication théorique générale de ces niveaux de fécondité très bas en poursuivant le travail empirique et théorique amorcé par plusieurs recherches antérieures (Chesnais, 1996 ; Lesthaeghe et Surkyn, 1988 ; Van de Kaa, 1996 ; Hobcraft et Kiernan, 1995 ; Hobcraft, 1996 ; Rindfuss, Morgan et Offutt, 1996 ; Rindfuss, Brewster et Kavee, 1996 ; McNicoll, 1994 ; Folbre, 1994 ; Esping-Andersen, 1996 ; Greenhalgh, 1995 ; Micheli, 1996). Les faibles niveaux de fécondité des pays développés peuvent s'expliquer comme le résultat de l'incohérence entre les niveaux d'égalité des sexes dans les différentes institutions sociales. Plus précisément, d'après la théorie, dans les pays où la fécondité est très basse, les niveaux d'égalité des sexes sont plus élevés au sein des institutions qui s'occupent des personnes en tant qu'individus, telles que l'éducation et le marché du travail, que dans les institutions qui s'occupent des personnes en tant que membres d'une famille, par exemple les relations de travail (termes et conditions d'emploi), les services, les transferts de l'Etat, et au sein de la famille elle-même. Plus simplement et en termes similaires à ceux déjà employés par d'autres (Chesnais, 1996, p. 738 ; Esping-Andersen, 1996, p. 67), si on donne quasiment les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes en matière d'éducation et d'emploi, mais que ces chances sont sévèrement réduites par la maternité, alors les femmes limiteront, en moyenne, leur nombre d'enfants à tel point que la fécondité s'en trouvera maintenue, de façon critique et durable, à un niveau très bas.

## LE CONTEXTE D'UNE FÉCONDITÉ TRÈS FAIBLE

Il est essentiel de comprendre la fécondité très faible, car les niveaux actuels sont si bass que, s'ils se maintenaient dans le long terme, ils menaceraient l'existence future des populations concernées. Par exemple, dans une population stable ayant le niveau de fécondité observé en Italie en 1995, l'effectif de la population chuterait en 100 ans à 14 % de son niveau initial. Dans les mêmes conditions (population stable, niveau de fécondité de 1995), on atteindrait 15 % de la population initiale en Espagne, 17 % en Allemagne, 26 % en Grèce et 28 % au Japon. Même avec un indice synthétique de fécondité de 1,70, niveau observé en France en 1995, une population stable tomberait à la moitié de son effectif initial en 100 ans. En 1985, Teitelbaum et Winter ont fait allusion à la tendance des sociétés qui craignent la baisse de leur population à adopter des politiques natalistes « quasi draconiennes » – allusion à ce que les auteurs considéraient comme le « ralentissement futur de la croissance (voire la diminution) » des populations des pays occidentaux (Teitelbaum et Winter, 1985, p. 1-2). Connaissant les niveaux de fécondité de la décennie passée, il se peut que ces auteurs se seraient encore plus inquiétés de l'éventualité de telles politiques natalistes quasi draconiennes.

Il est important de considérer également que le niveau moyen de fécondité peut masquer les dynamiques particulières des faibles fécondités. Lorsque la fécondité est généralement faible, elle peut devenir très faible par la décision de certaines femmes et non de l'ensemble des femmes. Si 20 % des femmes n'ont pas d'enfant et que 20 % en ont un, il en résulte que ces 40 % de femmes ne contribuent que pour 0,2 enfant à la fécondité totale. Pour qu'une telle société se renouvelle, il faudrait que les 60 % des femmes qui restent aient chacune en moyenne 3,2 enfants. Ceci est très peu probable dans les sociétés actuelles où le modèle de fécondité est de 2 enfants. À l'autre extrémité de la distribution de la fécondité, une comparaison de la fécondité selon le rang de naissance en Australie et en Italie (les indices synthétiques de fécondité en 1995 y étaient respectivement de 1,82 et 1,18) indique que 70 % de l'excédent de fécondité de l'Australie par rapport à l'Italie est dû aux naissances de rang trois et plus. Giorgi (1993) a montré que la chute des taux de fécondité de rang deux et trois est responsable d'une grande partie de la baisse de la fécondité italienne des vingt dernières années, autrement dit, les femmes s'arrêtent à un ou deux enfants. Aussi, l'argument concernant la fécondité très faible ne porte pas simplement sur les femmes qui n'ont pas d'enfant, mais aussi sur certaines femmes qui ont beaucoup moins d'enfants qu'elles n'auraient pu en avoir. Chesnais (1996) indique, par exemple, que la descendance finale en Italie est bien inférieure à la fécondité désirée. La même observation est faite à propos du Japon (Retherford *et al.*, 1996).

À une époque où nous sommes parvenus à comprendre la dynamique d'accroissement de la population, il est important que nous nous rendions compte que la même dynamique s'applique à la baisse de la population. En outre, avec une fécondité très faible, à mesure que la population diminue en volume, elle vieillit également de façon extrêmement rapide pour aboutir à une structure d'âge en forme de pyramide renversée. Dans ces populations futures, il y aura beaucoup plus de personnes de 75 ans et plus que d'individus âgés de 20 ans ou moins. Étant donné qu'on sait désormais que la fécondité est le principal déterminant de la structure par âge, il est frappant de constater que les nombreuses recherches portant sur les politiques des sociétés vieillissantes font si peu cas de la fécondité. En effet, nous soutenons dans cette communication que les nouvelles politiques économiques libérales visant le vieillissement, qui impliquent des coupes dans les dépenses publiques d'aide aux familles et une insécurité accrue de l'emploi, réduisent davantage la fécondité en rendant la vie familiale encore plus instable. Comme l'a dit Esping-Andersen (1996, p. 78) : « Le vrai problème démographique en Europe continentale n'est pas le vieillissement mais la faible fécondité et la faible activité ».

Plutôt que de continuer à se voiler la face, il est certain que de plus en plus de pays ambitionneront des politiques visant à maintenir la fécondité à des niveaux plus proches du seuil de remplacement. Autrement dit, il n'y a aucun doute que les politiques natalistes deviendront dans un proche avenir une part centrale de l'agenda politique. L'idée soutenue généralement est que les politiques natalistes passées et présentes ont été largement inefficaces (McNicoll, 1995). Ce jugement entrave provisoirement la demande de politiques natalistes, mais la demande future est inévitable. Une meilleure compréhension des causes de la fécondité très faible aidera à définir des politiques à la fois efficaces et socialement responsables.

En excluant les pays de l'ancien bloc de l'Est, qui doivent être examinés séparément, les pays qui avaient en 1995 des indices synthétiques de fécondité très faibles (au-dessous de 1,50) étaient l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Grèce, le Portugal, le Japon, Hong Kong et Macao (Monnier et Guibert-Lantoine, 1996 ; *US Bureau of the Census*, 1997). Cette liste est quelque peu surprenante car ce sont là des pays dont les cultures accordent une grande valeur à la famille et sont socialement conservatrices en matière de fonctionnement familial. La fréquence des divorces, des naissances hors mariage et des relations alternatives au mariage est, à des degrés divers, plus faible dans ces pays que dans ceux où les taux de fécondité sont plus élevés, tels que les pays nordiques et les pays de langue anglaise (Monnier et Guibert-Lantoine, 1996). Il s'agit également de pays qui expriment des valeurs plus conservatrices en matière de rôle des femmes, en particulier des mères. En ce qui concerne les politiques relatives aux services familiaux, aux systèmes d'imposition et aux relations de travail, tous les pays à fécondité très faible ont des dispositions qui rendent l'emploi des mères plus difficile qu'il ne l'est dans les pays nordiques ou de langue anglaise.

## LES MODÈLES INSTITUTIONNELS DE LA FAMILLE

Tout au long de ce siècle jusqu'aux années 1970, la forme institutionnelle supposée de la famille dans tous les pays développés actuels était le modèle de « l'homme soutien de famille », dans lequel le père va travailler à l'extérieur tandis que la mère reste au foyer pour s'occuper des enfants. Le principe à la base de ce modèle est qu'il existe une différence naturelle entre hommes et femmes qui exige de l'homme qu'il soit le pourvoyeur de ressources et le protecteur de la femme, et que celle-ci, dans son rôle reproductif, s'occupe des enfants. L'antithèse du modèle de l'homme soutien de famille est le modèle d'égalité des sexes. Dans le modèle familial où règne l'égalité entre hommes et femmes, il y a le travail rémunéré et les travaux d'entretien de la maison, d'éducation des enfants et de préparation des repas, mais ces activités ne sont pas spécifiquement liées au sexe de celui ou de celle qui les effectue. Les principes sur lesquels ce modèle est basé sont le respect égal pour les hommes et les femmes, l'égalité des ressources et des capacités, la parité de participation aux activités valorisées socialement, et la fin des mesures uniquement centrées sur la valeur sociale de l'homme (Fraser, 1994).

Le modèle de l'homme soutien de famille a atteint son apogée dans les années 1950, lorsque Parsons et Bales (1995) l'ont décrit comme idéalement adapté aux sociétés capitalistes avancées qui tournent autour de la réalisation individuelle et de la mobilité sociale et géographique. Dans le même ordre d'idées, Bowlby (1953, p. 15) a vu le rôle du père vis-à-vis des enfants comme consistant à maintenir la mère dans une humeur harmonieuse et joyeuse. Les psychologues universitaires ont considéré comme socialement déviants tous ceux qui ne désiraient pas vivre dans ce modèle familial (Ehrenreich, 1983). Toutes les autres institutions sociales et économiques se sont fondées sur l'hypothèse que le modèle de l'homme soutien de famille était la forme institutionnelle universelle de la famille. Alors que les femmes recevaient une éducation à la vie sociale visant à en faire de bonnes épouses et de bonnes mères, le but principal du système éducatif était de produire la génération suivante de soutiens de famille masculins. Les hommes étaient payés plus que les femmes pour le même travail, et on encourageait les employeurs à favoriser les hommes par rapport aux femmes au moment de la sélection des candidats à un poste. En Australie, le grand symbole de l'hégémonie du modèle de l'homme soutien de famille fut le « salaire de base », un salaire qui suffisait à un homme pour entretenir sa femme et ses trois enfants. Créé en 1907, il a continué a être la base du système de salaire fixe jusqu'en 1973. Les relations de travail concernaient les emplois et salaires des hommes et non les conditions de travail des parents. Les syndicats et les organisations patronales étaient exclusivement masculins. Les services de garde d'enfants n'avaient pas de politique prioritaire et étaient considérés comme ne servant que les besoins des mères malheureuses qui n'avaient pas le soutien d'un mari. Le modèle de l'homme soutien de famille constituait le fondement du système de

redistribution des revenus, dans lequel les allocations familiales allaient directement dans le portefeuille du mari plutôt que dans le budget de la famille. Les systèmes de sécurité et d'assurance sociales étaient également basés – et le sont généralement encore – sur l'idée que le mari subvient aux besoins de sa femme et de ses enfants. Dans la plupart des pays, il n'existait pas d'avantages pour les mères isolées, à moins qu'elles ne prouvent qu'elles avaient été abandonnées par leur soutien de famille masculin. Les femmes se mariaient tôt et avaient leurs enfants tôt, car elles étaient persuadées que leur soutien était garanti par les institutions sociales et économiques.

Au cours des 30-40 dernières années, différentes institutions sociales ont évolué du modèle de l'homme soutien de famille vers un modèle d'égalité des sexes. Elles l'ont cependant fait à des rythmes différents, qui ont conduit à des décalages importants entre certaines institutions sociales et économiques et le modèle familial qu'elles supposent. La théorie proposée ici est que ce sont ces décalages, ou le degré d'incohérence entre les institutions sociales relativement aux modèles familiaux sous-jacents, qui aboutissent à une fécondité très faible. Ainsi, parmi les institutions les plus concernées, le modèle de l'homme soutien de famille a presque été éliminé du système éducatif et de celui du marché du travail. Aujourd'hui, dans presque tous les pays développés, les femmes reçoivent la même éducation que les hommes et, dans beaucoup de ces pays, leur niveau d'instruction est plus élevé que celui des hommes. Tout comme les hommes, les femmes sont formées pour occuper des emplois rémunérés. L'ajournement de la maternité et du mariage signifie que les jeunes femmes occupent pendant longtemps un emploi rémunéré à temps plein, sans se soucier de s'occuper d'enfants éventuels ni, d'ailleurs, d'un conjoint. Dans la plupart des pays, il existe une égalité de traitement pour le même travail, et le niveau de discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes a considérablement diminué par rapport aux années 1950, par le biais de mécanismes tels que la législation sur l'égalité des chances en matière d'emploi. Les parents encouragent de manière très active leurs filles à poursuivre leurs études et à exercer une activité salariée. Dans l'ensemble, un degré relativement élevé d'égalité des sexes prévaut dans les institutions qui s'occupent de l'éducation et du marché du travail, et ceci offre aux femmes des possibilités considérables pour exercer des rôles autres que celui de mère.

Comme conséquence de ces changements, l'environnement social et économique des jeunes dans tous les pays développés est aujourd'hui très différent de celui auquel ils étaient confrontés dans les années 1950. La génération actuelle de jeunes femmes ne voit pas son avenir dans le cadre du modèle de l'homme soutien de famille. En effet, la plupart ne sont pas disposées à mettre en jeu leur niveau de vie futur en dépendant entièrement du salaire d'un homme. De même, beaucoup de jeunes hommes ne souhaitent pas subvenir entièrement aux besoins d'une épouse dépendante. Ils considèrent que leur propre niveau de vie augmentera si leur partenaire gagne également sa vie. Les sociétés et les économies se sont adaptées au

modèle du couple avec deux revenus ou du célibataire avec un revenu. Ces changements se reflètent dans la baisse des taux de fécondité chez les moins de 25 ans et dans les taux d'activité élevés des femmes âgées de 25-34 ans, principaux âges de reproduction dans les pays développés actuellement.

Cependant, dans tous les pays développés, les institutions les plus liées à la famille, à la paternité et à la maternité ont été plus lentes à s'écarter du modèle de l'homme soutien de famille et à s'adapter aux nouvelles réalités auxquelles sont confrontés les jeunes, ce qui a exercé une pression sur les taux de fécondité. Mais, là où les institutions sociales et économiques se sont adaptées de façon plus rapide au modèle d'égalité des sexes – comme dans les pays nordiques et de langue anglaise et peut-être en France –, la fécondité n'a pas chuté à des niveaux très bas. D'autre part, dans les pays où les attitudes vis-à-vis de la famille sont restées très proches du modèle de l'homme soutien de famille, où l'activité des mères a été limitée par l'absence de services de soutien familial (gardes d'enfants, y compris pendant les vacances scolaires, gardes de personnes âgées), où les dispositions sociales rendent difficile la combinaison du travail et de la famille (horaires scolaires, horaires de travail, attentes des employeurs en ce qui concerne le travail et les priorités familiales, conditions de congé), où le système de redistribution des revenus reste calqué sur le modèle de l'homme soutien de famille, les taux de fécondité ont dégringolé. Les différents pays sont à des stades différents du mouvement vers l'égalité des sexes dans chacune de ces institutions sociales, mais on observe que les pays à niveau de fécondité très faible sont en moyenne moins loin dans cette voie que ceux qui ont conservé une fécondité moins basse.

## L'INSTITUTION DE LA FAMILLE ET L'ÉGALITÉ DES SEXES

Parmi les institutions sociales et économiques liées à la famille qui agissent sur les taux de fécondité, la plus importante est la famille elle-même. Micheli (1996, p. 39) fait remarquer que les pays européens à très faible fécondité sont ceux que Le Play, au XIX$^{e}$ siècle, classait comme ayant « une (souche) familiale de type lignager, caractérisée par une stabilité patriarcale durable ». La forme institutionnelle ou organisationnelle de la famille constitue une part importante de la morale idéale d'un société. À ce titre, la famille est un des principes déterminants de la culture de toute société et, en tant qu'institution, elle est très résistante au changement (McDonald, 1994). Les taux de fécondité des Grecs et des Italiens en Australie fournissent un exemple particulier de l'importance de l'organisation familiale et de la morale idéale dans la détermination des niveaux de fécondité. Au cours des vingt dernières années, les taux de fécondité des premières et secondes générations d'Australiens grecs et italiens ont varié parallèlement à l'évolution de la fécondité respectivement en Grèce et en

Italie. Au milieu des années 1970, leurs taux de fécondité étaient au-dessus de ceux des Australiens d'origine anglaise et irlandaise, et la fécondité était relativement précoce. Actuellement, leurs taux de fécondité sont très bas (indice synthétique de fécondité inférieur à 1,50) et l'évolution de leur fécondité par âge est la même que celle observée en Italie et en Grèce, et plus tardive que celle des Australiens d'origine anglaise et irlandaise (Abbasi Shavazi et McDonald, 1996). Cependant, dans le même temps, les Australiens d'origine grecque et italienne continuent de faire montre d'attitudes conservatrices vis-à-vis de la famille et d'affirmer la supériorité de l'adulte de sexe masculin au sein de la famille (Tsolidis, 1995 ; Vasta, 1995 ; Khoo et Shu, 1996 ; McDonald, 1991). En tant que groupes importants dans une société multiculturelle, les Australiens d'origine grecque et italienne ont réussi à maintenir des caractéristiques significatives de leur culture. Les taux de divorces, de naissances prénuptiales et d'unions autres que le mariage sont beaucoup plus faibles que dans la culture dominante, et le patriarcat y prévaut. Dans le même temps, les jeunes femmes d'origine grecque et italienne, de seconde génération principalement, ont actuellement les mêmes possibilités de réussite en matière d'éducation et d'emploi que les autres Australiennes. Les conditions en vigueur dans d'autres institutions australiennes liées à la famille, telles que les services familiaux, l'impôt, la sécurité sociale et les relations de travail, avantagent autant les Australiens grecs et italiens que les autres Australiens. Cependant, l'organisation de la famille ou la morale familiale influent sur le recours à ces avantages. Par exemple, parmi les Européens du Sud établis en Australie, la garde des personnes dépendantes, jeunes ou vieilles, malades ou handicapées, est considérée comme étant la responsabilité de la famille, en particulier de ses membres féminins. En conséquence, les services d'aide aux familles fournis par l'État, par des associations ou par le secteur privé, alors qu'ils sont disponibles, ne sont utilisés que comme dernier recours. Ainsi, dans cette « expérience sociale » où tout est contrôlé sauf la nature de l'organisation familiale, les taux de fécondité sont très faibles dans les groupes dont l'organisation familiale reste très proche du modèle de l'homme soutien de famille.

Utilisant une perspective comparative en matière de législations nationales, Therborn (1993) a démontré qu'il existe une relation forte entre le développement des droits de l'enfant dans les pays occidentaux et les formes de patriarcat légal qui étaient en vigueur au début du XX$^{e}$ siècle et qui subsistent encore à des degrés divers. Il divise les droits de l'enfant en trois catégories : la famille centrée sur l'enfant (égalité des droits des parents et intérêt de l'enfant comme principe suprême), l'égalité entre les enfants de parents mariés et ceux de parents non mariés, et la protection (contre les abus des parents). Il est frappant de constater que la classification des pays en quatre groupes, faite par Therborn en termes de rythme d'évolution vers les droits de l'enfant et de disparition du patriarcat, est très semblable à celle des groupes de pays basée sur les niveaux actuels de fécondité. Le changement s'est d'abord produit dans les pays nordiques, puis dans les pays de langue anglaise, ensuite dans les pays de culture germanique et,

enfin, dans les pays du sud de l'Europe. C'est une proposition intéressante, en effet, que la fécondité est plus faible dans les pays qui ont une longue tradition « de protection des hommes contre les conséquences de leur comportement sexuel aux dépens des droits des enfants » (Therborn, 1993, p. 263). Mais, de façon plus générale, il n'est peut-être pas surprenant de constater que la fécondité est plus élevée là où la loi a une longue tradition de protection des enfants. La loi est un bon reflet de la morale idéale de la famille. Si le patriarcat est préservé par la loi, ou si sa disparition de la loi est récente, alors on peut s'attendre à ce que la morale idéale de la famille soit patriarcale, et donc relève du modèle de l'homme soutien de famille.

L'organisation familiale dans les pays d'Asie de l'Est est également dominée par les hommes, et la fécondité dans ces pays, à la suite du Japon, chute à des niveaux très bas. La fécondité à Hong Kong, à Macao, en Corée du Sud, à Taïwan et à Singapour est déjà au-dessous des niveaux observés actuellement dans les pays nordiques et de langue anglaise. Cependant, dans ces pays, le statut d'une femme a tendance à baisser davantage lors de son mariage qu'à la naissance d'un enfant et, en conséquence, les taux de nuptialité des femmes ont brusquement chuté, en particulier dans le cas des femmes très instruites (Jones, 1995). Les femmes célibataires sont plus en mesure d'être économiquement et socialement indépendantes, et c'est ce que la plupart préfèrent. Le célibat devient une des explications de la faible fécondité, mais en toile de fond se trouve la combinaison d'une structure familiale patriarcale avec une relative égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation et d'emploi.

Dans les pays développés où la fécondité se maintient, on constate plus d'égalité des sexes dans la famille. Les premières relations de couple que connaissent les jeunes sont souvent des relations alternatives dont le principe de base est une contribution égale de chaque membre aux dépenses (Singh et Lindsay, 1996). Souvent aussi, dans les couples hétérosexuels, la jeune femme gagne plus que son compagnon. Elle a souvent aussi un niveau d'instruction plus élevé. Le but principal de la relation étant la relation elle-même, à l'instar des relations pures d'Anthony Giddens (1992), les couples de jeunes sont vulnérables. Beaucoup ont également fait l'expérience du divorce de leurs parents et ont vu leurs mères ou, beaucoup moins souvent, leurs pères abandonnés dans des situations financièrement précaires ou de dépendance (McDonald, 1986). Le fait de reconnaître que les relations sont vulnérables signifie que les jeunes femmes estiment nécessaire de subvenir elles-mêmes financièrement à leurs besoins. Leurs parents et leurs partenaires les encouragent dans cette façon de voir. Le mouvement vers l'égalité des sexes au sein de la famille dans les pays nordiques et anglo-saxons a été étudié dans des recherches sur l'évolution des valeurs familiales (Glezer, 1982 ; Lesthaeghe et Meekers, 1986 ; Palomba et Moors, 1993 ; Evans et Mason, 1996 ; Rindfuss, Brewster et Kavee, 1996). Les données du tableau 1.1 proviennent d'une enquête nationale portant sur un échantillon aléatoire d'Australiens, réalisée par l'Université Nationale d'Australie en novembre 1996. Elles indiquent, du

moins en termes de valeurs exprimées, qu'une grande majorité d'Australiens, hommes et femmes, ont adopté le modèle de l'égalité des sexes. Un fait qui n'apparaît pas au tableau est, cependant, que les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être profondément en accord avec chacune des propositions. Des recherches menées en Australie ont également montré que le comportement des hommes ne suit pas les attitudes et valeurs qu'ils expriment (Glezer, 1982). Même en Suède, où les conditions d'emploi des femmes sont très favorables, il existe une grande discrimination entre hommes et femmes sur le marché du travail (Hoem, 1995). L'inégalité des sexes prévaut par conséquent toujours dans tous les pays, mais certains pays ont fait des progrès considérables tandis que d'autres résistent au changement à cause de la morale idéale sous-jacente de la famille.

Les recherches sur la constitution de la famille en Australie ont montré une tendance croissante des hommes à s'abstenir de décider du moment de la conception du premier enfant et à en laisser la responsabilité à la femme. La plupart des hommes abordent toujours la question de la fécondité avec en tête l'idée qu'avoir un enfant aura peu d'effet sur leur activité professionnelle, mais les jeunes hommes sont aujourd'hui beaucoup plus sensibles que ceux des générations antérieures à l'impact qu'un enfant aura sur l'activité de leur compagne. Les hommes concernés par l'effet de la perte du revenu de leur femme sur leur propre niveau de vie pourraient la dissuader de procréer. Dans la prochaine génération, qui sera plus sensible à l'égalité des sexes, la nécessité de maintenir l'égalité dans le couple sera également une raison importante de l'ajournement d'une naissance ou de sa suppression. La perte de l'égalité pourrait être une trop grande menace pour la relation de couple.

Une liste de formulations semblable à celle du tableau 1.1 a pendant longtemps été utilisée dans des enquêtes aux États-Unis. Le pourcentage de personnes d'accord avec ces assertions en 1991 était à peu près le même que celui que l'on a observé en Australie en 1996. En outre, de 1970 à 1991, aux États-Unis, le pourcentage de femmes mariées en âge de procréer qui partagent l'idée que *c'est mieux pour toutes les personnes concernées si l'homme est celui qui gagne la vie à l'extérieur et la femme celle qui s'occupe de la maison et de la famille* a chuté de 80 à 27 % (Rindfuss, Brewster et Kavee, 1996, p. 469). En revanche, la même liste a reçu l'agrément de 64 % des femmes et de 75 % des hommes au Japon (Retherford, Ogawa et Sakamoto, 1996).

Tableau 1.1. – Les valeurs d'égalité des sexes chez les Australiens âgés de 18 à 54 ans, 1996

| Affirmation | Proportion (%) de personnes d'accord avec l'affirmation | |
|---|---|---|
| | Hommes | Femmes |
| Si le mari et la femme travaillent, ils devraient s'occuper de la maison et des enfants à égalité | 95 | 95 |
| Il devrait y avoir des structures satisfaisantes de garde d'enfants, de telle façon que la femme puisse travailler à l'extérieur | 88 | 93 |
| C'est mieux pour la famille si le mari est le principal pourvoyeur de ressources et si la femme est la principale responsable de la maison et des enfants | 34 | 31 |
| Dans l'idéal, il devrait y avoir autant de femmes que d'hommes aux postes élevés des entreprises et du gouvernement | 84 | 88 |

*Source* : *Negociating the Life Course Survey*, Département de Recherche en Sciences Sociales, Université Nationale d'Australie, novembre 1996.

## L'ÉGALITÉ DES SEXES TELLE QU'ELLE SE MANIFESTE DANS LES SYSTÈMES DE TRANSFERT DE REVENU, LES SERVICES ET LES RELATIONS DE TRAVAIL

Les institutions sociales reposent, de manière explicite ou implicite, sur la nature de l'organisation familiale dans la société. Les dispositions gouvernementales ou parapubliques de transferts de revenu restent fréquemment modelées sur le soutien de famille masculin. Par exemple, les régimes d'assurance sociale liée à l'activité ou de sécurité sociale, communs dans le continent européen, avantagent les hommes par rapport aux femmes là où l'activité des femmes est limitée par la maternité. Les calculs des avantages basés sur le salaire, dans de tels systèmes, supposent le modèle de l'homme soutien de famille dans la mesure où ils sont susceptibles d'offrir des avantages beaucoup plus importants aux hommes qu'aux femmes. Tandis que ces régimes peuvent être considérés comme offrant aux femmes une motivation pour travailler, cette motivation ne fonctionne pleinement que si les femmes sont totalement engagées dans le travail, ce qui est difficile dans ces pays si elles sont mères. Bien entendu, de tels systèmes ont également des implications sociales en termes d'égalité, mais l'impact de l'inégalité sociale sur la fécondité est complexe.

Les dispositions en faveur d'un impôt sur le revenu commun pour les couples sont généralement structurées de manière que le revenu après impôt soit plus élevé lorsqu'il n'existe qu'un seul revenu et plus faible lorsque les deux personnes gagnent leur vie. Ceci se produit si le taux d'imposition augmente avec le revenu ou si des déductions d'impôt sont accordées pour le conjoint dépendant. De telles structures peuvent décourager considérablement l'activité du conjoint de la personne qui travaille (Gustavsson et Stafford, 1994 ; Zimmermann, 1993). Esping-Andersen (1996) a fourni des calculs qui montrent que le système d'imposition en Suède est neutre par rapport au montant du salaire de la femme, et que l'effet est modeste en France (une élasticité de 0,93). Cependant, l'effet est plus important dans d'autres pays (une élasticité de 0,71 en Belgique, de 0,58 en Allemagne et de 0,52 aux Pays-Bas). La quasi-neutralité s'applique également en Australie, mais le système australien est devenu moins neutre en 1997, lorsqu'on a introduit une nouvelle réduction d'impôt pour les familles possédant un seul revenu. Les transferts à travers le système d'impôt, comprenant des réductions fiscales pour les enfants, profitent généralement plus aux hommes qu'aux femmes, mais les hommes sont moins susceptibles que les femmes de consacrer cet argent à l'acquisition de services familiaux. Dans les pays où le système d'imposition ne pénalise pas les couples qui ont deux revenus, la fécondité est plus élevée.

La répartition des pays selon le niveau de fécondité reflète la classification des systèmes de sécurité sociale de Esping-Andersen. Selon lui, les pays d'Europe continentale, contrairement à ceux d'Europe du Nord, sont « peu axés sur les services mais le sont considérablement sur les transferts » ; autrement dit, pouvant donner de l'argent aux familles sous forme de transferts, ils font peu en termes de fourniture de services familiaux. Il montre que le rapport des dépenses de services aux dépenses en transferts est de 0,33 au Danemark et de 0,29 en Suède, mais de 0,16 en Allemagne et de 0,06 en Italie (Esping-Andersen, 1996, p. 67-71). Dans les systèmes sociaux qui n'ont pas évolué complètement vers l'égalité des sexes (cas de toutes les sociétés), les dépenses concernant les services apportent généralement plus d'avantages aux femmes qu'aux hommes, parce que les femmes offrent habituellement leurs services aux familles lorsque ces services ne sont pas fournis par l'État ou le secteur privé. Par conséquent, les transferts financiers sont compatibles avec le modèle de l'homme soutien de famille, tandis que les dépenses en services le sont avec le modèle d'égalité des sexes. Visiblement, parmi les services familiaux, les crèches sont particulièrement favorables à l'activité des femmes, et par conséquent à un niveau plus élevé d'égalité des sexes. Mais l'argument s'applique également aux autres services, dont les services d'éducation, de santé, de logement et d'aide aux personnes âgées. De nouveau, des dépenses réduites en services familiaux vont de pair avec une fécondité faible.

Gustavsson et Stafford (1994) ont montré que la fécondité relativement plus élevée en Suède est liée, non seulement à l'existence de structures de garde d'enfants, mais aussi à des conditions de travail plus flexibles, telles que le travail à temps partiel, des horaires souples et des réglementations libérales concernant les absences. Chesnais (1996) a récemment montré que les mères actives sont dans une situation moins favorable en Italie et en Allemagne qu'en Suède. En Allemagne, la disparité entre les heures d'ouverture des écoles et les horaires de travail des salariés fait que les parents éprouvent plus de difficultés que dans d'autres pays à travailler aux heures où les enfants sont à l'école. En général, les pays qui ont des niveaux faibles de travail à temps partiel ont également des niveaux de fécondité très faibles. D'après l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique – OECD, 1993, p. 198), les proportions de femmes actives travaillant à temps partiel en 1993 étaient de 48 % en Norvège, 45 % en Grande-Bretagne, 42 % en Australie, 41 % en Suède, 37 % au Danemark, 36 % en Nouvelle-Zélande, 26 % au Canada et 25 % aux États-Unis. Les pourcentages correspondants dans les pays à très faible fécondité étaient de 8 % en Grèce, 11 % au Portugal, 12 % en Italie, 14 % en Espagne, 21 % en Autriche et 31 % en Allemagne. Si le modèle d'égalité des sexes devait être pleinement mis en œuvre, ces conditions de travail profiteraient aux deux parents quel que soit leur sexe, comme dans les pays nordiques et en Australie. Dans la pratique, les mères sont plus susceptibles que les pères de prendre un congé parental et de travailler à temps partiel. Cependant, on peut montrer qu'un recours accru des mères à ces avantages marque une étape nécessaire dans le mouvement vers une plus grande égalité des sexes. À l'avenir, lorsque davantage de jeunes femmes auront un salaire plus élevé que leur partenaire masculin, si ces conditions sont accessibles aux hommes, ces derniers seront plus susceptibles d'en bénéficier. De nouveau, la fécondité est plus élevée dans les pays qui offrent des conditions de travail plus attentives à la famille et plus conviviales.

## ÉGALITÉ DES SEXES, ÉGALITÉ DES GÉNÉRATIONS ET ÉGALITÉ SOCIALE

L'égalité des sexes, l'égalité des générations et l'égalité sociale sont liées. La discussion ci-dessus sur les relations entre l'égalité des sexes et la fécondité était orientée vers la fécondité future et donc vers les jeunes adultes des deux sexes. Les générations plus âgées, qui ont bénéficié des systèmes antérieurs, sont souvent au premier plan des changements politiques qui rendent la maternité plus difficile pour les générations plus jeunes. La nouvelle approche économique libérale du « moins d'État et moins d'impôts » réoriente la richesse nationale de ceux qui ont des enfants vers ceux qui n'en ont pas. Les taxes sur les biens et services, qui n'offrent aucune compensation à ceux qui ont des enfants, les pénalisent

manifestement beaucoup plus que ceux qui n'ont pas d'enfant, parce que les enfants sont des consommateurs et ne gagnent pas d'argent. Les réductions frappant le financement public des services majeurs tels que l'éducation et les services de santé, ou les augmentations de charges concernant ces services, pénalisent beaucoup plus ceux qui ont des personnes à charge que ceux qui n'en ont pas. Pour la majorité de la population, avoir des enfants est fortement associé au fait de ne pas s'inquiéter de son avenir financier. Ceci est à son tour lié à un sentiment de sécurité vis-à-vis de l'emploi et du logement. Le chômage, des salaires très bas, une insécurité accrue de l'emploi et de fortes hausses des coûts du logement, qui sont liés aux politiques économiques aujourd'hui en vigueur, constituent un frein net à la fécondité. Ironie du sort, ces nouvelles politiques économiques libérales sont souvent justifiées par l'idée que les sociétés doivent se préparer au fardeau imminent du vieillissement de la population (Australie, National Commission of Audit, 1996). Cependant, l'inégalité intergénérationnelle qu'elles impliquent fera du vieillissement un problème beaucoup plus important à travers son effet sur la fécondité.

Ces questions ne constituent pas un problème pour ceux qui sont très riches, parce qu'ils peuvent payer les services. Par exemple, dans tout pays, les couples de professions à haut salaire pourront avoir des enfants et payer une nourrice ou autres services nécessaires aux enfants. Mais ces services coûteux ne seront pas à la portée de la grande majorité des couples à revenu intermédiaire. Ce problème a revêtu une moindre importance aux États-Unis à cause des bas salaires des employées familiales, dont certaines travaillent au noir. On peut dire que l'approche des États-Unis encourage la fécondité, mais elle pose clairement des questions d'égalité sociale, d'exploitation des faibles ou de qualité des services de garde. Du point de vue de l'intérêt de l'enfant, la garde des enfants ne devrait pas être une garde stricto sensu, mais une éducation de la petite enfance, et les employés qui s'occupent de garde d'enfants devraient être qualifiés dans ce domaine.

D'autre part, l'éventail des nouvelles politiques économiques libérales évoquées ci-dessus, à travers leur effet sur le marché, provoquent l'exclusion de certains groupes d'individus, qui sont à la marge de la structure normale de l'économie, qu'ils aient ou non des enfants (Esping-Andersen, 1996). Pour ces groupes, avoir des enfants ne cause aucune perte, parce qu'ils n'ont aucune chance de réussir dans le système économique dominant. En ayant des enfants, ils peuvent participer à la vie familiale qui donne au moins un sens à la vie. Par conséquent, les orientations politiques actuelles peuvent profiter à ceux qui sont situés au niveau le plus élevé et au niveau le plus bas de l'échelle des revenus et sont plus susceptibles d'avoir des enfants, tandis que la maternité est limitée pour la grande majorité qui a un revenu intermédiaire. De ce point de vue, un niveau faible de fécondité est lié à l'égalité sociale. Il n'est guère étonnant, dans cet environnement, que les classes moyennes protestent contre le soutien de l'État aux enfants des pauvres, alors qu'elles pensent qu'elles ne

peuvent pas avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaiteraient. La question de l'égalité entre hommes et femmes se pose également ici, dans la mesure où les principales cibles de cette opposition des classes moyennes au soutien que l'État accorde aux pauvres sont les mères pauvres.

Il existe d'autres exemples d'interaction entre égalité des sexes, égalité intergénérationnelle et égalité sociale. Par exemple, si l'unité fiscale est le couple et non l'individu, l'avantage de diviser le revenu commun entre les partenaires pour calculer l'impôt est généralement plus grand pour les hommes qui ont des revenus élevés que pour leurs homologues qui gagnent moins. Les dépenses fiscales de l'État sont ainsi orientées vers les hommes riches au détriment de la fourniture de services destinés aux enfants, et par conséquent de l'égalité des sexes. Dans la mesure où, en moyenne, les hommes jeunes ont des revenus plus faibles que les hommes plus âgés, *l'inégalité intergénérationnelle est également associée à cette forme* d'inégalité sociale. Il est également vrai que la plupart des couples qui ont un seul revenu et des enfants sont susceptibles d'avoir un niveau de vie beaucoup plus faible que les couples qui ont deux revenus et pas d'enfant ou que les célibataires qui ont un revenu. En général, les transferts sociaux ne parviennent pas à combler la différence. En outre, un mari qui a des enfants et une femme à charge est dans une position beaucoup plus vulnérable lorsqu'il est amené à négocier son contrat avec son employeur. Ainsi, les hommes peuvent également penser qu'ils sont mieux sans enfant.

Aujourd'hui, en accord avec le nouvel agenda économique libéral, les économies en crise n'encouragent pas la maternité. Il semblerait que ceci fasse largement partie de l'histoire de la baisse rapide des taux de fécondité dans les pays de l'ancien bloc de l'Est au cours des années 1990. On a également suggéré que cette baisse pouvait être liée à l'arrêt, dans les années 1990, des aides gouvernementales aux services familiaux dans ces pays (Chesnais, 1996).

## LES COÛTS ET BÉNÉFICES DE LA PROCRÉATION

Les gens ont des enfants parce qu'ils ont des attentes et des espoirs concernant la manière dont cette transition influencera leur vie. Ils examinent les alternatives qui existent dans leur contexte personnel et culturel (McDonald, 1996). En termes formels, lorsque la fécondité est bien contrôlée et sauf problèmes psychologiques, une femme ou un couple a des enfants lorsque les bénéfices qu'elle ou il en attend l'emportent sur les coûts. Les bénéfices et les coûts peuvent être considérés à la fois comme psychiques et économiques. L'économiste néoclassique voudra placer la valeur économique au-dessus des coûts et bénéfices psychiques de la procréation, mais si on peut apprécier l'élégance de cette approche, les problèmes de mesure sont en revanche énormes. Introduire la dimension psychique

permet de tenir compte d'un certain degré d'irrationalité dans la prise de décision. Par conséquent, la dichotomie psychique-économique sera maintenue ici. Aujourd'hui, les bénéfices économiques de la procréation peuvent être négligés dans la mesure où ils ne s'appliquent qu'à une fraction minuscule de la population dans les pays développés (les entrepreneurs qui ont une entreprise familiale, les monarques). Ceci est conforme à l'hypothèse des flux intergénérationnels de richesses de Caldwell (1976), à savoir que, lorsque le flux des richesses s'inverse, les seules considérations économiques amèneraient les individus à ne pas avoir d'enfant. Par conséquent, les bénéfices de la procréation sont uniquement psychologiques. Ils sont nombreux, variés et culturellement et individuellement spécifiques. La difficulté de mesurer cette dimension rend impossible l'existence de modèles interculturels précis de projection de la fécondité, c'est-à-dire qu'il se peut que les différences de fécondité dans les pays développés reflètent en partie des différences culturelles non mesurées, relatives aux bénéfices psychiques de la procréation. Toute théorie telle que celle proposée dans cette communication ne peut être démontrée qu'en termes généraux. Nous savons, cependant, que dans la mesure où la plupart des individus continuent à avoir au moins un enfant, les bénéfices psychiques de la procréation demeurent puissants.

La procréation a également des coûts psychiques tout aussi nombreux et variés. Nous soulignerons particulièrement ici celui qui découle de l'arrêt de l'activité salariée. Ceci comprend les effets de la perte de revenu, la perte d'autonomie, la dépendance vis-à-vis du partenaire, la perte des réseaux sociaux, la perte du respect de soi et le regret des connaissances et qualifications inutilisées. Aujourd'hui, la perte d'intérêt de la part du conjoint masculin peut y être ajoutée. Ces coûts sont susceptibles d'être plus élevés pour les femmes qui ont été formées pour occuper des emplois salariés de haut niveau. Il n'est pas étonnant que la fécondité soit plus faible chez celles qui ont des qualifications plus élevées. Bien sûr, ceci fut le cas pendant un siècle (bien que de façon moindre à l'époque du baby-boom), mais l'impact sur la fécondité au niveau social est aujourd'hui beaucoup plus important parce qu'une proportion beaucoup plus forte de femmes a des niveaux élevés d'éducation et de grandes attentes de participation à l'activité salariée. L'ajournement de la maternité signifie également que la plupart des jeunes femmes ont connu les bénéfices psychiques du travail salarié et ont, par conséquent, une compréhension claire de ce qu'elles perdront en ayant des enfants. De nouveau, on doit rappeler que la fécondité, au niveau social, peut être le fait des décisions de certaines femmes plutôt que de toutes les femmes.

On divise habituellement les coûts économiques des enfants en deux catégories : les coûts directs et les coûts indirects ou d'opportunité. Les coûts directs sont les dépenses liées à la présence d'un enfant, comprenant la nourriture, l'habillement, une maison plus grande, une plus grande consommation d'énergie, l'éducation et les coûts médicaux des enfants, etc. Le coût indirect ou d'opportunité concerne la perte de revenu liée au retrait

de l'activité pour s'occuper des enfants. Lorsque toutes les institutions sociales et économiques tournent autour du modèle de l'homme soutien de famille, très peu de femmes occupent un emploi salarié et, par conséquent, le coût probable du non-travail pour les femmes est de peu d'importance. Il s'ensuit que, comme dans le modèle de l'homme soutien de famille, les coûts indirects de la procréation sont peu significatifs ; le moyen le plus approprié pour les gouvernements d'augmenter le revenu de ceux qui ont des enfants est d'offrir des avantages liés aux enfants à travers un système d'abattements fiscaux. Cependant, à mesure que l'éducation et l'emploi évoluent vers plus d'égalité des sexes, davantage de femmes touchent un salaire, et celui-ci dépasse de loin les abattements d'impôt liés aux enfants. Le coût économique des enfants est par conséquent dominé par la perte de revenu que l'éducation des enfants impose aux femmes. Ainsi, à mesure que les sociétés évoluent du modèle de l'homme soutien de famille vers un modèle familial d'égalité des sexes, l'accent glisse des coûts économiques directs vers les coûts indirects. Ceci a d'autres implications importantes pour les perspectives de fécondité. Premièrement, les coûts directs sont payés tout au long de la vie de l'enfant et se prolongent dans le futur. Ils ont, par conséquent, moins d'importance que les coûts indirects, qui sont immédiats et substantiels. Deuxièmement, bien que les parents pensent que les enfants coûtent cher, ils ont tendance à en sous-estimer fortement les coûts directs. Cependant, le coût indirect est généralement connu de manière précise, car c'est le revenu actuel de la femme qu'elle perdra immédiatement en s'arrêtant de travailler.

Ainsi, les principaux éléments du changement de calcul pour les prises de décision de fécondité sont les coûts psychiques accrus des enfants et l'importance accrue des coûts indirects dans le projet de fécondité. Ces coûts s'élèvent à mesure que le niveau d'incohérence entre les institutions sociales et économiques portant sur l'égalité entre les sexes augmente.

## CONCLUSION. LES ORIENTATIONS POLITIQUES EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA FÉCONDITÉ

Cette communication a montré que la fécondité très faible observée actuellement dans de nombreux pays développés est le résultat de l'hétérogénéité des degrés d'égalité des sexes dans les diverses institutions sociales et économiques. Les institutions qui traitent les femmes en tant qu'individus sont plus avancées en termes d'égalité des sexes que celles qui traitent les femmes en tant que mères ou membres d'une famille. Il y a eu un progrès considérable en matière d'égalité des sexes dans les secteurs de l'éducation et du marché de l'emploi. D'autre part, le modèle de l'homme soutien de famille demeure dominant à l'intérieur de la famille elle-même, dans l'offre de services, dans les systèmes de transferts fiscaux et dans les relations de travail. Ceci met les femmes devant un choix difficile entre les

enfants et le travail, qui, à son tour, conduit certaines d'entre elles à avoir beaucoup moins d'enfants qu'elles n'en auraient désiré, et aboutit donc à une fécondité très faible. Palomba et Moors (1993, p. 40) ont signalé que, en Italie et aux Pays-Bas, les femmes désirent souvent avoir plus d'enfants, mais, dès la naissance du premier, des obstacles structurels surgissent à travers l'absence d'organisation et d'aide sociale aux familles ayant des enfants.

On peut s'attaquer au problème de la fécondité très faible par des mesures draconiennes : interdire l'accès aux moyens de régulation de la fécondité ; faire disparaître certains individus, en particulier ceux qui ont une fécondité très faible ; diviser les femmes en deux catégories, celles qui ont un emploi salarié et celles dont l'occupation est de faire des enfants, ces dernières recevant un salaire maternel ; ou encore mettre au monde artificiellement les enfants. Au-delà de ces mesures supposées inacceptables, il y a, en théorie, deux choix politiques : revenir en arrière sur l'égalité des sexes, de manière que les femmes aient des chances plus réduites en matière d'éducation et d'emploi (un retour au pur modèle de l'homme soutien de famille des années 1950), ou faire progresser l'égalité des sexes dans les institutions sociales en rapport avec la famille, pour que les femmes et les hommes puissent combiner activité et fécondité. Le premier de ces choix, un retour aux années 1950, est carrément irréaliste dans tous les pays développés actuels. Les vagues du féminisme sont passées par là et ont produit leurs effets. Les secteurs de l'éducation et de l'emploi ne retourneront pas aux années 1950. Par conséquent, une évolution plus rapide vers l'égalité des sexes dans toutes les institutions sociales est la seule option possible.

Le changement fondamental requis est le plus difficile à effectuer. L'égalité des sexes doit être encouragée au sein de la famille elle-même. L'évolution des valeurs culturelles est lente, et la morale familiale idéale résiste au changement. Le rôle direct du gouvernement dans le changement des valeurs familiales est limité. L'étude de Therborn (1993) montre cependant que les mesures législatives prises par les gouvernements sur le statut des enfants sont liées au niveau actuel de l'égalité des sexes. La question ici est de savoir si la législation peut provoquer le changement social ou si elle ne peut que le suivre. S'il s'agit de cette option, la législation à laquelle Therborn fait allusion n'apparaîtra tout simplement pas dans les cultures peu disposées à abandonner la domination des hommes dans l'organisation familiale. Cependant, tous les pays ont effectué certains de ces changements législatifs, et ceci laisse espérer qu'un changement législatif plus important est possible. En outre, à mesure que le statut des femmes dans l'éducation et l'emploi s'améliore, les changements dans la famille sont plus probables. Ainsi, les pays à très faible fécondité devraient s'intéresser à l'éventail législatif qui a été promulgué dans les pays nordiques et anglo-saxons concernant les droits des enfants et l'égalité des sexes. Un changement dans la constitution de la famille est également possible sur une base générationnelle, c'est-à-dire qu'il sera toujours difficile d'exiger des

changements dans les relations de couple actuelles, mais une socialisation différente des enfants peut conduire à une évolution dans la prochaine génération. À ce propos et à d'autres égards également, on peut introduire dans les programmes scolaires une éducation aux relations humaines basées sur une perspective d'égalité des sexes. Les jeunes femmes ont été à la pointe des mouvements vers l'égalité des sexes. Elles doivent être soutenues dans leur action par les gouvernements et les médias. Ce sont là des initiatives positives ; mais d'un point de vue négatif, le message pour les hommes peut être qu'ils risquent de ne pas avoir de descendants s'ils ne modifient pas leur propre rôle dans la famille.

On doit également prêter attention à l'évolution des systèmes de transfert actuels, de l'offre de services familiaux et des politiques relatives aux relations de travail qui favorisent l'égalité des sexes. Concernant la politique fiscale, « le programme économique libéral qui envahit les sociétés avancées d'aujourd'hui ne récompense pas le sacrifice. Le principe dominant de la vie est plutôt, selon lui, le dévouement à soi-même » (Esping-Andersen, 1996). L'idée qu'un programme économique libéral peut fonctionner de concert avec une politique familiale conservatrice est fausse. Le programme familial conservateur demande aux femmes de se sacrifier à un idéal familial conservateur, offrant aux femmes de grandes récompenses, qui diminuent rapidement d'une naissance à la suivante. Le peuplement futur de la société n'est qu'un vaste gouffre dans la logique de cette politique économique libérale. Comme les enfants ne sont pas producteurs sur le marché, ils ont une faible valeur sociale, et en maintenant les femmes qualifiées en dehors du marché du travail ou en interrompant leur activité, les enfants apportent une contribution négative au programme économique libéral.

Le nouvel agenda économique libéral est en train de changer complètement les orientations qui ont entraîné à la hausse la fécondité des pays nordiques et anglo-saxons, et les taux de fécondité ont de nouveau commencé à baisser ces dernières années dans ces pays. Les politiques de relations de travail favorables à la famille des années 1980 sont en train d'être inversées au nom de l'efficacité. En effet, il est incontestable qu'il est plus rentable pour les employeurs d'embaucher des personnes qui ne seront pas perturbées par les exigences contradictoires de la responsabilité familiale. Les politiques de l'emploi rendent difficile la combinaison du travail et de la maternité, et les pratiques et procédures sont toujours basées sur l'approche de l'homme soutien de famille. On attend de l'employé qu'il place le travail au premier rang de ses priorités, qu'il soit disponible en dehors des heures réglementaires et qu'il n'ait pas d'enfants malades ou en vacances scolaires. L'insécurité de l'emploi implicite dans les contrats individuels implique également que l'employé puisse être sans travail pendant de courtes périodes ou qu'il puisse partir en déplacement dans un délai bref. Au nom de l'équilibre fiscal, l'accès aux services sociaux liés à la famille est réduit. De nouveau, il n'y a aucun doute que les gouvernements feront des économies s'ils n'offrent pas ces services. Cependant, l'instauration du

système du marché et de la privatisation dans les services familiaux, sans contrôle par l'État ni subventions, offrira inévitablement un accès plus facile et une qualité plus élevée à ceux qui pourront se les payer. Cette orientation accroît également la possibilité d'exploiter des personnes qui ne peuvent travailler qu'en dehors de l'économie formelle, et pose des questions sur la qualité des services fournis. Réduire les services familiaux et baisser les impôts relève du modèle de l'homme soutien de famille. Cela ne permet pas de récompenser ceux qui font les sacrifices nécessaires pour soutenir ce système dans le long terme. Utilisant l'Australie comme exemple de cette tendance, le rapport de la Commission Nationale d'Audit, qui encourage un programme économique libéral, recommande vivement que le soutien aux familles ayant des enfants soit limité aux familles pauvres (Australie, *National Commission of Audit*, 1996, p. 123). Par conséquent, les services tels que les gardes d'enfants et l'éducation sont concernés par le programme de restriction budgétaire. Les coûts d'éducation des enfants sont définis par la Commission comme relevant de la responsabilité privée. Le message est : vous les avez eus, vous allez payer pour eux. En outre, après vingt ans au cours desquels les avantages liés aux enfants ont été payés en espèces aux mères, depuis 1997, le gouvernement australien a réintroduit, à travers le système d'impôt, les allocations familiales payées à celui qui a le revenu le plus important. Les femmes redeviennent alors dépendantes des hommes pour l'accès aux services familiaux, le modèle de l'homme soutien de famille réapparaît à nouveau.

Chesnais (1996) a récemment caractérisé les pays à très faible fécondité comme « nations de familles », tandis que ceux qui ont une fécondité quelque peu plus élevée étaient classés comme « nations d'individus ». Les arguments discutés dans cette communication amènent à une classification différente. La question ne porte pas sur l'opposition entre familles et individus, mais sur la nature de l'organisation familiale qui prévaut, à savoir si la famille est caractérisée par la suprématie des hommes ou par l'égalité des sexes. En effet, l'individualisme est le résultat de la combinaison d'un programme économique libéral avec un accent mis sur l'organisation familiale traditionnelle dominée par l'homme. C'est cette combinaison qui est fatale à la fécondité. La politique économique libérale doit accorder plus d'importance à son programme concernant les enfants. On ne peut y parvenir que par le biais de programmes qui mettent l'accent sur l'égalité entre les sexes et ceux qui reconnaissent que les gouvernements doivent s'engager à offrir des transferts très importants à travers les services ou de l'argent à ceux qui ont des enfants. Bref, les politiques doivent explicitement reconnaître le fait que les enfants sont une valeur pour l'ensemble de la société, pas seulement pour leurs parents.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


ABBASI-SHAVAZI, M. J., et P. MCDONALD (1996), « Immigrant Fertility Levels and Patterns in Australia, 1977-1991: An Own-Children Approach to the 1991 Census », communication à la Huitième Conférence Biennale de l'Australian Population Association, Adelaïde, 3-6 décembre 1996.

AUSTRALIE, NATIONAL COMMISSION OF AUDIT (1996), *Report to the Commonwealth Government, June 1996*, Canberra, Australian Government Publishing Service.

BOWLBY, J. (1953), *Child Care and the Growth of Love*, Harmondsworth, Penguin Books.

CALDWELL, J. C. (1976), « Toward a Restatement of Demographic Transition Theory », *Population and Development Review,* vol. 2, n° 3-4, p. 321-367.

CHESNAIS, J.-C. (1996), « Fertility, Family and Social Policy in Contemporary Western Europe », *Population and Development Review*, vol. 22, n° 4, p. 729-739.

EHRENREICH, B. (1983), *The Hearts of Men: American Dreams and the Flight from Commitment,* Garden City, N.Y., Anchor Press.

ESPING-ANDERSEN, G. (1996), « Welfare States Without Work: The Impasse of Labour Shedding and Familialism in Continental European Social Policy », in : Gosta Esping-Andersen, éd., *Welfare States in Transition: National Adaptations in Global Economies*, Londres, Sage Publications, p. 66-87.

EVANS, M. D. R., et K. O. MASON (1996), « Currents and Anchors: Structure and Change in Australian Gender Role Attitudes, 1984-1989 », in : James N. Baron, David B. Grusky et Donald J. Treiman, éd., *Social Differentiation and Social Inequality: Essays in Honour of John Pock*, Oxford, Westview Press, p. 275-302.

FOLBRE, N. (1994), *Who Pays for the Kids: Gender and the Structures of Constraint*, Londres, Routledge.

FRASER, N. (1994), « After the Family Wage: Gender Equity and the Welfare State », *Political Theory,* vol. 22, p. 591-618.

GIDDENS, A. (1992), *The Transformation of Intimacy: Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies,* Cambridge, Polity Press.

GIORGI, P. (1993), « Una rilettura della fecondita del momento per ordine di nascita in Italia nel periodo 1950-1990 considerando la struttura per parita », *Genus*, vol. LI, n° 3-4, p. 177-204.

GLEZER, H. (1982), « Changes in Marriage and Sex Role Attitudes Among Young Married Women: 1971-82 », *Proceedings of the Australian Family Research Conference*, vol. 1, Melbourne, Australian Institute of Family Studies.

GREENHALGH, S. (1995), « Anthropology Theorizes Reproduction: Integrating Practice, Political Economic, and Feminist Perspectives », in : Susan Greenhalgh, éd., *Situating Fertility: Anthropology and Demographic Inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press.

GUSTAVSSON, S., et F. STAFFORD (1994), « Three Regimes of Childcare: The United States, the Netherlands, and Sweden », in : R. Blank, éd., *Social Protection versus Economic Flexibility*, Chicago, University of Chicago Press, p. 333-362.

HOBCRAFT, J. (1996), « Fertility in England and Wales: A Fifty Year Perspective », *Population Studies*, vol. 50, n° 3, p. 485-524.

HOBCRAFT, J., et K. KIERNAN (1995), « Becoming a Parent in Europe », Discussion Paper WSP/116, Welfare State Programme, Londres, The Toyota Center, London School of Economics.

HOEM, B. (1995), « The Way to the Gender Segregated Swedish Labour Market », in : K. O. Mason et A.-M. Jensen, éd., *Gender and Family Change in Industrialized Countries*, Oxford, Oxford University Press.

JONES, G. W. (1995), « The Demise of Universal Marriage in East and South-East Asia », communication à « The Continuing Demographic Transition: The John C. Caldwell Seminar », The Australian National University, 14-17 août 1995.

KHOO Siew-Ean et Jing SHU (1996), *Immigrant Family Formation Patterns in Australia*, Canberra, Department of Immigration and Multicultural Affairs.

LESTHAEGHE, R., et D. MEEKERS (1986), « Value Changes and the Dimensions of Familism in the European Community », *European Journal of Population*, vol. 2, p. 225-268.

LESTHAEGHE, R., et J. SURKYN (1988), « Cultural Dynamics and Economic Theories of Change », *Population and Development Review*, vol. 14, n° 1, p. 1-45.

MCDONALD, P., éd. (1986), *Settling Up: Property and Income Distribution on Divorce in Australia,* Sydney, Prentice-Hall of Australia.

MCDONALD, P. (1991), « Migrant Family Structure », in : Kathleen Funder, éd., *Images of Australian Families*, Melbourne, Longman Cheshire.

MCDONALD, P. (1994), « Families in Developing Countries: Idealised Morality and Theories of Family Change », in : Lee-Jay Cho et Moto Yada, éd., *Tradition and Change in the Asian Family*, Honolulu, East-West Center, p. 19-28.

MCDONALD, P. (1996), « Demographic Life Transitions: An Alternative Theoretical Paradigm », *Health Transition Review*, Supplement 6, p. 385-392.

MCNICOLL, G. (1994), « Institutional Analysis of Fertility », in : Kerstin Lindahl-Kiessling et Hans Landberg, éd., *Population, Development and the Environment*, Oxford, Oxford University Press.

MCNICOLL, G. (1995), « Institutional Impediments to Population Policy in Australia », *Working Papers in Demography*, n° 53, Canberra, The Australian National University.

MICHELI, G. A. (1996), « New Patterns of Family Formation in Italy. Which Tools for Which Interpretation », *Genus*, vol. LII, n° 1-2, p. 15-52.

MONNIER, A., et C. DE GUIBERT-LANTOINE (1996), « La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'outre-mer », *Population*, vol. 51, n° 4-5, p. 1005-1030.

OECD (1993), *Employment Outlook*, Paris, OCDE.

PALOMBA, R., et H. MOORS (1993), « Life-Styles, Values, and Fertility Intentions in a Cross-Cultural Perspective », in : *International Population Conference, Montreal 1993*, vol. 1, Liège, IUSSP, p. 27-41.

PARSONS, T., et R. F. BALES (1955), *The Family: Socialization and Interaction Process*, New York, Free Press of Glencoe.

RETHERFORD, R. D., N. OGAWA et S. SAKAMOTO (1996), « Values and Fertility Change in Japan », *Population Studies*, vol. 50, n° 1, p. 5-25.

RINDFUSS, R. R., K. L. BREWSTER et A. L. KAVEE (1996), « Women, Work, and Children: Behavioural and Attitudinal Change in the United States », *Population and Development Review,* vol. 22, n° 3, p. 457-482.

RINDFUSS, R. R., S. P. MORGAN et K. OFFUTT (1996), « Education and the Changing Age Pattern of American Fertility: 1963-1989 », *Demography*, vol. 33, n° 3, p. 277-290.

SINGH, S., et J. LINDSAY (1996), « Money in Heterosexual Relationships », *The Australian and New Zealand Journal of Sociology*, vol. 32, n° 3, p. 57-69.

TEITELBAUM, M. S., et J. M. WINTER (1985), *The Fear of Population Decline*, San Diego, Academic Press.

THERBORN, G. (1993), « The Politics of Childhood: The Rights of Children in Modern Times », in : Francis G. Castles, éd., *Families of Nations: Patterns of Public Policy in Western Democracies*, Aldershot, Dartmouth, p. 241-291.

TSOLIDIS, G. (1995), « Greek-Australian Families », in : Robyn Hartley, éd., *Families and Cultural Diversity in Australia*, Sydney, Allen and Unwin, p. 121-143.

US BUREAU OF THE CENSUS, *World Population Indicators*, January 1997.

VAN DE KAA, D. J. (1996), « Anchored Narratives: The Story and Findings of Half a Century of Research into the Determinants of Fertility », *Population Studies*, vol. 50, n° 3, p. 389-432.

VASTA, E. (1995), « The Italian-Australian Family: Transformations and Continuities », in : Robyn Hartley, éd., *Families and Cultural Diversity in Australia*, Sydney, Allen and Unwin, p. 144-166.

ZIMMERMANN, K. (1993), « Labor Responses to Taxes and Benefits in Germany », in : A. B. Atkinson et G. V. Mogensen, éd., *Welfare and Work Incentives*, Oxford, Clarendon Press, p. 192-240.

2

# LE STATUT DES JAPONAISES ÉVOLUE-T-IL VRAIMENT ?

**Hachiro NISHIOKA**
National Institute of Population and Social Security Research
Tokyo, Japon

Après la Seconde guerre mondiale, la fécondité a baissé au Japon plus tardivement que dans certains autres pays développés, passant au-dessous du niveau de remplacement des générations au milieu des années 1970. L'évolution à la baisse s'est poursuivie et l'indice synthétique de fécondité était de 1,42 enfant par femme en 1995.

Comme l'a dit M. Atoh (1996), il existe plusieurs hypothèses pour expliquer la faible fécondité dans les pays développés, que l'on peut considérer comme une seconde transition démographique : l'hypothèse du facteur technique et légal, comprenant la révolution contraceptive (l'utilisation générale de la contraception moderne) et la légalisation de l'avortement ; l'hypothèse du facteur économique, incluant les coûts accrus de la naissance et de la garde des enfants, l'évolution des avantages que représentent les enfants et les coûts d'opportunité ; et l'hypothèse du facteur culturel reflétée par l'évolution du sens des valeurs des individus. M. Atoh examine la relation entre la diminution de la fécondité et l'évolution du sens des valeurs des individus, notamment les relations parents-enfants, mari-femme et homme-femme, qui ont considérablement changé dans les années 1980. Ce sens des valeurs est lié au rôle et au statut des femmes dans la famille et la société, conséquence du changement considérable du statut social et économique des femmes. Depuis le milieu des années 1970, la présence des femmes dans l'éducation supérieure s'est renforcée, le pourcentage des femmes salariées a augmenté et leur niveau de rémunération s'est élevé, aboutissant à la réduction des écarts de salaire entre hommes et femmes. M. Atoh a par conséquent conclu que l'évolution du célibat définitif (facteur de fécondité plus faible - tableaux 2.1 et 2.2) au Japon depuis le milieu des années 1970 est liée à la révolution des rôles sexuels mentionnée par K. Davis (1984) plutôt qu'à l'individualisme général.

J'examine plus en détail ici l'articulation entre le phénomène de la très faible fécondité et la révolution des rôles sexuels, et je propose une nouvelle hypothèse.

Tableau 2.1.– Évolution de la proportion des célibataires par sexe et par âge au Japon, 1960-1995

| Âge | Hommes | | | | | Femmes | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 1995 | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 1995 |
| 15-19 ans | 99,8 | 99,3 | 99,6 | 98,5 | 99,1 | 98,6 | 97,8 | 99,0 | 98,2 | 98,8 |
| 20-24 | 91,6 | 90,0 | 91,5 | 92,2 | 92,3 | 68,3 | 71,6 | 77,7 | 85,0 | 86,5 |
| 25-29 | 46,1 | 46,5 | 55,1 | 64,4 | 66,4 | 21,6 | 18,1 | 24,0 | 40,2 | 49,0 |
| 30-34 | 9,9 | 11,7 | 21,5 | 32,6 | 37,3 | 9,4 | 7,2 | 9,1 | 13,9 | 19,9 |
| 35-39 | 3,6 | 4,7 | 8,5 | 19,0 | 22,6 | 5,5 | 5,8 | 5,5 | 7,5 | 9,7 |
| 40-44 | 2,0 | 2,8 | 4,7 | 11,7 | 16,5 | 3,2 | 5,3 | 4,4 | 5,8 | 6,6 |
| 45-49 | 1,4 | 1,9 | 3,1 | 6,7 | 11,4 | 2,1 | 4,0 | 4,4 | 4,6 | 5,7 |

*Source* : Agence de Gestion et de Coordination, Recensements de la population.

Tableau 2.2.– Décomposition de la baisse de l'indice synthétique de fécondité, 1950-1995

| | 1950-1960 | 1960-1970 | 1970-1980 | 1980-1990 | 1990-1995 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Évolution de l'indice synthétique de fécondité | | | | |
| Début | 3,65 | 2,00 | 2,13 | 1,75 | 1,54 |
| Fin | 2,00 | 2,13 | 1,75 | 1,54 | 1,42 |
| Variation | -1,65 | +0,13 | -0,38 | -0,20 | -0,12 |
| Âge des femmes | Effet de l'évolution de la fécondité légitime | | | | |
| 15-19 ans | -0,01 | -0,01 | 0,01 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | -0,06 | 0,01 | 0,01 | -0,02 | -0,02 |
| 25-29 | -0,24 | 0,10 | -0,05 | -0,01 | -0,03 |
| 30-34 | -0,50 | 0,01 | -0,07 | 0,14 | 0,04 |
| 35+ | -0,57 | -0,04 | -0,04 | 0,05 | 0,03 |
| Total | -1,38 | 0,08 | -0,14 | 0,16 | 0,03 |
| Âge des femmes | Effet de l'évolution de la proportion des femmes mariées | | | | |
| 15-19 ans | -0,04 | 0,01 | -0,01 | -0,01 | 0,00 |
| 20-24 | -0,22 | -0,22 | -0,14 | -0,13 | -0,02 |
| 25-29 | -0,04 | 0,04 | -0,09 | -0,20 | -0,09 |
| 30-34 | 0,02 | 0,02 | -0,01 | -0,03 | -0,04 |
| 35+ | 0,01 | 0,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | -0,27 | 0,05 | -0,24 | -0,36 | -0,15 |

*Source* : Calculs de l'Institut des Problèmes de Population.

Graphique 2.1. Nombre de naissances vivantes et indice synthétique de fécondité au Japon, 1925-1995

On doit examiner la révolution des rôles sexuels en deux phases : l'une est une phase d'élévation des ressources suivie par l'évolution des valeurs, et l'autre est une phase de mise en place d'un système social qui incorpore les changements de valeurs dans le système. Dans la première phase, les changements se produisent universellement là où l'industrialisation a progressé dans une certaine mesure. Ces changements provoquent une diminution du taux de natalité. S'agissant de la seconde phase, le processus de restructuration de la société en réponse à l'évolution des ressources des femmes varie selon la société et sa culture. Dans certains cas, il en résulte une baisse du taux de natalité, mais pas toujours.

Au Japon, la mentalité féminine a certainement changé, parallèlement à l'augmentation des ressources. Cependant, cette évolution reste incomplète et n'a pas été accompagnée d'un soutien institutionnel ni d'un changement des systèmes sociaux vis-à-vis des rôles sexuels. Par conséquent, le problème de l'équilibre entre les coûts d'opportunité des femmes et l'évolution du célibat définitif a surgi, conduisant au déclin récent du taux de natalité au Japon. L'augmentation des ressources des femmes n'est pas nécessairement et directement liée à la baisse du taux de fécondité, mais à un effet combiné avec les facteurs du système social.

Alors que la fécondité a retrouvé à peu près le niveau de remplacement dans les pays d'Europe du Nord où l'égalité sexuelle s'est davantage développée qu'au Japon, accompagnée de changements institutionnels et du soutien des systèmes sociaux pour l'égalité des sexes, je pense que la révolution des rôles sexuels selon K. Davis n'a pas encore été fondamentalement réalisée au Japon. Il est raisonnable de penser que la révolution incomplète des rôles sexuels entraîne la baisse du taux de natalité. Je me propose de vérifier l'hypothèse des systèmes sociaux en tant que facteurs culturels.

## L'ACCROISSEMENT DES COÛTS D'OPPORTUNITÉ : LA PERTE DES POSSIBILITÉS DE REVENU DUE À L'ABANDON DE L'ACTIVITÉ EN RAISON DU MARIAGE, DE LA NAISSANCE ET DE LA GARDE DES ENFANTS

Le développement des possibilités d'éducation s'est traduit, jusqu'au milieu des années 1970, par une hausse continue de la proportion des étudiants poursuivant leurs études au lycée, au collège ou à l'université (tableau 2.3). S'agissant des lycées, les différences entre les sexes ont disparu dans les années 1960 et le nombre des filles a dépassé celui des garçons dans les années 1970, presque tous les étudiants poursuivant leurs études au lycée : 97 % d'une génération entrait au lycée en 1995. Quant aux universités ou établissements d'enseignement supérieur, dont les instituts universitaires de premier cycle, les différences ont continué à y diminuer depuis la seconde moitié des années 1970 ; le nombre des filles a dépassé

celui des garçons en 1989 et presque la moitié des étudiantes entrait à l'université ou dans un établissement d'enseignement supérieur en 1995 (45 % d'une génération). La participation des femmes à l'enseignement supérieur est directement liée au retard du mariage et à l'élévation de l'âge au premier mariage.

Tableau 2.3.– Taux de scolarisation (%) par sexe au lycée et dans l'enseignement supérieur

| Année | Lycée | | Collège, Université | |
|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 1950 | 48,0 | 36,7 | | |
| 1960 | 59,6 | 55,9 | 14,9 | 5,5 |
| 1970 | 81,6 | 82,7 | 29,3 | 17,7 |
| 1975 | 91,0 | 93,0 | 43,0 | 32,4 |
| 1980 | 93,1 | 95,4 | 41,3 | 33,3 |
| 1985 | 92,8 | 94,9 | 40,6 | 34,7 |
| 1990 | 93,2 | 95,6 | 35,1 | 37,4 |
| 1991 | 93,5 | 95,8 | 36,3 | 39,2 |
| 1992 | 93,9 | 96,2 | 37,0 | 40,8 |
| 1993 | 94,2 | 96,5 | 38,5 | 43,4 |
| 1994 | 94,6 | 96,8 | 40,9 | 45,9 |
| 1995 | 94,7 | 97,0 | 42,8 | 47,5 |

*Source* : Ministère de l'Éducation, Enquête de base sur l'école.

La hausse des salaires et la réduction des écarts de salaire ont accéléré l'indépendance économique des femmes, bien que cette diminution ait été plus faible que dans de nombreux pays européens. Le taux de croissance est plus élevé et les différences plus faibles pour la génération la plus jeune (tableau 2.4). L'accroissement des coûts d'opportunité est également lié à l'évolution des mentalités. Le modèle traditionnel des rôles sexuels dans la famille, qui veut que « les hommes aillent travailler à l'extérieur et que les femmes restent à la maison », recule (tableau 2.5). Le nombre de femmes salariées continuera d'augmenter à l'avenir quel que soit le statut matrimonial.

Tableau 2.4.– Différence de revenu mensuel régulier entre les sexes selon l'âge (rapport du niveau de salaire des femmes à celui des hommes) (%)

| Année | Groupe d'âge (ans) | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 |
| 1965 | 78,2 | 67,1 | 58,1 | 52,1 | 44,7 | | 46,0 | |
| 1970 | 79,7 | 67,7 | 54,5 | 50,5 | 47,9 | | 49,5 | |
| 1975 | 85,3 | 75,5 | 63,9 | 55,9 | 54,1 | 56,1 | 53,5 | 58,2 |
| 1980 | 87,2 | 77,4 | 64,7 | 54,9 | 49,5 | 49,8 | 53,8 | 59,7 |
| 1985 | 88,2 | 81,0 | 69,0 | 58,9 | 52,2 | 49,9 | 52,0 | 62,3 |
| 1990 | 87,4 | 82,3 | 72,3 | 62,6 | 56,3 | 52,4 | 51,1 | 56,7 |
| 1995 | 89,7 | 83,9 | 75,8 | 66,4 | 59,4 | 54,1 | 52,0 | 54,9 |

*Source* : Ministère du Travail, Enquête de base sur la structure des salaires.

Tableau 2.5.– Attitude à l'égard du modèle qui veut que « les hommes vont travailler à l'extérieur et les femmes restent à la maison » (%)

| Année | Approuvent | | Désapprouvent | | Ne savent pas | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 1972 | 83,8 | 83,2 | 8,7 | 10,2 | 7,5 | 6,6 |
| 1979 | 75,6 | 70,1 | 17,4 | 22,8 | 7,0 | 7,1 |
| 1992 | 65,7 | 55,6 | 28,6 | 38,3 | 5,7 | 6,1 |

*Source* : Agence de Gestion et de Coordination, Enquête sur la mentalité féminine.

## LES RÔLES SEXUELS COMME SYSTÈME SOCIAL

Au Japon, l'accent a été mis sur la baisse de la fécondité depuis que les médias ont lancé en 1989 un slogan accrocheur – « 1,57, le choc » – faisant allusion aux effets futurs possibles d'une fécondité très faible. Le gouvernement japonais n'a pas adopté de politique de population claire, mais il a pris des mesures de soutien en établissant en 1972 un système d'allocations familiales pour les familles élevant des enfants. Ce système offre entre 5 000 et 10 000 yens par mois pour les enfants de 0-2 ans (tableau 2.6). Cependant, les allocations ne sont versées que lorsque le revenu familial de l'année antérieure était inférieur à environ 2,4 millions de yens, soit approximativement 20 000 dollars pour une famille de quatre personnes.

Tableau 2.6.– Les allocations familiales dans quelques grands pays

| | Japon | Suède | Angleterre | France |
|---|---|---|---|---|
| Limite d'âge<br>(idem pour étudiant) | 3 ans<br>(-) | 16 ans<br>(20 ans) | 16 ans<br>(19 ans) | 16 ans<br>(20 ans) |
| Rang de naissance | Allocation par mois ($) (au 31 janvier 1997) | | | |
| 1 | 41,7 | 70,4 | 55,9 | - |
| 2 | 41,7 | 70,4 | 45,4 | 104,9 |
| 3 | 83,3 | 164,0 | 45,0 | 133,7 |
| Limitation de revenu | 20 000 $/an | Aucune | Aucune | Aucune |

*Source* : Ministère de la Santé et du Bien-être.

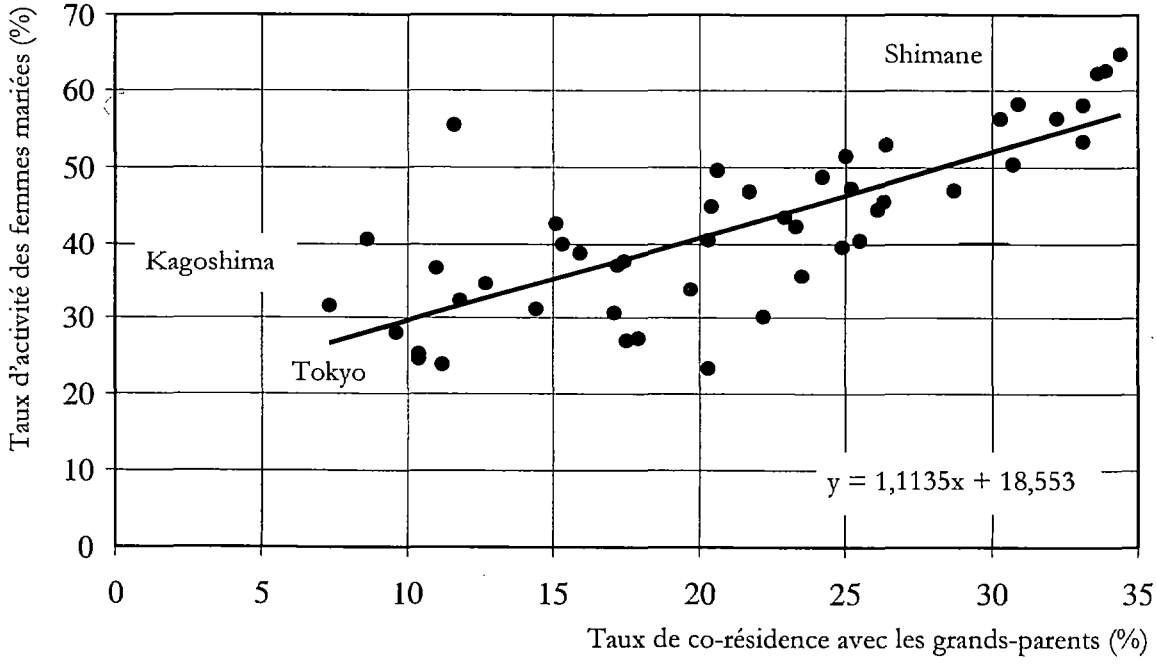


*Source* : Agence de Gestion et de Coordination, Enquête sur le statut d'emploi.

Graphique 2.2. Relation entre la corésidence avec les grands-parents et le taux d'activité des mères par préfecture

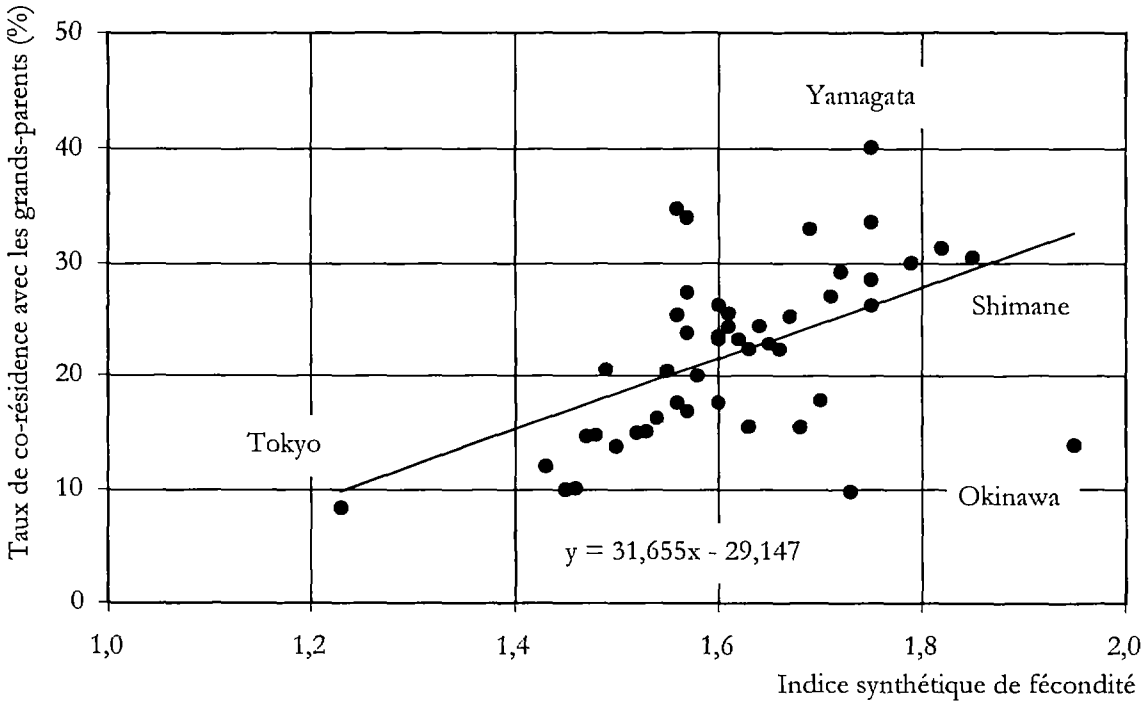


*Sources* : Agence de Gestion et de Coordination, Recensement de la population. Ministère de la Santé et du Bien-être, Statistiques démographiques.

Graphique 2.3. Relation entre la corésidence avec les grands-parents et l'indice synthétique de fécondité par préfecture

Le gouvernement et les municipalités ne se sont pas activement occupés du problème, car ils le considèrent comme une affaire privée concernant chaque couple ou famille. Cependant, comme le taux de natalité a de nouveau baissé récemment, ils envisagent des mesures de relèvement de la natalité, y compris des mesures économiques telles que l'introduction d'un congé de garde d'enfants rémunéré qui garantit le maintien du revenu à son niveau d'avant la naissance de l'enfant. Au Japon, les aides économiques à la prise en charge des enfants, englobant non seulement les structures de garde, mais également le système de congé de garde d'enfants, etc., sont insuffisantes. Chaque femme doit par conséquent se débrouiller. La compatibilité entre le travail des femmes et la garde des enfants dépend généralement de la cohabitation avec les grands-parents. Cette cohabitation a fonctionné comme un complément institutionnel. Elle est corrélée avec l'activité des femmes et la fécondité, et influe sur ces variables.

Cependant, l'évolution du type de famille après la Seconde guerre mondiale a provoqué, dans un sens, une perte de ressources de soutien gratuites (tableaux 2.7 et 2.8). À moins que de nouveaux compléments institutionnels et des réseaux de soutien individuels n'existent, le fardeau sur les individus augmentera. À mesure que les coûts d'opportunité des femmes deviennent plus importants, davantage de femmes hésitent à se marier et à avoir des enfants (on doit noter que, comme modèle de la famille moderne, la norme de deux enfants s'est généralisée dans tout le pays – voir tableau 2.9).

Lorsque la vie avec les parents n'est pas possible ou que la jeune génération a tendance à éviter de vivre avec les parents, les soutiens individuels les plus proches sont les maris. Le modèle traditionnel des rôles sexuels dans la famille a disparu de la mentalité des jeunes. Cependant, il est important de savoir si les changements d'attitude sont suivis ou non de changements de comportement.

Tableau 2.7.– Proportions de ménages familiaux selon le type de famille (%)

| Année | Ménages de personnes apparentées | | | | | | | Ménages de pers. non apparentées | Ménages d'une personne | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Ménages de familles nucléaires | | | | | (5) | Total | | | |
| | (1) | (2) | (3) | (4) | Total | | | | | |
| 1960 | 7,3 | 38,2 | 1,1 | 6,4 | 53,0 | 30,5 | 83,6 | 0,3 | 16,1 | 100,0 |
| 1970 | 9,8 | 41,2 | 0,8 | 4,9 | 56,7 | 22,7 | 79,4 | 0,3 | 20,3 | 100,0 |
| 1980 | 12,5 | 42,1 | 0,8 | 4,9 | 60,3 | 19,7 | 80,0 | 0,2 | 19,8 | 100,0 |
| 1990 | 15,5 | 37,3 | 1,0 | 5,7 | 59,5 | 17,2 | 76,7 | 0,2 | 23,1 | 100,0 |
| 1995 | 17,5 | 34,4 | 1,1 | 6,1 | 59,1 | 15,8 | 74,9 | 0,3 | 24,8 | 100,0 |

*Source* : Agence de Gestion et de Coordination, Recensements de la population.
*Notes* : (1) Couple marié uniquement ; (2) Couple marié avec son ou ses enfant(s) ; (3) Père avec son ou ses enfant(s) ; (4) Mère avec son ou ses enfant(s) ; (5) Autres ménages de personnes apparentées.

Tableau 2.8.– Pourcentage de couples nouvellement mariés corésidant avec leurs parents

| Cohorte de mariage | Corésidence | | | Résidence néolocale | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| | virilocale | uxorilocale | Total | | |
| 1945-1949 | - | - | 59,2 | 40,8 | 100,0 |
| 1950-1954 | - | - | 56,5 | 43,5 | 100,0 |
| 1955-1959 | - | - | 42,9 | 57,1 | 100,0 |
| 1960-1964 | 36,4 | 4,7 | 41,0 | 56,0 | 100,0 |
| 1965-1969 | 31,3 | 5,2 | 36,5 | 60,7 | 100,0 |
| 1970-1974 | 26,5 | 4,9 | 31,4 | 66,4 | 100,0 |
| 1975-1979 | 27,6 | 4,6 | 32,1 | 66,0 | 100,0 |
| 1980-1984 | - | - | 31,4 | 65,8 | 100,0 |
| Après 1985 | - | - | 30,7 | 67,9 | 100,0 |

*Source* : Institut des Problèmes de Population, Enquête nationale de fécondité.

Tableau 2.9.– Distribution et moyenne du nombre d'enfants par génération de femmes mariées

| Générations | Année d'enquête | Âge (ans) | Distribution du nombre d'enfants (%) | | | | | Nombre moyen d'enfants |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 et + | |
| Avant 1890 | 1950 | 60+ | 11,8 | 6,8 | 6,6 | 8,0 | 66,8 | 4,96 |
| 1891-1895 | 1950 | 55-59 | 10,1 | 7,3 | 6,8 | 7,6 | 68,2 | 5,07 |
| 1896-1900 | 1950 | 50-54 | 9,4 | 7,6 | 6,9 | 8,3 | 67,8 | 5,03 |
| 1901-1905 | 1950 | 45-49 | 8,6 | 7,5 | 7,4 | 9,0 | 67,5 | 4,99 |
| 1911-1915 | 1960 | 45-49 | 7,1 | 7,9 | 9,4 | 13,8 | 61,8 | 4,18 |
| 1921-1925 | 1970 | 45-49 | 6,9 | 9,2 | 24,5 | 29,8 | 29,6 | 2,65 |
| 1928-1932 | 1977 | 45-49 | 3,6 | 11,0 | 47,0 | 29,0 | 9,4 | 2,33 |
| 1933-1934 | 1982 | 45-49 | 3,6 | 10,8 | 54,2 | 25,7 | 5,7 | 2,21 |
| 1938-1942 | 1987 | 45-49 | 3,6 | 10,3 | 55,0 | 25,5 | 5,5 | 2,20 |
| 1943-1947 | 1992 | 45-49 | 3,8 | 8,9 | 57,0 | 23,9 | 4,9 | 2,18 |
| 1948-1952 | 1992 | 40-44 | 4,1 | 9,3 | 56,9 | 25,2 | 3,7 | 2,16 |

*Source* : Institut des Problèmes de Population, Enquête nationale de fécondité.

L'utilisation du temps indique clairement que les hommes japonais n'endossent pas des charges égales en matière de tâches ménagères et de garde des enfants (tableaux 2.10 et 2.11). Bien qu'une société centrée sur l'entreprise soit un facteur négatif pour lequel les hommes ne sont pas les seuls à devoir être blâmés, il y a un fossé entre la mentalité des femmes et la situation de leurs maris. Par conséquent, les femmes sont obligées de réduire leurs attentes sur le rôle du mari, et on attend des femmes actives qu'elles accomplissent les travaux ménagers de la même façon que les femmes au foyer. Lorsqu'elles ont des enfants, elles endossent des charges plus lourdes.

Tableau 2.10.– Utilisation du temps d'un couple marié avec enfant(s), en heures et minutes par jour

| | Activité économique actuelle de la femme | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1981 | | 1991 | |
| | Active | Inactive | Active | Inactive |
| Activités primaires | 10,13 (10,37) | 10,35 (10,35) | 9,50 (10,04) | 10,06 (10,07) |
| *dont* : - Sommeil | 7,23 | 7,35 | 7,04 | 7,14 |
| - Soins personnels | 0,58 | 1,00 | 1,08 | 1,06 |
| - Repas | 1,52 | 1,59 | 1,37 | 1,46 |
| Activités secondaires | 10,08 (8,44). | 7,36 (8,29) | 9,52 (8,46) | 7,46 (8,39) |
| *dont* : - Trajets réguliers | 0,23 | 0,01 | 0,26 | 0,00 |
| - Travail | 5,28 | 0,16 | 4,48 | 0,03 |
| - Travaux ménagers* | 4,17 (0,12) | 7,20 (0,13) | 4,39 (0,19) | 7,19 (0,25) |
| Activités tertiaires | 3,39 (4,39) | 5,49 (4,55) | 4,18 (5,11) | 6,09 (5,15) |
| *dont* : - Loisirs à domicile** | 2,37 | 3,39 | 2,52 | 3,46 |
| - Temps libre actif*** | 0,27 | 1,05 | 0,36 | 1,00 |
| - Vie sociale | 0,14 | 0,29 | 0,19 | 0,30 |
| Autres | 0,21 | 0,35 | 0,32 | 0,54 |

( ) = Utilisation du temps du mari.
* Ménage, soins, garde des enfants, courses ; ** repos et détente, regarder la télévision, lecture du journal, etc. ; *** sports, etc.
*Source* : Agence de Gestion et de Coordination, Enquête sur l'utilisation du temps et les activités de loisir, 1981, 1991.

Tableau 2.11.– Participation du mari aux tâches ménagères, en heures et minutes par semaine, dans divers pays

| | Japon | | Royaume-Uni | | États-Unis | | Pays-Bas | | Danemark | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Temps | H/F* | Temps | H/F* | Temps | H/F* | Temps | H/F* | Temps | H/F* |
| Cuisine | 0,14 | 2,2 | 3,16 | 32,2 | 2,41 | 32,2 | 3,23 | 39,2 | 2,27 | 27,3 |
| Lessive | 0,21 | 4,1 | 1,38 | 18,0 | 3,09 | 18,0 | 1,10 | 17,4 | 1,45 | 26,3 |
| Courses | 0,56 | 23,5 | 2,27 | 56,7 | 2,13 | 56,8 | 2,13 | 73,1 | 2,27 | 77,8 |
| Garde des enfants | 0,28 | 12,1 | 1,38 | 35,0 | 1,24 | 35,0 | 1,03 | 47,4 | 1,17 | 32,4 |

* Rapport (en %) du temps consacré par le mari au temps consacré par sa femme aux mêmes tâches.
*Source* : Société de Diffusion Japonaise, Enquête comparative internationale sur l'utilisation du temps.

Concernant le temps libre ou les heures de loisirs, les modes de vie des femmes sont nettement différents selon qu'elles travaillent ou non, ont des enfants ou non, et sont mariées ou non (tableaux 2.12 et 2.13).

Tableau 2.12.– Utilisation du temps selon le sexe et le statut matrimonial (à 25-29 ans), en heures et minutes par jour

| | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|
| | Mariés | Jamais mariés | Mariées | Jamais mariées |
| Activités primaires | 10,00 | 9,48 | 10,14 | 10,23 |
| Activités secondaires | 8,53 | 8,39 | 8,51 | 7,46 |
| *dont* : - Travail | 7,29 | 7,14 | 1,56 | 5,40 |
| - Ménage* | 0,06 | 0,04 | 3,36 | 0,41 |
| - Garde des enfants | 0,10 | 0,00 | 2,22 | 0,02 |
| Activités tertiaires | 5,07 | 5,33 | 4,55 | 5,41 |
| *dont* : - Loisirs à domicile** | 3,10 | 3,08 | 3,11 | 3,05 |
| - Temps libre actif*** | 0,51 | 1,06 | 0,35 | 1,04 |
| - Vie sociale | 0,27 | 0,46 | 0,23 | 0,47 |

* Ménage, soins, courses ; ** repos et détente, regarder la télévision ; *** sports, etc.

Tableau 2.13.– Temps de garde des enfants de moins de 6 ans à charge de la femme dans les ménages familiaux, en heures et minutes par jour

| Nombre d'enfants | Femme active | Femme inactive | Total | Taux d'activité (%) |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 1,22 | 2,59 | 2,19 | 41,5 |
| 2 | 2,18 | 3,48 | 3,20 | 30,9 |
| 3 et plus | 3,20 | 4,46 | 4,18 | 26,5 |
| Total | 1,39 | 3,20 | 2,42 | 37,8 |

*Source* : Agence de Gestion et de Coordination, Enquête sur l'utilisation du temps et les activités de loisir, 1991.

On peut qualifier les lourdes charges du rôle des femmes par l'expression « double vacation », comme aux États-Unis. Cependant, l'importance de ces charges est assez différente au Japon. Ici, on parle plutôt de « double travail » ou de « double contrainte » pour définir les charges qui délimitent les modes de vie des femmes. Plus instruites et ayant des coûts d'opportunité plus élevés, y compris de revenu, les femmes rencontrent certainement plus de difficultés pour se marier et avoir des enfants.

Le taux d'activité des femmes au Japon est caractérisé par une courbe en forme de M, marquée par l'abandon de l'activité à un moment donné pour se marier et avoir des enfants (graphique 2.4). Récemment, cette courbe en M s'est aplatie pour ressembler à celle en forme de trapèze des États-Unis et des pays européens. Le changement de forme est souvent mis en relation avec l'élévation du statut des femmes. Est-ce réellement une indication d'un statut plus élevé des femmes ? En ce qui concerne les femmes mariées, le taux d'activité des 30-34 ans n'a pas beaucoup évolué au cours des vingt dernières années (graphique 2.5). Je suppose que les taux ont augmenté du fait de l'accroissement du nombre de femmes célibataires actives lié au retard du mariage. Il est difficile de dire que ce changement est le résultat d'une meilleure compatibilité entre l'activité, la garde des enfants et les travaux ménagers (tableaux 2.14 et 2.15). Les systèmes sociaux forçant les femmes à choisir entre le mariage et l'activité persistent, et le problème devient plus sérieux lorsque les coûts d'opportunité des femmes sont plus élevés.

Tableau 2.14.– Pourcentage de femmes qui arrêtent de travailler pour cause de grossesse ou de maternité (pour 100 femmes enceintes)

| 1960 | 1965 | 1970 | 1973 | 1974 | 1976 | 1978 | 1981 | 1985 | 1988 | 1991 | 1994 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 35,9 | 49,3 | 47,5 | 48,8 | 47,2 | 38,7 | 36,7 | 21,7 | 30,5 | 31,4 | 31,2 | 31,6 |

*Source* : Ministère du Travail, Enquête de base sur l'emploi des femmes.

Tableau 2.15.– Statut d'activité des femmes selon l'âge de leur plus jeune enfant (%)

| | Âge de l'enfant le plus jeune (ans) | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0-3 | 4-6 | 7-9 | 10-12 | 13-14 | 15-17 | Total |
| Actives | 26,1 | 46,4 | 58,1 | 67,1 | 68,6 | 71,3 | 54,0 |
| Employées | 21,2 | 35,2 | 45,8 | 55,5 | 56,2 | 57,9 | 42,4 |
| *dont :* plus de 35 h/sem. | 9,7 | 16,7 | 21,3 | 25,8 | 29,8 | 29,7 | 23,8 |
| Moins de 35 h/sem. | 11,5 | 18,5 | 24,5 | 29,7 | 25,6 | 28,2 | 18,6 |
| Inactives | 73,0 | 53,0 | 40,6 | 32,3 | 29,8 | 27,8 | 45,0 |
| *dont :* demandeuses d'emploi | 38,2 | 33,9 | 23,9 | 19,4 | 14,0 | 12,4 | 20,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

*Source* : Agence de Coordination, Enquête Emploi, 1996.

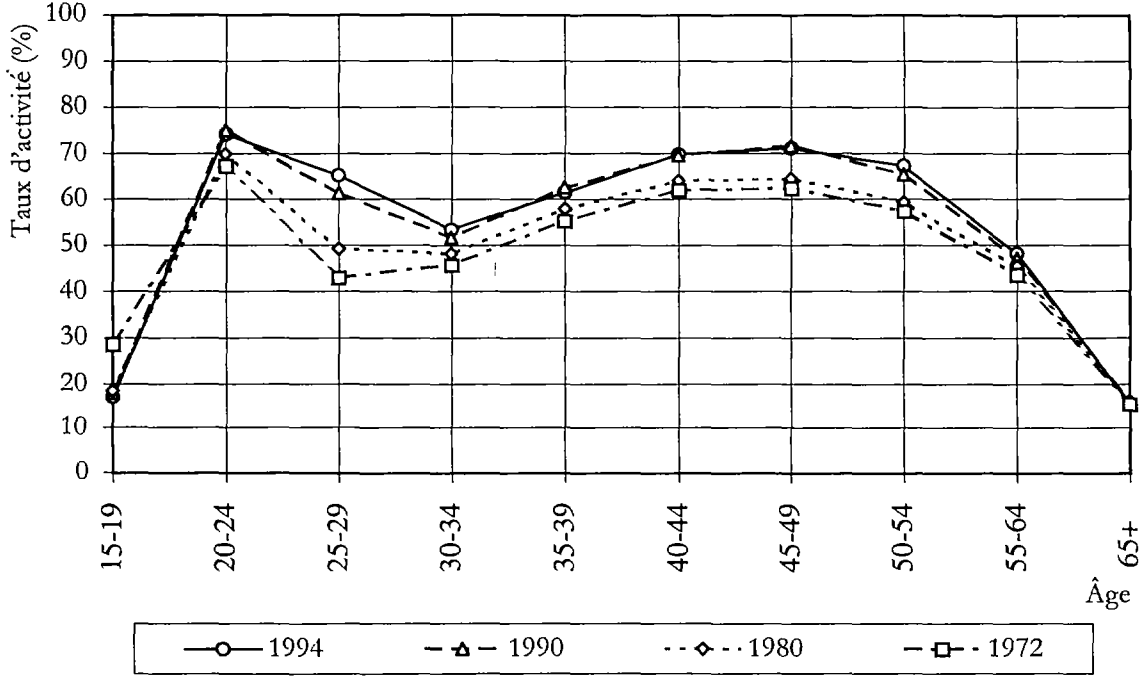


*Source* : Bureau des Statistiques, Agence de Gestion et de Coordination, Rapport annuel de l'Enquête sur l'activité.

Graphique 2.4. Taux d'activité des femmes par âge

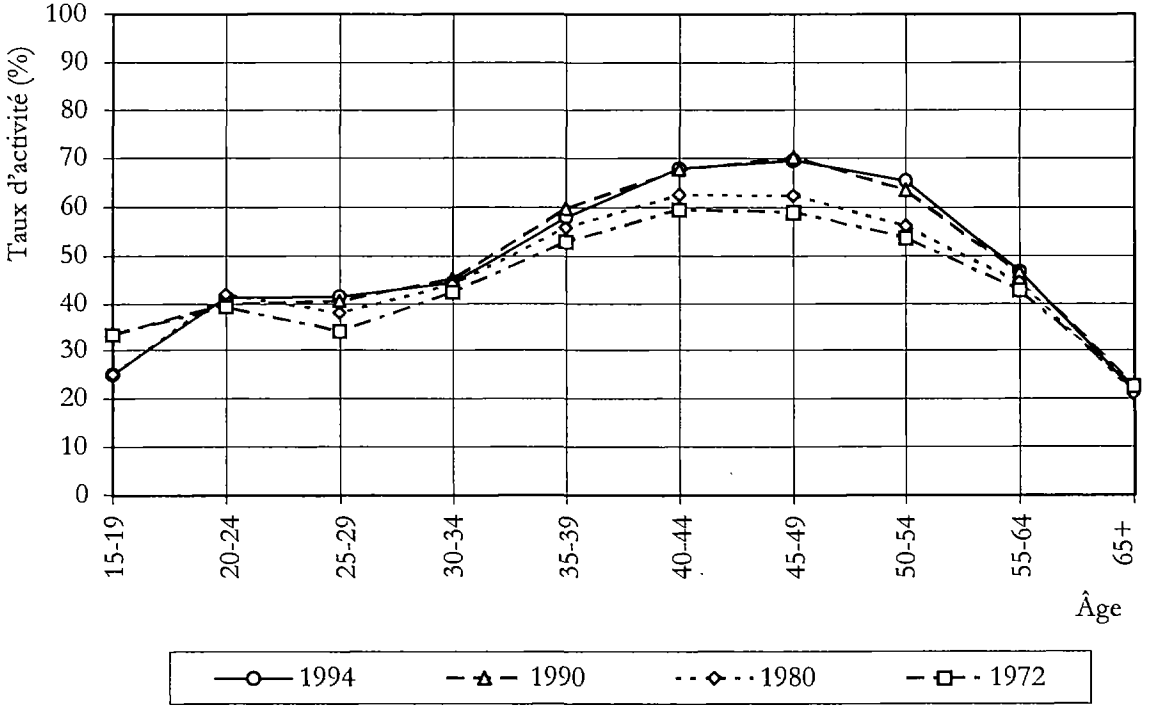


*Source* : Bureau des Statistiques, Agence de Gestion et de Coordination, Rapport annuel de l'Enquête sur l'activité.

Graphique 2.5. Taux d'activité des femmes mariées par âge

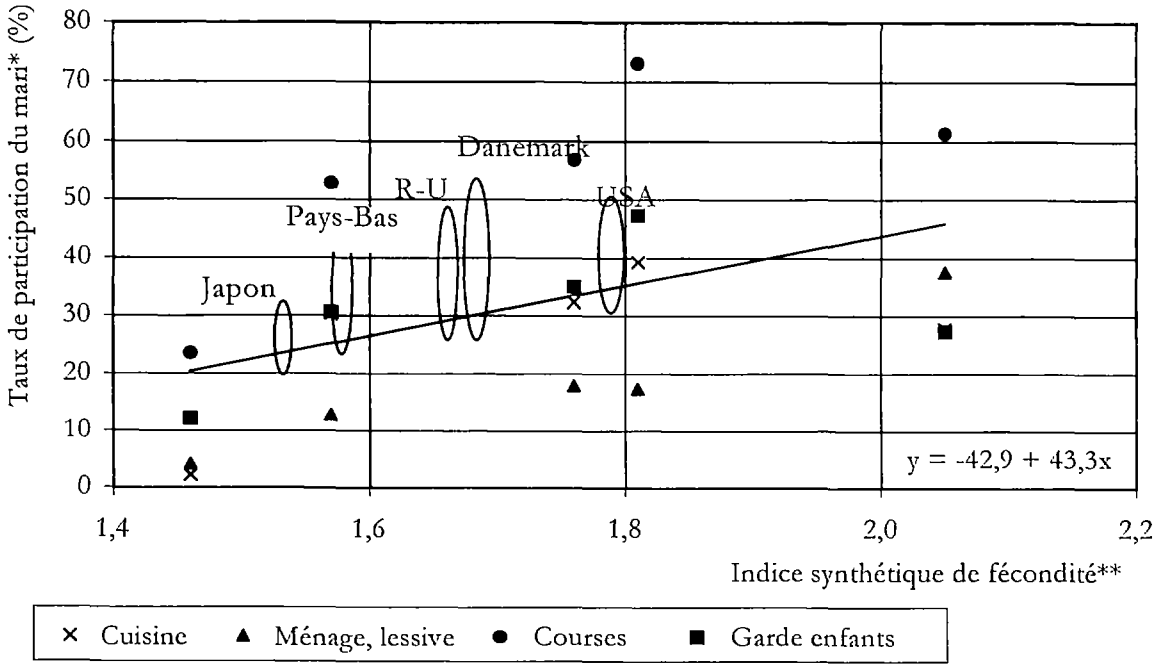


*Sources* : * Enquête comparative de la Société de Diffusion Internationale Japonaise sur l'utilisation du temps, 1995 (rapport du temps de travail ménager des hommes à celui des femmes). ** Annuaire Démographique des Nations Unies, 1995.

Graphique 2.6. Relation entre la participation du mari aux tâches ménagères et l'indice synthétique de fécondité

## L'AVENIR

Pour terminer, je fais référence à l'activité, à la fécondité, à la garde des enfants et aux perspectives d'avenir des femmes. Dans le futur, le développement des possibilités de revenu renforcera les intentions d'activité des femmes. Le pourcentage des femmes qui désirent retravailler, même si elles s'arrêtent pour cause de mariage ou de maternité, augmentera, et on prévoit que le nombre de femmes actives s'accroîtra quel que soit le statut matrimonial. Le nombre prévu d'enfants n'est pas différent selon que les femmes travaillent ou non. Par conséquent, on pense que le nombre d'enfants n'est pas toujours déterminé principalement par le statut d'activité des femmes. Cependant, le fait d'avoir des enfants limite considérablement l'activité des femmes. D'autre part, les femmes qui souhaitent se réaliser dans le travail sont obligées de ne pas avoir d'enfants, ce qui entraîne l'élévation du célibat définitif. Il est nécessaire d'aller vers plus d'égalité, en réalisant une révolution des rôles sexuels, et de nouveaux modes de vie sont indispensables à cet effet. La révolution des rôles sexuels n'est jamais un facteur négatif pour la hausse du taux de natalité.

Afin d'offrir aux épouses qui travaillent – elles sont en majorité actuellement – un environnement où il ne leur faut pas supporter les doubles lourdes charges de l'activité et des travaux ménagers, les maris ne devraient pas mettre l'accent uniquement sur le travail mais également sur le foyer et devraient partager de façon positive avec leurs femmes les tâches ménagères et la garde des enfants. Par conséquent, les systèmes doivent être revus, y compris les conditions de travail, les lois et le système d'imposition. Ce n'est qu'après un changement des systèmes que l'évolution des ressources, du sens des valeurs et de la mentalité des femmes se reflétera dans la coopération entre les femmes et les hommes.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


ATOH, M. (1996), « Low Fertility Problems in Developed Countries », communication à la réunion annuelle de l'Association Japonaise de Population.

BUMPASS, L. (1991), « The Role of Cohabitation in Declining Rates of Marriage », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, p. 913-927.

DAVIS, K. (1984), « Wives and Work: Consequences of the Sex Role Revolution », *Population and Development Review*, vol. 10, p. 397-417.

FERREE, M. M. (1991), « The Gender Division of Labor in Two-Earner Marriages: Dimensions of Variability and Change », *Journal of Family Issues*, vol. 12, n° 2, p. 158-180.

HOCHSCHILD, A. (1991), *The Second Shift*, Peguin.

KAMO, Y. (1988), « Determinants of Household Division of Labor: Resources, Power, and Ideology », *Journal of Family Issues*, vol. 9, n° 2, p. 177-200.

KAMO, Y. (1994), « Division of Household Work in the United States and Japan », *Journal of Family Issues*, vol. 15, n° 3, p. 348-378.

MARET, E., et B. FINLAY (1984), « The Distribution of Household Labor Among Women in Dual-Earner Families », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 46, p. 357-364.

MORGAN, S. P., et H. KIYOSI (1983), « The Persistence of Extended Family Residence in Japan: Anachronism or Alternative Strategy », *American Sociological Review*, vol. 48, p. 269-281.

OPPENHEIMER, V. K. (1994), « Women's Rising Employment and the Future of the Family in Industrial Societies », *Population and Development Review*, vol. 20, n° 2, p. 293-342.

PRESSER, H. B. (1994), « Employment Schedules Among Dual-Earner Spouses and the Division of Household Labor and Gender », *American Sociological Review*, vol. 59, p. 348-364.

ROXROAT, C., et C. SHEHAN (1987), « The Family Life Cycle and Spouses' Time in Housework », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 49, p. 737-750.

THOMPSON, L., et A. J. WALKER (1989), « Gender in Families: Women and Men in Marriage, Work, and Parenthood », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 51, p. 845-871.

3

# GENRE ET IMPACT DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LA FÉCONDITÉ DE RANG DEUX : LE CAS DE LA SUÈDE ET DE LA HONGRIE

**Livia Sz. OLÁH**
Demography Unit
Stockholm University
Stockholm, Suède

Le concept d'égalité de genre dans le monde développé, son apparition dans les politiques publiques et son application dans la vie de tous les jours peuvent être des éléments cruciaux de l'amélioration du statut des femmes. Alors que l'égalité des sexes facilite une convergence des rôles des hommes et des femmes, le degré de conflit entre travail et procréation peut être significativement réduit pour les deux sexes. L'augmentation de la contribution active des pères à l'éducation des enfants peut par conséquent avoir un effet positif, non seulement sur la participation des femmes au marché du travail, que l'on peut considérer comme un aspect important du statut des femmes, mais également sur la fécondité.

Cette communication tente d'éclairer davantage l'impact réel des politiques publiques indirectement natalistes, telles que le programme de congé parental, sur la fécondité et de montrer comment le genre opère[1] dans différents contextes sociaux. Ces politiques favorisent la combinaison de la participation au marché du travail et de la fécondité, à la fois pour les femmes et les hommes, promouvant également l'égalité des sexes. J'étudie la transition de l'état de parent d'un enfant à celui de parent de deux enfants dans la même union. Je me concentre sur la Suède et la Hongrie de la fin des années 1960 au début des années 1990. Malgré leur environnement politique et économique différent, ces pays se sont caractérisés par quasiment la même activité féminine élevée et un accent idéologique fort sur

1. Cette étude est en partie le développement d'une communication antérieure où des questions similaires ont été discutées uniquement dans le contexte suédois (Oláh, 1996).

l'égalité de genre, qui est devenue de plus en plus importante en termes de politique de développement au cours de cette période. L'approche consistant à comparer le comportement fécond des femmes et des hommes est tout à fait unique, étant donné que la recherche empirique sur la fécondité met principalement l'accent sur les femmes et, dans une moindre mesure, sur les hommes (Rindfuss et Parnell, 1989 ; Corijn *et al.*, 1996). Femmes et hommes sont analysés séparément, comme le sont les échantillons suédois et hongrois.

## LES POLITIQUES PUBLIQUES EN SUÈDE ET EN HONGRIE

Depuis la fin des années 1960, le taux d'activité des femmes a augmenté de façon significative en Suède. Ce processus a été facilité grâce à des possibilités élargies pour le travail à temps partiel. Parallèlement, le concept essentiel de l'État-providence suédois et la notion d'égalité se sont dotés d'un objectif supplémentaire : l'idéal d'égalité de genre[2] (Björnberg, 1992). On peut voir son implication politique dans l'introduction de l'imposition individuelle (1971) et du congé parental (1974), ainsi que dans l'extension de structures de garde d'enfants fortement subventionnées (principalement depuis 1976). Tandis que l'ancien système d'imposition commune des couples mariés réduisait la contribution du salaire féminin, l'imposition séparée a stimulé l'activité des femmes mariées en faisant en sorte que le salaire des femmes constitue une part plus élevée du revenu après impôt que du revenu avant impôt dans le budget familial (Gustafsson, 1992). Le congé de maternité au cours des années 1960 et le programme de congé parental depuis 1974 ont amélioré la situation des parents qui travaillent en accordant plusieurs mois de congé et des avantages en argent aux parents salariés. Le système de garderie[3], qui remonte au début des années 1960 mais s'est rapidement développé au milieu des années 1970, a constitué un des programmes politiques les plus importants ayant aidé les individus à combiner emploi rémunéré et fécondité.

---

2. Ce concept est également connu sous l'appellation de « féminisme d'État scandinave » (Hernes, 1987), ce qui signifie qu'il est devenu possible pour les femmes d'élargir leur rôle traditionnel grâce à des réformes d'aide sociale résumées dans les politiques publiques qui visaient à la participation active des hommes et des femmes dans les trois principales sphères de la vie que sont : l'emploi, la famille et la politique.

3. Les gardes d'enfants publiques, fournies par les municipalités mais financées principalement par des subventions gouvernementales et pour une petite partie par les cotisations des parents, sont disponibles pour les parents d'enfants d'âge préscolaire qui font des études ou ont un emploi d'au moins vingt heures par semaine (Gustafsson et Stafford, 1994). Le système de garderie concernait, au début des années 1970, 12 % des enfants de moins de sept ans, mais cette proportion a augmenté à 57 % au début des années 1990 (Thorsell, 1992 ; SCB, 1995). Les gardes privées en dehors du domicile (parents, filles au pair, garderies privées) sont moins communes en Suède que dans d'autres pays occidentaux comme les États-Unis et la Norvège.

Pour ce qui est de la question principale de cette communication, c'est-à-dire l'étude de l'impact des changements politiques sur la fécondité, nous devrions mettre l'accent sur le développement du programme de congé parental. Avant 1974, seules les femmes bénéficiaient d'un congé de six mois et d'un revenu de substitution représentant au maximum 65 % de leur salaire antérieur. Parallèlement à l'augmentation de la proportion des mères actives, les décideurs politiques réalisèrent que l'évolution du rôle des femmes n'était pas suffisante pour parvenir à l'égalité de genre : les pères devraient également avoir une chance de participer activement à l'éducation des enfants (Hass, 1992). Ainsi en 1974, les parents devinrent libres de décider de la répartition entre eux d'un congé de six mois avec un revenu de remplacement équivalent à 90 % du revenu antérieur. Le congé s'est étendu de manière continue, à neuf mois en 1978, à douze mois en 1980 et à quinze mois en 1989. Depuis 1980, les trois derniers mois sont rémunérés uniquement avec une allocation forfaitaire. Le programme est très souple. Les parents peuvent utiliser les allocations sur une base de temps plein ou de temps partiel jusqu'au huitième anniversaire de l'enfant. L'allocation est imposable et comprend un droit à la retraite. Après le congé, l'individu est assuré de retrouver son emploi (pour plus de détails, voir Sundström, 1991, 1995). Une autre caractéristique importante du programme est qu'il favorise un intervalle plus court entre les naissances. Depuis 1980, les parents ayant plus d'un enfant ont droit à une allocation au moins aussi élevée que pour l'enfant précédent sans retourner travailler[4] entre les naissances, si l'intervalle entre les deux naissances est inférieur à 24 mois. En 1986, cet intervalle a été prolongé à 30 mois (Hoem, 1993*a*). Ces changements ont probablement eu un effet sur le calendrier et l'espacement des naissances.

En Hongrie, la croissance de l'activité féminine fut plus intensive dans les années 1950 et 1960, liée à la fois à la politique économique[5] de l'après-guerre et à l'idéologie socialiste (Ferge, 1985). Un engagement pour parvenir au plein emploi et à l'égalité, concept souverain du socialisme, a abouti à promouvoir l'égalité de genre comme la participation égale des femmes et des hommes au marché du travail. Le bas niveau des salaires a favorisé les familles à double salaire (Clason, 1992), où même les femmes avaient un emploi à temps plein (Frey, 1993) contrairement au développement suédois. Cependant, il aurait été impossible de conserver à long terme de tels

4. Avant 1980, l'allocation parentale dépendait du salaire perçu entre les naissances. Ceci a conduit à des allocations plus faibles à la naissance du deuxième enfant pour les mères, puisqu'elles étaient les principales utilisatrices du congé et de l'allocation et qu'elles passaient habituellement au temps partiel après la première naissance.

5. La reconstruction du pays à moitié détruit après la Seconde guerre mondiale et le développement industriel massif ont augmenté la demande de main-d'œuvre à la fois masculine et féminine.

modèles d'emploi sans un réseau d'institutions de garde d'enfants[6] géré en partie par les municipalités et en partie par de grandes compagnies. L'impôt sur le revenu sous la forme d'un impôt individuel a été introduit en 1988 en Hongrie (une première parmi les pays socialistes), parallèlement au rôle dominant des familles à double salaire.

La combinaison de l'emploi et de la fécondité a également été facilitée par une politique de congé parental généreuse, du moins pour les mères. En 1967, les mères actives ont eu droit à un congé jusqu'à ce que l'enfant ait deux ans et demi, si elles en assuraient la garde à la maison plutôt que d'utiliser la garderie publique. Pendant tout le temps qu'elles étaient à la maison, elles recevaient une allocation de garde d'enfants (« GYES »), allocation forfaitaire qui représentait 40 % du salaire féminin moyen et donnait droit à la retraite et à la garantie de l'emploi. Le congé fut étendu au troisième anniversaire de l'enfant en 1969. Les pères n'avaient pas droit au congé jusqu'en 1982, mais même alors uniquement pour les enfants de plus d'un an. À cette époque, un parent qui utilisait le congé pour un enfant d'au moins un an était autorisé à travailler à mi-temps en continuant à percevoir l'allocation (Sándorné Horváth, 1986). En 1985, un autre type de congé de garde d'enfants fut introduit pour les mères, couvert par une allocation liée au salaire (« GYED ») : 75 % ou 65 % du revenu antérieur jusqu'au premier anniversaire de l'enfant, uniquement pour le parent qui justifiait d'au moins deux années d'ancienneté avant la naissance. En 1986, la période de droit au congé a été prolongée de six mois, et les pères y ont eu droit pour les enfants âgés de plus d'un an. À partir de 1987, les parents pouvaient utiliser l'allocation jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant. La garantie de l'emploi et le droit à la retraite ont également été attachés à l'allocation liée au revenu, qui fut imposable à partir de 1988, mais le parent n'avait pas le droit de travailler, même à temps partiel, pendant le congé de garde d'enfant. Alors que l'allocation forfaitaire non imposable augmentait avec le nombre d'enfants, ce n'était pas le cas de l'allocation liée au revenu. La première était surtout populaire parmi les femmes ayant des salaires faibles, et la seconde était considérée comme stimulant principalement les parents instruits (Adamik, 1991). Les deux types d'allocations ont existé parallèlement à partir de 1985 dans un système unique, qui était cependant beaucoup moins souple que le programme suédois de congé parental.

---

6. Il existait deux types d'institutions de garde d'enfants en Hongrie : les crèches pour les enfants de moins de 3 ans, et le jardin d'enfants pour ceux âgés de 3-6 ans. Alors que le premier type a concerné au plus 20 % des enfants, le second s'occupait de la vaste majorité des enfants du groupe d'âge concerné, c'est-à-dire presque 90 % à la fin des années 1980. Les cotisations des parents étaient plutôt faibles ; le système de garderie était principalement financé par les subventions de l'État (Adamik, 1991).

## DISCUSSION THÉORIQUE

Selon la théorie économique, les individus formulent un « plan de vie » en termes de décisions sur l'éducation, l'emploi et la fécondité, qui peuvent toutes être cruciales pour le statut des femmes dans une société. Ces plans ont un effet sur le niveau d'instruction que les individus s'efforcent d'atteindre, sur le rythme de leur activité économique, ainsi que sur le rythme et l'espacement des naissances (Hill et Stafford, 1985). Il existe une causalité cumulative circulaire entre les projets de travail, les projets de fécondité, les comportements de travail et de fécondité, sans parler de l'éducation (à la fois projets et réalisations), qui est trop complexe pour être étudiée dans un seul modèle. On pose comme principe que les projets d'études ont un effet sur ceux du travail, et que les deux influencent les plans de fécondité, qui à leur tour peuvent avoir des contre-effets sur les ambitions individuelles d'éducation et d'emploi. De telles influences réciproques peuvent également caractériser les comportements éducatif, de travail et fécond des individus. En outre, les projets et les comportements interagissent dans une dimension-temps, les plans influençant le dernier comportement, et le comportement réel influençant les nouveaux projets (Bernhardt, 1993). Ces liens complexes doivent être analysés, au sein de chaînes de causalité, par des relations particulières. Dans cette communication, je n'étudie que l'influence de l'éducation et de l'emploi sur la fécondité.

On a suggéré dans la littérature que l'activité féminine et la reproduction étaient sérieusement en conflit[7]. De telles déclarations semblent cependant ignorer que l'intensité du conflit peut varier d'un pays à l'autre en fonction de la structure particulière des relations sociales de genre, en particulier des politiques sociales. Pour cette raison, on a suggéré la « perspective féministe » (Bernhardt, 1993). Cette approche met l'accent sur les contraintes structurelles qui modèlent la relation entre l'emploi et la reproduction, telles que les politiques publiques, les cadres institutionnels et la répartition des responsabilités d'éducation des enfants entre les mères et les pères. Les contraintes structurelles sont également pertinentes pour la formulation des « plans de vie ». Les politiques publiques peuvent être considérées comme un test décisif de la structure des relations sociales de genre, révélant la situation des femmes à la fois aux niveaux macro et micro. Afin d'étudier leur impact sur les taux de deuxième naissance des femmes et des hommes en Suède et en Hongrie, j'applique la perspective féministe.

La théorie économique soutient que les individus cherchent à maximiser leur bien-être, et que les décisions de fécondité font partie de

---

7. Ceci semble être une hypothèse commune à la perspective normative provenant de la sociologie, à la perspective de la production-ménage (études de l'utilisation-temps) dérivant de l'économie, à la perspective de socialisation du rôle sexuel émergeant de la psychologie sociale, et à la perspective du cycle de vie issue de la démographie sociale (Sweet, 1981 ; Bernhardt, 1993).

cette optimisation, étant donné que les individus tirent une utilité non seulement de la consommation des biens et des loisirs, mais également de la fécondité (voir Becker, 1991). D'un autre côté, le nombre d'enfants (quantité) d'un couple est limité par les coûts de la fécondité et par le niveau idéal des soins et dépenses par enfant (qualité). Les coûts de la fécondité comprennent le salaire non perçu pendant que le parent réduit son temps de travail afin de s'occuper de l'enfant, la non-accumulation, la dévalorisation du capital humain, l'instruction et la formation continue auxquelles il renonce, plus la détérioration des compétences. Le coût total de la fécondité varie suivant les individus selon les salaires du marché et le montant de capital humain accumulé. On a suggéré que la perte de salaire et de capital humain est plus importante pour ceux qui sont très instruits, les femmes qui ont un niveau d'éducation élevé ayant des coûts de fécondité plus importants et par conséquent une fécondité plus faible que celles qui sont moins instruites, toutes choses égales par ailleurs.

Le congé parental et le système public subventionné de garde d'enfants réduisent le coût de la fécondité. Le programme de congé parental diminue le salaire non perçu à travers les allocations parentales et maternelles, et les gardes publiques d'enfants permettent aux parents de poursuivre une participation active au marché du travail lorsque les enfants sont encore jeunes. Ces politiques peuvent même être plus avantageuses pour ceux qui ont un niveau d'instruction élevé. Les parents très instruits pourraient également avoir un accès plus facile à la garderie publique dans la mesure où ils ont souvent des horaires de travail souples. Ceci indique que, pour les femmes très instruites, l'emploi est un moindre obstacle à la fécondité que pour celles qui ont moins d'instruction.

On suppose généralement que les décisions de fécondité des hommes ne sont pas influencées de la même manière que celles des femmes par les coûts de la fécondité. Traditionnellement, les pères étaient rarement concernés par l'éducation directe des enfants ; par conséquent, ils n'avaient pas à tenir compte du salaire non perçu et de la dévalorisation de leur capital humain. Nous devrions nous attendre à ce que les décisions de fécondité des hommes soient principalement influencées par leur propre revenu et par celui de la famille. Cependant, dans la mesure où les pères partagent le congé parental, ils peuvent faire face aux mêmes coûts que les mères. Sundström et Stafford (1994) ont constaté que les pères qui ont pris un congé parental ont bénéficié d'une augmentation de salaire plus faible que ceux qui n'en avaient pas pris. Ainsi, l'égalité entre les parents peut avoir un effet négatif sur la fécondité des hommes, en particulier s'ils sont très instruits. D'autre part, les femmes disposant de l'aide de leur conjoint peuvent avoir plus d'enfants que si la responsabilité de la garde des enfants avait reposé entièrement sur elles.

## DONNÉES ET MÉTHODE

Les données utilisées dans cette étude sont issues de l'Enquête Suédoise sur la Famille et la Vie Active de 1992, réalisée par l'Institut Suédois de Statistiques, et de l'Enquête Hongroise sur la Fécondité et la Famille de 1992, menée par l'Institut de Statistiques de Hongrie. Ces enquêtes font partie du projet européen « Enquêtes sur la Fécondité et la Famille dans les pays de la CEE » qui rend possible la comparaison entre pays. Les enquêtes contiennent les histoires complètes du mariage et de la cohabitation, de la fécondité, de l'éducation et de l'activité de 4 983 personnes en Suède et de 5 487 personnes en Hongrie, femmes et hommes. Les enquêtés suédois ont été sélectionnés par échantillonnage aléatoire simple à partir de huit strates de femmes nées en 1949, 1954, 1959, 1964 ou 1969, et d'hommes nés en 1949, 1959 ou 1964. Le Registre National de Population a été utilisé comme base d'échantillonnage (Hoem, 1996). L'échantillon hongrois est représentatif, au niveau national, pour la population féminine âgée de 18 à 41 ans et la population masculine de 20 à 44 ans (Kamarás, 1996).

Les enquêtés de cette étude avaient au moins un enfant à eux (biologique) et une probabilité élevée d'avoir un deuxième enfant, ce qui signifie qu'ils ont été interrogés au moins 9 mois après la naissance de leur premier enfant. Les individus qui ont eu leur premier enfant avant l'âge de 19 ans ont été exclus car ils n'avaient pas eu le temps d'intégrer le marché du travail avant de devenir parents ; ainsi ils ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier des allocations les plus importantes de la politique familiale. En outre, étant donné que le modèle à estimer ne comprend pas de terme aléatoire, j'essaie de rendre les échantillons aussi homogènes que possible (pour les détails, voir le tableau 3.1.A en annexe). L'observation cesse au premier événement parmi ceux-ci : six ans après la première naissance, neuf mois après la séparation d'avec le conjoint avec qui l'enquêté a eu le premier enfant, ou à l'entretien. Un total de 2 543 personnes (1 690 femmes et 853 hommes) ont été incluses dans l'échantillon suédois, et 2 916 personnes (1 934 femmes et 982 hommes) dans celui de la Hongrie.

La régression d'intensité de risque[8] est utilisée comme outil d'analyse. C'est une méthode que l'on applique fréquemment dans l'analyse de données biographiques et qui convient aux histoires de vie telles que celles qui sont utilisées dans cette étude. La méthode nous permet d'estimer les effets de différents facteurs sur le « risque » (probabilité) qu'un événement particulier se produise, dans notre cas qu'un parent qui a déjà un enfant en ait un deuxième. L'analyse est basée sur une fonction de risques proportionnels constante par paliers. La durée d'exposition est mesurée comme le nombre de mois écoulés depuis la première naissance : 9-18, 19-

8. Pour les détails, voir par exemple Hoem et Hoem (1989), Hoem (1993b).

24, 25-30, 31-36 et 37-72 mois. On tient également compte des personnes qui n'ont pas eu de deuxième enfant au cours de la période d'observation.

L'analyse comprend des facteurs fixes et des facteurs variables avec le temps (tableaux 3.2.A, 3.3.A, 3.4.A, 3.5.A et 3.6.A pour la Suède et la Hongrie respectivement, en annexe), la variable temps étant la durée écoulée depuis la première naissance. Pour essayer de contrôler les différences de caractéristiques individuelles, j'ai utilisé la génération, le rang d'union à la première naissance[9], la religiosité, le statut matrimonial[10] à la première naissance comme facteurs fixes, et comme facteur variant avec le temps, le statut matrimonial actuel. Les deux variables de statut matrimonial ont été combinées en un facteur unique[11] à trois niveaux. Les modèles présentés dans cette communication ne comprennent que le facteur combiné. Pour l'analyse hongroise, la taille négligeable du groupe des individus cohabitants et la variation aléatoire qui en résulte réduisent la fiabilité des résultats concernant ce facteur, à tel point que j'ai choisi de ne présenter que les modèles ne comportant pas la variable de statut matrimonial. Les individus les plus axés sur la famille, soit le groupe des gens mariés et religieusement actifs, sont plus susceptibles d'avoir un deuxième enfant. On peut s'attendre à ce que ceux qui ont eu leur premier enfant dans une union de rang plus élevé aient une probabilité plus élevée d'avoir un deuxième enfant, se sentant probablement plus convaincus d'avoir trouvé le bon conjoint que ceux qui ont eu leur premier enfant au cours de leur première union.

Pour estimer la diversité des conditions individuelles en termes de capital humain, j'ai inclus l'âge à la première naissance et le niveau d'éducation à la première naissance[12] comme facteurs fixes, et le statut d'emploi actuel[13] comme facteur variant avec le temps. Il existe des hypothèses contradictoires sur l'effet de l'âge du parent à la première naissance. Le concept purement démographique « âge plus tardif, fécondité plus faible » indique un effet négatif de l'âge sur le risque relatif d'une deuxième naissance, mettant en particulier l'accent sur les femmes. D'autre part, l'allocation liée au revenu durant le congé parental peut aboutir à un ajournement des naissances dans l'attente d'un emploi stable et d'un salaire

---

9. Seules les relations impliquant au moins trois mois de cohabitation ont été considérées comme « unions ».

10. La cohabitation non maritale est très fréquente en Suède dans chaque groupe d'âge et dans chaque groupe socioéconomique (Hoem, 1992). En outre, la plupart des couples ne sont pas encore mariés lorsqu'ils deviennent parents pour la première fois (Hoem, 1996).

11. Le nouveau facteur combiné se réfère au statut matrimonial de l'enquêté(e) à la première naissance *et* à son statut matrimonial mois par mois entre les deux naissances.

12. Cette variable se réfère au niveau d'éducation le plus élevé atteint au moment de la première naissance.

13. Le statut d'emploi actuel révèle les différentes stratégies d'activité que les individus poursuivent entre les naissances. La période au cours de laquelle on a admis que cette variable variait a été limitée à sept mois avant la seconde naissance, afin d'éviter les changements d'emploi provoqués par la grossesse. Malheureusement pour les comparaisons entre les pays, le congé parental n'a pas été enregistré comme option en tant que telle pour les enquêtés hongrois, mais comme une poursuite du statut d'emploi antérieur.

suffisamment élevé. Quant à l'éducation, qui peut être utilisée comme un indicateur du revenu, nous avons également deux hypothèses opposées, comme nous l'avons vu dans la partie théorique. Pour ce qui est du statut d'emploi, je suppose que les individus axés sur le travail, tels que les salariés à temps plein, auront une probabilité d'avoir une deuxième naissance plus faible que ceux qui sont plutôt axés sur la famille, dont les travailleurs à temps partiel court et les personnes qui s'occupent de leur ménage à plein temps.

Enfin, pour expliquer l'impact des politiques publiques et des tendances économiques sur les deuxièmes naissances, j'ai inclus un facteur fixe pour la Suède, le père qui a pris un congé parental[14] en rapport avec la première naissance, deux facteurs fixes pour la Hongrie, la répartition des travaux ménagers et du temps de garde des enfants[15] (combinés en une variable unique), et deux facteurs variant avec le temps pour les deux pays, la période politique actuelle[16] et la période de cycle économique actuelle[17]. Comme on l'a mentionné précédemment, le partage du congé parental peut influencer positivement la fécondité additionnelle des femmes, alors qu'il a un effet négatif pour les hommes. De même que pour l'analyse hongroise, nous nous attendons à trouver un effet positif pour les femmes lorsque leur conjoint partage avec elles la responsabilité des tâches ménagères et le travail de garde des enfants, mais une influence peut-être négative pour les hommes à cause de leur charge croissante, à savoir le montant total du travail quotidien qu'ils effectuent. Concernant les périodes politiques, je prévois une augmentation du risque de deuxième naissance en cas de politique plus avantageuse, comme une allocation parentale de niveau plus élevé, un congé plus long ou un accès plus aisé aux garderies publiques. En ce qui concerne les politiques familiales suédoise et hongroise, ce facteur est susceptible d'avoir un effet positif. Les périodes de cycle économique peuvent expliquer l'impact des tendances économiques sur la fécondité. Ainsi nous pouvons observer un effet négatif pendant une récession et une augmentation du risque de deuxième naissance durant les périodes d'amélioration économique. La variable temps, la durée écoulée depuis la

---

14. Les pères n'avaient pas droit au congé parental avant 1974 en Suède, et il pouvait y avoir des cas, même plus tard, où le partage du congé n'était pas possible. Par conséquent, la catégorie « autre » a également été incluse. En outre, je n'ai pas fait de distinction ici entre un mois ou moins d'utilisation du congé parental par le père et un congé plus long, parce que le risque d'une deuxième naissance est presque le même pour ces catégories, comme on l'a montré dans une analyse préliminaire.

15. Ce sont des variables de régression qui sont utilisées comme indicateurs du niveau d'égalité de genre dans l'union de l'enquêté. Malheureusement, les données n'incluent pas d'autres informations qui auraient pu être utilisées comme mesure directe.

16. Les niveaux de ce facteur se réfèrent aux changements majeurs des politiques familiales, y compris certains retards. On prévoit également que la variable estime dans une moindre mesure le coût de garde des enfants. La date limite du dernier niveau pour les deux facteurs de période est la dernière date des entretiens, différente pour la Suède et la Hongrie.

17. Les niveaux de ce facteur se réfèrent à une combinaison d'informations sur la croissance économique, le taux de chômage et l'indice des prix de détail. La nature complexe de cette variable exige un travail supplémentaire de construction, que je projette d'effectuer plus tard.

première naissance, peut également refléter les influences politiques, du moins en Suède. Je compte voir la dénommée « prime à la rapidité » entraîner des intervalles entre naissances plus courts et, de ce fait, un risque plus élevé de deuxième naissance avant 24 mois dans la première moitié des années 1980, et avant 30 mois après 1986.

## RÉSULTATS

Les résultats montrent que les politiques publiques ont en effet influencé le taux de seconde naissance en Suède et en Hongrie. J'ai commencé par calculer un modèle (1) comportant uniquement les facteurs qui reflètent les caractéristiques individuelles. Dans le tableau 3.1, on observe qu'en Suède le risque relatif d'une deuxième naissance augmente d'une génération à l'autre pour les deux sexes, excepté une baisse pour la génération féminine 1969. Le risque de fécondité additionnelle de ceux qui ont eu leur première naissance dans leur première ou deuxième union (conjugale ou non conjugale) est assez similaire pour les deux sexes, tandis que nous observons des différences importantes pour les unions de rang supérieur. Du fait de la taille limitée du groupe « rang d'union = 3+ », le résultat pourrait s'expliquer par une variation aléatoire ou un effet de sélection. Quant au statut matrimonial, les cohabitants de longue date sont les moins susceptibles d'avoir une deuxième naissance. Le risque de deuxième naissance plus élevé du groupe « cohabitant au moment de la première naissance mais actuellement marié » révèle probablement le fait que ces couples se sont mariés parce qu'ils attendaient un deuxième enfant. En tout cas, le résultat selon lequel le mariage stimule la fécondité est conforme aux prévisions. La religiosité apparaît sans importance pour les deuxièmes naissances des Suédois, par conséquent nous n'en avons pas tenu compte dans les modèles suivants.

L'analyse hongroise (tableau 3.2) indique des différences entre sexes, à la fois selon la génération et la religiosité. Alors que nous observons peu de variation dans les risques de deuxième naissance des générations féminines, à l'exception de la plus jeune, il y a un modèle clairement en U inversé pour les générations masculines. Le rang d'union à la première naissance est beaucoup moins important pour la fécondité hongroise qu'il ne l'est pour la suédoise, et, étant donné que l'inclusion de cette variable n'améliore pas la concordance du modèle, elle a été exclue des modèles suivants. Tandis que la religiosité influence à peine la fécondité supplémentaire des mères d'un enfant, pratiquer activement une religion augmente de manière significative le risque de deuxième naissance des hommes. En résumant les effets des caractéristiques individuelles, nous constatons que le modèle de comportement fécond des femmes et celui des hommes sont remarquablement similaires en Suède, mais tout à fait différents en Hongrie.

Tableau 3.1.– Risques relatifs de deuxième naissance pour les Suédois des deux sexes. Modèles avec caractéristiques individuelles (1) et variables de capital humain (2) [1]

| | Modèle 1 | | Modèle 2 | |
|---|---|---|---|---|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| **Génération** | | | | |
| 1949 | 0,655 | 0,634 | 0,618 | 0,635 |
| 1954 | 0,756 | | 0,762 | |
| 1959 | 1,[b***] | 1,[b***] | 1,[b***] | 1,[b***] |
| 1964 | 1,235 | 1,288 | 1,243 | 1,323 |
| 1969 | 0,936 | | 1,079 | |
| **Rang d'union à la première naissance** | | | | |
| 1 | 1,[b***] | 1,[b] | 1,[b***] | 1,[b*] |
| 2 | 0,949 | 1,107 | 0,915 | 1,066 |
| 3+ | 2,189 | 0,493 | 1,913 | 0,460 |
| **État matrimonial combiné** | | | | |
| D'abord cohabitant(e)/actuellement cohabitant(e) | 1,[b***] | 1,[b***] | 1,[b***] | 1,[b***] |
| D'abord cohabitant(e)/actuellement marié(e) | 1,678 | 1,421 | 1,650 | 1,366 |
| D'abord marié(e)/actuellement cohabitant(e) | 1,488 | 1,346 | 1,414 | 1,325 |
| **Religiosité** | | | | |
| Active | 1,121 | 1,261 | | |
| Non active | 1,[b] | 1,[b] | | |
| **Âge à la première naissance** | | | | |
| 19-22 ans | | | 0,907 | 0,808 |
| 23-26 ans | | | 1,[b] | 1,[b] |
| 27-30 ans | | | 0,946 | 1,027 |
| 31 ans et plus | | | 0,949 | 0,800 |
| **Niveau d'instruction à la première naissance** | | | | |
| Obligatoire uniquement | | | 0,812 | 0,859 |
| Secondaire | | | 1,[b***] | 1,[b] |
| Supérieur | | | 1,411 | 1,126 |
| Autre | | | 0,713 | 0,918 |
| **Statut d'emploi actuel** | | | | |
| Emploi à temps plein | | | 1,[b***] | 1,[b] |
| Emploi à temps partiel long | | | 1,030 | |
| Emploi à temps partiel court | | | 1,132 | |
| En congé parental | | | 3,079 | |
| Au foyer | | | 1,689 | |
| Autre | | | 0,829 | 1,229 |
| **Vraisemblance (log)** | **-5151,4** | **-2546,3** | **-5080,8** | **-2541,3** |
| **Nombre de paramètres** | **14** | **12** | **24** | **18** |

[1] Pour chaque variable, les risques sont donnés par rapport au niveau de base (1,[b]). L'intensité de base (durée, en mois, écoulée depuis la première naissance) n'est pas donnée ici, bien qu'incluse dans tous les modèles. Le degré de signification se réfère à toutes les variables, pas seulement au niveau de base.

*** Significatif au seuil de 1 %, ** de 5 %, * de 10 %.

Tableau 3.2.– Risques relatifs de deuxième naissance pour les Hongrois des deux sexes. Modèles avec caractéristiques individuelles (1) et variables de capital humain (2) [1]

| | Modèle 1 | | Modèle 2 | |
|---|---|---|---|---|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| **Génération** | | | | |
| 1949-1951 | | 0,814 | | 0,833 |
| 1952-1956 | 1,069 | 0,933 | 1,056 | 0,946 |
| 1957-1961 | 1,[b] | 1,[b] | 1,[b**] | 1,[b] |
| 1962-1966 | 1,034 | 0,950 | 0,991 | 0,933 |
| 1967-1970 | 0,813 | 0,713 | 0,716 | 0,660 |
| **Rang d'union à la première naissance** | | | | |
| 1 | 1,[b] | 1,[b] | | |
| 2+ | 0,820 | 0,763 | | |
| **Religiosité** | | | | |
| Active | 1,087 | 1,318 | 1,091 | 1,344 |
| Non active | 1,[b] | 1,[b**] | 1,[b] | 1,[b**] |
| Pas d'information | 2,265 | 0,724 | 2,181 | 0,737 |
| **Âge à la première naissance** | | | | |
| 19-22 ans | | | 1,329 | 1,150 |
| 23-26 ans | | | 1,[b***] | 1,[b*] |
| 27 ans et plus | | | 0,942 | 0,882 |
| **Niveau d'instruction à la première naissance** | | | | |
| École professionnelle | | | 1,109 | 1,030 |
| Secondaire | | | 1,[b] | 1,[b] |
| Supérieur | | | 1,130 | 1,116 |
| Autre | | | 1,184 | 1,012 |
| **Statut d'emploi actuel** | | | | |
| Emploi à temps plein | | | 1,[b] | 1,[b] |
| Emploi à temps partiel long | | | 0,811 | |
| Emploi à temps partiel court | | | 1,018 | 1,224 |
| Autre | | | 1,221 | 0,917 |
| **Vraisemblance (log)** | **-5718,2** | **-3008,8** | **-5700,2** | **-3005,7** |
| **Nombre de paramètres** | **11** | **12** | **18** | **18** |

[1] Pour chaque variable, les risques sont donnés par rapport au niveau de base (1,[b]). L'intensité de base (durée, en mois, écoulée depuis la première naissance) n'est pas donnée ici, bien qu'incluse dans tous les modèles. Le degré de signification se réfère à toutes les variables, pas seulement au niveau de base.

*** Significatif au seuil de 1 %, ** de 5 %, * de 10 %.

Ensuite, les facteurs reflétant le capital humain individuel ont été ajoutés au modèle (2). L'effet des facteurs présentés précédemment sera discuté uniquement lorsqu'il change à mesure que nous ajoutons d'autres facteurs. Pour la Suède, la variation des risques relatifs selon l'âge à la première naissance n'est que minimale pour les femmes, mais montre une allure en U inversé pour les hommes. N'étant pas significative (tableau 3.1), elle a par conséquent été exclue du modèle suivant. Ce résultat contredit cependant l'hypothèse selon laquelle la fécondité tardive est plus faible pour les femmes, tandis que, de manière quelque peu surprenante, il la vérifie

pour les hommes. Le niveau d'instruction à la première naissance montre un effet positif pour les deux sexes, ce qui est conforme aux résultats antérieurs (Hoem et Hoem, 1989) mais contraire à ce qui a été observé par Becker (1991). Ceci suggère que les politiques suédoises ont réussi à réduire les coûts de fécondité pour les individus instruits. Quant au statut d'emploi actuel, les femmes en congé parental[18] et celles qui sont au foyer[19] ont les risques de deuxième naissance les plus élevés, alors que la différence est plutôt faible entre celles qui travaillent à temps partiel court et celles qui travaillent à temps plein ou à temps partiel long. Pour les hommes, le risque de deuxième naissance plus élevé de ceux qui ne travaillent pas à plein temps peut être un effet de sélection représentant des stratégies masculines d'emploi relativement atypiques, mais il peut également être le résultat d'une variation beaucoup plus aléatoire dans cette catégorie.

L'inclusion de l'âge à la première naissance dans le modèle a modifié l'effet de génération pour les femmes hongroises (tableau 3.2). Ainsi, le risque de deuxième naissance diminue dans les générations féminines, tandis qu'on n'observe guère de changement pour les générations masculines. L'âge à la première naissance avec un effet négatif pour les deux sexes semble être un facteur très important pour la fécondité supplémentaire des parents d'un enfant en Hongrie, en particulier pour les mères, contrairement aux résultats suédois. Quant à l'éducation[20], on n'observe guère de différence de risque de deuxième naissance entre les divers niveaux d'instruction, ce qui reflète probablement l'influence de la politique publique, comme en Suède. N'améliorant pas la concordance du modèle, cette variable a été exclue du modèle suivant. Concernant le statut d'emploi actuel, le risque de deuxième naissance des salariées à temps plein et des femmes travaillant à temps partiel court est presque le même ; alors qu'il est un peu plus faible pour celles qui travaillent à temps partiel long. Le risque plus élevé pour les hommes travaillant à temps partiel court est probablement dû à une variation aléatoire ou à un effet de sélection compte tenu de la prédominance de l'emploi à plein temps comme stratégie générale d'activité des hommes. En résumé, alors que les différences entre sexes de l'effet des caractéristiques individuelles étaient négligeables pour la Suède, elles apparaissaient plus nettement pour les variables de capital humain. Ceci est tout simplement l'inverse des résultats hongrois, où les effets de genre sont beaucoup plus visibles pour les caractéristiques

---

18. Ceci se réfère probablement à l'effet stimulant de la prétendue reprise rapide.
19. Le fait que les femmes au foyer aient un risque de deuxième naissance plus élevé que celles qui travaillent est conforme aux résultats antérieurs (Hoem et Hoem, 1989). Cependant, lorsqu'on combine l'emploi actuel avec d'autres variables mesurant l'expérience professionnelle, le risque relatif de deuxième naissance peut changer. Par exemple, on a observé que les femmes qui ont été au foyer depuis la première naissance n'ont pas des taux de troisième naissance sensiblement plus élevés que les mères actives (Hoem, 1993).
20. La catégorie « autre » comprend en ce moment une proportion importante d'enquêtés hongrois. Il se pourrait que la majorité d'entre eux n'ait que l'éducation obligatoire. Je projette de reconstruire leurs histoires scolaires et ainsi d'obtenir leur niveau d'instruction à la première naissance. Dans l'étape précédente, j'ai choisi de ne pas interpréter cette catégorie à cause de la variation aléatoire peut-être forte dans ce groupe.

individuelles et faibles pour les facteurs qui reflètent les différences en matière de capital humain.

Dans une troisième étape, les facteurs destinés à améliorer l'impact des politiques publiques ont été ajoutés (modèle 3). Pour la Suède (tableau 3.3), nous observons que lorsque le père utilisait une partie du congé, le risque de deuxième naissance était plus élevé à la fois pour les femmes et pour les hommes. Ces résultats confirment nos prévisions en ce qui concerne les femmes, mais sont tout à fait surprenants pour les hommes. Les pères qui prennent un congé parental sont probablement plus axés sur la famille et leurs préférences personnelles contrebalancent l'impact négatif du coût accru de la fécondité. L'effet des programmes politiques indique peu de variation pour la fécondité de rang deux des femmes jusqu'au milieu des années 1980. Puis l'introduction de la « prime à la rapidité » (1986) et l'extension du congé parental (1989), peut-être en combinaison avec la disponibilité croissante des garderies publiques, ont considérablement stimulé la fécondité supplémentaire des mères d'un enfant. La fécondité de rang deux des hommes a augmenté modérément au cours des périodes politiques à l'exception de la fin des années 1970, lorsque le droit des pères au congé parental a été introduit, et au début des années 1990 lorsque le congé a été considérablement étendu. Cependant, la réforme a eu un impact plus important sur la fécondité de rang deux des femmes que sur celle des hommes. Tandis que la période de cycle économique[21] a un effet négatif pour les deux sexes, l'effet est plus visible pour le risque de deuxième naissance des femmes que pour celui des hommes.

Pour la Hongrie (tableau 3.4), l'inclusion des variables politiques dans le modèle a aplani les différences de risque de deuxième naissance entre les générations masculines les plus âgées, alors qu'elle conservait l'effet négatif pour les deux générations les plus jeunes. Quant à la répartition du travail ménager et de la garde des enfants entre les conjoints, nous constatons que les femmes sont significativement moins susceptibles d'avoir un deuxième enfant si elles ne reçoivent pas d'aide de leur conjoint. L'effet est beaucoup moins visible pour les pères, mais il semble que le risque de deuxième naissance soit plus élevé pour les hommes les plus traditionalistes et pour les hommes les plus égalitaristes en termes de division sexuelle du travail[22]. L'effet positif pour les périodes politiques actuelles est associé au droit des pères au congé parental depuis 1982, et à l'introduction d'une allocation parentale liée au revenu au milieu des années 1980, ainsi qu'à la disponibilité croissante au cours du temps des garderies publiques. De façon intéressante, on remarque que l'impact est plus net sur la fécondité masculine que sur la fécondité féminine. Pour les périodes de cycle

21. Il y a un problème d'identification possible causé par les spécifications de période étroitement similaires pour la période politique actuelle et pour les variables de cycle économique ; je projette par conséquent de les redéfinir plus tard.

22. Nous devrions cependant garder présent à l'esprit que c'est une variable de régression, et que ce que nous observons peut être un effet de causalité inverse.

économique[23], l'influence sur le risque de deuxième naissance a une forme en U inversé pour les deux sexes. En ajoutant l'effet des facteurs politiques dans le modèle, les différences liées au sexe apparaissent effectivement pour les deux pays.

Enfin, j'ai testé les effets possibles de la « prime à la rapidité » sur la naissance suivante en calculant les interactions entre la durée écoulée depuis la première naissance et l'emploi actuel pour la Suède, en comparaison avec la Hongrie, où une telle réforme politique n'a pas eu lieu. Comme nous le voyons dans la figure 3.1, les Suédoises en congé parental[24] ont accéléré leur deuxième naissance, alors que celles qui travaillaient à plein temps, à temps partiel long ou qui étaient au foyer ne l'ont pas fait. L'absence d'effet sur l'espacement des naissances des salariées à temps partiel est surprenante étant donné qu'elles gagneraient certainement à avoir des intervalles entre naissances plus courts et ainsi une allocation parentale plus élevée, à moins qu'elles aient également travaillé à temps partiel court avant la première naissance. Les hommes salariés à temps plein ont le même espacement que les femmes travaillant à plein temps, et ceci est également vrai pour la Hongrie. En résumé, les interactions renforcent notre conclusion qu'il existe un effet de genre des variables politiques sur la deuxième naissance en Suède et en Hongrie.

---

23. La tendance révèle un mélange d'attentes individuelles et de la réalité économique, étant donné que la croissance économique a été en fait plus élevée avant le milieu des années 1970, mais l'effet négatif concernant la crise pétrolière est devenu non visible jusqu'au début des années 1980 à cause des réformes importantes dans les sphères de l'économie et du politique.

24. Avoir un intervalle entre naissances supérieur à 30 mois réduirait de manière significative l'allocation parentale, à moins qu'un nouveau droit ne soit créé à travers le retour au travail ou l'activité en parallèle avec le congé parental.

Tableau 3.3.– Risques relatifs de seconde naissance des Suédois des deux sexes. Modèle (3) avec caractéristiques individuelles, variables de capital humain et politiques [1]

| | Modèle 3 | |
|---|---|---|
| | Femmes | Hommes |
| **Génération** | | |
| 1949 | 0,619 | 0,585 |
| 1954 | 0,764 | |
| 1959 | 1,[b***] | 1,[b***] |
| 1964 | 1,266 | 1,295 |
| 1969 | 1,077 | |
| **Rang d'union à la première naissance** | | |
| 1 | 1,[b***] | 1,[b] |
| 2 | 0,935 | 1,095 |
| 3+ | 1,939 | 0,513 |
| **État matrimonial** | | |
| D'abord cohabitant(e)/actuellement cohabitant(e) | 1,[b***] | 1,[b***] |
| D'abord cohabitant(e)/actuellement marié(e) | 1,628 | 1,383 |
| D'abord marié(e)/actuellement cohabitant(e) | 1,412 | 1,331 |
| **Niveau d'instruction à la première naissance** | | |
| Obligatoire uniquement | 0,797 | 0,864 |
| Secondaire | 1,[b***] | 1,[b] |
| Supérieur | 1,422 | 1,159 |
| Autre | 0,715 | 0,927 |
| **Statut d'emploi actuel** | | |
| Emploi à temps plein | 1,[b***] | 1,[b] |
| emploi à temps partiel long | 1,034 | |
| Emploi à temps partiel court | 1,139 | |
| En congé parental | 3,058 | |
| Au foyer | 1,682 | |
| Autre | 0,839 | 1,216 |
| **Le père a pris un congé parental** | | |
| Oui | 1,[b**] | 1,[b*] |
| Non | 0,842 | 0,775 |
| Autre | 0,892 | 0,989 |
| **Période politique actuelle** | | |
| Janvier 1968-décembre 1974 | 1,099 | 0,827 |
| Janvier 1975-décembre 1980 | 1,[b*] | 1,[b] |
| Janvier 1981-décembre 1986 | 0,966 | 0,859 |
| Janvier 1987-décembre 1989 | 1,458 | 0,863 |
| Janvier 1990-juin 1993 | 1,760 | 1,012 |
| **Période économique actuelle** | | |
| Janvier 1968-juin 1987 | 1,[b***] | 1,[b] |
| Juillet 1987-juin 1991 | 0,631 | 0,947 |
| Juillet 1991-juin 1993 | 0,466 | 0,841 |
| **Vraisemblance (log)** | **-5072,6** | **-2539,9** |
| **Nombre de paramètres** | **29** | **23** |

[1] Pour chaque variable, les risques sont donnés par rapport au niveau de base (1,[b]). L'intensité de base (durée, en mois, écoulée depuis la première naissance) n'est pas donnée ici, bien qu'incluse dans tous les modèles. Le degré de signification se réfère à toutes les variables, pas seulement au niveau de base.

*** Significatif au seuil de 1 %, ** de 5 %, * de 10 %.

Tableau 3.4.– Risques relatifs de seconde naissance pour les Hongrois des deux sexes. Modèle (3) avec caractéristiques individuelles, variables de capital humain et politiques [1]

| | Modèle 3 | |
|---|---|---|
| | Femmes | Hommes |
| **Génération** | | |
| 1949-51 | | 1,050 |
| 1952-56 | 1,054 | 1,079 |
| 1957-61 | 1,[b**] | 1,[b] |
| 1962-66 | 0,923 | 0,828 |
| 1967-70 | 0,600 | 0,554 |
| **Religiosité** | | |
| Active | 1,098 | 1,340 |
| Non active | 1,[b] | 1,[b*] |
| Pas d'information | 1,929 | 0,791 |
| **Âge à la première naissance** | | |
| 19-22 ans | 1,375 | 1,227 |
| 23-26 ans | 1,[b***] | 1,[b**] |
| 27 ans et plus | 0,904 | 0,787 |
| **Statut d'emploi actuel** | | |
| Emploi à temps plein | 1,[b*] | 1,[b] |
| Emploi à temps partiel long | 0,818 | |
| Emploi à temps partiel court | 1,039 | 1,206 |
| Autre | 1,244 | 0,917 |
| **Répartition du travail ménager et de la garde des enfants** | | |
| *Ménage et garde également partagés* | 1,[b**] | 1,[b] |
| Ménage et/ou garde principalement ELLE | 1,028 | 0,906 |
| Ménage et garde uniquement ELLE | 0,684 | 1,051 |
| Ménage également partagé, garde autre/garde également partagée, ménage autre | 1,497 | 0,959 |
| Ménage et garde autre ou principalement LUI | 1,049 | 0,685 |
| **Période politique actuelle** | | |
| Janvier 1968-décembre 1982 | 1,[b**] | 1,[b] |
| Janvier 1983-décembre 1987 | 1,100 | 1,335 |
| Janvier 1988-décembre 1993 | 1,427 | 1,602 |
| **Période économique actuelle** | | |
| Janvier 1968-juin 1974 | 1,[b] | 1,[b] |
| Juillet 1974-Juin 1983 | 1,207 | 1,241 |
| Juillet 1983-décembre 1993 | 0,987 | 1,080 |
| **Vraisemblance (log)** | **-5693,7** | **-3000,9** |
| **Nombre de paramètres** | **23** | **23** |

[1] Pour chaque variable, les risques sont donnés par rapport au niveau de base (1,[b]). L'*intensité de base (durée, en mois, écoulée depuis la première naissance)* n'est pas donnée ici, bien qu'incluse dans tous les modèles. Le degré de signification se réfère à toutes les variables, pas seulement au niveau de base.

*** Significatif au seuil de 1 %, ** de 5 %, * de 10 %.

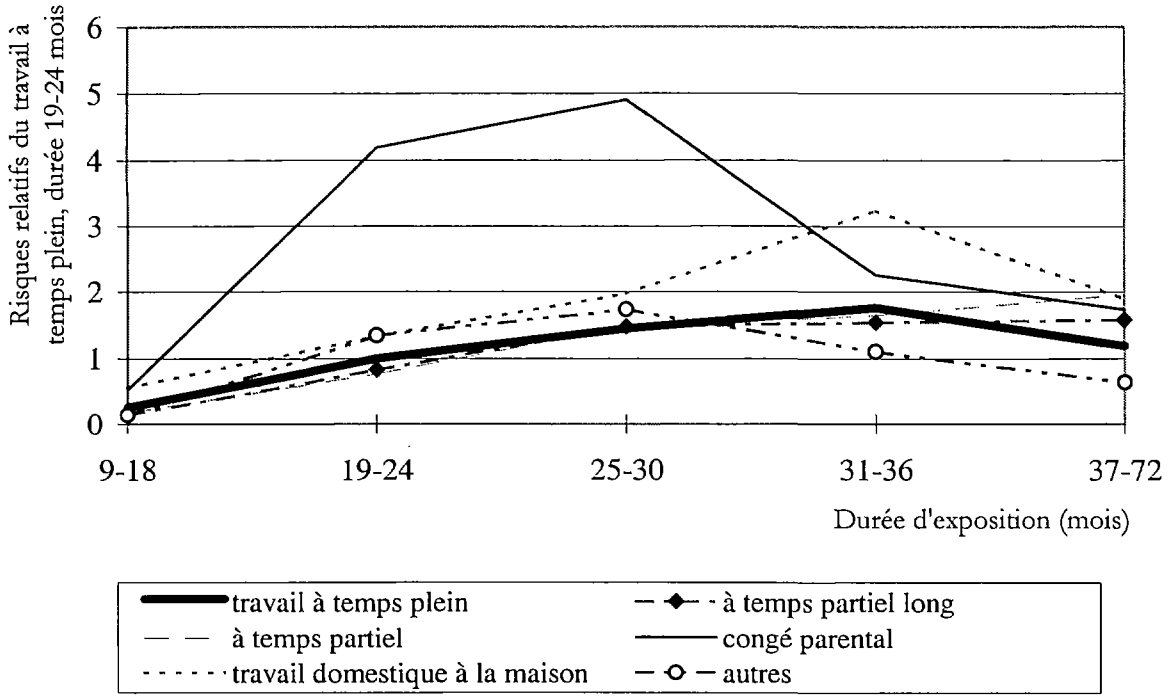


Graphique 3.1. Risque d'une seconde naissance selon l'emploi actuel et la durée d'exposition, femmes suédoises

## CONCLUSION

Dans cette communication, j'ai analysé la fécondité additionnelle des mères et pères d'un enfant dans la Suède et la Hongrie actuelles. Aucun modèle lié au genre n'a été observé de manière intéressante dans l'effet des caractéristiques individuelles en Suède, mais les différences liées au sexe étaient tout à fait visibles pour la Hongrie. Les différences entre sexes sont mises en évidence avec l'introduction dans le modèle suédois de variables de capital humain, ce qui n'est pas le cas en Hongrie. Quant aux facteurs politiques, nous avons observé un modèle spécifique lié au genre pour les deux pays.

Le résultat concernant l'absence d'influence de l'âge à la première naissance sur la fécondité de rang deux des femmes suédoises suggère une influence politique à la fois en termes d'ajournement de la maternité (ou de la paternité) et en termes de droit à une interruption de carrière « tardive ». Le programme de congé parental et l'accès aux garderies publiques permettent de combiner emploi et maternité (ou paternité). Ces programmes politiques, qui existent dans les deux pays, ont également réduit le coût de la fécondité pour les individus de niveau d'instruction élevé (mères et pères). En mettant l'accent sur l'emploi actuel, nous avons constaté que les femmes suédoises utilisent une grande variété de stratégies de travail entre les naissances, tandis que la vaste majorité des hommes sont salariés à plein temps. En Hongrie, l'emploi à temps plein est dominant chez les mères et les pères. Dans les deux pays, de telles stratégies de travail sont étroitement associées au programme de congé parental et au système de garde publique d'enfants, ainsi qu'au système d'impôt sur le revenu individuel, encourageant les familles à deux revenus. Le risque plus élevé de deuxième naissance pour les femmes et les hommes en Suède lorsque le père avait pris un congé parental, ainsi que son augmentation dans les périodes de politiques avantageuses et de réformes stimulantes, dans les deux pays et pour les deux sexes, fournissent des preuves supplémentaires concernant les effets politiques. On a aussi souligné l'importance de l'égalité des sexes dans la famille ; ainsi, les Hongroises devant assumer les responsabilités à la fois du ménage et de l'éducation de l'enfant sans aide d'aucune sorte de la part de leur conjoint, sont beaucoup moins susceptibles d'avoir un second enfant que les autres femmes.

En résumé, les résultats de cette étude révèlent une interaction possible entre le concept d'égalité de genre tel qu'exprimé dans les politiques publiques favorisant la combinaison de l'emploi et de la maternité (ou de la paternité), et la transition des rôles sexuels traditionnels vers plus d'égalité des sexes. Concernant le statut des femmes, un tel développement apparaît avantageux à la fois aux niveaux macro et micro.

**Remerciements**

Je suis reconnaissante à Eva Bernhardt, Jan M. Hoem, Gigi Santow, Marianne Sundström et à tous mes collègues de l'Unité de Démographie pour leurs conseils précieux. Je remercie Mikael Wallin pour l'assistance en programmation concernant les données hongroises. Je suis redevable à l'Institut de Statistiques de Hongrie qui a réalisé l'Enquête Hongroise sur la Famille de 1992 et m'a permis d'accéder aux données. Je suis également reconnaissante à l'Institut de Statistiques de Suède qui a réalisé l'Enquête Suédoise sur la Famille de 1992 ; et au Conseil Suédois pour la Recherche sociale qui a offert à l'Unité de Démographie de l'Université de Stockholm une aide financière sous forme de subvention numéro 93-0204:3A pour la gestion et l'exploitation des données. Je remercie enfin l'Unité de Démographie de l'Université de Stockholm de m'avoir autorisé l'accès à la version actuelle du fichier de données, de m'avoir aidée à l'utiliser, et pour son soutien financier.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADAMIK, M. (1991), « Hungary - Supporting Parenting and Child Rearing: Policy Innovation in Eastern Europe », in : Sheila B. Kamerman et Alfred J. Kahn, éd., *Childcare, Parental Leave, and the Under 3s. Policy Innovation in Europe*, 1re éd., New York, Auburn House, p. 115-144.

BECKER, G. S. (1991), *A Treatise on the Family*, 2e éd., Cambridge, Harvard University Press.

BERNHARDT, E. (1993), « Fertility and Employment », *European Sociological Review*, vol. 9, p. 25-42.

BJÖRNBERG, U. (1992), « Tvåförsörjarfamiljen i teori och verklighet » (La famille à double salaire, en théorie et en pratique), in : Joan Acker *et al.*, éd., *Kvinnors och mäns liv och arbete* (La vie et le travail des hommes et des femmes), 1re éd., Stockholm, SNS, p. 155-218.

CLASON, C. (1992), « Dual-Earner Families in Hungary: Past, Present and Future Perspectives », in : Suzan Lewis *et al.*, éd., *Dual-Earner Families. International Perspectives*, Londres, Sage Publications.

CORIJN, M., A. LIEFBROER et J. DE JONG GIERVELD (1996), « It Takes Two to Tango, Doesn't It? The Influence of Couple Characteristics on the Timing of the Birth of the First Child », *Journal of Marriage and the Family,* vol. 58, n° 1, p. 117-126.

FERGE, Z. (1985), « Biologikum és nemek közötti egyenlöség » (Biologie et égalité des sexes), in : Katalin Koncz, éd., *Nök és Férfiak. Hiedelmek, Tények* (Hommes et femmes. Croyances et réalités), Budapest, Kossuth.

FREY, M. (1993), « Nök a munkaeröpiacon » (Les femmes sur le marché du travail), *Társadalmi Szemle*, vol. 3, p. 26-36.

GUSTAFSSON, S. (1992), « Separate Taxation and Married Women's Labor Supply. A Comparison of West Germany and Sweden », *Journal of Population Economics*, vol. 5, p. 61-85.

GUSTAFSSON, S., et F. P. STAFFORD (1994), « Three Regimes of Childcare: The United States, the Netherlands and Sweden », in : M. Blank, éd., *Social Protection and Economic Flexibility*, 1re éd., University of Chicago Press, p. 333-361.

HAAS, L. (1992), *Equal Parenthood and Social Policy. A Study of Parental Leave in Sweden*, Albany, State University of New York Press.

HILL, C. R., et F. P. STAFFORD (1985), « Lifetime Fertility, Child Care, and Labor Supply », in : T. Juster et F. P. Stafford, éd., *Time, Goods and Well-Being*, Institute for Social Research, University of Michigan.

HERNES, H. M. (1987), *Welfare State and Women Power. Essays in State Feminism*, Oslo, Norwegian University Press.

HOEM, B. (1992), « Recent Changes in Family Formation in Sweden », *Stockholm Research Reports in Demography,* n° 71, Stockholm University.

HOEM, B. (1993), « The Compatibility of Employment and Childbearing in Contemporary Sweden », *Acta Sociologica,* vol. 36, p. 101-120.

HOEM, B. (1996), « Some Features of Recent Demographic Trends in Sweden », *Stockholm Research Reports in Demography,* n° 104, Stockholm University.

HOEM, B., et J. M. HOEM (1989), « The Impact of Women's Employment on Second and Third Births in Modern Sweden », *Population Studies*, vol. 43, p. 47-67.

HOEM, J. M. (1993*a*), « Public Policy as the Fuel of Fertility: Effects of a Policy Reform on the Pace of Childbearing in Sweden in the 1980s », *Acta Sociologica*, vol. 36, p. 19-31.

HOEM, J. M. (1993*b*), « Classical Demographic Methods of Analysis and Modern Event-History Techniques », in : IUSSP, *22nd International Population Conference, Montreal, Canada,* vol. 3, p. 281-291 ; *Stockholm Research Reports in Demography,* n° 75, Stockholm University.

KAMARAS, F. (1996), *Európai termékenységi és családvizsgálat Magyarországon: Az 1993. évi keresztmetszeti vizsgálat főbb eredményei* (Enquête européenne sur la famille et la fécondité. Principaux résultats de l'enquête en Hongrie, 1993), Budapest, KSH (Statistics Hungary).

OLAH, L. S. (1996), « The Impact of Public Policies on the Second-Birth Rates in Sweden: A Gender Perspective », *Stockholm Research Reports in Demography,* n° 98, Stockholm University.

RINDFUSS, R. R., et A. M. PARNELL (1989), « The Varying Connection Between Marital Status and Childbearing in the United States », *Population and Development Review*, vol. 15, n° 3, p. 447-470.

SANDORNE HORVATH, E. (1986), *A GYEStöl a GYEDig* (Des allocations familiales au salaire parental), Budapest, Kossuth.

SCB (1995), *Women and Men in Sweden. Facts and Figures 1995*, Stockholm, Statistics Sweden.

SUNDSTRÖM, M. (1991), « Sweden: Supporting Work, Family and Gender Equality », in : Sheila B. Kamerman et Alfred J. Kahn, éd., *Childcare, Parental Leave and the Under 3s. Policy Innovation in Europe*, 1re éd., New York, Auburn House, p. 171-199.

SUNDSTRÖM, M. (1995), « Swedish Parental Leave in the Perspective of European Integration », *Stockholm Research Reports in Demography,* n° 94, Stockholm University.

SUNDSTRÖM, M., et F. P STAFFORD (1994), « Time-Out for Childcare and Career Wages of Men and Women », *Stockholm Research Reports in Demography,* n° 85, Stockholm University.

SWEET, J. A. (1981), « Work and Fertility », in : G. L. Fox, éd., *Decision-Making, Family Planning and Child-Bearing*, 1re éd., New York, Sage.

THORSELL, S. (1992), « Könsrollsfrågan och barnomsorgen » (Rôles sexuels et prise en charge des enfants), in : Annika Baude, éd., *Visionen om Jämställdhet* (Vues sur l'égalité des sexes), 1re éd., Stockholm, SNS.

# ANNEXES

Tableau 3.1.A.– Nombre d'enquêtés exclus de l'analyse des secondes naissances en Suède et en Hongrie

| Raison de l'exclusion | Suède | Hongrie |
|---|---|---|
| Aucun enfant biologique enregistré | 1 562 | 1 602 |
| Interrogé dans les 8 mois après la première naissance | 123 | 104 |
| A eu le premier enfant avant 19 ans | 123 | 378 |
| Célibataire (ni marié, ni cohabitant) à la première naissance | 308 | 263 |
| Première naissance multiple | 18 | 32 |
| Le premier et/ou second enfant adopté | 45 | 107 |
| Premier enfant décédé avant la conception du second | 13 | 28 |
| Élevé dans un pays non nordique | 248 | 6 |
| Appartient à une cohorte trop âgée/jeune(définie selon la comparabilité avec l'échantillon suédois) | - | 57 |
| Total | 2 440 | 2 571 |

Tableau 3.2.A.– Distribution des enquêtés suédois des deux sexes selon différents facteurs fixes (parents d'un enfant dans une union intacte)

| | Femmes | | Hommes | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| **Génération** | | | | |
| 1949 | 422 | 25,0 | 437 | 51,2 |
| 1954 | 448 | 26,5 | | |
| 1959 | 431 | 25,5 | 212 | 24,9 |
| 1964 | 294 | 17,4 | 204 | 23,9 |
| 1969 | 95 | 5,6 | | |
| **Rang d'union à la première naissance** | | | | |
| 1 | 1 403 | 83,0 | 712 | 83,5 |
| 2 | 249 | 14,7 | 117 | 13,7 |
| 3+ | | 2,3 | 24 | 2,8 |
| **Religiosité** | | | | |
| Active | 155 | 9,2 | 57 | 6,7 |
| Non active | 1 535 | 90,8 | 796 | 93,3 |
| **État matrimonial à la première naissance** | | | | |
| Cohabitant(e) | 1 001 | 59,2 | 516 | 60,5 |
| Marié(e) | 689 | 40,8 | 337 | 39,5 |
| **Âge à la première naissance** | | | | |
| 19-22 ans | 616 | 36,4 | 155 | 18,2 |
| 23-26 ans | 603 | 35,7 | 384 | 45,0 |
| 27-30 ans | 328 | 19,4 | 217 | 25,4 |
| 31 ans et plus | 143 | 8,5 | 97 | 11,4 |
| **Niveau d'instruction à la première naissance** | | | | |
| Obligatoire uniquement | 268 | 15,8 | 177 | 20,8 |
| Secondaire | 1 110 | 65,7 | 513 | 60,1 |
| Supérieur | 248 | 14,7 | 120 | 14,1 |
| Autre | 64 | 3,8 | 43 | 5,0 |
| **Le père a pris un congé parental** | | | | |
| Oui | 943 | 55,8 | 499 | 58,5 |
| Non | 470 | 27,8 | 194 | 22,7 |
| Autre | 277 | 16,4 | 160 | 18,8 |
| **Total** | **1 690** | **100,0** | **853** | **100,0** |

Tableau 3.3.A.– Distribution des enquêtés hongrois des deux sexes selon différents facteurs fixes (parents d'un enfant dans une union intacte)

| | Femmes | | Hommes | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| **Génération** | | | | |
| 1949-1951 | | | 174 | 17,7 |
| 1952-1956 | 762 | 39,4 | 315 | 32,1 |
| 1957-1961 | 519 | 26,8 | 243 | 24,7 |
| 1962-1966 | 418 | 21,6 | 181 | 18,4 |
| 1967-1970 | 235 | 12,2 | 69 | 7,1 |
| **Rang d'union à la première naissance** | | | | |
| 1 | 1 862 | 96,3 | 935 | 95,2 |
| 2+ | 72 | 3,7 | 47 | 4,8 |
| **Religiosité** | | | | |
| Active | 278 | 14,4 | 97 | 9,9 |
| Non active | 1 649 | 85,2 | 851 | 86,7 |
| Pas d'information | 7 | 0,4 | 34 | 3,4 |
| **État matrimonial à la première naissance** | | | | |
| Cohabitant(e) | 23 | 1,2 | 11 | 1,1 |
| Marié(e) | 1 911 | 98,8 | 971 | 98,9 |
| **Âge à la première naissance** | | | | |
| 19-22 ans | 1 171 | 60,5 | 245 | 24,9 |
| 23-26 ans | 572 | 29,6 | 477 | 48,6 |
| 27-30 ans | 149 | 7,7 | 207 | 21,1 |
| 31 ans et plus | 42 | 2,2 | 53 | 5,4 |
| **Niveau d'instruction à la première naissance** | | | | |
| École professionnelle | 493 | 25,5 | 466 | 47,5 |
| Secondaire | 818 | 42,3 | 286 | 29,1 |
| Supérieur | 258 | 13,3 | 122 | 12,4 |
| Autre | 365 | 18,9 | 108 | 11,0 |
| **Répartition du travail ménager** | | | | |
| Répartition égale | 313 | 16,2 | 210 | 21,4 |
| ELLE principalement | 1 196 | 61,9 | 610 | 62,1 |
| LUI principalement | 12 | 0,6 | 20 | 2,0 |
| Uniquement ELLE | 70 | 3,6 | 14 | 1,4 |
| Autre | 343 | 17,7 | 128 | 13,1 |
| **Répartition du travail de garde des enfants** | | | | |
| Répartition égale | 496 | 25,6 | 292 | 29,8 |
| ELLE principalement | 839 | 43,4 | 333 | 33,9 |
| LUI principalement | 7 | 0,4 | 7 | 0,7 |
| Uniquement ELLE | 114 | 5,9 | 26 | 2,6 |
| Autre | 478 | 24,7 | 324 | 33,0 |
| **Total** | **1 934** | **100,0** | **982** | **100,0** |

Tableau 3.4.A.– Temps total d'exposition (en mois) selon différents facteurs variables avec le temps et selon la variable temps pour les enquêtés suédois des deux sexes

| | Femmes | | Hommes | |
|---|---|---|---|---|
| | Temps d'expos. | % | Temps d'expos. | % |
| **État matrimonial actuel** | | | | |
| Cohabitant(e) | 20 489 | 43,8 | 10 554 | 43,5 |
| Marié(e) | 26 270 | 56,2 | 13 700 | 56,5 |
| **État matrimonial combiné** | | | | |
| D'abord cohabitant(e)/actuellement cohabitant(e) | 20 489 | 43,8 | 10 554 | 43,5 |
| D'abord cohabitant(e)/actuellement marié(e) | 6 865 | 14,7 | 3 865 | 15,9 |
| D'abord marié(e)/actuellement cohabitant(e) | 19 405 | 41,5 | 9 835 | 40,6 |
| **Période politique actuelle** | | | | |
| Janvier 1968-décembre 1974 | 5 063 | 10,8 | 3 087 | 12,7 |
| Janvier 1975-décembre 1980 | 13 516 | 28,9 | 7 977 | 32,9 |
| Janvier 1981-décembre 1986 | 13 970 | 29,9 | 5 712 | 23,6 |
| Janvier 1987-décembre 1989 | 7 127 | 15,2 | 3 222 | 13,3 |
| Janvier 1990-juin 1993 | 7 083 | 15,2 | 4 256 | 17,5 |
| **Période économique actuelle** | | | | |
| Janvier 1968-juin 1974 | 4 175 | 8,9 | 2 493 | 10,3 |
| Juillet 1974-Juin 1981 | 15 552 | 33,3 | 9 092 | 37,5 |
| Juillet 1981-juin 1987 | 13 972 | 29,9 | 5 628 | 23,2 |
| Juillet 1987-juin 1991 | 9 577 | 20,5 | 4 886 | 20,1 |
| Juillet 1991-juin 1993 | 3 483 | 7,4 | 2 155 | 8,9 |
| **Statut d'emploi actuel** | | | | |
| Emploi à temps plein | 12 451 | 26,6 | 22 379 | 92,3 |
| Emploi à temps partiel long | 10 380 | 22,2 | 351 | 1,4 |
| Emploi à temps partiel court | 8 493 | 18,2 | 129 | 0,5 |
| En congé parental | 6 774 | 14,5 | 135 | 0,6 |
| Au foyer | 5 314 | 11,4 | 36 | 0,2 |
| Autre | 3 347 | 7,1 | 1 224 | 5,0 |
| **Durée écoulée depuis la première naissance** | | | | |
| 9-18 mois | 16 013 | 34,2 | 8 107 | 33,4 |
| 19-24 mois | 7 856 | 16,8 | 3 991 | 16,5 |
| 25-30 mois | 6 088 | 13,0 | 3 072 | 12,7 |
| 31-36 mois | 4 610 | 9,9 | 2 401 | 9,9 |
| 37-72 mois | 12 192 | 26,1 | 6 683 | 27,5 |
| **Total** | **46 759** | **100,0** | **24 254** | **100,0** |

Tableau 3.5.A.– Temps total d'exposition (en mois) selon différents facteurs variables avec le temps, le facteur combiné (répartition du travail ménager et de la garde des enfants) et la variable temps pour les enquêtés hongrois des deux sexes

| | Femmes | | Hommes | |
|---|---|---|---|---|
| | Temps d'expos. | % | Temps d'expos. | % |
| **État matrimonial actuel** | | | | |
| Cohabitant(e) | 826 | 1,3 | 232 | 0,7 |
| Marié(e) | 62 848 | 98,7 | 32 644 | 99,3 |
| ***État matrimonial combiné*** | | | | |
| D'abord cohabitant(e)/actuellement cohabitant(e) | 526 | 0,8 | 171 | 0,5 |
| D'abord cohabitant(e)/actuellement marié(e) | 300 | 0,5 | 61 | 0,2 |
| D'abord marié(e)/actuellement cohabitant(e) | 62 848 | 98,7 | 32 644 | 99,3 |
| **Répartition du travail ménager et de la garde des enfants** | | | | |
| Ménage et garde également partagés | 5 206 | 8,2 | 2 747 | 8,4 |
| Ménage et/ou garde principalement ELLE | 47 707 | 74,9 | 22 044 | 67,0 |
| Ménage et garde uniquement ELLE | 1 078 | 1,7 | 1 262 | 3,8 |
| Ménage également partagé, garde autre/ garde également partagée, ménage autre | 2 157 | 3,4 | 2 721 | 8,3 |
| Ménage et garde autre ou principalement LUI | 7 526 | 11,8 | 4 102 | 12,5 |
| **Période politique actuelle** | | | | |
| Janvier 1968-décembre 1982 | 25 384 | 39,9 | 12 423 | 37,8 |
| Janvier 1983-décembre 1987 | 19 429 | 30,5 | 9 739 | 29,6 |
| Janvier 1988-décembre 1993 | 18 861 | 29,6 | 10 714 | 32,6 |
| **Période économique actuelle** | | | | |
| Janvier 1968-juin 1974 | 911 | 1,4 | 793 | 2,4 |
| Juillet 1974-Juin 1983 | 26 473 | 41,6 | 12 685 | 38,6 |
| Juillet 1983-décembre 1993 | 36 290 | 57,0 | 19 398 | 59,0 |
| **Statut d'emploi actuel** | | | | |
| Emploi à temps plein | 52 806 | 82,9 | 28 944 | 88,0 |
| Emploi à temps partiel long | 2 318 | 3,6 | 125 | 0,4 |
| Emploi à temps partiel court | 2 548 | 4,0 | 2 600 | 7,9 |
| Au chômage | 1 118 | 1,8 | - | - |
| Au foyer | 75 | 0,1 | 93 | 0,3 |
| Étudiant(e) | 380 | 0,6 | 104 | 0,3 |
| Autre | 4 429 | 7,0 | 1 010 | 3,1 |
| **Durée écoulée depuis la première naissance** | | | | |
| 9-18 mois | 18 213 | 28,6 | 9 262 | 28,2 |
| 19-24 mois | 9 212 | 14,5 | 4 744 | 14,4 |
| 25-30 mois | 7 851 | 12,3 | 4 095 | 12,5 |
| 31-36 mois | 6 478 | 10,2 | 3 367 | 10,2 |
| 37-72 mois | 21 920 | 34,4 | 11 408 | 34,7 |
| **Total** | **63 674** | **100,0** | **32 876** | **100,0** |

Tableau 3.6.A.– Temps total d'exposition (en mois) à tous les niveaux du facteur combiné[#] (répartition du travail ménager et de la garde des enfants) pour les enquêtés hongrois des deux sexes (parents d'un enfant dans une union stable)

| Répartition du travail ménager et de la garde des enfants | Femmes | | Hommes | |
|---|---|---|---|---|
| | Temps d'expos. | % | Temps d'expos. | % |
| Ménage et garde des enfants également partagés | 5 206 | 8,2 | 2 747 | 8,4 |
| Ménage également, garde des enfants surtout ELLE | 3 744 | 5,9 | 1 519 | 4,6 |
| Ménage également, garde des enfants surtout LUI | 53 | 0,1 | 66 | 0,2 |
| Ménage également, garde des enfants uniquement ELLE | 249 | 0,4 | | 0,3 |
| Ménage également, garde des enfants autre | 1 524 | 2,4 | 2 224 | 6,8 |
| Ménage surtout ELLE, garde des enfants également | 9 349 | 14,7 | 5 744 | 17,5 |
| Ménage et garde des enfants principalement ELLE | 21 172 | 33,2 | 8 564 | 26,1 |
| Ménage surtout ELLE, garde des enfants surtout LUI | 110 | 0,2 | 141 | 0,4 |
| Ménage surtout ELLE, garde des enfants uniquement ELLE | 2 842 | 4,5 | 575 | 1,7 |
| Ménage principalement ELLE, garde des enfants autre | 6 356 | 10,0 | 5 503 | 16,7 |
| Ménage surtout LUI, garde des enfants également | 232 | 0,3 | 204 | 0,6 |
| Ménage surtout LUI, garde des enfants surtout ELLE | 23 | 0,0 | 218 | 0,7 |
| Ménage et garde des enfants principalement LUI | 44 | 0,1 | 10 | 0,0 |
| Ménage principalement LUI, garde des enfants autre | 143 | 0,2 | 143 | 0,4 |
| Ménage seulement ELLE, garde des enfants également | 232 | 0,3 | 27 | 0,1 |
| Ménage seulement ELLE, garde des enfants surtout ELLE | 882 | 1,4 | 302 | 0,9 |
| Ménage et garde des enfants uniquement ELLE | 1 078 | 1,7 | 32 | 0,1 |
| Ménage seulement ELLE, garde des enfants autre | 405 | 0,6 | 161 | 0,5 |
| Ménage autre, garde des enfants également partagée | 633 | 1,0 | 497 | 1,5 |
| Ménage autre, garde des enfants surtout ELLE | 2 161 | 3,4 | 714 | 2,2 |
| Ménage autre, garde des enfants uniquement ELLE | 315 | 0,5 | 69 | 0,2 |
| Ménage et garde des enfants autre | 6 921 | 10,9 | 3 320 | 10,1 |
| **Total** | **63 674** | **100,0** | **32 876** | **100,0** |

[#] Ici, le temps d'exposition se réfère aux niveaux originaux, non nivelés du facteur combiné présenté au tableau 3.5.A.

4

# UNE VUE D'ENSEMBLE DU STATUT DES FEMMES ET DE LA FÉCONDITÉ EN TURQUIE

**Banu AKADLI ERGÖÇMEN**
Institut d'Études Démographiques
Université de Hacettepe
Ankara, Turquie

La relation entre le statut des femmes et la fécondité a fait l'objet de nombreuses études et demeure à l'ordre du jour à travers le monde. Il y a deux décennies, le paragraphe 32 du Plan Mondial d'Action pour la Population déclarait qu'un moyen important de réduire la fécondité était « la pleine intégration des femmes dans le processus de développement, au moyen d'une plus grande participation de ces dernières aux possibilités scolaires, sociales, économiques et politiques, et en particulier à travers la levée, chaque fois que possible, des obstacles à leur emploi dans le secteur non agricole » (United Nations, 1975). Aujourd'hui, le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire en 1994, appelle à l'équité et à l'égalité des sexes afin de permettre aux femmes de se réaliser pleinement. Un pouvoir plus important donné aux femmes et l'amélioration de leur statut ont été considérés comme essentiels pour parvenir au développement durable (United Nations, 1995). Une des nombreuses raisons invoquées pour justifier la nécessité de donner plus de pouvoir aux femmes est qu'en leur permettant de contrôler leur fécondité, on améliore leur statut au niveau politique, social, économique et sanitaire,, et inversement. Le degré de contrôle des femmes en matière de fécondité est influencé directement par leur rôle et leur statut dans la famille et dans la société. La possibilité de décider quand et comment avoir un enfant joue un rôle crucial dans la capacité des femmes à choisir le type de vie qu'elles veulent vivre.

Dans les sociétés qui se modernisent, l'amélioration du statut des femmes entraîne généralement une augmentation du désir de contrôler les naissances. L'augmentation du niveau d'instruction des femmes, leur travail en dehors du foyer et le développement d'activités extra-familiales les amènent à préférer un nombre d'enfants limité et leur donnent en même temps la possibilité d'avoir voix au chapitre quant au nombre et au calendrier des naissances. Ce sont quelques-uns des facteurs qui déterminent en grande partie le statut des femmes, lequel agit à son tour sur leur comportement fécond.

Le statut des femmes joue également un rôle important dans la transition démographique en Turquie. L'évolution sociale et économique rapide qu'a connue la société turque a entraîné des changements au niveau démographique. Une transition de la fécondité s'est, par exemple, produite en Turquie au cours des deux dernières décennies. Entre 1978 et 1993, l'indice synthétique de fécondité a chuté de 37 %, passant de 4,3 à 2,7 enfants par femme. Le début de la baisse est lié au changement, en 1965, de la politique gouvernementale, jusqu'alors « pronataliste », en faveur de la limitation de la croissance démographique. Ceci a été suivi d'un pas supplémentaire dans la libéralisation par la légalisation, en 1983, de la stérilisation et des avortements provoqués jusqu'à la dixième semaine de grossesse. Dans le même temps, en plus de ces libéralisations, l'ensemble de la société a subi des transformations sociales et économiques, le statut des femmes a également changé et a modifié les comportements démographiques, en particulier les comportements féconds. D'un autre côté, malgré le processus de modernisation réussi, la société turque est principalement patriarcale, ce qui se reflète dans la position des femmes. Ces dernières vivent par conséquent dans un contexte social et culturel très hétérogène où « modernisme » et « traditionalisme » coexistent.

Au vu de ces considérations, la présente étude cherche à identifier l'impact éventuel du statut des femmes sur le comportement fécond dans le mariage en Turquie. L'Enquête Démographique et de Santé Turque (EDST), outre sa nature purement démographique qui met principalement l'accent sur les questions telles que la fécondité, la planification familiale, la santé des mères et des enfants, permet également d'étudier le statut des femmes, surtout d'un point de vue descriptif. Le premier point abordé par l'étude porte sur l'environnement socioéconomique, culturel et légal dans lequel se définit le statut des femmes. La section suivante présente un panorama descriptif du statut des femmes en Turquie, et, pour finir, l'étude se concentre sur l'analyse des facteurs liés au statut qui agissent sur le comportement fécond.

## CADRE DE L'ÉTUDE

### *Source des données*

Cette étude est basée sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé Turque de 1993 (EDST) qui s'inscrit dans le cadre du programme mondial des Enquêtes Démographiques et de Santé. Elle a été réalisée sur un échantillon national représentatif de 8 619 ménages et de 6 519 femmes non célibataires âgées de moins de 50 ans. La sélection de ce dernier s'est faite selon la méthode de sondage aréolaire pondérée stratifiée à plusieurs degrés. L'EDST fournit des informations sur la fécondité et la mortalité infantile et juvénile, sur la connaissance, l'approbation et la pratique de la planification familiale, et sur des indicateurs de base de la santé maternelle et infantile. L'enquête a été conçue en sorte que diverses caractéristiques puissent être analysées à différents niveaux : national, urbain/rural et régional (les cinq régions principales du pays).

Deux principaux types de questionnaires ont été utilisés pour recueillir les données : le questionnaire « ménage » et le questionnaire « individuel » pour les femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans. En outre, un questionnaire grappe a également été utilisé afin de recueillir des informations sur l'environnement social et économique général de chaque grappe de l'échantillon.

L'étude porte sur les femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans au moment de l'enquête (réalisée en août et septembre 1993). Il s'agit de générations de femmes nées entre 1944 et 1978, ce qui implique une période de fécondité relativement longue pour les générations les plus âgées. Les analyses ont été faites sur la base du questionnaire individuel : données sur les caractéristiques du milieu, la nuptialité, la fécondité, et questions, adaptées au pays, sur la prise de décision et l'opinion des femmes sur elles-mêmes. Les informations sur certaines caractéristiques du logement, telles que les installations sanitaires et la possession de biens de consommation durables, sont obtenues à partir du questionnaire ménage.

### *L'approche conceptuelle*

Le concept de *statut des femmes* est au centre de nombreuses études sociales, économiques et démographiques. La question du « statut » a une histoire intellectuelle remarquable dans les sciences sociales. Un terme qui fut jadis celui de « condition légale et générale » est devenu un concept opérationnel dans son utilisation moderne conventionnelle (Williams, 1976). L'utilisation du terme « statut » en sciences sociales exige qu'il soit plus précis et mesurable. Il se révèle plus complexe lorsqu'on en vient à parler plus précisément de « statut des femmes ». Les femmes ont des responsabilités économiques et sociales importantes dans la famille et la société. En assumant ces responsabilités, une femme joue plusieurs rôles et

détient un ensemble de statuts associés aux rôles, qui se résument en fin de compte en un statut unique (Oppong et Abu, 1986). Étant donné que le statut n'est pas un concept unidimensionnel et qu'il est difficile d'en rendre compte par le biais d'un indice spécifique unique, le statut des femmes doit être considéré comme un ensemble multiple ou complexe d'éléments différents d'une société à l'autre.

Aucun indicateur unique ne peut résumer les dimensions multiples de la position des femmes. La mesure du statut des femmes est par conséquent reconnue comme étant une question très complexe, et les indicateurs qui sont utilisés pour définir le statut des femmes sont généralement des variables proches, comme le niveau d'instruction et la participation à l'activité économique (Safilios-Rothschild, 1986 et 1990). Cependant, ces indicateurs sont généralement considérés comme des mesures inadéquates du statut des femmes, dans la mesure où ils ne prennent pas complètement en compte toutes les dimensions des rôles des femmes et que ces variables reflètent un nombre de facteurs sous-jacents *qui ne représentent pas les institutions sociales relatives au genre* (Mason, 1994).

L'étude reposant sur les données standardisées d'une enquête démographique, les variables disponibles dans ce type de données sont utilisées comme des variables déterminantes du statut des femmes malgré tous leurs inconvénients. Le niveau d'instruction de l'enquêtée est une des variables habituelles du statut, considérée comme ayant l'impact le plus significatif sur la fécondité. La relation entre éducation et fécondité a été abondamment étudiée, et on a observé que l'éducation des femmes est inversement liée à la fécondité, en particulier dans les pays les plus urbanisés (Cochrane, 1979 et 1983). Dans une étude récente, où la relation entre éducation féminine et fécondité est examinée avec les données de 26 Enquêtes Démographiques et de Santé, on a également observé qu'un niveau d'instruction élevé est logiquement associé à une fécondité plus faible (Martin, 1995). Cependant, il existe aussi des recherches qui mettent en doute la relation négative entre éducation et fécondité. Par exemple, chez Cochrane (1979), une relation en U inversé a été observée dans plusieurs pays en développement plutôt que le lien espéré habituel.

L'éducation joue un rôle capital dans la mesure où elle apporte des progrès réels et durables dans la vie des femmes. Les femmes plus instruites ont en général une santé, des conditions et des possibilités de vie meilleures que leurs homologues moins instruites. L'éducation, en offrant la possibilité d'un emploi rémunéré, met les femmes dans une position relativement meilleure, aussi bien sur le plan économique que social. Outre qu'elle rend les femmes plus ouvertes aux idées nouvelles et modernes, elle offre également la possibilité d'instaurer un statut égalitaire dans le couple. De plus, les femmes instruites sont censées mieux maîtriser leur fécondité et de façon plus efficace. Dans cette étude, l'éducation a par conséquent été considérée comme une variable déterminante du statut des femmes. Elle a été définie en termes de nombre d'années d'instruction transformées en cinq

catégories ou niveaux d'instruction : aucune, 1-4 années, 5-7 années, 8-10 années et 11 années ou plus d'instruction.

Outre l'éducation, l'activité économique des femmes est également considérée comme un des indicateurs importants de leur statut. Bien que le type d'emploi et l'importance du contrôle qu'elles ont sur leurs revenus soient des facteurs importants dans la définition du statut des femmes, le simple fait d'être économiquement active est considéré comme ayant des effets positifs sur la vie des femmes. Le fait de gagner leur vie et d'être plus ouvertes au monde extérieur offre aux femmes une certaine forme de liberté et améliore l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Dans cette étude, l'activité économique des femmes est considérée en termes d'emploi rémunéré ou non. En outre, nous avons pris en compte l'existence d'une sécurité sociale directe afin d'être sûr que les femmes travaillent en échange d'un revenu.

L'activité d'une femme avant le mariage, d'une part, détermine en grande partie son âge au premier mariage, qui à son tour est supposé agir sur la fécondité légitime, et, d'autre part, lui offre la possibilité d'être exposée au monde extérieur. Dans ce but, nous avons considéré « l'activité avant le mariage » comme une variable séparée.

La différence d'âge et de niveau d'instruction entre époux, le type d'arrangement du mariage, la participation à la décision du mariage, l'existence d'un mariage civil, la participation à la prise de décision dans le ménage et l'opinion que les femmes ont d'elles-mêmes ont également été utilisés comme des variables liées au statut. La génération, le statut matrimonial et la survie des enfants ont été considérés comme des variables de contrôle. De plus, des variables telles que la possession de biens de consommation durables et les conditions d'hygiène du logement ont été utilisées pour mesurer le statut socioéconomique du ménage.

En tenant compte des différences géographiques, climatiques, culturelles, sociales et économiques dans différentes régions du pays, la région et le milieu de résidence (urbain/rural) sont utilisés comme des variables contextuelles chaque fois que nécessaire. Le pays est classiquement divisé en cinq régions, l'Ouest, le Sud, le Centre, le Nord et l'Est, reflétant, dans une certaine mesure, des niveaux socioéconomiques et des conditions démographiques différents. Par exemple, l'Ouest du pays est la région la plus densément peuplée, la plus industrialisée et la plus avancée économiquement, tandis que l'Est est la région la moins développée du pays avec une production industrielle faible, un potentiel limité pour l'agriculture et une prédominance de l'élevage.

Nous mesurerons la fécondité en termes de nombre moyen d'enfants nés vivants selon l'âge des mères. Une femme en âge de reproduction aura un certain nombre (peut-être zéro) d'enfants à un moment donné ; ces nombres sont considérés comme des enfants nés vivants (Pressat, 1988).

## VUE D'ENSEMBLE DU STATUT DES FEMMES EN TURQUIE

### *Législation*

L'engagement en faveur de l'acquisition et de la sauvegarde des droits des femmes est censé se refléter dans le système législatif du pays. Naturellement, au nom de la justice sociale, il convient d'apporter certains ajustements et exceptions à la législation afin d'éviter que les différences biologiques ne se transforment en injustice.

Dans cet esprit, lorsque l'on considère la Constitution, le Code Civil, le Code Pénal, la Législation du Travail et celle sur la Citoyenneté Turque, on constate que le principe de « l'égalité » trouve son soutien le plus sûr et le plus solide dans la Constitution. Selon l'Article 10 de la Constitution de la République de Turquie, les citoyens ne peuvent subir de discriminations sur la base de leur sexe. En outre, l'Article 12 stipule que tous les individus ont des droits et libertés fondamentaux individuels, strictement personnels, inviolables et inaliénables.

Malgré le fondement légal solide de l'égalité des sexes, il existe des articles dans diverses lois qui sont en contradiction avec ce principe. En fait, bien qu'il n'y ait pas de différenciation dans le Code Civil entre les droits et devoirs des hommes et des femmes non mariés – à l'exception de l'âge au mariage, qui n'est pas une différence légale mais une appréciation du développement physiologique – cette égalité change au moment du mariage, au détriment des femmes mariées, en plaçant celles-ci dans une situation secondaire. Par exemple, selon l'Article 152 du paragraphe 1 du Code Civil, le mari est le chef de l'union conjugale, et le deuxième paragraphe du même article laisse au mari la liberté de choisir le lieu de résidence. Le premier alinéa de l'Article 154 stipule que l'union conjugale est représentée par le mari et que la femme n'a le droit de la représenter que pour les besoins permanents du ménage. Néanmoins, un avant-projet d'amendement du Code Civil a été soumis au Parlement et, s'il est ratifié, de nombreux problèmes seront réglés.

D'autre part, deux types d'arrêtés dans la législation du travail concernent les femmes. Le premier ensemble d'arrêtés empêche les femmes d'effectuer un travail dangereux, tandis que la seconde série a trait aux mesures de protection des fonctions maternelles des femmes.

### *Mécanismes nationaux*

Un grand changement dans l'approche organisationnelle des affaires féminines s'est produit au cours de la dernière décennie. Depuis 1985, les questions relatives au statut des femmes ont été intégrées dans les éléments de développement social contenus dans les Plans Quinquennaux de Développement. En 1985, le « Secteur femmes » a été incorporé dans

les activités de l'Organisation Nationale de la Planification, qui fixe les objectifs en matière d'éducation, d'enseignement, d'emploi et de santé et formule des stratégies, mesures et politiques en accord avec ces objectifs (UNFPA, 1995).

Conformément aux résolutions internationales et aux objectifs et politiques du Sixième Plan Quinquennal de Développement, la Direction Générale sur le Statut et les Problèmes des Femmes a été créée en 1990 en tant que mécanisme national d'amélioration du statut des femmes. En 1991, la Direction Générale a été rattachée au Premier Ministre et a poursuivi ses fonctions au sein du Ministère d'État chargé des Affaires Féminines et Sociales. Enfin en 1993, elle a été incorporée dans le Sous-Secrétariat nouvellement créé des Affaires Féminines et Sociales, qui consiste en deux Directions Générales : la Direction Générale de la Famille et de la Recherche Sociale et la Direction Générale des Affaires Sociales et de la Protection des Enfants (UNFPA, 1995).

En outre, le département « Structure sociale et statistiques féminines » de l'Institut National des Statistiques a été créé en 1993, avec pour but de produire et de publier des statistiques différenciées selon le sexe.

Il existe également des organisations volontaires féminines qui s'occupent spécifiquement des femmes et sont sensibilisées aux problèmes qui les concernent. Des universités ont également ouvert des centres et des programmes pour contribuer à l'amélioration du statut des femmes à travers la recherche scientifique.

### *Participation à la prise de décision politique*

L'égalité des sexes a été introduite dans la structure législative à travers les réformes réalisées à la suite de la proclamation de la République, et la participation effective des femmes dans la vie publique a été rendue possible. Une des mesures les plus importantes prise à cet égard fut la reconnaissance aux femmes, dès 1934, du droit de voter et d'être élues (Gouvernement turc-UNICEF, 1991). Malgré cet accès précoce à la vie politique, les femmes turques ont un engagement politique limité, leur représentation au Parlement n'ayant jamais dépassé 4,6 % depuis l'acquisition du droit de vote. Cependant, les femmes participent à tous les niveaux des élections comme électorat, même si leur participation est faible par rapport à celle des hommes (Gouvernement turc-UNICEF, 1991). L'administration publique offre les principales possibilités d'emploi pour les femmes de niveau d'éducation supérieur. Entre 1938 et 1990, le nombre de femmes fonctionnaires a été multiplié par presque 26,5 (contre 6,3 pour les hommes).

### *Éducation*

Depuis la fondation de la République en 1923, le principe de base de la politique éducative a été l'universalité des services et l'égalité des chances. Parmi les principes de l'éducation nationale cités par le Code National de l'Education Primaire, on trouve, outre l'universalité, l'égalité et l'égalité des chances, la coéducation et le droit à l'éducation pour tous. L'éducation primaire d'une durée de cinq ans est obligatoire pour tout enfant turc âgé de cinq ans, et gratuite dans les écoles publiques. Cependant, malgré ces principes, les femmes conservent un retard en matière d'alphabétisation et de niveau d'instruction par rapport aux hommes. L'indicateur le plus significatif de l'inégalité entre sexes en Turquie est la disparité entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes. D'après le recensement de 1990, 11,2 % des hommes et 28 % des femmes âgés de six ans et plus étaient analphabètes, soit une différence de 17 points de pourcentage. La disparité des taux d'alphabétisation est encore plus frappante quand on distingue les zones rurales des zones urbaines. Le taux d'alphabétisation des femmes urbaines était de 78,7 % contre 62,6 % pour leurs homologues rurales. D'autre part, la différence entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes était de 13,8 points en milieu urbain, tandis qu'elle était de 20,4 points en milieu rural.

Les chiffres sur la scolarisation dans le primaire reflètent une situation un peu plus égalitaire : presque tous les enfants, garçons et filles, vont à l'école. Par exemple, le taux de scolarisation en 1994-95 était de 91 % pour les garçons et de 87,1 % pour les filles. L'écart entre hommes et femmes commence à se manifester après l'école primaire. Bien que le taux d'abandon soit élevé à tous les niveaux, les chiffres sont plus frappants en ce qui concerne les filles. Au cours de l'année académique 1994-95, 53,1 % des filles et 77,6 % des garçons sont allés au-delà du primaire et ont poursuivi leurs études au niveau secondaire. La présence des femmes dans l'enseignement supérieur a progressé au cours du temps, mais de grandes disparités demeurent entre hommes et femmes. Au cours de l'année académique 1990-91, la proportion des femmes dans l'enseignement supérieur était de 33,1%.

### *Activité économique*

Le niveau d'activité économique des femmes est plutôt faible en Turquie, et une disparité entre les deux sexes a toujours existé du fait de l'écart de niveau d'éducation et de formation ainsi que de contraintes culturelles. En avril 1994, 33,4 % des femmes de 15 ans et plus faisaient partie de la population active. En règle générale, le nombre de femmes dans la population active représente environ la moitié de celui des hommes. Les femmes sont principalement employées dans le secteur agricole : 73,8 % des femmes actives travaillent dans l'agriculture, contre 10,3 % dans le secteur industriel (DPT, 1995).

Au cours des quatre dernières décennies, avec l'exode rural et l'industrialisation, il y a eu un repli du marché du travail des femmes économiquement actives dans le secteur agricole. La faible contribution des femmes à des activités économiques autres que le secteur agricole est due à leur niveau d'éducation relativement bas, qui n'est pas compatible avec les possibilités d'emploi des zones urbaines. D'autre part, la participation des femmes à l'économie urbaine n'est pas visible, car la plupart sont sans qualification, travaillent généralement comme domestiques ou comme ouvrières à domicile, sans protection sociale. En Turquie, les femmes occupent généralement des emplois familiaux. Sur l'ensemble des femmes actives dans le pays, les deux tiers sont des employées familiales non rémunérées et 19,6 % sont salariées (DPT, 1995).

Dans les zones urbaines, les 15-34 ans sont le groupe d'âges de plus grande activité économique, tandis qu'en milieu rural, ce sont les 15-54 ans qui concentrent la plus grande partie de la main-d'œuvre. Bien que la proportion des femmes économiquement actives soit très faible en milieu urbain, elle est en augmentation, parallèlement à la hausse du niveau d'instruction. Par exemple en 1992, tandis que 7,2 % des femmes illettrées avaient un emploi (52,2 % des hommes), l'écart entre les deux sexes s'est rétréci en faveur des femmes de niveau d'éducation universitaire : 83,3 % contre 89,1 % des hommes. D'autre part, dans les zones urbaines, la moitié des femmes divorcées étaient économiquement actives (DIE, 1994).

## CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES

### *Niveau d'instruction*

L'ensemble des femmes turques non célibataires ont une moyenne de 4,4 années d'instruction, ce qui est inférieur à la durée de scolarité obligatoire de cinq ans dans le primaire (tableau 4.1). La caractéristique importante de l'éducation est sa variation selon l'âge des femmes, la région et le milieu de résidence. Comme on peut s'y attendre, les femmes les plus âgées (40-44 et 45-49 ans) ont les durées moyennes d'éducation les plus faibles. Il convient de noter la faible moyenne du groupe d'âges le plus jeune, qui indique un âge précoce au mariage avec un niveau d'instruction faible. Les différences régionales en matière d'éducation sont très marquées entre les régions occidentales et orientales, soit trois ans au détriment des femmes de l'est du pays. Les femmes résidant dans la région occidentale ont la durée moyenne d'instruction la plus élevée, tandis que leurs homologues de l'est ont la moyenne la plus faible. Les trois autres régions ont à peu près les mêmes moyennes. On observe également des différences prononcées entre les durées moyennes de scolarité des femmes urbaines et rurales. Les femmes des zones rurales ont deux années d'éducation de moins que leurs homologues urbaines.

Tableau 4.1.– Durée moyenne d'instruction des femmes non célibataires selon certaines caractéristiques

| Caractéristiques | Durée moyenne (années) | Effectif des femmes |
|---|---|---|
| *Âge* | | |
| 15-19 ans | 4,6 | 332 |
| 20-24 | 5,1 | 1 040 |
| 25-29 | 5,1 | 1 211 |
| 30-34 | 4,8 | 1 283 |
| 35-39 | 4,0 | 1 073 |
| 40-44 | 3,4 | 901 |
| 45-49 | 3,1 | 679 |
| *Région* | | |
| Ouest | 5,3 | 2 325 |
| Sud | 4,3 | 998 |
| Centre | 4,6 | 1 520 |
| Nord | 4,0 | 612 |
| Est | 2,5 | 1 064 |
| *Milieu de résidence* | | |
| Urbain | 5,1 | 4 181 |
| Rural | 3,1 | 2 338 |
| Total | 4,4 | 6 519 |

L'effet inhibiteur de l'éducation sur la fécondité est visible à travers la fécondité cumulée des femmes âgées de 40-49 ans. Cette descendance est de 4,7 enfants pour l'ensemble des femmes turques. Le nombre d'enfants nés vivants varie selon le niveau d'instruction. Ainsi, aux deux extrémités des niveaux d'éducation, les femmes ayant 11 années d'instruction et plus ont environ 4 enfants de moins que celles qui ne sont pas allées à l'école. La différence entre la fécondité de ces dernières et celle des femmes ayant 1-4 années d'éducation n'est pas très prononcée. L'écart de fécondité le plus élevé, soit 1,6 enfant, est observé entre les femmes qui ont respectivement 1-4 ans et 5-7 ans d'éducation. La fécondité de ces dernières est de 3,7 enfants nés vivants, tandis que celle des femmes ayant 8-10 années d'instruction est de 2,7, soit un enfant de moins.

### *Statut actuel d'activité*

Un des indicateurs largement admis du statut des femmes est leur participation au secteur économique (Safilios-Rothschild, 1990). L'activité a des « effets de transformation » sur les femmes. Elle leur offre un accès direct et un contrôle sur les ressources financières, leur permet de fonctionner dans la sphère non domestique, d'avoir ainsi accès au monde extérieur et d'avoir l'autonomie et le contrôle dans le ménage (Kishor, 1995). L'EDST fournit des informations principalement sur la situation actuelle

d'activité des femmes, mais il y a également une question qui examine l'activité des femmes avant le mariage. Ces deux types d'informations ont été utilisés dans cette étude, en tenant compte du fait que, tout comme l'activité actuelle des femmes, leur activité avant le mariage a un impact sur leur comportement fécond, notamment à travers l'âge au premier mariage et la chance d'être exposée au monde extérieur.

Le tableau 4.2 présente le statut d'activité des femmes en combinant l'expérience passée et présente. Cependant, il ne s'agit pas là d'un historique complet de l'activité, étant donné que le questionnaire n'est conçu que pour obtenir des informations sur l'activité actuelle au moment de l'enquête et non sur l'histoire de la vie active. Par conséquent, on a combiné les informations sur le statut d'activité ou d'inactivité avant le mariage avec la situation au moment de l'enquête.

Tableau 4.2.– Répartition (%) des femmes non célibataires selon le niveau d'instruction et le statut d'activité

| Activité avant le mariage : Activité actuelle : | Non Non | Oui Oui | Non Oui | Oui Non | Total | Effectif des femmes |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Niveau d'instruction | | | | | | |
| 0 | 60,6 | 20,9 | 11,0 | 7,5 | 100,0 | 1 779 |
| 1-4 ans | 52,9 | 24,6 | 13,5 | 8,9 | 100,0 | 417 |
| 5-7 ans | 56,9 | 19,6 | 12,2 | 11,2 | 100,0 | 3 342 |
| 8-10 ans | 56,2 | 11,4 | 12,8 | 19,7 | 100,0 | 319 |
| 11 ans ou + | 36,2 | 33,2 | 12,0 | 18,6 | 100,0 | 661 |
| Total | 55,5 | 21,3 | 12,0 | 11,2 | 100,0 | 6 519 |

Plus de la moitié des femmes non célibataires n'ont jamais travaillé. Seul un cinquième des femmes travaillaient avant le mariage et au moment de l'enquête. Parmi les femmes ayant le niveau d'instruction le plus élevé, la proportion de celles qui n'ont jamais travaillé est de 36,2 %, et cette proportion s'élève à plus de 50 % dans les groupes les moins instruits. Environ 20 % des femmes des niveaux d'éducation supérieurs (au-delà de 8 ans d'études) ont travaillé avant le mariage mais ne travaillent pas au moment de l'enquête.

S'agissant du statut actuel d'activité, les femmes ont été classées en trois catégories : les femmes qui ne travaillent pas, les femmes qui travaillent et ont une protection sociale, et enfin celles qui travaillent sans protection sociale. Le critère de protection sociale a été utilisé pour garantir une information plus précise sur le travail rémunéré, étant donné qu'un emploi correct nécessite le paiement d'une sécurité sociale. En outre, la possession d'une sécurité sociale rend l'individu moins vulnérable socialement et économiquement, ce qui agit d'une certaine manière sur le statut de la femme.

Le tableau 4.3 indique que 65,9 % des femmes non célibataires ne travaillaient pas au moment de l'enquête. On observe également que seules 7 % des femmes travaillaient et possédaient une sécurité sociale à la même époque. Les 27,1 % restant travaillaient sans sécurité sociale, ce qui signifie qu'elles avaient une activité non déclarée. Ce groupe comprend des actives telles que les confectionneuses de vêtements et les couturières travaillant à domicile, les domestiques, ainsi que les employées familiales non rémunérées. Les femmes actives se concentrent dans les groupes d'âges les plus élevés, plus des deux tiers des femmes des groupes d'âges les plus jeunes ne travaillant pas. Celles qui travaillent avec une protection sociale y sont très peu représentées.

Les femmes mariées sont généralement inactives, les veuves et les divorcées ont plus tendance à travailler. Deux raisons peuvent être avancées : d'une part, et c'est la principale raison, les besoins financiers de ces femmes ; d'autre part, la sécurité sociale et économique des femmes travaillant avec une protection sociale leur donne la possibilité de divorcer plus facilement. Comme l'indique le tableau 4.3, plus d'un cinquième des femmes divorcées travaillent avec une protection sociale, soit deux fois plus que les veuves et trois fois plus que les femmes mariées. Comme on s'y attendait, le statut d'activité des femmes varie considérablement selon le niveau d'instruction. Cependant, l'augmentation du pourcentage de femmes travaillant avec une protection sociale ne devient important qu'après 8 années d'éducation ; 42,2 % des femmes ayant 11 années et plus d'instruction occupent des emplois assurant la sécurité sociale. Il est frappant de constater que la moitié des femmes qui possèdent le niveau d'instruction le plus élevé ne travaillent pas.

Quant aux différences régionales, le pourcentage de femmes qui ont un emploi avec sécurité sociale est plus élevé dans la région occidentale, et plus faible dans la région orientale. Signalons la situation particulière du Nord, où plus de la moitié des femmes travaillent, la majorité sans protection sociale. Des différences considérables selon le milieu de résidence sont également observées, une majorité de femmes des villes ne travaillant pas. En milieu rural, la proportion des femmes actives est beaucoup plus élevée, mais la moitié des femmes rurales travaillent sans sécurité sociale. Comme l'indique le tableau 4.3, un quart des femmes ayant des enfants de moins de 5 ans travaillent sans protection sociale et très peu travaillent avec la sécurité sociale.

L'éducation des enfants est un obstacle important à l'activité des femmes. Comme on peut le voir au tableau 4.4, dans l'ensemble les enfants sont gardés par la mère ou d'autres membres de la famille. La part des structures de garde institutionnelles est très faible, et elles sont surtout utilisées par les femmes qui travaillent avec une sécurité sociale. Le tableau reflète également la solidarité intrafamiliale dans la garde des enfants, les parents jouant un rôle important.

Tableau 4.3.– Répartition (%) des femmes non célibataires selon le statut actuel d'activité et diverses caractéristiques

| Caractéristiques | Ne travaillent pas | Travaillent sans sécurité sociale | Travaillent avec sécurité sociale | Total | Effectif des femmes |
|---|---|---|---|---|---|
| *Âge* | | | | | |
| 15-19 ans | 77,2 | 22,2 | 0,6 | 100,0 | 332 |
| 20-24 | 75,1 | 22,0 | 3,0 | 100,0 | 1 039 |
| 25-29 | 67,7 | 26,7 | 5,6 | 100,0 | 1 210 |
| 30-34 | 62,2 | 27,9 | 9,9 | 100,0 | 1 283 |
| 35-39 | 60,9 | 28,4 | 10,6 | 100,0 | 1 070 |
| 40-44 | 62,0 | 30,0 | 8,1 | 100,0 | 899 |
| 45-49 | 63,6 | 30,4 | 6,0 | 100,0 | 676 |
| *Statut matrimonial* | | | | | |
| Mariées | 66,6 | 26,7 | 6,7 | 100,0 | 6 261 |
| Veuves | 52,8 | 36,4 | 10,8 | 100,0 | 148 |
| Divorcées/séparées | 44,0 | 34,0 | 22,0 | 100,0 | 100 |
| *Éducation* | | | | | |
| 0 | 66,9 | 31,1 | 2,0 | 100,0 | 1 773 |
| 1-4 ans | 61,3 | 36,5 | 2,2 | 100,0 | 417 |
| 5-7 ans | 67,6 | 29,7 | 2,7 | 100,0 | 3 341 |
| 8-10 ans | 75,1 | 12,0 | 12,9 | 100,0 | 319 |
| 11 ans ou + | 53,1 | 4,6 | 42,2 | 100,0 | 660 |
| *Région* | | | | | |
| Ouest | 66,7 | 23,4 | 9,9 | 100,0 | 2 324 |
| Sud | 69,6 | 24,7 | 5,8 | 100,0 | 998 |
| Centre | 61,8 | 31,8 | 6,4 | 100,0 | 1 517 |
| Nord | 43,8 | 49,4 | 6,8 | 100,0 | 612 |
| Est | 79,6 | 17,8 | 2,5 | 100,0 | 1 060 |
| *Milieu de résidence* | | | | | |
| Urbain | 78,1 | 12,4 | 9,4 | 100,0 | 4 176 |
| Rural | 44,2 | 53,3 | 2,5 | 100,0 | 2 334 |
| *A un enfant de moins de 5 ans* | | | | | |
| Oui | 62,4 | 28,7 | 8,9 | 100,0 | 3 506 |
| Non | 70,1 | 25,1 | 4,8 | 100,0 | 3 004 |
| Total | 65,9 | 27,1 | 7,0 | 100,0 | 6 510 |

Tableau 4.4.– Répartition (%) des enfants de femmes actives selon le mode de garde

| Mode de garde | Travaillent sans sécurité sociale | Travaillent avec sécurité sociale | Total |
|---|---|---|---|
| Femme interrogée | 45,8 | 6,9 | 38,5 |
| Mari/partenaire | 0,5 | 2,1 | 0,8 |
| Enfants plus âgés | 11,5 | 3,4 | 10,0 |
| Autres parents | 40,0 | 48,1 | 41,5 |
| Voisins/amis | 2,0 | 4,6 | 2,5 |
| Domestiques/employés | – | 18,9 | 3,5 |
| Crèches | 0,1 | 16,0 | 3,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Effectif des femmes | 628 | 144 | 772 |

***Arrangement du mariage***

Suivant la norme sociale, les femmes turques doivent se marier avant l'âge de 20 ans et le mariage est universel. D'après l'EDST, 96 % des femmes de 30-34 ans sont déjà mariées et, à la fin de la vie féconde, elles ne sont que 1 % à ne s'être jamais mariées (Akadli Ergöçmen, 1994). Le divorce étant rare, le veuvage est le principal mode de dissolution de l'union. Le remariage étant presque inconnu en Turquie, 97,4 % des derniers mariages des femmes non célibataires se réfèrent à leur premier mariage.

Le mariage civil est le seul type d'union maritale légitime, le Code Civil turc interdisant formellement la pratique d'unions strictement religieuses, mais autorisant une union religieuse après établissement de l'acte civil. Bien qu'interdites par la loi, les unions strictement religieuses sont communes à travers tout le pays, en particulier dans les zones rurales et parmi les femmes les moins instruites. D'après les résultats de l'EDST, 7,5 % des femmes non célibataires vivent ou ont vécu dans des unions strictement religieuses et 3,2 % ne sont mariées qu'à l'état civil. Le modèle d'union le plus commun en Turquie est donc le mariage civil suivi d'une cérémonie religieuse (89 %).

Les mariages strictement religieux n'étant pas reconnus par la loi et étant considérés comme illégitimes, les femmes vivant dans ces unions sont dans une situation défavorisée. Elles ne bénéficient pas des droits légaux qu'elles auraient si elles s'étaient mariées à l'état civil. D'autre part, vivre dans une union strictement religieuse relève, même par définition, d'un comportement conservateur où les règles religieuses prédominent dans la vie sociale. Les femmes vivant dans les unions strictement religieuses sont par conséquent prises dans l'étau d'un statut faible à la fois dans leur vie conjugale et sociale.

Le choix du conjoint, indicateur de l'autonomie de décision, est une autre caractéristique du mariage liée au statut des femmes. D'après les résultats de l'enquête, un quart des mariages sont des unions librement consenties par les conjoints eux-mêmes. Cependant, le mariage arrangé par la famille, avec ou sans le consentement de la femme, est très courant en Turquie. Bien que l'assentiment de la femme soit recherché dans ces mariages arrangés par la famille (53,6 %), une union arrangée par la famille est le signe d'un environnement conservateur qui laisse peu ou pas d'initiative à la femme. Cette absence d'initiative au tout début de leur vie conjugale jette les bases d'un statut faible pour les femmes dans leur vie familiale à venir.

Une autre caractéristique de l'arrangement du mariage en Turquie est le rapt de la femme par l'homme. Plusieurs raisons expliquent ce comportement traditionnel. Les couples ont parfois recours à ce type d'arrangement lorsqu'ils ne parviennent pas à obtenir le consentement de la famille. C'est parfois le cas là où la force est utilisée pour contraindre une femme peu disposée à se marier. Dans d'autres circonstances, le rapt est pratiqué pour éviter le paiement de la dot et il est, enfin, parfois considéré par la société comme une nécessité culturelle. Dans certains cas, la femme est totalement partie prenante, mais dans d'autres, ce n'est qu'une façon de faire coercitive, où la femme est considérée comme un produit plutôt qu'un être humain. On ne dispose d'aucune information détaillée dans les données de l'enquête, qui puisse aider à distinguer les types de participation de la femme. Le rapt n'a, par conséquent, pas été considéré comme une catégorie dans la variable d'arrangement du mariage.

Le niveau d'instruction des femmes influe sur leur probabilité d'avoir plus d'initiative dans le choix d'un partenaire, l'arrangement du mariage par la famille diminuant avec l'élévation du niveau d'instruction. Autrement dit, plus une femme est instruite, plus faible est la probabilité qu'elle intègre une union maritale arrangée par la famille (tableau 4.5).

Tableau 4.5.– Répartition (%) des femmes non célibataires selon les caractéristiques du mariage et le niveau d'instruction

| Caractéristiques des femmes et de leur mariage | Durée d'instruction (années) | | | | | Nombre moyen d'années d'instruction |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 | 1-4 | 5-7 | 8-10 | 11 + | |
| *Statut matrimonial* | | | | | | |
| Mariées | 95,6 | 96,3 | 96,6 | 96,2 | 95,6 | 4,4 |
| Veuves | 3,4 | 2,4 | 2,0 | 1,1 | 1,3 | 3,3 |
| Divorcées/séparées | 0,9 | 1,3 | 1,5 | 2,7 | 3,2 | 6,0 |
| *Type de mariage* | | | | | | |
| Civil | 1,9 | 3,3 | 2,7 | 2,5 | 10,0 | 6,7 |
| Civil et religieux | 82,1 | 90,3 | 92,2 | 94,9 | 89,7 | 4,5 |
| Religieux | 16,0 | 6,4 | 5,1 | 2,6 | 0,4 | 2,1 |
| *Arrangement du mariage* | | | | | | |
| Par le couple | 13,4 | 13,8 | 24,5 | 50,5 | 62,8 | 6,4 |
| Famille avec consentement | 53,2 | 59,8 | 58,6 | 37,2 | 34,1 | 4,0 |
| Famille sans consentement | 26,8 | 19,7 | 10,5 | 3,8 | 0,8 | 2,3 |
| Autre | 6,6 | 6,7 | 6,4 | 8,5 | 2,3 | |
| *Dot* | | | | | | |
| Payée | 54,7 | 43,4 | 20,5 | 5,8 | 2,4 | 2,3 |
| Non payée | 45,3 | 56,6 | 79,5 | 94,2 | 97,6 | 5,3 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | |
| Effectif des femmes | 1 779 | 417 | 3 342 | 319 | 661 | 6 519 |

Le paiement de la dot est une autre pratique traditionnelle courante en Turquie. Un certain montant de dot, soit en argent soit en nature, est payé à la famille de la jeune mariée. La dot est considérée comme un symbole de chasteté et comme une compensation économique en échange de la perte de main-d'œuvre que représente le mariage de la fille. Apparemment, le paiement de la dot est le reflet d'une société patriarcale, qui considère la femme comme un produit qui peut être acheté et lui attribue de cette manière une position inférieure.

Les résultats de l'EDST montrent que 28,6 % des mariages ont donné lieu au versement de la dot. Bien que le paiement de celle-ci soit inversement lié au niveau d'instruction de la femme, il y a encore 2,4 % des femmes ayant 11 années d'instruction et plus pour lesquelles la dot a été payée (tableau 4.5).

### *Prise de décision et opinion des femmes sur les attributs relatifs au genre*

Le pouvoir de décision des femmes dans la famille est supposé refléter leur position dans le ménage. Dans les sociétés patriarcales, c'est généralement l'homme qui décide des questions familiales importantes. La probabilité de prise de décision commune est souvent supérieure pour les femmes de niveau d'instruction élevé, salariées, résidant en milieu urbain, etc. (Nawar *et al.*, 1995). L'aptitude à décider indépendamment et/ou à prendre des décisions communes, qui suggère la négociation, est une dimension importante du statut des femmes. La question « qui dans la famille décide d'emmener l'enfant malade voir un médecin ? » a été utilisée comme mesure du pouvoir de décision de la femme. Cette question est supposée refléter la prise de décision de la femme lorsque la santé et la vie de son enfant sont en question.

D'après une étude de Kagitçibasi (1982) portant sur la « valeur des enfants », la communication entre les époux et la participation des femmes dans le processus de prise de décision sont plutôt faibles en Turquie. L'étude a montré que la Turquie est un pays où la prise de décision par les hommes est la plus importante. L'EDST a confirmé cette domination masculine dans la prise de décision : un quart des femmes seulement participent à la décision d'emmener l'enfant malade voir un médecin (tableau 4.6). Comme prévu, les femmes les plus jeunes et les plus âgées ont moins de pouvoir de décision. Les femmes très instruites et celles qui sont salariées et jouissent d'une protection sociale ont le pouvoir de participer à la décision d'obtenir des soins médicaux pour l'enfant. Cependant, même parmi les femmes ayant 11 années et plus d'instruction, la proportion de celles qui participent à la décision n'est que de 58 %. Les femmes qui jouissent d'une protection sociale dans leur travail semblent avoir plus voix au chapitre et agissent de façon plus indépendante. Les femmes vivant dans la région orientale et dans les zones rurales sont dans une position très défavorisée dans la prise de décision. La majorité des mères, dans ces régions, n'ont aucun droit à la

parole sur la santé de leurs enfants, ce qui, en dernière analyse, peut avoir une influence sur la vie de l'enfant.

Tableau 4.6.– Répartition (%) des femmes non célibataires selon leur participation à la prise de décision et diverses caractéristiques

| Caractéristiques | Participent à la décision | | Effectif des femmes |
|---|---|---|---|
| | Oui | Non | |
| *Âge* | | | |
| 15-19 ans | 13,9 | 86,1 | 143 |
| 20-24 | 20,6 | 79,4 | 810 |
| 25-29 | 27,9 | 72,1 | 912 |
| 30-34 | 29,8 | 70,2 | 628 |
| 35-39 | 28,6 | 71,4 | 282 |
| 40-44 | 18,3 | 81,7 | 115 |
| 45-49 | * | * | 24 |
| *Éducation* | | | |
| 0 | 10,7 | 89,3 | 765 |
| 1-4 ans | 27,4 | 72,6 | 145 |
| 5-7 ans | 23,3 | 76,7 | 1 534 |
| 8-10 ans | 48,7 | 51,3 | 151 |
| 11 ans ou + | 58,0 | 42,0 | 319 |
| *Statut d'activité* | | | |
| Ne travaillent pas | 25,7 | 74,3 | 2 092 |
| Travaillent sans sécurité sociale | 15,3 | 84,7 | 674 |
| Travaillent avec sécurité sociale | 66,3 | 33,7 | 143 |
| *Région* | | | |
| Ouest | 39,4 | 69,6 | 879 |
| Sud | 27,6 | 72,4 | 476 |
| Centre | 20,6 | 79,4 | 652 |
| Nord | 23,6 | 76,4 | 274 |
| Est | 9,6 | 90,4 | 634 |
| *Milieu de résidence* | | | |
| Urbain | 34,1 | 65,9 | 1 839 |
| Rural | 10,2 | 89,8 | 1 075 |
| Total | 25,3 | 74,7 | 2 914 |

* Moins de 25 cas.

Les perceptions des femmes sur les attributs relatifs au genre sont importantes pour établir une relation égalitaire dans le ménage et pour leur éviter d'être dans une position subalterne. Nous avons sélectionné trois propositions qui permettent de mesurer la manière dont les femmes perçoivent les hommes, et également, indirectement, la manière dont elles s'évaluent elles-mêmes. Ces propositions sont : « Les hommes sont généralement plus avisés que les femmes » ; « Un homme peut battre sa femme en cas d'insoumission » ; « Une femme ne devrait pas se disputer avec son mari si elle ne partage pas les mêmes vues que lui ».

Les résultats du tableau 4.7 suggèrent qu'en général la moitié des femmes non célibataires se considèrent comme inférieures aux hommes. Elles acceptent l'idée que les hommes sont plus avisés que les femmes ; elles pensent que les femmes ne devraient pas se disputer avec leur mari si elles ont un avis différent du sien; et elles pensent que l'homme a le droit de battre sa femme si elle « n'obéit » pas. Aucune variation importante n'est observée selon l'âge des femmes dans la perception des attributs relatifs au genre. Comme de juste, les femmes les plus âgées sont plus enclines à accepter ces propositions. Cependant, les résultats concernant les femmes les plus jeunes, qui sont supposées avoir des idées relativement plus modernes et être plus concernées par leur statut, sont contraires à ce qui était prévu. On observe des différences frappantes lorsque le niveau d'instruction augmente, en particulier après au moins 8 années de scolarisation. Il apparaît clairement qu'un faible niveau d'instruction retarde l'acquisition de vues modernes sur les questions relatives au genre. Il est également préoccupant d'observer qu'un pourcentage significatif de femmes ayant 11 années d'instruction et plus continuent à penser qu'un homme peut battre une femme ou considèrent les hommes comme plus avisés que les femmes.

Par rapport au statut d'activité, les opinions des femmes qui ont un emploi avec sécurité sociale se distinguent des autres dans le sens où plus de 80 % des femmes jouissant d'une protection sociale, ayant généralement une meilleure instruction et étant plus qualifiées, récusent ces propositions. D'autre part, il convient de noter que les femmes qui ne travaillent pas sont moins soumises que celles qui ont un emploi sans sécurité sociale. Plus de la moitié des femmes vivant dans les régions Centre, Nord et Est acceptent la domination des hommes et considèrent qu'elles leur sont inférieures ; il en va de même de la majorité des femmes rurales.

Tableau 4.7.– Répartition (%) des femmes non célibataires selon leur perception des attributs relatifs au genre et diverses caractéristiques

| Caractéristiques | "Les hommes sont plus avisés que les femmes" | | "La femme ne doit pas discuter l'avis de son mari" | | "L'homme peut battre sa femme" | | Effectif des femmes |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | D'ac-cord | Pas d'acc. | D'ac-cord | Pas d'acc. | D'ac-cord | Pas d'acc. | |
| *Âge* | | | | | | | |
| 15-19 ans | 43,0 | 57,0 | 49,6 | 50,4 | 48,3 | 51,7 | 332 |
| 20-24 | 42,8 | 57,2 | 50,0 | 50,0 | 46,7 | 53,1 | 1 039 |
| 25-29 | 42,4 | 57,6 | 46,3 | 53,7 | 47,0 | 53,0 | 1 211 |
| 30-34 | 43,9 | 56,1 | 46,3 | 53,7 | 47,1 | 52,9 | 1 283 |
| 35-39 | 44,6 | 55,4 | 52,4 | 47,6 | 51,3 | 48,7 | 1 073 |
| 40-44 | 52,8 | 47,2 | 56,0 | 44,0 | 55,5 | 44,5 | 901 |
| 45-49 | 54,4 | 45,6 | 57,8 | 42,2 | 58,4 | 41,6 | 677 |
| *Éducation* | | | | | | | |
| 0 | 63,3 | 36,7 | 67,2 | 32,8 | 73,2 | 26,8 | 1 779 |
| 1-4 ans | 65,0 | 35,0 | 65,8 | 34,2 | 69,1 | 30,9 | 417 |
| 5-7 ans | 44,9 | 55,1 | 50,5 | 49,5 | 47,9 | 52,1 | 3 340 |
| 8-10 ans | 14,0 | 86,0 | 22,6 | 77,4 | 11,3 | 88,7 | 319 |
| 11 ans ou + | 6,9 | 93,1 | 10,0 | 90,0 | 6,0 | 94,0 | 661 |
| *Statut d'activité* | | | | | | | |
| Ne trav. Pas | 43,3 | 56,7 | 48,3 | 51,7 | 46,0 | 54,0 | 4 291 |
| Trav. sans sécu. | 59,4 | 40,6 | 64,2 | 35,8 | 68,5 | 31,5 | 1 762 |
| Trav. avec sécu. | 16,7 | 83,3 | 18,4 | 81,6 | 17,5 | 82,5 | 455 |
| *Région* | | | | | | | |
| Ouest | 38,0 | 62,0 | 44,7 | 55,3 | 39,8 | 60,2 | 2 324 |
| Sud | 42,8 | 57,2 | 47,5 | 52,5 | 51,4 | 48,6 | 998 |
| Centre | 51,8 | 48,2 | 54,2 | 45,8 | 57,5 | 42,5 | 1 520 |
| Nord | 52,8 | 47,2 | 59,2 | 40,8 | 56,8 | 43,2 | 612 |
| Est | 53,2 | 46,8 | 56,2 | 43,8 | 57,3 | 42,7 | 1 064 |
| *Milieu de résidence* | | | | | | | |
| Urbain | 36,5 | 63,5 | 42,8 | 57,2 | 38,2 | 61,8 | 4 179 |
| Rural | 62,6 | 37,4 | 64,6 | 35,4 | 71,4 | 28,6 | 2 338 |
| Total | 45,8 | 54,2 | 50,6 | 49,4 | 50,1 | 49,9 | 6 518 |

## UNE APPROCHE MULTIVARIÉE DU STATUT DES FEMMES ET DE LA FÉCONDITÉ

La relation entre le statut des femmes et la fécondité a été étudiée en utilisant l'analyse de régression multiple des moindres carrés. Cinq modèles distincts sont élaborés à partir de différentes séries de variables. La variable dépendante de l'analyse multivariée est le nombre d'enfants nés vivants, qui représente la fécondité cumulée. Les variables explicatives sont classifiées

comme variables démographiques, contextuelles, de statut et socio-économiques.

Tableau 4.8.– Quelques indicateurs moyens concernant les femmes en Turquie (EDST ; N = 6 519)

| | |
|---|---|
| Âge médian | 32,5 ans |
| Écart d'âge entre époux* | 4,4 ans |
| Niveau d'instruction (nombre d'années effectuées) | 4,4 ans |
| Niveau d'instruction du mari (nombre d'années effectuées) | 6,4 ans |
| Différence de niveau d'instruction entre époux | 2,0 ans |
| Type de mariage : proportion de femmes mariées civilement | 92,2 % |
| Arrangement du mariage : proportion de femmes ayant eu le contrôle initial | 5,9 % |
| Âge au premier mariage des femmes de 30-34 ans | 19,0 ans |
| Durée du mariage (brute) | 13,5 ans |
| Âge à la première naissance des femmes de 30-34 ans | 20,1 ans |
| Nombre d'enfants nés vivants (femmes actuellement mariées de 45-49 ans) | 5,0 |
| Nombre d'enfants survivants (femmes actuellement mariées de 45-49 ans) | 4,1 |

* Différence entre l'âge du mari et celui de la femme.

*Variables démographiques.* En premier lieu, le nombre d'années écoulées depuis le premier mariage a été considéré comme une des variables démographiques. Il s'agit d'un nombre d'années brut dont la moyenne a été calculée, soit 13,5 ans (tableau 4.8). Des dichotomies ont été définies pour quatre générations : 1940, 1950, 1960 et 1970. La génération 1960 a été utilisée comme catégorie de référence. Des dichotomies ont également été établies pour les femmes actuellement mariées et celles qui n'avaient aucun enfant décédé.

*Variables contextuelles.* Des dichotomies ont été définies pour les cinq régions du pays : l'Ouest, le Sud, le Centre, le Nord et l'Est. L'Ouest est considéré comme région de référence. Concernant le milieu de résidence (urbain/rural), le milieu rural a été considéré comme catégorie de référence.

*Variables socioéconomiques.* L'EDST ne comportant pas de données sur le revenu, le statut socioéconomique a été mesuré par un indice basé sur les biens de consommation durables[1] possédés par le ménage. L'indice a été calculé en attribuant une cote de 1 à 4 à chaque bien. L'indice varie de 0 à 28 pour les 11 biens considérés. Une autre dichotomie a été construite, en utilisant la source d'eau et les installations sanitaires du ménage, avoir l'eau courante et une chasse d'eau étant considéré comme un indicateur d'installations sanitaires convenables.

1. Les biens durables comprennent le téléphone, la radio, la télévision, le magnétoscope, la chaîne hi-fi, le four, l'aspirateur, la machine à laver, le lave-vaisselle, le réfrigérateur et la voiture.

*Variables de statut.* Des dichotomies ont été établies, pour ce qui concerne l'éducation, avec cinq catégories basées sur le nombre d'années de scolarisation (0, 1-4, 5-7, 8-10, et 11 ou plus). La différence de niveau d'instruction entre mari et femme, dont la moyenne a été estimée à 2 ans (tableau 4.8), a été prise comme une variable séparée du statut des femmes. Des dichotomies ont été construites pour les variables « activité avec sécurité sociale » et « activité sans sécurité sociale ». Les variables représentant la participation et le consentement de la femme dans l'arrangement de son mariage ont été construites en tant que variables séparées. L'âge au premier mariage et la différence d'âge entre les époux sont deux autres variables du statut de la femme. À la lumière des résultats de la section précédente, les variables d'opinion sur les attributs relatifs au genre ont été ramenées à deux variables séparées, une pour le refus des trois propositions et une autre pour le refus d'une ou de deux d'entre elles.

Les variables qui n'impliquent qu'un nombre limité de femmes, telles que « la décision d'emmener l'enfant malade voir un médecin », qui ne comprend que les femmes ayant des enfants de moins de cinq ans, et « l'activité avant le mariage », dont l'effectif est réduit à cause des cas manquants, ont été omises du modèle.

### *Résultats*

Le tableau 4.9 présente les résultats de l'analyse de régression selon cinq modèles. Les séries de variables sont examinées dans des modèles distincts afin de permettre la différenciation de l'effet des variables explicatives du statut des femmes indépendamment de l'influence d'autres facteurs connexes. Le modèle 1 comprend quelques variables démographiques qui sont supposées agir sur l'indicateur de fécondité du fait de sa nature démographique. Ces variables ont une influence certaine sur le nombre d'enfants nés vivants. Cependant, l'intensité de leur effet s'effondre lorsque l'on introduit d'autres séries de variables dans le modèle. La seule exception est la génération 1970 : l'effet ici croît même après le contrôle d'autres séries de variables. En fait, on observe des différences prononcées selon la génération. Ne pas avoir d'enfant décédé est inversement lié à la fécondité cumulée. La durée du mariage et le fait d'être mariée sont positivement liés au nombre d'enfants nés vivants. Au total, les variables démographiques expliquent 58 % de la variation du nombre d'enfants nés vivants.

L'introduction de variables contextuelles dans le modèle 2 n'entraîne qu'un changement de l'ordre de 0,5 % du $R^2$, et l'inclusion de variables de statut socioéconomique (modèle 3) n'entraîne qu'un accroissement plutôt faible du $R^2$, de l'ordre de 0,12 %. Dans les modèles 2 et 3, les variables restantes ont des contributions significatives, excepté la résidence urbaine. En examinant les autres modèles pour ce qui est de la résidence urbaine, on constate que le lieu de résidence n'est pas un déterminant important de la fécondité cumulée. Ceci peut en partie s'expliquer par le taux élevé des migrations rurales vers les villes où les caractéristiques du monde rural sont

transplantées. L'Est se distingue nettement des autres régions en termes de fécondité cumulée. En particulier, vivre dans l'Est du pays a plus d'effet sur la fécondité cumulée que vivre dans l'Ouest. Les indicateurs socio-économiques sont également des déterminants importants de la fécondité cumulée. Cependant, leur effet s'effondre lorsque les variables de statut sont contrôlées (modèle 5). Les femmes vivant dans des logements dotés d'installations sanitaires correctes, c'est-à-dire dans des maisons équipées d'une chasse d'eau et de l'eau courante, ont moins d'enfants que celles qui vivent dans des conditions d'hygiène médiocres.

Tableau 4.9.– Coefficients de régression entre quelques caractéristiques des femmes non célibataires et le nombre d'enfants nés vivants

| Caractéristiques | Modèle 1 | Modèle 2 | Modèle 3 | Modèle 4 | Modèle 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| *Variables démographiques* | | | | | |
| Durée du mariage | 0,167 | 0,157 | 0,155 | 0,116* | 0,128* |
| Femmes actuellement mariées | 0,845 | 0,715 | 0,784 | 0,723* | 0,687* |
| Aucun enfant décédé | –2,171 | –1,959 | –1,867 | –1,905* | –1,785* |
| Génération 1940 | –1,272 | –1,004 | –0,905 | –0,664* | –0,652* |
| Génération 1950 | –0,414 | –0,256 | –0,194 | (–0,064) | (0,046) |
| Génération 1970 | –0,159 | –0,359 | –0,439 | –0,536* | –0,595* |
| *Variables contextuelles* | | | | | |
| Région Ouest | | –0,381 | (–0,046) | | –0,100 |
| Région Sud | | 0,575 | 0,502 | | 0,433* |
| Région Centre | | 0,369 | 0,332 | | 0,324* |
| Région Nord | | 0,373 | 0,364 | | 0,331* |
| Région Est | | 1,422 | 1,271 | | 1,039* |
| *Variables socioéconomiques* | | | | | |
| Biens possédés | | | –0,042 | | –0,023* |
| Conditions sanitaires | | | –0,208 | | –0,186* |
| *Variables de statut* | | | | | |
| Sans instruction | | | | 1,378* | 0,806* |
| 1-4 ans d'instruction | | | | 0,850* | 0,472* |
| 5-7 ans d'instruction | | | | 0,193** | (0,021) |
| 8-10 ans d'instruction | | | | (–0,021) | (–0,013) |
| Écart d'instruction entre époux | | | | –0,047* | –0,037* |
| Travaillent avec sécurité sociale | | | | –0,315* | –0,260** |
| Travaillent sans sécurité sociale | | | | (–0,050) | –0,167** |
| Mariage arrangé par les conjoints | | | | –0,249* | –0,174** |
| Mariage arrangé par la famille, avec le consentement de la femme | | | | –0,195* | –0,123** |
| Âge au mariage | | | | –0,034* | – 0,021*** |
| Écart d'âge entre époux | | | | (–0,007) | (0,001) |
| Ne sont pas d'accord avec les 3 propositions | | | | (–0,040) | (0,043) |
| Ne sont pas d'accord avec 1 ou 2 propositions | | | | (0,024) | (–0,042) |
| Constante | 1,943 | 1,802 | 2,120 | 2,85 | 2,710 |
| $R^2$ | 0,577 | 0,626 | 0,638 | 0,625 | 0,653 |

* p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,05.
Note : Les chiffres entre parenthèses sont jugés non significatifs.

Du point de vue de l'intensité de la relation linéaire entre variables dépendantes et indépendantes, le modèle 4 donne une valeur plutôt élevée en expliquant 63 % de la variation de la fécondité cumulée. Les niveaux d'instruction faibles, et en particulier l'absence d'instruction, sont positivement liés au nombre d'enfants nés vivants. Cependant, les niveaux d'instruction supérieurs, supposés réduire la fécondité, semblent non significatifs. Néanmoins, d'après le modèle 4, une différence sensible de fécondité apparaît après cinq années d'éducation, c'est-à-dire après l'école primaire.

La différence de niveau d'instruction entre les époux est inversement liée au nombre d'enfants nés vivants, mais son effet réducteur est plutôt faible. En fait, comme l'indique le tableau 4.8, cet écart n'est que de deux ans. L'activité avec sécurité sociale est inversement liée à la fécondité cumulée. L'activité sans protection sociale a également un effet négatif, mais plus faible. Les indicateurs d'arrangement du mariage sont également des déterminants importants, même après contrôle d'autres facteurs. L'âge au premier mariage de la femme a un effet négatif faible. La différence d'âge entre époux et les opinions des femmes sur les attributs relatifs au genre ne sont pas significatifs. Bien que les variables qui indiquent l'opinion des femmes sur les attributs de genre indiquent des associations bivariées avec les indicateurs de fécondité, leurs effets après contrôle des autres facteurs deviennent faibles. Enfin, lorsque l'on considère l'influence de tous les déterminants dans le modèle 5, la variance de la fécondité cumulée est égale à 65 %.

En général, la plupart des variables de l'analyse de régression examinées ont un effet statistiquement significatif sur la fécondité cumulée, à l'exception de la différence d'âge entre époux, de l'opinion des femmes sur les attributs relatifs au genre et des niveaux d'instruction. L'analyse confirme que les variables de statut influencent la fécondité. L'éducation au-delà de cinq années de scolarisation, l'activité avec sécurité sociale, le fait d'avoir l'initiative dans l'arrangement du mariage sont tous des facteurs clés de réduction de la fécondité. Il convient également de noter que la valeur des coefficients des variables de statut est considérablement réduite après les contrôles, indiquant qu'il existe un effet de médiation significatif des facteurs démographiques, contextuels et socioéconomiques considérés.

## CONCLUSION ET DISCUSSION

Les valeurs historiques et culturelles profondément enracinées ont jeté les bases du statut des femmes en Turquie. Conformément à la structure patriarcale de la société, les hommes ont un rôle dominant à la fois dans la famille et dans la société. Les résultats de cette étude suggèrent également que les femmes ont une position inférieure en Turquie. En premier lieu, les modèles matrimoniaux dominants, à savoir l'existence de mariages strictement religieux où les femmes n'ont aucun droit légal et institutionnel, le paiement de la dot qui fait des femmes un produit, et la prévalence de mariages arrangés par la famille avec un contrôle individuel faible sur le choix du mari sont quelques-unes des caractéristiques principales liées à la vie conjugale qui mettent les femmes en position de faiblesse. En deuxième lieu, la manière dont les femmes se perçoivent elles-mêmes et acceptent leur position inférieure favorise la domination des maris sur les femmes. Enfin, ce sont plus spécialement les bas niveaux d'instruction des femmes et leur faible proportion d'emplois salariés faiblement qualifiés qui les placent dans un statut relativement inférieur.

L'éducation est un indicateur de statut très important, parce qu'elle a un impact sensible sur la fécondité et qu'elle interagit avec d'autres facteurs socioéconomiques, culturels et démographiques dans son influence sur la fécondité. En Turquie, le niveau d'instruction des femmes est généralement faible. Dans l'ensemble, la durée moyenne d'instruction est même inférieure au nombre d'années de scolarité obligatoire. On observe une variation remarquable du niveau d'instruction selon l'âge, la région et le milieu de résidence. Les résultats de l'étude révèlent qu'une éducation faible est associée à une fécondité élevée. En outre, la participation des femmes au secteur formel est très faible, ce qui est lié à leurs bas niveaux d'instruction. Avoir un emploi rémunéré réduit la dépendance des femmes à l'égard des autres membres de la famille, et leur offre des éléments solides pour ne plus considérer le mariage et les enfants comme leur unique sécurité sociale. La prise de décision dans la famille, les opinions sur les attributs relatifs au genre ainsi que la fécondité varient selon l'éducation et le statut d'activité des femmes.

D'après les résultats de cette analyse, tous les indicateurs du statut des femmes ne sont pas des déterminants significatifs de la fécondité. Cependant, avoir été au-delà de l'école primaire, avoir un emploi avec sécurité sociale, avoir l'initiative dans l'arrangement du mariage et un âge au mariage élevé sont des facteurs qui réduisent la fécondité.

La coexistence d'attitudes et comportements « modernes » et « traditionnels » est le modèle dominant dans la vie sociale et culturelle du pays. Les résultats de cette analyse confirment l'hétérogénéité de la vie sociale et culturelle en ce qui concerne le statut des femmes et la fécondité. Des différences importantes existent selon la région, surtout entre l'Ouest et l'Est. Ainsi, tandis que l'Ouest du pays est la région la plus développée du point de vue socioéconomique et représente une « modernité » relative, l'Est, la région la moins développée, est aussi la moins « moderne ». Il existe également des différences notables entre les zones urbaines et rurales.

La principale implication politique de cette étude est l'importance de l'éducation et de l'activité féminines pour améliorer le statut des femmes, qui aura en définitive un impact sur le comportement fécond. Cependant, les programmes destinés à améliorer le statut des femmes devraient reconnaître qu'il demeure des différences sociales, économiques et culturelles importantes entre les différentes régions et zones du pays.

Enfin, étudier le statut des femmes à partir d'une enquête démographique standardisée à grande échelle pose quelques problèmes, dans la mesure où ces types d'enquêtes sont considérés comme inadéquats pour mesurer le caractère multidimensionnel du statut des femmes. Cependant, les questions supplémentaires de l'EDST ont été utiles en éclairant les mécanismes à travers lesquels le statut des femmes influence la fécondité. On peut ainsi conclure que l'incorporation de questions pertinentes à l'intérieur des questions classiques de l'enquête et le fait d'avoir un « sous-module » couvrant divers aspects du statut des femmes, apportent un éclairage dans la compréhension des phénomènes démographiques.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


ABADAN-UNAT, N., éd. (1979), *Türk Toplumunda Kadin* [Les femmes dans la société turque], Ankara, Çag Matbaasi.

AKADLI ERGÖÇMEN, B. (1994), « Proximate Determinants of Fertility », dans : *Enquête Démographique et de Santé Turque, 1993*, Ministère de la Santé, Université de Hacettepe, Institut d'Études Démographiques, et Macro International, Ankara.

BENSADON, N. (1994), *Baslangicindan Günümüze Kadin Haklari* [Les droits de la femme : des origines à nos jours], Istanbul, Iletisim Yayinlari.

COCHRANE, S. H. (1979), *Fertility and Education: What Do We Really Know?*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

COCHRANE, S. H. (1983), « Effects of Education and Urbanization on Fertility », dans : R. A. Bulatao, R. D. Lee *et al.*, éd., *Determinants of Fertility in Developing Countries*, New York, Academic Press.

DEVLET ISTATISTIK ENSTITÜSÜ (DIE) [Institut National des Statistiques] (1994), *Temel Kadin Göstergeleri* [Indicateurs de base concernant les femmes], Ankara.

DEVLET PLANLAMA TESKILATI (DPT) [Organisation Nationale de la Planification] (1995), *Yedinci Bes Yillik Kalkinma Plani Öncesinde Sosyal Sektöelercdeki Gelismeler 1990-1994*, Ankara, DPT Yayini.

GOUVERNEMENT TURC et UNICEF (1991), *The Situation of Mothers and Children in Turkey*, Ankara, Bureau de l'UNICEF en Turquie.

INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES (INS), *Recensement de la population, 1993*, Publication n° 1616, Ankara, Division de l'Impression de l'INS.

KAGITÇIBASI, Ç. (1982), *The Changing Values of Children in Turkey*, Documents de l'East-West Center, n° 60-E, Hawaï.

KASARDA, J. D. (1979), « How Female Education Reduces Fertility: Models and Needed Research », *Mid-American Review of Sociology*, vol. 4, n° 1, p. 1-22.

KISHOR, S. (1995), *Women's Status Module for Use with DHS Model Questionnaires*, Calverton, Macro International.

MARTIN, T. C. (1995), « Women's Education and Fertility: Results from 26 Demographic and Health Surveys », *Studies in Family Planning*, vol. 26, n° 4, p. 187-202.

MASON, K. O. (1984), *The Status of Women: A Review of Its Relationship to Fertility and Mortality*, New York, The Rockefeller Foundation.

MASON, K. O. (1994), « Conceptualizing and Measuring Women's Status », Communication, Réunion annuelle 1994 de la Population Association of America, 5-7 mai.

MHLOYI, M. (1994), « *Status of Women, Population and Development* », Liège, IUSSP.

NAWAR, L., C. B. LLOYD et B. IBRAHIM (1995), « Gender Roles and Decision Making in Egyptian Families », dans : Carla M. Obermeyer, éd., *Family, Gender and Population in Middle East Policies in Context*, Le Caire, AUC Publications.

OPPONG, C., et K. ABU (1986), *A Handbook for Data Collection and Analysis on Seven Roles and Statuses of Women*, Genève, Bureau International du Travail.

ÖZBAY, F. (1992), « Kadinin Statüsü ve Dogurganlik » [Statut des femmes et fécondité], dans : N. Arat, éd., *Türkiye 'de Kadin Olgusu* [Le fait féminin en Turquie], Istanbul, Say Yayinlari.

PRESSAT, R. (1988), *The Dictionary of Demography*, Basil Blackwell.

SAFILIOS-ROTHSCHILD, C. (1986), *Socio-Economic Indicators of Women's Status in Developing Countries, 1970-1980*, New York, Population Council.

SAFILIOS-ROTHSCHILD, C. (1990), « Women's Income Profile as a Key Indicator of Women's Status for the Understanding of Changing Fertility Behavior in Rural Kenya », *Genus,* vol. 46, n° 3-4, p. 31-43.

T. C. MILLI EGITIM BAKANLIGI [Ministère de l'Éducation Nationale] (1996), *Milli Egitim ile Ilgili Bilgiler* [Informations sur l'éducation nationale], Arastirma Planlama ve Koordinasyon Kurulu Baskanligi, Ankara.

TÜRKIYE ÇEVRE SORUNLARI VAKFI (TÇSV) (1985), *Türkiye 'de Nüfus Planlamasi, Kadin ve Hukuk* [Planification de la population, femmes et loi en Turquie], Ankara.

UNFPA (1995), *Turkey National Report to the ECU-UNFPA Conference on Woman Status and Health*, Téhéran, août.

UNITED NATIONS (1975), *The Population Debate*, New York.

UNITED NATIONS (1995), *Summary of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development*, New York.

WARE, H. (1981), *Women, Demography and Development*, Development Studies Centre, The Australian National University, Canberra.

WILLIAMS, R. (1976), *Keywords. A Vocabulary of Culture and Society*, William Collins, Glasgow.

5

# QUELQUES REMARQUES SUR LA FAMILLE COMME MÉCANISME DE PROTECTION SOCIALE AU BRÉSIL

**Maria Coleta de OLIVEIRA**
Núcleo de Estudos de População
NEPO/UNICAMP
Campinas, Brésil

Le stade actuel du développement capitaliste est caractérisé par de nouvelles formes d'exclusion sociale pour lesquelles des solutions anciennes ne sont pas applicables. Dans les sociétés occidentales riches, une part croissante des citoyens perd l'accès aux avantages de l'État-providence. De moins en moins de personnes sont concernées par des niveaux élevés de productivité du travail, et de vie, et un modèle de consommation diversifié et sophistiqué. Le chômage technique, la réduction du nombre d'emplois, la diminution des avantages sociaux et de la population couverte par la protection sociale publique, toutes ces évolutions constituent de nouveaux défis à la société tout entière. Certains observateurs parlent d'un processus de transformation radicale du modèle de civilisation occidental, dans lequel le travail cesse d'être le concept fondamental de structuration de la vie sociale (Castel, 1991 et 1994 ; Forrester, 1996).

Dans le contexte de la plupart des pays développés, les « conflits de distribution » se multiplient, sous la pression d'immigrants venant de différents pays moins développés. Malgré leurs différences, tous les pays qui exportent actuellement une partie de leur population sont issus du long processus historique d'autodétermination des anciennes colonies européennes. Certains parmi eux – comme l'Amérique latine – ont pendant longtemps été impliqués dans des relations de dépendance envers leurs partenaires plus développés, malgré leur indépendance politique. L'intégration de différents groupes nationaux et ethniques se heurte à toutes sortes d'obstacles et de préjugés, qui réduisent leur capacité à tirer profit des possibilités de la vie dans les métropoles des sociétés capitalistes riches.

Dans les pays moins développés, le paradigme néo-libéral tend également à être le cadre de recherche de solutions aux défis de la globalisation. Les changements déjà en cours dans ces sociétés ont été accélérés par la profondeur et la rapidité de la réorganisation des relations économiques à l'échelle mondiale. Un grand nombre de pays ont adopté des politiques d'ajustement structurel dans un effort pour trouver un créneau dans le nouvel ordre international. L'agenda politique tourne fondamentalement autour de l'État, alimentant un débat sur les services que l'État est disposé à offrir à la population. Dans le paradigme néo-libéral, la société civile est appelée à jouer des rôles qui étaient considérés comme relevant de la responsabilité publique. Les politiques sociales sont la principale source du conflit social. Une efficacité réduite et un mauvais fonctionnement offrent des arguments pour une réduction radicale des services publics. Les organisations sociales et les réseaux formels et informels sont appelés à remplir les fonctions que les gouvernements n'assument plus. La famille en fait partie. De manière assez étonnante, personne ne semble conscient des changements dont la famille fait l'expérience. On ne s'interroge pas non plus sur la capacité et les difficultés des familles contemporaines à faire face à une multiplicité de demandes pour lesquelles elles recevaient un certain type d'aide publique.

Il est bien connu que la famille est un mécanisme fondamental de solidarité. Comme organisation domestique ou comme réseau de relations, la famille a été décrite comme le moyen traditionnel de mobiliser les ressources pour vivre, pour la mobilité sociale, pour obtenir des emplois et des positions de pouvoir, en fonction du type de société (Bott, 1964 ; Fortes, 1969). Les politiques d'ajustement structurel au Brésil remettent en cause les politiques qui, pendant plusieurs décennies, ont aidé la famille à faire face, soit en étendant les avantages de la sécurité sociale à tous les segments de la population, soit en offrant l'accès aux soins médicaux. La question abordée ici est de savoir si les changements qui se produisent dans la famille brésilienne ont eu une influence sur son aptitude à amortir les conséquences sociales d'une réduction des services fournis par l'État. L'argument que nous développons est que la famille brésilienne a réduit sa capacité à satisfaire les demandes croissantes de ses membres. Les propositions en vue de reformuler les politiques sociales sont confrontées à une structure familiale qui a beaucoup changé, ajoutant de nouveaux défis aux problèmes anciens. La question centrale est : quelles sont les conditions auxquelles les décideurs politiques doivent réfléchir afin d'anticiper une contribution accrue de la famille brésilienne à l'offre de protection sociale de la population, dans le contexte d'une nouvelle définition du rôle social de l'État au Brésil ?

## LES TRANSFORMATIONS DE LA FAMILLE BRÉSILIENNE

Un des changements les plus frappants de ces dernières décennies au Brésil est la diminution brusque et rapide de la fécondité. Nous savons maintenant que le comportement reproductif a commencé à se modifier dans ce pays à la fin du dix-neuvième siècle, au moins parmi l'élite (Souza, 1996). Cependant, l'énorme changement des modèles de comportement reproductif est un phénomène plus récent, qui remonte à la deuxième moitié des années 1960. Avec l'amélioration des données démographiques dans le pays, les démographes ont pris conscience du fait que la fécondité a connu une baisse abrupte au début des années 1970, a continué à diminuer à un rythme légèrement plus faible dans les années qui ont suivi, et a retrouvé une forte tendance à la baisse vers la fin des années 1980. Considérant le pays dans son ensemble, l'indice synthétique de fécondité est passé de 6 enfants par femme en 1960-1965 à 2,48 en 1990-1995. Ce qui signifie une baisse de plus de 50 % en trente ans, la transition décisive dans les années 1970 impliquant une diminution de 27,48 % en dix ans (Camarano, 1996 ; Bercovich *et al.*, 1993 ; Simões et Oliveira, 1986 ; Martine, 1996). Bien que ces mesures reflètent l'expérience de générations différentes, il est clair que la taille de la famille tend à être plus petite que dans le passé, tant dans les régions urbaines que rurales.

Les indicateurs démographiques sont l'expression des changements sociaux. La question est de savoir ce qui s'est produit dans la famille brésilienne pour qu'elle ait modifié rapidement son mode de comportement. Le plus important est peut-être de s'interroger sur les conséquences d'une telle évolution radicale vers les familles de petite dimension. Une discussion de ce dernier aspect fera partie de la section suivante. Concentrons-nous sur les déterminants du changement. La réponse habituelle, et la plus facile, à la première interrogation est que la société brésilienne a subi un processus rapide de modernisation, causé par une vague d'industrialisation depuis les années 1950 et accompagné par un processus rapide d'urbanisation. Ceci est vrai, mais les implications les plus importantes de ces processus ne sont pas exactement celles sur lesquelles ont met le plus d'accent dans la littérature sur la transition de la fécondité. L'idée que le progrès économique provoque des changements du comportement fécond, parce que les individus ont tendance à concentrer leurs énergies sur la mobilité sociale, ne semble pas correspondre à l'expérience de la transition démographique brésilienne. De même que l'argument selon lequel un processus de diffusion des modèles de famille occidentale a fait évoluer les idées de la population éclipse certaines transformations importantes en cours dans la société brésilienne depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui.

À mon avis, un ensemble complexe de facteurs se sont combinés pour produire la diminution de la fécondité. Tout d'abord, la transformation des conditions de vie d'une grande partie de la population, causée par la généralisation du travail salarié dans presque toutes les régions du territoire. Cela a été un changement majeur, même dans les régions les plus

développées du pays comme l'État de São Paulo. Les contrats de travail individualisés et salariés ont remplacé les organisations du travail qui combinaient un salaire avec des formes directes de production familiale de subsistance à la campagne. Des modifications de l'environnement quotidien de la famille des travailleurs ont été provoquées par le fait qu'ils ont perdu le contrôle qu'ils avaient sur le processus de travail. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes mariées. Pour elles, la possibilité de combiner d'une manière favorable le travail productif dans les secteurs commerciaux avec les tâches domestiques a disparu. Les femmes se sont rapidement transformées en travailleuses individuelles, ne pouvant plus harmoniser les charges de la reproduction avec le travail salarié, comme elles le faisaient lorsque la famille était l'unité de base du travail (Oliveira, 1989).

Deuxièmement, l'urbanisation rapide de la population a également joué un rôle important. Le Brésil était un pays rural dans les années 1950 et 1960. En 30 ans, il a connu un processus très spectaculaire de transfert d'une partie substantielle de sa population dans les villes[1]. Le premier défi que pose la vie en milieu urbain est le logement. Les déficits de capacité de logement et d'hygiène publique ont longtemps été considérés par les gouvernements locaux comme DES problèmes cruciaux dans les grandes villes du Brésil. La pénurie de logements pourrait être considérée comme un obstacle au comportement reproductif, bien que peu de recherches aient été menées sur cette question jusqu'ici.

Un aspect de l'urbanisation, peut-être plus pertinent dans le cadre de la présente discussion, est l'ouverture en milieu urbain de possibilités de travail pour les femmes. Le transfert de population vers les villes a signifié un accroissement des possibilités de travail, à la fois pour les femmes célibataires et les femmes mariées, dans l'industrie, le commerce et les services en général. Par comparaison avec la campagne, les femmes trouvent dans les villes davantage de possibilités de travailler indépendamment d'un membre masculin de la famille. La conséquence en est que l'emploi féminin indépendant a tendance à soutenir les projets de développement et d'autonomie personnelle des femmes. Ce que j'essaie de dire n'est pas que les femmes ont remplacé les bébés par le revenu, mais que les identités féminines ont été développées avec une activité et des carrières indépendantes (Oliveira, 1982).

Troisièmement, tandis que les possibilités d'emploi ont augmenté pour les femmes – jusqu'à la décennie actuelle –, la division du travail à la maison entre les sexes continue d'attribuer aux femmes le fardeau des tâches domestiques. Dans les conditions d'un système de genre très asymétrique,

---

1. En 1960, seulement 44 % de la population brésilienne vivait dans les villes de 20 000 habitants ou plus. Cette proportion a atteint 67 % en 1980 et 75 % en 1991. Si nous considérons la concentration de la population rurale dans certaines régions spécifiques, ces données dissimulent le fait que certaines régions et provinces comptent environ 90 % de population urbaine.

l'évolution du marché du travail signifie que les femmes subissent de lourdes pressions.

D'autres changements structurels dans la société brésilienne ont également pu jouer un rôle important. En fait, tous les changements mentionnés ci-dessous furent articulés dans un projet de modernisation conservatrice, sous les régimes militaires, entre 1960 et 1980. Faria (1989) attire l'attention sur trois grandes politiques gouvernementales de la période, qui ont pu avoir l'effet non prévu d'augmenter la demande de régulation de la fécondité.

Tout d'abord, les politiques d'investissement dans les communications, qui ont conduit à l'intégration des régions les plus reculées du pays dans un système de communications très large et complexe. Ceci signifiait que l'information pouvait rapidement atteindre une grande partie de la population à travers la radio et la télévision. Avec l'information, les habitants des campagnes et des petites villes ont commencé à être exposés à de nouvelles valeurs et à de nouveaux codes de comportement, qui pourraient avoir eu un impact sur les modèles familiaux.

La deuxième est la politique de crédit individuel. Pendant cette période, il y a eu une intégration croissante de la population dans le marché de la consommation. Malgré la grande inégalité de la distribution des revenus, les politiques de crédit ont popularisé l'acquisition de toutes sortes de biens, en particulier les biens durables. Les attentes de consommation ont exercé des contraintes croissantes sur les budgets familiaux, et ont pu avoir un impact sur la demande de régulation de la fécondité.

La troisième est la politique d'aide sociale, en particulier les politiques de sécurité sociale et de santé. Avec l'évolution des régimes de travail, il y a eu au Brésil un développement simultané de la sécurité vieillesse à travers les retraites, et des services publics de santé, surtout pour les travailleurs urbains. En fait, la médecine de masse au Brésil comprend un système très complexe de santé publique et un réseau privé de soins de santé fortement subventionné. Malgré la faible qualité générale des soins, le fait que certaines procédures et prescriptions médicales aient été rendues universelles peut avoir eu un impact sur l'accès de la population aux technologies modernes de contraception. De même, la sécurité du revenu dans la vieillesse a pu aider à redéfinir le comportement reproductif, étant donné que la famille aurait le soutien de l'État pour pourvoir aux besoins des personnes âgées.

Le changement familial au Brésil ne se limite pas aux changements dans la taille de la famille. Il y a eu, au cours des dernières décennies, une montée impressionnante des organisations domestiques alternatives à la famille nucléaire. Bien que la famille conjugale continue d'être l'unité domestique dominante dans le pays, on observe une augmentation très nette de certaines autres formes, les plus importantes étant les familles dirigées par une femme sans partenaire masculin et les personnes vivant seules (Berquó *et al.,* s.d. ; Berquó *et al.,* 1990). Selon les estimations, au

début des années 1990, environ 20 % des familles brésiliennes étaient dirigées par une femme ayant des enfants, alors que ce pourcentage n'était que de 11 % vers la fin des années 1960. Bien que la proportion de veuves parmi ces femmes chefs de ménage soit élevée, on observe une augmentation du nombre de mères jeunes et très jeunes. Ceci est peut-être une conséquence de la maternité précoce, puisqu'il y a une augmentation des taux de fécondité chez les femmes de moins de 20 ans. De même, les taux de divorce, bien que plus faibles au Brésil qu'aux États-Unis ou dans certains pays européens comme la France, croissent vite. Après la séparation ou le divorce, les femmes brésiliennes conservent la garde de leurs enfants dans 90 % des cas (Berquó et Oliveira, 1992).

Une fois de plus, on devrait chercher l'explication d'une telle croissance du nombre de familles dirigées par une femme dans l'évolution des conditions de vie des femmes dans la société brésilienne. J'ai mentionné plus haut les plus importantes. On devrait y ajouter le fait que les femmes envisagent la possibilité de subvenir à leurs besoins sans un mari. Ceci est un aspect important des tendances du marché du travail dans une société où l'asymétrie des relations entre les sexes a perpétué un double modèle de morale privée. Selon ce modèle, les hommes avaient le droit d'avoir autant de maîtresses qu'ils le souhaitaient sans encourir le risque d'être abandonnés par leur femme. Il n'en allait pas de même pour les femmes. La perspective d'avoir un revenu indépendant peut aider les femmes à décider de rompre leur union, bien qu'elles puissent être confrontées à une réduction de leur niveau de vie. Je reviendrai plus tard sur certaines implications de ces évolutions.

Un second aspect du changement des organisations de vie est le fait que l'on commence à observer une croissance des ménages d'une seule personne (Berquó *et al.,* s.d.). La proportion est encore très faible au niveau de l'ensemble de la population, mais, selon les indices, ils sont devenus une alternative pour les hommes très jeunes et les femmes âgées. Les données de 1989 montrent que, parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, 34 % seulement des femmes vivent avec leur mari, tandis que 75 % des hommes vivent avec leur épouse. De même, alors que 28 % des femmes âgées (et 8 % des hommes) vivent avec un de leurs enfants, respectivement 16 % et 14 % (6 et 8 % des hommes) sont chefs de ménages monoparentaux ou vivent seules (Berquó, 1996). Ces chiffres montrent qu'alors que les liens familiaux continuent d'être très importants pour les personnes âgées, les femmes âgées doivent, plus que leurs homologues masculins, faire face à l'éventualité de vivre seules.

Cette situation est une conséquence du nouveau modèle démographique de la population brésilienne. La baisse de la fécondité produit une modification de la structure par âge, augmentant le poids des groupes âgés. Au Brésil, les taux d'accroissement sont plus élevés pour les personnes âgées que pour la population totale. De la même façon, la mortalité différentielle par sexe a un effet sur l'espérance de vie des hommes et des femmes, favorable à ces dernières (Berquó, 1996). Ces facteurs,

combinés avec des probabilités de remariage plus élevées pour les veufs que pour les veuves, expliquent pourquoi les femmes âgées sont plus défavorisées dans leurs organisations de vie.

## UNE ENQUÊTE SUR LES IMPLICATIONS SOCIALES DE L'ÉVOLUTION DE LA FAMILLE

Les changements examinés ci-dessus de la famille brésilienne ont de nombreuses implications sociales, si nous pensons que les mécanismes privés de protection sociale sont susceptibles de gagner de l'importance dans le contexte de réduction des systèmes publics. Je devrais d'abord examiner les implications de la réduction de la taille des familles, en particulier à cause de la diminution de la progéniture. On connaît bien l'argument qui met l'accent sur la demande d'enfants pour expliquer la fécondité élevée dans les pays en développement, étant donné les niveaux de revenu faibles (Cleland et Wilson, 1987). J'ai soutenu ailleurs qu'il se peut que l'argument contraire soit plus vraisemblable pour décrire les conditions de vie auxquelles font face les pauvres dans nos pays (Oliveira, 1993). Mon idée était qu'ayant des familles nombreuses, les groupes à faible revenu pourraient en profiter pour faire travailler leurs enfants, accroissant ainsi le fonds commun des moyens d'existence. Le même type d'argument peut s'appliquer dans le contexte de réduction de la taille des familles, indépendamment de leur niveau de revenu, bien qu'avec peut-être des implications plus graves pour les pauvres.

Les familles de taille restreinte ont peut-être moins de capacité à faire face aux demandes multiples ou accrues de leurs membres. Autrement dit, les membres de ces familles sont susceptibles d'être davantage sous pression pour remplir leurs devoirs familiaux dans les situations de chômage, de maladie ou de décès, que ceux des familles nombreuses. Dans la mesure où une famille de petite taille a moins de personnes sur qui compter, le fardeau sera réparti entre moins de parents disponibles.

Ceci est particulièrement significatif dans le contexte des changements récents de la structure par âge. Le poids croissant des groupes de personnes âgées dans la population brésilienne et l'espérance de vie croissante, en particulier celle des femmes, augmentent la probabilité que les familles doivent prendre en charge les grands-mères pendant de longues années. Être âgé aujourd'hui au Brésil signifie atteindre des âges rarement espérés par les générations antérieures. Étant donné que les familles deviennent de plus en plus petites, quelles sont les perspectives de prise en charge des parents vieillissants par leurs enfants ?

Le scénario néo-libéral pose même de nouvelles interrogations. On dit que le système de sécurité sociale actuel est en faillite et incapable d'offrir des pensions de retraite à des personnes âgées de plus en plus

nombreuses. Les améliorations technologiques responsables de l'allongement de la vie rendent les soins de santé aux personnes âgées très coûteux. L'investissement public faible dans les secteurs sanitaires nécessite des efforts d'épargne encore plus importants de la part des familles, pour qu'elles puissent s'offrir les moyens d'entretenir leurs parents âgés. La société brésilienne a remplacé le risque d'être trop jeune par celui d'être trop vieux, sans l'aide d'une nouvelle théorie néo-malthusienne !

Une autre implication importante des changements récents dans la famille brésilienne a à voir avec l'importance du mariage. Les populations latino-américaines se sont caractérisées par l'universalité du mariage et une prévalence très faible du célibat (Lazo, 1991 ; Quilodran, 1998). En effet, au Brésil, le mariage est un mécanisme clé d'accumulation et de transfert des ressources (Bittencourt, 1961), qui a connu une hausse, conséquence de la généralisation de l'emploi salarié. Pour la grande majorité des salariés, les bénéfices de la sécurité sociale et de l'aide médicale sont étendus au conjoint et aux enfants à travers le lien du mariage. En fait, les législations du travail ont promu la reconnaissance légale du mariage *de facto* comme statut permettant à la femme de bénéficier de la protection sociale sur la base du contrat de travail de son conjoint. On a construit un ensemble d'arguments légaux pour justifier l'extension à l'épouse *de fait* d'avantages garantis par le mariage légal (Bittencourt, 1961).

Il est juste de dire que les lois sociales brésiliennes sont construites sur la base de deux hypothèses principales : tout d'abord, que le mariage c'est pour la vie, et que le divorce est une exception ; en second lieu, que l'emploi masculin est stable et permanent, tandis que l'emploi féminin est flexible et temporaire, et principalement informel. Le divorce place un nombre croissant de femmes en marge du système général de protection sociale. Ceci est vrai non seulement pour les pauvres, mais peut-être plus encore pour les classes moyennes. Bien que les données agrégées ne soient pas disponibles, il est possible d'affirmer que la rupture du mariage est en hausse dans les classes moyennes. Si la tradition de l'illégitimité est encore vivace parmi les classes pauvres, alors les taux de divorce augmentent parce que les classes moyennes – qui se mariaient légalement – divorcent maintenant.

Les femmes des classes moyennes entrent de plus en plus sur le marché du travail. Bien que beaucoup d'entre elles le fassent en tant que professionnelles hautement qualifiées, une grande proportion aussi travaillent à domicile ou sont à leur compte dans différentes situations d'emploi. Ceci est particulièrement significatif parmi les femmes d'âge mûr (*Bruschini, 1994a* ; *Bruschini, 1994b* ; *Bruschini* et *Lombardi*, 1996). Les femmes d'un certain âge et celles qui sont plus âgées ont tendance à être moins instruites et à avoir moins d'expérience de travail que les plus jeunes. Étant donné que le développement de l'éducation féminine est un phénomène relativement récent au Brésil, les femmes d'âge mûr et les femmes âgées ont tendance à être moins instruites que les hommes de leurs générations. Il en résulte qu'un nombre croissant de femmes font face

à des difficultés pour trouver des alternatives à la protection sociale. Il serait important d'étudier le rôle joué par les réseaux de parenté et extra-familiaux dans l'offre de soutien et d'aide à ces femmes.

Le chômage masculin et l'augmentation de différents types de travail indépendant, résultat des politiques d'ajustement en cours au Brésil, constituent un défi supplémentaire à l'aptitude des familles à assurer la protection sociale de leurs membres. Une stratégie qui semble devenir fréquente pour les couples des classes moyennes est d'essayer de trouver un emploi stable et formel, soit pour l'homme soit pour la femme, et d'adapter en conséquence les responsabilités domestiques qui incombent à celui ou celle qui a un travail temporaire et/ou instable et/ou informel. Serait-il possible que la division sexuelle du travail soit devenue, par esprit de contradiction, plus souple en tant que conséquence des nouveaux défis que posent les politiques d'ajustement structurel dans les pays en développement ?

Ce sont des thèmes pertinents pour un programme de recherche sur le Brésil contemporain. La solidarité familiale est une question clé et importante à examiner dans l'étude des transformations en cours. Les défis cruciaux à chaque étape de la vie devraient être évalués, en tenant compte de la classe, du sexe et de la race. L'insuffisance des subventions publiques rend importante l'identification des groupes vulnérables et/ou subissant une pression considérable : où sont-ils ? combien sont-ils ? et quel financement est nécessaire pour essayer de concevoir une stratégie pour l'avenir ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


BERCOVICH, A., J. de C. OLIVEIRA et M. M. S. MENDES (1993), « Estimativas preliminares de fecundidade considerando os censos demográficos, pesquisas por amostragem e registro civil » [Premières estimations de fécondité selon le recensement, les enquêtes et l'état civil], Rio de Janeiro, IBGE/DPE.

BERQUO, E. (1996), « Algumas considerações demográficas sobre o envelhecimento da população no Brasil », communication au *Seminário Internacional sobre Envelhecimento Populacional: uma agenda para o fim do século*, Brasília, juillet.

BERQUO, E., et M. C. de OLIVEIRA (1992), « Casamento em tempos de crise », *Revista Brasileira de Estudos de População*, Campinas, vol. 9, n° 2, p. 155-167.

BERQUO, E., M. C. de OLIVEIRA et S. M. CAVENAGHI (s.d.), « Family and Household Structure in Brazil, 1970-1989 », rapport pour l'UNESCO.

BERQUO, E., M. C. de OLIVEIRA et S. CAVENAGHI (1990), « Arranjos familiares "não-canônicos" no Brasil », dans : *Encontro Nacional de Estudos Populacionais, 7, Brasília, 1990. Anais,* São Paulo, ABEP, vol. 3, p. 99-136.

BITTENCOURT, E. M. (1961), *O Concubinato no Direito Brasileiro*, São Paulo, Alba.

BOTT, E. (1964), *Family and Social Network*, Londres, Tavistock (2e éd.).

BRUSCHINI, C. (1994*a*), « O trabalho da mulher nas décadas recentes », *Revista Estudos Feministas*, n° spécial, octobre, p. 179-199.

BRUSCHINI, C. (1994*b*), « O trabalho da mulher em décadas recentes », *Revista Estudos Feministas*, n° spécial, octobre, annexe (tableaux et graphiques).

BRUSCHINI, C., et LOMBARDI (1996), « O Trabalho da Mulher Brasileira nos Primeiros Anos da Década de Noventa », dans : *Anais do X Encontro Nacional de Estudos Populacionais*, ABEP, Caxambu, octobre, p. 7-11.

CAMARANO, A. A. (1996), « Tendências da Fecundidade Brasileira em Nível Regional » (Tendances régionales de la fécondité au Brésil), *Como vai? População brasileira*, Brasília, vol. I, n° 1.

CASTEL, R. (1991), « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », dans : Jacques Donzelot, éd., *Face à l'exclusion : le modèle français*, Paris, Esprit.

CASTEL, R. (1994), « La précarité : transformations historiques et traitement social », dans : Marc-Henry Soulet, org., *De la non-intégration. Essais de définition théorique d'un problème social contemporain*, Fribourg, Éditions Universitaires.

CLELAND, J. C., et C. WILSON (1987), « Demand Theories of Fertility Transition: An Iconoclastic View », *Population Studies*, vol. 41, n° 1, p. 5-30.

FARIA, V. (1989), « Políticas de governo e regulação da fecundidade: consequências não antecipadas e efeitos perversos » (Politiques gouvernementales et régulation de la fécondité : conséquences imprévues et effets pervers), *Ciências Sociais Hoje*, São Paulo, ANPOCS, Editora Revista dos Tribunais.

FORRESTER, V. (1996), *L'horreur économique*, Paris, Fayard.

FORTES, M. (1969), « Introduction », dans : J. Godoy, éd., *The Development Cycle in Domestic Groups*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-14 (Cambridge Papers in Social Anthropology n° 1).

LAZO, A., et C. VERDUGO (1991), *Nupcialidade em São Paulo: um estudo por corte e coorte*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Campinas.

MARTINE, G. (1996), « Brazil's Fertility Decline, 1965-95: A Fresh Look at Key Factors », *Population and Development Review,* vol. 22, n° 1, p. 47-75.

OLIVEIRA, M. C. de (1982), *A Produção da vida: a mulher e as estratégias de sobrevivência da família trabalhadora na agricultura*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de São Paulo.

OLIVEIRA, M. C. de (1989), « Trabalho, família e condição feminina: considerações sobre a demanda por filhos » (Travail, famille et condition féminine : notes sur la demande d'enfant), *Revista Brasileira de Estudos de População,* vol. 6, n° 1, p. 25-33.

OLIVEIRA, M. C. de (1993), « Womens Status and Labour Regimes: The Demand for Fertility Regulation », communication à la XXII[e] Conférence générale sur la population, Montréal, 24 août-1[er] septembre.

OLIVEIRA, M. C. de (1994), *Homens e Mulheres frente à Separação e o Divórcio*, Campinas, Núcleo de Estudos de População (NEPO), UNICAMP, miméo.

OLIVEIRA, M. C. de (1996), « A família brasileira no limiar do ano 2000 » (La famille brésilienne au seuil de l'an 2000), *Revista Estudos Feministas,* vol. 4, n° 1, p. 55-63.

QUILODRAN SALGADO, J. (1998*), Le mariage au Mexique : évolution nationale et typologie régionale*, Institut de Démographie, Université catholique de Louvain, Academia, L'Harmattan, 256 p.

SIMÕES CELSO, C. da S., et L. Antônio P. de OLIVEIRA (1986), *A situação da fecundidade: determinantes gerais e características da transição recente* (La situation de la fécondité : déterminants généraux et caractéristiques de la transition récente), Rio de Janeiro, IBGE, Departamento de Estatísticas e Indicadores Sociais, miméo.

SOUZA G., A. Alves de (1996), *Sucessão das Gerações na Bahia: reencontro de uma totalidade esquecida,* Thèse de doctorat en sciences sociales, Campinas, UNICAMP.

6

# LES TRAJECTOIRES FAMILIALE, REPRODUCTIVE ET MIGRATOIRE DES FEMMES POLONAISES

**Ewa FRATCZAK**
Institut de statistique et de démographie
Faculté d'Économie de Varsovie
Varsovie, Pologne

Il existe en démographie de nombreuses traditions et approches pour étudier la famille et le cycle de vie familial. Une des approches consiste à étudier le cycle de vie familial via le cycle de vie individuel et les différentes trajectoires d'événements familiaux. La trajectoire peut être traditionnelle (classique) ou moderne (très souvent appelée radicale). L'évolution du cycle de vie familial, la trajectoire de la transition, sont liées à la théorie de la Seconde Transition Démographique (Van de Kaa, 1987).

La Pologne, comme de nombreux pays d'Europe de l'Est, vit la dernière phase de la *Première Transition Démographique*, avec des signes pouvant être considérés comme le début de la *Seconde Transition Démographique*. Les caractéristiques les plus frappantes au tournant des années 1980 et 1990 sont : une diminution du nombre de mariages, un divorce réduit, une évolution négative des niveaux de fécondité (depuis 1989, l'indice synthétique de fécondité est resté au-dessous du niveau de remplacement des générations), un niveau de mortalité toujours élevé (en particulier parmi les hommes d'âge actif), et une hausse significative des migrations internationales. L'intensité de ces changements est accentuée par la transformation socioéconomique qui s'est produite après 1990.

Cette étude du processus de constitution et de dissolution de la famille et des carrières de fécondité des femmes polonaises porte sur la période antérieure à la transition socio-économique. Les changements observés au cours de la période précédant directement les processus de transformation en Pologne ont été présentés par A. C. Liefbroer et E. Fratczak (1995). L'évaluation a été faite en appliquant l'analyse semi-paramétrique et la

méthode de la table de survie au processus de constitution de la famille en Pologne, à l'évolution des carrières de fécondité par générations et à l'interaction entre les biographies familiale et migratoire.

## SOURCE DE BASE DES DONNÉES

L'Enquête Rétrospective Polonaise « Cycle de Vie – (Biographie Familiale, Professionnelle et Migratoire) » a été réalisée en 1988 par l'Institut de Statistique et de Démographie de la Faculté d'Économie de Varsovie, en coopération avec le Bureau Central de Statistiques de Varsovie. Les objectifs de base de l'enquête étaient :
– la reconstruction des histoires de vie familiale, professionnelle et migratoire des personnes enquêtées, et
– l'identification de leur situation socioéconomique actuelle.

L'échantillon était composé de 5 104 personnes âgées de 45 ans et plus (2 904 femmes et 2 200 hommes). On espérait que l'enquête comblerait le vide considérable dans le domaine des études sur le cycle de vie individuel (et indirectement le cycle de vie familial), en relation avec le processus de vieillissement de la population. On a sélectionné des individus âgés de 45 ans ou plus, âge auquel les différentes histoires de vie (familiale, professionnelle et migratoire) constituant un cycle de vie individuel sont menées à terme ou presque. En outre, l'univers enquêté comprenait deux sous-populations : les personnes âgées de 45-59 ans et celles qui avaient 60 ans ou plus. Il faudrait ajouter que les limites d'âge adoptées sont de nature conventionnelle ; elles sont néanmoins souvent adoptées et utilisées dans les études du vieillissement de la population.

Il s'agissait de la première enquête rétrospective de grande envergure en Pologne qui reconstruisait quatre histoires de vie (scolaire, professionnelle, migratoire et familiale, la dernière englobant les histoires génésiques) pour chacun des enquêtés[1]. Les données de cette enquête permettent d'appliquer différents types de méthodes d'analyse, parmi lesquels les méthodes d'analyse des biographies (voir, par exemple, Fratczak, 1991, et Fratczak, 1992).

---

1. Il est bon de noter en passant que l'Institut de Statistique et de Démographie, en association avec le FNUAP, a réalisé en 1991 une autre étude rétrospective qui couvrait 8 544 personnes âgées de 18 à 49 ans. Cette étude s'inscrivait dans le cadre du projet international « Enquête sur la Famille et la Fécondité » coordonné par la Commission Économique pour l'Europe des Nations *Unies (Population Activities Unit*, DEAP) à Genève. Comme l'enquête de 1988, elle contenait des éléments d'enquêtes par échantillon et rétrospectives. Dans la partie rétrospective, comme dans l'étude de 1988, les histoires de vie ont été reconstruites. Grâce à ces deux enquêtes suivies, la Pologne est devenue un des pays qui réalisent des études rétrospectives de grande envergure dans le domaine de la démographie. Le matériau empirique exceptionnel collecté peut être utilisé pour l'application théorique et pratique des méthodes d'analyse de biographies.

La biographie familiale d'un individu commence avec le mariage, considéré comme événement fondateur. Les données de l'enquête concernent les histoires de toutes les unions conjugales au sens formel et informel de toutes les personnes enquêtées. Les histoires des premiers mariages ont été reconstruites pour 4 900 des 5 104 personnes enquêtées, celles des seconds mariages pour 307 personnes, celles des troisièmes mariages pour 10, et celles des quatrièmes mariages pour 2 personnes. Notre analyse ne portera que sur l'histoire des premiers mariages, les plus nombreux : 4 % des premiers mariages se terminent par un divorce, 22 % par le décès du conjoint, 74 % des premiers mariages subsistent. En d'autres termes, le taux de stabilité des premiers mariages est élevé, la Pologne, pour la génération ancienne, relevant d'un modèle traditionnel de cycle de vie familiale.

À partir de la table de survie du statut matrimonial des générations féminines de l'Enquête Rétrospective Polonaise (Fratczak, 1991), nous pouvons conclure que :
– la durée du célibat raccourcit ;
– la durée du mariage augmente ;
– la faible hausse de la durée du veuvage tend à se stabiliser ;
– la part du divorce est faible, bien qu'en augmentation.

En ce qui concerne les biographies de fécondité des femmes, les données collectées dans l'enquête comprenaient : le nombre d'enfants, la date de naissance de chaque enfant, le type d'union dont l'enfant est issu (mariage, rang de l'union, union libre, adoption), la date de départ du domicile des parents, la raison du départ du domicile des parents, etc.

Notre analyse est composée de trois parties :
– l'analyse semi-paramétrique du processus de constitution et de dissolution de la famille, pour les hommes et les femmes,
– les biographies de fécondité des femmes polonaises basées sur la table de survie et les probabilités de transition,
– un examen de la corrélation entre les biographies familiale et migratoire, avec application des méthodes d'analyse semi-paramétrique.

## CONSTITUTION ET DISSOLUTION DE LA FAMILLE : UNE APPROCHE SEMI-PARAMÉTRIQUE

Pour étudier les processus de constitution et de dissolution de la famille, nous introduisons deux restrictions basées sur une analyse antérieure :
– le modèle de constitution et de dissolution de la famille est limité aux changements du statut matrimonial (on peut trouver une telle approche dans la littérature) ;
– le processus étudié est basé sur l'histoire des seuls premiers mariages.

On peut décrire le diagramme des transitions de statut comme suit :

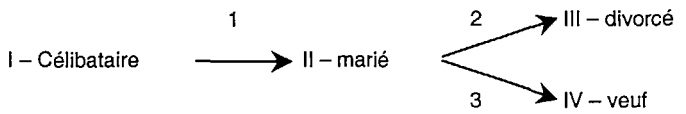


Nous avons concentré l'essentiel de l'analyse sur la transition n° 1, c'est-à-dire de l'état de célibataire à celui de marié. Ensuite, nous avons considéré la transition n° 3, de l'état de marié à celui de veuf. Nous n'avons pas examiné la transition n° 2, de l'état de marié à celui de divorcé, non seulement parce que le nombre de cas était relativement faible, mais également parce que nous ne pouvions pas traiter le divorce et le décès d'un conjoint comme des situations de risques concurrents dans le processus de dissolution de la famille, dans la mesure où ils ont une distribution et une intensité complètement différentes du point de vue de la durée du mariage.

### *Constitution de la famille*

Spécification du modèle et facteurs explicatifs

Pour étudier le processus de constitution de la famille, nous appliquons les modèles log-linéaires. Le modèle que nous appliquons dans notre étude est un modèle *piecewise* de risque à paliers constants. Le modèle a été ajusté par LOGLIN[2] et comprend à la fois des facteurs explicatifs constants et variables avec le temps. La variable « temps » est l'âge d'entrée en union exprimé en mois (avec regroupement en années). L'observation a commencé mois par mois, de l'âge de 15 ans à l'âge de 40 ans. Les données descriptives portant sur les facteurs utilisés dans l'analyse sont présentées au tableau 6.1.

Les cinq facteurs fixes sont : la génération, le sexe, le lieu de naissance, le niveau d'instruction et le milieu social. Les deux suivants, c'est-à-dire l'activité professionnelle et le nombre de migrations effectuées après l'âge de 15 ans, varient avec le temps (au fil de l'histoire de vie individuelle de l'enquêté).

---

2. Le programme LOGLIN a été développé par les professeurs N. Laird, D. Oliver et J. M. Hoem (*Guide des utilisateurs de LOGLIN avec des pré- et post-processeurs*, Unité de Démographie, Université de Stockholm, 1989). De nombreux programmes de soutien à LOGLIN ont été développés à l'Unité de Démographie de l'Université de Stockholm, dirigée par le professeur Jan M. Hoem.

Tableau 6.1.– Description des variables utilisées dans l'analyse du modèle de constitution de la famille

| Variables | Catégories | Structure en % |
|---|---|---|
| Génération | 1909-1918 | 13,0 |
| | 1919-1923 | 13,1 |
| | 1924-1928 | 18,7 |
| | 1929-1933 | 19,9 |
| | 1934-1938 | 18,9 |
| | 1939-1943 | 16,4 |
| Sexe | Hommes | 44,0 |
| | Femmes | 56,0 |
| Milieu de naissance | Urbain | 45,8 |
| | Rural | 54,2 |
| Niveau d'instruction (nombre d'années d'école) | 0-7 ans | 59,4 |
| | 8 ans ou + | 40,6 |
| Milieu social : catégorie socioprofessionnelle du père | Cadres, spécialistes, employés de bureau | 8,7 |
| | Ouvriers | 32,2 |
| | Agriculteurs | 59,1 |
| Activité professionnelle[a] | Non-actifs | 63,1 |
| | Actifs | 36,9 |
| Nombre de migrations après l'âge de 15 ans[a] | 0 | 81,3 |
| | 1 ou + | 18,7 |
| Variable temps : âge d'entrée en union (en mois regroupés en années[a]) | 15-19 ans | 47,1 |
| | 20-24 ans | 31,8 |
| | 25-29 ans | 12,7 |
| | 30 ans ou + | 8,3 |

a. Fréquence (en mois d'exposition).

Résultats des estimations du modèle

Nous présentons au tableau 6.2 les résultats de base du modèle qui donne un ensemble d'estimations satisfaisantes. On peut interpréter le risque relatif des variables du tableau 6.2 de la manière suivante :

– Il y a six groupes de générations dans notre modèle. Parmi ces six générations, nous avons traité la plus ancienne, c'est-à-dire la génération 1909-1918 (dix années d'intervalle), comme référence. Partant de cette base, nous constatons que le risque de se marier pour la première fois augmente à mesure que l'on passe des générations les plus âgées aux générations les plus jeunes. On observe le risque le plus élevé dans la génération la plus jeune, celle de 1939-1943. Cela signifie que les personnes de cette génération ont eu environ 55 % de chances supplémentaires d'entrer en première union par rapport à celles qui sont nées entre 1909 et 1918.

– Le taux d'entrée en première union diffère nettement selon le sexe (il est de 72 % plus élevé pour les femmes que pour les hommes). Mais pour les deux sexes, l'entrée en première union dépend fortement de l'âge. Ainsi,

nous pouvons nous attendre à une interaction significative entre l'âge et la génération.

– Le lieu de naissance ne modifie pas le risque relatif d'entrer en union.

– Le milieu social de l'enquêté, qui représente son environnement familial (mesuré par la catégorie socioéconomique de son père), modifie l'entrée en première union. Les enquêtés issus de familles ouvrières présentaient un risque relatif d'entrer en première union de 21 % plus élevé, et ceux des familles d'agriculteurs un risque relatif d'environ 10 % plus élevé, que celui des enquêtés issus de familles de cadres, de spécialistes et d'employés de bureau. Ceci signifie que plus le niveau de l'environnement familial est bas, plus le risque d'entrée en union est élevé.

– Le risque relatif d'entrée en première union des enquêtés ayant un niveau d'instruction supérieur au primaire est d'environ 26 % inférieur à celui des enquêtés dont le niveau d'instruction ne dépasse pas le primaire. C'est l'effet bien connu du retard que l'éducation imprime au calendrier du premier mariage (comparer : Hoem, 1988 ; Liefbroer, 1991 ; Liefbroer *et al.*, 1993).

– Le fait d'être actif ou inactif a un impact très fort sur la constitution de la famille. Dans notre cas, les enquêtés actifs présentaient un risque relatif d'entrer en union de 96 % supérieur à celui des non actifs.

– Les enquêtés qui ont fait l'expérience d'une migration après l'âge de 15 ans avaient un risque relatif d'environ 31 % supérieur à celui des enquêtés qui n'avaient pas migré après cet âge. Nos études antérieures (Fratczak et Paszek, 1992) indiquaient des relations fortes et variables avec le temps entre les événements familiaux et les biographies migratoires. Il faut souligner que le processus de constitution de la famille dans la population enquêtée, de la génération la plus âgée (1909-1918) à la plus jeune (1939-1943), s'est produit avant, pendant et après la Seconde guerre mondiale. Ces trois périodes étaient caractérisées par une forte migration et par l'industrialisation de la société polonaise, avec à la fois des effets négatifs et positifs.

Dans notre analyse, de nombreux modèles avec effets d'interaction ont été estimés. L'interaction entre l'âge et le sexe de l'enquêté était significative. Pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'entrée en union est le plus faible dans le groupe d'âge 15-19 ans ; il augmente par la suite. Cependant, la variable « sexe » diffère fortement selon l'âge (voir tableau 6.3).

À l'âge de 15-19 ans, les hommes sont 7 à 8 fois moins susceptibles d'entrer en première union que les femmes. Les différences sont plus faibles aux âges plus avancés. Une autre conclusion intéressante que l'on peut tirer du tableau 6.3 est que le taux d'entrée en première union des hommes augmente d'un groupe d'âge à l'autre jusqu'à 25-29 ans, mais pour les femmes, ce taux diminue après 20-24 ans.

Tableau 6.2.– Intensités relatives estimées à partir d'un modèle de risque avec diverses variables (modèle de constitution de la famille : transition de l'état de célibataire à l'état de marié)

| Variables | Catégories | Risque relatif |
|---|---|---|
| Génération | 1909-1918 | 1,00[a] |
| | 1919-1923 | 1,53 |
| | 1924-1928 | 1,35 |
| | 1929-1933 | 1,39 |
| | 1934-1938 | 1,49 |
| | 1939-1943 | 1,55 |
| Sexe | Hommes | 1,00[a] |
| | Femmes | 1,72 |
| Milieu de naissance | Urbain | 1,00[a] |
| | Rural | 0,98 |
| Niveau d'instruction (nombre d'années d'école) | 0-7 ans | 1,00[a] |
| | 8 ans ou + | 0,74 |
| Milieu social : catégorie socioprofessionnelle du père | Cadres, spécialistes, employés de bureau | 1,00[a] |
| | Ouvriers | 1,21 |
| | Agriculteurs | 1,10 |
| Activité professionnelle | Non-actifs | 1,00[a] |
| | Actifs | 1,96 |
| Nombre de migrations après l'âge de 15 ans | 0 | 1,00[a] |
| | 1 ou + | 1,31 |

Variable « temps » : âge d'entrée en union, en mois regroupés en années (15-19, 20-24, 25-29, 30+).
a. Catégorie de base.

Tableau 6.3.– Risque relatif des effets conjugués de l'âge et du sexe – différents arrangements

| Sexe | Âge | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 15-19 ans | 20-24 ans | 25-29 ans | 30 ans ou + |
| Hommes | 0,15 | 1,41 | 2,95 | 2,49 |
| Femmes | 1,00 | 3,11 | 2,85 | 1,48 |
| Femmes | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 |
| Hommes | 0,13 | 0,45 | 0,95 | 1,15 |

1,00 = catégorie de base.

Lorsque nous examinons l'interaction séparément pour chaque groupe, on observe les différences les plus fortes dans les groupes d'âge les plus jeunes et les différences les plus faibles dans le groupe d'âge 25-29 ans.

La seconde interaction intéressante est celle qui implique l'âge et la génération (tableau 6.4). Plus la génération est ancienne, plus l'âge au premier mariage est élevé et, inversement, plus la génération est jeune, plus l'âge au premier mariage est bas. En effet, nous pouvons observer une évolution du risque relatif. Pour la plupart des générations, à l'exception des plus anciennes, le risque relatif d'entrée en union augmente jusqu'au groupe d'âge 25-29 ans et diminue ensuite (des informations plus détaillées sur l'intensité du premier mariage selon l'âge sont présentées dans les travaux de Fratczak : 1996*a* ; 1996*b*).

Tableau 6.4.– Risque relatif des effets conjugués de la génération et de l'âge

| Génération | Âge | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 15-19 ans | 20-24 ans | 25-29 ans | 30 ans ou + |
| 1909-1918 | 1,00 | 2,92 | 3,34 | 3,26 |
| 1919-1923 | 0,96 | 2,86 | 5,96 | 3,07 |
| 1924-1928 | 0,88 | 4,39 | 5,67 | 3,40 |
| 1929-1933 | 1,26 | 4,24 | 5,39 | 3,34 |
| 1934-1938 | 1,14 | 4,48 | 6,17 | 4,26 |
| 1939-1943 | 1,21 | 4,59 | 7,17 | 3,35 |
| 1,00 = catégorie de base. | | | | |

L'interaction testée entre la génération et le milieu social de l'enquêté, et l'interaction entre la génération et le niveau d'instruction, n'étaient pas significatives. On peut interpréter ce phénomène de la manière suivante :
– en général, la population enquêtée comprend des générations anciennes et très anciennes, avec des niveaux d'instruction habituellement faibles, aussi on n'observe pas de grands changements au cours de la période en question ;
– le niveau de la catégorie sociale du père de l'enquêté était assez semblable dans chaque génération.

Le fait que les interactions analysées ne soient pas significatives alors qu'elles devraient apparemment l'être, est un résultat connu. Par exemple, dans les études du processus de constitution de la famille réalisées par H. P. Blossfeld et J. Huinink (1991) sur la base des données de l'Enquête Allemande sur les Histoires de Vie, portant sur trois générations (1929-1931, 1939-1941 et 1949-1951), les auteurs ont intégré dans le modèle les effets de l'interaction entre l'appartenance à la génération, le niveau d'instruction et le niveau de qualification professionnelle. Il n'y avait pas d'effet d'interaction significatif.

### *Dissolution de la famille due au décès du conjoint*

Spécification du modèle et facteurs explicatifs

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le processus de constitution de la famille pour les générations étudiées suit, en Pologne, la trajectoire traditionnelle (transition n° 1 dans le diagramme), c'est-à-dire la transition de l'état de célibataire à celui de marié. Le mariage est principalement interrompu par le décès du conjoint, très rarement par un divorce. Ce dernier type de dissolution du mariage sera beaucoup plus probable pour la génération la plus jeune si les modèles de comportement considérés en Pologne suivent ceux de la Seconde Transition Démographique.

Le modèle appliqué dans cette analyse est, comme précédemment, le modèle *piecewise* de risque à paliers constants. Nous présentons au tableau 6.5 la description des facteurs utilisés.

Tableau 6.5.– Description des variables utilisées dans l'analyse du modèle de dissolution du mariage par décès du conjoint

| Variables | Catégories | Structure en % |
|---|---|---|
| Génération | 1909-1918 | 32,3 |
| | 1919-1923 | 20,3 |
| | 1924-1928 | 21,3 |
| | 1929-1933 | 13,3 |
| | 1934-1938 | 9,0 |
| | 1939-1943 | 3,8 |
| Sexe | Hommes | 15,5 |
| | Femmes | 84,5 |
| Milieu de naissance | Urbain | 58,9 |
| | Rural | 41,1 |
| Niveau d'instruction (nombre d'années d'école) | 0-7 | 69,1 |
| | 8+ | 30,9 |
| Âge au mariage | 15-19 ans | 15,1 |
| | 20-24 ans | 48,7 |
| | 25-29 ans | 21,8 |
| | 30 ans ou + | 14,4 |
| Activité professionnelle[a] | Non-actifs | 14,4 |
| | Actifs | 85,6 |
| Variable temps : durée du mariage (en mois regroupés en années) | Moins de 20 ans | 61,4 |
| | 20-29 ans | 23,7 |
| | 30-39 ans | 12,0 |
| | 40 ans ou + | 2,9 |

a. Fréquence (en mois d'exposition).

Il y a cinq facteurs fixes : la génération, le sexe, le milieu de naissance, le niveau d'instruction et l'âge au mariage, et un facteur variant avec le temps : l'activité professionnelle. La variable « temps » est la durée du mariage (en mois regroupés en années).

Résultats de l'estimation du modèle

Les résultats du modèle le mieux ajusté estimé avec LOGLIN sont présentés au tableau 6.6. Parmi les résultats les plus intéressants, ceux qui concernent le sexe méritent une attention particulière. Les femmes ont un risque cinq fois plus élevé que les hommes de voir leur mariage rompu par le décès de leur époux. Ceci est sans doute également le résultat de la surmortalité des hommes, qui devrait être considérée comme une caractéristique défavorable de la Pologne, observée à la fois dans les analyses transversales et dans celles des générations.

Tableau 6.6.– Intensités relatives estimées à partir d'un modèle de risque avec diverses variables (modèle de dissolution de la famille : transition de l'état de marié à l'état de veuf)

| Variables | Catégories | Risque relatif |
|---|---|---|
| Génération | 1909-1918 | 1,00[a] |
| | 1919-1923 | 0,82 |
| | 1924-1928 | 0,72 |
| | 1929-1933 | 0,57 |
| | 1934-1938 | 0,60 |
| | 1939-1943 | 0,41 |
| Sexe | Hommes | 1,00[a] |
| | Femmes | 4,72 |
| Milieu de naissance | Urbain | 1,00[a] |
| | Rural | 0,81 |
| Âge au mariage | 15-19 ans | 1,00[a] |
| | 20-24 ans | 1,11 |
| | 25-29 ans | 1,27 |
| | 30 ans ou + | 1,63 |
| Activité professionnelle | Non-actifs | 1,00[a] |
| | Actifs | 1,13 |

Variable « temps » : durée de mariage, en mois regroupés en années (moins de 20, 20-29, 30-39, 40+).
a. Catégorie de base.

L'âge au mariage est un autre facteur qui influe sur le type de dissolution de l'union. Par exemple, le risque de dissolution pour les personnes qui se sont mariées à 30 ans ou plus est de 63 % plus élevé que pour les personnes mariées avant 20 ans. On pourrait par conséquent conclure que plus l'âge au mariage est tardif, plus le risque que l'union soit dissoute par le décès du conjoint est grand.

Pour les enquêtés faisant partie de la population rurale, le risque de dissolution du mariage par le décès du conjoint est de 19 % plus faible que pour les habitants des villes. De même, pour les personnes économiquement actives, le risque est plus important (13 %) que pour celles qui ne travaillent pas.

Une des interactions les plus significatives dans le modèle implique la génération et la durée du mariage. Comme le processus de constitution de la famille, le processus de dissolution peut être considéré comme traditionnel pour les générations enquêtées. L'analyse empirique indique que l'intensité du divorce augmente d'une génération à l'autre, mais sa part dans la structure de dissolution du mariage selon la cause demeure relativement faible. Une des explications de ce phénomène pourrait être le catholicisme de la majorité de la population polonaise, mais également la situation sociale et économique générale, particulièrement défavorable sur le marché du logement (pénurie et prix élevés).

Une fois de plus, bien que le processus de dissolution du mariage par le décès du conjoint soit également déterminé de manière significative par les variables démographiques et socioéconomiques, il faudrait garder à l'esprit que les facteurs décisifs sont l'évolution des taux de mortalité et les valeurs familiales traditionnelles.

## TRAJECTOIRES DE FÉCONDITÉ : UNE APPROCHE PAR TABLE DE SURVIE

À partir des données concernant les femmes pour les six générations sélectionnées, on a construit deux séries : une répartition des femmes par âge et par parité (distribution des expositions en personnes-années) et une distribution des naissances par âge de la mère et par rang (distribution des événements). Sur la base de ces deux répartitions, nous avons calculé la distribution des taux d'exposition à l'événement, pour estimer les paramètres de la table de fécondité. L'estimation de la table de survie a été faite à l'aide de LIFELINE, programme mis au point par le prof. F. Willekens. Nous ne présentons pas ici une théorie générale des modèles de table de fécondité. Le lecteur peut la trouver dans divers travaux, par exemple : Chiang et Van Berg (1982), Willekens (1994). Le logiciel LIFELINE produit de nombreux paramètres très utiles, tels que les nombres moyens d'événements, les taux, les probabilités de transition, les paramètres décrivant le processus dans la énième occurrence, une approximation des intervalles entre les événements utilisant le modèle de Ryder, l'intervalle entre la énième et la « (n-1)ième » occurrence, la probabilité du énième événement avant chaque durée, la probabilité qu'un événement dans l'intervalle $(0,x)$ soit un énième événement, la probabilité qu'un événement dans l'intervalle $(x\text{-}1,x)$ soit un énième événement, le temps d'attente vers/d'un événement (c'est-à-dire la mesure des carrières rétrospectives et prospectives). Dans notre estimation des tables de fécondité, nous supposons la mortalité absente. Il est impossible d'intégrer tous les paramètres estimés.

Le tableau 6.7 comprend les nombres moyens d'événements, les taux et les probabilités de transition (probabilités par parité). La génération 1924-1928 (la génération des mères du premier baby-boom en Pologne après la Seconde guerre mondiale) a la fécondité la plus élevée : 2,8 enfants par femme ; la génération la plus jeune, 1939-1943, a le nombre moyen d'enfants par femme le plus faible : 2,39. Ceci signifie qu'une femme avait en moyenne de deux à trois enfants au cours de sa vie reproductive (entre 15 et 49 ans). Après la génération 1924-1928, la fécondité a baissé de façon systématique. Certaines femmes n'ont pas eu d'enfant : de 6,2 % (génération 1939-1943) à 14,4 % (génération 1909-1918). La part des femmes sans enfant a baissé de façon régulière. La fécondité est généralement achevée à 40-44 ans.

Dans les trois premières générations, la valeur la plus élevée du taux de fécondité partielle est observée dans le groupe d'âge 25-29 ans, mais dans le groupe 20-24 ans pour les trois dernières générations. Nous pouvons généralement observer une hausse de la valeur des probabilités de transition pour le premier et le deuxième enfant, et une diminution des probabilités de transition aux rangs de naissance supérieurs. Nous pouvons conclure, à partir des estimations de la table de survie de la génération la plus âgée, 1909-1918, que 18,8 % des femmes ont eu un enfant, 24,4 % deux, 20,9 % trois, et 21,5 % quatre enfants ou plus. La proportion de femmes ayant eu six enfants ou plus était la plus élevée (4,3 %) dans la génération 1924-1928. Dans la génération la plus jeune, 1939-1943, 19,7 % avaient un enfant, 38,5 % deux, 21,6 % trois, et 14 % quatre ou plus.

Les données du tableau 6.8 présentent l'âge moyen à la naissance du premier enfant et l'intervalle moyen entre les naissances pour les générations féminines. En général, l'âge moyen d'une femme à son premier accouchement était compris entre 18 et 22 ans, avec une tendance moyenne à la diminution d'une génération à l'autre, comme dans le cas de l'âge au mariage. Les intervalles entre la première et la deuxième naissance sont plutôt stables dans les générations, mais on observe une augmentation des intervalles entre les naissances de rangs plus élevés. L'évolution des biographies de fécondité des femmes polonaises a un caractère plutôt révolutionnaire, que l'on peut caractériser par :

– une diminution de la fécondité ;
– une diminution de la proportion de femmes sans enfant ;
– une diminution des probabilités de transition pour le rang de naissance le plus élevé, qui aboutit à une réduction des familles nombreuses,
– une diminution de l'âge à la naissance du premier enfant et un intervalle stable entre la première et la deuxième naissance.

Tableau 6.7.– Table de fécondité : événements, taux et probabilités de transition selon la parité pour diverses générations féminines

| Âge | Moyennes | | Probabilités selon la parité | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Événements | Taux | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6+ |
| | | | | Génération 1909-1918 | | | | | |
| 15-19 | 0,11 | 2,28 | 90,89 | 7,56 | 1,55 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 0,71 | 12,00 | 56,61 | 26,08 | 13,72 | 3,17 | 0,42 | 0,00 | 0,00 |
| 25-29 | 1,42 | 14,17 | 32,00 | 26,08 | 27,36 | 10,32 | 3,12 | 0,97 | 0,17 |
| 30-34 | 2,00 | 11,46 | 23,41 | 18,75 | 28,89 | 16,58 | 7,39 | 3,32 | 1,66 |
| 35-39 | 2,43 | 8,60 | 16,11 | 20,31 | 24,64 | 19,49 | 9,09 | 6,00 | 4,36 |
| 40-44 | 2,57 | 2,80 | 14,67 | 18,84 | 24,40 | 20,85 | 9,49 | 5,70 | 6,05 |
| 45-49 | 2,58 | 0,34 | 14,43 | 18,82 | 24,40 | 20,86 | 9,75 | 5,70 | 6,04 |
| | | | | Génération 1919-1923 | | | | | |
| 15-19 | 0,15 | 2,91 | 88,87 | 8,79 | 2,34 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 0,69 | 10,89 | 57,61 | 25,57 | 13,40 | 2,99 | 0,43 | 0,00 | 0,00 |
| 25-29 | 1,59 | 18,07 | 24,27 | 30,03 | 27,33 | 13,42 | 3,93 | 0,93 | 0,11 |
| 30-34 | 2,23 | 12,65 | 14,29 | 20,17 | 30,66 | 21,11 | 9,25 | 3,43 | 1,09 |
| 35-39 | 2,51 | 5,75 | 12,06 | 17,87 | 27,44 | 22,80 | 11,98 | 4,58 | 3,27 |
| 40-44 | 2,59 | 1,49 | 11,23 | 18,15 | 26,80 | 22,10 | 12,90 | 4,94 | 3,87 |
| 45-49 | 2,59 | 0,04 | 11,23 | 18,15 | 26,80 | 22,10 | 12,90 | 4,72 | 4,09 |
| | | | | Génération 1924-1928 | | | | | |
| 15-19 | 0,11 | 2,27 | 90,44 | 8,33 | 1,23 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 1,03 | 18,40 | 40,60 | 32,73 | 20,70 | 5,14 | 0,83 | 0,00 | 0,00 |
| 25-29 | 2,03 | 19,90 | 16,91 | 22,20 | 32,92 | 18,37 | 7,86 | 1,31 | 0,42 |
| 30-34 | 2,58 | 10,96 | 10,56 | 15,04 | 31,70 | 23,44 | 12,30 | 5,06 | 1,90 |
| 35-39 | 2,76 | 3,62 | 8,67 | 14,68 | 30,13 | 23,36 | 13,31 | 6,34 | 3,34 |
| 40-44 | 2,80 | 0,87 | 8,48 | 14,24 | 30,34 | 22,54 | 14,38 | 5,90 | 4,11 |
| 45-49 | 2,80 | 0,05 | 8,48 | 14,24 | 30,34 | 22,54 | 14,38 | 5,75 | 4,27 |
| | | | | Génération 1929-1933 | | | | | |
| 15-19 | 0,20 | 3,91 | 85,60 | 10,89 | 3,51 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 1,11 | 18,26 | 37,44 | 33,25 | 22,08 | 6,20 | 0,92 | 0,12 | 0,00 |
| 25-29 | 1,93 | 16,39 | 18,69 | 22,12 | 33,76 | 17,82 | 5,62 | 1,46 | 0,54 |
| 30-34 | 2,34 | 8,29 | 12,54 | 17,11 | 33,00 | 24,36 | 8,11 | 2,80 | 2,08 |
| 35-39 | 2,56 | 4,45 | 10,21 | 14,78 | 32,57 | 24,43 | 10,72 | 3,99 | 3,30 |
| 40-44 | 2,63 | 1,21 | 9,49 | 14,49 | 32,77 | 24,10 | 10,77 | 4,79 | 3,58 |
| 45-49 | 2,63 | 0,08 | 9,49 | 14,28 | 32,97 | 24,10 | 10,77 | 4,79 | 3,58 |
| | | | | Génération 1934-1938 | | | | | |
| 15-19 | 0,16 | 3,29 | 88,25 | 8,58 | 3,17 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 1,09 | 18,46 | 36,42 | 35,00 | 22,53 | 5,27 | 7,77 | 0,00 | 0,00 |
| 25-29 | 1,84 | 15,13 | 14,99 | 28,03 | 35,30 | 15,88 | 4,86 | 0,78 | 0,17 |
| 30-34 | 2,25 | 8,02 | 8,46 | 22,93 | 37,47 | 19,44 | 7,47 | 3,02 | 1,22 |
| 35-39 | 2,43 | 3,80 | 6,39 | 19,94 | 38,16 | 20,46 | 9,30 | 3,65 | 2,10 |
| 40-44 | 2,48 | 0,87 | 5,76 | 19,71 | 38,13 | 20,95 | 9,15 | 3,72 | 2,59 |
| 45-49 | 2,48 | 0,04 | 5,76 | 19,49 | 38,34 | 20,95 | 9,15 | 3,72 | 2,59 |
| | | | | Génération 1939-1943 | | | | | |
| 15-19 | 0,16 | 3,30 | 86,89 | 10,75 | 2,36 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 1,05 | 17,80 | 35,29 | 38,54 | 20,46 | 4,94 | 0,67 | 0,09 | 0,00 |
| 25-29 | 1,78 | 14,60 | 12,90 | 29,98 | 39,39 | 13,22 | 3,46 | 0,97 | 0,09 |
| 30-34 | 2,18 | 7,98 | 7,93 | 21,91 | 41,63 | 18,36 | 6,77 | 2,01 | 1,39 |
| 35-39 | 2,37 | 3,67 | 6,23 | 19,74 | 39,00 | 21,59 | 8,68 | 2,85 | 1,92 |
| 40-44 | 2,39 | 0,48 | 6,23 | 19,74 | 38,51 | 21,60 | 8,94 | 2,46 | 2,51 |

Tableau 6.8.– Âge moyen à la naissance du premier enfant et intervalle moyen entre naissances successives pour diverses générations féminines

| Âge | Rang de naissance | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | | | Génération 1909-1918 | | |
| 15-19 | 17,37 | 1,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 20,80 | 2,34 | 1,58 | 0,96 | 0,00 |
| 25-29 | 22,13 | 3,52 | 2,68 | 2,09 | 1,57 |
| 30-34 | 22,40 | 4,29 | 3,80 | 3,12 | 2,53 |
| 35-39 | 22,72 | 4,52 | 4,59 | 3,87 | 3,51 |
| 40-44 | 22,74 | 4,71 | 4,93 | 4,11 | 3,81 |
| 45-49 | 22,75 | 4,73 | 4,97 | 4,18 | 3,81 |
| | | | Génération 1919-1923 | | |
| 15-19 | 17,34 | 1,49 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 20,48 | 2,48 | 1,81 | 1,06 | 0,00 |
| 25-29 | 22,26 | 3,58 | 2,84 | 1,98 | 1,50 |
| 30-34 | 22,51 | 4,35 | 3,80 | 3,07 | 2,56 |
| 35-39 | 22,51 | 4,53 | 4,39 | 3,89 | 3,46 |
| 40-44 | 22,55 | 4,55 | 4,50 | 4,27 | 3,82 |
| 45-49 | 22,55 | 4,55 | 4,50 | 4,27 | 3,80 |
| | | | Génération 1924-1928 | | |
| 15-19 | 17,39 | 1,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 20,99 | 2,18 | 1,35 | 0,84 | 0,00 |
| 25-29 | 21,77 | 3,33 | 2,60 | 1,97 | 1,48 |
| 30-34 | 21,85 | 3,81 | 3,44 | 2,99 | 2,78 |
| 35-39 | 21,90 | 3,91 | 3,74 | 3,54 | 3,58 |
| 40-44 | 21,89 | 3,95 | 3,78 | 3,83 | 3,63 |
| 45-49 | 21,89 | 3,95 | 3,78 | 3,83 | 3,62 |
| | | | Génération 1929-1933 | | |
| 15-19 | 17,31 | 1,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 20,48 | 2,37 | 1,72 | 1,02 | 0,67 |
| 25-29 | 21,12 | 3,57 | 2,88 | 2,17 | 1,64 |
| 30-34 | 21,25 | 4,00 | 3,79 | 3,01 | 2,68 |
| 35-39 | 21,29 | 4,27 | 4,28 | 3,98 | 3,52 |
| 40-44 | 21,31 | 4,34 | 4,38 | 4,27 | 4,05 |
| 45-49 | 21,31 | 4,37 | 4,38 | 4,27 | 4,05 |
| | | | Génération 1934-1938 | | |
| 15-19 | 17,31 | 1,48 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 20,74 | 2,24 | 1,66 | 0,99 | 0,00 |
| 25-29 | 21,52 | 3,38 | 2,89 | 2,20 | 1,72 |
| 30-34 | 21,70 | 3,97 | 3,73 | 3,31 | 3,04 |
| 35-39 | 21,75 | 4,31 | 4,24 | 4,07 | 3,67 |
| 40-44 | 21,77 | 4,39 | 4,40 | 4,19 | 4,03 |
| 45-49 | 21,77 | 4,42 | 4,40 | 4,19 | 4,03 |
| | | | Génération 1939-1943 | | |
| 15-19 | 17,35 | 1,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20-24 | 20,73 | 2,33 | 1,57 | 0,95 | 0,63 |
| 25-29 | 21,58 | 3,61 | 2,66 | 2,18 | 1,76 |
| 30-34 | 21,70 | 4,29 | 3,73 | 3,34 | 2,82 |
| 35-39 | 21,73 | 4,54 | 4,55 | 4,09 | 3,48 |
| 40-44 | 21,73 | 4,54 | 4,63 | 4,26 | 3,60 |

## EXAMEN DE LA CORRÉLATION ENTRE LES BIOGRAPHIES FAMILIALE ET MIGRATOIRE : UNE APPROCHE SEMI-PARAMÉTRIQUE

Pour l'étude de l'interaction entre les événements appartenant respectivement aux biographies familiale et migratoire, nous avons appliqué à la fois des modèles non paramétrique et semi-paramétrique. À partir des méthodes d'analyse non paramétriques, nous avons utilisé la méthode de standardisation et un modèle de risques concurrents (pour plus de détails, voir : Fratczak et Paszek, 1988 ; Fratczak, Jozwiak et Paszek, 1996). Le phénomène étudié par l'approche semi-paramétrique est l'intensité de la migration après le mariage. L'objectif principal de l'analyse était d'expliquer de façon précise l'intensité des transitions :
– entre l'état de marié avec 0 migration et celui de marié avec 1 migration ;
– entre l'état de marié avec 1 migration et celui de marié avec 2 migrations.

L'espace de la transition est présenté dans le diagramme ci-dessous. Bien entendu, la population étudiée, c'est-à-dire la population exposée au risque de migration après le mariage, est différente pour les différentes séries de modèles, c'est-à-dire les séries de modèles I et II.

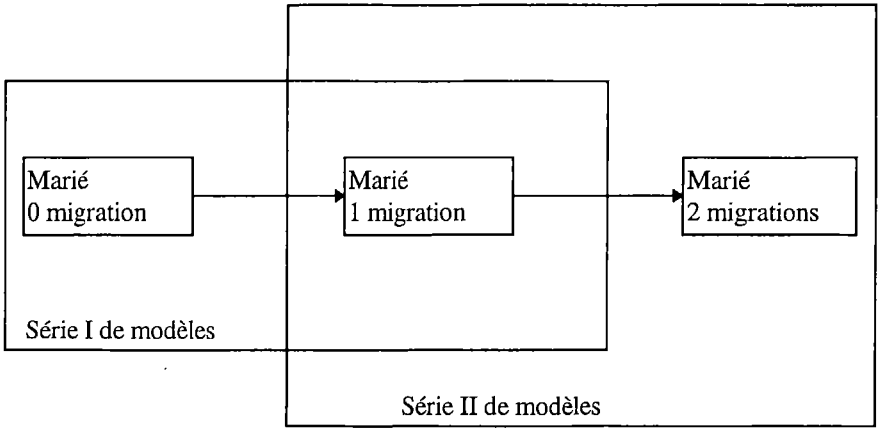


### *Résultats de l'estimation des modèles*

Les résultats de l'estimation des modèles sélectionnés sont présentés au tableau 6.9 pour la série I, et au tableau 6.11 pour la série II (voir diagramme). Parmi les nombreux modèles présentés au tableau 6.9, nous avons concentré notre attention sur les modèles 6 et 6A. En fait, le modèle 6 est essentiellement une régression linéaire du logarithme de l'intensité des paramètres ajustés, dont les valeurs décrivent l'impact relatif des variables utilisées sur le taux de migration. Le risque est une constante *piecewise*,

c'est-à-dire qu'on suppose que le risque est constant à l'intérieur de chaque intervalle de durée de mariage et qu'il varie d'un intervalle à l'autre.

Tableau 6.9.– Intensités relatives estimées à partir de différents modèles de risque

| Variables | Mod. 1 | Mod. 2 | Mod. 3 | Mod. 4 | Mod. 5 | Mod. 6 | Mod. 7 | Mod. 6A |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Génération | | | | | | | | |
| 1909-1918 | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] |
| 1919-1923 | 0,80 | 0,80 | 0,81 | 0,80 | 0,82 | 0,83 | 0,84 | 0,83 |
| 1924-1928 | 0,74 | 0,74 | 0,73 | 0,72 | 0,72 | 0,74 | 0,74 | 0,74 |
| 1929-1933 | 0,66 | 0,66 | 0,64 | 0,63 | 0,62 | 0,64 | 0,64 | 0,64 |
| 1934-1938 | 0,80 | 0,80 | 0,77 | 0,75 | 0,73 | 0,75 | 0,76 | 0,75 |
| 1939-1943 | 0,76 | 0,76 | 0,74 | 0,71 | 0,69 | 0,72 | 0,72 | 0,71 |
| Milieu de naissance | | | | | | | | |
| Urbain | | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] |
| Rural | | 1,21 | 1,21 | 1,25 | 1,40 | 1,41 | 1,41 | 1,41 |
| Âge au mariage | | | | | | | | |
| 15-19 ans | | | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] |
| 20-24 ans | | | 1,04 | 1,03 | 1,02 | 1,02 | 1,02 | 0,98 |
| 25 ou + | | | 0,84 | 0,82 | 0,81 | 0,79 | 0,79 | 0,80 |
| Niveau d'instruction | | | | | | | | |
| 0-7 ans | | | | 1,00[a] | | | | |
| 8 + | | | | 0,89 | | | | |
| Source de revenu au moment du mariage | | | | | | | | |
| Activité dans une entreprise non-agricole | | | | | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] |
| Activité dans l'agriculture | | | | | 0,66 | 0,66 | 0,65 | 0,66 |
| Source autre que l'activité | | | | | 1,02 | 0,98 | 1,02 | 0,98 |
| Parité | | | | | | | | |
| 0 enfant | | | | | | 1,00[a] | 1,00[a] | 1,00[a] |
| 1 ou + | | | | | | 0,77 | 0,78 | 0,77 |
| Activité professionnelle | | | | | | | | |
| Non-actif | | | | | | | 1,00[a] | |
| Actif | | | | | | | 0,80 | |
| Variable temps : durée du mariage (en mois, regroupés en années : 1, 2, 3-5, 6-10, 11-15). | | | | | | | | |
| Statistiques de vraisemblance | 1478,48 | 1473,53 | 1467,76 | 1467,14 | 1449,78 | 1444,47 | 1441,5 | 1431,62 |
| Prob.-log. partielle | 7081,52 | 7076,57 | 7071,82 | 7070,18 | 7052,82 | 7047,51 | 7044,6 | 7034,66 |

a. Catégorie de base.

Le risque de migration diminue à mesure que nous avançons dans les générations. Le risque le plus faible est observé dans la génération 1929-1933, avec un taux de première migration après le mariage d'environ 34 % inférieur à celui de la génération 1909-1918. Le risque de première migration

après le mariage diffère fortement selon le lieu de naissance. Le risque relatif de migration est de 41 % plus élevé pour les femmes nées dans les zones rurales que pour celles qui sont nées en milieu urbain.

L'âge au mariage a une influence significative sur la première migration après le mariage. En général, plus l'âge au mariage est élevé, moins le risque relatif de migration est important. Le risque de première migration après le mariage est de 21 % plus faible pour les femmes mariées après 24 ans que pour celles qui se sont mariées entre 15 et 19 ans.

Les individus qui, au moment du mariage, travaillaient dans le secteur agricole avaient un risque relatif de migration de 34 % plus faible que celui des personnes dont le revenu provenait d'une activité dans une entreprise non-agricole publique ou privée.

Enfin, toujours dans le modèle 6, la parité influence de manière significative la propension à la première migration, réduisant le risque de migration de 23 % par rapport aux femmes sans enfant.

Dans les effets combinés (tableau 6.10), au cours de la première année de mariage, le risque relatif de migration est plus élevé pour la parité 0 que pour les parités supérieures, alors que c'est l'inverse entre la 3$^{e}$ et la 5$^{e}$ année de mariage. Après dix ans de mariage, le risque relatif de migration est le même qu'au cours des deux premières années de mariage.

Tableau 6.10.– Risque relatif des effets combinés de la parité et de la durée du mariage (données du modèle 6A de la série I)

| Parité | Durée du mariage (années) | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3-5 | 6-10 | 11-15 |
| 0 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 | 1,00 |
| 1 ou + | 0,46 | 0,68 | 1,08 | 0,57 | 0,53 |
| 1,00 = catégorie de base. | | | | | |

À partir de l'application du modèle log-linéaire pour étudier la propension à migrer une première fois après le mariage, nous pouvons affirmer que :
– les générations et l'âge au mariage influencent la propension à migrer ;
– parmi les facteurs non démographiques, une influence significative sur la propension à la migration vient du lieu de naissance et de la source de revenu au mariage ;
– les facteurs tels que le niveau d'instruction et le statut d'activité professionnelle n'améliorent pas de façon significative les résultats du modèle.

Le tableau 6.11 présente une sélection des résultats de l'estimation de la série II de modèles. Ces derniers décrivent la transition de l'état de marié

avec une première migration à celui de marié avec une seconde migration. Sur la base des résultats de ce modèle, nous pouvons affirmer que :
– les variables démographiques telles que la génération, l'âge au mariage et la parité gardent leur influence sur la seconde migration après le mariage ;
– parmi les facteurs non-démographiques, le lieu de naissance, le niveau d'instruction et la source de revenu au mariage exercent une influence significative sur la seconde migration ;
– le facteur activité professionnelle n'améliore pas de manière significative *l'efficacité du modèle.*

Tableau 6.11.– Intensités relatives estimées à partir des modèles de risque avec diverses variables pour la série II des modèles (seconde migration après le mariage)

| Variables | Catégories | Modèle sélectionné |
|---|---|---|
| 1. Génération | 1909-1918 | 1,00 [a] |
| | 1919-1923 | 0,87 |
| | 1924-1928 | 0,70 |
| | 1929-1933 | 0,63 |
| | 1934-1938 | 0,51 |
| | 1939-1943 | 0,35 |
| 2. Milieu de naissance | Urbain | 1,00 [a] |
| | Rural | 0,84 |
| 3. Âge au mariage | 15-19 | 1,00 [a] |
| | 20-24 | 0,79 |
| | 25 + | 0,53 |
| 4. Niveau d'instruction | 0-7 ans | 1,00 [a] |
| | 8 + | 1,63 |
| 5. Source de revenu au moment du mariage | Activité dans une entreprise non agricole | 1,00 [a] |
| | Activité dans l'agriculture | 0,58 |
| | Source autre que l'activité | 0,98 |
| 6. Parité | 0 enfant | 1,00 [a] |
| | 1 enfant + | 0,79 |
| 7. Activité professionnelle | Non-actif | 1,00 [a] |
| | Actif | 1,20 |
| Variable temps : durée du mariage (en mois regroupés en années : 1, 2, 3-5, 6-10, 11-15) | | |
| Statistiques de vraisemblance | | 906,75 |
| Prob.-log. partielle | | 3166,25 |
| a. Catégorie de base. | | |

L'influence des variables sur la propension à la migration varie avec la durée du mariage et le rang de la migration. Par exemple, le niveau d'instruction améliore de manière significative la concordance du modèle pour la seconde migration et pas pour la première. Les individus qui ont un niveau d'instruction supérieur au primaire ont un risque relatif de seconde migration de 63 % plus élevé que ceux qui ont un niveau d'instruction inférieur. Par contre, en ce qui concerne le lieu de naissance, pour le modèle

de première migration, les femmes nées en milieu rural ont un risque relatif de 41 % plus élevé que celles qui sont nées dans les zones urbaines et, par contre, s'agissant de la seconde migration, ce risque est de 16 % plus faible que pour celles qui sont nées en milieu urbain.

Les résultats de l'estimation des modèles semi-paramétriques ont montré que la migration après le mariage avait un caractère sélectif et dépendait non seulement d'événements appartenant à la biographie familiale, mais également d'autres variables qui décrivent les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des individus.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


BECKER, G. S. (1981), *A Treatise on the Family*, Cambridge, Mass., Havard University Press.

BISHOP, Y. M. M., S. E. FIENBERG et P. W. HOLLAND (1975), *Discrete Multivariate Analysis. Theory and Practice*, Cambridge, The MIT Press.

BLOSSFELD, H. P., et J. HUININK (1991), « Human Capital Investments or Norms of Role Transition? How Women's Schooling and Career Affect the Process of Family Formation », *American Journal of Sociology*, n° 97, p. 143-168.

BLOSSFELD, H. P., A. HAMERLE et K. U. MAYER (1989), *Event History Analysis. Statistical Theory and Application in the Social Sciences*, New Jersey, Hillsdale.

BLOSSFELD, H. P., et G. ROHWER (1995), *Techniques of Events History Analysis*, New York, Hillsdale, Lawrence Erlbaum.

BLOSSFELD, H. P., D. MANTING et G. ROHWER (1993), « Patterns of Change in Family Formation in the Federal Republic of Germany and the Netherlands », communication présentée à la conférence « Solidarity of generations. Demographic, economic, and social change and its consequences », Université d'Utrecht, 7-8 avril, 1993.

BONGAARTS, J. (1983), « The Formal Demography of Families and Households: An Overview », *IUSSP Newsletter*, n° 7, Liège, UIESP, p. 27-42.

BONGAARTS, J., T. BURCH et K. WACHTER, éd. (1987), *Family Demography. Methods and Their Applications*, Oxford Press.

CHIANG, C. L. (1984), *The Life Table and Its Application*, Malabar, Floride, Krieger.

CHIANG, C. L., et Bea J. VAN BERG (1982), « A Fertility Table for the Analysis of Human Reproduction », dans : *Mathematical Biosciences*, Elsevier, p. 237-251.

COURGEAU, D. (1992), « Event History Analysis of Household Formation and Dissolution », communication présentée à l'atelier « Recent issues in household modelling », organisé pendant le cours d'été *Demographic Perspectives and Living Arrangements*, Wassenaar (Pays-Bas), 9-22 juillet 1992.

COURGEAU, D., et E. LELIEVRE (1992), *Event History Analysis in Demography*, Oxford, Clarendon Press.

DIEKMANN, A. (1986), « Effects of Education, Occupational Characteristics and Cohort on "Family Cycle" », communication présentée à la 13e Conférence internationale du MASSO, Berlin-Ouest, 5-7 juin 1986.

DOBSON, A. J. (1991), *An Introduction to Generalised Linear Models*, Londres, New York, Chapman and Hall.

ELDER, G. H. (1989), « Family History and Life Course », dans : T. Hareven, éd., *Tansition, the Family and Life Course in Historical Perspectives*, Academic Press, p. 17-64.

FEICHTINGER, G. (1987), « The Statistical Measurement of the Family Life Cycle », dans : J. Bongaarts, T. K. Burch et K. W. Wachter, éd., *Family Demography. Methods and Their Applications*, p. 81-102.

FRATCZAK, E. (1989) *Life Course (Family, Occupational and Migratory Biography)*, SGPIS-GUS, Varsovie.

FRATCZAK, E. (1990), « Measure and Modelling Family Life Course », communication présentée à la session « Études sur la famille et le ménage » de la Conférence démographique polonaise, Rydzyna.

FRATCZAK, E. (1991), « Marital Status Life Tables for Selected Female Cohorts. Evidence from the Polish Retrospective Survey of 1988 », *Sudia Demograficzne*, n° 3.

FRATCZAK, E. (1992), « Interaction Between Family and Migratory Life Cycle Careers », communication présentée au cours d'été *Demographic Perspectives and Living Arrangements*, Wassenaar (Pays-Bas), 9-22 juillet 1992.

FRATCZAK, E. (1996*a*), « Cohort Analyis of Fertility Based on the Results of the Polish Retrospective Study 1988, "Life course - Family, occupational and migratory biography" » (en polonais, avec résumé en anglais), Varsovie, PTD.

FRATCZAK, E. (1996*b*), « Family and Fertility Careers of Polish Females. A Semi-Parametric and Life Table Approach », *Polish Population Review*, n° 9.

FRATCZAK, E., J. JOZWIAK et B. PASZEK (1996), *An Application of Event History Analysis in Demography* (en polonais, avec résumé en anglais), Varsovie, SGH.

FRATCZAK, E., et B. PASZEK (1992), « An Examination of Family and Migration Career Correlation: An Application of the Non-Parametric Analysis Methods to the Results of the Retrospective Study 1988 "Life course - (Family, occupational and migratory biography)" », *Polish Population Review*, n° 2.

GOLDSCHEIDER, F. K., et L. J. WAITE (1986), « Sex Differences in the Entry into Marriage », *American Journal of Sociology*.

HOEM, B. (1988), « Early Phases of Family Formation in Contemporary Sweden », *Stockholm Research Reports in Demography*, n° 49.

HOEM, B. (1992), « Recent Changes in Family Formation in Sweden », *Stockholm Research Reports in Demography*, n° 71.

HOEM, J. M. (1986), « The Impact of Education in Modern Family Union Initiation », *European Journal of Population*, n° 2, p. 113-133.

HOEM, J. M. (1993), « Event History Analysis in Demography », *International Population Conference, Montréal*, vol. 3, Liège, UIESP, p. 279-352.

HOLZER, J. Z., et I. KOWALSKA (1995), « FFS Standard Country », Rapport, Institut de Statistique et de Démographie, Faculté d'Économie de Varsovie.

KEILMAN, N. (1988), « Recent Trends in Family and Household Composition in Europe », *European Journal of Population*, n° 3.

KLIJZING, F. K. H. (1990), « A Method of Simultaneous Estimation of Parallel Process in Human Life Course », communication présentée à la session « Études sur la famille et le ménage » de la Conférence démographique polonaise, Rydzyna.

KNOKE, D., et P. J. BURKE (1980) « Log-Linear Models », *Sage University Paper*, n° 20, Sage.

LARID, N., et D. OLIVER (1981), « Covariance Analysis of Censored Survival Data Using Log-Linear Analysis Techniques », *Journal of the American Statistical Association*, n° 76, p. 231-240.

LARSON, M. G., « Covariance Analysis of Competing Risks Data with Log-Linear Models », *Biometrics*, n° 40, p. 469.

LIEFBROER, A. C. (1991), « The Choice Between Married and Unmarried First Union by Young Adults: A Competing Risk Analysis », *European Journal of Population*, n° 7, p. 273-298.

LIEFBROER, A. C., et E. FRATCZAK (1995), « The Family Formation Process in Poland During the Early Years of Socio-Economic Transition: Evidence from the Polish Family and Fertility Survey of 1991 », communication présentée à la conférence sur « Les processus démographiques et la transformation socio-économique dans les pays d'Europe centrale et orientale », Jachranka, Pologne, 8-11 juin 1995.

LIEFBROER, A. C., M. CORIJN et J. DE JONG GIERVELD (1993), « Similarity and Diversity in the Onset of Family Formation in the Low Countries », communication présentée à la conférence de l'ESF sur « Société européenne ou sociétés européennes ? Cycle de vie et inégalités sociales », Schloss Ringberg, Allemagne, 22-26 novembre 1993.

*Stockholm Research Reports in Demography*, publiés par la Section de Démographie de l'Université de Stockholm.

TEACHMAN, J. D. (1982), « Methodological Issues in the Analysis of Family Formation and Dissolution », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 44, p. 1037-1053.

VAN DE KAA, D. J. (1987), « Europe's Second Demographic Transition », *Population Bulletin*, vol. 42, n° 1.

WILLEKENS, F. (1986), « Synthetic Biographics. A Method of Life Course Analysis », communication présentée à la réunion annuelle de la Population Association of America, San Francisco.

WILLEKENS, F. (1989), « Life Course Analysis. Stochastic Process Models » (manuscrit), La Haye, NIDI.

WILLEKENS, F. (1994), « Binary Data Analysis for Social Sciences » (avant-projet), Population Research Centre, Université de Groningen.

WILLEKENS, F., et S. SCHERBOV (1990), « Marital and Fertility Careers of Soviet Women. A Life Table Analysis », *IIASA Working Paper,* WP-90-78, Laxenburg.

ZENG YI (1987), « The Family Status Life Table: An Extension of Bongaarts Nuclear Family Model », NIDI, *Working Paper*, n° 70.

ZENG YI (1990), *Family Dynamics in China. A Life Table Analysis*, The Wisconsin University Press.

7

# FEMMES ET FAMILLE : LE STATUT DU CHEF DE MÉNAGE DANS LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DU BRÉSIL

**Ignez Helena Oliva PERPÉTUO et Maria do Carmo FONSECA**
CEDEPLAR/UFMG
Belo Horizonte, Brésil

Un des aspects les plus remarquables du changement de répartition des types d'organisation familiale[1] au Brésil est l'augmentation de la proportion des familles dirigées par une femme, en particulier celles qui sont composées d'une femme vivant seule avec ses enfants. La proportion de ces ménages dirigés par une femme a pratiquement doublé au cours des trois dernières décennies, passant de 10,7 % à 20,0 % de l'ensemble des ménages entre 1960 et 1989. Une analyse du statut matrimonial du chef de ménage révèle une prédominance des veuves, suivies des célibataires, puis des séparées ou divorcées. Récemment cependant, le nombre de ménages dirigés par une femme célibataire, séparée ou divorcée a crû plus que celui des ménages dirigés par une veuve. La croissance accélérée des familles dirigées par une femme au cours des années récentes s'est surtout concentrée dans les zones urbaines et s'est accompagnée d'une augmentation de la pauvreté. En 1980, la moitié des familles dirigées par une femme vivaient au niveau ou en dessous du seuil de pauvreté, contre une sur quatre en 1960 (Goldani, 1989, 1991).

Utilisant les données du recensement brésilien de 1991, cette communication examine les organisations de vie d'un groupe spécifique de femmes, les mères seules dont l'enfant le plus jeune a moins de 18 ans. Ensuite, la communication analyse les déterminants socioéconomiques et démographiques de la probabilité d'être chef de ménage.

---

1. Dans cette communication, les termes *famille* et *ménage* sont utilisés indifféremment pour parler d'une unité domestique où au moins un membre est lié (par le sang ou le mariage) au chef du ménage.

Une hypothèse à la base du projet de cette étude est qu'une femme qui fait face à la perspective d'établir une organisation de vie différente de celle qui prédomine, le type nucléaire (que ce soit par choix ou non), est contrainte ou influencée par trois facteurs fondamentaux : ses préférences, ses ressources et les options dont elle dispose (Sweet, 1972, p. 144). Ces facteurs sont, à leur tour, fortement associés à des caractéristiques telles que le statut matrimonial, le statut socioéconomique, les réseaux de parenté, et le nombre et l'âge des enfants. Les préférences, ressources et options dont dispose une veuve d'un certain âge ayant plusieurs enfants sont complètement différentes de celles d'une adolescente célibataire qui a un enfant.

Par conséquent, pour en savoir plus sur les ménages dirigés par une femme, il est nécessaire de faire des analyses désagrégées afin de rendre compte de la variété des situations vécues par des sous-groupes spécifiques de femmes. Parmi ceux-ci, le sous-groupe des mères seules dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 18 ans est d'un intérêt particulier. La présence d'enfants dépendants implique des besoins spécifiques de logement, et d'autres contraintes auxquelles les femmes sans enfant et celles qui ont des enfants adultes peuvent ne pas être confrontées. Par exemple, il se peut que les femmes qui ont des enfants dépendants souffrent de coûts psychologiques et économiques plus grands, et qu'elles aient plus de difficultés à partager un ménage avec des parents ou des non-parents que celles qui n'ont pas d'enfants dépendants.

Plutôt que de décrire le profil des femmes chefs de ménage, comme une grande partie de la littérature brésilienne le fait habituellement, l'objectif principal de cette communication est d'étudier les facteurs déterminants de la probabilité d'être chef de ménage parmi les femmes seules qui ont des enfants dépendants. Ainsi, cette communication aborde trois questions essentielles : (1) dans quelle mesure le statut d'une femme comme mère (nombre et âge de ses enfants) influence-t-il son organisation de vie ? (2) dans quelle mesure le statut matrimonial d'une femme, par les caractéristiques qui lui sont propres, détermine-t-il son organisation de vie ? (3) quels sont les effets nets des facteurs socioéconomiques sur la probabilité qu'une femme ayant un nombre d'enfants d'un âge donné et un certain statut matrimonial soit chef de ménage ?

## LE MILIEU

Depuis les années 1960, le statut de chef de ménage féminin a été un thème constant d'intérêt pour la recherche, en particulier parmi les chercheurs en sciences sociales étudiant les questions familiales : modèles de nuptialité, structure et composition du ménage, typologies familiales. La croissance du nombre de ménages dirigés par une femme a été un sujet de préoccupation pour plusieurs raisons. Tout d'abord, étant donné que le

revenu des femmes est généralement inférieur à celui des hommes (à cause des inégalités de genre dans la société), les ménages dirigés par une femme, en particulier les mères seules avec leurs enfants, ont eu de plus en plus tendance à se situer au niveau ou en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi, il se peut qu'une proportion croissante des ménages dirigés par une femme entraîne des coûts supplémentaires pour l'État dans les pays qui ont un système de sécurité sociale. Un autre aspect souvent étudié des ménages dirigés par une femme est la rupture de la famille nucléaire, famille idéale dans la société urbaine occidentale. Différentes études traitant du statut de chef de ménage au début des années 1970 étaient des déclarations catastrophistes sur l'effondrement de la famille (Rainwater et Yancey, 1967 ; Farley et Hermalin, 1971). Le « nouveau modèle familial » devint un problème pour les décideurs politiques et les planificateurs de la sécurité sociale. Les résultats de travaux sur la relation entre les ménages dirigés par une femme et la pauvreté constituaient également un thème majeur de discussion parmi les universitaires et les féministes, qui utilisaient les résultats des recherches pour montrer l'infériorité de statut des femmes en matière d'emploi, d'éducation et de salaire.

Plusieurs études brésiliennes sur les femmes (Barroso, 1978 ; Merrick et Schmink, 1982) ont confirmé la plupart des résultats obtenus par des chercheurs aux États-Unis et dans certains pays en développement. Bien que la pauvreté fût une réalité dans la plupart des ménages dirigés par une femme, l'accent mis par les chercheurs sur la « culture de la pauvreté » éclipsait d'autres aspects intéressants de ces ménages, insuffisamment abordés dans la littérature en général.

Dans la première vague d'études, l'augmentation du nombre de ménages dirigés par une femme était rarement analysée d'un point de vue historique, qui aurait pu montrer que ce n'était pas une tendance récente dans l'histoire des femmes. Barroso, par exemple, comparant le cas brésilien à ceux de 74 autres pays en développement analysés par Buvinic et Youssef (1978), concluait qu'une augmentation du nombre de familles dirigées par une femme était le résultat de la récente conjonction de la pauvreté et du développement :

> « Rapidement, les femmes ont été amenées à remplir un nouveau rôle d'une manière souvent traumatisante. Paradoxalement, c'est dans les sociétés qui ont, jusqu'à récemment, fermement maintenu une tradition de systèmes familiaux stables dirigés par des hommes que le développement, dans un contexte de pauvreté, stimule et accroît le nombre de familles dirigées par une femme. » (Barroso, 1978, p. 470, notre traduction).

Cependant, dans la société brésilienne, la plupart des travaux historiques sur les modèles familiaux ont indiqué à travers l'histoire une proportion assez élevée d'unions consensuelles et de ménages de mères célibataires (Ramos, 1978 ; Dias, 1983 ; Leite, 1984 ; Silva, 1984 ; Castro, 1989). Selon l'explication avancée par certains anthropologues, les racines de ces types de familles remontent à l'époque coloniale. Pour Stolcke :

« Le mariage légal comme idéal dominant, réglant les droits réciproques entre les époux, est doté d'un grand prestige social. En pratique, c'est la forme d'union appropriée des personnes de même classe et de même couleur qui ont un statut familial à conserver et à transmettre. L'union entre des personnes de classes et de couleurs différentes continue à prendre la forme d'unions sexuelles temporaires et sporadiques, qui ont souvent pour conséquence des mères célibataires vivant dans des ménages sans résident de sexe masculin et dont la progéniture manque de liens patrilatéraux socialement reconnus. » (Stolcke, 1992, p. 139).

On pensait que les unions consensuelles étaient un modèle commun uniquement parmi les pauvres. Au début des années 1980, on observait cependant un taux déjà croissant d'unions consensuelles dans les classes moyennes et supérieures. Pour certains auteurs étudiant les modèles familiaux dans le pays, ce constat indiquait que l'union consensuelle n'était pas un arrangement provisoire entre les sexes, mais une question de choix dans les couples de milieux et de statuts sociaux et économiques différents (Berquó et Loyola, 1984).

Comme Goldani (1989) le fait remarquer, le phénomène des ménages dirigés par une femme semble avoir été historiquement tenu secret, en fonction des idéaux culturels et des intérêts politiques/idéologiques de groupes ou institutions tels que l'Église et l'État. Dans la mesure où les unions consensuelles n'étaient pas admises, il se peut qu'elles ne se soient pas reflétées dans les statistiques officielles. Par conséquent, on peut se demander dans quelle mesure les proportions récentes de ménages dirigés par une femme résultent de nouvelles tendances ou reflètent simplement une plus grande tolérance du phénomène, accroissant ainsi son enregistrement dans les statistiques officielles. Goldani pense que les deux aspects se rencontrent dans le cas brésilien, ce qui rend difficile la distinction entre ces processus et la détermination des causes réelles d'augmentation du nombre de familles dirigées par une femme.

D'autre part, les études antérieures, mettant l'accent sur la pauvreté, faisaient croire de manière trompeuse que l'appauvrissement est une caractéristique des ménages dirigés par une femme. D'après García, le résultat le plus critiquable des travaux sur la « féminisation de la pauvreté » est d'avoir empêché une perspective de genre. Les études ont souvent catégorisé les femmes comme « abandonnées » par leur conjoint, plutôt qu'examiné les fréquentes inégalités de genre et les changements sociaux qui peuvent amener les femmes à endosser le statut de chef de ménage. Pour García, le taux croissant de familles dirigées par une femme, depuis les années 1960, n'est pas un problème isolé car, dans le même temps, les femmes ont également acquis plus d'éducation, ont intégré les marchés du travail urbains et sont devenues plus conscientes de leur identité de femmes comme personnes actives et productrices – pas seulement comme épouses. De plus, l'hypothèse que la pauvreté est associée au statut de femme chef de ménage a répandu l'idée d'une homogénéité de ce groupe de femmes.

En fait, des raisons et voies différentes ont amené les femmes à devenir chefs de famille, rendant ce groupe hétérogène (García, 1989).

L'urbanisation et la modernisation rapide ont également fourni des explications aux changements du modèle « normal » de famille nucléaire. Le recul de la famille conjugale a été considéré comme dépendant de changements provoqués par une nouvelle division sexuelle du travail dans les milieux urbains industriels. Ainsi, d'autres formes d'organisation de vie, fréquentes dans les années 1960, ont pu être considérées comme un processus d'adaptation aux changements socioéconomiques plus larges (Durham, 1982). Dans une population très mobile, comme au Brésil, la migration a également pu jouer un rôle dans la croissance des ménages dirigés par une femme, en particulier dans les régions urbaines du pays, qui ont pu connaître une immigration importante de mères célibataires (Goldani, 1983). En plus de la migration, les tendances récentes de la mortalité, de la nuptialité et de la fécondité ont abouti à une composition par sexe, âge et statut matrimonial extrêmement favorable au statut de chef de ménage féminin. On a observé une hausse de la proportion de femmes vivant en union consensuelle[2] et de celles qui ont un enfant avant ou hors mariage. On a observé une diminution du célibat définitif et une hausse importante du divorce et des séparations (Goldani, 1989). Des facteurs démographiques différentiels peuvent expliquer une grande partie des variations du taux de femmes chefs de ménage d'un groupe à l'autre. Par exemple, le pourcentage plus élevé de femmes chefs de ménage parmi les femmes noires ou *pardo* que parmi les femmes blanches, pourrait s'expliquer par la proportion plus forte de femmes qui ne se sont jamais mariées et d'unions consensuelles, par le taux plus élevé de ruptures d'union, et le taux plus faible de remariages dans le groupe des femmes non blanches. Cependant, les facteurs socioéconomiques qui pourraient également être responsables des différences entre les sous-groupes n'ont pas été suffisamment étudiés.

## LES DONNÉES

Cette étude est basée sur les données les plus récentes, celles du recensement brésilien de 1991. Elle est concentrée sur les régions métropolitaines brésiliennes[3] prises dans leur ensemble. En 1991, ces régions regroupaient 31 % de tous les ménages et 29 % de la population du pays.

---

2. L'importance des unions consensuelles vient du fait qu'elles présentent un taux important de ruptures d'union, et un nombre significatif de femmes ayant abandonné une union consensuelle ont tendance à se déclarer célibataires (Silva, 1979). La proportion de ce type d'union a été en augmentation régulière, en particulier parmi les femmes les plus jeunes (Berquó et Loyola, 1984 ; Henriques, 1980).
3. Le Brésil compte neuf régions métropolitaines : Belém, Fortaleza, Recife, Salvatore, Belo Horizonte, Rio de Janeiro, Sao Paulo, Curitiba et Porto Alegre.

La population étudiée comprenait toutes les femmes âgées de 15 à 69 ans, sans conjoint, vivant avec un ou plusieurs de leurs enfants de moins de 18 ans. Cet échantillon comprend par conséquent des femmes de trois statuts matrimoniaux différents : séparées/divorcées, veuves et célibataires. Comme nous l'avons dit précédemment, cet échantillon a été choisi principalement parce qu'il se peut que les femmes qui ont de jeunes enfants aient des besoins particuliers en matière de logement et des difficultés pour établir leur propre organisation indépendante de vie, comparativement aux femmes sans enfant ou à celles qui ont des enfants adultes. On a introduit un critère de résidence (métropolitaine) parce que les organisations de vie urbaine et rurale ont leurs spécificités propres et doivent donc être analysées séparément. En outre, dans la mesure où les ménages dirigés par une femme sont un phénomène de plus en plus urbain, l'étude des régions métropolitaines est particulièrement intéressante. On a introduit un critère d'âge car peu de femmes au-dessus de 69 ans ont des enfants âgés de moins de 18 ans.

L'échantillon est constitué de 121 720 femmes parmi lesquelles 63 255 sont divorcées ou séparées, 22 663 sont veuves et 35 802 sont des mères célibataires.

## LES RÉSULTATS

### *Une vue d'ensemble du statut de chef de ménage en milieu urbain au Brésil*

Selon les données du recensement de 1991, il y avait 10,8 millions de ménages en milieu urbain au Brésil, dont 22,6 % étaient dirigés par une femme. Cependant, ce chiffre cache des différences importantes : seulement 2 % des femmes mariées, mais 29 % des femmes sans partenaire masculin, dirigeaient le ménage dans lequel elles vivaient.

Le tableau 7.1 présente les données sur le lien des femmes sans conjoint avec le chef de ménage, désagrégées en catégories déterminées par la présence et l'âge de leurs enfants éventuels.

On a observé les proportions les plus élevées de chefs de ménage parmi les femmes[4] dont tous les enfants avaient 18 ans ou plus et parmi celles qui, bien qu'ayant des enfants de moins de 18 ans, ne vivaient avec aucun d'eux. Quand elles n'étaient pas chefs de ménage, plus d'un quart des mères d'enfants adultes vivaient avec un fils ou une fille, tandis que celles qui n'avaient pas d'enfant à la maison vivaient le plus souvent dans un ménage dont le chef ne leur était pas apparenté.

4. Dans la suite, les termes « femme » et « mère » se réfèrent uniquement aux femmes sans conjoint.

Tableau 7.1.– Relation au chef de ménage des femmes de 15-69 ans actuellement sans conjoint, selon la présence et l'âge de leurs enfants (régions métropolitaines du Brésil, 1991)

| Groupe de femmes | Relation au chef de ménage (%) | | | | | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Chef | Fille ou belle-fille | Mère ou belle-mère | Autre parente | Non-apparentée | Total | Nombre (milliers) | % |
| Avec enfant(s) de 18 ans ou plus | 68,8 | 1,7 | 27,6 | 1,5 | 0,4 | 100,0 | 669,2 | 11,1 |
| Aucun enfant à la maison | 66,3 | 6,8 | 0,6 | 9,8 | 16,5 | 100,0 | 314,7 | 5,2 |
| Avec enfant(s) de moins de 18 ans | 59,3 | 28,9 | 2,2 | 7,1 | 2,5 | 100,0 | 1 206,7 | 20,0 |
| Sans enfant | 9,1 | 68,2 | 0,0 | 14,2 | 8,5 | 100,0 | 3 838,5 | 63,7 |
| Total | 29,0 | 49,5 | 3,5 | 11,1 | 6,8 | 100,0 | 6 029,1 | 100,0 |

*Source* : Recensement brésilien de 1991.

Dans le groupe sélectionné pour cette étude – les mères ayant au moins un enfant de moins de 18 ans à la maison – 59,3 % des femmes dirigeaient le ménage dans lequel elles vivaient. Des 40,7 % de femmes qui n'étaient pas chefs de ménage, les trois quarts vivaient avec leurs parents ou beaux-parents, et la plupart de celles qui restaient vivaient dans un ménage dirigé par un autre membre de la famille.

Les femmes qui n'avaient jamais eu d'enfant vivaient principalement avec leurs parents ou beaux-parents (68 %) ou avec d'autres membres de leur famille. La plupart de ces femmes sans enfant, qui représentaient 63,7 % des femmes sans conjoint, étaient jeunes et célibataires.

### *Les mères sans conjoint ayant des enfants de moins de 18 ans, et le nombre d'enfants*

Le tableau 7.2 révèle que le nombre et l'âge des enfants ont une influence considérable sur la structure du ménage. Il y a une association positive forte entre l'âge de l'enfant le plus jeune et le statut de chef de ménage de sa mère : tandis que seules 32,1 % des mères dont l'enfant le plus jeune avait moins de trois ans étaient chefs de ménage, 81,3 % de

celles dont l'enfant le plus jeune avait plus de 11 ans étaient dans la même position.

Tableau 7.2. – Répartition (%) des femmes de 15 à 69 ans, sans conjoint, qui vivent avec un ou plusieurs enfant(s) de moins de 18 ans, selon la relation avec le chef de ménage, l'âge et le nombre des enfants (régions métropolitaines du Brésil, 1991)

| Âge de l'enfant le plus jeune | Nombre d'enfants | Relation au chef de ménage | | | | | | Taille de l'échantillon |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Chef | Fille ou belle-fille | Mère ou belle-mère | Autre parente | Non-apparentée | Total | |
| 0-2 ans | Total | 32,1 | 51,5 | 0,3 | 11,9 | 4,2 | 100,0 | 29 186 |
| | 1 | 19,1 | 60,1 | 0,1 | 14,4 | 6,3 | 100,0 | 16 698 |
| | 2 | 38,7 | 48,5 | 0,3 | 10,6 | 1,8 | 100,0 | 6 680 |
| | 3 ou + | 64,1 | 28,8 | 0,7 | 5,8 | 0,7 | 100,0 | 5 808 |
| 3-5 ans | Total | 48,9 | 39,1 | 0,6 | 8,6 | 2,8 | 100,0 | 23 636 |
| | 1 | 32,8 | 51,1 | 0,2 | 11,2 | 4,8 | 100,0 | 11 751 |
| | 2 | 54,4 | 36,1 | 0,4 | 7,8 | 1,4 | 100,0 | 6 022 |
| | 3 ou + | 76,5 | 17,6 | 1,7 | 3,9 | 0,3 | 100,0 | 5 863 |
| 6-11 ans | Total | 68,1 | 22,2 | 1,9 | 5,8 | 2,0 | 100,0 | 38 608 |
| | 1 | 49,9 | 35,7 | 0,7 | 9,5 | 4,3 | 100,0 | 14 470 |
| | 2 | 72,7 | 19,7 | 1,6 | 4,9 | 1,0 | 100,0 | 11 169 |
| | 3 ou + | 85,2 | 8,7 | 3,6 | 2,3 | 0,2 | 100,0 | 12 969 |
| 12-17 ans | Total | 81,3 | 8,7 | 5,4 | 3,3 | 1,3 | 100,0 | 30 290 |
| | 1 | 71,4 | 16,3 | 2,9 | 6,2 | 3,2 | 100,0 | 10 005 |
| | 2 | 83,8 | 7,4 | 5,7 | 2,6 | 0,5 | 100,0 | 9 378 |
| | 3 ou + | 88,6 | 2,7 | 7,5 | 1,1 | 0,1 | 100,0 | 10 907 |
| Total | | 59,3 | 28,9 | 2,2 | 7,1 | 2,5 | 100,0 | 121 720 |

*Source* : Recensement brésilien de 1991.
Note : Les pourcentages sont basés sur les données pondérées. La taille de l'échantillon n'est pas pondérée.

D'autre part, quel que soit l'âge de l'enfant le plus jeune, plus le nombre d'enfants est important, plus la proportion de chefs de ménage parmi ces mères est élevée ; cette influence du nombre d'enfants est plus importante quand les enfants sont plus jeunes. Parmi les femmes dont l'enfant le plus jeune avait moins de trois ans, 19,1 % ayant un enfant mais 64,1 % ayant trois enfants ou plus étaient chefs de ménage. Par contre, parmi les mères dont l'enfant le plus jeune avait plus de 11 ans, la proportion de chefs de ménage variait de 71,4 % à 88,6%, entre celles qui n'avaient qu'un enfant et celles qui en avaient trois ou plus, respectivement. Les femmes qui n'étaient pas chefs de ménage résidaient le plus souvent chez leurs parents, surtout celles qui avaient peu d'enfants et des enfants

très jeunes. La proportion des femmes vivant avec leurs parents atteignait 60 % parmi celles qui avaient un enfant unique de moins de trois ans, mais était inférieure à 3 % chez les mères de 3 enfants ou plus dont le plus jeune avait plus de 11 ans. Enfin, les proportions les plus élevées de femmes vivant dans un ménage dirigé par un autre membre de leur famille se trouvaient parmi les mères d'enfants peu nombreux et très jeunes (0-2 ans et 3-5 ans). La proportion de femmes qui étaient mères du chef de ménage atteignait le chiffre élevé de 7,5 % parmi les mères de 3 enfants ou plus, dont le plus jeune avait 12-17 ans. En somme, seules deux positions – chef ou fille du chef – représentent près de 90% des organisations de vie de toutes ces femmes, et l'importance relative de ces deux positions dépend de l'âge et du nombre des enfants.

Il y a plusieurs explications possibles à ces résultats[5]. La première est que les mères de grands enfants sont moins contraintes par le besoin de s'organiser pour la garde de leurs enfants. Ainsi, elles peuvent travailler pour conserver un logement indépendant. Deuxièmement, les mères de grands enfants sont elles-mêmes relativement âgées, par conséquent elles ont pu avoir le temps de réaliser un ajustement économique permanent à leur statut de « mère célibataire », ou elles travaillent déjà à l'extérieur depuis plusieurs années. Troisièmement, les mères de grands enfants ont plus de chances d'avoir beaucoup d'enfants, et il se peut ainsi qu'elles aient plus de difficultés à partager le domicile avec des parents.

Les mères d'enfants plus jeunes, d'autre part, sont plus susceptibles d'être depuis très peu de temps dans leur position actuelle (avec des enfants mais sans conjoint) et, par conséquent, elles peuvent être dans une période de transition économique et psychologique. En outre, il est probable que ces mères sont elles-mêmes plus jeunes et par conséquent ont des parents vivants. Il est probablement plus difficile pour les femmes ayant des enfants en bas âge de concilier le besoin de garde des enfants et l'activité en dehors du domicile, et donc de conserver leur propre ménage. Comme plusieurs de ces explications peuvent également être liées au statut matrimonial des femmes, la section qui suit examine séparément chaque statut matrimonial.

### *Statut matrimonial et âge de l'enfant le plus jeune*

Le tableau 7.3 compare la répartition de la relation avec le chef de ménage selon le statut matrimonial de la femme et l'âge de l'enfant le plus jeune.

5. Certaines de ces explications ont été suggérées par Sweet (1972) et Oliveira (1992).

Tableau 7.3.– Répartition (%) des femmes de 15 à 69 ans, sans conjoint, vivant avec des enfants de moins de 18 ans, selon leur relation au chef de ménage, leur statut matrimonial et l'âge du dernier enfant(régions métropolitaines du Brésil, 1991)

| Âge de l'enfant le plus jeune | Relation au chef de ménage | | | | | | Taille de l'échantillon |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Chef | Fille ou belle-fille | Mère ou belle-mère | Autre parente | Non-apparentée | Total | |
| Célibataires | | | | | | | |
| 0-2 ans | 18,7 | 62,0 | 0,0 | 13,6 | 5,7 | 100,0 | 14 970 |
| 3-5 ans | 29,1 | 55,1 | 0,2 | 11,1 | 4,5 | 100,0 | 8 480 |
| 6-11 ans | 44,0 | 40,2 | 0,5 | 10,7 | 4,5 | 100,0 | 8 288 |
| 12-17 ans | 63,3 | 21,3 | 2,1 | 8,4 | 5,0 | 100,0 | 4 046 |
| Total | 32,3 | 50,5 | 0,4 | 11,7 | 5,1 | 100,0 | 35 784 |
| Séparées/ divorcées | | | | | | | |
| 0-2 ans | 43,5 | 42,9 | 0,4 | 10,2 | 3,0 | 100,0 | 12 380 |
| 3-5 ans | 57,3 | 32,8 | 0,4 | 7,4 | 2,0 | 100,0 | 12 626 |
| 6-11 ans | 71,4 | 20,4 | 1,7 | 5,0 | 1,5 | 100,0 | 22 641 |
| 12-17 ans | 81,9 | 9,5 | 4,7 | 3,0 | 0,9 | 100,0 | 15 608 |
| Total | 66,0 | 24,4 | 1,9 | 6,0 | 1,7 | 100,0 | 63 255 |
| Veuves | | | | | | | |
| 0-2 ans | 66,0 | 23,0 | 1,1 | 9,1 | 0,8 | 100,0 | 1 836 |
| 3-5 ans | 73,0 | 16,8 | 3,1 | 6,2 | 0,9 | 100,0 | 2 530 |
| 6-11 ans | 84,5 | 7,7 | 4,2 | 2,8 | 0,7 | 100,0 | 7 679 |
| 12-17 ans | 87,5 | 2,7 | 7,8 | 1,6 | 0,4 | 100,0 | 10 618 |
| Total | 83,2 | 7,5 | 5,5 | 3,1 | 0,6 | 100,0 | 22 663 |

*Source* : Recensement brésilien de 1991.
Note : Les pourcentages sont basés sur les données pondérées. La taille de l'échantillon n'est pas pondérée.

En général, 83 % des veuves étaient chefs de ménage, tandis que 66 % des divorcées/séparées et seulement 32 % des célibataires étaient dans la même situation. Les différences de taux de chefs de ménage entre les statuts matrimoniaux persistent quel que soit l'âge de l'enfant le plus jeune, mais rétrécissent avec l'augmentation de l'âge des enfants.

Les taux de chefs de ménage plus élevés parmi les veuves et les séparées/divorcées suggèrent que l'expérience conjugale antérieure accroît la possibilité d'une vie indépendante ; mais l'expérience conjugale n'est pas une condition suffisante, comme l'indiquent les proportions relativement élevées de femmes séparées/divorcées et veuves ayant des enfants en bas âge qui retournent vivre chez leurs parents. On peut également supposer que les veuves ont généralement plus de chances d'être chefs de ménage, parce qu'elles peuvent être dans une position socioéconomique meilleure

que les séparées/divorcées, du moins parce qu'elles ne sont pas confrontées à la division des biens et de la propriété résultant de la rupture du mariage.

Avec la hausse des taux de grossesse chez les adolescentes, on peut supposer que les femmes appartenant au groupe des mères adolescentes ne réunissent pas les conditions psychologiques et financières pour conserver une organisation de vie indépendante : 62 % des femmes célibataires ayant des enfants de moins de 3 ans vivent avec leurs parents. Ce chiffre indique également que ces mères (probablement jeunes) reçoivent un soutien important de leur famille, malgré les attitudes sociales hostiles aux grossesses hors mariage.

### *Les différentiels socioéconomiques des taux de chefs de ménage*

Les différences de proportions de chefs de ménage selon le statut matrimonial persistent quand on contrôle les variables socioéconomiques (tableau 7.4). Ceci constitue une preuve que le statut matrimonial est lié à celui de chef de ménage à travers ses caractéristiques propres, telles que l'expérience de vie loin de la famille d'origine ou l'autonomie financière et psychologique. L'éducation des femmes, mesurée par le nombre d'années d'instruction, est en association négative avec le taux de chefs de ménage. En général, 72 % des femmes sans instruction, mais 56,2 % de celles qui ont 8 années d'études ou plus, dirigeaient le ménage dans lequel elles vivaient. Les années d'instruction jouent plus chez les femmes célibataires que chez les mères séparées/divorcées et les veuves. Ceci est un résultat inattendu, si l'on considère l'éducation comme un indicateur de l'autonomie des femmes ou comme un indicateur du statut socioéconomique. L'éducation pourrait refléter, en fait, un ensemble complexe d'effets difficiles à interpréter.

Il existe une relation positive claire entre le statut de chef de ménage et le revenu, mesuré en termes de revenu total du ménage et du revenu de la femme provenant de son activité principale si elle a travaillé l'année précédente. Pour tout niveau de revenu, les taux de chefs de ménage selon ces deux variables sont tout à fait similaires. Il se peut que ce soit une coïncidence, mais cela révèle qu'une femme de condition économique supérieure (du fait de son propre revenu, d'un revenu non salarial, ou du revenu d'autres membres du ménage) a plus de chances d'être chef de ménage. Un examen approfondi montre que, pour 88 % des femmes qui ont travaillé l'année précédente (72 % de l'ensemble des femmes), le revenu du ménage est égal au revenu de la femme. Ceci indique que la femme contribue de manière significative au revenu total de la famille ou que le revenu total du ménage a été mal déclaré. Comme prévu, les taux de chefs de ménage étaient considérablement plus élevés pour les mères actives que pour les inactives, sauf dans le groupe des veuves. Un mariage antérieur

peut permettre à une femme de conserver une vie indépendante, peut-être par le biais de quelque source de revenu non salarial.

Tableau 7.4.– Taux de chefs de ménage parmi les femmes de 15 à 69 ans, sans conjoint, vivant avec des enfants de moins de 18 ans, selon certaines caractéristiques (régions métropolitaines du Brésil, 1991)

| Caractéristiques | Taux de chefs de ménage (%) | | | | Taille de l'échantillon |
|---|---|---|---|---|---|
| | Célibataires | Séparées, divorcées | Veuves | Total | |
| Éducation (en années) | | | | | |
| Aucune | 44,8 | 75,5 | 84,4 | 71,9 | 13 865 |
| 0-3 | 34,5 | 70,1 | 86,2 | 64,6 | 18 343 |
| 4-7 | 28,7 | 63,5 | 82,8 | 55,7 | 44 509 |
| 8 ou + | 32,7 | 64,5 | 80,0 | 56,2 | 44 916 |
| Revenu total du ménage (unité : salaire minimum (SM)) | | | | | |
| Aucun/non déclaré | 12,0 | 38,0 | 62,3 | 29,6 | 24 824 |
| Moins de ½ SM | 30,2 | 64,7 | 82,6 | 59,4 | 18 491 |
| De ½ à 1 SM | 34,9 | 66,3 | 85,1 | 61,0 | 23 176 |
| De 1 à 2 SM | 39,7 | 70,6 | 86,0 | 65,3 | 26 343 |
| De 2 à 5 SM | 52,5 | 76,1 | 87,8 | 72,8 | 19 711 |
| De 5 à 10 SM | 68,8 | 86,3 | 94,2 | 84,5 | 6 105 |
| Supérieur à 10 SM | 79,1 | 93,0 | 94,4 | 91,7 | 3 070 |
| Revenu de l'activité principale (femmes actives) | | | | | |
| Aucun/non déclaré | 26,8 | 58,9 | 76,7 | 51,7 | 1 096 |
| Moins de ½ SM | 29,4 | 65,6 | 84,8 | 57,2 | 6 593 |
| De ½ à 1 SM | 30,2 | 64,7 | 83,2 | 56,2 | 18 750 |
| De 1 à 2 SM | 35,2 | 67,2 | 82,9 | 59,5 | 25 571 |
| De 2 à 5 SM | 46,1 | 72,9 | 84,0 | 66,8 | 19 807 |
| De 5 à 10 SM | 60,9 | 81,6 | 90,7 | 78,4 | 6 167 |
| Supérieur à 10 SM | 77,3 | 90,6 | 93,1 | 88,8 | 2 969 |
| Activité | | | | | |
| Travaillent | 38,1 | 70,3 | 84,1 | 62,7 | 78 851 |
| Ne travaillent pas | 21,4 | 55,5 | 82,4 | 52,5 | 42 869 |
| Race | | | | | |
| Non blanches | 34,2 | 67,4 | 83,4 | 61,5 | 61 655 |
| Blanches | 30,8 | 64,4 | 83,0 | 56,7 | 59 708 |
| Statut migratoire | | | | | |
| Natives | 25,6 | 57,5 | 78,7 | 48,4 | 56 826 |
| Non natives | 40,5 | 73,1 | 85,7 | 67,6 | 64 894 |

*Source* : Recensement brésilien de 1991.
Note : Les pourcentages sont basés sur les données pondérées. La taille de l'échantillon n'est pas pondérée.

Il n'y avait que des différences faibles entre les taux de chefs de ménage des mères blanches et non blanches, ce qui peut être dû aux inégalités raciales en ce qui concerne l'éducation et le revenu. Compte tenu que les femmes non blanches sont plus pauvres et moins éduquées que les femmes blanches, et que la position de chef de ménage est positivement associée au revenu mais négativement liée à l'éducation, l'effet de ces deux variables pourrait neutraliser les différences raciales en matière de statut de chef de ménage.

Comme on s'y attendait, les femmes qui ont immigré dans leur région métropolitaine de résidence actuelle ont une probabilité plus élevée d'être chef de ménage que celles qui y sont nées, quel que soit le statut matrimonial. Ceci confirme l'idée que l'existence de parents et d'amis avec qui on peut vivre est un déterminant important de la position dans le ménage. Cependant, pour avoir une confirmation supplémentaire de cette hypothèse, il serait nécessaire de considérer la durée de résidence dans cette région métropolitaine, ainsi que le type de mouvement migratoire (seule ou avec sa famille).

Tous les résultats ci-dessus ne laissent aucun doute sur l'association forte entre le statut matrimonial, les caractéristiques des femmes en tant que mères, les facteurs socioéconomiques et le statut de chef de ménage. Cependant, ces variables sont fortement corrélées entre elles. Ainsi, il est impossible d'établir à travers des analyses bivariées leur influence réelle, ni leur importance relative dans la détermination de la probabilité qu'une femme dirige son ménage. Les femmes ayant de grands enfants sont, par exemple, plus âgées, plus susceptibles d'être veuves ou séparées/ divorcées, plus susceptibles d'être aisées et d'avoir vécu plus longtemps au lieu de résidence actuel. Toutes ces conditions sont associées à une probabilité plus grande d'être chef d'un ménage. Par conséquent, la section suivante présente une analyse multivariée de la probabilité d'être chef de ménage.

## ANALYSE MULTIVARIÉE DE LA PROBABILITÉ DE DIRIGER UN MÉNAGE

On utilise un modèle logistique pour mesurer l'effet d'un certain nombre de variables sur la probabilité de diriger un ménage. La variable dépendante est CHEF, codée 1 pour la femme qui dirige son propre ménage, 0 dans le cas contraire. Les facteurs explicatifs comprennent des variables continues : l'âge de la femme (AGE), l'âge de l'enfant le plus jeune (AGEJEUNE), le niveau d'instruction de la femme (EDUC), le nombre d'enfants (NENFANTS), le revenu de l'activité principale de la femme

(REVENU)[6] ; et des variables dichotomiques : le statut matrimonial (STMAT - les célibataires sont le groupe de référence), la race (RACE - les blanches sont le groupe de référence), le statut migratoire (NATIVE - la femme qui vit à l'endroit où elle est née est la référence). Nous avons inclus un terme pour l'éducation en interaction avec le revenu, étant donné la corrélation élevée entre ces variables.

Nous avons fait deux modèles. Tout d'abord, un modèle avec tous les facteurs explicatifs mentionnés. Ensuite, pour mieux évaluer l'importance relative de chaque variable, nous avons ajusté le modèle avec une méthode de sélection pas à pas, à partir d'estimations du maximum de vraisemblance[7]. Le tableau 7.5 présente les résultats finaux des deux procédures.

Tableau 7.5.– Estimation par le modèle logistique de la probabilité d'être chef de ménage pour les femmes sans conjoint, âgées de 15 à 69 ans, dont le dernier enfant a moins de 18 ans(régions métropolitaines du Brésil, 1991)

| Variables | Modèle 1 | | | | Modèle 2 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | β | SE (β) | Valeur-p | Rapp. probab. | B | SE (β) | Valeur-p | Rapp. probab. |
| AGE | 0,0815 | 0,0015 | 0,0000 | 1,0849 | 0,0814 | 0,0015 | 0,0000 | 1,0849 |
| STMAT= sép./divor. | 0,8047 | 0,0200 | 0,0000 | 2,2360 | 0,8005 | 0,0200 | 0,0000 | 2,2266 |
| STMAT= veuve | 0,9934 | 0,0339 | 0,0000 | 2,7004 | 0,9931 | 0,0338 | 0,0000 | 2,6996 |
| NENFANTS | 0,4550 | 0,0098 | 0,0000 | 1,5762 | 0,4568 | 0,0098 | 0,0000 | 1,5791 |
| AGEJEUNE | 0,0336 | 0,0025 | 0,0000 | 1,0342 | 0,0336 | 0,0025 | 0,0000 | 1,0341 |
| NATIVE=non | 0,4943 | 0,0182 | 0,0000 | 1,6394 | 0,4937 | 0,0182 | 0,0000 | 1,6384 |
| RACE=non blanche | 0,0258 | 0,0188 | 0,1700 | 1,0261 | | | | |
| REVENU | 0,0559 | 0,0071 | 0,0000 | 1,0575 | 0,0550 | 0,0070 | 0,0000 | 1,0566 |
| EDUC | -0,0885 | 0,0060 | 0,0000 | 0,9153 | -0,0883 | 0,0060 | 0,0000 | 0,9155 |
| EDUC* REVENU | 0,0017 | 0,0008 | 0,0000 | 1,0118 | 0,0116 | 0,0008 | 0,0000 | 1,0117 |
| Constante | -4,5118 | 0,0660 | 0,0000 | | -4,4910 | 0,0639 | 0,0000 | |

*Source* : Recensement brésilien de 1991.

6. On a choisi le salaire des femmes plutôt que le revenu total du ménage, parce que les indicateurs liés aux caractéristiques individuelles sont d'un intérêt particulier. Il a également été choisi parce qu'il se peut que la variable « revenu total » soit mal déclarée, comme nous l'avons indiqué plus tôt. Par conséquent, l'analyse multivariée se réfère au sous-ensemble des femmes qui ont travaillé au cours de l'année précédente, lequel comprend 78 851 femmes.
7. Nous avons utilisé le logiciel SPSS. Dans le modèle final, les probabilités estimées reproduisent les probabilités observées dans 76 % des cas.

En regardant les résultats du Modèle 1, toutes les variables retenues pour cette analyse, sauf la RACE, sont des déterminants importants et significatifs du statut de chef de ménage. Après contrôle de toutes les autres caractéristiques, l'importance négligeable du paramètre RACE indique qu'il n'y a pas de différence entre les femmes non blanches et blanches en ce qui concerne la probabilité d'être chef. Ainsi, la proportion élevée de femmes non blanches parmi les chefs de ménage s'explique par la composition de ce groupe selon d'autres caractéristiques, telles qu'un taux élevé de rupture d'union ou un taux élevé de grossesses hors mariage.

En regardant les rapports de probabilités du modèle final de régression pas à pas (Modèle 2 du tableau 7.5), on peut interpréter les résultats comme suit.

Les variables AGE, STMAT, NENFANTS, AGEJEUNE et NATIVE confirment les conclusions tirées des sections précédentes. L'âge des femmes a des effets positifs nets significatifs : pour chaque année supplémentaire, la probabilité de diriger un ménage augmente de 8 %. Même lorsque les autres variables sont maintenues constantes, le statut matrimonial a l'effet net le plus fort : les femmes veuves et séparées/ divorcées ont, respectivement, 170 % et 123 % plus de chances que les mères célibataires d'être chefs de ménage. Le nombre d'enfants est un autre déterminant important du statut de chef de ménage. Les chances de diriger un ménage augmentent presque de 60 % pour chaque enfant supplémentaire vivant avec la femme. D'autre part, l'âge de l'enfant augmente la probabilité de 3 % par an. Ces résultats confirment l'idée qu'il est plus difficile de partager une maison si l'on a beaucoup d'enfants ou des enfants plus âgés. Les différences de statut migratoire sont également prononcées. Les femmes qui ne vivent pas dans leur région d'origine ont 64 % de chances de plus de diriger un ménage que les femmes natives, l'éloignement des parents pouvant être un déterminant important du statut de chef de ménage féminin.

On doit interpréter l'influence commune du revenu et de l'éducation étant donné le terme d'interaction entre eux[8]. Dans la mesure où ces variables ont plusieurs catégories, les rapports estimés des probabilités pour chacune d'elles contrôlée par l'autre sont discutés uniquement à leurs niveaux extrêmes. Pour les femmes du niveau de revenu le plus faible (moins du quart du SM), le rapport de probabilités pour l'éducation est égal à 0,93. Au niveau de revenu le plus élevé (plus de 20 fois le SM), sa valeur atteint 1,07. Ainsi, à mesure que le niveau de revenu augmente, l'influence nette de l'éducation change de sens, devenant positive. Pour le premier niveau de revenu, chaque année d'instruction supplémentaire diminue de 7 % la probabilité pour la femme d'être chef de ménage ; tandis qu'au

8. On a estimé le « rapport des probabilités » pour les variables comprises dans le terme d'interaction en prenant l'exponentielle de la différence logistique des modèles, où l'on a considéré les différentes combinaisons de variables comprises dans l'interaction (comme suggéré par Hosmer et Lemeshow, 1989, p. 102-103).

niveau de revenu le plus élevé, chaque année d'instruction augmente de 7 % la probabilité. Comme le revenu est le salaire issu de l'activité principale de la femme, ce résultat semble indiquer que la probabilité de diriger un ménage est plus grande parmi les femmes qui ont des conditions socio-économiques très précaires, c'est-à-dire un revenu faible et peu d'instruction.

En contrôlant la variable EDUC, l'influence du revenu sur le statut de chef de ménage est donnée par les rapports de probabilités suivants : 1,07 lorsque la femme a une année d'instruction, et 1,29 lorsqu'elle en a 17 ou plus. Il s'agit également là d'un résultat très éclairant, indiquant que l'influence du revenu sur la probabilité de diriger un ménage augmente avec la hausse du niveau d'instruction. Ainsi, la probabilité d'être chef de ménage est également plus élevée parmi les femmes qui ont des conditions socio-économiques privilégiées.

## CONCLUSION

Cette analyse a montré qu'en général 60 % des mères sans conjoint et vivant avec des enfants dépendants étaient chefs de ménage. La seconde position la plus commune était fille du chef (29 %). On a observé des différences significatives de taux de chefs de ménage selon plusieurs caractéristiques des femmes, comme le statut matrimonial, le nombre et l'âge des enfants, le niveau d'instruction, le revenu, le statut migratoire et l'activité économique.

L'analyse multivariée a montré que, même lorsque plusieurs autres caractéristiques sont contrôlées, le statut matrimonial et l'âge de la femme demeurent des déterminants importants de la position de chef de ménage. Elle a également indiqué que l'influence de l'éducation dépend du niveau de revenu. Si le revenu est faible, toute augmentation du niveau d'instruction diminue la probabilité d'être chef de ménage. L'influence du revenu est toujours positive, et d'autant plus grande que le niveau d'instruction est plus élevé. La race n'a aucun effet sur la probabilité d'être chef de ménage.

Manifestement, le statut de chef de ménage féminin est un phénomène complexe déterminé par des facteurs au-delà du champ de toute analyse quantitative. Ainsi, les facteurs démographiques et socio-économiques considérés ont un pouvoir explicatif limité. Cependant, le type d'analyse utilisé dans cette étude peut être très utile pour comprendre l'augmentation du nombre de ménages dirigés par une femme s'il est reproduit pour d'autres sous-groupes de femmes et des périodes différentes.

**Remerciements**

Nous sommes reconnaissantes à Gina Hunter de Bessa pour ses commentaires et son aide concernant la rédaction en anglais.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BARROSO, C. (1978), « Sozinhas ou mal acompanhadas. A situação das mulheres chefes de família », dans : Associação Brasileira de Estudos Populacionais, *Anais do Primeiro Encontro Nacional de Estudos da População*, Campos do Jordão, ABEP, p. 457-471.

BERQUO, E., et M. A. LOYOLA (1984), « União dos sexos e estratégias reprodutivas no Brasil », *Revista Brasileira de Estudos de População*, vol. 1, n° 2, p. 35-98.

BUVINIC, M., et N. YOUSSEF (1978), *Women-Headed Households: The Ignored Factor in Development Planning*, Washington, D. C., International Center for Research on Women.

CASTRO, M. G. (1989), *Family, Gender and Work: Female Heads of Household in Brazil (States of São Paulo e Bahia) - 1950-1980*, Gainesville, University of Florida, Ph. D. dissertation.

CASTRO, M. G. (1992), « Genero, Geração e Raça : famílias matrifocais pobres no Brasil », dans : International Union for the Scientific Study of Population, *El poblamiento de las Americas*, Vera Cruz, vol. 3, p. 369-408.

DIAS, M. O. L. S. (1983), « Mulheres sem história », *Revista de História*, n° 114.

DURHAN, E. (1982), « Família e casamento », dans : Associação Brasileira de Estudos Populacionais, *Anais do III Encontro Nacional de Estudos da População*, Vitória, ABEP, p. 31-49.

FARLEY, R., et A. Y. HERMALIN (1971), « Family Stability: A Comparison of Trends Between Blacks and Whites », *American Sociological Review*, vol. 36, p. 1-17.

GOLDANI-ATTMAN, A. M. (1983), « Estrutura Familial e Transição Demográfica : o caso do Brasil », São Paulo, Fundação SEADE.

GOLDANI, A. M. (1989), « Women's Transitions: The Intersection of Female Life Course, Family and Demographic Transition », dans : *Twentieth Century Brazil*, The University of Texas at Austin, Ph. D. dissertation.

GOLDANI, A. M. (1991), « A família Brasileira em transição : evolução e perspectiva futuras », dans : *Seminário Famil. Desr. Dinam. Probl. America Latina e Caribe.*

GOLDANI, A. M. (1994), « Estructura Familiar y Transición Demográfica : El Caso de Brasil », dans : *Congreso Latino Americano de Poblacion y Desarrollo*, México, novembre 1993, UNAM/ El COLMEX/PISPAL, vol. II, p. 695-743.

HENRIQUES, M. H. (1980), « Uniões legais e consensuais : incidência e fecundidade na América Latina », *Boletim Demográfico*, vol. 10, n° 3, p. 21-62.

HOSMER, D. W., et S. LEMESHOW (1989), *Applied Logistic Regression*, New York, John Wiley & Sons.

LEITE, M. M. (1984), *A condição feminina no Rio de Janeiro, séc XIX : antologia de textos de viajantes estrangeiros*, São Paulo, Hucitec.

MERRICK, T., et M. SCHMINK (1982), « Female-Headed Households and Urban Poverty in Brazil », dans : M. Buvinic et W. P. McGreevey, éd., *Women's Issues in Third World Poverty*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

OLIVEIRA, C. M. (1992), « Condição feminina e alternativas de organização doméstica : mulheres sem companheiros em São Paulo », dans : Associação Brasileira de Estudos Populacionais, *1992, Caxambu. Anais do VII Encontro Nacional de Estudos da População,* Caxambu, ABEP, vol. 3, p. 157-177.

RAINWATER, L., et W. YANCEY (1967), *The Moynihan Report and the Politics of Controversy*, Cambridge, Mass., MIT Press.

RAMOS, D. (1978), « City and Country: The Family in Minas Gerais: 1804-1838 », *Journal of Family History*, vol. 3, n° 4, p. 360-375.

SILVA, M. B. N. (1984), *Sistema de Casamento no Brasil Colonial*, São Paulo, Ed. da Universidade de São Paulo.

SILVA, N. V. (1979), « Padrões de nupcialidade no Brasil : 1940-1970 », *Boletim Demográfico*, vol. 9, n° 4, p. 5-25.

STOLCKE, V. (1992), « The Slavery Period and Its Influence on Household Structure and the Family in Jamaica, Cuba and Brazil », dans : E. Berquó et P. Xenos, éd., *Family Systems and Cultural Change*, Oxford, University Press.

SWEET, J. A. (1972), « The Living Arrangements of Separated, Widowed and Divorced Mothers », *Demography,* vol. 9, p. 143-157.

8

# GENRE ET CHEFS DE MÉNAGE À CUBA AUJOURD'HUI : CONSIDÉRATIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOLOGIQUES

**Sonia CATASÚS CERVERA**
Centre d'Études Démographiques
Université de La Havane
La Havane, Cuba

**Clotilde PROVEYER CERVANTES**
Département de Sociologie
Faculté de Philosophie et d'Histoire
Université de La Havane
La Havane, Cuba

Conséquence des rapports sociaux de sexe, l'identité des femmes connaît des transformations importantes à l'échelle internationale. Ces dernières ont provoqué une rupture dans les notions traditionnelles concernant ce qui est reconnu et socialement accepté comme féminin. Aujourd'hui, être un homme n'implique pas de manière exclusive l'idée de production, de même qu'on ne peut pas identifier une femme uniquement par sa fonction de reproduction. Les progrès technologiques ont considérablement réduit la demande de force physique, et le nombre de femmes impliquées dans la production de biens et services marchands a augmenté, mais le ménage et le travail sont, en général, toujours organisés comme s'il n'y avait pas eu de changement dans la division des fonctions traditionnelles entre les sexes.

Cuba n'est pas une exception. Les relations patriarcales séculaires qui ont traditionnellement admis que l'homme contrôle la sexualité, les ressources matérielles, la main-d'œuvre, les processus de prise de décision et les institutions gouvernementales, sont le fondement d'une subordination des femmes dans les sphères publique et privée, qui commence à peine à subir des transformations importantes.

Même lorsque les formes d'organisation de la vie domestique sont restées fondamentalement inchangées, le contenu des relations familiales a subi des changements, sous l'influence du rôle dynamisant joué par les femmes au sein des ménages. Les femmes cubaines sont devenues des actrices de premier plan dans les fonctions sociales du pays et ont fait des avancées dans des domaines qui leur avaient toujours été fermés, tels que le travail, la culture, les sciences. Le nouveau rôle joué par les femmes n'est pas apparu spontanément, mais a été le résultat d'un ensemble de facteurs dérivant du projet social.

Les politiques sociales visant à augmenter d'une manière systématique les niveaux d'instruction et de culture de la population ont permis aux femmes de représenter 43 % des techniciens scientifiques et 41,7 % des chercheurs scientifiques (FMC, 1995). Quant à l'emploi, des espaces de participation massive ont été ouverts aux femmes à travers la revalorisation technique et professionnelle et le développement. Le tableau 8.1 présente l'évolution de la structure d'activité féminine selon les groupes professionnels de 1985 à 1995.

Tableau 8.1.– Activité économique des femmes à Cuba, 1985-1995

| | 1985 | 1993 | 1995 |
|---|---|---|---|
| Structure d'activité des femmes selon les groupes professionnels (%) | | | |
| Travailleuses manuelles | 24,7 | 25,0 | 25,5 |
| Techniciennes | 29,8 | 36,2 | 35,4 |
| Employées de bureau | 17,5 | 12,4 | 10,7 |
| Employées des services | 22,5 | 21,2 | 22,5 |
| Cadres | 5,4 | 5,1 | 5,9 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Proportion de femmes dans les groupes professionnels (%) | | | |
| Techniciens | 55,8 | 61,9 | 64,6 |
| Employés de bureau | 83,9 | 86,2 | 85,0 |
| Services | 62,2 | 60,3 | 53,6 |
| Cadres | 25,4 | 28,6 | 28,8 |

*Sources* : FMC, 1993 ; 1995 ; 1996.

En 1985, les femmes représentaient 37,5 % des actifs, et 40,6 % en 1993. Cependant, la crise économique exceptionnelle depuis 1990, aggravée au cours des cinq premières années, a eu un impact sur le marché du travail, et la main-d'œuvre a diminué, les femmes représentant, en 1995, 31,5 % du total des actifs (FMC, 1996, p. 4). Malgré cette circonstance conjoncturelle, l'augmentation qualitative de l'activité féminine est confirmée par une hausse du nombre de femmes occupant des emplois techniques et par une légère augmentation de celles qui ont des positions d'encadrement.

Les politiques du pays dans le domaine de la santé visent également à offrir non seulement une vie longue et en bonne santé à la population, mais elles garantissent la mise en œuvre des droits du couple en matière de reproduction et de planification familiale. Toutes ces actions au profit des femmes ont stimulé des transformations importantes dans le développement de la conscience des femmes et dans la division sexuelle du travail, dans le sens d'une plus grande équité : d'une part, en ce qui concerne les responsabilités domestiques attribuées aux hommes et aux femmes et, d'autre part, dans les modifications de la conscience sociale quant à la notion idéologique (stéréotypes) de ce que sont les occupations propres à chaque sexe. Ceci a permis une réévaluation de l'activité des femmes sur le marché du travail, qui apporte un revenu visible au budget familial, et aussi du revenu traditionnellement considéré comme invisible. Ces transformations ont, dans une large mesure, conditionné la redéfinition des rôles que les hommes et les femmes jouent dans leurs relations de couple et dans l'environnement domestique, et les femmes sont devenues progressivement l'élément principal du ménage.

Une des caractéristiques démographiques de Cuba, dont la population était estimée à 10 998 532 habitants en 1995, est sa croissance lente comparée à d'autres nations d'Amérique latine. Au cours des cinq premières années de cette décennie, le taux de croissance de la population y était de 0,7 % en moyenne par an. En 1995, son taux de fécondité était très faible – 1,49 enfant par femme –, avec un taux de mortalité faible que reflétaient une espérance de vie à la naissance de 74,7 ans pour les deux sexes, un taux de mortalité infantile de 9,4 pour mille naissances vivantes, et un taux d'urbanisation de 74,5 % (ONE, 1996). Ce profil place le pays à un stade avancé de la transition démographique, avec une population en plein processus de vieillissement, où les personnes de moins de 15 ans représentent 22,7 % de la population et celles de 60 ans et plus 12,2 %. Les changements les plus marquants de la dynamique démographique se sont produits après la seconde moitié des années 1970, lorsque la fécondité a atteint un niveau inférieur au seuil de remplacement et lorsque a commencé la phase finale de la transition démographique cubaine.

Un changement important est la baisse de la taille moyenne des ménages[1], de 4,1 en 1981 (4,01 en milieu urbain et 4,39 en zones rurales) à 3,34 en 1995 (3,38 en zones urbaines et 3,22 en milieu rural). En dehors des facteurs démographiques déjà mentionnés – en particulier la baisse systématique et accentuée de la fécondité –, cette diminution était due à un certain ralentissement du rythme de constitution des ménages en raison des problèmes de logement qui n'ont pas encore trouvé de solution dans le pays.

---

1. *Maison* ou *noyau* au sens du recensement : personne ou groupe de personnes appartenant ou non à la même famille qui partagent un budget commun, préparent leurs repas ensemble et vivent habituellement dans une maison ou une partie de celle-ci (CEE, 1984, p. XXXVII).

Le dernier recensement de la population et des ménages à Cuba date de 1981. Les graves difficultés économiques qui prévalent dans le pays depuis 1990 ont empêché une nouvelle collecte de ce type, rendant impossible de connaître et d'estimer valablement les changements sociaux et démographiques que la population et les ménages ont subis au cours des quinze dernières années. Cependant, l'Enquête Nationale sur les Migrations Internes réalisée en 1995 est une bonne source pour étudier les femmes chefs de ménage[2] et pour examiner les changements qu'elles ont connus au cours des quatorze dernières années.

Tout d'abord, les données confirment l'augmentation du nombre de femmes à la tête des ménages. En 1981, 28 % des ménages étaient dirigés par une femme, mais en 1995 le chiffre était de 36 %. Autrement dit, à Cuba, au moins 1 ménage sur 3 est dirigé par une femme. En termes de structure par âge, 13 % des chefs de ménage ont moins de 30 ans, 50 % ont entre 30 et 54 ans, 15 % ont entre 55 et 64 ans, et 22 % ont 65 ans ou plus. Plus spécifiquement, parmi les femmes chefs de ménage âgées de 15-64 ans, 15 % ont moins de 30 ans, 65 % ont de 30 à 54 ans, et 20 % sont âgées de 55 à 64 ans. D'autre part, on observe que, sur l'ensemble des femmes de chaque groupe quinquennal d'âge, la proportion de celles qui sont chefs de ménage varie de 40,1 % chez les femmes de 55-59 ans à 1,6 % pour celles qui ont 15-19 ans.

Économiquement parlant, les ménages dirigés par une femme sont en général considérés comme défavorisés par rapport à ceux qui sont dirigés par un homme, ce qui a amené les institutions internationales et les gouvernements à leur accorder une attention spéciale. À Cuba, la signification de l'augmentation de la proportion des ménages dirigés par une femme est différente, étant donné que c'est l'expression de changements vécus par la femme dans la société et au sein de la famille (Cuba, 1994, p. 36). Nous analysons dans les pages qui suivent les aspects quantitatif et qualitatif du développement de l'activité économique des femmes chefs de ménage à Cuba.

On observe au tableau 8.2 que, entre 1981 et 1995, la proportion des chefs de ménage en union conjugale stable augmente (47,4 %), ce qui peut être considéré comme un reflet d'une plus grande reconnaissance de leur rôle au sein du ménage. Cette appréciation est confirmée par le fait que 24 % des ménages où les deux membres du couple sont présents ont un chef de ménage féminin.

---

2. Par *chef de ménage*, on entendait le membre du ménage considéré comme tel par les autres membres de la famille, celui qui contribuait généralement le plus aux ressources économiques du ménage, ou avait la responsabilité la plus importante dans la prise de décision du ménage.

Tableau 8.2.– Répartition (%) des femmes chefs de ménage âgées de 15 à 64 ans selon leur statut matrimonial (Cuba, 1981, 1995)

| Statut matrimonial | 1981 | 1995 |
|---|---|---|
| Célibataire | 5,2 | 7,1 |
| Mariée | 2,2 | 26,1 |
| En union consensuelle | 19,4 | 21,3 |
| Divorcée | 22,6 | 23,5 |
| Séparée | 15,8 | 11,8 |
| Veuve | 14,1 | 10,1 |

*Sources :* CEE, 1984, tableau 9 ; CEDEM-IPF-ONE, 1995.

On a également observé une légère augmentation du nombre de femmes chefs de ménage divorcées, processus qui est dû à la hausse du taux de divorce au cours de ces années. En 1981, le taux brut de divorce était de 2,9 pour mille ; en 1995, il était estimé à 3,7 pour mille (CEE, 1994, tableau V.1 ; ONE, 1996, tableau V.1).

Une proportion élevée de femmes chefs de ménage âgées de 15 à 44 ans sont en union (légale ou non). Le pourcentage varie de 46,8 % pour les 15-19 ans à 70,2 % parmi les 25-29 ans. En particulier, on trouve les proportions les plus élevées de femmes chefs de ménage vivant en union consensuelle parmi les 15-19 ans (28 %) et les 25-29 ans (38,6 %). Par contre, beaucoup de femmes chefs de ménage de plus de 45 ans ont connu une rupture de leur union, avec des proportions qui varient de 43,2 % pour les 45-49 ans à 38,6 % parmi les 55-59 ans. C'est dans le groupe d'âges 60-64 ans que l'on observe la proportion la plus élevée de femmes chefs de ménage veuves (36,8 %).

Le niveau d'instruction est une autre caractéristique importante, mais les proportions de femmes chefs de ménage qui ont terminé l'école élémentaire et le lycée sont les mêmes : 30,5 % et 30,9 %. Les diplômées d'études supérieures courtes occupent la troisième place avec 26,8 %, et les diplômées de l'université représentent 8,6 % de l'ensemble des femmes chefs de ménage. Celles qui sont sans instruction ne représentent que 3,2 %. Quant à l'analyse du niveau d'instruction selon les groupes d'âges, 53 % des femmes chefs de ménage âgées de 15-19 ans ont achevé leurs études secondaires ; 33 % à 37,4 % des femmes de 35-49 ans ont fait de même. D'autre part, celles qui ont entre 20 et 34 ans sont pour la plupart diplômées d'études supérieures courtes, avec des taux variant de 40,9 % à 44,1 %. Les femmes chefs de ménage de 50 ans et plus n'ont pour la plupart qu'un niveau d'instruction primaire, avec des pourcentages variant de 42,1 % à 63 %.

En ce qui concerne la participation à l'activité économique, 35 % des actifs de 15-64 ans sont des femmes, soit un taux d'activité féminine de 38,7 % ; 45,9 % des femmes chefs de ménage travaillent, 1,9 % sont à la recherche d'un emploi (soit de leur premier emploi, soit d'un autre emploi pour celles qui avaient déjà travaillé), 39,4 % sont au foyer, et 12,8 % sont sans emploi.

L'Enquête Nationale sur les Migrations Internes indiquait que les femmes au foyer sont concentrées dans les groupes d'âges 15-29 ans et 55 ans et plus, avec des pourcentages qui varient de 38,6 % à 68 %. Cependant, de 47,2 % à 52,3 % des femmes chefs de ménage âgées de 30 à 54 ans travaillent. Le fait que les 15-19 ans et les 20-29 ans aient pour principale activité les travaux ménagers est un résultat pour le moins inattendu, étant donné que, malgré leurs responsabilités de chefs de ménage, on s'attendrait à ce qu'elles soient actives ou étudiantes, compte tenu du niveau très faible et du calendrier précoce de la fécondité. Finalement, un peu plus d'une femme active chef de ménage sur trois travaille dans les services, et plus d'une sur quatre est professionnelle ou technicienne (tableau 8.3). Il est significatif d'observer que 60 % des femmes chefs de ménage de 15-19 ans actives travaillent dans les services. Celles qui ont entre 20 et 34 ans sont pour la plupart professionnelles et techniciennes, avec des pourcentages compris entre 32,8 % et 44,9 %. De même, au-dessus de 35 ans, c'est encore dans les services que la plupart des femmes chefs de ménage travaillent, avec des pourcentages variant de 33 à 53,3 %.

Tableau 8.3.– Répartition (%) des femmes actives chefs de ménage âgées de 15 à 54 ans selon le secteur d'activité

| Secteur d'activité | Proportion (%) |
|---|---|
| Professionnelles et techniciennes | 28,7 |
| Employées de bureau | 13,5 |
| Cadres supérieures | 5,8 |
| Employées agricoles | 6,1 |
| Employées non agricoles | 8,6 |
| Services | 37,3 |
| Total | 100,0 |
| *Source* : CEDEM-IPF-ONE, 1995. | |

Selon la typologie des ménages en 1995, les femmes chefs de ménage dirigent 11 % des ménages d'une personne, 47 % des ménages nucléaires, 37 % des ménages étendus, et enfin 5 % des ménages composés[3]. Cette distribution n'est pas significativement différente de celle des ménages dirigés par un homme, où les proportions sont respectivement de 10,5 %, 53 %, 28,5 % et 8 %.

Le tableau 8.4 confirme la hausse de la proportion de femmes chefs de ménage âgées de 15 à 64 ans, de 17,1 % à 24,4 % de 1981 à 1995, soit une progression de 42,7 %. Il faut souligner le comportement des femmes rurales, dont la proportion de chefs de ménages a progressé de 86 % au cours de ces quatorze années (de 9,4 % à 17,5 %).

Tableau 8.4.– Proportions (%) de chefs de ménage selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (Cuba, 1981 et 1995)

| Année/Sexe | 15 ans et plus | | | 15 à 64 ans | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Urbain | Rural | Total | Urbain | Rural | Total |
| 1981 | | | | | | |
| Hommes | 46,8 | 55,9 | 49,7 | 43,0 | 52,5 | 46,0 |
| Femmes | 22,9 | 10,7 | 19,7 | 20,1 | 9,4 | 17,1 |
| Les deux sexes | 34,6 | 35,1 | 34,7 | 31,3 | 32,3 | 31,9 |
| 1995 | | | | | | |
| Hommes | 45,6 | 60,2 | 49,5 | 41,1 | 55,3 | 44,8 |
| Femmes | 29,7 | 19,2 | 27,3 | 26,6 | 17,5 | 24,4 |
| Les deux sexes | 37,5 | 41,0 | 38,3 | 33,7 | 37,3 | 34,6 |

*Sources* : CEE, 1984, p. CXXXVIII et tableau 8 ; CEDEM-IPF-ONE, 1995.

Si l'on considère la couleur de la peau, les femmes noires ont la proportion la plus élevée de chefs de ménages (30,7 %), suivies par les mulâtresses (25,5 %) et les femmes blanches (23,3 %). De même qu'en 1981, l'Enquête Nationale sur les Migrations Internes de 1995 indique un taux de divorce et de séparation plus élevé parmi les femmes noires (Catasus, 1991) ; 17,4 % des femmes noires ne sont pas mariées, tandis que cette proportion vaut respectivement 15,4 % et 14,5 % pour les mulâtresses et les femmes blanches.

3. Par *ménage nucléaire*, on entendait le ménage constitué par un couple marié sans enfant, un couple marié avec un ou plusieurs enfants célibataires, le père ou la mère avec un ou plusieurs enfants célibataires. Le *ménage étendu* était considéré comme constitué d'une famille nucléaire et d'autres parents, ou de deux ou plusieurs personnes apparentées ne formant pas une famille nucléaire. Par *ménage composé*, on entendait le ménage constitué d'une ou plusieurs familles nucléaires, plus d'autres personnes dont au moins une n'était pas apparentée au noyau principal ; ou de deux ou plusieurs personnes apparentées ne formant pas une famille nucléaire, plus d'autres personnes non apparentées.

En termes de secteurs d'activité, ce sont les femmes occupant des postes d'encadrement de haut niveau qui ont le pourcentage le plus élevé de chefs de ménage (37,1 %), suivies des employées des services (34,3 %), des employées non agricoles (31,6 %) et des employées de bureau (29,8 %). Les techniciennes et professionnelles (24,3 %) et les employées agricoles (23,6 %) ont les taux les plus faibles. Outre qu'elles assument une fonction sociale en travaillant dans différents emplois, 46 % des femmes sont aussi chefs de ménage. Ce rôle implique de plus en plus des décisions à prendre à l'égard d'elles-mêmes ou de leur ménage, en matière de reproduction, d'éducation et d'économie.

Des recherches effectuées dans les ménages urbains par le Centre de Recherche Psychologique et Sociologique de l'ancienne Académie des Sciences de Cuba montrent que l'implication des femmes dans l'activité économique contribue plus à modifier le schéma de répartition des travaux ménagers dans la famille que leur insertion dans la société et leur groupe social. Par exemple, parmi les couples des classes ouvrières – où la plupart des femmes sont au foyer – on identifie plus souvent l'homme comme chef de ménage que chez les intellectuels (39,68 % et 30,84 %, respectivement). Dans ce type de famille, les deux membres du couple sont plus souvent considérés tous deux comme chefs (Alvarez *et al.*, 1993*b*, p. 30).

De même, l'activité économique des femmes a un impact significatif sur la répartition des travaux ménagers : les couples où les deux conjoints travaillent partagent davantage les travaux domestiques quotidiens. Cependant, ce n'est pas le cas de tous les couples, et cela dépend de la classe sociale à laquelle ils appartiennent. Dans les familles où les femmes travaillent, le taux de planification du budget est plus élevé : 51 % dans le cas des femmes actives, et 44 % dans celui des inactives. Les femmes actives ont également un taux plus élevé d'organisation adéquate de la consommation du ménage (37 %, contre 25 % pour les femmes inactives) (Alvarez *et al.*, 1993*a*, p. 29). Dans la plupart des ménages de travailleurs manuels, l'étude a montré que la répartition des tâches ménagères entre hommes et femmes reste très inégale, 12 % des couples répartissant également les travaux ménagers, contre 20 % dans le cas des travailleurs intellectuels (Caño, 1993, p. 34). Même lorsque les membres du ménage reconnaissent généralement à l'homme l'autorité sur le ménage, les recherches montrent que, très souvent, les décisions les plus importantes sont prises conjointement par les hommes et les femmes. Par exemple, dans 75 % des ménages étudiés, le couple prend ensemble les décisions fondamentales ; 66 % contrôlent ensemble les dépenses ; 52 % décident ensemble du partage des tâches domestiques et 77 % de la manière dont ils vont employer leur temps libre ; et 85 % décident ensemble des mesures à prendre lorsque les enfants ne sont pas sages (Caño, 1993, p. 35).

Cependant, l'influence des relations patriarcales sur la mentalité des hommes et des femmes demeure un obstacle important au traitement équitable des femmes. Ces relations structurelles inégales sont des déterminants des contradictions qui façonnent la situation sociale des

femmes cubaines, parce qu'elles empêchent le libre exercice de leurs possibilités et la juste reconnaissance par les hommes de la position sociale que les femmes ont acquise au cours de ces dernières décennies. Malgré ces obstacles subjectifs, l'existence d'un ensemble de changements dans le fonctionnement du ménage, conséquence des changements qui se sont produits à travers l'activité des femmes, est indéniable. Parmi ces transformations on observe :

– une diminution de la taille moyenne du ménage, conséquence de la baisse sensible de la fécondité provoquée par une augmentation qualitative de la participation des femmes à la vie sociale et de l'engagement conscient du couple dans la planification familiale ;

– une évolution des rapports de pouvoir vers une moindre subordination et soumission des femmes, ainsi qu'une équité et une proximité plus grandes dans l'articulation des rôles au sein du ménage ;

– un développement de l'échange d'idées et de la prise de décision commune en tant que reflet d'une communication plus fluide entre les membres du couple et le reste du ménage ;

– une conscience plus grande du besoin d'autonomie des membres du couple et du ménage en tant qu'individus ;

– un respect social et familial et une reconnaissance des possibilités des femmes pour conduire la vie des membres du ménage.

Les femmes cubaines ont sans aucun doute apporté des progrès importants sur la scène sociale du pays, et, avec leur travail, elles contribuent à se débarrasser du rôle de subordonnées qu'elles ont traditionnellement joué dans le ménage, renforçant ainsi leur condition en tant que sujets sociaux codirigeants dans le projet social cubain. Par conséquent, en tant que chercheurs en sciences sociales étudiant les ménages de différents points de vue, nous devons nous efforcer d'approfondir notre recherche future sur les différentes évolutions et caractéristiques des chefs de ménage actuels, afin de les aider à développer leurs capacités au bénéfice de leurs membres et de la société dans son ensemble.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALVAREZ, M., *et al.* (1993*a*), *Acerca de la familia cubana actual*, Centro de Investigaciones Psicológicas y Sociológicas, Academia de Ciencias de Cuba, Editorial Academia.

ALVAREZ, M., *et al.* (1993*b*), « La mujer trabajadora en la familia cubana hoy », dans : M. Alvarez *et al., Acerca de la familia cubana actual,* Centro de Investigaciones Psicológicas y Sociológicas, Academia de Ciencias de Cuba, Editorial Academia.

ALVAREZ, M., *et al.* (1996), *La familia cubana. Cambios, actualidad y retos*, Centro de Investigaciones Psicológicas y Sociológicas, Ministerio de la Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente.

BENITEZ, Mª. E. (1991), « La familia cubana: principales rasgos sociodemográficos que han caracterizado su desarrollo y dinámica », communication au séminaire *Familia, desarrollo y dinámica de la población en América Latina y el Caribe*, Santiago du Chili, CEDEM.

CAÑO, M. del C. (1993), « Socialización de la economía doméstica en Cuba. ¿Una perspectiva real? », dans : M. Alvarez *et al., Acerca de la familia cubana actual,* Centro de Investigaciones Psicológicas y Sociológicas, Academia de Ciencias de Cuba, Editorial Academia.

CATASUS, S. (1991), *La nupcialidad cubana en el siglo XX*, Centro de Estudios Demográficos, Universidad de La Havana.

CEDEM (Centro de Estudios Demográficos) – IPF (Instituto de Planificación Física) – ONE (Oficina Nacional de Estadísticas) (1995), *Encuesta nacional de migraciones internas (ENMI),* Base de données inédite.

CEE (Comite Estatal de Estadísticas) (1984), *Censo de población y viviendas 1981*, República de Cuba, vol. 16, Oficina Nacional del Censo.

CEE (Comite Estatal de Estadísticas) (1994), *Anuario demográfico de Cuba, 1993,* Instituto de Investigaciones Estadísticas, La Havane.

CUBA (1994), « Cuba: Informe sobre la evolución de su población y la interrelación con el desarrollo », *Conférence internationale sur la population et le développement,* Le Caire.

GONZÁLEZ, F. (1986), *Participación de la mujer en la fuerza de trabajo y fecundidad en Cuba. Un estudio sobre población y desarrollo*, CEDEM, La Havane.

FMC (Federación de Mujeres Cubanas) (1993), *Información estadística seleccionada y procesada. Equipo del Area de Estudios de la Mujer*, La Havane.

FMC (Federación de Mujeres Cubanas) (1995), *La mujer cubana en cifras.*

FMC (Federación de Mujeres Cubanas) (1996), « Las cubanas: de Beijing al 2000 », dans : *Mujer y Empleo. Seminario Nacional de Evaluación y Difusión.*

ONE (Oficina Nacional de Estadísticas) (1996), *Anuario demográfico de Cuba, 1995*, Centro de Estudios de Población y Desarrollo.

9

# LA SECONDE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE DU POINT DE VUE DU GENRE : LE CAS DE LA CATALOGNE

**Montserrat SOLSONA I PAIRÓ**
Centre d'Études Démographiques
Université Autonome de Barcelone
Bellaterra, Espagne

L'expression « Seconde Transition Démographique » a été introduite par Van de Kaa (1988) et Lesthaeghe (1995) pour expliquer les tendances démographiques dans les pays occidentaux des années 1950 à aujourd'hui[1]. Certains démographes, comme Cliquet (1991), ne sont pas d'accord avec l'idée d'une « seconde » transition démographique, affirmant que les changements démographiques observés au cours des dernières décennies ne sont qu'une continuation linéaire des changements amorcés en Europe au lendemain de la révolution industrielle.

La transition démographique, telle qu'elle a été définie dans les travaux de Coale (1973), devrait être considérée comme le passage d'une société traditionnelle, avec des taux de natalité et de mortalité élevés, à une société industrialisée, dans laquelle la natalité et la mortalité se sont stabilisées à de faibles niveaux. Dans le cadre explicatif développé par Notestein (1953), ce changement est le résultat d'un processus de modernisation de la société, consistant en une transformation sociale et économique profonde, favorisée par la révolution industrielle. Depuis lors, les études sur les tendances démographiques utilisent comme variables indépendantes des facteurs sociaux au niveau macro, afin de mesurer le degré de modernisation d'une société donnée. De ce point de vue, on explique la transition de la mortalité et de la natalité par des facteurs tels que l'urbanisation, les niveaux d'instruction, la structure de la production, la laïcisation, etc.

---

1. La définition de la *Seconde Transition Démographique* proposée par Dirk Van de Kaa et Ron Lesthaeghe englobe les tendances récentes de la mortalité et de la mobilité. Mais je ne me référerai qu'à la dynamique familiale.

Comme l'a souligné la démographe S. Cotts Watkins (1993)[2] dans une révision critique de l'interprétation des connaissances démographiques, il est important de noter que, dans le cadre de la « première » transition démographique, les mêmes facteurs qui sont pertinents pour expliquer le comportement reproductif des femmes apparaissent également dans les études sur la mortalité et la mobilité. En effet, les études démographiques sur les changements du comportement reproductif ne tiennent pas compte du contexte des relations entre les sexes pour les décisions de fécondité. La théorie de la transition démographique ne dit rien sur la sexualité (la fécondité est le résultat d'une « immaculée conception »), les rôles des hommes et des femmes et les relations entre les sexes (les couples apparaissent comme des unions monolithiques dans lesquelles il n'y a pas de conflits). Depuis lors, d'autres théories de fécondité ont été développées (valeur de l'enfant, nouvelle économie domestique, par Becker, ou flux intergénérationnels, par Jack Caldwell), dans lesquelles la valeur économique de l'enfant est soulignée. Mais dans toutes ces théories, le couple apparaît comme une unité harmonieuse, sans intérêts ni conflits. Bref, de tels cadres explicatifs laissent de côté les relations de pouvoir qui influencent les décisions de fécondité et sont tellement pertinentes pour expliquer les différences de comportements reproductifs.

En revanche, la *Seconde Transition Démographique* examine ouvertement l'évolution des relations entre les sexes. Pour cette raison, je pense qu'il est utile de parler de *Seconde Transition Démographique,* afin de souligner l'importance des changements dans les relations entre hommes et femmes, liés aux changements démographiques et familiaux. Derrière toute décision d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants, de se marier ou de ne pas se marier, existe un processus de négociation dans lequel les attentes individuelles et le pouvoir de marchandage sont très importants. Il me semble évident que l'émancipation des femmes a modifié leur capacité de négociation dans ces processus, devenant le facteur crucial du processus de désinstitutionnalisation de la famille[3]. Ce processus se traduit par la recherche d'un terrain d'expérimentation de nouvelles formes d'organisation familiale en dehors de la famille patriarcale[4]. Dans ce cadre, la baisse de la fécondité et les modifications des formes familiales sont des changements que l'on peut expliquer en termes de nouveaux rôles des femmes, construits sur la base de plus d'autonomie et de moins de dépendance vis-à-vis des hommes.

---

2. Susan Cotts Watkins et Ansley Coale ont étudié dans les grande lignes la géographie régionale de la transition de la fécondité en Europe dans le cadre de l'« étude de Princeton » (voir Coale et Cotts Watkins, 1986).

3. *D'habitude, dans la littérature sociologique, le terme « désinstitutionnalisation » de la famille* est utilisé en référence au processus de privatisation des décisions familiales et d'individualisation de ses membres.

4. Le terme *famille patriarcale* est utilisé ici comme synonyme de famille moderne (telle qu'elle a été définie par Talcot Parsons (1955) : avec une division sexuelle claire des rôles des partenaires, lui comme soutien de famille et elle comme femme au foyer, pour souligner la dimension hiérarchique des relations entre les sexes.

## LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA SECONDE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Selon Lesthaeghe, nous pouvons distinguer trois phases dans la *Seconde Transition Démographique* telle qu'elle se produit dans de nombreux pays d'Europe du Nord et du Centre.

Au cours de la phase initiale, environ entre 1955 et 1970, il y a eu trois composantes majeures. Tout d'abord, il y a eu une accélération considérable de la tendance à la hausse du divorce. Deuxièmement, le baby-boom a pris fin. La fécondité a baissé à tous les âges et à toutes les durées de mariage. Ceci a coïncidé avec la révolution contraceptive basée sur de nouveaux contraceptifs hormonaux et le stérilet. Troisièmement, la baisse de l'âge au mariage, qui s'était produite entre 1880 et 1920 dans la plupart des pays occidentaux, s'est arrêtée, la proportion des mariages conclus avant 25 ans chutant considérablement. À la fin des années 1960, plusieurs pays ont également connu une hausse temporaire des conceptions prénuptiales, les rapports sexuels avant le mariage augmentant tout au long des années 1960, avec une protection contraceptive inefficace. Dans la plupart des pays, cette tendance a disparu au début des années 1970 ; dans d'autres, le problème des grossesses d'adolescentes a persisté.

Au cours de la deuxième phase, entre 1970 et 1985, la cohabitation avant le mariage, répandue dans les pays nordiques, s'est diffusée. Par la suite, la procréation a également commencé dans les unions consensuelles, et ces unions ont cessé d'être une période de séduction pour devenir davantage un mariage « sans papier ». La procréation dans les unions consensuelles a abouti à une augmentation de la part des naissances hors mariage dans l'ensemble des naissances. Mais ceci n'a pas entraîné une hausse de la fécondité avant 25 ans. C'est toujours le contraire qui est observé.

Un troisième phase se déroule depuis le milieu des années 1980. Elle se caractérise par une stabilisation des taux de divorce à des niveaux élevés. Cependant, il faudrait souligner que les probabilités de remariage, à la fois des divorcés et des veufs, ont baissé depuis les années 1960. La cohabitation postmaritale et les relations EEVS[5] émergent comme de nouvelles pratiques et remplacent dans une certaine mesure le remariage. De plus, il y a un effet de récupération de la fécondité après l'âge de 30 ans. Dans certains pays, la baisse de la fécondité aux âges jeunes s'est arrêtée, en grande partie parce qu'elle a atteint des niveaux très faibles ou à cause de la persistance d'un problème de fécondité des adolescentes. Par conséquent, la récupération après 30 ans pousse les taux de fécondité du moment à des niveaux légèrement plus élevés. Toutes les nations occidentales n'ont cependant pas atteint ce troisième stade. En Europe, les

5. EEVS (« Être Ensemble mais Vivant Séparément ») se réfère à une relation sentimentale stable où les partenaires conservent des ménages de résidence indépendants.

évolutions suivent essentiellement un axe Nord-Sud, les pays méditerranéens étant encore dans une phase intermédiaire[6].

## LES CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES

Dans une tentative en vue de montrer la diversité régionale du cadre démographique, le démographe français L. Roussel (1992) a analysé le processus de désinstitutionnalisation de la famille en Europe, où il présente une typologie basée sur une série d'indices évalués en 1988 pour seize pays. Comme point de départ, il a considéré : le nombre moyen d'enfants par femme ou l'indice synthétique de fécondité, le taux de divorce, le pourcentage de cohabitants et de naissances hors mariage. Comme résultat, il a distingué quatre grandes régions : 1) la région du Sud (Italie, Grèce, Portugal et Espagne) : fécondité, divorce, cohabitation et naissances hors mariage faibles ; 2) la région du Nord (Danemark et Suède) : niveaux élevés de la fécondité, du divorce et de la cohabitation, et niveau élevé ou moyen du pourcentage de naissances hors mariage ; 3) la région de l'Ouest (France, Norvège, Hollande et Royaume-Uni) : fécondité faible, niveau de cohabitation faible, divorce élevé et pourcentage élevé de naissances hors mariage ; 4) la région du Centre (Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg et Suisse) : divorce élevé, cohabitation moyenne, rareté des naissances hors mariage et fécondité faible.

Cette typologie, dans notre cas, n'est utile que dans la mesure où elle permet de situer l'Espagne dans le contexte des régions méditerranéennes. La baisse de la fécondité et de la nuptialité, marquant le début de la *Seconde Transition Démographique* dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, s'est produite plus tard et de façon plus rapide dans les pays méditerranéens, à cause de facteurs politiques, économiques et culturels qui ont joué à ce moment précis. Pour n'en mentionner qu'un, en Espagne, au cours de « l'ère Franco », le divorce, la contraception et l'avortement étaient illégaux. Depuis l'avènement de la démocratie, la légalisation s'est faite très lentement : la contraception en 1978, le divorce en 1981, et l'avortement en 1985 (uniquement dans trois situations limitées : viol, risque pour la santé de la mère et malformation congénitale).

Comme dans le reste de l'Europe méditerranéenne, en Catalogne toutes les caractéristiques qui définissent la *Seconde Transition Démographique* sont davantage perceptibles que dans d'autres régions d'Espagne : fécondité plus faible, taux de naissances hors mariage, de divorce et de cohabitation plus élevés. Les familles monoparentales, les ménages d'une personne et les familles recomposées sont plus fréquents,

6. Pour une description et une explication plus détaillées de la *Seconde Transition Démographique*, voir Van de Kaa (1988) et Lesthaeghe (1995).

en particulier dans la région métropolitaine et dans la ville de Barcelone. À mon avis, ces tendances sont associées à un niveau plus élevé d'autonomie et d'indépendance des femmes et à un affaiblissement des relations patriarcales.

En Catalogne, la baisse de la fécondité et de la nuptialité a débuté vers 1975. Au début des années 1980, la baisse de la fécondité était si rapide qu'aujourd'hui la région d'Europe du Sud (Espagne, Italie et Portugal) enregistre les niveaux de fécondité les plus bas du monde : la Catalogne, le Pays basque, la Galice et certaines régions du nord de l'Italie (Emilie-Romagne et Ligurie) sont les régions qui ont le nombre d'enfants par femme le plus faible. Simultanément, l'âge à la première union et l'âge à la première naissance ont augmenté (tableau 9.1).

Nous pouvons également apprécier le changement important du type de célébration du mariage, qui est un bon indicateur de désinstitutionnalisation de la famille. Au début des années 1980 en Catalogne, très peu de couples se mariaient en dehors du rituel catholique traditionnel, mais une décennie plus tard, un mariage sur quatre était célébré uniquement à l'état civil. Dans la ville de Barcelone, la moyenne est d'un sur trois, elle est d'un sur cinq en Espagne. Au cours des années 1980, le nombre de divorces et de séparations légales a triplé, et celui des naissances hors mariage a doublé. Le rapport entre le nombre de dissolutions de couples anciens et le nombre de nouveaux couples mariés est en augmentation.

Au début des années 1990, pour 10 mariages célébrés en Catalogne, 1,5 procédure de séparation ou de divorce était engagée ; dix ans plus tard, ce rapport était de 4 pour 10. Actuellement, l'incidence du divorce est plus élevée en Catalogne que dans l'ensemble de l'Espagne, mais, par rapport au reste de l'Europe, ces chiffres sont encore très bas. À partir de l'expérience des pays d'Europe du Centre et du Nord, nous savons que le taux de divorce est devenu stable lorsque la cohabitation s'est largement répandue. Autrement dit, lorsque la cohabitation est considérée de façon normative comme un type d'union, elle peut également se terminer en rupture (on utilise parfois l'expression « divorce de cohabitants »), ce qui contribue à réduire le nombre de divorces et de séparations qui suivent un cours légal. Elle a également un effet sur la fécondité, étant donné les pertes de période reproductive dues aux décalages entre la rupture et la nouvelle relation dans laquelle la femme s'engagera.

Tableau 9.1.– Indicateurs démographiques de base

| Indicateurs | Espagne | | Catalogne | | Barcelone (ville) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1980 | 1990 | 1980 | 1990 | 1980/81 | 1990/91 |
| **Fécondité** | | | | | | |
| Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme) | 2,21 | 1,36 | 1,88 | 1,24 | 1,6 | 1,14 |
| Âge moyen à la maternité | 28,2 | 28,8 | 27,9 | 29,4 | 28,5 | 30,3 |
| Âge moyen à la 1re naissance | 25,05 | 27,18 | – | 27,86 | – | – |
| **Naissances hors mariage** | | | | | | |
| % de naissances hors mariage | 3,9 | 9,6 | 6 | 11,1 | 9,9 | 14,1 |
| % de naissances hors mariage avec père inconnu | 60,8 | 17,4 | 43,3 | 13,3 | 47,9 | 15,6 |
| **Nuptialité et divorce** | | | | | | |
| Âge au 1er mariage des hommes | 25,4 | 27,5 | 25,4 | 27,1 | 26,2 | 29 |
| Âge au 1er mariage des femmes | 23,4 | 25,3 | 23 | 24,9 | 24,1 | 27 |
| % des mariages civils dans l'ensemble des mariages | 4,5 | 19,3 | 4,7 | 25,9 | 1,15 | 34 |
| Cas engagés de séparations et de divorces | 16 363[a] | 59 463 | 4 014[a] | 13 049 | – | – |
| Séparations et divorces pour 100 mariages | 8,1[a] | 27 | 15[a] | 40 | – | – |
| **Cohabitation** | | | | | | |
| % de cohabitants par unions formées en : | | | | | | |
| - 1980-1985 | 4,0 | | – | | – | |
| - 1986-1990 | 7,8 | | – | | 11,11 | |
| - 1991-1995 | – | | – | | 26,00 | |
| % de cohabitants dans l'ensemble des couples | | 1,6[b] | | 2,8[b] | | 4,6[b] |

a. 1981. – b. 1991.
*Sources* : Institut National de Statistiques : Recensement, Mouvement Naturel de la Population et Enquête Socio-démographique (1991) ; Enquêtes Métropolitaines de Barcelone (1990 et 1995).

Les données du recensement indiquent un nombre de divorcés et séparés plus faible pour les hommes que pour les femmes (en 1991, le rapport était de 7 pour 10 en Espagne). Ces chiffres traduisent la propension plus élevée des hommes à se remarier après une rupture d'union. Il peut y avoir plusieurs raisons à une telle différence. D'une part, l'incapacité des hommes à s'occuper d'eux-mêmes accroît leur prédisposition à commencer une nouvelle union. D'autre part, souvent, après un divorce ou une séparation, les pères demeurent pratiquement libres de toute charge familiale, ou ont moins de responsabilités quotidiennes que les mères, et pour cette raison ils sont dans une meilleure situation pour entreprendre une nouvelle vie de couple. Enfin, les hommes, plus souvent que les femmes,

demandent une séparation lorsqu'ils sont déjà en pratique engagés dans une nouvelle relation.

Les données des registres de mariage confirment l'hypothèse ci-dessus, indiquant une propension des hommes à s'engager dans une seconde union, en particulier avec des femmes célibataires. En revanche, les seconds mariages entre femmes divorcées et hommes célibataires ne sont pas du tout fréquents, bien que l'incidence des mariages avec au moins un des partenaires divorcé soit plus élevée en Catalogne que dans le reste de l'Espagne et concentrée dans la ville de Barcelone.

La cohabitation avant le mariage ou après la dissolution d'un premier mariage a considérablement augmenté en Catalogne dans les années 1980. Les naissances hors mariage ont connu une augmentation en parallèle avec la reconnaissance de l'enfant par le père (mère non mariée, père connu). Ce fait confirme l'incidence élevée des couples de cohabitants. Dans ce cas également, la Catalogne et Barcelone se distinguent du reste des régions d'Espagne par leur niveau plus élevé.

Nous pouvons distinguer dans la cohabitation au moins deux fonctions : d'une part, une fonction prémaritale de mariage « à l'essai », en particulier pour les couples jeunes et, d'autre part, un rôle de cadre alternatif pour redéfinir les relations entre les sexes dans les couples, souvent adultes, qui ont fait l'expérience d'une union ou d'un mariage antérieur qui s'est soldé(e) par une séparation ou un divorce. En Catalogne, ce second groupe est très important, et le profil des cohabitants suggère un cadre relationnel moins conventionnel que le mariage. La catégorie professionnelle et le niveau d'instruction sont plus élevés que pour la moyenne de la population, la proportion de femmes plus âgées et plus instruites que leur partenaire est plus élevée[7], et le nombre d'enfants par couple plus faible (voir Flaquer et Solsona, 1995).

La cohabitation avant le mariage et la relation « être ensemble tout en vivant séparément », en particulier pour les jeunes adultes, malgré leur incidence plus faible que dans l'ensemble européen, deviennent plus fréquentes. En fait, la relation où l'on est ensemble tout en vivant séparément pourrait jouer le même rôle que la période de « séduction à l'ancienne », à savoir une période d'attente jusqu'à l'indépendance économique des partenaires. Dans ce sens, il est possible de suggérer que la « thèse de l'indépendance », formulée dans la théorie du mariage de Becker, ne fonctionne pas dans notre pays. Becker affirme que « le gain tiré du mariage est réduit par une hausse du revenu et de l'activité des femmes, parce que la division sexuelle du travail devient moins avantageuse ». Autrement dit, l'indépendance plus importante des femmes accroîtra

7. Mead Cain (1993) a étudié la relation entre la société patriarcale et l'évolution démographique dans différentes sociétés contemporaines. Un des résultats les plus importants est qu'il existe une relation positive entre la différence d'âge entre les partenaires, le nombre d'enfants et la force du régime patriarcal.

considérablement la proportion de celles qui ne se marieront jamais. Néanmoins, en Espagne, la réalisation de soi des femmes, ainsi que des hommes, n'est pas un obstacle mais une condition préalable pour engager un processus de constitution de la famille[8]. Dans ce sens, les difficultés importantes rencontrées par les jeunes femmes pour trouver un travail, et l'existence d'un État-providence qui ne facilite pas le départ des jeunes du domicile parental, ni la combinaison du travail et de la famille, expliquent en grande partie les faibles niveaux de nuptialité et de fécondité observés en Catalogne et en Espagne.

## LA COMPOSITION DU MÉNAGE

Les tendances récentes de la nuptialité, du divorce et en partie de la fécondité et de la mortalité ont provoqué des changements importants dans les structures familiales et le style de vie familiale. Conséquence des progrès de la *Seconde Transition Démographique*, les transitions du cycle de vie des individus deviennent plus fréquentes, moins structurées et plus complexes. On observe un déclin notable des catégories de ménages plus traditionnels, tandis que d'autres types de famille différents prennent de l'importance ; les familles monoparentales, principalement dirigées par une femme, connaissent une hausse, ainsi que les ménages d'une personne et les familles recomposées. Dans ce sens, l'identité monolithique qui protégeait dans le passé l'institution familiale a disparu, et les femmes y ont été pour beaucoup. Pour cette raison, certains auteurs parlent de mort de la famille et de naissance des familles.

### *Quelques remarques sur la disponibilité de statistiques européennes sur les structures familiales*

Les outils statistiques tels que les recensements de population, qui ne sont pas conçus pour recueillir des informations sur la situation familiale, indiquent une évolution de la constitution de la famille, de plus en plus tardive et fragmentée. Ainsi, il est très difficile de savoir si les naissances hors mariage correspondent à une famille monoparentale ou à des partenaires cohabitants. Le même problème se produit avec les familles recomposées, c'est-à-dire des fratries différentes vivant dans une famille créée par un second mariage.

Les informations sur la composition familiale en Europe sont limitées, malgré le travail effectué par Eurostat, qui recueille les données fournies par

---

8. Valerie K. Oppenheimer (1995) critique la théorie microéconomique formulée par Gary Becker, démontrant que, dans les années 1980, aux États-Unis, les femmes ayant des niveaux d'instruction plus élevés, une meilleure position sur le marché du travail et un revenu plus élevé avaient une propension plus forte à se marier.

les gouvernements à partir de leurs recensements de population. Pour le moment, Eurostat a publié deux documents : *L'Union Européenne et la famille*, L'Europe Sociale 1-1994, et *Ménages et familles dans l'Espace Economique Européen*, Statistiques en bref, Population et Conditions sociales, 1995-5[9].

Pour comparer les structures des ménages en 1991 dans les pays européens, nous ferons la distinction entre : les ménages d'une personne, les familles monoparentales, les familles à un noyau, les familles à deux noyaux ou plus et les ménages non familiaux de deux personnes ou plus. Les données ne sont pas complètement comparables, car de nombreux instituts de statistiques ne suivent pas les recommandations des Nations Unies sur la famille. Par exemple, certains pays limitent l'âge des enfants à considérer comme membres des noyaux familiaux (comme le Danemark, le Luxembourg, la Finlande et la Suède, qui fixent l'âge maximum respectivement à 18, 25, 18 et 18 ans) alors que la majorité ne le fait pas.

D'autre part, la définition du noyau familial, basée sur des relations de partenariat ou de filiation, connaît également de nombreuses exceptions. Dans le cas du Portugal, par exemple, du fait des mouvements migratoires vers l'étranger, les ménages composés de grands-parents et de petits-enfants sont fréquents et sont également considérés comme familles nucléaires. Au Danemark, au Luxembourg et en Grande-Bretagne, ces ménages sont traités de la même manière.

La cohabitation est une autre question qui ne bénéficie pas d'une considération homogène. Alors que dans certains pays la cohabitation est assimilée à un type de mariage, dans d'autres, les cohabitants sont considérés comme des personnes sans lien de parenté, qui, dans le cas où elles ont des enfants, sont classées comme familles monoparentales, et sinon, sont englobées dans la catégorie des ménages non familiaux de deux ou plusieurs personnes.

Enfin, les données de 1991 correspondent presque uniquement à l'Europe des quinze, même si parfois Eurostat fournit également des informations sur l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein (dans ce cas, elles se rapportent à l'Espace Économique Européen).

### *Les structures familiales au début des années 1990 en Europe*

Au début des années 1990, plus de 2 ménages européens sur 3 (70 %) étaient composés d'un ou plusieurs groupes familiaux. Le cas le plus fréquent est la famille nucléaire au sens strict (63 %, près de 66 % en 1981), même si le poids des différents types de ménages a changé au cours des

---

9. Les lecteurs qui désirent avoir plus de précision sur toute donnée statistique ou fait se rapportant aux définitions des recensements concernant les concepts de ménage et de famille, qui sont à la base des tabulations sur les organisations de vie, sont priés de consulter ces deux références.

années 1980, réduisant le nombre de couples avec enfants en faveur des familles monoparentales. Les familles nucléaires étendues ont diminué (4 % en 1991, contre 6,5 % en 1981). Les ménages d'une personne représentaient 27 % en 1991 contre 23 % en 1981.

En termes de population, il demeure évident que l'expérience la plus commune des individus est de vivre en famille, puisque 86 % de la population résidant dans l'Espace Économique Européen vit dans un ménage familial. Néanmoins, les tendances des années 1980 confirment le développement de nouvelles formes d'organisation familiale, lié aux changements propres à la *Seconde Transition Démographique*. Elles se traduisent par une croissance des familles monoparentales, des ménages d'une personne et des familles recomposées. En fait, 1 Européen sur 10 vit seul, 1 sur 10 vit dans une famille monoparentale, mais 1 sur 5 vit dans une famille traditionnelle composée par un couple avec des enfants, et seulement 3 % des personnes vivent dans des ménages non familiaux de 2 personnes ou plus. Il ne semble donc pas approprié de parler de fin de la famille, mais nous pouvons examiner la nouvelle diversité des formes familiales dans l'espace européen. À partir de la répartition des ménages par type dans chaque pays (graphique 9.1), il est facile de confirmer que, dans l'analyse comparative, nous comparons des réalités différentes sous la même désignation.

Les *ménages d'une personne* sont très fréquents dans les pays nordiques et en Allemagne (30 % du total), tandis que, dans les pays méditerranéens, leur part est proche de 20 %, voire de 13 % seulement en Espagne ; dans les autres pays, elle varie entre 25 et 30 %. Dans les pays nordiques, le pourcentage des femmes et des hommes vivant seuls est quasiment le même. En Suède, par exemple, 18,5 % de la population vit seule (8,4 % sont des hommes et 10,2 % sont des femmes). Une situation similaire peut être observée dans le reste des pays nordiques. Néanmoins, en Allemagne, dans les pays méditerranéens et d'Europe centrale, le pourcentage de femmes vivant seules vaut le double ou le triple de celui des hommes.

Dans les données publiées par Eurostat en 1995, les *ménages sans noyau* comprenant plus d'une personne sont inclus dans la catégorie des *ménages non familiaux*, mais dans certains cas, ils sont constitués de personnes apparentées qui ne forment pas un noyau. Les trois pays dans lesquels on observe le pourcentage le plus élevé de ce type de ménage sont les Pays-Bas, la Finlande et l'Irlande, qui sont tous à un stade différent de la *Seconde Transition Démographique*.

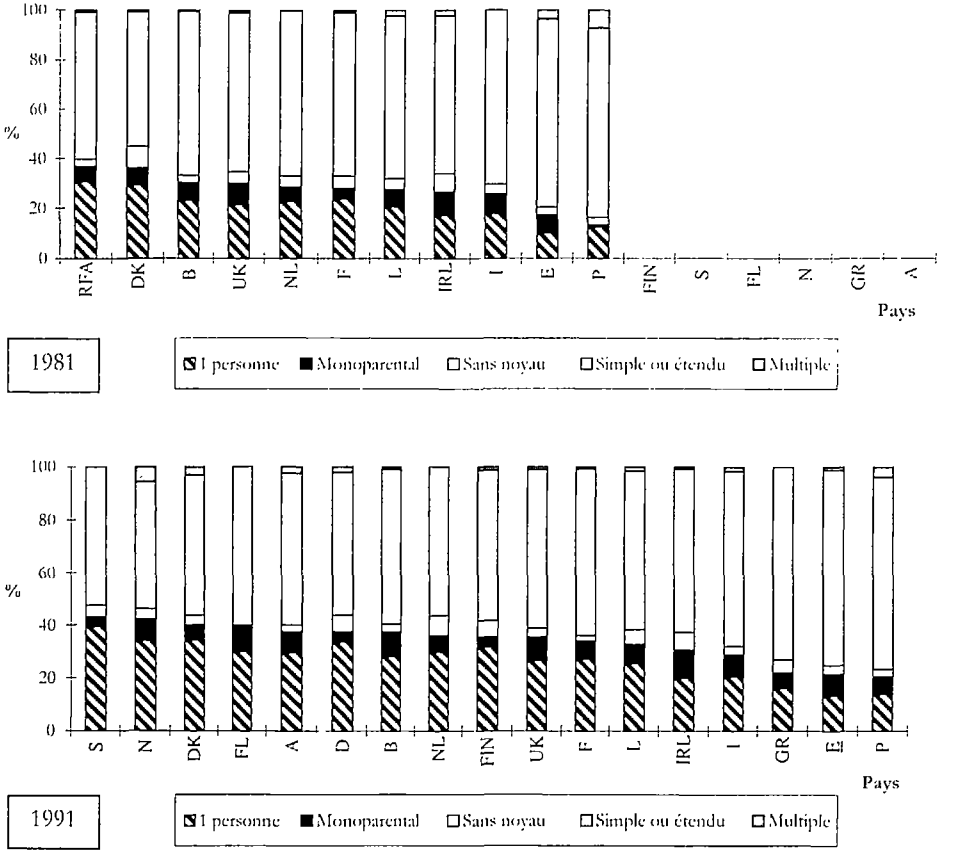


Note : on ne dispose pas des données de certains pays en 1981 (hors Communauté Européenne).

Graphique 9.1. Typologie des ménages en Europe, 1981 et 1991

*Les ménages monoparentaux* ont connu une croissance dans tous les pays européens au cours des années 1980, mais les différences régionales sont difficiles à expliquer car les critères varient concernant l'âge maximum des enfants pour les définir. Dans certains cas, ces familles sont le résultat d'une décomposition de la famille nucléaire, et il se peut, dans d'autres cas, que ce soit un parent âgé, par exemple une mère veuve, qui va vivre avec un de ses enfants déjà adulte et économiquement indépendant. En fait, parmi les pays où le pourcentage de ce type de ménage est le plus élevé, seule la Norvège a fixé une limite concernant l'âge des enfants. L'Irlande enregistre le pourcentage le plus élevé (10,68 %), suivie de très près par l'Islande (10 %). La Belgique, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Autriche et la Norvège ont des pourcentages supérieurs à 8 %.

Même s'il est clair que les ménages monoparentaux ont connu une hausse dans tous les pays européens au cours des années 1980, il est difficile d'établir l'origine de ce type de ménage, en partie parce que les définitions utilisées dans les recensements diffèrent d'un pays à l'autre. Parfois, le processus de vieillissement de la population et le processus de regroupement familial des personnes âgées sont à l'origine de ce type de ménage. Dans d'autres cas, ces ménages traduisent le fait que la famille nucléaire a perdu le monopole de la reproduction. Il est par conséquent difficile de faire des généralisations concernant le processus.

Si nous ne tenons compte que des familles monoparentales ayant au moins un enfant âgé de moins de 16 ans, alors la typologie régionale devient plus claire. Le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont le pourcentage le plus élevé de familles monoparentales (20,8 %, 16 % et 15,4 % du total des ménages, respectivement) ; la Grèce, l'Italie et l'Espagne, le plus faible (5,7 %, 6,4 % et 7,9 %, respectivement). En ce qui concerne la présence des pères seuls et des mères seules, comme dix ans plus tôt, nous pouvons parler de féminisation de la « monoparentalité », étant donné que la proportion des pères seuls est très faible dans tous les pays. La démographe norvégienne An-Magritt Jensen (1995) fait référence aux effets de la « monoparentalité » dans l'enfance : la féminisation de la « monoparentalité » entraîne un processus de féminisation de l'enfance, ce qui signifie que les enfants demeurent tout le temps très proches de leur mère, et le contraire se produit avec le père. Les mères ont plus de responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, et une quantité de travail lié aux enfants plus importante qu'avant la rupture. D'autre part, la « monoparentalité » est liée à une diminution du revenu familial du fait du salaire manquant, ce qui conduit également à une féminisation de la pauvreté.

Le Danemark est le pays où le pourcentage de familles monoparentales avec des enfants mineurs est le plus élevé. Ceci peut en partie s'expliquer par le fait que c'est un des pays où les politiques favorisant l'égalité des chances ont été développées en premier. Ces politiques garantissent l'autonomie économique aux femmes ainsi qu'aux hommes, et

permettent une prise de décision plus libre concernant les formes d'organisation familiale. On ne peut comprendre le cas de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne sans tenir compte de leurs politiques publiques, même si celles-ci ont essayé de ne pas remettre en question la légitimité de la famille nucléaire traditionnelle/patriarcale basée sur la division sexuelle du travail asymétrique et hiérarchique.

En Grande-Bretagne, par exemple, l'État a voulu, au cours des années 1960, protéger les mères célibataires seules, parce que, d'un point de vue conservateur, c'était une situation déshonorante. À ce titre, l'État les « aiderait » économiquement. Actuellement, l'État a des problèmes pour aider toutes les mères seules qui y ont droit. En effet, la conséquence de la politique économique insensible au genre, qui considère le travail des femmes uniquement comme une aide, est que les femmes qui n'atteignent pas le salaire minimum pour élever leurs enfants sont de jour en jour plus nombreuses.

En Allemagne, on peut considérer d'un point de vue optimiste la politique protectionniste de l'État, puisqu'elle permet aux femmes de ne pas dépendre d'un partenaire soutien de famille, même si les mères seules deviennent dépendantes des allocations sociales du gouvernement. Dans de nombreux pays, par exemple en Espagne, où l'État ne fournit pas ce type d'aide dans une telle situation, les femmes sont contraintes de rester avec leur partenaire parce qu'elles ne peuvent pas subvenir économiquement à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Dans ce sens, la politique allemande est très bien vue par les mères seules qui perçoivent des aides économiques de l'État, comme l'ont montré Madje et Neususs (1994) dans leur étude sur Berlin-Ouest, alors qu'une hypothèse plus pessimiste mettrait l'accent sur la forte relation entre la « monoparentalité » et la féminisation de la pauvreté.

*Les ménages nucléaires simples et étendus* (considérés sans distinction, car des données désagrégées n'ont pas encore été publiées) laissent voir une typologie régionale Nord-Sud assez nette : une fréquence maximale dans les pays méditerranéens (Portugal, Grèce et Espagne, avec plus de 70 % du total des ménages) et minimale en Norvège (moins de 50 %). En Finlande, en Suède, au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en Autriche, nous observons des pourcentages proches de ceux de la Norvège (entre 50 et 60 %). L'Italie et la France restent très proches de leurs voisins méditerranéens (entre 60 et 70 %), de même que l'Irlande, la Grande-Bretagne, l'Islande et le Luxembourg.

Les ménages nucléaires simples se réfèrent aux mêmes organisations de vie ; cependant, dans les pays méditerranéens ainsi qu'en Irlande, les ménages avec un couple et des enfants sont moins fréquents que dans les autres pays européens. Néanmoins, il est important de mentionner que les relations entre les sexes et les générations dans les familles avec un couple et des enfants peuvent être très différentes selon l'autonomie économique et personnelle de leurs membres. Le type de

ménage traditionnel ou patriarcal est défini sur la base de la division du travail suivante : il est le soutien de famille et elle femme au foyer. Mais lorsque la femme ou un des enfants jouit de l'indépendance économique, les relations patriarcales s'affaiblissent. Le même commentaire vaut pour un ménage composé uniquement d'un couple sans enfant. Dans ce cas, les relations de genre sont définies sur la base de l'autonomie relative des conjoints.

Pour conclure avec le contexte géographique de la composition du ménage en Europe, nous devons mentionner que, curieusement, la Norvège a le pourcentage le plus élevé de ménages avec deux noyaux ou plus. C'est difficile à expliquer, mais nous supposons que cela est lié aux définitions du recensement (peut-être quant à l'âge maximum des enfants comptés comme membres d'une famille nucléaire).

## NOUVELLES FORMES FAMILIALES ET RELATIONS ENTRE LES SEXES. CADRE EXPLICATIF

Le cadre explicatif de la *Seconde Transition Démographique* développé par Van de Kaa (1988) considère le processus social en trois dimensions : la structure (qui se réfère à la modernisation, au développement de la société postindustrielle et à l'État-providence), la culture (la prétendue « révolution silencieuse ») et la technologie (qui englobe la seconde révolution contraceptive et la diffusion de l'information télévisée). Selon moi, la deuxième dimension, qui se réfère à la culture, est très importante, parce qu'elle comprend le fléchissement des inégalités de genre et de la dépendance des femmes. Dans cette dimension, l'auteur souligne : la lutte croissante entre les sexes, l'évolution de l'équilibre du pouvoir entre les sexes, l'accent accru sur la réalisation de soi, le conflit des rôles dans les différentes sphères de la vie, la vie plus indépendante des femmes, la recherche d'un style de vie individuel, etc. Tous ces processus favorisent le développement de nouvelles formes d'organisations de vie.

L'émancipation des femmes est devenue un facteur clé d'accélération de ces changements, mais en même temps, avec la redéfinition des rôles des deux sexes, les relations entre les sexes se transforment et l'identité du genre masculin commence un processus de déconstruction/reconstruction, avec des effets sur le mariage et le comportement reproductif. Pour étudier les changements des relations entre les sexes et les changements démographiques, il est absolument nécessaire d'inclure dans nos études la moitié de la population constituée des hommes, pour reconnaître que se marier et avoir des enfants constitue au moins l'affaire des deux personnes concernées.

Certains auteurs ont inclus les hommes dans l'étude des effets de la politique économique sur les décisions de fécondité, obtenant des résultats très intéressants. L'économiste N. Folbre (1983), par exemple, a affirmé que l'affaiblissement de la société patriarcale se traduit par la réduction de l'exercice du pouvoir des hommes dans les décisions sur le nombre d'enfants. Ceci se produit lorsque la valeur économique des enfants diminue du fait d'un déséquilibre entre les flux économiques intergénérationnels. Les femmes peuvent ainsi exercer un contrôle sur leur propre corps et obtenir plus de pouvoir de décision et de négociation. D'autre part, la coresponsabilité des pères concernant le travail reproductif lié aux enfants exerce un effet négatif sur le nombre d'enfants désiré. Autrement dit, lorsque les pères deviennent conscients de ce que signifie le *travail d'amour*, pour utiliser le terme d'H. Rose (1987)[10], l'image mythique d'une grande famille, assise à table autour du patriarche un jour de vacances, disparaît.

L'analyse de la relation entre les sexes est nécessaire pour comprendre ce que signifie réellement une rupture d'union et la constitution d'une famille monoparentale. Il y a quelques années, C. Delphy (1982), dans un article sur la signification sociologique du mariage et du divorce, a souligné le fait suivant : si le divorce marque la fin d'un mariage, il ne signifie pas du tout la fin du mariage en tant qu'institution. Son article « Mariage et divorce : la double situation difficile » ne met l'accent que sur les aspects économiques. Son hypothèse est que le mariage est l'institution qui permet de soutirer du travail gratuit à une catégorie de la population, les femmes-épouses. Elle soutient en gros que le divorce révèle certaines caractéristiques institutionnelles du mariage qui étaient latentes. Delphy (1982, p. 68) affirme le paradoxe suivant :

> « d'une part, pour les femmes, le mariage est le lieu institutionnel de leur exploitation et, d'autre part, résultat de cette exploitation, leur situation potentielle (pour toutes les femmes, pas seulement pour les femmes mariées) est si mauvaise que, économiquement parlant, le mariage devient encore pour elles la meilleure trajectoire. »

Cependant, il y a de nombreuses exceptions à cette affirmation, étant donné que beaucoup de femmes refusent de retourner à une situation de dépendance patriarcale. En effet, d'autres auteurs ont souligné que, dans de nombreux pays, par suite du développement de l'État-providence, par exemple en Allemagne, pour les individus qui connaissent une rupture d'union, la situation de risque peut devenir une chance s'il y a une infrastructure sociale et politique donnant des alternatives aux femmes dans cette situation (Madje et Neususs, 1994).

---

10. Pour Hilary Rose, le *travail d'amour* est une combinaison du travail domestique, souvent pendant de longues heures, des tâches domestiques répétitives et ennuyeuses et du travail émotionnel complexe avec les enfants, les maris et les personnes âgées handicapées.

Le développement de l'État-providence est un facteur clé du développement de nouvelles attitudes face au mariage et à la reproduction, basées sur un niveau plus élevé d'autonomie individuelle. Lorsque Roussel (1992) se demande pourquoi les changements des formes d'organisation de vie ont commencé dans la région nordique, il conclut que c'est précisément au Danemark et en Suède qu'a commencé le débat sur la nouvelle image des femmes, leur intégration dans la vie active, l'autonomie des couples, et sur la reconsidération des rôles des sexes. Bien sûr, afin de changer les rôles, il est nécessaire de modifier les relations entre les sexes.

En Espagne, même si les réformes légales introduites après la transition démocratique affectent l'ensemble de l'État et les identités sexuelles construites dans le passé, et qu'elles ont sans aucun doute facilité la démocratisation de la vie familiale, nous pouvons encore trouver de fortes différences régionales. Mon hypothèse est qu'en Catalogne les transformations sont assez développées, en particulier dans la ville de Barcelone. Non pas comme conséquence d'un développement de l'État-providence – même si on a observé dans ce domaine des améliorations importantes sous le gouvernement de gauche de la ville –, ni du fait de l'intégration massive des femmes sur le marché du travail – les taux de chômage des femmes sont très importants –, mais à cause de l'affaiblissement des relations patriarcales façonnées tout au long du siècle.

L'émancipation des femmes est dans une phase avancée en Catalogne, car la compatibilité entre famille et travail salarié a une légitimité plus importante que dans d'autres régions d'Espagne (Solsona, 1994). D'autre part, le débat social visant la responsabilité des hommes et des femmes dans la sphère privée y est vif. Plusieurs facteurs ont favorisé cette situation privilégiée de la Catalogne, historiques, économiques, politiques ainsi que culturels. En effet, depuis le début de la révolution industrielle en Catalogne, les industries textiles ont eu besoin de la main-d'œuvre féminine. Au début du siècle, même la vague conservatrice du mouvement nationaliste catalan, qui visait à instruire les femmes afin qu'elles deviennent de meilleures partenaires et qu'elles élèvent des enfants en meilleure santé, a donné plus d'importance à la préparation des filles et des jeunes femmes à gagner leur vie dans de nouvelles professions et dans de meilleures conditions. L'Institut Culturel, fondé par Francesca Bonmaison et développé au début du siècle (1909-1926), est une des expressions de la force de ce féminisme conservateur contradictoire ; il a essayé de former les femmes modernes aux valeurs religieuses en en faisant de meilleures ménagères et partenaires, et également de favoriser leur présence dans l'espace public, promouvant également une solidarité entre les femmes de différentes classes sociales (Macia, 1988). Au cours de cette période, la première expérience en Espagne en matière de mixité à l'école eut lieu en Catalogne avec « l'école moderne de Ferrer Guardia » (1901-1906), et, pendant la Seconde République (1931-1938), il n'y a que dans cette région que la mixité a été mise en œuvre (Cortada, 1988).

Pendant la Seconde République, la législation la plus progressive en Espagne fut mise en œuvre par le gouvernement catalan, afin de garantir les droits civiques et l'intégration sociale des femmes. Elle pourrait être comparée à celle des pays les plus avancés de cette époque. Par exemple, la Catalogne était le deuxième pays du monde (après l'Union Soviétique) où l'avortement était légal ; l'information sur la contraception était diffusée ; la loi espagnole sur le divorce était appliquée, et le régime légal de séparation de biens donnait aux femmes davantage d'autonomie et d'indépendance (Oranich, 1978).

Même pendant la dictature de Franco, la loi civile catalane, basée sur l'ancienne loi romaine, était plus progressiste et moins discriminatoire pour les femmes que le Code Civil Napoléonien introduit après la Guerre Civile (en 1939) dans le reste de l'Espagne. Ceci signifie, par exemple, que pendant le régime de Franco, une femme catalane qui épousait un homme catalan conservait son indépendance patrimoniale dans le mariage, même si elle ne jouissait pas de la capacité juridique aux yeux des tribunaux (mais si elle épousait un homme non catalan, le chef de famille imposait son identité régionale). Pendant l'époque de Franco, l'égalité et l'autonomie des partenaires n'étaient pas garanties. À cette époque, les femmes mariées avaient besoin de la permission de leur mari pour travailler en dehors du domicile, mais en Catalogne, le mariage ne supposait pas, comme souvent dans d'autres régions d'Espagne, une interruption de l'activité salariée (Solsona, 1994).

Au début de la période de démocratisation (1976), le premier débat public sur le féminisme radical ou de gauche après 40 ans de silence, expression du mouvement abandonné au cours de la période de dictature, eut lieu à Barcelone. Au cours de cette période, les mouvements féministes ont apporté assistance et aide aux femmes dans les domaines tels que la planification familiale, l'avortement, la séparation, etc., avant que la jeune démocratie ne s'occupe de la question. Le premier centre de planification familiale fut créé en Catalogne. Ce n'est qu'après que le travail d'assistance fut transféré dans les institutions publiques appropriées (Institut des Femmes, services sanitaires et assistance sociale).

Conséquence de tout cela, la désinstitutionnalisation est actuellement un fait en Catalogne, la vie familiale n'est pas la seule qui soit possible pour les femmes, leur cycle de vie devient plus indépendant du cycle familial. La séparation entre sexualité et reproduction, une vieille revendication du mouvement féministe, est maintenant claire. Le mariage n'est pas le seul cadre pour les relations sentimentales et sexuelles, et il a perdu le monopole de la reproduction. Le meilleur âge pour se marier et avoir des enfants est remis en question. Le mariage a lieu plus tard ou n'a pas lieu. Les femmes ont des enfants plus tard ou n'en ont pas. Les cohabitants et les couples sans enfant commencent à être facilement acceptés. Les groupes d'homosexuels hommes et femmes sont présents dans la vie publique et revendiquent le droit d'éduquer et d'adopter des enfants. Le pourcentage d'enfants nés hors mariage est plus élevé en Catalogne que dans l'ensemble

de l'Espagne, et la transformation de la cohabitation en mariage à la naissance des enfants n'est pas aussi fréquente que dans d'autres pays européens. Les ménages d'une personne, chez les jeunes et les adultes, sont plus fréquents en Catalogne et sont concentrés dans certains quartiers de la ville de Barcelone où les prix des logements sont plus bas. Une proportion plus importante de femmes peut être confrontée à un divorce ou à une séparation, même si l'aide sociale les concernant est quasi inexistante[11]. Les familles monoparentales sont en augmentation et sont de plus en plus acceptées.

En fait, en Espagne, les différences régionales concernant le degré d'émancipation et l'intégration sociale des femmes sont importantes. Le pourcentage de femmes de 20-24 ans qui poursuivent des études supérieures en Catalogne est presque le double de celui qu'on observe en Andalousie, où, dans ce même groupe d'âge, le pourcentage de femmes qui se déclarent femmes au foyer est le double de celui que l'on observe en Catalogne. Le pourcentage de femmes mariées qui ont un emploi non agricole est plus élevé en Catalogne que dans toute autre région, de même que la proportion des familles nucléaires avec deux emplois. Le pourcentage d'enfants mineurs qui fréquentent un centre scolaire y est également plus élevé. Le pourcentage d'écoles primaires ayant des horaires allant de 9 h du matin à 5 h de l'après-midi, comprenant un réfectoire, organisées non pas par l'État mais par les associations de parents, rendant une activité professionnelle plus facile pour ceux-ci, est plus élevé en Catalogne que dans d'autres régions.

## REMARQUES DE CONCLUSION

Les tendances récentes de la constitution, du maintien et de la dissolution des unions et des familles en Catalogne ont des caractéristiques communes avec le reste des pays de la communauté européenne. La nuptialité et la fécondité diminuent et se produisent à un âge plus tardif, la cohabitation et les naissances hors mariage sont en augmentation, ainsi que l'instabilité des unions, etc. Mais la composition du ménage ne semble pas suivre les tendances nordiques. Les ménages composés d'individus non liés par la parenté ne sont pas fréquents, l'émancipation et la constitution de nouveaux ménages par les jeunes gens sont fortement liées à la constitution d'une famille et, en cas de divorce ou de séparation, la famille joue un rôle de soutien important. En d'autres termes, malgré la désinstitutionnalisation de la famille, les organisations de vie et l'aide mutuelle sont toujours basées

11. En Catalogne, ainsi que dans d'autres gouvernements autonomes d'Espagne, il existe un salaire minimum appelé PIRMI (Programme Interdépartemental de Revenu Minimum d'Insertion) de 37 000 pesetas, plus 6 000 pesetas par enfant, mais très peu de mères seules peuvent le percevoir.

sur les relations familiales. Trois causes principales expliquent de telles différences. D'une part, je dois mentionner le développement insuffisant de l'État-providence en termes d'offre de soins et d'aide financière aux personnes qui ne sont pas indépendantes économiquement. D'autre part, l'incapacité du marché du travail à offrir suffisamment d'emplois, afin d'assurer aux individus leur autonomie économique. Enfin, les facteurs culturels liés à l'orientation familiale de la société expliquent la persistance d'un type plus complexe de ménage. Cette orientation familiale va de pair avec le développement de l'individualisation, et, en fait, le soutien familial permet aux individus de choisir plus librement leur voie. Il y a ici un paradoxe intéressant : le soutien familial renforce le développement du processus d'individualisation dans notre pays, un fait qui remet en question les hypothèses formulées par les sociologues de la famille qui ont étudié les sociétés occidentales dans les décennies soixante et soixante-dix.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


BECKER, G. (1981), *Tratado de la familia*, Madrid, Alianza Universidad.

CAIN, M. T. (1993), « Patriarcal Sctructure and Demographic Change », dans : N. Federici, K. Mason et S. Sogner, *Women's Position and Demographic Change*, Oxford, Clarendon Press.

CALDWELL, J. (1982), *Theory of Fertility Decline*, New York, Academic Press.

CLIQUET, R. (1991), « The Second Demographic Transition: Fact or Fiction? », *Population Studies*, n° 23, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

COALE, A. (1973), « Demographic Transition », *Congrès International de la Population*, Liège, UIESP.

COALE, A., et S. COTTS WATKINS, éd. (1986), *The Decline of Fertility in Europe*, Princeton, Princeton University Press.

CORTADA, E. (1988), « Coeducacion i diferèencies de gènere. Origens d'un debat permanent », *L'Avenç*, n° 112, p. 12-17.

DELPHY, C. (1982), « Matrimonio y divorcio : el doble atolladero », *Cuadernos Inacabados*, n° 2-3, p. 65-76.

FLAQUER, L., et M. SOLSONA (1995), « La situacion de la familia a Barcelona », *Barcelona Societat*, n° 3, p. 12-37.

FOLBRE, N. (1983), « Of Patriarchy Born: The Political Economy of Fertility Decisions », *Feminist Studies*, vol. 9, n° 2, p. 261-284.

GITTINS, D. (1993), *The Family in Question*, Londres, MacMillan.

JENSEN, A.-M. (1995), « Gender Gaps in Relationships With Children: Closing or Widening? », dans : K. Mason et A.-M. Jensen, éd., *Gender and Family Change in Industrialised Countries*, Oxford, Clarendon Press.

LESTHAEGHE, R. (1995), « The Second Demographic Transition in Western Countries: An Interpretation », dans : K. Mason et A.-M. Jensen, éd., *Gender and Family Change in Industrialised Countries*, Oxford, Clarendon Press.

MACIA, E. (1988), « L'institut de cultura : un model de promocio cultural per a la dona catalana », *L'Avenç*, n° 112, p. 19-21.

MADJE, E., et C. NEUSUSS (1994), « Lone Mothers in East and West Berlin: Disadvantaged Citizens or Women Avoiding Patriarchy », *Environment and Planning A*, vol. 26, p. 1419-1433.

NOTESTEIN, F. W. (1953), « Economic Problem and Population Change », *Proceedings of the Eighth International Conference of Agriculture*, Londres, Oxford University Press.

OPPENHEIMER, V. K., et V. LEW (1995), « American Marriage Formation in 1980s: How Important Was Women's Economic Independence? », dans : K. Mason et A.-M. Jensen, éd., *Gender and Family Change in Industrialised Countries*, Oxford, Clarendon Press.

ORANICH, M. (1978), « La discriminacio legal de la dona », dans : M. A. Campmany *et al., Dona i societat a la Catalunya actual*, Barcelone, Edicions 62.

PARSONS, T., et R. F. BALES, éd. (1955), *Family, Socialization and Interaction Process*, New York, Free Press.

ROSE, H. (1987), « Trabajo de mujeres : conocimiento de mujeres », dans : C. Amoros, *Mujeres, ciencia y pratica politica*, Madrid, Universidad Complutense.

ROUSSEL, L. (1992), « La famille en Europe occidentale : divergences et convergences », *Population*, n° 1, p. 133-152.

SIMMONS, A. B. (s.d.), *El valor del niño (VOC) en las políticas de poblacion : nueva esperanza o falsa promesa?,* Ottawa, Centre International de Recherche sur le Développement, et UIESP.

SOLSONA, M. (1994), « Actividad laboral y constitución familiar. Estudio comparativo por comunidades », *Demografia y Politicas Publicas*, Vitoria, Emakunde.

VAN DE KAA, D. (1988), « The Second Demographic Transition Revisited: Theories and Expectations », Symposium on Population Change and European Society, Florence, UIESP.

VAN DE KAA, D., et R. LESTHAEGHE (1986), « Population: Growth and Shrinkage. Introduction », *Mens en Maatschappij*.

WATKINS COTTS, S. (1993), « If All We Knew About Women Was What We Read in Demography, What Will We Know », *Demography*, vol. 30, n° 4, p. 551-577.

10

# ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ET DE LA COMPOSITION DES FAMILLES DURANT LES DERNIÈRES DÉCENNIES EN ROUMANIE

**Radu Felician HALUS**
Commission nationale pour la statistique
Bucarest, Roumanie

L'analyse des changements structurels des ménages et des familles est intéressante puisque le ménage et la famille, noyaux de base de la société, jouent un rôle dans l'évolution humaine, économique et sociale. Le ménage et la famille exercent, dans la société contemporaine, des fonctions importantes : fonction économique (production de biens et de services, unité de consommation), fonction reproductive de la population et du groupe social, lieu de socialisation et d'éducation des jeunes générations.

Ces fonctions concernent tous les membres qui composent la famille, quels que soient leur sexe ou leur âge. Dans ce contexte, il ne faut pas négliger le rôle déterminant des femmes, tant dans la famille que dans la société. Tenant compte de ces considérations, ce travail présentera le rôle et la place des femmes au sein des ménages et des familles, dans un contexte d'évolution des structures de cohabitation.

## ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES FAMILIAUX

L'évolution du nombre et de la composition des ménages et des familles en Roumanie peut être étudiée à travers les recensements de population d'après-guerre, et plus particulièrement ceux de 1966, 1977 et 1992. Dans la dernière moitié du siècle, le nombre des ménages s'est accru plus rapidement que l'ensemble de la population du pays, et la taille moyenne des ménages s'est réduite, en raison notamment de facteurs démographiques. Pendant la période 1948-1996, on enregistre une croissance de près de 3,4 millions de

ménages (+ 80 %), tandis que la population augmente de 41 %. Le nombre des ménages s'est accru plus rapidement au cours de la période 1948-1966, avec un accroissement annuel moyen de 1,8 %, que pendant la période 1977-1996, où l'accroissement annuel était trois fois moindre. La taille moyenne des ménages est passée de 3,75 personnes en 1948 à 3,25 personnes en 1966, 3,21 personnes en 1977 et seulement 2,93 personnes au début de l'année 1996.

Tableau 10.1.– Répartition des ménages selon le type aux recensements de 1966, 1977 et 1992

| Types de ménages | 1966 | | 1977 | | 1992 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) |
| Ménages familiaux : | 5 044 | 86,2 | 5 634 | 84,5 | 5 922 | 81,2 |
| à 1 noyau familial | 4 693 | 80,2 | 5 269 | 79,0 | 5 471 | 75,1 |
| à 2 noyaux familiaux | 342 | 5,8 | 354 | 5,3 | 432 | 5,9 |
| à 3 noyaux familiaux et + | 9 | 0,2 | 11 | 0,2 | 19 | 0,3 |
| Ménages non familiaux : | 808 | 13,8 | 1 033 | 15,5 | 1 367 | 18,8 |
| d'une personne | 741 | 12,7 | 930 | 13,9 | 1 247 | 17,1 |
| de plusieurs personnes | 67 | 1,1 | 103 | 1,6 | 120 | 1,6 |
| *Ensemble des ménages* | *5 852* | *100,0* | *6 667* | *100,0* | *7 289* | *100,0* |

Les causes de la réduction de la taille moyenne des ménages sont de nature socioéconomique et démographique. Cette réduction peut être perçue comme une conséquence de la décohabitation, de la chute accentuée de la fécondité (spécialement dans la dernière décennie) et de l'accroissement sensible des ménages composés d'une seule personne, suite au processus de vieillissement de la population.

La structure des ménages selon le type est caractérisée par la forte proportion (presque 6/7 du total) des ménages familiaux (familles formées d'un seul noyau ou familles complexes), bien que, durant le dernier quart de siècle, leur poids dans le total des ménages se soit réduit jusqu'à environ 4/5, par suite de l'accroissement rapide de la part des ménages non familiaux (sans noyau familial dans leur composition), constitués en majorité d'une seule personne. Malgré cette perte de poids relatif, les ménages familiaux se sont accrus de 17 %, soit environ 880 000 ménages, de 1966 à 1992.

En 1966, 80 % des ménages, contre 75 % en 1992, étaient composés d'un seul noyau familial, avec ou sans autres personnes apparentées. Le nombre de ces ménages s'est accru, dans les vingt-cinq dernières années, de 780 000 unités, avec une légère réduction de leur poids dans le total des ménages familiaux. Cette réduction est due à une croissance un peu plus forte des ménages formés de plusieurs noyaux. Ceci tend à montrer que le phénomène de décohabitation n'est pas le fait des ménages familiaux.

Mais il ne faut pas omettre l'étude des ménages non familiaux dans la société roumaine, notamment celle des ménages d'une personne. Ainsi, dans les vingt-cinq dernières années, ceux-ci se sont accrus de 70 %, leur poids dans le total des ménages atteignant 17,1 % en 1992 (contre 12,7 % en 1966). Deux tiers de ces ménages sont composés de femmes seules et surtout de personnes âgées veuves. Durant la période étudiée, le nombre des ménages non-familiaux abritant plusieurs personnes s'est accru aussi, mais leur proportion dans le total des ménages est restée très faible (1,6 %). Ces ménages sont composés, dans leur majorité, de personnes apparentées mais sans noyau familial.

On remarque des différences dans la structure des ménages familiaux selon le milieu de résidence. Tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales, les ménages familiaux représentent, en 1992, 4/5 du total des ménages. Dans les zones urbaines, leur poids est resté le même (82 %) au cours de la période 1966-1992 ; par contre, dans les zones rurales, leur poids a diminué, principalement en raison de la croissance des ménages composés d'une seule personne. Les ménages comportant un seul noyau familial ont augmenté de 60 % en ville et ont diminué de 15 % en milieu rural. On rencontre proportionnellement davantage de ménages familiaux à un seul noyau dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Parallèlement, les ménages familiaux à plusieurs noyaux se sont accrus tout particulièrement dans les zones urbaines : en 1992, leur poids est deux fois plus important dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

Tableau 10.2.– Répartition (%) des ménages selon leur taille, 1948-1996

| Taille du ménage | 1948 | 1966 | 1977 | 1992 | 1996* |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 personne | 8,5 | 12,7 | 13,9 | 17,1 | 17,3 |
| 2 personnes | 20,6 | 23,8 | 24,7 | 25,8 | 26,0 |
| 3 personnes | 21,6 | 23,9 | 22,0 | 21,0 | 21,1 |
| 4 personnes | 18,6 | 20,2 | 19,6 | 19,1 | 18,9 |
| 5 personnes | 13,4 | 10,8 | 10,6 | 8,9 | 8,8 |
| 6 personnes | 9,2 | 5,0 | 6,0 | 4,6 | 4,5 |
| 7 personnes et plus | 8,1 | 3,6 | 3,2 | 3,5 | 3,4 |
| Population (milliers) | 15 798 | 19 010 | 21 421 | 22 386 | 22 233 |
| Nombre moyen de personnes par ménage | 3,75 | 3,25 | 3,21 | 3,07 | 2,93 |

* Au début de l'année (estimation).
*Sources* : recensements.

Les changements structurels affectant les ménages se reflètent aussi dans leur taille. À partir de 1950, on constate un accroissement du taux des ménages de 1 ou 2 personnes, et une réduction proportionnelle des ménages de 5 personnes et plus. Le poids des ménages d'une personne a doublé entre 1948 et 1996, tandis que le poids des ménages de 6 personnes et plus s'est réduit de moitié sur la même période. La part des ménages formés de 3 ou 4

personnes est restée la même, soit environ 40 % du total des ménages. Alors que le nombre des ménages s'est accru de 80 % durant la seconde moitié de notre siècle, le nombre des ménages de 6 personnes et plus s'est réduit d'environ 20 %. En 1948, les ménages de 1 à 4 personnes regroupaient près de la moitié de la population du pays, et en 1996, ils comprenaient jusqu'à 70 % du total des habitants (à l'exclusion des ménages institutionnels).

L'analyse de la structure des ménages selon leur type, leur taille et le nombre de générations qui les composent donne des renseignements intéressants. Plus d'un ménage familial sur deux abrite deux générations, presque 40 % des ménages comprennent une seule génération, et seulement 8 % des ménages comptent trois générations ou davantage. En règle générale, les ménages à une génération, tout comme ceux qui en comptent deux, ne comprennent pas de personnes extérieures au noyau familial. Le nombre de ménages familiaux complexes comprenant, à côté du couple conjugal avec ou sans enfants, d'autres personnes (apparentées ou non) s'est réduit considérablement. Les ménages à une seule génération (le plus souvent un couple conjugal sans enfant) représentent un quart des ménages familiaux, les trois quarts restants abritant au moins deux générations.

Tableau 10.3.– Répartition des ménages selon leur type, leur taille et le nombre de générations qu'ils abritent, 1992 (milliers)

| Taille du ménage | Ménages familiaux | | | Ménages non familiaux | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 génération | 2 générations ou + | Sous-total | 1 génération | 2 générations ou + | Sous-total | |
| 1 personne | - | - | - | 1 247 | - | 1 247 | 1 247 |
| 2 personnes | 1 463 | 318 | 1 781 | 78 | 23 | 101 | 1 882 |
| 3 personnes et + | 53 | 4 088 | 4 141 | 19 | - | 19 | 4 160 |
| Total | 1 516 | 4 406 | 5 922 | 1 344 | 23 | 1 367 | 7 289 |
| Nombre de personnes | 3 106 | 17 768 | 20 874 | 1 466 | 46 | 1 512 | 22 386 |
| Nombre moyen de personnes par ménage | 2,05 | 4,03 | 3,52 | 1,09 | 2,00 | 1,11 | 3,07 |

## CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE ET LA TAILLE DES FAMILLES

La mise en évidence du nombre et de la structure des familles (noyaux familiaux) représente un élément important dans l'analyse des ménages familiaux, bien que les ménages à un seul noyau (une seule famille) représentent plus de 90 % du total des ménages familiaux. L'étude de la structure des noyaux familiaux est très importante pour déterminer le rôle et la

place de la femme dans la famille. Au cours du dernier quart de siècle, le nombre des familles s'est accru d'environ 1 million, soit 20 %, aboutissant en 1992 à 6,4 millions de familles (couples conjugaux avec ou sans enfants ou familles monoparentales) (tableau 10.4). L'accroissement du nombre des familles a été presque parallèle à l'accroissement de la population nationale, mais plus important que celui des ménages familiaux, car il y a eu une croissance des ménages à plusieurs noyaux (tableau 10.1).

Plus d'une famille sur deux est constituée d'un couple conjugal avec enfants. Les couples conjugaux sans enfant représentent un tiers des familles, et les familles monoparentales un peu plus de 10 %. Durant la période 1966-1992, on a enregistré le plus fort accroissement pour les familles monoparentales (près de 65 %), et l'accroissement le plus faible (10 %) pour les familles formées d'un couple conjugal avec enfants. Les couples conjugaux sans enfant ont connu un accroissement de 25 %. Le poids relatif des familles avec enfants tend donc à se réduire légèrement.

Tableau - 10.4.– Typologie des familles aux recensements de 1966, 1977 et 1992

| Type de famille | 1966 | | 1977 | | 1992 | | Rapport 1992/ 1996 (%) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) | |
| Couple conjugal sans enfant | 1 657,7 | 30,7 | 1 874,0 | 31,2 | 2 065,3 | 32,3 | 124,6 |
| Couple conjugal avec enfant(s) | 3 327,4 | 61,6 | 3 673,4 | 61,1 | 3 637,5 | 56,9 | 109,3 |
| Famille monoparentale | 419,0 | 7,7 | 464,2 | 7,7 | 690,3 | 10,8 | 164,7 |
| Total des familles | 5 404,1 | 100,0 | 6 011,6 | 100,0 | 6 393,1 | 100,0 | 118,3 |

On note toutefois des différences selon le milieu de résidence. En zone urbaine, les familles complètes avec enfants représentent environ 2/3 du total des familles, contre 50 % en milieu rural. Les familles sans enfant représentent 25 % du total des familles en milieu urbain, contre 40 % en milieu rural. Quant aux familles monoparentales, elles sont plus fréquentes en milieu urbain qu'en milieu rural. On note aussi des changements dans la structure même des familles. Durant les vingt-cinq dernières années, la taille moyenne des familles a légèrement diminué, passant de 3,20 personnes par famille en 1966 à 3,15 en 1992 (tableau 10.5).

En revanche, on a enregistré une légère hausse de la taille des familles avec enfants, ainsi que des familles monoparentales. La différence entre la taille des familles complètes avec enfants (3,9 personnes) et celle des familles monoparentales (2,5 personnes) s'est maintenue (tableau 10.6). L'augmentation du poids des familles formées de deux personnes (actuellement 40 % du total des familles) est due à l'accroissement rapide des familles monoparentales avec un enfant et des familles sans enfant

(couples de personnes âgées). Les familles formées de quatre personnes et plus ont maintenu leur part (un tiers du total des familles), avec une augmentation numérique de l'ordre de 20 % (tableau 10.5).

Tableau 10.5.– Répartition des familles selon le nombre de leurs membres en 1966, 1977 et 1992

| Taille de la famille | 1966 | | 1977 | | 1992 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) |
| 2 personnes | 1 946,5 | 36,0 | 2 196,5 | 36,5 | 2 528,6 | 39,6 |
| 3 personnes | 1 661,0 | 30,7 | 1 625,3 | 27,0 | 1 719,2 | 26,9 |
| 4 personnes | 1 096,6 | 20,3 | 1 307,5 | 21,8 | 1 374,6 | 21,5 |
| 5 personnes et plus | 700,0 | 13,0 | 882,3 | 14,7 | 770,7 | 12,0 |
| Total des familles | 5 404,1 | 100,0 | 6 011,6 | 100,0 | 6 393,1 | 100,0 |
| Nombre des personnes formant les familles | 17 300,9 | - | 19 506,5 | - | 20 111,5 | - |
| Nombre moyen de personnes par famille | 3,20 | - | 3,24 | - | 3,15 | - |

Tableau 10.6.– Répartition (%) des familles avec enfants selon le type et le nombre d'enfants en 1966, 1977 et 1992

| Nombre d'enfants | Ensemble des familles avec enfants | | | Couples conjugaux avec enfants | | | Familles monoparentales | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1966 | 1977 | 1992 | 1966 | 1977 | 1992 | 1966 | 1977 | 1992 |
| 1 | 49,7 | 44,8 | 46,9 | 47,3 | 41,6 | 43,1 | 68,9 | 69,5 | 67,1 |
| 2 | 30,9 | 33,2 | 34,2 | 32,2 | 34,8 | 36,5 | 21,0 | 20,6 | 22,1 |
| 3 | 11,0 | 12,8 | 11,1 | 11,6 | 13,6 | 11,9 | 6,4 | 6,3 | 6,8 |
| 4 | 4,7 | 6,2 | 4,6 | 5,0 | 6,7 | 4,9 | 2,3 | 2,4 | 2,6 |
| 5 et plus | 3,7 | 3,0 | 3,2 | 3,9 | 3,3 | 3,6 | 1,4 | 1,2 | 1,4 |
| Nombre moyen d'enfants par famille | 1,84 | 1,92 | 1,85 | 1,89 | 1,98 | 1,91 | 1,47 | 1,46 | 1,50 |

Bien que le nombre des familles avec enfants se soit accru de 15,5 % pendant la période 1966-1992, leur poids dans le total des familles a diminué, passant de 69,3 % à 67,7 %. Ceci s'explique par la croissance plus rapide des familles sans enfant. En 1992, 84 % de l'ensemble des familles avec enfants sont des couples conjugaux, 16 % des familles monoparentales. La proportion des familles à un seul enfant s'est réduite, tant pour les couples conjugaux avec enfant que pour les familles monoparentales, tandis que le poids des familles de 2 enfants a eu tendance à s'accroître pour tous les types de famille. Le poids des familles de 4 enfants et plus s'est réduit. Plus de 40 % des familles formées d'un couple conjugal avec enfants ont un seul enfant, et il en va de même pour plus des deux tiers des familles monoparentales.

Le nombre moyen d'enfants dans les familles avec enfants a connu une légère diminution de 1977 à 1992 (1,9 enfant en moyenne par famille), mais il s'est accru légèrement dans les familles monoparentales (1,5 enfant en 1992).

On compte, en 1996, 3,2 millions de familles avec des enfants à charge de moins de 18 ans, inactifs ou célibataires, dont 11 % de familles monoparentales. Elles totalisent 5,78 millions d'enfants à charge, soit une moyenne de 1,8 enfant mineur par famille.

Du total de ces familles, 45 % ont un seul enfant à charge et presque 40 % en ont deux. Seulement 12 % des familles avec enfants ont plus de 2 enfants mineurs à charge. La grande majorité des familles ayant plusieurs enfants à charge (plus de 9/10) sont des couples conjugaux avec enfants.

## FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES QUI ONT DÉTERMINÉ LES CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DES FAMILLES : LEUR CONSTITUTION ET LEUR DISSOLUTION

L'évolution du nombre des familles a été déterminée par une série de facteurs sociaux ou comportementaux et par des facteurs démographiques, comme la nuptialité, la divortialité et le veuvage. Les structures de la famille sont également influencées dans une large mesure par certains phénomènes démographiques, et en premier lieu par la fécondité. C'est pourquoi on accorde une importance particulière aux phénomènes de constitution et de stabilité de la famille, qui, à leur tour, influencent la place des femmes et leur rôle dans le cycle de vie de la famille.

Ces dernières années, la Roumanie a connu une période de transition, et, bien que la nuptialité ait enregistré une légère diminution, elle se maintient néanmoins à un niveau stable et élevé par comparaison aux autres pays européens. Le taux de nuptialité a baissé : il était de 9 mariages pour 1 000 habitants il y a deux décennies, de 8,3 en 1990, et de 6,8 en 1994-1995. Le nombre des mariages légalement constitués s'est réduit de 20 % entre 1990 et 1995. Quant aux unions consensuelles, elles ne représentent pas encore un poids significatif comme forme de cohabitation et de constitution de la famille : plus de 80 % des unions sont des premiers mariages (86 % en 1995).

L'âge moyen au mariage s'est élevé d'environ une année entre 1990 et 1995. En 1995, l'âge moyen à la constitution d'une famille était de 28 ans pour les hommes et de 24,5 ans pour les femmes, tandis que l'âge moyen au premier mariage se situait à 26 ans pour les hommes et 22,8 ans pour les femmes. Dans leur grande majorité (plus de 80 %), les mariages se sont constitués avant 30 ans. On compte environ 90 hommes mariés de 20-29 ans pour 100 femmes mariées de 15-24 ans. L'évolution du processus de constitution des familles se reflète dans la structure de la population selon l'état civil. En 1992, presque 70 % des personnes en âge de se marier étaient

mariées. Dans les deux dernières décennies, la tendance est à l'accroissement du nombre de personnes mariées, qui s'explique par une structure par âges favorable.

Les mariages de premier rang représentent 91 % du total des mariages. La grande majorité des femmes – 95,5 % du total des femmes mariées enregistrées au recensement de 1992 – ont conclu leur premier mariage avant l'âge de 30 ans, ce qui fait que leur âge au mariage soit de 20,7 ans en moyenne. Conclure un premier mariage à un jeune âge (6 femmes sur 7 se sont mariées avant 25 ans) influence la durée du mariage. Ainsi, les couples conjugaux qui ont conclu un seul mariage ont une durée moyenne de mariage de 21,9 ans, ce qui confirme le degré relativement élevé de stabilité des familles dans la société roumaine. Presque la moitié des femmes mariées pour la première fois ont conclu leur mariage avant l'âge de 20 ans. Seulement 1 % de ces femmes se sont mariées après 40 ans, ce qui, évidemment, affecte la durée de leur mariage et leur fécondité légitime.

Les tendances enregistrées dans l'évolution de la divortialité et du veuvage ont influencé la stabilité de la famille. La divortialité se maintient à un niveau relativement bas (1,6 divorce pour 1 000 habitants en 1991, et 1,54 en 1995), confirmant ainsi le caractère stable de la famille roumaine. Mais, dans un divorce sur deux, il y a des enfants mineurs, ce qui explique l'accroissement des familles monoparentales de type « mère avec enfants à charge ». Entre 1990 et 1995, on observe une augmentation de la précocité de la divortialité, notamment pour les personnes de moins de 20 ans (hommes et femmes). L'âge moyen au divorce diminue.

La mortalité joue aussi un rôle dans l'évolution de la famille. Elle réduit, à travers le veuvage, le nombre de couples conjugaux. En 1995, la proportion était de 9,8 veufs ou veuves pour 1 000 personnes mariées, et de 13,8 veuves pour 1 000 femmes mariées. Les femmes ont un taux de veuvage 2,4 fois plus important que celui des hommes. Le taux de remariage des veufs est 2,4 fois supérieur à celui des veuves, ce qui explique que le nombre des veuves soit 4,8 fois supérieur à celui des veufs dans la population totale. En conclusion, on observe que, pour 100 nouveaux mariages conclus, on compte 90 mariages dissous par divorce ou veuvage, ce qui signifie que seulement 10 % des nouveaux couples formés contribuent à la croissance du nombre des familles.

L'évolution de la fécondité légitime a aussi une influence sur la structure des familles. La diminution de la fécondité observée ces dernières années se maintient. L'indice conjoncturel de fécondité s'est réduit jusqu'à moins de 2 enfants par femme à partir de 1990 : il valait 1,83 en 1990 et seulement 1,34 en 1995. En dépit d'une fécondité précoce, l'indice conjoncturel de fécondité des femmes de moins de 30 ans est tombé à 1,12 enfant en 1995. On observe l'accroissement du poids des naissances hors mariage. Ainsi, en 1995, un enfant né vivant sur cinq est né hors mariage (on en comptait 15 % en 1992 et 19,8 % en 1995). On observe aussi une augmentation des accouchements de mères de moins de 20 ans (17,3 % du total des naissances en 1995), avec pour effet une série de problèmes sociaux spécifiques, comme la mise en

institution des enfants, l'abandon ou la pauvreté, ce qui influence dans une large mesure l'évolution du rôle des femmes au sein de la famille.

Enfin, à la suite de la libéralisation des interruptions de grossesse en 1990 (par abrogation de la loi d'interdiction de l'avortement), le taux des avortements est resté à un niveau très élevé : 290 avortements pour 100 enfants nés vivants en 1990, 213 en 1995. Dans une étude sur la santé de la reproduction réalisée en 1993, une femme sur deux a déclaré avoir eu au moins une grossesse non désirée. Même en 1995, l'indice conjoncturel des avortements est resté très élevé : en moyenne 3 avortements par femme au cours de la vie féconde (davantage encore chez les femmes de moins de 30 ans). Conséquence des complications de l'accouchement et de l'avortement, la mortalité maternelle est très élevée. Dans les années 1980, le taux de mortalité maternelle était de 150 décès pour 100 000 enfants nés vivants ; ce taux a diminué jusqu'à seulement 47,8 décès maternels pour 100 000 enfants nés vivants en 1995, ce qui représente tout de même un des niveaux les plus élevés d'Europe. L'état général de santé des femmes a des conséquences sur l'évolution des familles. Il faut donc étudier ce thème en profondeur.

## POSITION ET RÔLE DE LA FEMME DANS LA FAMILLE

Avec l'évolution de la structure de la famille et des responsabilités en son sein, la place et le rôle des femmes ont changé. De nouvelles conditions économiques, sociales, démographiques, éducatives commencent à se manifester au niveau familial. Ces conditions ont une grande influence sur les relations existant entre les membres de la famille. Les changements apparus dans la structure de la famille déterminent et influencent la fonction et la place des femmes dans le cadre familial et dans la société, comme les changements dus à la réduction de la fécondité et l'évolution des relations femme/enfants. D'autres facteurs déterminent aussi la dynamique des familles, avec pour conséquences des changements dans les responsabilités familiales des femmes.

### *La femme comme personne de référence dans la famille : relation de la femme avec les autres membres de la famille*

En 1996 (milieu d'année), la Roumanie comptait 11,53 millions de femmes, soit 51 % de la population du pays, dont 9,33 millions de femmes de 15 ans et plus, soit 40 % de l'ensemble de la population. D'après le recensement de 1992, 11,4 millions de femmes vivaient dans les ménages, dont presque 1 million (8,6 %) dans des ménages non familiaux. Plus des 4/5 (830 000) de ces dernières vivaient seules, 11 000 étaient des filles de moins de 15 ans, et 73 000 des chefs de ménages non familiaux. Seulement 72 000

femmes adultes entrent dans la composition des ménages non familiaux formés de plusieurs personnes sans être chefs de ménage.

Tableau 10.7.– Répartition de la population féminine par groupe d'âge et position au sein du ménage, 1992 (milliers)

| Position de la femme dans le ménage (par rapport au chef du ménage) | Type de ménage | | | Groupe d'âge | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Familial | Non familial | *dont personne seule* | Moins de 15 ans | 15-59 ans | 60 ans et plus | |
| Chef de ménage | 704 | 903 | *830* | * | 755 | 852 | 1 607 |
| Épouse | 5 046 | - | - | * | 4 113 | 933 | 5 046 |
| Fille | 3 488 | - | - | 2 105 | 1 378 | 5 | 3 488 |
| Belle-fille | 341 | 2 | - | * | 342 | 1 | 343 |
| Nièce | 430 | 19 | - | 368 | 81 | * | 449 |
| Mère/Belle-mère | 296 | 2 | - | - | 32 | 266 | 298 |
| Autre parent | 99 | 30 | - | 24 | 58 | 47 | 129 |
| Non apparentée | 47 | 30 | - | 10 | 56 | 11 | 77 |
| Total | 10 451 | 986 | *830* | 2 507 | 6 815 | 2 115 | 11 437 |

Dans l'ensemble, 9 femmes sur 10 appartiennent à un ménage familial. Près du quart de celles-ci (23,9 %) sont des filles de moins de 15 ans, 60 % des femmes de 15 à 59 ans et plus de 14 % des femmes âgées de 60 ans et plus.

— Seulement 704 000 femmes de plus de 15 ans étaient chefs d'un ménage familial (personne de référence). Dans ce cas, 9 fois sur 10 (soit 8,8 % du total des femmes de plus de 15 ans), il s'agissait d'un ménage monoparental. Seules 483 000 femmes adultes étaient chefs de ménage (soit 7,4 %).

— Environ la moitié des femmes (5,05 millions) étaient épouses du chef de ménage. Parmi les femmes adultes, le poids des épouses a été de presque 2/3. On remarque aussi que moins d'un cinquième (18,5 %) des épouses avaient plus de 60 ans.

— 3,5 millions de femmes (un tiers du total) avaient le statut de fille du chef de ménage, la plus grande proportion (3/5) ayant moins de 15 ans.

— Plus de 1,2 million de femmes (environ 11 %) avaient un autre lien de parenté avec le chef de ménage (nièce, belle-fille, mère, belle-mère, sœur, tante, belle-sœur, aïeule). Une proportion non significative n'avait aucun degré de parenté avec le chef de ménage.

Parmi les femmes de plus de 60 ans (moins de 1,5 million), près des deux tiers étaient épouses du chef de ménage, et environ 20 % mères ou belles-mères du chef de ménage. Les femmes âgées chefs de ménage étaient seulement 221 000, soit environ le sixième du total des personnes de plus de 60 ans. Leur proportion était toutefois deux fois supérieure à celle des femmes adultes.

La proportion de femmes chefs de ménage était de 20,6 % en 1966, de seulement 16,5 % en 1977 et de 22,1 % en 1992. L'accroissement du nombre des ménages conduits par une femme a été plus fort que celui du total des ménages dans la période 1966-1992 (accroissement d'un tiers), mais surtout pendant la période 1977-1992 (accroissement de presque 50 %). Le tableau 10.8 présente l'évolution des femmes chefs de ménage entre 1966 et 1992.

Tableau 10.8.– Répartition des femmes chefs de ménage par groupe d'âge en 1966, 1977 et 1992 (milliers)

| Année | Groupe d'âge | | | |
|---|---|---|---|---|
| | < 15 ans | 15-64 ans | 65 ans et + | Total |
| 1966 | 12 | 908 | 285 | 1 205 |
| 1977 | 5 | 722 | 376 | 1 103 |
| *dont femmes seules* | *5* | *312* | *294* | *611* |
| 1992 | - | 953 | 655 | 1 608 |
| *dont femmes seules* | - | *361* | *469* | *830* |

Le nombre de femmes chefs de ménage s'est accru de 45,7 % pendant les quinze dernières années (soit 504 000 femmes), tandis que le nombre d'hommes chefs de ménage s'est accru seulement de 2,1 %. En 1977 et en 1992, les femmes seules représentent plus de la moitié du total des femmes chefs de ménage. On observe un vieillissement du groupe des femmes chefs de ménage (surtout les femmes seules).

Dans le dernier quart de siècle, le nombre des femmes chefs de ménage résidant en milieu urbain s'est accru de plus de 80 %, tandis qu'en milieu rural leur nombre est resté stable. À l'heure actuelle, plus de 40 % d'entre elles sont des femmes âgées de plus de 60 ans. Leur accroissement est très important puisque leur nombre est 2,5 fois plus élevé qu'il y a une trentaine d'années.

Parmi les femmes chefs de ménage âgées de 65 ans et plus, les trois quarts sont des femmes seules. Leur nombre s'est accru de 65 % dans les trois dernières décennies. Du total des 1,6 million de femmes chefs de ménage en 1992, presque 67 % sont veuves, environ 17 % sont divorcées, tandis que les femmes mariées et les célibataires ne représentent que 16 % de l'ensemble. Si on se rapporte au total des femmes âgées chefs de ménage, 4/5 d'entre elles sont veuves. Quant aux femmes seules, à l'heure actuelle, environ 70 % sont des femmes âgées, et en grande majorité des veuves. On observe, ces dernières décennies, que les femmes ont un poids de plus en plus important dans l'ensemble des ménages d'une personne.

En conclusion, on peut souligner des différences dans la structure du ménage selon que le chef de ménage est un homme ou une femme. Dans le total des ménages conduits par des femmes, ceux formés d'une personne représentent plus de 50 %, tandis que, dans le cas des hommes, les ménages formés d'une personne sont 7 fois moins importants. Parmi les ménages dont

le chef est un homme, plus des 9/10 sont des ménages familiaux, formés notamment par des couples conjugaux. Dans le cas des ménages conduits par une femme, les ménages familiaux ne représentent qu'environ 40 % du total, soit deux fois moins que pour les hommes.

Tableau 10.9.– Répartition des ménages dirigés par une femme selon leur taille et leur type, 1992 (milliers)

| Type de ménage | 0Taille du ménage (nombre de personnes) | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 ou + | Total |
| Couple sans enfant | - | 34,4 | 2,9 | 0,3 | 0,1 | 37,7 |
| Couple avec enfant(s) | - | - | 27,4 | 20,3 | 12,5 | 60,2 |
| Famille monoparentale | - | 252,0 | 152,3 | 81,3 | 79,9 | 565,6 |
| Ménage multifamilial | - | - | - | 9,4 | 30,8 | 40,2 |
| Total des ménages familiaux | - | 286,3 | 182,6 | 111,4 | 123,3 | 703,7 |
| Personne seule | 830,2 | - | - | - | - | 830,2 |
| Autres ménages non familiaux | - | 62,1 | 8,6 | 2,0 | 1,0 | 73,7 |
| Total | 830,2 | 348,5 | 191,2 | 113,3 | 124,3 | 1 607,6 |

Dans le cadre des ménages familiaux, les ménages monoparentaux sont beaucoup plus nombreux chez les femmes (plus du tiers des ménages familiaux) que chez les hommes (moins de 3 % des ménages familiaux). La taille moyenne des ménages conduits par une femme est beaucoup plus petite (2,04 personnes/ménage) que celle des ménages conduits par un homme (3,36). D'ailleurs, le poids des ménages familiaux avec plus de 3 membres par ménage est, dans le cas des ménages conduits par un homme, de 45,8 %, contre 33 % environ pour les femmes. Lorsque les femmes sont chefs de ménage, 40 % de ces ménages ne contiennent pas de personnes âgées et 40 % sont formés seulement de personnes âgées. Les ménages les plus nombreux sont ceux qui comprennent des personnes âgées dans leur composition et qui sont conduits par une femme.

### *Rôle de la femme dans la famille : participation à l'activité économique, niveau d'instruction, relations avec les enfants*

Le rôle important détenu par la femme au sein de la famille inclut sa participation à l'activité économique. Bien que les femmes travaillent beaucoup dans le cadre du ménage, notamment pour élever et éduquer les enfants, pour soigner ou aider d'autres personnes (spécialement des personnes âgées), elles développent aussi des activités économiques importantes et ont donc une activité en dehors du cadre familial. Parmi les 9 millions de femmes de plus de 15 ans (1992), 4,68 millions étaient actives dans la production de biens et de services. Le taux net d'activité (par rapport aux femmes de 15 ans et plus) était

en 1992 de 51,6 %, et près d'une femme de plus de 15 ans sur deux n'était donc pas économiquement active. Même parmi les femmes encore aptes à travailler (âgées de moins de 55 ans), seulement 75 % étaient actives.

Plus de 90 % des femmes actives, soit 4,3 millions de femmes, étaient occupées, tandis que les femmes non occupées (chômeuses) représentaient aux alentours de 8 %. Du total des femmes actives, 71 % étaient salariées et 20 % étaient indépendantes ou travailleuses familiales, spécialement dans le secteur agricole. Un tiers des femmes actives avaient moins de 30 ans, presque deux tiers avaient entre 30 et 60 ans. En même temps, il faut souligner que les trois quarts des femmes actives étaient mariées, dont 75 % avaient entre 30 et 60 ans, et 20 % moins de 30 ans. Les femmes mariées âgées et actives étaient les moins nombreuses.

Chez les femmes mariées, le taux d'activité s'est élevé jusqu'à 60 %, contre seulement 36,3 % pour les femmes adultes célibataires. Le taux de chômage des femmes mariées était seulement de 4,4 %, tandis que chez les célibataires, les veuves et les divorcées, il était 4 fois plus élevé (17,9 %), notamment du fait des jeunes femmes célibataires de moins de 30 ans à la recherche d'un premier emploi.

Les changements importants qui se sont manifestés dans l'économie roumaine pendant la période de transition ont eu comme conséquence une élévation de la participation des femmes à l'activité économique, selon l'Enquête Emploi de 1996. La nécessité d'assurer une source de revenus supplémentaires pour la famille a suivi la baisse des revenus des ménages en termes réels, comme conséquence de l'inflation, ainsi que de l'accroissement du poids des familles pauvres. En 1996, le taux d'activité des femmes adultes était de 65,8 %, toujours inférieur à celui des hommes. 5,3 millions de femmes adultes étaient actives et âgées, représentant 46 % du total des actifs. Parmi les femmes adultes et actives, 57 % avaient un emploi. La proportion de femmes âgées parmi les actives était en augmentation (14,3 %) en 1996. Le taux moyen de chômage des femmes était de 7,3 % (supérieur à celui des hommes), 67 % des chômeuses ayant moins de 30 ans. Un tiers du total des femmes de 15 ans et plus étaient inactives. Presque une femme inactive sur deux était retraitée ou bénéficiaire d'aides sociales. Environ 25 % des inactives étaient au foyer, et pratiquement 20 % étaient scolarisées (élèves, étudiantes).

On observe, en règle générale, une augmentation des tâches assumées par les femmes dans la vie quotidienne, à la fois dans la famille et dans la société. Pour mettre en évidence le rôle particulier de la femme active dans la famille, notamment par rapport aux enfants, les données disponibles montrent une forte corrélation entre la participation à l'activité économique des femmes et le nombre d'enfants nés vivants et à charge. Les taux d'activité des femmes mariées sont supérieurs à ceux des célibataires entre 20 et 50 ans. Les femmes mariées de moins de 30 ans et sans enfant ont un taux d'activité plus élevé que celui des célibataires. Les taux d'activité les plus élevés sont ceux des femmes mariées avec un enfant. Puis, avec l'augmentation du nombre d'enfants nés vivants, les taux d'activité décroissent et les femmes participent

moins à l'activité économique. Donc, il existe une corrélation inverse et forte entre le nombre d'enfants nés ou pris en charge par la famille et le degré de participation des femmes à l'activité économique.

La période de transition met en évidence d'autres tendances. Une partie des femmes actives salariées et mariées restent au foyer pour s'occuper de leurs enfants pendant toute la durée de la petite enfance. Une fois cette période passée, les femmes reprennent leur activité. Mais, depuis peu, en dépit des mesures de protection sociale (allocations versées par l'État) accordées aux femmes pour élever leurs enfants durant la première année, les femmes reprennent leur activité peu de temps après la naissance de leur enfant, en raison de l'inquiétude face au chômage et aux réductions de personnel. Cette situation a des répercussions, d'une part, sur la santé de la mère et de l'enfant et, d'autre part, elle change le rôle de la femme dans l'éducation des jeunes enfants.

La liaison entre la situation économique de la femme et son rôle dans la famille - associé notamment au nombre d'enfants - peut être mise en évidence par les données du tableau 10.10, tant pour les familles complètes (couples conjugaux) que pour les familles monoparentales. Dans le cadre des familles complètes, les trois cinquièmes des femmes mariées, soit plus de 3,4 millions, sont des femmes actives, dont une sur neuf a un époux inactif. En revanche, sur presque 2,3 millions d'épouses inactives, près d'un million (soit 44 %) ont un époux actif.

En 1992, dans les familles complètes sans enfant, la part des femmes actives s'élève à 40 %, dont de nombreuses jeunes femmes, et dans les familles complètes avec enfants, la part des épouses actives est environ 1,8 fois plus élevée. Chez les épouses actives avec enfants, seulement 7 % ont un époux inactif, tandis que 71 % des épouses inactives avec enfants ont un époux actif. Le nombre d'enfants par famille diffère selon la situation économique de l'épouse. C'est dans les familles complètes où l'époux est actif et l'épouse inactive que le nombre moyen d'enfants est le plus élevé (2,25 enfants) et dans les familles où les deux époux sont inactifs qu'il est le plus faible (1,53 enfant). Dans les familles où l'épouse reste au foyer et où l'époux est actif, le poids des familles à enfant unique est relativement réduit (seulement un tiers) et celui des familles de plus de 3 enfants est relativement élevé. La situation la plus fréquente est celle de la famille complète avec enfants où les deux époux sont actifs (deux cinquièmes du total) ; 82 % de ces familles ont 1 ou 2 enfants, et seulement une sur 14 en a au moins 4. On compte en moyenne 1,9 enfant par famille.

Tableau 10.10.– Répartition des familles complètes selon le nombre d'enfants et la situation économique des époux, 1992 (milliers)

| Type de famille et nombre d'enfants | Situation économique des époux | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Les deux époux sont actifs | Mari actif et épouse inactive | Mari inactif et épouse active | Les deux époux sont inactifs | Total |
| Couples avec enfants : | | | | | |
| 1 enfant | 987,0 | 261,7 | 107,5 | 210,3 | 1 566,5 |
| 2 enfants | 987,6 | 233,0 | 51,5 | 56,1 | 1 328,2 |
| 3 enfants | 275,4 | 120,4 | 17,3 | 19,1 | 432,2 |
| 4 enfants | 102,4 | 61,2 | 6,8 | 8,4 | 178,8 |
| 5 enfants et plus | 64,7 | 54,1 | 4,7 | 8,3 | 131,8 |
| Total des couples avec enfants | 2 417,1 | 730,4 | 187,8 | 302,2 | 3 637,5 |
| Couples sans enfant | 601,0 | 271,2 | 209,2 | 983,9 | 2 065,3 |
| Total des familles | 3 018,1 | 1 001,6 | 397,0 | 1 286,1 | 5 702,8 |
| Nombre moyen d'enfants par famille | 1,89 | 2,25 | 1,69 | 1,53 | 1,91 |

Le nombre total des enfants des familles complètes s'élève à 7 millions, dont presque 4,9 millions ont une mère active ; 30 % des enfants ont une mère inactive. Presque un million d'enfants se trouvent dans une famille monoparentale (près de 11 % du total des familles : tableau 10.4). La proportion de familles monoparentales atteint 16 % des familles avec enfants. Près de 17 % des familles monoparentales sont composées d'un père avec son ou ses enfant(s). Les familles composées d'une mère avec son ou ses enfant(s) représentent 8,9 % du total des familles, avec une tendance à l'accroissement ces dernières années. Certaines familles monoparentales présentent des problèmes sociaux et économiques et doivent bénéficier de mesures de protection sociale. Leur structure est présentée au tableau 10.11.

Tableau 10.11.– Répartition des familles monoparentales de type mère avec enfant(s) selon le nombre d'enfants et l'activité de la mère, 1992

| Nombre d'enfants | Mère active | | Mère inactive | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) |
| 1 | 193,6 | 59,2 | 188,6 | 77,4 | 382,2 | 67,0 |
| 2 | 90,3 | 27,6 | 35,9 | 14,7 | 126,2 | 22,1 |
| 3 | 27,4 | 8,4 | 11,3 | 4,7 | 38,7 | 6,8 |
| 4 ou plus | 15,5 | 4,8 | 7,8 | 3,2 | 23,3 | 4,1 |
| Total des familles | 326,8 | 100,0 | 243,6 | 100,0 | 570,4 | 100,0 |
| Nombre moyen d'enfants par famille | 1,61 | - | 1,36 | - | 1,50 | - |

Près de 60 % des mères de familles monoparentales sont actives (et salariées à 90 %) ; plus de 40 % sont inactives, dont plus des deux tiers sont retraitées ; deux sur trois ont seulement un enfant, et une sur neuf en a 3 ou plus. Parmi les actives, 60 % ont un seul enfant ; chez les inactives, plus de 77 % ont un enfant, et près de 8 % en ont 3 ou plus. Les familles monoparentales dirigées par une femme ont en moyenne 1,6 enfant quand la mère est active, contre moins de 1,4 enfant lorsque la mère est inactive (tableau 10.11). Il est évident que le rôle de la femme au sein de la famille est différent selon qu'il y a ou non des enfants, notamment des enfants à charge[1]. La situation familiale et la participation de la femme à l'activité économique changent aussi selon l'âge des enfants.

Tableau 10.12.– Répartition des familles avec enfants selon le nombre d'enfants à charge et le nombre de parents, 1992

| Nombre d'enfants à charge | Familles complètes | | Familles monoparentales | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) | Effectif (milliers) | Prop. (%) |
| Aucun | 792,8 | 21,8 | 337,2 | 48,9 | 1 130,0 | 26,1 |
| 1 | 1 239,5 | 34,1 | 207,0 | 30,0 | 1 446,5 | 33,4 |
| 2 | 1 117,0 | 30,7 | 114,2 | 16,5 | 1 231,2 | 28,5 |
| 3 ou plus | 488,2 | 13,4 | 31,9 | 4,6 | 520,1 | 12,0 |
| Total | 3 637,5 | 100,0 | 690,3 | 100,0 | 4 327,8 | 100,0 |
| Nombre moyen d'enfants par famille avec enfants à charge | 1,84 | - | 1,51 | - | 1,81 | - |

Au début de l'année 1992, près des trois quarts des familles avec enfants comprenaient des enfants à charge. Dans le cadre des familles complètes, seulement 22 % n'avaient pas d'enfant à charge, contre 49 % dans les familles monoparentales. Près des deux tiers des femmes avec enfants appartiennent à des familles complètes avec enfants à charge, contre 50 % pour les familles monoparentales. En moyenne, on compte 1,51 enfant à charge par famille monoparentale, contre 1,84 pour les familles complètes.

Finalement, nous examinerons le niveau d'instruction de la femme comparé à celui de son époux. Le degré d'alphabétisation des femmes de 15 ans et plus est à l'heure actuelle de 95,4 %, les deux tiers des femmes non alphabétisées étant âgées de plus 60 ans. Dans les familles complètes, 98 % des hommes sont alphabétisés. Pour les épouses des chefs de famille, 72,1 % ont un niveau d'instruction supérieur ou secondaire (contre 78,2 % de leurs époux), 22,8 % ont terminé seulement l'enseignement élémentaire, et 5 % sont

[1] On considère comme « enfants à charge » les enfants de moins de 18 ans, célibataires et sans activité économique et entretenus par leurs parents ou d'autres personnes de la famille à laquelle ils appartiennent.

sans instruction. Le poids des femmes qui ont suivi des études supérieures ou secondaires est plus élevé dans les familles complètes avec enfants (82,4 %) que dans les familles sans enfant (54 %) ou dans les familles monoparentales (67 %), mais cette situation est aussi influencée par la structure par âge. Dans 58,4 % des familles complètes, l'époux a le même niveau d'instruction que sa femme ; dans environ un tiers des familles complètes (31,9 %), l'épouse a un niveau d'instruction inférieur à celui de son époux ; et dans seulement un dixième de ces familles, l'épouse a un niveau d'instruction supérieur à celui de son mari. La situation diffère pour les familles complètes sans enfant : la part des familles où les époux ont le même niveau d'instruction est un peu plus réduite que dans le cas des familles complètes avec enfants (où 60 % des époux ont le même niveau d'instruction).

Tableau 10.13.– Répartition (%) des familles complètes selon le niveau d'instruction des époux, 1992

| Niveau d'instruction de l'épouse comparé à celui du mari | Niveau d'instruction | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 3e degré | 2e degré, 2e cycle | 2e degré, 1er cycle | 1er degré | Sans éducation scolaire |
| Dans les familles complètes | | | | | |
| Inférieur | 51,8 | 39,6 | 29,5 | 13,4 | - |
| Identique | 48,2 | 58,3 | 58,3 | 63,1 | 56,1 |
| Supérieur | - | 2,1 | 12,2 | 23,5 | 43,9 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Dans les familles complètes avec enfants | | | | | |
| Inférieur | 48,8 | 37,9 | 21,2 | 9,6 | - |
| Identique | 51,2 | 60,1 | 63,5 | 59,2 | 51,9 |
| Supérieur | - | 2,0 | 15,3 | 31,2 | 48,1 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Répartition des maris | 8,2 | 43,3 | 26,7 | 19,6 | 2,2 |
| Répartition des épouses | 4,9 | 32,8 | 34,4 | 22,8 | 5,1 |

Dans les dernières décennies, on a constaté que le nombre d'enfants par famille est plus élevé chez les femmes qui ont terminé l'école élémentaire, tandis que celles qui ont un niveau d'instruction plus élevé connaissent une fécondité plus réduite (les femmes qui ont suivi des études supérieures ont une fécondité environ deux fois moins importante). Ces différences de fécondité selon le niveau d'instruction de la femme influencent, dans une certaine mesure, les effets de l'activité féminine sur l'éducation des enfants dans la famille ; n'oublions pas, par ailleurs, l'impact du système d'enseignement sur l'éducation des jeunes générations.

## CONSIDÉRATIONS FINALES SUR LE STATUT DE LA FEMME ET LA DYNAMIQUE DES FAMILLES

Du large éventail des problèmes relatifs au statut et au rôle de la femme dans la famille, nous n'avons abordé qu'une partie, sur un sujet complexe qui nécessite une discussion approfondie. Nous pourrions mentionner, par exemple, l'impact de l'évolution des responsabilités familiales des femmes dans le contexte de transformation de la famille, les disparités qui se maintiennent entre les attributions des femmes et celles des hommes, les relations et les responsabilités réciproques des générations de jeunes, d'adultes et de personnes âgées, les changements intervenus dans la structure des familles qui ouvrent des perspectives nouvelles pour les femmes et influencent leur activité au sein de la famille et aussi à l'extérieur de celle-ci. Cet exposé n'a pas pour but d'épuiser l'analyse de l'évolution du rôle et de la place de la femme dans la vie sociale et dans l'activité économique, dont font partie certains aspects relatifs aux disparités entre sexes, la promotion de la femme dans la société civile ou le niveau du développement humain de la population féminine. Mais, comme considérations finales, nous désirons mentionner certaines tendances observées en Roumanie, spécialement depuis 1990, début de la transition.

La grande majorité des femmes font partie de couples conjugaux au sein de familles complètes, mais on note un accroissement du nombre de mères seules avec enfants. Comme conséquence des tendances démographiques, les femmes restent mariées moins longtemps qu'autrefois et consacrent moins de temps à leur fonction de mère. L'espérance de vie au premier mariage d'une femme est d'environ 50 ans. Étant donné que l'âge moyen de la femme veuve au décès de son époux est d'environ 60 ans, la durée du veuvage des femmes est de presque 13 ans. Dans cette situation, ces femmes ne font plus partie d'une famille mais restent isolées. Il existe de plus en plus de femmes qui vivent seules et qui ne peuvent pas compter sur les autres membres de la famille pour assurer leur existence quotidienne, leurs descendants constituant des familles séparées.

Les couples conjugaux ont moins d'enfants qu'autrefois, suite à des changements de comportement vis-à-vis de la reproduction. Les enfants adultes vivent moins avec leurs parents, ils constituent des familles séparées à un seul noyau. De plus en plus de familles monoparentales apparaissent, formées le plus souvent d'une mère avec son ou ses enfant(s). Les femmes qui constituent des couples conjugaux, le plus souvent avec des enfants, ont l'obligation, en dehors de leurs attributions domestiques (activités ménagères et éducation des enfants), de développer des activités économiques puisque leur conjoint et les autres membres de la famille n'ont pas de revenus suffisants pour assurer une existence décente à la famille. On peut remarquer aussi que la diminution du nombre des ménages multinoyaux est liée partiellement à la réduction progressive des familles étendues à plusieurs générations.

Le processus de décohabitation des familles fait disparaître la sécurité que le mariage offrait autrefois aux mères grâce au soutien que les enfants accordaient aux parents plus âgés. Généralement, on observe que l'esprit de cohésion et de solidarité familiale diminue, cédant la place à d'autres systèmes d'aide et de sécurité sociale, assurés par la société civile et l'État. La proportion des ménages familiaux qui ont comme chef une femme s'accroît, leur structure diffère de celle des ménages conduits par un homme. Pourtant, l'évolution récente confirme le niveau élevé de stabilité de la famille dans la société roumaine, ainsi que le rôle de plus en plus important joué par la femme dans la famille.

# 11

# LES FEMMES DANS LES FAMILLES MONOPARENTALES EN RUSSIE

**Irina E. KALABIKHINA**
Centre d'Études Démographiques
Université d'État de Moscou
Moscou, Russie

Ma communication s'inscrit dans le cadre du projet scientifique « Les familles monoparentales en Russie »[1], qui analyse les changements de la structure familiale, les différents problèmes des familles monoparentales, les moyens d'améliorer leur situation, dans un contexte d'un faible niveau d'assistance financière gouvernementale en Russie. Ce projet prendra fin en juillet 1997. Je présente dans cette communication les résultats intermédiaires et les estimations.

Le sexe en tant que caractéristique biologique est une variable importante de l'analyse démographique, mais, dans la société moderne, le genre est également devenu une variable importante à analyser. L'analyse socioculturelle[2] nous permet de comprendre le comportement démographique, à savoir la structure familiale, la santé, la fécondité, la nuptialité et le divorce, les relations entre les générations et, en général, la qualité de vie des hommes et des femmes. Un statut élevé des femmes et l'accès égal aux structures éducatives, professionnelles, politiques et informationnelles offrent plus de possibilités dans les choix de vie.

La dynamique de la fécondité et la structure familiale sont mutuellement liées, et leur évolution dépend du statut de la femme. En analysant la structure de la famille, nous nous intéressons à l'augmentation du nombre de familles monoparentales pour analyser leurs caractéristiques

---

1. Ce projet est financé par le Fonds Russe pour les Sciences Humaines, N 96-02-02203.
2. Les niveaux de cette analyse sont, d'une part, le contexte original (relations, liens, conflits dans les ménages) et, d'autre part, la relation de genre dans la macrosociété (stéréotypes, relations, politiques).

et problèmes, les réalités et les perspectives. L'hypothèse sous-jacente est que la dynamique de ces familles est liée à l'amélioration du statut des femmes.

## LES FAMILLES MONOPARENTALES EN RUSSIE

Les familles monoparentales (FMP) sont les familles formées d'un parent et d'un ou plusieurs enfants célibataires (et éventuellement d'autres membres de la famille). En Russie les FMP représentent 13,4 % des familles (1994) ; 94 % de ces familles sont dirigées par une femme. La typologie des FMP les distingue selon le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans et la résidence conjointe avec d'autres membres de la famille (tableau 11.1). Un enfant de moins de 18 ans sur sept vit dans une famille monoparentale. Les FMP avec un seul enfant de moins de 18 ans représentent plus des deux tiers des FMP.

Tableau 11.1.– Typologie des familles monoparentales (FMP) selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans (Russie, microrecensement de 1994)[3]

| Type de FMP : nombre d'enfants de moins de 18 ans | Proportion (%) |
|---|---|
| 1 | 69 |
| 2 | 25 |
| 3 ou plus | 6 |
| Ensemble des FMP | 100 |

Les causes de l'apparition d'une FMP sont le divorce, le décès du père (ou de la mère), les naissances hors mariage. La tendance des taux de divorce est à la hausse, tandis que celle du nombre de personnes qui se marient est à la baisse (graphique 11.1). Les « vagues » de divorces ont connu des pics au cours des années 1980 et 1994. En outre, en 1994, le rapport divorces/mariages est de 51 divorces pour 100 mariages. Les taux de divorce ont augmenté principalement chez les couples qui ont des enfants (de 28 % entre 1988 et 1994).

3. Depuis 1994, année du microrecensement en Russie, l'unité de base est le ménage. À la différence de la famille, le ménage pourrait être composé d'une seule personne, ou de plusieurs personnes non apparentées (infirmières, etc.) pour autant qu'elles participent au budget du ménage.

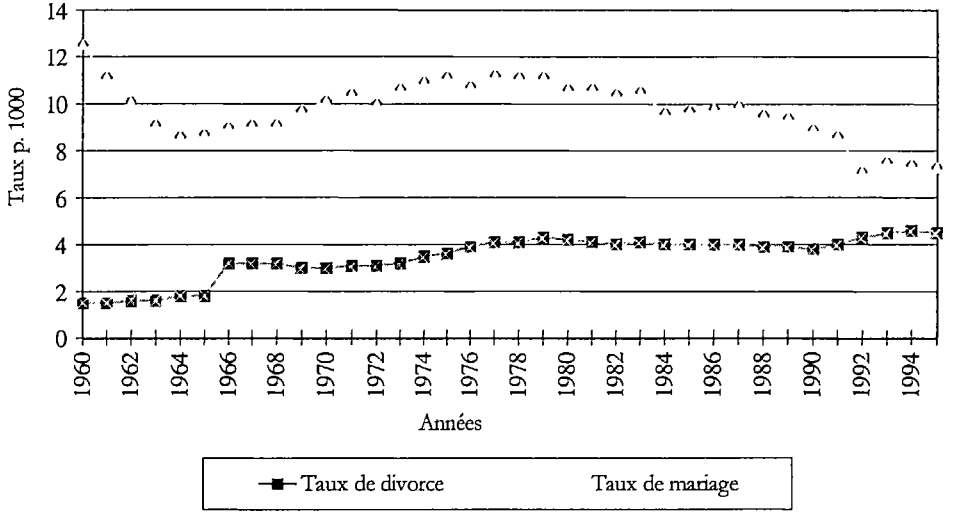


Graphique 11.1. Taux bruts de mariage et de divorce (Russie, 1960-1995)

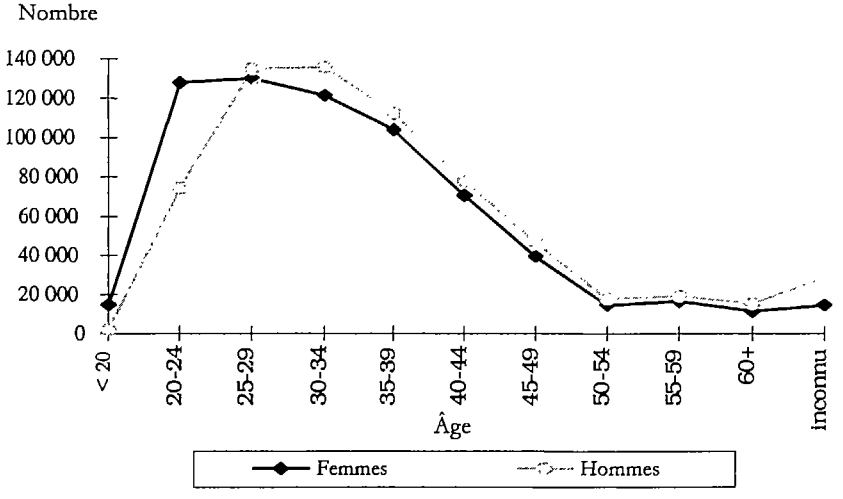


Graphique 11.2. Nombre de divorces selon l'âge et le sexe (Russie, 1994)

On observe un maximum de divorces à 20-29 ans, alors que les femmes ont en général déjà un enfant (graphique 11.2). Le pic du nombre de divorces se situe entre 1 et 4 ans de mariage.

En Russie, le modèle de fécondité est précoce. L'âge moyen au premier mariage a baissé à partir de 1960 ; en 1995, il est de 22,6 ans pour les femmes et de 24,8 ans pour les hommes. L'âge moyen à la maternité était de 24,7 ans en 1993. Les taux de fécondité des très jeunes femmes (15-19 ans) sont devenus supérieurs à ceux des femmes âgées d'une trentaine d'années. Les parts des différents groupes d'âge dans l'indice synthétique de fécondité sont présentées au tableau 11.2.

Tableau 11.2.– Évolution de la part (%) de la fécondité des groupes d'âge dans l'indice synthétique de fécondité (Russie, 1960-1995)

| Groupes d'âge | 1960 | 1980 | 1990 | 1993 | 1994 | 1995 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| < 20 ans | 3,1 | 7,4 | 10,7 | 17,6 | 17,8 | 16,9 |
| 20-24 ans | 29,1 | 42,2 | 42,2 | 43,3 | 43,0 | 42,2 |
| 25-29 ans | 31,2 | 28,4 | 26,5 | 23,5 | 24,0 | 25,0 |
| 30-34 ans | 23,5 | 16,3 | 15,2 | 10,6 | 10,6 | 11,0 |
| 35 ans et plus | 13,1 | 5,7 | 5,3 | 4,9 | 4,7 | 4,8 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

*Source* : Population en Russie en 1995, IPN, 1996 et 1997.

Il faut souligner que la diminution de l'âge moyen à la maternité est parallèle à la baisse de la fécondité totale. Nous avons une « fécondité précoce et faible », alors que la plupart des pays occidentaux ont un modèle de « fécondité tardive et faible ». Cela est très difficile à expliquer. La politique démographique nataliste des années 1980 a modifié le calendrier de la fécondité et la répartition par âge des taux de fécondité, mais il s'agissait d'un autre environnement socioculturel et d'une autre histoire de l'évolution de la famille (le modèle soviétique du plein emploi féminin, les garderies publiques pour enfants, etc.).

Une autre composante des FMP - la forte mortalité masculine - est devenue très importante de nos jours en Russie. Elle croît de façon catastrophique. Tous les indices de mortalité (taux de mortalité par âge, espérance de vie) indiquent le désavantage des hommes (graphique 11.3). Les différences entre les taux de mortalité par âge des hommes et des femmes se creusent à 20-34 ans. Les principales causes de l'augmentation de la mortalité masculine sont externes ou liées aux maladies cardio-vasculaires. Concernant les premières causes (suicide, homicide), la variable « genre » joue un rôle significatif. L'ancien système gouvernemental paternaliste a été détruit, le « nouveau » modèle de soutien familial repose sur l'homme, qui doit trouver un travail dans un environnement défavorable ou dans des conditions criminelles. L'autre cause externe (empoisonnement) est liée à l'alcool, mais nous devons davantage mettre l'accent sur la baisse de qualité de l'alcool consommé (et de la nourriture) que sur sa quantité.

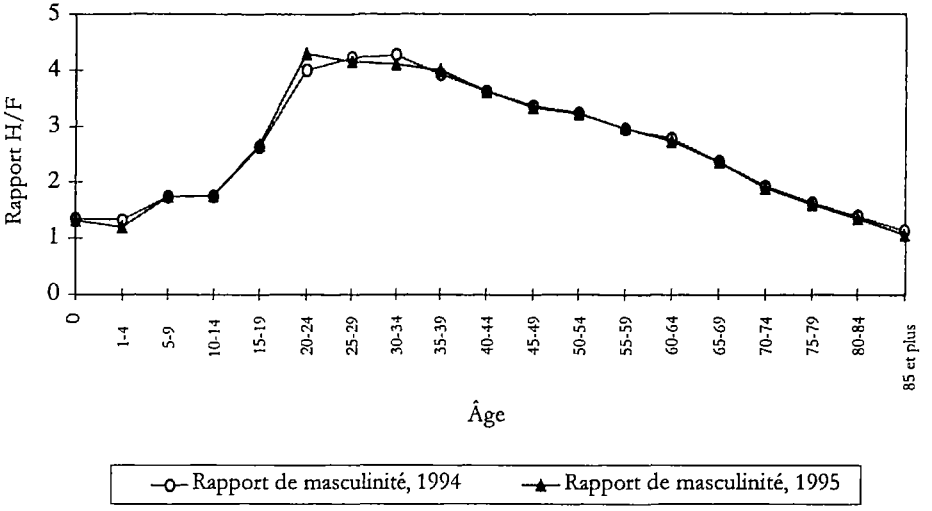


*Source* : Annuaire démographique de Russie, GKS.M., 1996.

Graphique 11.3. Rapport de masculinité des taux de mortalité par âge (Russie, 1994-1995)

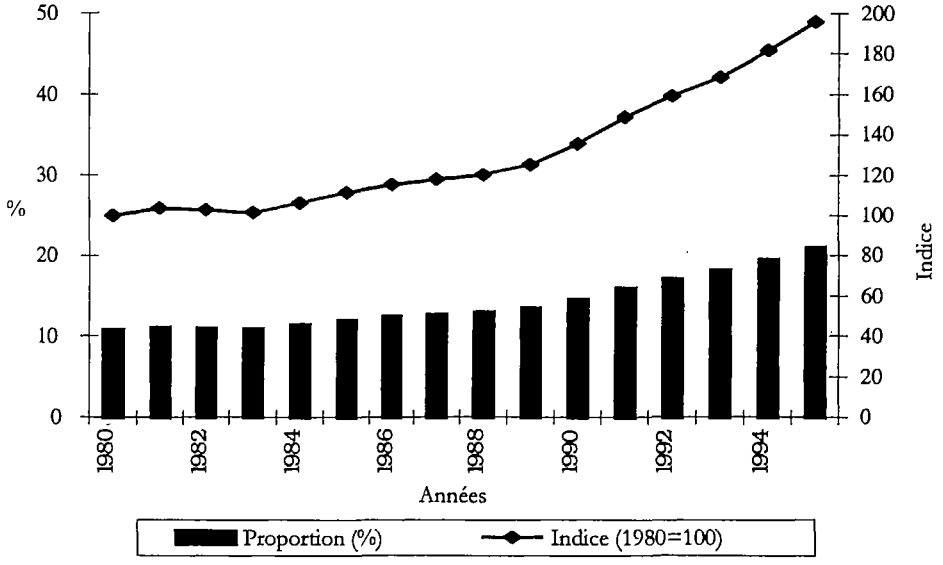


*Source* : Annuaire démographique de Russie, GKS.M., 1996.

Graphique 11.4. Fécondité hors mariage (Russie, 1980-1995)

La troisième explication du nombre de FMP est la proportion des naissances hors mariage, qui a doublé entre 1980 et 1995 (graphique 11.4). La diminution de la fécondité hors mariage a été moindre que celle de la fécondité légitime. Par exemple, entre 1987 et 1991, la fécondité des femmes mariées a chuté de 31 % et celle des femmes non mariées de 9,3 %. Nous pouvons conclure qu'il ne s'agit pas d'une crise de la famille, mais d'un changement des structures et types familiaux, d'une augmentation de la cohabitation et d'un refus du mariage officiel. Le microrecensement de 1994 le confirme : 47 % des hommes de 16 ans et plus vivent en cohabitation, et 39 % des femmes.

Nous pouvons voir que tous les déterminants des FMP sont plus ou moins significatifs. Ils agissent dans le même sens, augmentant la part des FMP en Russie.

## PROBLÈMES

Les principaux problèmes des familles monoparentales sont la baisse du niveau de vie, la rupture des relations père-enfant et la difficulté de combiner éducation des enfants et activité économique. Les changements sociaux et économiques survenus en Russie aboutissent à la détérioration de la situation de la majorité des familles. Selon les données d'enquêtes menées dans différentes régions russes, les FMP ont les conditions matérielles les plus mauvaises. Certaines de leurs caractéristiques sont pires que celles des familles de 3 enfants et plus ou des familles de personnes âgées. La pauvreté des FMP (revenu insuffisant par rapport au coût de la consommation minimale) est plus grande que celle des autres types de familles. La proportion de FMP ayant un revenu insuffisant pourrait être supérieure à celle des couples ayant 1-2 enfants, bien que la part de ces familles dans l'ensemble des familles soit plus faible (tableau 11.1.A, en annexe).

Une proportion prédominante des FMP ont des caractéristiques de « pauvres » et de « familles dépendantes » (tableau 11.3). La famille devient « pauvre » si son revenu par tête est inférieur au coût du « panier du consommateur régional ». Les familles « dépendantes » sont celles où plus de 25 % du revenu consiste en avantages sociaux (le niveau de ces avantages passe de 10 dollars par enfant dans le type 2 à 20 dollars dans le type 1). Nous devons souligner que cette dépendance n'est pas la même que la dépendance sociale dans les pays occidentaux, car, dans notre cas, c'est une caractéristique de l'extrême pauvreté. Si le budget de la famille dépend d'avantages si minces, c'est que sa situation matérielle est très faible.

Tableau 11.3.– Parts des familles « pauvres » et « dépendantes » parmi différents types de familles (%) dans les régions russes, 1996

| Types de familles | Part des familles « pauvres » (%) | Part des familles « dépendantes » (%) |
|---|---|---|
| Familles monoparentales | Min : 25,9 - Max : 80,2<br>Moyenne : 60,9 | Moyenne : 18,9 |
| Couples avec 1-2 enfants | Min : 19,3 - Max : 73,6<br>Moyenne : 40,8 | Moyenne : 4,7 |
| Couples avec 3 enfants ou + | Min : 45,7 - Max : 95,6<br>Moyenne : 66,8 | Moyenne : 16,0 |
| Familles nucléaires | | Moyenne : 3,7 |
| Personnes âgées seules | Min : 24,1 - Max : 81,6<br>Moyenne : 46,5 | |

*Source* : calculs d'après l'Enquête (de contrôle) sur le niveau de vie et les possibilités de la population russe, 1996.

Les principaux problèmes de ces familles monoparentales sont[4] :
– insuffisance du temps alloué au travail salarié (ou au travail à plein temps) ;
– salaires bas et autres obstacles du marché du travail ;
– insuffisance du temps consacré à l'éducation des enfants ;
– organisations et services de garderie insuffisants ;
– faible participation du père à l'éducation des enfants.

À la base de ces problèmes, les femmes ont la situation la plus mauvaise sur le marché du travail, mais les hommes l'ont dans la famille. Les indices tels que le chômage officiel, les conditions d'obtention d'un emploi, l'écart entre les salaires, le niveau de responsabilités et les étapes de la carrière sont moins favorables pour les femmes que pour les hommes. Pour les hommes, les inégalités existent dans la sphère domestique, tel, pendant longtemps, le « congé maternel » (transformé récemment en « congé parental »), et l'absence d'avantages sociaux pour les pères. Mais les hommes n'interrompent pas leur travail, par exemple, à cause des différences de salaire entre hommes et femmes. De plus, les enfants de familles monoparentales ont pratiquement toujours des contacts limités avec leur père.

4. Nous supposons que cette classification et ces caractéristiques sont les mêmes dans toutes les régions.

Certains problèmes des FMP sont soit économiques, soit de manque de temps :

- Les facteurs économiques :

– risque élevé d'avoir le statut de famille à faible revenu ;
– le salaire de la mère ne permet pas de sortir du statut de famille à faible revenu, à cause de la discrimination sexuelle sur le marché du travail ;
– l'amélioration du statut matériel pourrait se faire non seulement par le travail (qualités et possibilités), mais également par le mariage (ou le soutien d'un partenaire, avec ou sans mariage) ;
– un niveau relativement plus élevé de statut matériel pourrait être lié à l'aide aux ménages ou à une politique familiale forte.

- Les facteurs de manque de temps :

– le conflit des doubles responsabilités est lié à l'activité et à l'éducation des enfants ;
– on pourrait en particulier résoudre ce conflit par une politique familiale forte ou une aide familiale (par la grand-mère ou l'arrière-grand-mère).

Il est évident que les caractéristiques économiques et les facteurs de manque de temps sont mutuellement liés. Les facteurs de structure des familles sont importants. Les mères issues d'une famille monoparentale, d'une famille nucléaire ou d'une famille de personnes âgées auront des modalités différentes de retour sur le marché du travail. Une mère seule et une mère dont les enfants sont gardés par leur grand-mère retourneront au travail plus tôt que les mères des familles nucléaires. En Russie, en règle générale, les mères de familles monoparentales recourent à l'aide de leurs mère et grand-mères (les deuxième et troisième générations de parents pouvant coexister dans la même unité domestique, à cause des problèmes de logement). Le plus souvent, cette aide est proposée sous forme de *baby-sitting*, et non de soutien financier[5]. Le type de politique familiale est une autre cause de différenciation des FMP entre les régions. Si les politiques sociales et familiales offraient un niveau de revenu suffisant par le biais des transferts sociaux, les problèmes matériels et de manque de temps seraient moins graves.

D'après les estimations des experts (IPSEP, MSS), en Russie moderne, près de 70 % des femmes mariées (familles nucléaires) et 85 % des mères seules sont actives. Elles sont respectivement 15 % et 23 % à occuper un emploi secondaire qui seul permet d'atteindre éventuellement un niveau plus élevé de revenu (revenu moyen ou élevé). Le niveau élevé de l'activité féminine s'explique par les effets du modèle de « plein emploi » soviétique, où il était impossible de survivre uniquement avec le salaire du mari. Le faible soutien social aux FMP explique le niveau d'activité élevé des mères isolées.

---

5. Par conséquent, les femmes chefs de FMP ont au minimum deux personnes à charge : leur enfant et leur mère (car le niveau des retraites en Russie est faible).

Le modèle russe d'activité féminine évolue actuellement. Le taux d'activité est pratiquement resté le même de 1980 à 1995 (51 %). Les taux d'activité sont en diminution chez les femmes les plus âgées, les femmes arrêtant de travailler après 50 ans. Ceci est la conséquence de l'évolution des rapports entre les générations : les enfants actifs subviennent aux besoins de leurs parents parce qu'ils ont plus de possibilités d'avoir un salaire élevé. Dans la période soviétique, les parents travaillaient, obtenaient une retraite et subvenaient aux besoins de leurs enfants. En outre, on observe des changements structurels dans l'activité des femmes, avec une diminution de l'activité féminine dans les secteurs modernes privilégiés (par exemple, la finance) (GKS, 1996*b*).

## LES PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Quelles sont les priorités des politiques familiales ? Pour améliorer la situation de ces familles, il est indispensable de promouvoir le statut des femmes et l'équité des relations de genre, de redistribuer la responsabilité de l'éducation des enfants entre la mère et le père et de développer les contacts père-enfant, d'étendre le soutien social à la garde des enfants. Nous ne parlons pas du soutien financier aux familles monoparentales, car il n'est pas important pour changer les effets du statut de parent seul. En outre, les avantages dont bénéficient les familles en Russie sont très faibles. Ils ont aujourd'hui un caractère symbolique (environ 20 dollars). Une tâche importante des responsables politiques est de donner aux femmes et aux hommes (c'est-à-dire la mère seule et son ex-mari) les mêmes possibilités de se réaliser dans les domaines de la « parentalité » et de l'emploi. Il est nécessaire de réanalyser la division du travail dans la famille, afin d'améliorer le statut des femmes et de renforcer la position du père.

## LES RÉALITÉS

Qu'en est-il de la réalisation des principaux principes de la politique familiale orientée vers les FMP : la création d'un système d'auto-soutien et d'incitation au soutien paternel est-elle possible ?

La période de transition en Russie a vu l'institution du nouveau « modèle positif » de la famille : les hommes ont uniquement leur travail, les femmes les travaux ménagers. La propagande des médias, les lois gouvernementales (par exemple, l'allongement à 3 ans du congé de maternité), l'accumulation de la fatigue parmi les femmes qui travaillent dur nous ont conduits à la « renaissance patriarcale postsocialiste ». De plus, le chômage, officiel et déguisé, incite les femmes à se retirer du marché du

travail[6]. La nouvelle situation économique en Russie détruit le statut économique des femmes. L'augmentation du chômage, les écarts de salaire entre hommes et femmes, la discrimination professionnelle influent sur la compétitivité des mères isolées. La réduction des infrastructures sociales (les services et le système de garderie) aggrave leur situation. Nous devons reconnaître que l'amélioration de la situation des femmes est aujourd'hui une tâche difficile à cause de cette détérioration. En outre, pour améliorer la situation matérielle de la famille, l'emploi secondaire ou dans le privé nécessite plus de temps et, par conséquent, n'est pas bien adapté aux mères isolées.

Les résultats préliminaires d'entretiens concernant les possibilités d'autosoutien des mères seules confirment notre souci. Les mères seules préfèrent obtenir des avantages plus importants, mais elles ne désirent pas améliorer leur situation par elles-mêmes, car c'est très difficile pour les femmes dans l'économie moderne russe, en particulier pour les mères seules. À cause du conflit lié au manque de temps, ces familles ont peu de chances d'accéder à l'autosoutien. Pour les amener à ce modèle, il est nécessaire de créer un système de privilèges en matière de crédit, de garderies pour enfants, d'assouplissement des horaires de travail.

Par contre, les nouvelles activités économiques en Russie offrent des possibilités supplémentaires de développer les contacts père-enfant dans les familles monoparentales. Premièrement, les moyens de soutien matériel augmentent, les nouveaux modèles d'héritage comprenant la propriété immobilière, le partage du revenu, etc. Deuxièmement, les domaines d'application s'étendent. Le moyen de cette participation est le paiement direct des frais de garde, d'éducation et de santé des enfants. Dans la période soviétique, l'ex-mari ne pouvait avoir de relation financière avec la mère qu'en payant la pension alimentaire, sans pouvoir contrôler cette somme. Dans les conditions actuelles, il peut réduire le contact avec son ancienne épouse et accroître le contact direct avec les enfants. Par conséquent, nous devons développer le système de soutien paternel afin d'améliorer le contact père-enfant.

Une autre question concerne l'acceptation par la mère de l'aide de son ex-mari pour la garde des enfants, d'une part, et la disposition du père à le faire. Les changements de la législation sur le soutien paternel devraient modifier ce rapport. Mais actuellement nous vivons sur l'héritage de l'ancien système de relations entre père et enfant dans les familles monoparentales : uniquement le paiement des pensions alimentaires. De plus, en raison de « l'invisibilité » d'une grande partie des revenus (les gens n'ont pas de contrat de travail, ne payent pas d'impôts), les pensions alimentaires sont

---

6. Cependant, la plupart des hommes ne peuvent pas s'adapter à leur nouveau rôle de « soutien de famille » dans les conditions de redistribution de la propriété, de détérioration de l'environnement, de baisse du niveau de vie et de perte de l'ancien système de sécurité sociale. Les conséquences de telles tendances sont l'augmentation de la criminalité, les dépressions nerveuses, etc.

calculées et payées uniquement sur la petite partie « visible » du revenu. Dans les résultats préliminaires des entretiens, les mères seules sont peu disposées à accepter l'aide matérielle de leur ex-mari pour la garde des enfants. Elles aimeraient avoir uniquement une assistance financière plus importante et stable (et plus sûre), mais pas d'aide pour la garde des enfants. Seule exception à cette règle, le cas où c'est l'homme qui a pris l'initiative du divorce (mais 90 % des demandes de divorce sont le fait des femmes). Après le divorce, les femmes ne désirent plus faire confiance à leur ex-mari, notamment pour la garde des enfants.

Les pères ont également peu de possibilités. Cela dépend en particulier des anciennes relations entre les ex-conjoints, où fréquemment les hommes étaient exclus des relations père-enfant. Il faut encore créer un environnement politique privilégiant ce contact père-enfant pour modifier les stéréotypes et les réalités.

Il faut souligner que l'évolution du statut des femmes et celle des structures familiales sont mutuellement liées. D'un côté, l'augmentation du nombre des familles monoparentales est suivie par l'amélioration du statut des femmes. D'un autre côté, cette strate sociale entravera le développement du modèle de la « famille avec femme au foyer », car la croissance des FMP nécessite le maintien de la participation active des femmes sur le marché du travail. En second lieu, l'expérience négative de sortie d'activité de ces mères influencera les stratégies et les préférences des autres femmes.

L'amélioration du statut économique des femmes peut résulter des processus suivants :
– l'accroissement de l'activité féminine, dû aux pertes masculines pendant les guerres et les catastrophes ou à l'important développement économique (période soviétique) ; le recours à l'activité féminine pour les besoins d'une économie qui s'est développée d'une manière extensive (économie soviétique) ; la politique familiale permet aux femmes de ne pas interrompre leur travail ;
– le rétrécissement des écarts de salaire entre les sexes et l'amélioration des caractéristiques professionnelles des femmes (accès égal aux différents secteurs du marché du travail, diminution de la discrimination professionnelle, possibilités en matière d'éducation et de carrière, etc.) ou, en général, le processus de changement des rôles et des relations de genre ;
– l'amélioration du statut économique de tous les citoyens.

La position sociale stable des mères seules est basée sur la reconnaissance sociale de leur statut et sur les changements des comportements en matière de sexualité et de fécondité. Dans la Russie moderne, la croissance des FMP repose aussi sur l'évolution des stéréotypes de genre. Les indicateurs indirects de ce processus sont l'augmentation de la fécondité hors mariage et du nombre de divorces dans

un contexte de stagnation de l'emploi féminin, de maintien des différences entre hommes et femmes, et de détérioration des niveaux de vie.

## CONCLUSION

Le facteur genre est important dans l'analyse démographique. L'évolution du statut des femmes influe sur la dynamique familiale (fécondité, nuptialité, divorce, etc.), et en particulier sur l'évolution de la structure familiale. Les signes d'amélioration du statut des femmes sont le recul des stéréotypes, l'élimination des inégalités entre hommes et femmes dans le ménage et en dehors. La dynamique, les problèmes et les perspectives concernant les familles monoparentales sont liés à l'amélioration du statut des femmes.

Les principaux problèmes de ces familles sont la baisse du niveau de vie, la rupture des relations père-enfant et le conflit de temps dû à la double tâche d'éducation des enfants et d'activité économique. Une grande partie des FMP sont « pauvres » et « dépendantes ». Le soutien familial et la politique familiale peuvent améliorer la situation des FMP.

D'une part, l'augmentation du nombre de familles monoparentales est suivie par l'amélioration du statut des femmes. D'autre part, l'existence d'une telle catégorie sociale entravera le développement du modèle de « famille avec femme au foyer ».

Les perspectives de la politique familiale comprennent l'amélioration du statut des femmes, la redistribution de la responsabilité de l'éducation des enfants entre la mère et le père, le développement des contacts père-enfant, l'extension du soutien social à la garde des enfants.

Les mères seules ont peu de possibilités de devenir autosuffisantes dans l'environnement économique actuel. Il est indispensable de créer des privilèges en faveur des FMP afin de les inclure dans le système d'autosoutien.

Le changement de la législation, ces dernières années, a permis d'améliorer les conditions de développement des contacts père-enfant dans les FMP. Mais de nombreuses mesures n'existent que dans les textes et ne sont pas utilisées par les individus. Les pères ont peu de possibilités d'exercer leur droit de garde à cause de l'inertie de l'ancien système de pension alimentaire et des stéréotypes sur les relations de genre. Les mères isolées sont peu disposées à accepter l'aide matérielle de leur ex-mari pour la garde des enfants. Elles aimeraient seulement avoir une assistance financière plus importante et stable (et plus sûre). Seule exception à cette règle, le cas où c'est l'homme qui a pris l'initiative du divorce.

**Abréviations**

FMP - Familles monoparentales.
IPN - Institut de Prévisions Nationales.
IPSEP - Institut d'étude des Problèmes Sociaux et Économiques de la Population.
MSS - Ministère de la Sécurité Sociale.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


DUSKIN, E. (1990), *Disadvantaged Lone-Parent Families: Is Family Structure the Problem? Is Social Security the Answer?*, Bruxelles.

*Women and Social Policy (Gender Point of View)*, Moscou, 1992, p. 79-89.

Sources des données statistiques :

- *Enquête (de contrôle) sur le niveau de vie et les possibilités de la population russe*, MSS, 1996.
- *La population de la Russie en 1995*, IPN, 1996.
- *La population de la Russie en 1995*, IPN, 1997.
- *Données du microrecensement*, Goskomstat de Russie (GKS), Moscou, 1994.
- *Annuaire démographique de la Russie*, GKS, Moscou, 1995.
- *Annuaire démographique de la Russie*, GKS, Moscou, 1996*a*.
- *La famille en Russie*, GKS, Moscou, 1996*b*.

Tableau 11.1.A.– Répartition (%) des familles à revenu insuffisant (extrême pauvreté) selon le type de famille (sept régions russes, 1996)

| Type de famille | Région* | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Familles monoparentales (FMP) | 9,7 | 24,2 | 37,0 | 15,4 | 34,7 | 26,0 | 15,7 |
| Couple avec 2 enfants | 40,8 | 27,7 | 32,3 | 47,1 | 28,3 | 21,4 | 44,5 |
| Autres | 49,5 | 48,1 | 30,7 | 37,5 | 37,0 | 52,6 | 39,8 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Part des FMP dans la région | 11,5 | 13,6 | 16,4 | 12,5 | 11,7 | 12,7 | 14,4 |

* Régions : 1-Voroneg, 2-Magnitogorsk, 3-Moscou, 4-Orel, 5-Tver, 6-Chuvashya, 7-Astrakhan.
*Source :* Enquête sur le niveau de vie et les possibilités de la population russe, MSS, 1996.

Tableau 11.2.A.– Répartition (%) des familles ayant des salaires provenant d'un l'emploi secondaire ou de revenus indépendants, selon le type de famille et le niveau de revenu (région de Tver, 1994)

| Type de famille | Revenu faible* | Revenu moyen | Revenu élevé | Ensemble des familles |
|---|---|---|---|---|
| Famille nucléaire avec 1-2 enfants | 3,0 | 19,0 | 32,4 | 14,6 |
| Famille nucléaire avec 3 enfants ou + | 13,0 | 27,8 | 100,0 | 18,9 |
| Famille monoparentale | 11,4 | 26,5 | 50,0 | 15,3 |
| Ensemble des familles avec enfants | 7,9 | 20,6 | 36,6 | 15,2 |

* Familles pauvres.
*Source :* Enquête sur le niveau de vie et les possibilités de la population russe, MSS, 1996.

12

# STATUT DE LA FEMME ET ACCUEIL DE PERSONNES EXTÉRIEURES AU NOYAU FAMILIAL EN AFRIQUE : CAS DU CAMEROUN, DE LA CÔTE D'IVOIRE ET DU SÉNÉGAL

**Jean WAKAM**
IFORD
Yaoundé, Cameroun

La famille lignagère africaine est généralement présentée comme une structure patriarcale particulièrement oppressive pour la femme africaine, dont elle favoriserait la soumission et l'exploitation au profit des hommes. Et la famille nucléaire de type occidental est présentée et perçue comme le modèle idéal, pouvant la libérer et favoriser son plein épanouissement. Certains sociologues évolutionnistes, tels que T. Parsons (1955) et W. Goode (1963), ne sont-ils d'ailleurs pas allés jusqu'à y voir le modèle vers lequel sont appelés à converger inéluctablement tous les autres modèles familiaux, sous l'effet de la « modernisation », processus dont fait partie l'émancipation de la femme ?

On sait, par ailleurs, que l'on parle de plus en plus de la montée des femmes chefs de ménage en Afrique (Tichit, 1994). Et cet accès des femmes au statut de chef de ménage est plus ou moins assimilé à plus d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de la famille étendue (Pilon, 1994). Il y a lieu, par conséquent, de se demander comment se comportent les femmes chefs de ménage en matière d'accueil de personnes extérieures à leur noyau familial, notamment avec l'amélioration de leur statut socio-économique. Continuent-elles à se conformer à l'idéal traditionnel en matière d'accueil d'autres membres de la famille élargie, ou en profitent-elles plutôt pour « nucléariser sentimentalement et économiquement leur famille » (Caldwell et Caldwell, 1987) ? L'objectif de cette étude est de répondre à ces

interrogations tout en essayant de comparer les comportements de ces femmes à ceux de leurs homologues masculins[1].

## QUELQUES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

L'étude portera sur trois pays africains : le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Elle se fera par le biais de la structure des ménages, et plus précisément des ménages familiaux[2]. Les ménages familiaux sont les ménages dans lesquels le chef a un noyau familial (complet ou incomplet). La nucléarisation sera donc appréhendée à partir du noyau familial du chef de ménage, et le ménage sera dit *étendu* s'il comprend au moins un membre étranger à ce noyau.

Les données utilisées proviennent des derniers recensements du Cameroun (RGPH-1987), de la Côte d'Ivoire (RGPH-1988) et du Sénégal (RGPH-1988), dont nous avons des échantillons au dixième. L'étude portera ainsi sur 135 997 ménages familiaux au Cameroun, 126 330 en Côte d'Ivoire et 66 433 au Sénégal, dont, respectivement, 17 142 (13 %), 15 643 (12 %) et 7 997 (12 %) ménages dirigés par une femme.

La structure des ménages sera appréhendée à travers l'incidence et l'intensité de l'accueil des étrangers au noyau familial, mesurées respectivement par la proportion des ménages étendus et la proportion des membres extérieurs au noyau familial. Le statut socio économique aura comme indicateurs : l'instruction, l'emploi, le niveau de vie, le statut d'occupation du logement et la dimension de l'espace vital (nombre de pièces du logement) ; l'environnement socioéconomique sera également pris en compte à travers le degré d'urbanisation.

Certaines de ces caractéristiques méritent cependant quelques précisions. Pour tenir compte de l'environnement socioéconomique ou du degré d'urbanisation, nous avons distingué : (1) quatre strates pour le Cameroun : les deux métropoles (Yaoundé, capitale politique ; Douala, capitale économique), dont le niveau de développement socioéconomique est quasi identique, mais dont les populations se comportent bien souvent très différemment ; « Autre urbain » (ensemble des autres villes du pays) et « Rural » ; (2) trois strates pour la Côte d'Ivoire (Abidjan, « Autre urbain » et « Rural ») et le Sénégal (Dakar, « Autre urbain » et « Rural »).

---

1. Cette étude s'inscrit dans une recherche sur les structures familiales en Afrique subsaharienne portant sur le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, en cours de réalisation à l'IFORD, et qui bénéficie du concours financier de la Coopération française et de l'Agence francophone pour l'enseignement et la recherche (AUPELF-UREF).
2. La famille africaine est, certes, distincte du ménage ; mais nous présumons que la nucléarisation de la famille, si elle a lieu, passe nécessairement par celle des ménages qui en sont les composantes.

La profession comprend 9 catégories, allant des cadres supérieurs aux agriculteurs, en passant par les cadres moyens et les ouvriers ; mais pour faciliter davantage le classement selon le statut socioéconomique, ces 9 modalités ont été à leur tour regroupées en trois classes : « Haute classe », comprenant tous les cadres supérieurs, « Classe moyenne », comprenant tous les cadres moyens (personnel administratif et technique, armée, police et agents des services de protection) ; « Basse classe » (vendeurs et petits commerçants, personnel du secteur hôtellerie/restaurants/services, ouvriers/manœuvres et agriculteurs/éleveurs/ pêcheurs).

Compte tenu des données disponibles, l'indicateur du niveau de vie a été construit à partir : (1) des caractéristiques de l'habitat (matériaux des murs, matériaux du sol, mode d'éclairage, mode d'approvisionnement en eau, type d'aisance et type d'énergie utilisée pour la cuisine) en ce qui concerne le Cameroun ; (2) des caractéristiques de l'habitat et de la possession d'objets « modernes » (radio, téléviseur, réfrigérateur) pour la Côte d'Ivoire. Au Sénégal, la construction de l'indicateur s'est faite différemment selon le milieu d'habitat (urbain/rural) : pour le milieu urbain, on a retenu le nombre de radios, de téléviseurs, de réfrigérateurs, de téléphones et de cuisinières que possède le ménage ; et pour le milieu rural, on y a ajouté le nombre de charrues, de charrettes, de bœufs et de chevaux de trait.

## VARIATIONS SELON LE SEXE ET LE STATUT SOCIOÉCONOMIQUE

Parmi les trois pays considérés, le Sénégal a la proportion de ménages étendus de loin la plus forte (68 %) ; il est suivi par la Côte d'Ivoire (57 %). La plupart des ménages du Cameroun sont, quant à eux, plutôt nucléaires, les ménages étendus ne représentant que 45 % de l'ensemble ; de plus, la proportion des membres extérieurs au noyau familial n'y représente que 17 %, contre 28 % en Côte d'Ivoire et 35 % au Sénégal. Ce schéma reste valable quel que soit le sexe du chef de ménage. Mais, curieusement, comme nous l'avions déjà relevé dans une étude antérieure sur le Cameroun (Wakam et Kuépié, 1996), dans ces trois pays, c'est chez les femmes que : (1) la fréquence des ménages étendus est la plus forte : 49 % contre 45 % chez les hommes au Cameroun, 60 % contre 57 % en Côte d'Ivoire, 69 % contre 68 % au Sénégal ; (2) l'accueil d'étrangers au noyau familial est le plus intense : 25 % contre 17 % chez les hommes au Cameroun, 37 % contre 27 % en Côte d'Ivoire et 42 % contre 35 % au Sénégal.

Les tableaux 12.1, 12.2 et 12.3 montrent les variations de l'incidence et de l'intensité de l'accueil de personnes extérieures au noyau familial (mesurées respectivement par la proportion des ménages étendus et la proportion des personnes étrangères au noyau familial) selon les

caractéristiques socioéconomiques (le degré d'urbanisation, le niveau d'instruction du chef de ménage et sa catégorie socioprofessionnelle, le niveau de vie du ménage, le statut d'occupation du logement et le nombre de pièces disponibles) et le sexe du chef de ménage.

### *Le degré d'urbanisation*

Dans l'ensemble, et pour chacun des deux sexes, l'incidence et l'intensité de l'accueil de personnes extérieures au noyau familial sont plutôt positivement associées à l'urbanisation au Cameroun, et atteignent leurs maximums à Yaoundé (tableau 12.1). La proportion des ménages étendus passe ainsi de 41 % dans le milieu rural à 51 % dans les villes secondaires, à 53 % à Douala et à 61 % à Yaoundé, tandis que la proportion de personnes extérieures au noyau familial varie de 16 % en zone rurale à 20 % à Douala et dans les villes secondaires et 24 % à Yaoundé. Mais quel que soit l'environnement socioéconomique, les femmes chefs de ménage *accueillent proportionnellement plus de personnes étrangères à leur noyau* familial que les hommes : 25 % contre 19 % à Douala, 31 % contre 23 % à Yaoundé, 27 % contre 19 % dans l'« Autre Urbain » et 23 % contre 15 % dans le milieu rural.

La Côte d'Ivoire diffère du Cameroun quant à l'effet de l'urbanisation. Dans l'ensemble, l'urbanisation tend à y favoriser plutôt la nucléarisation familiale des ménages, en réduisant la proportion d'étrangers au noyau familial, qui passe de 30 % en milieu rural à 24 % à Abidjan (tableau 12.2). Mais son effet diffère selon le sexe : alors qu'elle tend à diminuer l'accueil chez les hommes, elle tend plutôt à le favoriser chez les femmes, notamment lorsque l'on passe du milieu rural aux villes secondaires (36 % contre 41 % pour la proportion d'étrangers au noyau familial).

Au Sénégal, la nucléarisation croît avec le degré d'urbanisation pour l'ensemble des ménages et pour les ménages dirigés par un homme (tableau 12.3). La proportion des ménages étendus passe ainsi de 69 % dans le milieu rural à 64 % à Dakar, et l'intensité de 37 % à 31 %. Par contre, chez les femmes, la nucléarisation est beaucoup plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain : 64 % des ménages ruraux contre 72 % des ménages dakarois dirigés par une femme accueillent au moins un membre extérieur au noyau familial, et la proportion des étrangers au noyau familial passe de 39 % en zone rurale à 44 % à Dakar.

### *Le niveau d'instruction du chef de ménage*

Au Cameroun, l'instruction a été saisie à travers le niveau d'études atteint (tableau 12.1) et le diplôme le plus élevé obtenu. Ces deux variables y sont plutôt positivement corrélées tant avec la proportion des ménages étendus qu'avec celle des membres étrangers au noyau familial. Et il en est ainsi aussi bien pour l'ensemble des chefs de ménage que pour chacun des

deux sexes. Néanmoins, quel que soit le diplôme obtenu et quel que soit le niveau d'études atteint, ce sont les femmes qui sont les plus accueillantes aux personnes extérieures à leur noyau familial. Pour le diplôme, par exemple (résultats non reproduits dans le tableau), cette proportion est de 23 % contre 17 % chez les « sans diplôme », 28 % contre 22 % chez les titulaires du « BEPC et équivalents », 35 % contre 24 % chez les « bacheliers et équivalents » et 42 % contre 27 % chez les « diplômés de l'enseignement supérieur ».

On observe une tendance similaire, quoique moins nette, en Côte d'Ivoire : c'est chez les chefs de ménage les plus instruits (secondaire 2nd cycle et supérieur) que l'accueil des « étrangers » au noyau familial est le plus fréquent et le plus intense. Ainsi, 75 % des ménages dirigés par une personne ayant fait des études supérieures sont étendus, contre 68 % chez les « secondaire 1er cycle », 56 % chez les « primaire » et 54 % chez les « non scolarisés », la proportion des membres extérieurs au noyau familial étant, quant à elle, de 35 %, 29 %, 26 % et 28 % respectivement. La tendance est quasi identique chez les hommes et chez les femmes. Mais quel que soit le niveau d'études considéré, les femmes sont nettement plus accueillantes que les hommes (tableau 12.2).

Contrairement au Cameroun et à la Côte d'Ivoire, l'instruction tend plutôt à être associée négativement à l'accueil de personnes extérieures au noyau familial au Sénégal. La relation est cependant très contrastée ; de plus, chez les femmes, l'instruction tend plutôt à accroître la fréquence des ménages étendus, qui passe ainsi de 69 % chez les « sans instruction » à 73 % chez les « supérieur » (tableau 12.3). Par ailleurs, tout comme en Côte d'Ivoire et au Cameroun, quel que soit le niveau d'instruction, les ménages dirigés par un homme sont moins ouverts aux personnes extérieures au noyau familial que ceux qui sont dirigés par une femme.

### *L'emploi*

L'emploi est négativement associé à la nucléarisation familiale des ménages au Cameroun dans l'ensemble et quel que soit le sexe. La situation est quasi identique en Côte d'Ivoire, mais assez contrastée au Sénégal. Néanmoins, dans la quasi-totalité des groupes socioprofessionnels considérés, les hommes accueillent beaucoup moins d'étrangers au noyau familial que les femmes. Au Cameroun, par exemple, l'intensité de l'accueil est de 15 % chez les hommes contre 24 % chez les femmes dans la « basse classe », de 20 % contre 31 % dans la « classe moyenne » et de 23 % contre 30 % dans la « haute classe ».

Tableau 12.1.– Pourcentages de ménages étendus et d'étrangers au noyau familial selon le sexe du chef de ménage et quelques caractéristiques socioéconomiques au Cameroun (ménages « familiaux »)

| Caractéristiques socioéconomiques | % de ménages étendus | | | % d'étrangers au noyau | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Masc. | Fém. | Tot. | Masc. | Fém. | Tot. |
| *Urbanisation* | | | | | | |
| 1. Yaoundé | 61 | 61 | 61 | 23 | 31 | 24 |
| 2. Douala | 53 | 53 | 53 | 19 | 25 | 20 |
| 3. Autres villes | 51 | 53 | 51 | 19 | 27 | 20 |
| 4. Rural | 41 | 44 | 41 | 15 | 23 | 16 |
| *Niveau d'instruction du chef de ménage* | | | | | | |
| 1. Supérieur | 67 | 83 | 67 | 26 | 41 | 27 |
| 2. Secondaire 2nd cycle | 64 | 69 | 64 | 24 | 31 | 24 |
| 3. Secondaire 1er cycle | 56 | 55 | 56 | 21 | 27 | 21 |
| 4. Primaire | 48 | 50 | 49 | 18 | 23 | 19 |
| 5. Sans instruction ou niveau maternel | 38 | 46 | 39 | 14 | 24 | 15 |
| *Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage* | | | | | | |
| 1. Cadres des professions scientifiques, libérales et assimilées | 62 | 69 | 63 | 23 | 34 | 24 |
| 2. Corps législatif et exécutif et directeurs | 64 | 81 | 64 | 24 | 36 | 24 |
| 3. Cadres commerce et hommes d'affaires | 55 | 51 | 54 | 20 | 25 | 21 |
| 4. Personnel administratif et technique | 60 | 64 | 61 | 21 | 31 | 22 |
| 5. Armée, police, services de protection | 54 | 78 | 54 | 18 | 31 | 18 |
| 6. Vendeurs et petits commerçants | 50 | 50 | 50 | 18 | 25 | 19 |
| 7. Personnel hôtellerie/restaurants/ services | 45 | 49 | 46 | 16 | 26 | 17 |
| 8. Ouvriers et manœuvres non agricoles | 48 | 50 | 48 | 18 | 24 | 18 |
| 9. Agriculteurs/éleveurs/pêcheurs | 40 | 45 | 40 | 15 | 23 | 15 |
| 10. Résidu | 48 | 49 | 49 | 22 | 25 | 23 |
| *Niveau de vie du ménage* | | | | | | |
| 1. Très élevé | 63 | 75 | 64 | 25 | 34 | 26 |
| 2. Élevé | 66 | 66 | 66 | 23 | 30 | 24 |
| 3. Moyen | 57 | 57 | 57 | 21 | 27 | 21 |
| 4. Bas | 54 | 52 | 53 | 19 | 26 | 20 |
| 5. Très bas | 44 | 48 | 45 | 17 | 25 | 18 |
| *Statut d'occupation du logement* | | | | | | |
| 1. Propriétaire avec titre foncier | 60 | 63 | 61 | 21 | 30 | 23 |
| 2. Propriétaire sans titre foncier | 43 | 48 | 44 | 16 | 24 | 17 |
| 3. Locataire | 47 | 47 | 47 | 18 | 22 | 19 |
| 4. Logé par l'employeur | 49 | 49 | 49 | 18 | 23 | 18 |
| 5. Logé gratuitement (autre) | 39 | 40 | 39 | 16 | 19 | 16 |
| *Nombre de pièces du logement* | | | | | | |
| 1. 1 pièce | 16 | 24 | 17 | 7 | 12 | 8 |
| 2. 2 pièces | 26 | 34 | 27 | 10 | 16 | 10 |
| 3. 3 pièces | 37 | 43 | 38 | 13 | 20 | 14 |
| 4. 4 pièces | 47 | 53 | 47 | 16 | 24 | 17 |
| 5. 5 pièces | 54 | 60 | 55 | 18 | 28 | 19 |
| 6. 6 ou 7 pièces | 57 | 63 | 58 | 20 | 31 | 21 |
| 7. 8 pièces ou + | 63 | 67 | 63 | 21 | 33 | 22 |
| Ensemble | 45 | 49 | 45 | 17 | 25 | 17 |

*Source* : RGPH-1987.

Tableau 12.2.– Pourcentages de ménages étendus et d'étrangers au noyau familial selon le sexe du chef de ménage et quelques caractéristiques socioéconomiques en Côte d'Ivoire (ménages « familiaux »)

| Caractéristiques socioéconomiques | % de ménages étendus | | | % d'étrangers au noyau | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Masc. | Fém. | Tot. | Masc. | Fém. | Tot. |
| *Urbanisation* | | | | | | |
| 1. Abidjan | 54 | 64 | 56 | 23 | 37 | 24 |
| 2. Autres villes | 57 | 64 | 58 | 27 | 41 | 29 |
| 3. Rural | 57 | 58 | 57 | 29 | 36 | 30 |
| *Niveau d'instruction du chef de ménage* | | | | | | |
| 1. Supérieur | 74 | 82 | 75 | 34 | 45 | 35 |
| 2. Secondaire technique | 77 | 85 | 78 | 32 | 46 | 34 |
| 3. Secondaire 2nd cycle | 75 | 84 | 76 | 33 | 45 | 33 |
| 4. Secondaire 1er cycle | 67 | 73 | 68 | 28 | 40 | 29 |
| 5. Primaire | 56 | 58 | 56 | 26 | 34 | 26 |
| 6. Sait lire et écrire | 57 | 58 | 57 | 26 | 34 | 26 |
| 7. École coranique | 47 | 59 | 48 | 25 | 35 | 25 |
| 6. Analphabète | 54 | 59 | 54 | 27 | 37 | 28 |
| *Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage* | | | | | | |
| 1. Cadres des professions scientifiques, libérales et assimilées | 78 | 87 | 79 | 32 | 47 | 32 |
| 2. Corps législatif et exécutif et directeurs | 73 | 80 | 73 | 32 | 36 | 33 |
| 3. Agents des professions scientifiques, libérales et assimilées | 62 | 79 | 63 | 29 | 39 | 29 |
| 4. Personnel administratif et technique | 69 | 85 | 71 | 27 | 44 | 29 |
| 5. Armée, police et service de protection | 84 | 10 | 84 | 32 | 82 | 32 |
| 6. Vendeurs et petits commerçants | 46 | 58 | 49 | 23 | 36 | 26 |
| 7. Personnel hôtellerie/restaurants/services | 34 | 36 | 34 | 15 | 25 | 15 |
| 8. Ouvriers et manœuvres non agricoles | 49 | 64 | 49 | 22 | 35 | 22 |
| 9. Agriculteurs/éleveurs/pêcheurs | 56 | 57 | 56 | 29 | 35 | 29 |
| *Niveau de vie du ménage* | | | | | | |
| 1. Très élevé | 79 | 85 | 80 | 34 | 46 | 35 |
| 2. Élevé | 78 | 87 | 79 | 31 | 48 | 33 |
| 3. Moyen | 64 | 78 | 65 | 28 | 45 | 30 |
| 4. Bas | 50 | 60 | 51 | 25 | 38 | 26 |
| 5. Très bas | 54 | 55 | 54 | 27 | 34 | 28 |
| *Statut d'occupation du logement* | | | | | | |
| 1. Propriétaire | 60 | 63 | 61 | 30 | 40 | 31 |
| 2. Locataire | 48 | 53 | 48 | 20 | 31 | 21 |
| 3. Logement de fonction | 61 | 77 | 62 | 26 | 42 | 27 |
| 4. Autre | 46 | 55 | 47 | 24 | 35 | 26 |
| *Nombre de pièces du logement* | | | | | | |
| 1. 1 pièce | 24 | 37 | 27 | 12 | 21 | 14 |
| 2. 2 pièces | 39 | 56 | 41 | 15 | 30 | 17 |
| 3. 3 pièces | 60 | 75 | 62 | 23 | 40 | 25 |
| 4. 4 pièces | 70 | 81 | 71 | 28 | 44 | 29 |
| 5. 5 pièces | 76 | 84 | 77 | 32 | 49 | 33 |
| 6. 6 ou 7 pièces | 82 | 89 | 82 | 36 | 54 | 38 |
| 7. 8 pièces ou + | 91 | 92 | 91 | 46 | 58 | 46 |
| Ensemble | 57 | 60 | 57 | 27 | 37 | 28 |

*Source* : RGPH-1988.

Tableau 12.3.– Pourcentages de ménages étendus et d'étrangers au noyau familial selon le sexe du chef de ménage et quelques caractéristiques socioéconomiques au Sénégal (ménages « familiaux »)

| Caractéristiques socioéconomiques | % de ménages étendus | | | % d'étrangers au noyau | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Masc. | Fém. | Tot. | Masc. | Fém. | Tot. |
| *Urbanisation* | | | | | | |
| 1. Dakar | 61 | 72 | 64 | 29 | 44 | 31 |
| 2. Autres villes | 66 | 71 | 67 | 32 | 44 | 34 |
| 3. Rural | 70 | 64 | 69 | 37 | 39 | 37 |
| *Niveau d'instruction du chef de ménage* | | | | | | |
| 1. Supérieur | 66 | 73 | 66 | 28 | 40 | 28 |
| 2. Secondaire 2nd cycle | 67 | 73 | 68 | 30 | 37 | 30 |
| 3. Secondaire 1er cycle | 65 | 68 | 65 | 29 | 34 | 29 |
| 4. Primaire | 68 | 70 | 68 | 32 | 36 | 32 |
| 5. Sans instruction | 68 | 69 | 68 | 36 | 44 | 36 |
| *Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage* | | | | | | |
| 1. Cadres des professions scientifiques, libérales et assimilées | 64 | 68 | 64 | 27 | 50 | 28 |
| 2. Corps législatif et exécutif et directeurs | 70 | 100 | 70 | 27 | 52 | 27 |
| 3. Agents des prof. scientif. et libérales | 65 | 72 | 66 | 29 | 35 | 30 |
| 4. Agents des corps législatif, exécutif et de direction | 67 | 90 | 68 | 26 | 37 | 26 |
| 5. Armée, police et services de protection | 61 | 100 | 61 | 25 | 33 | 25 |
| 6. Vendeurs et petits commerçants | 59 | 71 | 63 | 30 | 43 | 33 |
| 7. Personnel hôtellerie/restaurants/ services | 57 | 71 | 58 | 24 | 37 | 24 |
| 8. Ouvriers et manœuvres non agricoles | 64 | 65 | 64 | 29 | 39 | 29 |
| 9. Agriculteurs/éleveurs/pêcheurs | 69 | 62 | 69 | 36 | 38 | 36 |
| *Niveau de vie du ménage* | | | | | | |
| 1. Très élevé | 85 | 87 | 85 | 48 | 60 | 49 |
| 2. Élevé | 84 | 84 | 84 | 42 | 54 | 43 |
| 3. Moyen | 75 | 80 | 76 | 37 | 48 | 38 |
| 4. Bas | 64 | 71 | 65 | 30 | 42 | 32 |
| 5. Très bas | 53 | 57 | 53 | 25 | 32 | 26 |
| *Statut d'occupation du logement* | | | | | | |
| 1. Propriétaire | 72 | 73 | 72 | 37 | 45 | 37 |
| 2. Copropriétaire | 50 | 56 | 51 | 22 | 30 | 23 |
| 3. Locataire | 51 | 58 | 52 | 22 | 32 | 23 |
| 4. Sous-locataire | 54 | 65 | 55 | 24 | 30 | 25 |
| 5. Logé par l'employeur | 60 | 76 | 61 | 24 | 40 | 25 |
| 6. Logé par la famille | 61 | 63 | 61 | 31 | 38 | 31 |
| *Nombre de pièces du logement* | | | | | | |
| 1. 1 pièce | 24 | 36 | 27 | 9 | 19 | 11 |
| 2. 2 pièces | 49 | 60 | 51 | 18 | 29 | 20 |
| 3. 3 pièces | 66 | 74 | 67 | 26 | 38 | 27 |
| 4. 4 pièces | 76 | 85 | 77 | 32 | 49 | 33 |
| 5. 5 pièces | 83 | 87 | 84 | 37 | 52 | 38 |
| 6. 6 ou 7 pièces | 89 | 93 | 89 | 43 | 59 | 44 |
| 7. 8 pièces ou + | 93 | 94 | 93 | 54 | 67 | 55 |
| Ensemble | 68 | 69 | 68 | 35 | 42 | 35 |

*Source* : RGPH-1988.

### *Le niveau de vie*

La proportion des ménages étendus, tout comme la proportion des « étrangers » au noyau familial, est positivement corrélée avec le niveau de vie au Sénégal, tant pour l'ensemble que pour chacun des deux sexes (tableau 12.3). Elle passe ainsi, pour l'ensemble des deux sexes, de 53 % chez les chefs de ménage dont le niveau de vie est « très bas » à 76 % chez ceux dont le niveau de vie est « moyen », et à 85 % chez ceux dont le niveau de vie est « très élevé ».

On observe un schéma quasi identique au Cameroun et en Côte d'Ivoire. La proportion des ménages étendus passe ainsi au Cameroun (tableau 12.1) de 45 % chez les plus pauvres (niveau de vie « très bas ») à 57 % chez les chefs de ménage de niveau de vie « moyen », et à 64 % chez les plus aisés (niveau de vie « très élevé ») ; et en Côte d'Ivoire (tableau 12.2), elle varie de 54 % à 65 % et à 80 % respectivement pour ces trois modalités.

L'étude de la variation selon le sexe montre que la structure est quasi identique chez les hommes et chez les femmes. Mais dans pratiquement tous les cas, c'est chez celles-ci que la fréquence des ménages nucléaires est la plus faible et l'accueil des « étrangers » au noyau familial le plus intense (tableaux 12.1, 12.2 et 12.3).

### *Le statut d'occupation du logement*

Le recensement du Cameroun de 1987 a distingué cinq modalités de statut d'occupation du logement : « propriétaire avec titre foncier », « propriétaire sans titre foncier », « locataire », « logé par l'employeur » et « logé gratuitement autrement que par l'employeur ». Comme le montre le tableau 12.1, ce sont les chefs de ménage propriétaires « avec titre foncier » de leur logement qui accueillent le plus de personnes « étrangères », avec 61 % de ménages étendus et 23 % d'étrangers au noyau familial, contre 47 % et 19 % respectivement chez les locataires, 39 % et 16 % respectivement chez ceux qui sont logés gratuitement par un bienfaiteur. Mais dans tous les cas, c'est chez les femmes chefs de ménage que la proportion des étrangers au noyau familial est de loin la plus grande.

La situation est assez similaire en Côte d'Ivoire : ce sont les chefs de ménage propriétaires de leur logement ou occupant un logement de fonction qui accueillent le plus de personnes extérieures au noyau familial, avec respectivement 61 % et 62 % de ménages étendus contre 48 % chez les locataires, d'une part, et, d'autre part, 31 % et 27 % d'étrangers au noyau familial contre 21 % chez les locataires. Le pouvoir économique, tel que l'on peut l'appréhender ici à travers le statut de propriétaire ou de bénéficiaire d'un logement de fonction, tend à favoriser l'accueil, tant en incidence qu'en intensité et tant chez les hommes que chez les femmes (tableau 12.2). De

plus, quelle que soit la modalité considérée, les femmes chefs de ménage sont plus accueillantes que les hommes.

Au Sénégal, les proportions de ménages étendus et d'étrangers au noyau familial sont également plus fortes chez les propriétaires (72 % et 37 % respectivement), et plus modérées chez les chefs de ménage logés par la famille (61 % et 31 %) ou par l'employeur (61 % et 25 %). Il en est ainsi quel que soit le sexe ; néanmoins, l'incidence et l'intensité de l'accueil sont partout plus fortes chez les femmes que chez les hommes (tableau 12.3).

### *L'espace disponible*

Dans les trois pays, le nombre de pièces disponibles est très fortement et positivement corrélé avec l'accueil de personnes extérieures au noyau familial, tant en incidence qu'en intensité : la proportion des ménages étendus passe ainsi au Cameroun de 17 % pour les logements d'une pièce à 63 % pour les logements de 8 pièces ou plus ; en Côte d'Ivoire, de 27 % à 91 % ; et au Sénégal, de 27 % à 93 %. La proportion d'étrangers au noyau familial, quant à elle, passe de 8 % à 22 % au Cameroun, de 14 % à 46 % en Côte d'Ivoire, et de 11 % à 55 % au Sénégal. Cette relation est identique pour les deux sexes ; mais, dans tous les cas, ce sont les ménages dont le chef est une femme qui sont les plus accueillants.

En résumé, il apparaît que, chez les femmes, tout comme chez les hommes, le pouvoir économique, tel que l'on peut l'appréhender à travers le niveau de vie, le statut d'occupation du logement et l'espace vital (nombre de pièces disponibles), est très positivement associé à l'extension des ménages familiaux dans les trois pays considérés. Il en est de même du niveau d'instruction et de l'emploi au Cameroun et en Côte d'Ivoire, contrairement au Sénégal, où la situation demeure assez contrastée. L'urbanisation, quant à elle, tend à être positivement associée à l'accueil chez les femmes chefs de ménage dans les trois pays, alors que, chez les hommes, elle ne l'est qu'au Cameroun et tend à lui être plutôt négativement associée en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Quoi qu'il en soit, dans l'ensemble, tout comme dans la quasi-totalité des groupes sociaux considérés, ce sont les femmes qui, curieusement, pratiquent le plus l'accueil dans leur ménage (aussi bien en incidence qu'en intensité).

## ESSAI D'IDENTIFICATION DES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DIFFÉRENCE ENTRE CHEFS DE MÉNAGE FÉMININS ET MASCULINS EN MATIÈRE D'ACCUEIL DE PERSONNES EXTÉRIEURES AU NOYAU FAMILIAL

Il ressort des analyses précédentes que non seulement l'accueil de personnes étrangères au noyau familial est plutôt positivement associé au statut socioéconomique, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais qu'il est plus fréquent et plus intense dans les ménages dirigés par celles-ci. Ce résultat est inattendu, car il y a lieu de penser, a priori, que si une telle différence existe, elle doit être en faveur des hommes : d'une part, parce qu'ils sont supposés avoir plus de moyens pour subvenir aux besoins de leur famille nucléaire et prendre éventuellement en charge des personnes étrangères à leur noyau familial ; d'autre part, si l'on pense, comme les théoriciens féministes notamment, qu'avec plus d'autonomie, d'indépendance et d'autorité (que peut leur conférer l'accès au statut de chef de ménage), les femmes, supposées traditionnellement opprimées, soumises et exploitées par la grande famille africaine patriarcale, peuvent décider elles-mêmes de leur vie familiale et n'hésiteraient pas dès lors à « nucléariser sentimentalement et économiquement leur famille » (Caldwell et Caldwell, 1987). Il mérite par conséquent qu'on s'y penche davantage. Ainsi avons-nous voulu savoir quelles sont, parmi les caractéristiques socio-économiques, sociodémographiques et culturelles disponibles, celles qui contribuent le plus à l'explication de cette différence en faveur des femmes en matière d'accueil.

Pour répondre à cette question, nous avons recouru à l'analyse de classification multiple (plus connue sous son abréviation anglaise MCA : *Multiple Classification Analysis*). La variable dépendante est appréhendée ici à travers la proportion de membres du ménage étrangers au noyau familial. Les indicateurs retenus pour le statut socioéconomique sont : l'environnement économique (ou le degré d'urbanisation), le niveau d'instruction atteint par le chef de ménage, le niveau de vie et le nombre de pièces du logement. Ces variables serviront, tout comme l'appartenance culturelle et idéologique d'origine, saisie par l'ethnie pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal et par le lieu de naissance pour le Cameroun[3], de variables de contrôle. Il en sera de même de l'état matrimonial[4], du type de noyau familial (conjugal/monoparental/parental)[5] et de l'âge du chef de ménage.

---

3. L'ethnie, tout comme la religion, n'a pas été saisie au Cameroun lors de la collecte des données.

4. Où « polygame » désignera l'état d'un homme qui a plus d'une épouse, ou d'une femme dont le mari est polygame.

5. Nous entendons ici par : (1) *ménage conjugal*, un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoint(s) et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de ses enfants ; (2) *ménage monoparental*, un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses enfant(s) et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de son ou ses conjoint(s) ; (3) *ménage parental*, un ménage comprenant le chef de ménage, son ou ses conjoint(s), son ou ses enfant(s) et éventuellement d'autres personnes.

L'inclusion successive (comme variables de contrôle) de ces différentes variables dans des modèles à deux variables, dont le sexe, permet d'obtenir l'effet « brut » de chacune de celles-ci sur la variation de la proportion d'étrangers au noyau familial selon le sexe du chef de ménage. Il en ressort que : (1) toutes les variables socioéconomiques tendent plutôt à augmenter cette différence, ou tout au moins à la maintenir : en d'autres termes, si les femmes avaient un niveau de développement socio-économique comparable à celui des hommes (plus élevé en moyenne), leur ménage serait encore plus accueillant ; (2) l'âge du chef de ménage et la taille du ménage tendent également à augmenter la différence, alors que l'état matrimonial, le type de noyau familial (conjugal/monoparental/parental) et l'appartenance culturelle et idéologique (l'ethnie ou le lieu de naissance du chef de ménage) tendent plutôt à la diminuer.

Les tableaux 12.1.A, 12.2.A et 12.3.A, en annexe, donnent les résultats de l'analyse multivariée obtenus par l'introduction successive et cumulative des différentes variables de contrôle dans le modèle initial à une variable : le sexe du chef de ménage[6]. Les variables dont l'effet « brut » tend à augmenter la différence ont été introduites en premier lieu, suivies des autres. Il en résulte notamment que :

– La différence entre les deux sexes se maintient, même après l'inclusion de l'ensemble des variables de contrôle.

– L'écart observé en faveur des femmes augmente de 1 % au Cameroun, de 4 % en Côte d'Ivoire et de 5 % au Sénégal après l'introduction de l'ensemble des variables socioéconomiques (modèle M4), et passe de 8 % (brut) à 9 % au Cameroun, de 10 % à 14 % en Côte d'Ivoire et de 8 % à 13 % au Sénégal. Il s'accroît encore respectivement de 1 point, de 3 points et de 2 points avec l'inclusion de la taille du ménage (modèle M5), et porte la différence à 10 % au Cameroun, 17 % en Côte d'Ivoire et 15 % au Sénégal, en faveur des femmes. La statistique β passe alors de 0,12 à 0,15 au Cameroun, de 0,11 à 0,20 en Côte d'Ivoire et de 0,08 à 0,16 au Sénégal.

– L'introduction des autres variables sociodémographiques et culturelles (lieu de naissance ou ethnie, état matrimonial et type de noyau familial), non seulement réduit l'écart, mais tend à l'annuler, voire à inverser la situation. Ainsi, le contrôle de l'état matrimonial et des variables précédentes (modèle M7) réduit l'écart à 5 % au Cameroun, à 8 % en Côte d'Ivoire et à 13 % au Sénégal. L'inclusion du type de noyau familial (conjugal/monoparental/parental) annule la différence entre les sexes au Sénégal et engendre un écart de 1 point et de 3 points au Cameroun et en Côte d'Ivoire respectivement, mais cette fois au profit des hommes.

6. Il faut préciser qu'il s'agit d'une analyse pondérée par la taille ; mais les résultats vont globalement dans le même sens que ceux obtenus sans pondération, y compris pour le degré de signification. En fait, la quasi-totalité des résultats de l'analyse non pondérée étant très significatifs (1 pour mille), nous avons voulu obtenir des proportions identiques à celles obtenues précédemment dans l'analyse descriptive (tableaux 12.1 à 12.3).

L'état matrimonial du chef de ménage, et surtout le type de noyau familial qu'il dirige (conjugal, monoparental ou parental) apparaissent en définitive comme des variables cruciales dans la détermination de la différence observée en matière d'accueil d'étrangers au noyau familial. Cela peut mieux se comprendre si l'on se réfère à la structure de chacun des deux sexes selon l'état matrimonial et le type de noyau familial. Au Cameroun, par exemple, alors que 97 % des hommes chefs de ménage sont mariés monogames (75 %) ou polygames (22 %), 32 % seulement des femmes le sont (21 % à des monogames et 11 % à des polygames) ; par contre, 68 % des femmes chefs de ménage sont célibataires (15 %), veuves (43 %) ou divorcées (10 %), contre 1 % seulement des hommes dans chacune des trois catégories. Or les ménages dirigés par des personnes non mariées (célibataires/veufs/divorcés) sont moins nucléaires que ceux qui sont dirigés par des personnes mariées. Mais il convient de relever en même temps que c'est précisément parmi les chefs de ménage mariés que les femmes sont sensiblement plus accueillantes que les hommes[7].

Quant à la structure selon le type de noyau, au Cameroun par exemple, plus de 92 % des ménages familiaux dirigés par une femme sont de type monoparental, contre 4 % chez les hommes, dont la plupart des ménages sont plutôt de type parental (79 %, contre 6 % chez les femmes). Or, dans les trois pays, ce sont les ménages de type parental qui accueillent le moins d'étrangers (tableaux 12.1.A, 12.2.A et 12.3.A). Mais il faut relever aussi que, chez les chefs des ménages de type parental, ce sont encore les femmes qui sont le plus accueillantes. En fait, comme le montre le tableau 12.4, dans les ménages où le couple vit ensemble (ménages de type conjugal et de type parental), les femmes chefs de ménage sont proportionnellement plus accueillantes que leurs homologues masculins : + 7 % et + 3 % au Cameroun, + 13 % et + 8 % en Côte d'Ivoire, et + 1 % et + 6 % au Sénégal, respectivement pour les ménages de type conjugal et de type parental. Par contre, dans les ménages monoparentaux, les femmes tendent à être aussi accueillantes (cas du Cameroun) ou moins accueillantes que les hommes (cas de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, avec - 7 %). Et il en est quasiment de même en ce qui concerne l'incidence de l'accueil (proportion de ménages étendus), sauf qu'au Cameroun l'écart demeure en faveur des femmes même dans les ménages monoparentaux (tableau 12.4). L'examen par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage et le type de noyau familial indique par ailleurs qu'au Cameroun, si pour les ménages monoparentaux les hommes tendent à être plus accueillants que les femmes à Yaoundé et à Douala (les deux plus grandes villes du pays), on observe plutôt la situation inverse dans les villes secondaires (« Autre urbain ») et dans le milieu rural ; de même, pour les ménages centrés sur un

7. Ainsi, au Cameroun par exemple, la proportion des étrangers au noyau familial dans les ménages dirigés par une femme et dans les ménages dirigés par un homme est, respectivement, de 21 % contre 18 % chez les monogames et de 23 % contre 14 % chez les polygames.

couple (ménages de type conjugal ou parental), l'accueil est plus fréquent et plus intense chez les femmes quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 12.4.– Pourcentage de ménages étendus et d'étrangers au noyau familial selon le sexe du chef de ménage (CM) et le type de noyau familial au Cameroun (1987), en Côte d'Ivoire (1988) et au Sénégal (1988) (ménages familiaux)

| Pays et type de noyau familial | % de ménages étendus | | | % d'étrangers au noyau familial | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | CM masc. (1) | CM fém. (2) | Écart (2)–(1) | CM masc. (1) | CM fém. (2) | Écart (2)–(1) |
| Cameroun | | | | | | |
| 1. Conjugal | 41 | 50 | + 9 | 30 | 37 | + 7 |
| 2. Monoparental | 46 | 49 | + 3 | 25 | 25 | 0 |
| 3. Parental | 46 | 51 | + 5 | 15 | 18 | + 3 |
| Côte d'Ivoire | | | | | | |
| 1. Conjugal | 50 | 62 | +12 | 43 | 56 | +13 |
| 2. Monoparental | 64 | 60 | – 4 | 44 | 37 | – 7 |
| 3. Parental | 57 | 77 | +20 | 26 | 34 | + 8 |
| Sénégal | | | | | | |
| 1. Conjugal | 76 | 84 | + 8 | 68 | 69 | + 1 |
| 2. Monoparental | 71 | 69 | – 2 | 50 | 43 | – 7 |
| 3. Parental | 67 | 74 | + 7 | 32 | 38 | + 6 |

*Sources* : RGPH.

Ces résultats suscitent un certain nombre d'interrogations, dont les suivantes : si l'on peut comprendre que les ménages monoparentaux dirigés par une femme, au pouvoir économique plus limité comme on le sait, tendent à accueillir moins ou autant d'étrangers que ceux qui sont dirigés par un homme, support traditionnel de la famille élargie, il y a lieu de se demander pourquoi les ménages de type conjugal ou parental (c'est-à-dire avec corésidence du couple) dirigés par une femme accueillent plus d'étrangers au noyau familial que ceux qui sont dirigés par un homme ? Il faut noter d'ailleurs que cette différence en faveur des femmes se maintient dans les trois pays même lorsque l'on applique les différents modèles multivariés précédents aux seuls ménages où le couple réside ensemble (ménages de type conjugal ou parental). Et une analyse multivariée par milieu de résidence révèle en outre qu'à Abidjan, la différence en faveur des femmes se maintient même pour l'ensemble des ménages familiaux, c'est-à-dire pour les ménages de type monoparental, parental et conjugal réunis. Les femmes chefs de ménage mariées et cohabitant avec leur époux profiteraient-elles donc de leur pouvoir de décision et de la participation de leur époux à la prise en charge du ménage pour accueillir davantage de personnes extérieures à leur noyau familial ? Cela est assez probable, notamment pour les membres de leur famille lignagère. Mais, au fait, qui sont ces femmes qui dirigent un ménage où réside leur époux ?

Tableau 12.5.– Quelques résultats tirés de l'analyse de classification multiple (MCA) de la proportion d'étrangers au noyau familial dans les ménages dont le chef est une femme au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal (ménages familiaux)

| Variables indépendantes | Cameroun | | | Côte d'Ivoire | | | Sénégal | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | M1 | M4 | M9 | M1 | M4 | M9 | M1 | M4 | M9 |
| | A, B ..., H | A à D | A à H# | A, B ..., H | A à D | A à H# | A, B ..., H | A à D | A à H# |
| A. *Urbanisation* | | | | | | | | | |
| Relation avec la variable dépendante | + | + | + | + | – | – | + | + | – |
| Statistiques (n) et (β) | .10 | .09 | .04 | .08 | .00 | .02 | .07 | .08 | .02 |
| B. *Niveau d'instruction du chef de ménage* | | | | | | | | | |
| Rel. avec var. dépend. | + | + | + | + | + | + | – | – | – |
| Statistiques (n) et (β) | .08 | .07 | .09 | .08 | .06 | .08 | .10 | .14 | .05 |
| C. *Niveau de vie* | | | | | | | | | |
| Rel. avec var. dépend. | + | + | + | + | + | +– | + | + | + |
| Statistiques (n) et (β) | .10 | .03 | .01 | .16 | .09 | .02 | .26 | .09 | .05 |
| D. *Espace vital* | | | | | | | | | |
| Rel. avec var. dépend. | + | + | + | + | + | + | + | + | + |
| Statistiques (n) et (β) | .26 | .26 | .08 | .43 | .42 | .10 | .47 | .43 | .17 |
| E. *Taille du ménage* | | | | | | | | | |
| Rel. avec var. dépend. | + | | + | + | | + | + | | + |
| Statistiques (n) et (β) | .43 | | .45 | .61 | | .53 | .57 | | .47 |
| F. *Lieu de naissance du chef de ménage* | | | | | | | | | |
| Statistiques (n) et (β) | .17 | | .07 | .25 | | .07 | .08 | | .06 |
| G. *État matrimonial du chef de ménage* | | | | | | | | | |
| Statistiques (n) et (β) | .11 | | .10 | .24 | | .11 | .20 | | .09 |
| H. *Type de ménage* | | | | | | | | | |
| Statistiques (n) et (β) | .10 | | .20 | .06 | | .13 | .10 | | .18 |
| Statistique $R^2$ | | 9 % | 30 % | | 20 % | 47 % | | 24 % | 46 % |

| | |
|---|---|
| # | Avec l'âge du chef de ménage comme covariable |
| M1, M4, M9 | Modèle à 1, 4 et 9 variables indépendantes, respectivement. |
| +, –, +– | Relation positive (+), négative (–), curvilinéaire (+–) entre la variable dépendante et la variable ordinale considérée. |

Niveau de signification : Tous les résultats sont significatifs à 1 % au moins.

*Sources* : au Cameroun, RGPH-1987 ; en Côte d'Ivoire, RGPH-1988 ; et au Sénégal, RGPH-1988.

Il nous faudra sans doute d'autres études pour mieux comprendre. En attendant, notons, pour terminer, que les résultats des tableaux 12.1.A, 12.2.A et 12.3.A (en annexe) font apparaître que le développement socio-économique est loin d'entraîner la nucléarisation familiale en Afrique, comme l'avaient prédit, dans les années 1950 et 1960, des sociologues évolutionnistes comme T. Parsons (1955) et W. Goode (1963)[8]. Bien au contraire, le pouvoir économique tend à être plutôt positivement et très

8. Pour des études approfondies sur la question, voir Wakam (1995, 1996) et Wakam *et al.* (1996).

significativement associé à l'accueil de personnes extérieures au noyau familial, en particulier chez les femmes comme le confirment les résultats du tableau 12.5.

## SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS GÉNÉRALES

L'objet de cette étude était d'évaluer l'impact du statut socio-économique des femmes chefs de ménage sur leurs comportements vis-à-vis de l'accueil de personnes extérieures à leur noyau familial, comparativement à ceux de leurs homologues de sexe masculin. Elle porte sur les ménages familiaux (ménages comportant au moins un noyau familial) tirés d'échantillons au dixième des recensements du Cameroun (1987), de la Côte d'Ivoire (1988) et du Sénégal (1988). Le statut socioéconomique est appréhendé à travers le niveau d'instruction et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, le niveau de vie et le nombre de pièces du logement, ainsi que le statut d'occupation de celui-ci. L'accueil est mesuré par la proportion des ménages étendus (incidence) et par la proportion des membres du ménage qui sont extérieurs au noyau familial (intensité). L'étude comporte deux types d'analyse : (1) une analyse descriptive visant à mettre en évidence les différences et les similitudes de comportements entre les chefs de ménage des deux sexes en matière de nucléarisation familiale, ainsi que leurs variations avec l'amélioration du statut socioéconomique ; (2) une analyse multivariée pour tenter d'identifier les facteurs explicatifs de la différence constatée entre hommes et femmes chefs de ménage en matière d'accueil d'étrangers au noyau familial. Il en ressort notamment que :

– Chez les femmes, tout comme chez les hommes, le statut (ou le pouvoir) socioéconomique, tel que l'on peut l'appréhender à travers le niveau de vie et l'espace vital notamment, tend à être plutôt positivement associé à l'extension des ménages familiaux dans les trois pays. Bref, la nucléarisation tend à se faire davantage par le bas que par le haut de l'échelle sociale, et ce sont les moins aisés économiquement qui tendent à se nucléariser davantage, tant chez les hommes que chez les femmes.

– Les ménages dirigés par une femme tendent à accueillir davantage des étrangers à leur noyau familial (en incidence et en intensité) que ceux qui sont dirigés par un homme. Et, à statut socioéconomique (ou de modernisation) plus ou moins identique, cette différence entre sexes, en matière d'accueil des étrangers au noyau familial, tend plutôt à s'accroître au profit des femmes. En d'autres termes, les femmes chefs de ménage accueilleraient encore davantage des membres extérieurs à leur noyau familial que leurs homologues masculins si elles avaient un statut socio-économique comparable.

– Cette différence au profit des femmes est grandement liée à la structure différentielle des types de noyau familial (conjugal, monoparental et parental) selon le sexe du chef de ménage. Mais, si pour les ménages monoparentaux l'analyse par type de noyau tend à annuler la différence (cas du Cameroun) ou à l'inverser au profit des hommes (cas de la Côte d'Ivoire et du Sénégal), il n'en est pas de même pour les ménages centrés sur un couple (ménages de type conjugal ou parental), car la différence en faveur des femmes s'y maintient même dans les modèles multivariés les plus complets. Il nous faudra sans doute d'autres études pour mieux comprendre.

Mais, en attendant, il apparaît néanmoins que l'autonomie ou l'autorité éventuelles liées à l'accession des femmes au statut de chef de ménage n'impliquent pas nécessairement le rejet des traditions familiales et ne semblent pas les soustraire à l'obligation de solidarité à l'égard des autres membres de la famille étendue. Bien au contraire, l'accès à un meilleur statut économique leur permet, tout comme aux hommes, d'accueillir davantage de personnes extérieures à leur noyau familial. Il conviendrait d'en tenir compte et de cesser de fonder des espoirs sur l'avènement hypothétique de la famille nucléaire pour promouvoir le statut de la femme. Ne serait-il pas plus judicieux, au contraire, de rechercher et d'identifier ce que la conception et la pratique africaines en matière de famille ont de meilleur (humainement et socialement parlant) pour en faire le moteur d'un développement humain et solidaire ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


AIDELF (1986), *Les familles d'aujourd'hui. Colloque de Genève (17-20 septembre 1984)*, INED, Paris.

ANTOINE, Ph., *et al.* (1995), *Les familles dakaroises face à la crise*, IFAN/ORSTOM/CEPED, Dakar.

BURGUIÈRE, A., *et al.*, éd. (1986), *Histoire de la famille. Vol. 2 : Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin.

CALDWELL, J. C., et P. CALDWELL (1987), « The Cultural Context of High Fertility in Subsaharan Africa », *Population and Development Review*, vol. 13, n° 3, p. 409-437.

DOZON, J.-P. (1986), « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », dans : A. Burguière *et al.*, éd., *Histoire de la famille. Vol. 2 : Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, p. 301-337.

GAGE, A. J., A. E. SOMMERFELT et A. L. PIANI (1996), « Household Structure, Socioeconomic Level, and Child Health in Sub-Saharan Africa », *DHS Analytical Reports*, n° 1, Macro International, Calverton.

GOODE, W. J. (1963), *World Revolution and Family Pattern*, New York, New York Free Press, rééd. 1970.

LE BRIS, E., A. OSMONT *et al.* (1987), *Famille et résidence dans les villes africaines*, Paris, L'Harmattan.

LOCOH, Th. (1988*a*), « Structures familiales et changements sociaux », dans : D. Tabutin, éd., *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, p. 441-478.

LOCOH, Th. (1988*b*), « L'évolution de la famille en Afrique », dans : E. Van de Walle, M. Sala-Diakanda et P. O. Ohadike, éd., *L'état de la démographie africaine*, Liège, UIESP, p. 45-66.

PARSONS, T. (1955), « The Kinship System of the Contemporary United States », dans : F. Bourricaud, éd., *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon.

PILON, M. (1994), « Les femmes chefs de ménage en Afrique : contribution à un état des connaissances », communication, colloque « Au Nord et au Sud, les femmes du tiers-monde face à la monoparentalité », Paris, novembre.

TABUTIN, D., et F. BARTIAUX (1986), « Structures familiales et sociales dans le Tiers-Monde », dans : AIDELF, *Les familles d'aujourd'hui. Colloque de Genève (17-20 septembre 1984)*, INED, Paris, p. 231-262.

TICHIT, C. (1994), *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages*, Mémoire de DEA, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

VIMARD, P. (1991), *Analyse démographique des structures et des dynamiques familiales*, Abidjan, ENSEA.

VIMARD, P., et N'CHO S. (1992), « Conséquences sociales de la structure des ménages selon les groupes socio-économiques en Côte d'Ivoire », XII$^{e}$ Congrès général de la population, UIESP, Montréal, 24 août-1$^{er}$ septembre.

VIMARD, P. (1993), « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIV, n° 133, janvier-mars, p. 90-115.

WAKAM, J. (1994), *De la pertinence des théories « économistes » de fécondité dans le contexte socio-culturel camerounais et négro-africain*, IFORD, Yaoundé, *Les Cahiers de l'Iford*, n° 8, 527 p.

WAKAM, J. (1995), « L'impact du développement socio-économique sur les structures familiales au Cameroun. Essai d'évaluation à partir des données sur les ménages », dans : *Ménage et famille en Afrique : bilan, enjeu et perspective de la recherche*, Lomé, décembre 1995.

WAKAM, J. (1996), « Modernisation et nucléarisation familiale en Afrique. Cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal », *Chaire Quetelet 1996*, Louvain-La-Neuve (sous presse).

WAKAM, J., et M. KUÉPIÉ (1996), « Différence sexuelle entre chefs de ménage en matière d'accueil des étrangers au noyau familial. Le cas du Cameroun », dans : *Femmes et gestion des ressources*, Yaoundé.

WAKAM, J., M. RWENGE et M. KUÉPIÉ (1996), « Pauvreté et structures familiales dans trois métropoles africaines : Yaoundé, Abidjan et Dakar », communication, Secondes journées scientifiques du réseau Démographie de l'AUPELF-UREF, Ouagadougou, novembre.

WEEKES-VAGLIANI, W. (1976), *Vie et structures familiales dans le sud du Cameroun*, Paris, OCDE.

## ANNEXES

Tableau 12.1.A.– Analyse de classification multiple de la proportion d'étrangers au noyau familial au Cameroun (ménages familiaux)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG = 0.18# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 135 997 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| A. *Sexe du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Masculin | 118 855 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | .00 | .00 |
| 2. Féminin | 17 142 | .07 | .07 | .07 | .07 | .08 | .09 | .08 | .04 | –.01 | –.01 |
| Stat. (n) et (β) | | (.12) | (.11) | (.12) | (.12) | (.13) | (.15) | (.13) | (.07) | (.02) | (.02) |
| Niv. de signif. | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| B. *Environnement socioéconomique* | | | | | | | | | | | |
| 1. Yaoundé | 7 513 | .07 | .06 | .03 | .03 | .04 | .03 | .03 | .02 | .02 | .02 |
| 2. Douala | 10 993 | .03 | .02 | .00 | –.01 | .01 | .01 | .02 | .01 | .01 | .01 |
| 3. Autres villes | 30 072 | .02 | .02 | .01 | .01 | .01 | .01 | .02 | .01 | .01 | .01 |
| 4. Rural | 87 419 | –.02 | –.02 | –.01 | .00 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 |
| Stat. (n) et (β) | | (.12) | (.11) | (.06) | (.04) | (.06) | (.05) | (.06) | (.05) | (.05) | (.05) |
| Niv. de signif. | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| C. *Niveau d'instruction du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Supérieur | 2 470 | .09 | | .08 | .07 | .06 | .07 | .05 | .04 | .05 | .05 |
| 2. 2nd cyle secondaire | 5 564 | .07 | | .06 | .05 | .06 | .06 | .04 | .03 | .04 | .04 |
| 3. 1er cycle secondaire | 12 720 | .04 | | .03 | .03 | .03 | .03 | .01 | .00 | .01 | .01 |
| 4. Primaire | 44 647 | .01 | | .01 | .01 | .01 | .01 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 5. Néant | 70 101 | –.02 | | –.02 | –.02 | –.02 | –.02 | –.01 | .00 | –.01 | –.01 |
| 6. Résidu | 495 | .04 | | .04 | .04 | .03 | .02 | .01 | .01 | .00 | .00 |
| Stat. (n) et (β) | | (.14) | | (.13) | (.11) | (.11) | (.11) | (.06) | (.05) | (.06) | (.05) |
| Niv. de signif. | | *** | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| D. *Confort de l'habitat* | | | | | | | | | | | |
| 1. Très élevé | 1 699 | .08 | | | .03 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 2. Élevé | 6 152 | .07 | | | .03 | .01 | .01 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 3. Moyen | 6 459 | .04 | | | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 |
| 4. Bas | 22 354 | .03 | | | .01 | .01 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 5. Très bas | 50 261 | .00 | | | .01 | .00 | .01 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 6. Résidu | 49 072 | –.03 | | | –.02 | –.01 | –.01 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| Stat. (n) et (β) | | (.14) | | | (.07) | (.03) | (.03) | (.02) | (.02) | (.01) | (.01) |
| Niv. de signif. | | *** | | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |

.../...

Tableau 12.1.A (suite)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG=0.18# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 135 997 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| E. *Espace vital* | | | | | | | | | | | |
| 1. 1 pièce | 8 348 | –.10 | | | | –.10 | –.05 | –.05 | –.06 | –.04 | –.04 |
| 2. 2 pièces | 21 204 | –.07 | | | | –.07 | –.04 | –.04 | –.05 | –.03 | –.03 |
| 3. 3 pièces | 24 102 | –.04 | | | | –.03 | –.02 | –.01 | –.03 | –.02 | –.02 |
| 4. 4 pièces | 23 659 | –.01 | | | | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 5. 5 pièces | 18 909 | .02 | | | | .01 | .01 | .01 | .01 | .00 | .00 |
| 6. 6 ou 7 pièces | 21 025 | .03 | | | | .03 | .02 | .02 | .02 | .01 | .01 |
| 7. 8 pièces ou + | 17 656 | .04 | | | | .05 | .02 | .02 | .04 | .03 | .04 |
| 8. Résidu | 1 094 | .00 | | | | .00 | .00 | –.01 | –.01 | .00 | .00 |
| Stat. (n) et (β) | | (.20) | | | | (.20) | (.11) | (.10) | (.14) | (.11) | (.11) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| F. *Taille du ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. 2 pers. | 15 717 | –.17 | | | | | –.15 | –.16 | –.18 | –.46 | –.46 |
| 2. 3 pers. | 17 730 | –.08 | | | | | –.06 | –.06 | –.08 | –.17 | –.17 |
| 3. 4 pers. | 18 262 | –.04 | | | | | –.03 | –.03 | –.05 | –.08 | –.08 |
| 4. 5 pers. | 17 409 | –.02 | | | | | –.02 | –.02 | –.03 | –.04 | –.04 |
| 5. 6 pers. | 15 719 | –.01 | | | | | –.01 | –.01 | –.02 | –.01 | –.01 |
| 6. 7 pers. | 13 376 | .00 | | | | | .00 | .00 | –.01 | .01 | .01 |
| 7. 8-9 pers. | 17 985 | .02 | | | | | .01 | .01 | .01 | .04 | .04 |
| 8. 10 pers. ou + | 19 799 | .05 | | | | | .04 | .04 | .07 | .10 | .10 |
| Stat. (n) et (β) | | (.25) | | | | | (.21) | (.21) | (.29) | (.57) | (.57) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | *** | *** | *** | *** | *** |
| G. *Lieu de naissance du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Yaoundé | 1 421 | .06 | | | | | | .05 | .04 | .03 | .03 |
| 2. Douala | 1 780 | .05 | | | | | | .04 | .03 | .02 | .02 |
| 3. Adamaoua | 6 338 | –.03 | | | | | | .00 | .01 | .00 | .00 |
| 4. Centre | 15 778 | .06 | | | | | | .05 | .04 | .03 | .03 |
| 5. Est | 6 176 | .01 | | | | | | .03 | .02 | .02 | .02 |
| 6. Extrême-Nord | 29 590 | –.04 | | | | | | –.02 | –.02 | –.01 | –.01 |
| 7. Littoral | 6 588 | .04 | | | | | | .02 | .01 | .00 | .00 |
| 8. Nord | 9 334 | –.03 | | | | | | –.01 | .00 | .00 | .00 |
| 9. Nord-Ouest | 16 320 | .00 | | | | | | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 10. Ouest | 25 652 | .00 | | | | | | –.03 | –.02 | –.01 | –.01 |
| 11. Sud | 5 305 | .07 | | | | | | .08 | .07 | .05 | .05 |
| 12. Sud-Ouest | 6 776 | .02 | | | | | | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 13. Étranger | 4 939 | –.04 | | | | | | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 |
| Stat. (n) et (β) | | (.19) | | | | | | (.15) | (.12) | (.08) | (.09) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | | *** | *** | *** | *** |

.../...

Tableau 12.1.A (fin)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG = 0.18# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 135 997 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| H. *État matrimonial du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Célibataire | 3 493 | .06 | | | | | | | 09 | .07 | .07 |
| 2. Monogame | 92 940 | .00 | | | | | | | .03 | .03 | .03 |
| 3. Polygame | 28 082 | –.02 | | | | | | | –.07 | –.07 | –.07 |
| 4. Veuf | 8 495 | .06 | | | | | | | .08 | .05 | .05 |
| 5. Divorcé | 2 987 | .01 | | | | | | | .08 | .05 | .05 |
| Stat. (n) et (β) | | (.10) | | | | | | | (.25) | (.23) | (.23) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | | | *** | *** | *** |
| I. *Type de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Conjugal | 22 186 | .04 | | | | | | | | .33 | .33 |
| 2. Mono-parental | 20 448 | .04 | | | | | | | | .10 | .10 |
| 3. Parental | 93 363 | –.02 | | | | | | | | –.05 | –.05 |
| Stat. (n) et (β) | | (.15) | | | | | | | | (.53) | (.53) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | | | | *** | *** |
| Statistiques $R^2$ (%) | | | 2.6 | 3.9 | 4.2 | 8.2 | 11.6 | 13.4 | 17.3 | 39.9 | 39.9 |
| Accroissement (%) | | | – | 1.3 | 0.3 | 4.0 | 3.4 | 1.8 | 3.9 | 22.6 | 0.0 |

# Moyenne pondérée par la taille.
Niveau de signification : * 5 pour cent ; ** 1 pour cent ; *** 1 pour mille.
*Source* : RGPH-1987.

Tableau 12.2.A.– Analyse de classification multiple de la proportion d'étrangers au noyau familial en Côte d'Ivoire (ménages familiaux)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG = 0.28# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 126 330 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| A. *Sexe du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Masculin | 110 687 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.02 | –.01 | –.01 | .00 | .00 |
| 2. Féminin | 15 643 | .09 | .09 | .09 | .09 | .13 | .15 | .14 | .07 | –.03 | –.02 |
| Stat. (n) et (β) | | (.11) | (.12) | (.12) | (.12) | (.17) | (.20) | (.18) | (.09) | (.03) | (.03) |
| Niv. de signif. | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| B. *Environnement socioéconomique* | | | | | | | | | | | |
| 1. Abidjan | 25 435 | –.04 | –.04 | –.06 | –.09 | –.01 | –.02 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 2. Autres villes | 25 134 | .00 | .00 | .00 | –.03 | –.02 | –.02 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 3. Rural | 75 761 | .01 | .01 | .02 | .04 | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 |
| Stat. (n) et (β) | | (.08) | (.08) | (.11) | (.20) | (.05) | (.06) | (.03) | (.04) | (.04) | (.04) |
| Niv. de signif. | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| C. *Niveau d'instruction du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Supérieur | 3 113 | .06 | | .10 | .03 | .04 | .07 | .06 | .04 | .03 | .04 |
| 2. Secondaire technique | 2 555 | .05 | | .08 | .03 | .04 | .05 | .03 | .02 | .02 | .02 |
| 3. 2nd cyle secondaire | 3 516 | .05 | | .07 | .03 | .05 | .07 | .04 | .03 | .03 | .03 |
| 4. 1er cycle secondaire | 9 497 | .01 | | .03 | .00 | .03 | .03 | .01 | .00 | .01 | .01 |
| 5. Primaire | 13 716 | –.02 | | –.01 | –.01 | .00 | .01 | .00 | –.01 | .00 | .00 |
| 6. Sait lire et écrire | 5 682 | –.02 | | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.02 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 7. École coranique | 5 044 | –.04 | | –.02 | –.02 | –.03 | –.03 | –.01 | .00 | .00 | .00 |
| 8. Analphabète | 83 206 | .00 | | –.01 | .00 | –.01 | –.01 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 9. Résidu | 1 | .43 | | .50 | .53 | .58 | .56 | .59 | .48 | .15 | .13 |
| Stat. (n) et (β) | | (.07) | | (.10) | (.04) | (.07) | (.09) | (.06) | (.04) | (.03) | (.04) |
| Niv. de signif. | | *** | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| D. *Confort de l'habitat* | | | | | | | | | | | |
| 1. Très élevé | 5 085 | .06 | | | .12 | .03 | .02 | .02 | .01 | .01 | .01 |
| 2. Élevé | 8 746 | .04 | | | .10 | .03 | .01 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 3. Moyen | 9 789 | .01 | | | .06 | .01 | .00 | –.01 | .00 | .00 | .00 |
| 4. Bas | 27 500 | –.02 | | | .00 | –.01 | .00 | –.01 | .00 | .00 | .00 |
| 5. Très bas | 72 233 | .00 | | | –.03 | –.01 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 6. Résidu | 2 977 | –.01 | | | –.01 | .07 | .03 | .03 | .03 | .02 | .02 |
| Stat. (n) et (β) | | (.09) | | | (.19) | (.07) | (.03) | (.03) | (.02) | (.02) | (.02) |
| Niv. de signif. | | *** | | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |

.../...

Tableau 12.2.A (suite)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG = 0.28# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 126 330 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| E. *Espace vital* | | | | | | | | | | | |
| 1. 1 pièce | 20 878 | −.14 | | | | −.16 | −.08 | −.07 | −.07 | −.06 | −.06 |
| 2. 2 pièces | 31 250 | −.12 | | | | −.11 | −.06 | −.05 | −.06 | −.05 | −.05 |
| 3. 3 pièces | 25 693 | −.04 | | | | −.04 | −.03 | −.03 | −.03 | −.03 | −.03 |
| 4. 4 pièces | 19 818 | .01 | | | | .00 | −.01 | −.01 | −.01 | −.01 | −.01 |
| 5. 5 pièces | 10 597 | .05 | | | | .05 | .02 | .01 | .02 | .01 | .01 |
| 6. 6 ou 7 pièces | 9 969 | .09 | | | | .10 | .05 | .05 | .05 | .05 | .05 |
| 7. 8 pièces ou + | 8 125 | .18 | | | | .19 | .13 | .12 | .14 | .13 | .13 |
| Stat. (η) et (β) | | (.40) | | | | (.42) | (.25) | (.23) | (.26) | (.24) | (.24) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| F. *Taille du ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. 2 pers. | 9 768 | −.28 | | | | | −.25 | −.24 | −.28 | −.53 | −.53 |
| 2. 3 pers. | 13 916 | −.19 | | | | | −.15 | −.15 | −.18 | −.24 | −.24 |
| 3. 4 pers. | 15 666 | −.15 | | | | | −.11 | −.11 | −.13 | −.16 | −.16 |
| 4. 5 pers. | 15 144 | −.11 | | | | | −.08 | −.08 | −.11 | −.11 | −.11 |
| 5. 6 pers. | 13 641 | −.08 | | | | | −.05 | −.05 | −.07 | −.07 | −.07 |
| 6. 7 pers. | 12 821 | −.05 | | | | | −.03 | −.03 | −.05 | −.04 | −.04 |
| 7. 8-9 pers. | 16 389 | −.01 | | | | | .00 | .00 | −.01 | .01 | .01 |
| 8. 10 pers. ou + | 28 985 | .11 | | | | | .08 | .08 | .10 | .12 | .12 |
| Stat. (η) et (β) | | (.43) | | | | | (.33) | (.32) | (.40) | (.53) | (.53) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | *** | *** | *** | *** | *** |
| G. *Groupe ethnique du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Akan | 35 327 | .07 | | | | | | .04 | .02 | .02 | .02 |
| 2. Krou | 13 322 | .04 | | | | | | .03 | .03 | .02 | .02 |
| 3. Mandé du Nord | 12 326 | .03 | | | | | | .00 | .01 | .01 | .01 |
| 4. Mandé du Sud | 9 731 | .01 | | | | | | .01 | .01 | .01 | .01 |
| 5. Voltaïque | 15 409 | −.04 | | | | | | −.03 | −.02 | −.02 | −.02 |
| 6. Autre Ivoirien | 382 | .00 | | | | | | −.05 | −.04 | −.03 | −.03 |
| 7. Non Ivoirien | 39 833 | −.09 | | | | | | −.04 | −.03 | −.03 | −.03 |
| Stat. (η) et (β) | | (.25) | | | | | | (.14) | (.10) | (.08) | (.08) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | | *** | *** | *** | *** |

.../...

Tableau 12.2.A (fin)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG = 0.28# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 126 330 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| H. *État matrimonial du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Célibataire | 3 850 | .09 | | | | | | | .11 | .08 | .08 |
| 2. Monogame | 88 738 | –.01 | | | | | | | .04 | .04 | .04 |
| 3. Polygame | 26 727 | –.02 | | | | | | | –.10 | –.09 | –.09 |
| 4. Veuf | 2 631 | .13 | | | | | | | .13 | .06 | .06 |
| 5. Divorcé | 4 384 | .20 | | | | | | | .15 | .09 | .09 |
| Stat. (n) et (β) | | (.17) | | | | | | | (.29) | (.24) | (.24) |
| Niv. De signif. | | *** | | | | | | | *** | *** | *** |
| I. *Type de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Conjugal | | .15 | | | | | | | | .33 | .33 |
| 2. Monoparental | 13 484 | .11 | | | | | | | | .14 | .14 |
| 3. Parental | 20 800 | –.03 | | | | | | | | –.04 | –.04 |
| Stat. (n) et (β) | 92 046 | (.23) | | | | | | | | (.40) | (.40) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | | | | *** | *** |
| Statistiques $R^2$ (%) | | | 1.9 | 2.9 | 4.4 | 20.2 | 27.3 | 28.9 | 34.5 | 44.5 | 44.5 |
| Accroissement (%) | | | – | 1 | 1.5 | 15.8 | 7.1 | 1.6 | 5.6 | 10 | 0 |

# Moyenne pondérée par la taille.
Niveau de signification : * 5 pour cent ; ** 1 pour cent ; *** 1 pour mille.
*Source* : RGPH-1998.

Tableau 12.3.A.– Analyse de classification multiple de la proportion d'étrangers au noyau familial au Sénégal (ménages familiaux)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG = 0.35# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 66 433 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| A. *Sexe du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Masculin | 58 436 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | .00 | .00 |
| 2. Féminin | 7 997 | .07 | .09 | .08 | .10 | .12 | .14 | .14 | .12 | .00 | .01 |
| Stat. (n) et (β) | | (.08) | (.10) | (.09) | (.11) | (.14) | (.16) | (.16) | (.14) | (.00) | (.01) |
| Niv. de signif. | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | | *** |
| B. *Environnement socioéconomique* | | | | | | | | | | | |
| 1. Dakar | 7 085 | –.04 | –.05 | –.04 | –.03 | .01 | .00 | .00 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 2. Autres villes | 20 222 | –.02 | –.02 | –.02 | .01 | .00 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 4. Rural | 39 126 | .01 | .02 | .01 | .00 | .00 | .01 | .00 | .01 | .01 | .01 |
| Stat. (n) et (β) | | (.07) | (.09) | (.07) | (.04) | (.01) | (.03) | (.01) | (.02) | (.02) | (.03) |
| Niv. De signif. | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| C. *Niveau d'instruction du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Supérieur | 1 623 | –.07 | | –.04 | –.11 | –.05 | –.01 | –.02 | –.04 | –.02 | –.01 |
| 2. 2nd cyle secondaire | 1 717 | –.05 | | –.03 | –.07 | –.03 | –.01 | –.01 | –.03 | –.02 | –.01 |
| 3. 1er cycle secondaire | 2 841 | –.06 | | –.04 | –.06 | –.03 | –.03 | –.03 | –.04 | –.03 | –.02 |
| 4. Primaire | 5 757 | –.03 | | –.02 | –.02 | –.02 | –.02 | –.02 | –.03 | –.02 | –.02 |
| 5. Sans instruction | 52 138 | .01 | | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 | .00 |
| 6. Résidu | 2 357 | –.02 | | –.01 | –.03 | –.04 | –.04 | –.03 | –.02 | –.02 | –.02 |
| Stat. (n) et (β) | | (.08) | | (.05) | (.09) | (.06) | (.05) | (.05) | (.06) | (.04) | (.03) |
| Niv. De signif. | | *** | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| D. *Niveau de vie* | | | | | | | | | | | |
| 1. Très élevé | 3 221 | .13 | | | .15 | .03 | .02 | .03 | .04 | .03 | .03 |
| 2. Élevé | 7 802 | .08 | | | .08 | .02 | .01 | .01 | .01 | .01 | .01 |
| 3. Moyen | 12 122 | .02 | | | .03 | .01 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 4. Bas | 29 484 | –.04 | | | –.04 | –.01 | .00 | .00 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 5. Très bas | 12 345 | –.10 | | | –.11 | –.03 | –.02 | –.02 | –.02 | –.02 | –.02 |
| 6. Résidu | 1 459 | .02 | | | .01 | .02 | .02 | .01 | .02 | .02 | .02 |
| Stat. (n) et (β) | | (.24) | | | (.27) | (.06) | (.04) | (.04) | (.06) | (.05) | (.05) |
| Niv. de signif. | | *** | | | *** | *** | *** | *** | *** | *** | *** |

.../...

Tableau 12.3.A (suite)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG = 0.35# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 66 433 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| E. *Espace vital* | | | | | | | | | | | |
| 1. 1 pièce | 6 507 | –.24 | | | | –.24 | –.14 | –.14 | –.15 | –.13 | –.12 |
| 2. 2 pièce | 12 507 | –.16 | | | | –.15 | –.09 | –.09 | –.11 | –.10 | –.09 |
| 3. 3 pièces | 14 147 | –.08 | | | | –.08 | –.05 | –.05 | –.06 | –.06 | –.06 |
| 4. 4 pièces | 10 836 | –.02 | | | | –.02 | –.03 | –.02 | –.03 | –.03 | –.03 |
| 5. 5 pièces | 7 996 | .02 | | | | .02 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 6. 6 ou 7 pièces | 7 823 | .08 | | | | .08 | .05 | .05 | .06 | .05 | .05 |
| 7. 8 pièces ou + | 5 110 | .19 | | | | .19 | .15 | .15 | .17 | .16 | .15 |
| 8. Résidu | 1 507 | –.02 | | | | –.03 | –.02 | –.02 | –.02 | –.02 | –.02 |
| Stat. (n) et (β) | | (.44) | | | | (.43) | (.29) | (.29) | (.34) | (.31) | (.29) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | *** | *** | *** | *** | *** | *** |
| F. *Taille du ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. 2 pers. | 1 997 | –.35 | | | | | –.28 | –.28 | –.30 | –.57 | –.57 |
| 2. 3 pers. | 3 591 | –.25 | | | | | –.17 | –.17 | –.20 | –.29 | –.29 |
| 3. 4 pers. | 4 908 | –.21 | | | | | –.14 | –.14 | –.17 | –.21 | –.20 |
| 4. 5 pers. | 6 005 | –.17 | | | | | –.11 | –.11 | –.14 | –.16 | –.15 |
| 5. 6 pers. | 6 600 | –.14 | | | | | –.09 | –.09 | –.11 | –.12 | –.12 |
| 6. 7 pers. | 7 021 | –.14 | | | | | –.09 | –.09 | –.11 | –.11 | –.11 |
| 7. 8-9 pers. | 120 | –.08 | | | | | –.04 | –.04 | –.06 | –.05 | –.05 |
| 8. 10 pers. ou + | 6 190 | .08 | | | | | .05 | .05 | .06 | .07 | .07 |
| Stat. (n) et (β) | | (.41) | | | | | (.26) | (.26) | (.32) | (.39) | (.39) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | *** | *** | *** | *** | *** |
| G. *Groupe ethnique du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Wolof | 25 570 | .00 | | | | | | –.02 | –.01 | –.01 | –.01 |
| 2. Sérère | 9 697 | .01 | | | | | | .02 | .01 | .01 | .01 |
| 3. Toucouleur | 7 526 | –.01 | | | | | | .00 | –.01 | –.01 | –.02 |
| 4. Dioula | 4 218 | –.02 | | | | | | .01 | .00 | .00 | .00 |
| 5. Peul | 8 491 | .00 | | | | | | .02 | .01 | .01 | .01 |
| 6. Bambara | 893 | –.02 | | | | | | –.02 | –.03 | –.03 | –.03 |
| 7. Manding | 2 396 | .05 | | | | | | .03 | .03 | .03 | .03 |
| 8. Lébou | 488 | .00 | | | | | | –.01 | –.01 | .00 | .00 |
| 9. Manjaag | 704 | .02 | | | | | | .03 | .03 | .02 | .03 |
| 10. Sononké | 826 | .08 | | | | | | .03 | .04 | .03 | .03 |
| 11. Autr. ethnies | 3 697 | –.02 | | | | | | .02 | .01 | .01 | .01 |
| 12. Autr. Africains | 1 650 | –.12 | | | | | | .00 | .00 | .00 | .00 |
| 13. Autres étrang. | 277 | –.15 | | | | | | .01 | –.01 | –.01 | –.02 |
| Stat. (n) et (β) | | (.09) | | | | | | (.07) | (.05) | (.05) | (.05) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | | *** | *** | *** | *** |

.../...

Tableau 12.3.A (fin)

| Variables indépendantes | N | Déviations par rapport à la moyenne générale MG = 0.35# | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Brutes | Nettes par rapport aux variables indépendantes considérées et à la covariable « âge du chef de ménage » pour le dernier modèle | | | | | | | | |
| | | | A à B | A à C | A à D | A à E | A à F | A à G | A à H | A à I | Cov + A à I |
| | 66 433 | M0 | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 |
| H. *État matrimonial du chef de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Célibataire | 381 | .10 | | | | | | | .18 | .11 | .12 |
| 2. Monogame | 36 034 | −.01 | | | | | | | .07 | .06 | .07 |
| 3. Polygame | 25 671 | −.01 | | | | | | | −.07 | −.06 | −.06 |
| 4. Veuf | 3 200 | .14 | | | | | | | .09 | .05 | .04 |
| 5. Divorcé | 916 | .06 | | | | | | | .11 | .05 | .04 |
| 6. Résidu | 231 | .06 | | | | | | | .06 | .03 | .03 |
| Stat. (n) et (β) | | (.11) | | | | | | | (.27) | (.23) | (.23) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | | | *** | *** | *** |
| I. *Type de ménage* | | | | | | | | | | | |
| 1. Conjugal | 5 317 | .33 | | | | | | | | .37 | .35 |
| 2. Monoparental | 8 996 | .08 | | | | | | | | .17 | .17 |
| 3. Parental | 52 120 | −.03 | | | | | | | | −.04 | −.04 |
| Stat. (n) et (β) | | (.32) | | | | | | | | (.40) | (.39) |
| Niv. de signif. | | *** | | | | | | | | *** | *** |
| Statistiques $R^2$ (%) | | | 1.4 | 1.6 | 8.1 | 21.9 | 26.0 | 26.4 | 32.3 | 44.1 | 44.6 |
| Accroissement (%) | | | – | 0.2 | 6.5 | 13.8 | 4.1 | 0.4 | 5.9 | 11.8 | 0.5 |

# Moyenne pondérée par la taille.
Niveau de signification : * 5 pour cent ; ** 1 pour cent ; *** 1 pour mille.
*Source* : RGPH-1988.

13

# LES RÔLES ÉCONOMIQUES ET LE STATUT DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DES POLITIQUES D'AJUSTEMENT ÉCONOMIQUE EN JORDANIE

**Rebecca MILES-DOAN**
Center for the Study of Population
et
Department of Urban and Regional Planning
Florida State University,
Tallahassee, E.-U.

Dans la littérature démographique, on suppose souvent que l'éducation agit sur les phénomènes démographiques à travers son lien avec l'activité salariée de haut niveau. De plus, on pense que l'éducation et l'emploi influencent tous deux les phénomènes démographiques parce qu'ils aboutissent à l'amélioration du statut des femmes ; ils offrent aux femmes les moyens de réduire l'influence des inégalités de genre sur leur vie. Les politiques gouvernementales qui réduisent les possibilités d'éducation et d'emploi des femmes peuvent également conduire à une détérioration du statut économique et social des femmes. Disposant de peu de choix, les femmes peuvent choisir de consacrer leur temps et leur énergie à la maternité et à l'éducation des enfants (Palmer, 1991, p. 4).

J'examine ici la relation entre l'emploi des femmes et l'accroissement de leur pouvoir dans le foyer dans un des pays arabes du Moyen-Orient, la Jordanie. Le Moyen-Orient arabe est un cas fascinant du point de vue démographique car, en dépit de niveaux élevés d'éducation des femmes au cours des deux dernières décennies, les taux d'activité féminine sont restés bas (la part des femmes dans la population active adulte était de 11 % en 1994) et les taux de fécondité restent élevés (l'indice synthétique de fécondité était de 5,6 en 1992) (UNDP, 1995). De nombreuses discussions sur le sujet mettent l'accent sur les facteurs culturels et religieux comme déterminants de la faiblesse des taux d'activité, laissant peu d'espoir de changement du statut des femmes quelles que soient les politiques.

Cependant, Moghadam (1993) soutient avec force que c'est la stratégie de développement générale d'un pays qui gêne l'activité des femmes, parce que des emplois appropriés ne sont pas disponibles. Une vue d'ensemble des tendances de l'activité féminine en Jordanie au cours des dernières décennies confirme l'opinion de Moghadam. Lorsque le gouvernement avait activement encouragé l'activité des femmes, principalement dans le secteur public, leur taux d'activité avait augmenté, atteignant 14 % en 1991 (Banque Mondiale, 1993). Cependant, depuis la crise économique régionale de la fin des années 1980, l'intérêt du gouvernement pour attirer la main-d'œuvre féminine a faibli, et les taux de chômage des femmes ont augmenté plus vite que leurs taux d'activité.

Les politiques d'ajustement économique de la fin des années 1980 et des années 1990 n'ont pas amélioré la situation de l'emploi et ont favorisé les inégalités sociales, en diminuant et réorientant les dépenses publiques afin d'augmenter la capacité du pays à rembourser ses dettes, à réduire la consommation et à soutenir son potentiel d'exportation ; ce dernier repose *sur le maintien d'un avantage comparatif en réduisant les salaires.* La croissance du salaire réel a été négative en Jordanie en 1988 et 1989, amenant à conclure que « la charge de l'inflation reposait surtout sur les épaules des classes moyennes et pauvres » (Anani, 1990).

Dans cette communication, j'utilise les résultats d'une série de groupes de discussion thématique (*focus groups*) effectuée de mi-juillet à mi-août 1996, pour examiner dans quelles circonstances les décisions des individus et leurs attitudes envers les rôles économiques réduisent les contraintes que les systèmes institutionnalisés de genre, tels que la famille et le marché du travail, imposent aux femmes. Les groupes de discussion sont des groupes animés par un modérateur sur un sujet particulier. Les thèmes de discussion et les questions sont choisis d'avance (c'est-à-dire que les discussions sont centrées sur un point), mais il existe une certaine flexibilité.

Cette étude analyse les réponses à plusieurs scénarios représentant le conflit entre les normes traditionnelles de genre et les aspirations et nouvelles réalités économiques auxquelles les femmes jordaniennes sont confrontées aujourd'hui. La question « qui s'occupe du ménage et des enfants lorsque les mères travaillent ? » est le thème d'un des scénarios. Dans la littérature consacrée au concept de genre, les travaux ménagers ont été utilisés pour illustrer les conflits qui se produisent dans le ménage entre des membres ayant des intérêts matériels différents ; les questions sont : qui fait le ménage et comment, selon quels standards, et plus généralement, est-ce que les femmes devraient gagner leur vie à l'extérieur du domicile ou travailler à la maison pour les hommes ? (Hartmann, 1981). Un deuxième scénario demande aux participants de réfléchir à ces mêmes dynamiques, mais dans des ménages familiaux étendus ; beaucoup de jeunes couples passent les premières années de leur mariage à vivre avec les parents du mari, jusqu'à ce qu'ils puissent s'offrir leur propre foyer. Certains signes laissent penser que ce type d'arrangement de vie pourrait connaître une hausse dans les temps économiques difficiles.

Un troisième scénario décrit une autre situation nouvelle : lorsque les jeunes femmes examinent une offre d'emploi dans une ville éloignée ou dans un autre pays. Dans la société jordanienne, les jeunes gens, hommes et femmes, doivent vivre chez leurs parents jusqu'à leur mariage. Cependant, au cours des récentes décennies, de nombreux jeunes hommes sont allés travailler à l'étranger à cause du manque d'emplois en Jordanie. Il est encore rare que les jeunes femmes célibataires fassent de même.

Les groupes de discussion sont considérés comme particulièrement bien adaptés aux thèmes où le contexte et l'interaction sociale sont significatifs. Bien que n'apportant pas de réponses définitives aux évolutions de la population ou aux relations de causalité, les groupes de discussion permettent de voir comment les gens se forment des opinions et comment celles-ci motivent le comportement. On examine les types d'emplois offerts aux femmes dans le contexte d'ajustement économique, pour savoir s'ils sont susceptibles de leur donner l'autonomie et d'étendre les choix. Un des arguments de l'ajustement économique est que le marché se régule lui-même à mesure que l'État se retire de certaines activités. Ainsi, on encourage le transfert des ressources des secteurs non marchands, c'est-à-dire les biens et services qui ne sont pas compétitifs au niveau international ou qui sont produits dans le ménage pour l'autoconsommation, vers les secteurs marchands, c'est-à-dire les produits exportables ou les produits pour la consommation intérieure qui sont compétitifs à l'étranger. Les femmes mariées et les femmes en général peuvent avoir plus de difficultés à cause de leurs responsabilités d'éducation des enfants et d'entretien du ménage, et de l'absence de garderies adéquates. De plus, le type d'emplois offerts aux femmes ayant des responsabilités reproductives sont moins bien payés et impliquent des horaires longs.

## GENRE ET ACTIVITÉ FÉMININE

Le cadre conceptuel élaboré par Moser (1993) fournit un moyen de distinguer, dans l'emploi, la dimension « émancipation » de la dimension « satisfaction des besoins fondamentaux ». Il est basé sur la distinction que M. Molyneux (1985) a le premier établie entre les besoins pratiques et stratégiques de genre. Les besoins pratiques de genre résultent des conditions concrètes du positionnement des femmes dans la division sexuelle du travail et dans la structure de classe, tandis que les besoins stratégiques de genre se réfèrent aux moyens de venir à bout des contraintes imposées aux femmes par les systèmes institutionnalisés de genre (Molyneux, 1985 ; Moser, 1993). Probablement, le travail rémunéré constitue toujours un besoin pratique de genre. En tant que principales responsables du bien-être quotidien de leur ménage, les femmes sont souvent poussées à prendre un travail rémunéré par nécessité économique ; le nombre de femmes dans cette situation est susceptible d'augmenter dans

l'ajustement économique. Certains emplois sont plus susceptibles que d'autres d'aboutir à une renégociation de la division sexuelle du travail, au niveau du ménage ou de la communauté, et de réduire les influences des systèmes institutionnalisés de genre en général, donc de satisfaire également les besoins stratégiques de genre.

Les attitudes traditionnelles, qui considèrent les femmes comme s'occupant principalement des enfants et les hommes comme les soutiens de famille, ainsi que le temps consacré aux tâches d'entretien du ménage, rendent difficile l'entrée des femmes dans les secteurs d'emploi formels. I. Palmer (1991) considère le travail non payé des femmes dans l'entretien de la famille et la reproduction comme un « impôt » qu'elles doivent payer avant de s'engager dans l'activité génératrice de revenu. Lorsqu'elles prennent un travail salarié, les femmes ont tendance à se concentrer dans les emplois faiblement rémunérés, qui sont principalement féminins, activités qui sont souvent un prolongement du travail des femmes à la maison : l'enseignement, les soins aux personnes malades et handicapées, la couture, le ménage... Elles continuent souvent de remplir leurs obligations d'entretien du ménage en dépit du fait qu'elles travaillent à l'extérieur ; certaines continuent même d'être celles qui s'occupent principalement de leurs enfants. Par conséquent, le travail générateur de revenu en tant que tel pourrait ne pas faire grand-chose pour améliorer le contrôle des femmes sur leur vie, en particulier les femmes des classes inférieures (Desai et Jain, 1994 ; Oppong, 1983). Tandis que le travail rémunéré dans ces conditions satisfait sans aucun doute les besoins pratiques de genre, il est peu capable de satisfaire les besoins stratégiques de genre.

Pour satisfaire les besoins stratégiques de genre à travers les actions de niveau individuel, les femmes peuvent intégrer les activités dominées par les hommes. Lorsqu'un nombre suffisant de femmes poursuivent cette stratégie, cela accroît l'accès aux avantages économiques et élargit l'éventail des choix pour toutes les femmes. Même dans les emplois traditionnellement ouverts aux femmes, il y a des variations selon le statut des femmes. L'autonomie liée au travail résulte de certaines caractéristiques de l'emploi.

Le lieu du travail semble être important : les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer ont plus d'influence parce qu'elles ne peuvent pas combiner l'entretien du ménage, la garde des enfants et le travail rémunéré et doivent par conséquent négocier des arrangements alternés. Si les femmes ont un certain degré de contrôle sur les horaires et le rythme de leur travail, elles peuvent être davantage disposées et capables de défendre leurs intérêts dans la renégociation de la division du travail à la maison. La position de l'emploi dans l'économie peut également être importante ; les femmes qui occupent des emplois qui augmentent l'accès de la famille à des ressources prisées, comme le prestige, peuvent être en meilleure position pour négocier (Dixon-Mueller, 1993). De plus, l'emploi peut être plus susceptible de satisfaire les besoins stratégiques de genre lorsqu'il fournit une source alternative d'identité sociale. La littérature sur l'interaction sociale

suggère que l'activité peut agir sur le statut des femmes en modifiant les caractéristiques de leurs réseaux sociaux et, par conséquent, le contenu des informations dont elles disposent (Bongaarts et Watkins, 1996).

L'effet des politiques d'ajustement économique sur le statut des femmes en Jordanie dépend autant de la composition de la demande de main-d'œuvre féminine, c'est-à-dire des types d'emplois créés, que de son niveau, et il dépend de l'efficacité de l'aide sociale et de l'offre de crédits aux petites entreprises. Les trois composantes des programmes d'ajustement économique les plus susceptibles d'agir sur la composition de la demande d'emploi sont les exportations, la privatisation et les programmes sociaux (Arcia et Moreland, 1994). Tout d'abord, la hausse des exportations accroît souvent les possibilités d'activité des femmes, étant donné que le secteur de l'exportation comprend habituellement une proportion élevée de main-d'œuvre féminine dans les pays en développement (Cagatay et Berik, 1994). Cette tendance a même amené certains chercheurs à supposer que les employeurs, sous la pression de la compétition mondiale, pouvaient remplacer les travailleurs masculins par de la main-d'œuvre féminine (Standing, 1989). Cette augmentation de la demande de travailleurs féminins se développe parallèlement à l'offre, à mesure que les programmes d'ajustement économique aboutissent à une aggravation des inégalités de revenu et que davantage de femmes parmi les groupes à faible revenu sont contraintes de rechercher un emploi.

Par contre, la privatisation pourrait réduire les possibilités des femmes. De nombreux pays subissant l'ajustement économique réduisent les déficits budgétaires à travers les coupes dans les dépenses. Ceci aboutit à une plus grande demande de travail dans le secteur privé à cause des faibles salaires et de la diminution des possibilités d'emploi dans le secteur public. Or, c'est ce secteur qui a fourni relativement plus d'emplois et des salaires élevés aux femmes, en particulier aux femmes instruites, et a fourni la sécurité sociale et la stabilité de l'emploi (Standing, 1991). En outre, les femmes y occupent des positions à différents niveaux, et on les trouve dans de nombreux métiers (Bakker, 1994). Comme conséquence, on pense généralement que sauf intervention des gouvernements, la privatisation conduira à une baisse des niveaux de salaire et/ou à une augmentation de l'insécurité de l'emploi (Standing, 1991).

Finalement, les programmes spéciaux d'aide sociale que certains gouvernements ont mis en place comme mesure temporaire pour alléger la souffrance parmi les plus pauvres durant la transition, peuvent influer sur le statut des femmes s'ils prennent la forme de ressources attribuées directement aux femmes. L'extension du crédit aux femmes à bas revenu a été un des types d'interventions les plus réussies des décennies passées sous la rubrique « les femmes dans le développement ». Les femmes se sont montrées dignes de confiance en remboursant leurs dettes et, à travers leurs efforts, ont pu contribuer à leur bien-être et à celui de leur famille.

## MÉTHODOLOGIE

### *Le lieu de l'étude*

Les sites couverts dans cette étude ont été choisis pour représenter les différents environnements du gouvernorat d'Amman. Madaba, ville de 55 156 habitants[1] située à une trentaine de kilomètres au sud-ouest d'Amman, a été choisie à cause de la diversité de sa population et de son économie. Elle comprend un nombre assez important de réfugiés et de populations chrétiennes et se glorifie d'avoir de nombreuses usines et un secteur commercial prospère. Madaba est également le site de nombreuses attractions touristiques importantes : elle a connu une augmentation de 106 % du nombre de visites de touristes étrangers entre 1994 et 1995 (Doan, sous presse). Marka, à l'est de la ville d'Amman, a été choisie pour représenter un échantillon de résidents à revenu intermédiaire en ce qui concerne l'accès aux possibilités d'emploi de la ville. Et Baqa'a, un camp de réfugiés juste au nord d'Amman, a été choisi pour représenter les résidents des camps qui ont accès aux emplois de la ville et à ceux de l'agriculture.

### *La mise en œuvre des groupes de discussion*

Des groupes d'hommes et de femmes célibataires, d'hommes et de femmes mariés ont été constitués dans chacune des trois zones à partir des caractéristiques qu'ils avaient en commun et qui étaient liées au thème de l'étude. Tous les participants travaillaient ou étaient à la recherche d'un emploi ; la plupart avaient un niveau d'instruction préparatoire ou de *tawjini* ou un diplôme sanctionnant deux années d'études au collège. La méthode utilisée pour recruter les participants différait de celle que suggèrent les experts américains (voir, par exemple, Krueger, 1994). Convaincre les gens de participer à un groupe de discussion est toujours un défi (Krueger, 1994). En Jordanie, on est passé par l'intermédiaire de contacts locaux. Pour les groupes de femmes, nous avons travaillé par le biais des sections locales de l'Union des Femmes Jordaniennes, une organisation assez décentralisée, connue pour son corps électoral varié et populaire. En l'absence d'une organisation masculine analogue, nous avons travaillé par l'entremise de relations personnelles de travail pour recruter les participants. Ceci garantissait la participation réelle des gens dans la mesure où ils avaient été invités par quelqu'un de leur réseau social. Le fait que les gens aient des liens sociaux en commun a pu faciliter une communication plus ouverte[2]. De plus, tout a été fait pour conserver aussi informelle que possible l'atmosphère entourant les groupes de discussion, et pour faire en sorte que

1. Recensement de la population de Jordanie. Résultats préliminaires, 1994.
2. Je tiens cette idée du Dr. Nora Colton.

les participants aient l'impression que leurs opinions et leur participation active étaient importantes pour la discussion[3].

J'ai formé une jeune femme diplômée de l'université, originaire d'Amman, pour servir de modératrice dans des groupes de discussion impliquant des femmes, et un jeune homme également diplômé de l'université, venant de Madaba, pour jouer le rôle de modérateur dans des groupes de discussion masculins. Les deux avaient une expérience antérieure dans la recherche sur le terrain, mais aucune expérience de meneur de groupes de discussion. La formation s'est déroulée sur une période de trois jours, couvrant les buts et objectifs de la recherche, la réflexion derrière la grille du questionnaire que j'avais préparé à leur intention, le savoir-faire pour une modération appropriée, dont des instructions claires sur les relances qu'ils pouvaient utiliser pour encourager une participation plus grande sans biaiser le contenu, et sur la manière de contenir les participants dominateurs. Ils se sont entraînés dans deux groupes de discussion différents formés d'étudiants de l'université ; je n'ai pas utilisé les résultats de ces groupes de discussion dans l'étude présentée ici. Un preneur de notes a enregistré la discussion à chaque séance ; les séances ont également été enregistrées. Les modérateurs ont assuré aux participants que seuls les prénoms seraient utilisés pour garantir la confidentialité.

### *La composition du groupe*

Bien que le gouvernorat d'Amman ait mieux profité de l'évolution économique récente, il a également connu des inégalités croissantes à l'intérieur de ses frontières administratives (ESCWA, 1993). Les groupes de discussion compris dans cette étude reflètent ces différences, Madaba et certains participants à Marka représentant les résidents les plus riches, Baqa'a et le reste des participants de Marka représentant, quant à eux, ceux qui ont beaucoup moins accès aux ressources. Les groupes de discussion de Madaba comprenaient à la fois des participants chrétiens et musulmans, venant principalement de la ville, et certains propriétaires fonciers. Les participants du groupe de discussion de Marka étaient surtout des résidents d'un système de logement gouvernemental, avec un mélange de gens de retour du Golfe et d'autres, dont beaucoup avaient déménagé de squats près du centre ville. Les participants des groupes de Baqa'a étaient tous des réfugiés palestiniens. Le tableau 13.1.A de l'annexe compare le statut d'emploi des participants.

---

3. Je suis reconnaissante au Dr. Tony Sabbagh pour son aide basée sur son expérience de modérateur de groupes de discussion (voir « Qualitative Research in the GCC Countries », texte basé sur un entretien qu'il a donné à l'occasion du « MERF's seminar: Crystals into the 90's », le 4 février 1987, à l'hôtel Berysted d'Ascot).

En réponse à la question « au cours des 5 dernières années, quels changements de niveau de vie vous et votre famille avez-vous connus, et quels mesures avez-vous prises pour y faire face ? », plusieurs participants à Madaba et à Marka ont indiqué qu'ils ont vendu leurs propriétés, ou ont commencé une nouvelle affaire et réussissaient mieux qu'avant... Cependant, la grande majorité des personnes ont vu leur pouvoir d'achat chuter abruptement et leur niveau de vie s'écrouler. Les participants des groupes de discussion étaient très désireux de parler des salaires fixes, de la diminution de leur pouvoir d'achat en cinq ans, de la difficulté à trouver du travail– en particulier si vous n'avez pas de « *wasta* » –, de la difficulté à joindre les deux bouts avec un budget réduit.

Le tableau 13.2.A de l'annexe présente les réponses selon la zone et le sexe. Augmenter le nombre de membres du ménage qui travaillent, ou le nombre d'emplois que les personnes qui travaillent occupent, est une stratégie mentionnée par les participants des trois sites. Ceci implique que certains membres de la famille quittent l'école plus tôt que prévu pour travailler. Un jeune homme de Marka a dit qu'il devait travailler pour gagner l'argent nécessaire pour reprendre son *tawjihi* « afin de ne pas accabler la famille ». Une jeune femme de Marka a arrêté sa scolarisation afin d'aider ses sœurs. Leurs histoires reflètent sans aucun doute celles de nombreux autres jeunes gens.

La réduction de la consommation de viande (à une fois par semaine, voire une fois par mois), des dépenses de repas, des fruits, a été mentionnée. Plusieurs femmes ont cité la réduction de l'offre de cadeaux et des visites sociales, lesquelles sont toutes deux importantes pour alimenter les liens sociaux nécessaires dans les temps difficiles. Des réponses supplémentaires, à Madaba et à Marka, indiquaient cependant un niveau de base plus élevé de ressources et de possibilités, et davantage de sources familiales à solliciter qu'à Baqa'a. Aux extrêmes, plusieurs participants aux groupes de Madaba et de Marka ont commencé de nouvelles affaires, ou ont loué leurs propriétés, ou ont retiré leurs enfants des écoles privées, tandis qu'à Baqa'a, les participants ont exprimé un sentiment général de désespoir, qui se reflète dans le compte rendu suivant :

> « La hausse des prix a tout gâché pour moi. Je reçois 115 DJ et fais également 50 DJ avec la camionnette que je possède. J'ai huit personnes dont je dois m'occuper, dont six sont mes enfants ; le loyer de la maison est de 50 DJ... Mes enfants perdent du poids et leur santé se détériore... J'espère que Dieu nous aidera à nous en sortir » (Baqa'a).

Le développement de l'insécurité et du pessimisme concernant l'avenir se reflétaient dans tous les groupes de discussion.

## FÉMINISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DUE À L'AJUSTEMENT ÉCONOMIQUE ?

Les données nationales suggèrent qu'en Jordanie, loin d'avoir féminisé la main-d'œuvre, l'ajustement économique a été associé à un renversement de la tendance récente vers une augmentation de l'activité féminine. Il n'y a ni accroissement du nombre d'emplois occupés par les femmes ni changement des secteurs qui les embauchent. Comme dans de nombreux pays, la hausse du taux d'activité déclaré des femmes au cours des années récentes en Jordanie, atteignant 14 % en 1996, a été, dans un premier temps, due en grande partie aux possibilités croissantes dans le secteur public. Confronté à des pénuries graves de main-d'œuvre au milieu des années 1970, le gouvernement jordanien a pris des mesures facilitant la participation des femmes à l'activité économique, notamment des femmes mariées. Plusieurs de ces mesures avaient pour but l'amélioration de la situation des mères actives par l'allongement du congé de maternité, l'augmentation des niveaux de salaires au cours du congé de maternité, et l'obligation faite aux institutions employant un nombre minimum de femmes de fournir des garderies (Hijab, 1988).

L'effort pour intégrer les femmes à l'emploi a semblé ralentir au milieu des années 1980, à mesure que les problèmes économiques s'aggravaient (Hijab, 1988). Avec les politiques d'ajustement économique qui ont caractérisé la fin des années 1980 et les années 1990, les possibilités du secteur public ont diminué à la fois pour les hommes et pour les femmes, alors même que le nombre de jeunes gens à la recherche d'un premier emploi est en augmentation. En 1994, il y a eu en fait, dans le gouvernorat d'Amman, une proportion plus élevée de femmes employées dans le privé que dans le secteur public (29 % contre 13,7 %) ; cependant, une proportion encore plus élevée (45 %) était sans emploi et n'avait jamais travaillé (Kawar, 1996). Une étude utilisant l'Enquête Emploi, Chômage et Pauvreté de 1991 du gouvernement jordanien, conclut qu'aucun nouveau secteur ne s'ouvre aux jeunes femmes, et on observe également une « baisse marquée des secteurs considérés comme traditionnellement féminins, tels que la santé, l'éducation, les services aux personnes et l'administration » (Kawar, 1996). Il n'y a manifestement pas de signe d'un mouvement en masse des femmes vers les métiers auparavant dominés par les hommes.

## VERS UNE RENÉGOCIATION DE LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL DANS LES MÉNAGES ?

Dans une tentative pour mieux comprendre comment le travail payé des femmes agit sur leur statut à l'intérieur des familles dans le contexte jordanien, les modérateurs ont présenté aux participants des groupes de discussion un scénario dans lequel le mari et la femme ont un travail

rémunéré et ont un enfant en bas âge. Elle (ou il, dans le cas des groupes d'hommes) a ensuite demandé aux participants quelles activités d'entretien du ménage étaient susceptibles d'être effectuées par la femme, le mari, et qui était susceptible de s'occuper de l'enfant. On a également demandé aux participants ce que le couple déciderait en matière de dépenses et de fécondité.

Dans tous les groupes, la première réponse reflétait presque toujours l'opinion traditionnelle et normative : s'occuper des enfants et de la maison est une responsabilité de la mère, l'homme est le chef du ménage, celui qui subvient aux besoins. Il ne doit pas travailler à la maison. Même si la femme travaille, il lui revient de s'assurer que ses devoirs domestiques sont accomplis. Cependant, d'autres ont fourni des exemples contraires, soit de leur expérience propre, soit d'autres qu'ils connaissent. À travers ces échanges, les groupes de discussion révèlent plusieurs facteurs qui facilitent la renégociation des tâches d'entretien du ménage lorsque le mari et la femme travaillent tous deux, dont le rythme de la journée de travail, facteur lié à l'emploi ; les groupes de discussion ont clairement montré que ce n'est pas simplement l'emploi du temps de la femme qui importe, mais ses horaires par rapport à ceux de son mari. Les autres facteurs qui ont émergé avaient tous à voir avec le ménage et le contexte communautaire : la présence de la famille élargie, les différences en matière de statut d'emploi entre le mari et la femme, la disponibilité de gardes d'enfants.

La question « qui fait quoi dans le ménage ? » n'a pas provoqué de grande discussion dans le groupe de femmes mariées de Marka. Elles étaient pour la plupart assez âgées avec des enfants adultes. Elles se sont réunies chez la femme qui les a recrutées, une des fondatrices de la coopérative féminine génératrice de revenus de Marka, un groupe associé à l'Union des Femmes Jordaniennes. Les trois enseignantes ont toutes déclaré que leur mari les aidait à faire le ménage, mais ont souligné que c'était uniquement parce qu'elles travaillaient ; elles n'ont pas précisé le type de tâches ménagères concernées. Deux ont cependant précisé que leur mari ne les aidait pas en présence de la famille étendue. Quant à la question « qui décide du type de travail que votre fille peut accepter ? », leurs réponses expriment leur sentiment que l'enseignement est idéal parce qu'il n'implique qu'une seule vacation - de 8 h du matin à 2 h de l'après-midi - tandis que la plupart des emplois du secteur privé requièrent une journée ou une nuit de travail double. Ne travailler qu'à mi-temps leur permet de remplir leurs responsabilités vis-à-vis de leur ménage et de leurs enfants, sentiment partagé par les enseignants du monde entier.

Les autres femmes, qui toutes travaillaient à la maison pour la coopérative, ont également déclaré que leur mari les aidait un peu, mais pas en présence des autres. On a présenté le même scénario au groupe de discussion concernant les hommes mariés de Marka, qui a été réalisé dans une maison privée du même quartier que celui des femmes, mais à travers un processus de recrutement distinct. Ils se sont montrés plus précis que les femmes en ce qui concerne les tâches : ils ont mentionné que les maris

pouvaient faire le « ménage léger », par opposition au « ménage lourd », comme le nettoyage des carreaux que les hommes de cette région ont traditionnellement fait. Ils pouvaient également repasser ; les avis étaient partagés quant à savoir si les maris pouvaient aider ou non à cuisiner. Ceci suggère au moins une certaine renégociation des activités d'entretien du ménage dans la zone de Marka lorsque les femmes travaillent, même si elles travaillent à la maison. Cependant, personne dans le groupe n'a mentionné l'aide apportée par le mari à la garde des enfants. Un des hommes a fait remarquer que le mari pouvait aider en « portant le bébé », ce que les hommes ont toujours fait, mais que s'occuper des enfants était la responsabilité de la femme, ou des parents de sexe féminin, ou de la garderie, parce que « les maris ne savent pas comment s'occuper des enfants ».

En revanche, dans le groupe de Madaba, en réaction au scénario, les femmes étaient généralement d'accord avec l'idée que la femme ferait tout le ménage ; il s'agissait de femmes assez âgées dont les enfants étaient adultes. Elles se sont réunies dans le local de l'Union des Femmes Jordaniennes à l'invitation d'un des membres locaux les plus actifs, une enseignante ; étant donné qu'elle était célibataire, celle-ci n'a pas participé au groupe, mais était présente.

> « Nous n'avons pas encore atteint le stade de la division des tâches ménagères ; seuls les Européens le font. Mon beau-frère et sa femme sont médecins et partagent les travaux ménagers, mais sa femme est étrangère. Tandis que ma sœur travaille et elle fait tout le ménage. »

Deux des femmes étaient de fait chefs de ménage, une parce que son mari était en prison, et l'autre parce que son mari travaillait très loin. La seule qui n'était pas d'accord a argué que ça dépendait de la division du travail chez les parents du mari lorsqu'il était enfant. Son mari et ses beaux-frères ont été élevés par une mère qui travaillait ; ils aident tous leur femme dans les travaux ménagers. Mais elle a dû quitter son travail, car elle n'avait pas pu trouver une garde d'enfant adéquate... Manifestement, leur « aide » ne fait pas d'eux des gardiens à plein temps des enfants ! Pour elle (et d'autres femmes du groupe qui confirmaient ses propos), la garde des enfants était la contrainte obligatoire, pas l'entretien de la maison.

Les hommes mariés de Madaba ont été recrutés séparément des femmes et se sont réunis un autre jour dans une maison privée, dans un endroit différent de la ville. Certains étaient prêts à faire le ménage si c'était un travail qu'ils savaient faire.

> « J'aide les femmes afin d'élever une famille heureuse... la femme également est fatiguée après le travail... celui qui arrive à la maison le premier prépare le repas pour les autres » ou « Je ferai tout ce que je peux... il n'y a rien de honteux ou de tabou à ça. J'aime cuisiner et ça motive ma femme quand je porte le panier à linge et toutes les choses lourdes de la maison. »

Ceci suggère que la compétence est un problème pour eux. La compétence en matière de travaux ménagers se serait probablement développée dans la maison où ils ont été élevés puisque pratiquement aucun jeune, homme ou femme, n'habite seul avant le mariage. Trois des six participants ont cependant déclaré que les tâches ménagères incombaient à la femme. La compétence a également été mentionnée en ce qui concerne la garde des enfants qui était surtout considérée comme le travail des femmes. Plusieurs ont dit qu'ils étaient prêts à porter le bébé, mais ont précisé qu'ils ne savaient pas préparer un biberon pour le bébé ou lui donner un bain.

Les femmes mariées de Baqa'a étaient en grande partie plus jeunes, avec des enfants en bas âge. Elles se sont réunies dans le local de l'Union des Femmes Jordaniennes du camp de réfugiés, à l'invitation d'un des membres locaux les plus actifs, elle-même une femme mariée. Elle a participé au groupe de discussion avec les autres. En réponse au scénario, elles ont indiqué qu'elles pensaient que le mari aiderait aux tâches ménagères si ses horaires de travail le lui permettaient, mais pas en présence de sa mère. Les hommes mariés de Baqa'a ont été recrutés par le biais de contacts personnels et se sont réunis dans une maison privée un autre jour que les femmes. Ils étaient plus précis sur ce qu'ils feraient ou ne feraient pas : « le mari ne ferait pas la cuisine ou la lessive », travail traditionnellement fait par la femme, mais « pourrait arranger les choses dans la maison ou peindre les murs », des tâches plus acceptables pour les hommes. Seuls deux participants ont mentionné la garde des enfants, indiquant qu'ils pouvaient aider à tenir le bébé.

En conclusion, les groupes de discussion indiquent que le rythme de la journée de travail des membres d'un couple pourrait être d'importance dans la renégociation des responsabilités domestiques. Les horaires courts associés aux emplois du secteur public - généralement de 8 h du matin à 2 h de l'après-midi - ont permis à la fois aux hommes et aux femmes de consacrer une grande partie de leur temps à l'entretien du ménage et du réseau social. À mesure que les hommes prennent des emplois avec des horaires plus longs, typiques du secteur privé, ils peuvent devenir moins disponibles pour effectuer même les tâches masculines d'entretien de la maison auxquelles les participants du groupe de discussion se réfèrent comme « travaux ménagers lourds ». Si, d'autre part, ce sont les femmes qui ont des horaires longs, les groupes de discussion indiquent qu'il peut y avoir une plus grande renégociation sur les tâches ménagères ; rien n'indique cependant que la garde des enfants pourrait devenir une tâche davantage partagée.

La présence des membres de la famille étendue a à maintes reprises été présentée comme un obstacle à une division plus égale des travaux ménagers. L'argument que l'on a le plus souvent entendu est que la mère et les sœurs du mari seraient choquées de le voir aider sa femme comme il ne l'a jamais fait avec elles. En réponse à un scénario semblable à celui mentionné précédemment, mais dans lequel le jeune couple avec un enfant

vivait avec la famille du mari, les parents étaient unanimes pour dire que le mari n'aiderait pas aux travaux ménagers. Cependant, le travail rémunéré de la femme peut réduire l'influence de la famille étendue sur les décisions du couple et ouvrir la possibilité de fonder son propre ménage. Les participants ont précisé que les conflits concernant les travaux ménagers, la garde des enfants et le contrôle du budget, sont plus aigus dans les ménages de famille étendue. Le salaire de la femme, qu'elle n'est pas tenue par la tradition de partager avec sa belle-famille, accroît les choix auxquels un jeune couple fait face et par conséquent peut améliorer également le statut de la femme dans son mariage.

Les groupes de discussion ont indiqué que les différences en matière de statut d'emploi entre mari et femme peuvent améliorer le statut de la femme, mais peuvent également avoir d'autres conséquences ; en particulier dans les groupes de discussion masculins à Baqa'a, mais également dans une certaine mesure à Marka, les hommes se sentaient clairement menacés par un meilleur emploi de leur femme ou si elle travaillait alors qu'ils étaient au chômage. Les hommes pouvaient considérer cela comme une motivation pour trouver un travail convenable, mais certains hommes pouvaient s'en prendre à leur femme, en divorçant, ou en la forçant à quitter son travail et à accepter un niveau de vie plus bas.

Enfin, l'existence de gardes d'enfants acceptables est un facteur important pour les mères d'enfants en bas âge. Elles peuvent alors prendre un emploi qui améliorera leur statut dans le ménage et dans la communauté. Bien que les taux de fécondité diminuent lentement, la Jordanie demeure une société à fécondité élevée, où les femmes ont en moyenne un peu moins de six enfants tout au long de leur vie reproductive. Les participants des groupes de discussion ont suggéré que les mères et belles-mères ne peuvent pas être disponibles pour s'occuper au jour le jour des jeunes enfants comme elles avaient l'habitude de faire. Avec la hausse de l'âge au mariage, la génération la plus âgée des parents de sexe féminin a des chances d'être plus âgée pour les enfants de la génération suivante. L'offre de garderies non-familiales devient par conséquent un enjeu social important.

## LES JEUNES FEMMES CÉLIBATAIRES PEUVENT-ELLES NÉGOCIER L'AUTORISATION DE PRENDRE UN EMPLOI LOIN DE CHEZ LEURS PARENTS ?

Les groupes de discussion concernant les jeunes femmes célibataires ayant un niveau d'éducation élevé indiquent que certaines femmes qui ont projeté de travailler ont abandonné le marché du travail à cause des pressions familiales ou de l'effet de « l'employé découragé ». D'autres cependant continuent de chercher, connaissant un niveau élevé de

frustration et ne trouvant pas de débouché pour leur ambition et leur désir d'être productives. L'éducation leur a donné les moyens d'avoir un contrôle plus grand sur leur vie, mais le marché du travail, dans de nombreux cas, ne leur a pas offert l'occasion d'en récolter les fruits. Les réflexions de celles qui ont obtenu des emplois confirment que le travail représente davantage qu'un salaire : il représente l'indépendance par rapport à la famille et une chance d'échapper aux obligations de la tradition.

Les femmes célibataires de Marka ont été recrutées par l'intermédiaire d'une des fondatrices de la coopérative féminine génératrice de revenus, un groupe associé à l'Union des Femmes Jordaniennes. Il comprenait sa fille ainsi que d'autres jeunes femmes de sa connaissance. Plusieurs des participantes étaient diplômées de l'université, d'autres avaient des diplômes sanctionnant deux années d'études ou étaient en formation. Toutes sauf une portaient le *hejab* (foulard porté par les femmes musulmanes conformément aux enseignements de l'Islam concernant la pudeur).

Les premières réactions à un scénario leur demandant quels facteurs leur faciliteraient la prise d'un emploi en dehors d'Amman reflétaient les vues de la société sur les emplois qui sont convenables pour les jeunes femmes : si le logement avec d'autres filles « bien » est offert, ainsi que les transports entre domicile et lieu du travail, et si elle n'est pas la seule femme travaillant parmi des hommes. Cependant, après qu'une des femmes les plus instruites ait suggéré que les choses changeaient, et que seule la garantie du logement importait, d'autres ont affirmé qu'elles pouvaient convaincre leurs parents de les laisser prendre un travail si elles-mêmes pensaient que c'était juste.

> « La société jordanienne devient plus libérale qu'avant par rapport à ces restrictions aux filles ; les familles ne pourraient pas empêcher une femme de partir seule, même dans le Golfe » (diplômée de l'université, a étudié la loi islamique)... « L'important, c'est de trouver un travail » (diplômée en administration).

La fin de la discussion a suggéré que ces jeunes femmes sont loin d'être celles qui suivent passivement les ordres de leurs parents, mais sont plutôt capables de penser par elles-mêmes, de se voir négocier avec leurs parents, plaidant en faveur d'un emploi qu'elles aimeraient prendre. Elles ne sont pas indifférentes aux opinions de la société sur les emplois qui sont convenables pour les jeunes femmes, mais elles les éludent afin de satisfaire leurs besoins.

Dans ce groupe caractérisé par des niveaux d'instruction relativement élevés, elles ont précisé qu'une de leurs difficultés était due à la discrimination contre les femmes actives de la part des employeurs. Bien qu'elles se sentent libres et soulignent même que leurs parents sont prêts à les laisser essayer des emplois qui ne sont pas traditionnellement féminins, le marché du travail semblait leur être fermé. Une d'elles a rapporté qu'on lui a refusé un emploi comme caissière de banque ou secrétaire, parce qu'elle portait le *hejab* ; on lui a dit que les clients n'aimeraient pas cela et ne se

sentiraient pas à l'aise en parlant avec elle ; d'autres ont confirmé son expérience sur la base des on-dit. Une autre a indiqué qu'elle a postulé pour un travail en usine, en dernier recours étant donné que ce n'était pas un travail qu'elle avait très envie de faire, mais elle a été refusée. Elle a fait observer que les usines préfèrent les travailleurs masculins parce qu'ils travaillent de nuit ; la loi interdit aux femmes de travailler de nuit. Seules les deux jeunes femmes en formation pour devenir respectivement infirmière et couturière étaient optimistes pour la recherche d'un emploi.

Dans le groupe de Marka, cette confiance en leurs capacités de réussite provenant de l'éducation et de la motivation pour le travail rémunéré était associée à des vues assez novatrices sur la division sexuelle du travail dans le ménage et le contrôle du budget. Les femmes au plus grand franc-parler apportaient des arguments religieux à leurs opinions et semblaient de cette façon convaincre les autres. Une jeune femme qui avait étudié la loi islamique à l'université suggérait que c'est la tradition et non l'Islam qui dit que les travaux ménagers sont le travail des femmes : « c'est un travail que les femmes font volontairement et elles en seront récompensées, mais elles ont le droit de refuser ». De la même façon, une autre jeune femme a indiqué que c'est le devoir religieux du mari de subvenir aux besoins de sa famille, à la fois sa famille d'origine et sa femme et ses enfants. La femme est cependant libre de faire ce qu'elle veut de son salaire : « si elle s'arrange seule, elle le fait volontairement; c'est son libre arbitre » (diplômée de l'université, nutrition).

Cependant, une autre, plus tard dans la conversation, a quelque peu nuancé cette opinion et ajouté que si la femme considère le mariage comme quelque chose où les deux partenaires sont égaux et coopèrent, elle devrait aider son mari avec son salaire, même s'il ne le lui demande pas (diplômée de l'université, nutrition). Ces opinions suggèrent que les femmes participent aux travaux ménagers et subviennent aux dépenses du ménage par sentiment de responsabilité et de bienveillance, pas parce que l'Islam le leur recommande.

Les femmes célibataires de Madaba ont été recrutées par un membre local de l'Union des Femmes Jordaniennes, une enseignante qui connaît beaucoup de monde et est très respectée. Les participantes étaient chrétiennes et musulmanes, toutes diplômées du *tawjihi*, certaines ayant également un diplôme sanctionnant deux années d'études. Deux parmi les six cherchaient toujours du travail. Contrairement aux participantes de Marka, ces deux-là avaient pratiquement cessé de chercher. Elles pensaient qu'elles n'avaient pas eu assez de soutien dans leur recherche de la part de leurs familles. Il est possible que les familles fassent obstacle à l'emploi de leurs filles car il n'y a pas pour elles de besoin économique urgent de travailler. Compte tenu de ce fait, les jeunes femmes, malgré leur motivation pour travailler, abandonnaient après avoir essayé toutes les voies qu'elles connaissaient. Ceci confirme la littérature qui montre que les projets des femmes sont plus entravés dans les familles des classes supérieures que dans celles qui ont moins de ressources.

Les participantes sans travail semblent appartenir à des familles qui ont des opinions traditionnelles sur les rôles des femmes et des hommes. Une d'elles, plus tard dans l'entretien, a décrit sa mère comme une femme qui ne permet pas à son mari de travailler dans la maison, et son enfance comme une période où elle refoulait ses demandes afin que son frère jouisse de ce qu'elle avait eu à son âge (diplôme de secrétariat). L'autre rapporte l'opposition de sa famille à la plupart des possibilités dont elle dispose :

> « Ils ne me laisseront pas travailler comme secrétaire ou dans une société, ils ne me laisseront travailler que comme enseignante ou dans le secteur public ou dans l'armée, mais pas dans un environnement mixte. » *Elle se décrit comme « sentimentalement attachée à sa famille... Je ne peux* vivre loin d'eux. »

Les opinions beaucoup plus traditionnelles des deux participantes sans travail étaient associées à un pessimisme plus grand concernant le changement des rôles des hommes et des femmes. Elles voyaient peu de possibilités pour que le mari aide la femme, même lorsque les deux conjoints travaillent. Une d'elles a indiqué qu'il le ferait si sa mère et ses sœurs ne pouvaient le voir (« elles pourraient dire que la femme est le patron de la maison »). L'autre a suggéré que « le mari pouvait aider les enfants dans leurs études, mais pas faire la cuisine et la lessive ». Le rôle des hommes dans le développement intellectuel de leurs enfants est encouragé par le Coran, et par conséquent n'est pas un bon indicateur de changement. Ces deux femmes ont raconté des histoires de femmes actives irresponsables : une qui ne donnerait rien de son salaire pour aider son mari à assurer les dépenses de la maison, même s'il était sans travail, et une qui laisserait son enfant à la garderie après son travail pour pouvoir « se reposer un moment et faire quelques travaux de ménage... augmentant ainsi l'argent payé au jardin d'enfants ». Leur pessimisme n'a pas été relayé par les autres participantes. À Madaba, les femmes célibataires qui travaillaient étaient plus optimistes sur l'aide du mari à la maison lorsque les deux conjoints travaillent. Plusieurs l'ont observé dans leur propre famille d'origine ; d'autres invoquaient leur sentiment que ce n'est que justice.

Les femmes célibataires à Baqa'a ont également été recrutées par une personne de l'antenne locale de l'Union des Femmes Jordaniennes. Elles avaient le même niveau d'instruction que le groupe de Madaba : toutes avaient le *tawjihi* et certaines également un diplôme sanctionnant deux années d'études ou une formation complémentaire. Cependant, une seule avait un travail rémunéré en dehors de la maison. Ceci pourrait refléter l'isolement social du camp de Baqa'a et des réseaux ayant des contacts plus limités avec le marché de l'emploi. Cela pourrait également être dû à des facteurs culturels dont l'influence est particulièrement forte dans ce camp à population homogène, caractérisé par un niveau élevé de solidarité entre les résidents mais peut-être aussi par un contrôle social plus rigide. Une participante a suggéré que « dans le camp, la situation s'aggrave pour les

femmes... les hommes continuent de dire que les femmes devraient rester à la maison et nous dépenserions de l'argent pour eux ! » (*tawjihi*).

Une des femmes célibataires de Baqa'a coud des robes à la maison, une autre a quitté son travail quand elle s'est fiancée, et une autre, infirmière, a été obligée par sa famille de quitter son emploi afin d'aider à la maison. Deux se déclarent « à la recherche d'un travail », mais disent également que leurs frères refusent de les laisser travailler en dehors de la maison. Deux autres cherchent toujours mais ne parlent pas de contraintes familiales. Toutes ces femmes considèrent que les emplois qui leur sont offerts sont mal payés. Mais elles aimeraient toutes néanmoins travailler ; manifestement, le travail a pour elles des avantages au-delà du salaire. Les deux qui ont dû quitter leur travail étaient terriblement frustrées de ne plus travailler, de ne plus avoir une indépendance par rapport à leur famille. Pour elles, le travail n'était manifestement pas uniquement une nécessité financière, mais était également une possibilité de développer leurs propres réseaux, leurs propres sources d'informations, une façon d'échapper à la famille, du moins dans une certaine mesure. Que l'émancipation n'ait pas été totale, cela a été confirmé par l'infirmière qui indiquait que ses frères vérifiaient lorsqu'elle était retardée à l'hôpital.

Les femmes qui parlaient de pressions fortes de la part de leurs frères pour qu'elles ne travaillent pas avaient des opinions plus conservatrices sur le potentiel de changement de la division sexuelle du travail lorsque les deux membres d'un couple travaillent.

> « J'ai trois frères célibataires vivant à la maison, et j'effectue tous les travaux ménagers... aucun d'eux ne m'aide... Je suis sûre que lorsqu'ils se marieront, ils n'aideront pas du tout leur femme » (infirmière, ne travaillant pas actuellement).

> « L'homme oriental s'accroche à ses traditions et coutumes, et refuse d'aider qui que ce soit » (diplôme de comptabilité, sans travail).

Tandis que les femmes célibataires de Baqa'a n'ont pas parlé de pressions familiales contre le fait qu'elles travaillent, elles ont déclaré que les maris pouvaient aider leur femme si les deux conjoints travaillaient en dehors de la maison, mais seulement si les autres ne regardaient pas. Plusieurs ont raconté des histoires à propos de frères, de voisins qui participaient à toutes les tâches ménagères, même la cuisine et la lessive, pour aider leur femme. Ce genre d'histoires semblait tempérer le cynisme de celles pour qui il était clair que rien ne changerait.

L'opinion générale qui résulte du groupe de discussion des femmes célibataires à Baqa'a est compatible avec celle du groupe de discussion des hommes : elle reflète les attitudes traditionnelles qui supposent que la responsabilité d'un homme est de subvenir aux besoins de sa famille et que celle de la femme est d'élever les enfants et de s'occuper de la maison. Les jeunes hommes se sont réunis dans une maison privée à Baqa'a, un *jour* différent des femmes, et ont été recrutés par le biais de contacts de travail. Les hommes célibataires de Baqa'a ne voulaient pas parler de la division du

travail ménager lorsque les deux membres du couple travaillent et ont un enfant en bas âge. Cinq des huit hommes célibataires de Baqa'a ont déclaré qu'ils préféreraient que la femme ne travaille pas. Ceci ne faisait pas partie de la grille du questionnaire que les modérateurs suivaient, mais c'était manifestement une opinion largement répandue et par conséquent qui devait être exprimée. Un d'eux a cependant indiqué que si la femme travaillait comme enseignante, ce serait acceptable, car l'environnement est exclusivement féminin. Un autre a modifié ses remarques pour les lier au nombre d'enfants (« elle quittera son emploi après avoir eu trois bébés » et plus tard « s'ils travaillent pour épargner afin de construire une maison, c'est mieux qu'elle ne conçoive pas tout de suite »). Les autres étaient d'accord avec leur opinion que la femme ne devrait pas travailler.

Leurs réponses à des questions ultérieures révèlent un lien entre leur état de chômeur ou de sous-employé et leur besoin de garder le contrôle sur le travail de leur femme, ou au moins d'être perçus par les autres comme le faisant. En réponse à une situation où la femme gagne plus que le mari, ils ont soutenu que « si elle lui en fait voir de toutes les couleurs, il pourrait lui demander de quitter son travail », « les gens influenceront le mari et le forceront à demander à sa femme de quitter son travail pour sa dignité à lui ». En réponse au cas le plus extrême d'une femme qui travaille et d'un mari au chômage, leur raisonnement était le suivant : « Le mari se sentirait inférieur et ceci pourrait entraîner le divorce », suivi par « la femme pourrait mener le mari à la baguette ».

Par contre, la plupart des hommes célibataires de Marka et de Madaba n'ont pas semblé menacés par l'activité de leur femme, mais ils s'inquiétaient considérablement des effets de l'activité de leur femme sur la garde de leurs enfants. À Marka, seul un homme célibataire sur sept a carrément rejeté la notion de femme active : « le mari souffrira pour le restant de ses jours si sa femme continue de travailler » ; une réponse ultérieure indique clairement qu'il est conscient de la relation positive entre le salaire de la femme et son influence dans le ménage. Les hommes de Marka ont également été recrutés par contact personnel ; ils se sont réunis dans la même maison privée que les hommes mariés, mais un autre jour. Après une discussion animée à propos de « qui devrait faire quoi dans le ménage », deux se sont déclarés convaincus que le modèle homme-soutien-de-famille/femme-d'intérieur était le meilleur : « je ne laisserai jamais ma femme travailler ; ce serait trop difficile de coopérer ».

Quant aux hommes célibataires de Madaba, en réponse aux scénarios concernant la division du travail, aucun n'a déclaré qu'il verrait un inconvénient à ce que sa femme travaille. Les hommes célibataires de Madaba ont été recrutés par le biais de relations de travail et se sont réunis dans une maison privée. La plupart étaient tout à fait ouverts à l'idée que maris et femmes devraient partager les travaux ménagers si tous deux travaillaient. La plupart pensaient également que les décisions concernant la manière dont les deux salaires devraient être dépensés devraient être prises en commun. Seuls deux ont vu un problème avec le scénario dans lequel la

femme travaille et le mari non, ou avec le scénario dans lequel il gagne moins qu'elle.

Cependant, ce n'est qu'après qu'on leur ait soufflé « et si votre femme ne travaille pas », à propos de la décision d'avoir ou non un deuxième enfant, que la plupart des participants ont commencé à avouer préférer que leur femme quitte son travail lorsque les enfants sont petits afin de bien s'occuper d'eux. Pour eux, c'était cependant une situation temporaire, puisque la plupart préféraient avoir 2-3 enfants.

Bref, les groupes de discussion suggèrent que les taux élevés de sous-emploi et de chômage peuvent entraîner une détérioration du statut des femmes, à cause de leurs effets sur les hommes et les femmes. Le chômage est davantage un stigmate pour les hommes que pour les femmes à cause des rôles attendus liés aux relations sociales de genre. Tous les groupes d'hommes célibataires ont évoqué la forte pression sociale qu'ils ressentent pour trouver un travail, quel qu'il soit, car tout le monde attend d'eux qu'ils économisent de l'argent pour se marier et subvenir aux besoins d'une famille. Comme un des hommes mariés l'a indiqué : « Nous ne sommes pas justes envers les hommes jeunes ; s'ils ne travaillent pas, la société les stigmatisera comme mauvais et irresponsables » (Madaba).

Les hommes jeunes de Baqa'a ont exprimé le niveau le plus élevé de désespoir : plusieurs étaient pessimistes en ce qui concerne la perspective de se marier un jour. Quitter le pays était pour eux la seule échappatoire. Le sous-emploi et le chômage parmi les hommes célibataires de Baqa'a, une région très défavorisée sur le plan économique, semblent être associés à une adhésion plus forte aux opinions traditionnelles sur les rôles des femmes et des hommes, et aux attitudes religieuses limitant la mobilité des femmes. Le fait que ces opinions aient été plus importantes dans les groupes de discussion des hommes célibataires que dans ceux des hommes mariés à Baqa'a confirme qu'elles surgissent en réaction à l'incapacité du modèle de développement de réduire les inégalités sociales.

Les groupes d'hommes de Baqa'a représentent l'expérience des travailleurs qui, ayant un peu moins d'instruction et moins de ressources, sont évincés par les diplômés de l'université qui prennent des emplois inférieurs à leur niveau ; ils font face à une économie qui n'a jamais eu de secteur informel dynamique, comme Le Caire, Ankara ou d'autres grandes villes du monde arabe, les empêchant ainsi de créer leurs propres entreprises. Les jeunes hommes célibataires considéraient que le secteur privé présentait de bonnes possibilités si l'on avait de l'expérience et du capital. Tous avaient envisagé de commencer une petite affaire, mais aucun n'avait réussi. Les autres possibilités auxquelles ces jeunes hommes sont confrontés sont toutes extrêmement mal payées, d'où leur désespoir de n'avoir jamais pu épargner pour se marier. Les hommes mariés étaient principalement des employés du secteur public, peu qualifiés et mal payés, cherchant les moyens de compléter leurs revenus en ces temps d'inflation et

de gel des salaires. Leurs efforts n'ont rien donné, principalement à cause de l'absence d'accès au crédit ou du manque de compétences.

Pour beaucoup de jeunes femmes, le travail ne représentait pas uniquement un salaire, mais un moyen d'affirmer une identité distincte de leur famille. S'il n'y a pas d'emplois convenables auxquels postuler, les jeunes femmes n'ont pas la possibilité de mettre en pratique leurs capacités de négociation avec leurs parents ; il est donc peu probable qu'elles essaieront de négocier leurs intérêts lors de leur mariage. Les groupes de discussion suggèrent que le mariage est ce à quoi toutes les jeunes femmes aspirent. Elles expriment de la préoccupation quant à l'incapacité des hommes à économiser assez pour se marier. De plus, le pouvoir que certaines parmi elles semblent puiser dans la religion dépend de l'existence d'un revenu propre, et tient à ce que leur revenu n'est pas indispensable pour subvenir aux besoins fondamentaux de la famille.

## CONCLUSIONS

Que nous apprennent les groupes de discussion des effets des politiques d'ajustement économique en termes de détérioration du statut économique et social des femmes ? Tout d'abord, pour comprendre les effets du travail rémunéré sur la division sexuelle du travail dans le ménage, on doit examiner le travail des femmes séparément de celui des maris. Le type d'emploi rémunéré que les femmes occupent leur laisse le temps de remplir leurs devoirs d'entretien du ménage et de garde des enfants – l'enseignement étant le principal exemple – et donc satisfait un besoin pratique de genre. On peut considérer qu'un travail satisfait un tel besoin s'il paie un peu plus que le coût des gardes d'enfants, ou si l'environnement du travail rencontre l'approbation sociale. Dans une société arabe, ce serait un environnement exclusivement féminin ou dans lequel il y a une garantie que les femmes actives ne soient pas laissées seules avec leurs supérieurs masculins.

Plusieurs facteurs peuvent permettre aux femmes de satisfaire les besoins stratégiques de genre à travers l'emploi rémunéré. Tout d'abord, si elles ont des horaires de travail plus longs que leur mari, les femmes peuvent négocier une modification de certaines des tâches d'entretien du ménage qu'elles acceptent habituellement. Les horaires courts associés aux emplois du secteur public ont permis aux hommes et aux femmes de consacrer du temps à s'occuper de la famille et à la gestion du réseau social. Le développement du secteur privé a apporté avec lui des journées de travail plus longues à la fois pour les hommes et pour les femmes. Dans un tel régime, les hommes deviennent moins disponibles pour effectuer même les tâches d'entretien de la maison qui leur sont traditionnellement réservées. Dans le même temps, le besoin pour les femmes d'avoir d'autres personnes

qui acceptent de s'occuper de l'entretien de leur ménage et de leurs responsabilités de garde des enfants devrait croître.

Parce que la tradition n'exige pas des femmes de partager leur revenu avec la famille de leur mari, avoir leur propre salaire peut leur faciliter la renégociation de la division sexuelle du travail dans le contexte du Moyen-Orient arabe. Ceci sera particulièrement vrai si le revenu de la femme n'est pas nécessaire pour satisfaire les besoins de base du ménage, et peut faire la différence entre vivre dans une unité familiale étendue ou vivre comme famille nucléaire. La vie de famille étendue a tendance à augmenter la pression exercée sur le couple pour qu'il suive les normes sociales, même lorsque les membres du couple eux-mêmes considèrent le changement d'un bon œil ; elle limite également l'intimité que plusieurs participants ont mentionnée comme importante pour que les couples résolvent les conflits concernant le partage des tâches.

Ces scénarios sont-ils vraisemblables dans le cadre de l'ajustement économique ? L'expérience d'autres régions suggère qu'ils ne le sont guère. Tous les salaires, sauf ceux d'un groupe limité de professionnels instruits, sont plutôt susceptibles de diminuer avec la privatisation. Une femme peut bien gagner plus que son mari, mais ensemble ils auront du mal à couvrir les dépenses de base du ménage. Si les deux membres d'un couple marié ont des emplois mal payés et faiblement protégés, leur accès aux ressources collectives locales a peu de chances de changer. De plus, cela peut rendre plus difficile la renégociation de la division sexuelle du travail au niveau du ménage. Les discussions des groupes indiquent que le chômage des hommes est très lié au besoin qu'ont les hommes de maintenir le contrôle sur le travail des femmes. Comme conséquence, dans les ménages ayant l'accès le plus limité aux ressources, les femmes prendront un travail rémunéré, quelque bas que soit le salaire, par nécessité économique. À moins que les hommes ou l'État ne les assistent dans leurs tâches maternelles, la garde des enfants en particulier, il est probable que les enfants en souffriront. En tout cas, il y a peu de chances que le statut des femmes s'améliore. Parmi les « quasi pauvres » et dans la classe moyenne, l'absence de possibilités économiques laissera peu de choix aux femmes. De plus, il se peut qu'il y ait un accroissement des familles étendues, une tendance qui a été observée ailleurs pendant les périodes d'ajustement économique (Elson, 1994). Ceci est susceptible de toucher davantage les classes « moyenne » et « moyenne inférieure » que les « pauvres » et les « très pauvres », étant donné que les familles élargies chez ces dernières ne peuvent se payer le luxe de prendre avec elles d'autres membres de la famille. Parmi ces classes sociales, les couples peuvent subir davantage de pression pour se conformer aux normes sociales concernant les rôles des hommes et des femmes et l'attribution du travail.

La manière dont les jeunes femmes canaliseront leurs énergies face aux taux de chômage durablement élevés n'est pas évidente. Les possibilités de faire un travail sérieux en dehors de la maison sont limitées au travail salarié ; aucune mention n'a été faite dans les groupes des

possibilités de travail de gestion communautaire, un domaine dans lequel les femmes à travers le monde ont toujours été actives (Moser, 1993). Tandis que le travail féminin de gestion communautaire se développe souvent par un besoin pratique de genre, le seul fait de s'organiser pour offrir collectivement un service peut satisfaire un besoin stratégique de genre en mettant les femmes en contact avec d'autres personnes, élargissant ainsi leurs réseaux de communication.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


ANANI, J. (1990), *Economic Adjustment with a Human Face: The Case of Jordan*, UNICEF.

ARCIA, G., et S. MORELAND (1994), *Structural Adjustment and Population: A Review of the Issues*, Center for International Development, USA.

BAKKER, I. (1994), « Introduction: Engendering Macro-Economic Policy Reform in the Era of Global Restructuring and Adjustment », in : Isabella Bakker, éd., *The Strategic Silence: Gender and Economic Policy,* Londres et New Jersey, Zed Books.

BANQUE MONDIALE (1993), *Jordan: Poverty Assessment*, Washington, D. C.

BONGAARTS, J., et S. C. WATKINS (1996), « Social Interactions and Contemporary Fertility Transitions », *Population and Development Review,* vol. 22, n° 4, p. 639-682.

CAGATAY, N., et G. BERIK (1994), « What Has Export-Oriented Manufacturing Meant for Turkish Women? », in : P. Sparr, éd., *Mortgaging Women's Lives: Feminist Critiques of Structural Adjustment*, Atlantic Highlands, N.J., Zed Books.

DESAI, S., et D. JAIN (1994), « Maternal Employment and Changes in Family Dynamics: The Social Context of Women's Work in Rural South India », *Population and Development Review,* vol. 20, n° 1, p. 115-136.

DIXON-MUELLER, R. (1993), *Population Policy and Women's Rights*, Westport, CT, Praeger Publishers.

DOAN, P. L. (sous presse), « The Effects of Peace on Planning in Cities and Regions in Jordan », in : J. W. Wright, éd., *Economic Impediments to the Middle East Peace Process*, Macmillan Press.

ELSON, D. (1994), « Micro, Meso, Macro: Gender and Economic Analysis in the Context of Policy Reform », in : I. Bakker, éd., *The Strategic Silence: Gender and Economic Policy*, Londres, Zed Books.

ESCWA (Economic and Social Commission for Western Asia) (1993), *Structural Adjustment and Reform Policies and their Economic and Social Impact in Jordan* (en arabe), Amman.

HARTMANN, H. (1981), « The Family As the Locus of Gender, Class, and Political Struggle: The Example of Housework », *Journal of Women in Culture and Society*, vol. 6, n° 3, p. 366-395.

HIJAB, N. (1988), *Womanpower: The Arab Debate on Women at Work,* Cambridge, Cambridge University Press.

KAWAR, M. (1996), « Implications of the Young Age Structure of the Female Labour Force in Amman », in : Jean Hannoyer et Seteney Shami, éd., *Amman: The City and Its Society,* Beyrouth, Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain.

KRUEGER, R. A. (1994), *Focus Groups: A Practical Guide for Applied Research,* Thousand Oaks, Sage Publications.

MOGHADAM, V. M. (1993), *Modernizing Women: Gender and Social Change in the Middle East*, Boulder, CO, Lynne Rienner Publishers.

MOLYNEUX, M. (1985), « Mobilization Without Emancipation? Women's Interests, State and Revolution in Nicaragua », *Feminist Studies,* vol. 11, n° 2.

MOSER, C. O. N. (1993), *Gender Planning and Development: Theory, Practice, and Training*, Londres et New York, Routledge.

OPPONG, C. (1983), « Women's Roles, Opportunity Costs, and Fertility », in : R. A. Bulatao et R. D. Lee, éd., *Determinants of Fertility in Developing Countries. Volume 1: Supply and Demand for Children*, New York et Londres, Academic Press.

PALMER, I. (1991), *Gender and Population in the Adjustment of African Economies: Planning for Change,* Genève, BIT.

STANDING, G. (1989), « Global Feminization Through Flexible Labour », *World Development,* vol. 17, n° 7.

STANDING, G. (1991), « Structural Adjustment and Labour Market Policies: Towards Social Adjustment? », in : Guy Standing et Victor Tokman, éd., *Towards Social Adjustment: Labor Market Issues in Structural Adjustment*, Genève, BIT.

UNDP, Development Program (1995), *Human Development Report 1995*, New York, Oxford University Press.

# ANNEXES

Tableau 13.1.A.– Répartition du statut d'emploi des participants selon le groupe et la zone

| | Madaba | Marka | Baqa'a |
|---|---|---|---|
| Hommes célibataires | | | |
| Chômeur | 5 | 4 | 2 |
| Indépendant | 2 | 1 | |
| Employé du public | | 1 | 2 |
| Employé du privé | 1 | | 2 |
| Étudiant/en formation | 3 | | 1 |
| Total | 11 | 6 | 7 |
| Hommes mariés | | | |
| Chômeur | 1 | | 1 |
| Indépendant | 1 | 3 | |
| Employé du public | 4 | 3 | 5 |
| Employé du privé | | 2 | |
| Total | 6 | 8 | 6 |
| Femmes célibataires | | | |
| Chômeuse | 2 | 7 | 5 |
| Indépendante | 2 | | |
| Employée du public | 2 | | 1 |
| Employée du privé | | | 1 |
| Étudiante/en formation | | 2 | 3 |
| Total | 6 | 9 | 10 |
| Femmes mariées | | | |
| Chômeuse | 3 | | 5 |
| Indépendante | 2 | | |
| Employée du public | 1 | 2 | |
| Employée du privé | 1 | 1 | |
| Ouvrière à la pièce travaillant à domicile | | 5 | 1 |
| Total | 7 | 8 | 6 |

Tableau 13.2.A.– Répartition des réponses à la question :
« Quelles mesures spécifiques avez-vous prises pour faire face à la situation économique actuelle ? »
selon le groupe de discussion dans lequel elle a été soulevée

| | Madaba | Marka | Baqa'a |
|---|---|---|---|
| *Les groupes de discussion masculins* | | | |
| A augmenté le nombre des membres de la famille qui travaillent/cherchent/prennent un 2e emploi | X | X | X |
| A réduit la consommation de viande/fruits/dépenses de repas | X | X | X |
| A réduit les produits non essentiels (non spécifié autrement) | X | x | x |
| A quitté l'école | X | X | |
| A commencé une affaire | X | X | |
| A réduit les économies | | X | X |
| A emprunté à la famille/aux amis | X | X | |
| A commencé à acheter à crédit | X | X | |
| A réduit l'achat de vêtements | X | | X |
| A renoncé à acheter/construire une maison | X | | X |
| A loué/acheté une propriété | X | | |
| A acheté des vêtements dans des magasins d'occasion | X | | |
| A réduit les obligations sociales/cadeaux | X | | |
| A rompu les fiançailles | | | X |
| La santé des enfants s'est détériorée | | | X |
| *Les groupes de discussion féminins* | | | |
| A réduit l'achat de vêtements | X | X | X |
| A réduit les distractions/voyages | X | X | X |
| A réduit les achats de produits non essentiels | X | X | X |
| A réduit la consommation de viande/fruits | X | X | X |
| A emprunté de l'argent à la famille | X | | |
| A augmenté le nombre des membres de la famille qui travaillent | | X | |
| A emprunté de l'argent (non spécifié autrement) | | | X |
| A acheté des vêtements d'occasion | | | X |
| A réduit les dépenses | X | | |
| A acheté des provisions en petites quantités | X | | |
| A réduit les cadeaux/visites | | X | X |
| A retiré les enfants des écoles privées | | X | |
| A quitté l'école | | X | |
| N'est plus capable d'épargner | | | X |

14

# LES RELATIONS ENTRE TRAVAIL NON TRADITIONNEL DES FEMMES, ORGANISATION FAMILIALE ET ÉMANCIPATION FÉMININE DANS LES ZONES RURALES DU GUATEMALA

**Alfredo MÉNDEZ-DOMÍNGUEZ**
Centre d'Études Démographiques
Universidad del Valle de Guatemala
Guatemala City, Guatemala

Les femmes rurales guatémaltèques, qu'elles soient de culture espagnole (*ladino*) ou de culture maya (indiennes), ont pour la plupart été enfermées dans les activités traditionnelles tout en étant soumises à leurs maris. Le travail traditionnel comprend les corvées domestiques, souvent l'élevage des poulets et des cochons, le tissage pour elles-mêmes et leurs familles, et la vente des produits agricoles sur les marchés de la ville ou dans des minicommerces installés à domicile. Les gains tirés de cette activité leur reviennent et elles peuvent en faire ce qu'elles veulent. Cependant, les gains sont très limités et doivent souvent être utilisés pour les besoins quotidiens des familles et la boisson des maris.

La soumission au partenaire masculin n'est pas aussi rigoureuse qu'on l'a souvent décrite (voir, par exemple, Maynard, 1963). Les femmes indiennes jouissent à certains égards d'une liberté considérable. En plus de gagner de l'argent, elles ont le droit d'hériter, de posséder un capital, d'avoir des affaires indépendantes, et même une certaine liberté sexuelle dans certaines villes et dans certaines circonstances. Cependant, les femmes indiennes sont limitées pour exprimer leurs opinions, en particulier devant des étrangers : elles ne prennent leur repas qu'après que les membres masculins adultes de la famille aient mangé, et marchent derrière eux dans la rue. Les femmes *ladino* expriment plus facilement leurs opinions et n'ont pas de comportement ouvertement docile comparable à celui des Indiennes, mais elles sont plus souvent limitées dans leurs mouvements et activités, y compris ceux qui sont liés à l'économie, aux connaissances et au comportement sexuel.

Les deux groupes ethniques vivent dans des *municipios*, collectivités sociales de base dans les régions qui nous concernent (voir Tax, 1937, pour les *municipios* indiens, et Méndez-Domínguez, 1967, pour les *municipios* ladino). Ces *municipios* ont leurs propres gouvernements et institutions locaux, leurs sous-cultures, et souvent leurs langues propres dans le cas des populations indiennes. Habituellement, une faible proportion de *Ladinos* et une proportion plus importante d'Indiennes vivent dans la principale ville et les principaux villages satellites du *municipio*. Le tremblement de terre de 1979, qui a détruit la plupart des régions montagneuses du centre et de l'ouest, tuant 27 000 personnes, et la guerre civile, qui a duré 37 ans et vient de prendre fin, ont provoqué des migrations massives, modifiant le lien avec le *municipio*. Ces nouveaux événements ont consolidé les réformes sociales et la modernisation du pays résultant de la Révolution de 1944, qui avait déjà obligé Tax à introduire dans les années 1960 le terme de « Indien généralisé ». Ce terme se réfère à un secteur croissant de la population, physiquement et « socioculturellement » déraciné de son *municipio*. L'augmentation significative des communications, les migrations massives vers les États-Unis, la prolifération des sectes protestantes, l'émergence d'une culture indienne, et le développement d'un marché de produits non traditionnels, ont contribué à changer la vie rurale dans les régions de montagne. Pour une fois, ils ont rendu plus acceptable, plus disponible et mieux payé le travail féminin hors du secteur traditionnel.

Si ces changements permettent aux femmes de se libérer plus facilement du travail traditionnel, d'autres les obligent à occuper un rôle plus actif dans l'économie familiale. Un indice de fécondité de 5,6 enfants par femme (APROFAM, 1996) a eu pour résultat des densités supérieures à 2 000 habitants au kilomètre carré dans certaines régions agricoles. La terre des pauvres consacrée à l'agriculture familiale a sans cesse diminué, rendant la survie impossible sur la base de l'agriculture traditionnelle du maïs et des haricots. Une production de légumes, de fruits et de fleurs, en grande partie pour l'exportation, s'est développée comme option complémentaire de survie (Méndez-Domínguez, 1993, p. 147-154). Dans le cadre de ces activités, comme la connaissance d'un métier, le tissage orienté vers le commerce, ou les ateliers, les femmes trouvent de nouvelles possibilités de travail pour aider leur famille. Ainsi, la rareté de la terre, l'urbanisation et l'augmentation des aspirations projettent les femmes dans la main-d'œuvre nationale.

Cet article présente des données sur les liens entre l'utilisation par les femmes de ces nouvelles possibilités de travail et les changements parallèles qui se sont produits dans l'organisation familiale et dans le statut de la femme dans la famille. L'idée facile à formuler, mais non exempte de naïveté, est qu'un plus grand engagement dans le travail hors du domicile, en augmentant les gains, conduit à une plus grande autonomie des femmes. Il faut aussi prévoir les changements associés dans l'organisation familiale. En outre, étant donné les autres changements qui se produisent dans la société en général, il peut être hâtif d'établir une relation déterministe entre

ces changements et l'activité non traditionnelle des femmes. Même une comparaison dans la même région entre les familles des femmes qui travaillent de façon traditionnelle et non traditionnelle n'élimine pas le rôle éventuel d'autres variables (dont beaucoup sont associées aux changements dans la société en général) qui ne sont pas examinées dans cette analyse. Même en l'absence de causalité, la nature d'une évolution parallèle apparaît en elle-même suggestive et importante.

## L'ÉTUDE

Les résultats présentés ici sont basés sur des entretiens menés dans le cadre d'une étude réalisée dans les années 1980. Cette enquête comprenait à l'origine un échantillon aléatoire de 1 721 femmes de 11 *municipios* de régions montagneuses du centre et de l'ouest. Les données réexploitées et présentées ici portent sur les familles de 393 femmes mariées de huit des *municipios* : 330 travaillant de manière traditionnelle, et 63 de façon non traditionnelle. Les entretiens ont été réalisés à l'aide de questionnaires et d'interviews par des enquêteurs en langues espagnole et maya.

### *Structure et organisation familiale*

La famille nucléaire, composée de parents et d'enfants célibataires, est le type de famille prédominant dans les zones rurales du Guatemala (Hunt et Nash, 1967, p. 254-255, pour les familles indiennes, et Méndez-Domínguez, 1983, p. 251, pour les familles ladino et indiennes). La prédominance n'a pas toujours été bien définie, signifiant parfois fréquence plus élevée et parfois préférence idéologique (Gross, 1975). Quoi qu'il en soit, le fait demeure que l'élargissement de la famille à des ascendants, descendants, collatéraux et alliés est fréquent. On devrait peut-être décrire la situation en disant que les gens préfèrent la famille nucléaire et s'organisent à partir d'elle, l'élargissant d'une manière ou d'une autre pour s'adapter aux circonstances qui optimisent la survie et le confort pour les membres de la famille nucléaire et quelques autres parents. On a souvent analysé les extensions en termes de possession de terre, d'héritage et de modèles culturels (Gross et Kendall, 1983 ; Méndez-Domínguez, 1967), mais rarement en termes de travail des femmes.

Étant donné que ces extensions ne sont pas des caractéristiques structurelles (ni par idéologie, ni statistiquement parlant), mais plutôt des modifications indirectes d'une structure prédominante, elles ne se produisent pas d'une manière aisément visible et régulière, et leur normalité n'est pas non plus facilement dévoilée par les membres de la communauté. Ce sont peut-être là les raisons qui expliquent que leur étude ait posé certains

problèmes. Pour pouvoir détecter et décrire le plus grand nombre de modèles possible, il serait nécessaire de travailler sur une grande quantité de cas. Manier un grand nombre de familles et de types devient extrêmement lourd et souvent infructueux si on utilise les analyses classiques.

L'analyse et la description des systèmes de parenté ont reposé sur le postulat de principes universels tels que le sexe, l'âge et la génération. La tendance a été vers une approche plus structurelle ou typologique dans le cas des familles (voir, par exemple, Laslett, 1972). Dans le premier cas, l'analyse nécessite des définitions très précises de chaque unité en termes de règles, identifiant la manière dont ces règles sont interprétées dans une société donnée, la façon dont elles créent un système de positions sociales interdépendantes et un système global de relations cognitives et sociales. Dans le second cas, l'attention est portée sur les types d'unités sociales, définies de façon large, représentées dans le groupe familial ou le ménage. En décrivant un système de parenté, « l'oncle », par exemple, est défini comme un parent consanguin, masculin, collatéral de la première génération ascendante d'ego, qui a un rôle précis dans une société donnée et des relations avec les autres membres de la famille. Dans la description d'une famille, la présence ou l'absence de membres appartenant à la génération ascendante ou au groupe d'alliance peut suffire pour décrire un type de famille. De la même façon, les extensions à des parents de l'homme, consanguins ou alliés, de sexe féminin peuvent être mises dans la même catégorie. Cette tendance est dans une large mesure une nécessité pratique, car il deviendrait extrêmement lourd d'identifier des douzaines de types dans une seule société, du fait de l'adoption de définitions très précises.

Il y a plusieurs années, Méndez-Domínguez (1983) a vu dans l'utilisation des principes structurels de la parenté une possibilité d'obtenir des renseignements suffisants pour enregistrer des changements familiaux importants qui, autrement, ne pourraient pas être détectés si des analyses plus classiques étaient utilisées. En quantifiant les variations des composantes familiales à partir de ces principes structurels, il a pu manier simultanément un grand nombre de cas en évitant les problèmes inhérents à l'approche typologique. Utilisant des méthodes similaires et un sous-échantillon des mêmes données, il compare ici les familles dans lesquelles les femmes travaillent de manière traditionnelle et non traditionnelle.

Les principes de parenté utilisés sont la consanguinité et l'alliance, la linéarité et le caractère collatéral, et les générations ascendantes et descendantes par rapport à la génération d'ego. Les descriptions sont faites sur la base des taux. Par exemple, l'importance de la composante d'alliance dans une famille est liée au degré de la composante « consanguinité » dans cette famille. Toutes les mesures sont faites en relation avec la femme interrogée, qui est chef de ménage ou épouse du chef. Dans une famille nucléaire typique de cinq enfants non mariés, il y aura cinq parents consanguins et un par alliance. Dans le but de standardiser les divers taux,

les femmes ont été introduites afin d'éviter que le dénominateur soit égal à 0, avec pour résultat un quotient infini. Dans notre exemple, le taux de consanguinité-alliance sera :

$$(5 + 1) / (5 + 1 + 1) = 0,86.$$

Étant donné que le taux de la famille est modifié par les changements de consanguinité ou d'alliance, les taux ne décrivent pas les types de familles classiques, tels que la famille nucléaire ou les familles élargies. Ils donnent plutôt une expression exacte et numérique de la composition familiale, permettant de faire des distinctions jusqu'au sein d'un même type de famille. De la même façon, en connaissant le nombre moyen d'enfants dans la société, ou un secteur de la société, on peut calculer le taux moyen de famille nucléaire à des fins de comparaison. Dans cette étude, le but est uniquement d'établir les différences organisationnelles entre les deux ensembles de familles, selon qu'elles ont ou non des femmes actives. Ceci a été fait en calculant la moyenne des taux individuels de chacune des familles, et ensuite en utilisant le test du T, avec une marge d'erreur alpha égale à 0,05 pour tester la signification statistique.

Les composantes « consanguinité » et « alliance »

Les familles dans lesquelles les femmes travaillent ont une composante plus grande de consanguinité et une composante plus faible d'alliance que celles où les femmes ne travaillent pas. La différence entre les taux de consanguinité (taux A), respectivement 0,77 et 0,88, est statistiquement significative. La plus grande consanguinité dans les familles où les femmes travaillent peut être due à :
- un plus grand nombre d'enfants dans les familles (nucléaires ou non) ;
- un moindre élargissement basé sur l'alliance ;
- une combinaison des deux.

Quelle qu'en soit la raison, la composante « alliance » a diminué, donnant à la famille un profil consanguin plus étroit du point de vue de la femme active. On n'observe pas de différences statistiques entre les deux groupes de familles concernant le nombre d'enfants.

Alliés des consanguins et consanguins des alliés

Les deux groupes de familles diffèrent non seulement par le degré d'alliance, mais également par leurs préférences vis-à-vis de leur composante « alliance ».

Le taux B a été utilisé pour calculer le poids relatif des alliés des parents consanguins de la femme dans la famille moyenne, par opposition au poids des parents consanguins du mari :

Taux B : (1 + parents par alliance des parents consanguins + parents consanguins des parents par alliance des parents consanguins) / (1 + parents par alliance + parents consanguins des parents par alliance + parents par alliance des parents consanguins des parents par alliance).

On a trouvé que les familles dans lesquelles la femme ne travaille pas avaient un taux moyen d'alliance de 0,599 par l'intermédiaire de parents consanguins des femmes, tandis que celles où la femme travaille avaient 0,547, la différence étant statistiquement significative. Ceci contredit toutes les prévisions, étant donné que c'est par les extensions consanguines (les enfants en commun étant exclus) de son mari (et d'autres parents de ses parents par alliance) que la famille nucléaire s'agrandit avec le travail de la femme, plutôt qu'à travers l'alliance de ses parents consanguins à elle. Il n'y a pas de certitude quant à la manière d'interpréter ce résultat. Une possibilité est que les femmes apparentées au mari se chargent des travaux du ménage, comme pour rembourser le fait qu'on les accepte dans le ménage. En pareil cas, la femme chef de ménage est libérée de ces travaux, ce qui lui permet de s'engager dans le travail non traditionnel. L'acceptation des parentes consanguines du mari dans le ménage peut dépendre en fait de la nécessité d'avoir quelqu'un pour s'occuper de certaines fonctions domestiques.

*Ascendants/descendants et collatéraux*

Les familles des femmes actives sont plus « linéairement » organisées que celles des femmes qui ne travaillent pas.

Taux C : (1 + parents linéaires) / (1 + parents linéaires + parents collatéraux)

On a trouvé les valeurs 0,839 et 0,788 respectivement pour le premier et le second groupe de familles, la différence étant statistiquement significative. Les familles traditionnelles s'adaptent « de façon horizontale » à la vie par le biais des extensions collatérales, tandis que les familles des femmes actives s'organisent de manière plus verticale à travers les extensions linéaires.

La composition par générations

La différence précédente peut amener à croire qu'il y a un fossé entre générations plus grand dans les familles des femmes actives. Ceci n'est qu'en partie vrai, étant donné que, dans ces familles, la proportion des membres de la génération d'ego demeure relativement constante par rapport au nombre de membres des générations ascendantes et descendantes. Ainsi, on a observé des différences non statistiquement significatives entre les deux groupes de familles lorsqu'on applique les taux D et D1, où G0 représente la génération d'ego, G1 et G2 respectivement les membres des générations des parents et des grands-parents d'ego, et G-1 et G-2 les membres des générations des enfants et des petits-enfants d'ego :

Taux D : (1 + G0) / (1 + G0 + G1 + G2) pour les générations ascendantes,

Taux D1 : (1 + G0) / (1 + G0 + G-1 + G-2), pour les générations descendantes et lorsqu'on combine dans une seule formule les générations ascendantes et descendantes.

Ceci suggère qu'il existe un certain degré de pression pour l'élargissement linéaire au-delà duquel les familles ne peuvent pas fonctionner de manière efficace. Le rôle fondamental que la génération d'ego joue dans les activités économiques familiales oblige les familles à rester à l'intérieur de marges étroites de variation. Des limitations peuvent également provenir d'une duplication inutile de position et de fonction avec les extensions des générations ascendantes. Des éléments plus simples, comme la taille du logement, peuvent également jouer un rôle. Cependant, on observe que, bien que de façon modérée (et en l'absence d'un test statistique significatif), le travail des femmes permet aux familles d'avoir un noyau de génération d'ego plus petit. Avec cette composante relativement plus petite, elles sont capables d'intégrer une composante relativement plus grande d'autres générations. Ainsi, dans la famille traditionnelle, la composante « générationnelle » d'ego est de 2,01 par rapport aux générations ascendantes, tandis que, dans les familles dans lesquelles les femmes travaillent, elle est de 1,78. Les valeurs sont respectivement de 0,92 et 0,46 pour les générations descendantes.

Les générations ascendantes et descendantes

Ces faibles différences cachent une différence statistiquement significative entre les proportions de parents des générations ascendantes et descendantes incorporées dans les deux groupes de familles. Alors que les familles des femmes inactives préfèrent les générations descendantes, celles des femmes actives favorisent les générations ascendantes.

Taux E : (1 + G2 + G1) / (1 + G-1 + G-2)

La différence des moyennes est de 0,392 et 1,100 respectivement pour les familles des femmes non actives et actives. Ceci a un sens étant donné que les ménages ayant une proportion élevée de membres des générations des enfants et des petits-enfants exigeraient davantage d'activité dans la maison. Plus la proportion des générations ascendantes et descendantes est faible, moins il est possible pour les femmes de travailler en dehors du domicile. D'autre part, non seulement les femmes des familles ayant une proportion plus élevée d'extensions ascendantes ont une possibilité plus grande de travailler, mais, à cause des contributions limitées que ces membres peuvent apporter à la famille, il y a un besoin urgent d'augmenter le revenu pour pouvoir supporter la charge supplémentaire.

Les composantes de genre

A priori, on est enclin à penser qu'une surabondance de rôles féminins, résultant d'un nombre excessif de femmes, favoriserait le travail en dehors du ménage. Cependant, ce n'est pas le cas. En fait, le nombre moyen de femmes par homme est plus faible dans les familles ayant des femmes actives que dans les autres, bien que la différence ne soit pas statistiquement significative. Comme dans le cas des générations, il peut être utile de faire l'hypothèse d'une fourchette de composition par sexe dans laquelle les familles demeurent capables de fonctionner de manière efficace.

### *Le pouvoir des femmes*

On a demandé aux femmes dans quelle mesure elles exerçaient un pouvoir dans leurs familles par rapport à leur mari. On entendait par là le pouvoir qu'elles ont de faire respecter leur volonté par les membres de la famille au-delà des volontés de leur mari. Une proportion plus élevée des femmes actives (37 %) que des autres (29 %) considèrent qu'elles ont la même situation de pouvoir que leur mari. À la question de savoir si elles consultaient leur mari lorsqu'elles prenaient des décisions importantes, les femmes actives étaient plus enclines à toujours le consulter (97 %) que celles qui ne travaillent pas (92 %).

Il serait naïf de considérer ces réponses comme une expression d'une réalité de comportement. Cependant, elles indiquent des attitudes différentielles. Ce sont des indices d'un mouvement vers une relation plus égalitaire et interactive dans les couples où les femmes travaillent.

## CONCLUSIONS

Les données montrent que le travail non traditionnel des femmes chefs de famille est lié aux différences d'organisation familiale et à la perception qu'elles ont de leur position de pouvoir par rapport à leur mari.

Les familles dans lesquelles la femme travaille de manière non traditionnelle ont des composantes de consanguinité et de linéarité (relativement à la femme) plus importantes que les familles où la femme travaille de manière traditionnelle ; une préférence pour l'élargissement aux parents consanguins et par alliance du mari, plutôt qu'à ceux de la femme ; une présence plus grande de membres des générations ascendantes que des générations descendantes, et une dominante masculine plutôt que féminine. Des différences quantitatives dans chacune des composantes aboutissent à des familles finalement très différentes.

L'importance des différences de composition n'est cependant pas facile à interpréter. Les principes sur lesquels elles se basent, dans toutes les sociétés humaines, semblent avoir trait à la distribution des droits et des devoirs et au statut des membres de la famille. Par conséquent, ces différences représentent probablement davantage que des caractéristiques formelles, et les méthodes utilisées plus qu'une autre manière de compter les têtes. Cependant, à ce niveau de la recherche, il est seulement possible d'avancer certaines pistes d'explication.

Le soutien de parents consanguins plus nombreux chez les femmes qui travaillent de manière non traditionnelle pourrait faciliter l'activité en dehors du domicile. De façon alternative ou complémentaire, leur travail hors du foyer pourrait leur permettre d'être plus indépendantes par rapport aux parents par alliance. Vivre avec eux peut avoir des avantages économiques, mais peut également provoquer des tensions et contraintes. En réduisant la composante alliance, la composante consanguinité devient relativement plus forte.

L'accroissement du pouvoir de la femme pourrait se refléter dans l'augmentation du nombre des parents consanguins du mari plutôt que des parents par alliance des propres parents consanguins de la femme. Ces parents peuvent être sous sa direction, la soulageant des nombreux travaux familiaux pendant qu'elle travaille.

L'augmentation de la linéarité par opposition à la « collatéralité » pourrait être liée à l'élimination de la duplication des rôles. Les membres collatéraux de sexe masculin dupliquent ou complètent les fonctions du mari, et les femmes collatérales celles de la femme par le biais des travaux domestiques. Le travail des femmes peut être soit le résultat de l'impossibilité d'obtenir ce soutien complémentaire, soit la raison qui explique pourquoi cette aide devient superflue lorsque la famille gagne de l'argent supplémentaire.

L'augmentation de la composante des générations ascendantes pourrait être un luxe dans la pauvreté, en l'occurrence la garde des personnes âgées, ou une question incontournable : le besoin de faire garder les enfants pendant qu'on travaille.

La détection de ces différences peut se faire grâce à l'utilisation d'une méthodologie quelque peu novatrice. Les principes structurels sont utilisés pour déterminer la quantité de composantes structurelles présentes dans la famille du point de vue d'ego, par exemple l'importance de la composante linéaire. Dans les méthodes classiques, la présence ou l'absence de types de positions, plutôt que leur quantité, sont importantes : par exemple, y a-t-il un « mari de la femme chef de ménage » ou y a-t-il des « parents par alliance des chefs de ménage masculins et féminins » ? Si la quantification est utilisée, c'est pour estimer le nombre de familles d'un type donné.

Aussi, les approches classiques, bien qu'elles ne partent pas de principes structurels, ont pour but d'identifier des types de structures familiales. Paradoxalement, l'approche utilisée ici, en s'écartant des principes structurels, convient probablement mieux pour détecter les changements qui n'ont pas encore atteint (ou n'atteindront jamais) la normativité et la stabilité habituellement associées à la conception des structures sociales. Nous nous y référons sous le terme de « variations de l'organisation sociale ».

Tandis que dans les approches classiques la réapparition des individus dans les mêmes positions ne change pas le type, les taux utilisés ici sont non seulement sensibles à ces changements, mais faits pour détecter les variations démographiques qui peuvent éventuellement entraîner des changements structurels. Ces variations créent un environnement social différent pour les individus et sont susceptibles d'avoir des influences importantes sur leur comportement, comme cela semble être le cas avec les femmes engagées dans l'activité économique non traditionnelle.

Cette approche est considérée comme complémentaire des méthodes classiques plutôt qu'en conflit avec elles. L'application devrait être déterminée par l'intérêt, le sujet et l'aspect pratique. Dans le cas présent, l'application de méthodes classiques n'aurait probablement pas pu détecter les changements familiaux associés à l'activité des femmes, tout simplement parce qu'il y a une norme de famille nucléaire, et plus probablement parce qu'il n'existe pas d'ensemble type d'extensions familiales récurrentes. Mais, non seulement il est probable que les changements qui se produisent au niveau organisationnel sont importants en eux-mêmes, mais ils mettent en lumière le processus du changement.

Il faut prévoir encore davantage de travail pour confirmer avec des données plus récentes le processus décrit ici et pour éclaircir sa signification à travers une recherche supplémentaire sur le terrain. À ce point, il est également important d'attirer l'attention sur le fait que les taux présentés ici ne sont que quelques-uns des taux possibles. Les femmes y ont été utilisées comme points de référence, mais les enfants et d'autres membres (ou une combinaison des deux) pourraient également être utilisés de la même manière, ce qui pourrait sans aucun doute permettre en plus de comprendre les manières dont les familles s'adaptent aux nouvelles circonstances et créent des opportunités pour leurs membres.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


APROFAM (1996), *Calendario Demográfico*, Guatemala.

GROSS, J. J. (1975), « Marriage and 'Family' Among the Maya », in : A. F. Marks et A. René Romer, éd., *Family and Kinship in Middle America and the Caribbean*, Institute of Higher Studies, Curaçao, et Royal Institute of Linguistics and Anthropology, Leiden, Pays-Bas.

GROSS, J., et C. KENDALL (1983), « The Analysis of Domestic Organization in Mesoamerica: The Case of Postmarital Residence in Santiago Atitlan, Guatemala », in : C. Kendall, J. Hawkins et L. Bossen, éd., *Heritage of Conquest Thirty Years Later,* Albuquerque, University of New Mexico Press.

HUNT et NASH (1967), « Local and Territorial Units », in : Manning Nash, éd., *Handbook of Middle American Indians: Social Anthropology*, vol. 6, Austin, University of Texas Press.

LASLETT, P. (1972), « Introduction », in : P. Laslett et R. Wall, *Household and Family in the Past Time*, Cambridge, Cambridge University Press.

MAYNARD, E. A. (1963), *A Comparative Study of Indian and Ladino Women in a Guatemalan Village*, Michigan, University Microfilms Inc.

MENDEZ-DOMINGUEZ, A. (1967), *Zaragoza. La estratificación social de una comunidad ladina*, Guatemala, Seminario de Integración Social Guatemalteca, vol. 21.

MENDEZ-DOMINGUEZ, A. (1983), « Family and Household Structures », in : A. Méndez-Domínguez, éd., *The Family in the Latin New World*, numéro spécial du *Journal of Comparative Family Studies.*

MENDEZ-DOMINGUEZ (1993), *El crecimiento de la población y la deforestación en Guatemala*, Guatemala, APROFAM.

TAX, S. (1937), « The Municipios of the Midwestern Highlands of Guatemala », *American Anthropologist,* vol. 39, p. 423-444.

15

# LE TRAVAIL FÉMININ À DOMICILE À TIJUANA (MEXIQUE). AMÉNAGEMENT DU TEMPS ET DE L'ESPACE DU MÉNAGE, ET RAPPORTS DE GENRE

**Silvia LOPEZ ESTRADA**
Département de Démographie
El Colegio de la Frontera Norte
Tijuana, B. C., Mexique

Pour répondre à la crise économique et à la restructuration industrielle, les femmes des pays les moins industrialisés se lancent dans le travail informel à domicile, adaptant de manière créative les horaires et transformant la maison en lieu de travail, tout en assumant des responsabilités maternelles dans leur vie de tous les jours. Cependant, le fait qu'elles soient confinées chez elles peut avoir des conséquences sur l'écologie sociale de la vie familiale, les relations de genre et la condition des femmes. Comment les femmes parviennent-elles à accommoder le travail rémunéré au sein de la micro-géographie du domicile ? Le travail à domicile est-il une stratégie efficace pour concilier travail et famille, ou crée-t-il des problèmes et des tensions ? Cette communication fournit des informations et examine les aménagements du temps et de l'espace du ménage faits par les femmes qui travaillent à domicile pour aménager l'activité productive à la maison, tout en soulignant leurs conséquences sur les rôles des hommes et des femmes et sur les relations spatiales entre les sexes.

## LE TRAVAIL FÉMININ À DOMICILE À TIJUANA

Dans le contexte d'une dynamique économique fortement déterminée par l'interaction frontalière avec les États-Unis, le marché du travail de Tijuana, comme celui des autres villes limitrophes du nord du Mexique, est caractérisé par des taux élevés d'activité féminine dans le secteur industriel, du fait de la création et du développement des entreprises « maquiladoras ».

Cependant, le travail indépendant dans le commerce et le secteur des services est depuis toujours la source traditionnelle d'emploi pour les femmes de Tijuana. Les taux d'activité féminine dans ces secteurs (services, 62 % ; commerce, 21 %) sont plus élevés que dans l'industrie (14 %) (Browning et Zenteno, 1993, p. 18).

Selon Zenteno (1993, p. 92), en dépit du fait que Tijuana est caractérisée par le pourcentage le plus faible de population économiquement active dans le secteur informel, c'est la seule ville frontalière qui présente des probabilités élevées d'insertion féminine dans ce secteur. Oliveira (1990) a montré que la tendance nationale au développement de l'emploi féminin dans le secteur informel sous forme d'activités telles que le travail à domicile s'observait également à Tijuana pendant les années de crise[1].

Le travail à domicile est généralement considéré comme faisant partie de la prétendue économie informelle dans les pays du Tiers-Monde. Le travail à domicile désigne communément le travail industriel productif, salarié, qui s'effectue au domicile du travailleur (García-Ramon *et al.*, 1995 ; Benería et Roldán, 1987). Cependant, le travail à domicile est de nature diverse et englobe un large éventail d'activités. Dans cette étude, j'entends par travail à domicile « ...la production de biens et services au sein du ménage du travailleur en échange d'une rémunération ou d'un paiement en nature » (Oberhauser, 1993).

Le travail à domicile se réfère à l'emploi indépendant et aux petites activités créées sur les lieux mêmes où habitent les femmes : par exemple, le commerce et les activités de service comme la production de denrées alimentaires, l'artisanat, le commerce d'épicerie, la vente par correspondance (*Tupperware*®, cosmétiques, vêtements), la garde d'enfants, la coiffure, la couture, et les services professionnels tels que la dentisterie, la comptabilité et la cosmétologie. Toutes ces activités peuvent s'effectuer au domicile du travailleur (employeur ou employé) ; là, le travail est accompli suivant des horaires flexibles et non fixes, et le revenu est souvent irrégulier. En outre, ce genre de travail peut être informel ou formel selon que les activités sont soumises ou non à l'impôt, et, par conséquent, les travailleuses peuvent ne pas jouir de salaires réguliers et des avantages sociaux liés à l'emploi.

Le travail à domicile est hétérogène en termes de types d'activités, de ressources matérielles, de conditions de travail et de situations individuelles et familiales, aussi bien que de motivations et d'expériences des femmes. Ce qui caractérise ce type de travail, c'est qu'il s'effectue au sein des ménages en utilisant l'espace et les ressources du domicile. Par conséquent, la particularité de ces activités est leur localisation.

1. Selon certains auteurs, l'augmentation de l'activité féminine indépendante pourrait être mise en rapport avec le pourcentage de femmes chefs de ménage et la forte activité des femmes qui ont peu d'enfants (Oliveira, 1990).

Selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi Urbain, 20 % de la population économiquement active de Tijuana travaille à son compte. L'Enquête Nationale sur les Microentreprises (ENAMIN), réalisée en 1992, rapporte que 15 % des personnes travaillant dans les microentreprises sont indépendantes et travaillent à domicile, avec ou sans installations adéquates. Parmi elles, 73 % sont des hommes et 27 % sont des femmes. Cependant, on suppose que la participation des femmes au travail à domicile est plus importante que ne l'indiquent les chiffres. Cette sous-estimation pourrait s'expliquer par l'utilisation de catégories qui dissimulent ce type d'activité, ainsi que par le fait que beaucoup de travailleuses à domicile sont déclarées comme main-d'œuvre familiale non rémunérée.

Malgré la reconnaissance croissante de la ségrégation dans le secteur informel, qui s'exprime par des formes spécifiques d'emploi dans lesquelles les femmes sont concentrées (productrices de petites denrées de base, vendeuses de rue et travailleuses à domicile), ces modes d'activité n'ont pas été étudiés en détail[2].

De plus, les études traitant du travail informel à domicile dans les pays d'Amérique latine ont principalement mis l'accent sur les caractéristiques de la main-d'œuvre et des activités (Menjívar et Pérez, 1993 ; González de la Rocha, 1986 ; Aguirre, 1988 ; Escobar, 1988). Seules quelques-unes d'entre elles ont considéré le ménage comme unité centrale de l'analyse ; et en dépit du fait que l'espace est implicite dans ces recherches, il a généralement été considéré comme un fait acquis et n'a pas été étudié comme un facteur crucial dans la production à domicile.

Par conséquent, en abordant le travail à domicile comme une stratégie économique en développement, et parce que l'espace mérite une plus grande considération en tant que variable dans la conciliation du travail et de la famille, cette communication analyse l'intersection de l'espace et du genre au niveau du ménage. Je montrerai certaines des voies concrètes à travers lesquelles les femmes s'arrangent pour concilier travail à domicile et activités maternelles dans la relation temps-espace. En explorant les conséquences spatiales du travail rémunéré à domicile, j'examinerai la manière dont la réutilisation de l'espace contraint ou aide les femmes à négocier les rapports sociaux de genre et leurs effets sur leur statut social.

2. Il s'agit d'un problème conceptuel et empirique. Par exemple, ces activités sont généralement considérées comme informelles du fait que la plupart de ces travailleuses ne payent pas d'impôts. Cependant, il est difficile d'assimiler le travail indépendant à l'emploi informel, car, du moins pour le cas des travailleurs à domicile, certains d'entre eux payent des impôts et offrent à leurs employés des avantages sociaux.

## TRAVAIL FÉMININ, GENRE ET MÉNAGE

Par convention, le domicile est défini physiquement et symboliquement comme un lieu *privé* où activités domestiques et relations familiales affectives s'effectuent loin du monde public du travail (Saegert et Winkel, 1980, p. 41). Inversement, on entend par *public* tout ce qui se produit en dehors de la maison et les relations sociales non liées à la parenté, à la « conjugalité » et à l'amitié (Barbieri, 1990). En outre, le domicile est le lieu du temps libre, un espace de non-travail. Le travail à domicile est généralement réalisé sur la base d'un salaire et principalement par les femmes.

Les chercheurs féministes en géographie humaine ont critiqué ces définitions du domicile biaisées par les relations sociales de genre, en soulignant le fait que le ménage, considéré comme un espace physique et social, n'est pas un lieu privé et statique réservé uniquement à la reproduction. Les géographes féministes considèrent le domicile comme un espace dynamique où a également lieu la production, et estiment que la distinction entre privé et public est floue (Oberhauser, 1993, p. 2). Dans ces termes, le ménage est un environnement significativement productif pour les femmes.

La dimension spatiale du travail des femmes a également été abordée par les géographes féministes. Elles étudient les relations entre les processus économiques et les rapports économiques et sociaux au sein du ménage. Cette approche met l'accent sur la dimension sociale des aménagements familiaux et des stratégies de reproduction sociale, en soulignant la nature changeante et basée sur le genre de la relation entre production et reproduction (McDowell, 1989 , p. 59 ; Pratt et Hanson, 1991 ; Mackenzie, 1986). L'accent est mis sur la manière dont les aménagements dans le ménage sont réglés dans la relation temps-espace.

Ce type d'analyse aborde les relations de genre et l'utilisation et la construction de l'espace au niveau du ménage. Cette approche met l'accent sur les pratiques sociales dans la vie de tous les jours et propose une reconceptualisation de l'espace domestique. Elle considère que les femmes rompent la séparation théorique entre le travail et le domicile, la reproduction et la production. À la lumière de cette approche théorique, certaines études ont montré que les femmes utilisent et produisent de façon créative leurs espaces de vie et les ressources de la maison pour le travail rémunéré. En travaillant à domicile, les femmes font leurs propres aménagements de temps et d'espace, utilisent les ressources du ménage et créent de nouvelles utilisations de l'espace domestique en remettant en question le contenu et le sens de leurs rôles (Pratt et Hanson, 1991 ; Mackenzie, 1986 ; McDowell, 1989).

## LE CADRE DE LA RECHERCHE

Dans le cadre d'un projet plus large sur le travail à domicile, j'ai interviewé des femmes ayant entre autres occupations des activités telles que la couture, la dentisterie, la fabrication du pain à domicile, la coiffure, l'assemblage, le commerce, la garde d'enfants. J'ai contacté les femmes par la technique d'échantillonnage en boule de neige dans la classe ouvrière et les catégories voisines de la classe moyenne.

La plupart des femmes enquêtées sont mariées et ont des enfants de moins de huit ans. L'aptitude des femmes à travailler à domicile évolue à mesure qu'elles avancent dans le cours de la vie (Katz et Monk, 1993). Ainsi, alors que les femmes de moins de 40 ans élèvent leurs enfants et connaissent certaines difficultés pour trouver un équilibre entre famille et travail, les femmes de plus de 40 ans ont davantage la possibilité de développer leurs activités productives à la maison, car leurs enfants sont adultes et certains d'entre eux sont mariés. Parmi les enquêtées, les différences de classe sont exprimées au niveau de l'éducation et du type d'activités. Alors que les femmes des classes moyennes ont les niveaux d'instruction les plus élevés, les femmes de la classe ouvrière ont à peine terminé l'école primaire. La plupart des femmes interviewées avaient un emploi dans le secteur formel avant de s'engager dans le travail à domicile, deux étaient gouvernantes, et une seule avait eu une carrière de travailleuse à domicile.

## LES RAISONS DU TRAVAIL FÉMININ À DOMICILE

Pour ce qui concerne les motifs de création de ce type d'activité, les données de l'ENAMIN indiquent que femmes et hommes ont cité « l'indépendance » comme première cause du travail à domicile. Parmi les enquêtées, tandis que les femmes de la classe ouvrière s'engageaient dans le travail à domicile pour des raisons économiques, celles des classes moyennes déclaraient « être indépendante » comme une raison importante pour travailler à la maison.

Les raisons pour lesquelles on s'engage dans le travail à domicile varient au cours de la vie. Les femmes plus âgées préfèrent travailler à domicile parce qu'elles ne peuvent pas obtenir un travail sur le marché, évitent les responsabilités formelles et peuvent facilement réorganiser leurs horaires quotidiens.

> « À mon âge, c'est difficile de travailler dans une boutique de beauté, cela implique plus de responsabilités. Si vous ne vous sentez pas bien, il faut vous en accommoder. Si un matin je me sens malade, je peux ne pas aller au travail, je pense que je ne peux plus suivre des horaires réguliers. Inversement, si je travaille à la maison, je n'ai pas de problème car, si je ne

me sens pas bien, je peux appeler ma cliente et décider d'un autre rendez-vous. » (Consuelo, 63 ans, coiffeuse, vivant seule avec un enfant).

Selon l'ENAMIN, lorsqu'on demandait aux travailleurs à domicile les raisons de ce choix, la plupart d'entre eux, femmes et hommes, répondaient que c'était plus confortable. Cependant, cette formule était plus fréquente chez les femmes (75,7 %) que chez les hommes (63,6 %). Pour les hommes, la seconde cause expliquant leur lieu de travail à domicile était qu'ils ne pouvaient pas s'offrir des locaux pour leurs affaires. De plus, 11,6 % parmi eux déclaraient que travailler à domicile était une condition nécessaire pour l'activité choisie. Les femmes mariées ayant des enfants décidaient de travailler à la maison parce qu'elles pouvaient idéalement établir leurs propres horaires en accord avec les besoins familiaux. Pour ces femmes, les horaires souples leur permettent de combiner activités productives et tâches maternelles.

Pour résumer, le travail à domicile résulte d'une combinaison de facteurs propres à chaque femme. Par exemple le souci d'autonomie et le manque d'emplois favorisent le travail indépendant, sans compter les motifs économiques et la flexibilité de la combinaison des charges domestiques et du travail à domicile. Cependant, comme nous le verrons par la suite, le travail à domicile peut parfois être problématique, et les femmes doivent mettre en œuvre des stratégies nouvelles et différentes en matière de temps et d'espace pour faire face au conflit entre la famille et le travail rémunéré à domicile au cours de la vie.

## L'ORGANISATION DU TRAVAIL FÉMININ À DOMICILE DANS LE TEMPS ET L'ESPACE : DIVERS AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

Les géographes féministes ont illustré de quelles manières les femmes actives à domicile utilisent et reproduisent l'espace dans la vie de tous les jours. En travaillant à la maison, les femmes essaient des solutions novatrices aux problèmes des contraintes horaires de l'emploi formel, des trajets longs pour aller travailler, des emplois faiblement rémunérés, et de la crise économique (Mackenzie, 1989 ; Dyck, 1989 ; Watson, 1991 ; Pratt et Hanson, 1993 ; Friberg, 1993). Cependant, parce que les femmes continuent à avoir la charge de l'essentiel du travail domestique, le travail productif à domicile crée parfois des tensions et des conflits. S'occuper des deux dans l'espace domestique peut être compliqué et même accablant pour les femmes. Après avoir montré la diversité des horaires et les utilisations de l'espace domestique que les femmes pratiquent afin de travailler à la maison, je mettrai l'accent sur certains conflits que cette stratégie provoque chez les travailleuses à domicile et dans leurs familles, et comment les femmes font face à ces problèmes.

## QUAND LES FEMMES TRAVAILLENT-ELLES ? DES HORAIRES DE TRAVAIL NON CLASSIQUES

Il y a bien sûr des avantages à travailler à la maison, tels que la flexibilité des horaires. Par exemple, les femmes peuvent fixer leurs propres horaires et combiner les responsabilités productives et domestiques. Les femmes peuvent également se sentir libérées des horaires de travail fixes et peuvent avoir plus de contrôle sur leur vie (Salmi, 1993). Cela leur permet de changer l'horaire de travail, d'augmenter ou de diminuer le travail afin de satisfaire aux besoins familiaux.

Parmi les femmes interviewées travaillant à domicile, la durée du travail est hétérogène et va de quelques heures jusqu'à 50 heures par semaine. J'ai également observé des horaires de travail différents : des femmes travaillent les week-ends, la nuit, le matin, selon leurs activités maternelles et productives. Par exemple, les femmes profitent souvent des matinées, lorsque leurs enfants sont à l'école, pour faire leur travail. Parfois, la travailleuse à domicile doit établir ses horaires en fonction des contraintes de ses clients : telle une dentiste pour enfants qui ne travaille que les après-midi, lorsque les enfants ont le temps de venir aux rendez-vous.

Dans d'autres cas, les femmes travaillent uniquement les week-ends. Par exemple, une femme qui fabrique des produits alimentaires travaille généralement les week-ends à cause du manque d'espace chez elle, la cuisine étant également utilisée comme salle de séjour. En travaillant les week-ends, lorsque l'horaire familial est relâché, elle évite également le conflit entre cuisiner pour sa famille et cuisiner les aliments qu'elle et sa fille vendent à l'extérieur dans leur quartier.

Beaucoup de femmes travaillent sur rendez-vous, à cause de la souplesse de cet arrangement. Par exemple, lorsque le client ne peut pas venir au rendez-vous, il peut appeler pour le reporter ou l'annuler, et, étant à la maison, la travailleuse à domicile peut continuer à effectuer ses travaux ménagers. Ceci ne serait pas possible si elle travaillait à l'extérieur. C'est le cas d'une coiffeuse qui dit :

> « Travailler à la maison est plus agréable. J'établis l'horaire avec mes clients, ils appellent pour fixer les rendez-vous, et cela facilite davantage l'organisation de mon travail. » (Consuelo, 63 ans, vivant seule avec un de ses enfants).

Ces aménagements du temps semblent bien fonctionner pour certaines femmes, cependant, d'autres femmes travaillent plus intensivement que si elles le faisaient hors de la maison, car leurs horaires non fixes peuvent conduire à des journées de travail plus longues. Par exemple, Mariana est une couturière qui travaille à la maison lorsque son mari et ses enfants dorment, et Tony distribue des produits pharmaceutiques et a une journée de travail longue parce que ses clients l'appellent et viennent chez elle à tout moment, ce qui interrompt sa vie familiale.

L'espace exprime la distinction floue entre production et reproduction au sein du ménage. La recherche sur le sujet a montré que les femmes s'engagent en même temps dans les deux types d'activités dans un espace unique (Mackenzie, 1986 ; Christensen, 1993). Par exemple, dans mes propres études de cas, la couturière coud en même temps qu'elle fait la lessive de la famille, et la vendeuse de *Pampers*® interrompt l'emballage des produits pour s'occuper de ses enfants.

Certaines études décrivent le travail à domicile et le travail ménager comme simultanés (Christensen, 1993 ; Oberhauser, 1993), mais ceci n'est pas toujours le cas car, si les deux activités sont effectuées dans l'espace domestique, elles n'ont pas nécessairement lieu au même moment (García-Ramon, 1995). Il y a certaines activités productives qui demandent de la concentration, et les femmes ne peuvent rien faire d'autre pendant ce temps. Les horaires de travail reflètent des différences selon le caractère domestique ou non domestique des activités. Par exemple, du fait de la nature domestique de leurs activités rémunérées, telles que la cuisson d'aliments et la garde d'enfants, les femmes peuvent en même temps effectuer leurs tâches maternelles. Dans ces conditions, le travail rémunéré est un prolongement de la vie familiale. Cependant, ce n'est pas le cas d'activités professionnelles telles que la dentisterie : à cause de la plus grande concentration que ce travail exige, une dentiste ne peut pas soigner un patient pendant qu'elle cuisine.

## OÙ LES FEMMES TRAVAILLENT-ELLES DANS LA MAISON ?

Les femmes travaillant à domicile cherchent divers moyens d'organiser leurs activités rémunérées dans la microgéographie de leur maison. Elles créent de nouvelles utilisations de l'espace, employant temporairement une chambre ou la cuisine comme espace de travail, réaménageant la cour, la lingerie ou la salle de télévision, et construisant des pièces supplémentaires pour leur activité professionnelle (Mackenzie, 1991, p. 89).

Les aménagements du travail à domicile dépendent de l'espace domestique disponible. D'après mes propres entretiens, les femmes transforment les espaces domestiques en aires de travail provisoires, telle la cuisine où elles utilisent l'équipement domestique et les appareils comme le four pour produire des denrées alimentaires. Souvent, le séjour et la chambre à coucher sont également des espaces de travail temporaires. Tandis que la salle de séjour devient une salle d'attente pour une dentiste, la chambre peut être un salon d'essayage pour une couturière ou un cabinet de consultation pour une cosmétologue.

Bien des fois, les femmes travaillent dans des espaces restreints et des conditions environnementales médiocres. Par exemple, les travailleuses

à domicile se plaignent de ne pas avoir suffisamment de lumière et d'espace pour travailler à la maison. Cela semble pire pour les femmes pauvres, qui ont moins de pièces pour développer leurs activités à domicile (Watson, 1991). Inversement, les femmes des classes moyennes ont parfois la chance de reconstruire leur maison pour installer de façon permanente leurs activités productives. Par exemple, parmi mes enquêtées, tandis que la *couturière adapte le salon de télévision comme atelier*, la *dentiste restaure* la lingerie pour installer son cabinet de consultation, et la vendeuse de *Pampers*® construit un toit dans la cour de sa maison, sous lequel elle emballe ses produits.

Avoir un endroit spécial dans la maison pour effectuer leur travail productif pourrait aider les femmes à équilibrer la relation entre la famille et le travail et à redéfinir la signification des rôles et relations de genre. Cependant, comme je vais le montrer dans la section suivante, des changements dans l'espace physique ne contribuent pas toujours à un changement dans les relations sociales, mais peuvent provoquer de nouveaux conflits qui doivent être renégociés.

## CONFLITS, CONTRADICTIONS ET ADAPTATIONS

Des activités qui ont lieu dans un même espace peuvent créer un conflit. Pour certaines femmes, il est difficile de séparer travail et famille à la maison. Les femmes ne sont généralement pas conscientes de l'espace et des conflits qu'il peut provoquer au niveau des relations familiales. Bien qu'elles perçoivent clairement le conflit entre famille et travail, elles ne le perçoivent pas toujours comme lié à l'utilisation et à la transformation de l'espace domestique en lieu de travail, dans le sens d'espace matériel et social.

Les stratégies utilisées par les travailleuses à domicile pour résoudre le conflit entre leurs activités productives et maternelles sont diverses. Certains aménagements sont partiels et temporaires, d'autres sont plus permanents mais les femmes doivent continuellement prendre des décisions selon leur situation en termes de relation famille-travail. Bien qu'il y ait des différences de classe dans l'utilisation du domicile comme lieu de travail, j'introduis dans ce qui suit les études de cas de trois femmes de la classe moyenne, qui montrent comment et dans quelles conditions elles décident de changer de stratégie à l'égard du travail à domicile. Ces femmes se distinguent par leur cycle de vie et leur niveau d'instruction. Les noms des femmes ont été changés pour protéger leur identité ; les citations dans le texte viennent directement des entretiens avec elles.

## QUAND LE TRAVAIL À DOMICILE RÉPOND AUX EXIGENCES FAMILIALES, MAIS PAS AUX ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES

Rosa est une dentiste de 43 ans, mère de deux enfants, qui travaille à domicile. Lorsqu'elle était plus jeune, elle voulait être institutrice, mais ses parents l'ont poussée à aller à l'université, et elle a décidé d'étudier l'odontologie. Après avoir terminé ses études, elle a commencé à enseigner à l'université, et quelque temps plus tard, elle s'occupa d'un programme de troisième cycle. Lorsqu'elle se maria, elle poursuivit sa carrière académique à l'université. À l'époque, elle vivait à Mexico et, tandis qu'elle travaillait à l'université comme coordinatrice de programme de santé publique, elle installa d'abord un cabinet de consultation dans une chambre chez elle. Ses parents s'occupaient de ses enfants pendant qu'elle soignait ses clients, qui étaient des voisins, amis et collègues. Son mari travaillait hors de Mexico, et le revenu qu'elle tirait du cabinet de consultation était très important pour la situation économique de la famille. En 1992, elle partit avec mari et enfants s'installer à Tijuana, car ils étaient fatigués de la pollution de Mexico et de son mode de vie. Rosa et sa famille vivent dans une maison à deux étages, dans un quartier bourgeois près de la mer. Son mari a acheté la maison, pensant qu'elle avait assez d'espace pour le cabinet de consultation.

Rosa aurait préféré travailler à l'extérieur pour mieux réaliser ses aspirations professionnelles, mais parce que ses enfants sont petits (9 et 6 ans), elle a réorganisé la lingerie pour installer son cabinet de consultation dans la maison, afin d'être près des enfants. Rosa aimait vraiment son travail de professeur et chercheur, mais elle a décidé d'interrompre sa carrière professionnelle pour 5 ans afin de consacrer son temps à ses jeunes enfants. Après quoi elle retournera enseigner à l'université, domaine dans lequel elle est la plus compétente.

Dans ces conditions, travailler à domicile satisfait les exigences familiales mais pas celles du travail. Bien que Rosa ait prévu de donner la priorité à sa famille pour 5 ans, elle ne pouvait pas renier ses aspirations professionnelles, et par conséquent elle a décidé d'ouvrir un cabinet de consultation chez elle. Après quelques mois de travail à domicile comme dentiste, elle a connu le conflit entre sa famille et son travail, parce qu'elle avait plus de patients que prévu. Le travail à domicile commença à empiéter sur sa vie familiale, et elle dit qu'elle sentait qu'elle en perdait le contrôle. En outre, son mari se plaignait qu'elle ne s'occupait pas bien des enfants. Rosa narre la situation :

> « Lorsque le nombre de clients a augmenté, je ne m'occupais pas de mes enfants. Je suis dentiste et les enfants viennent me voir les après-midi, parce que le matin ils sont à l'école. Puis j'ai arrêté de surveiller les devoirs des enfants, et mes enfants ont changé radicalement. Ils regardaient la télévision tout le temps, parce qu'il n'y avait personne pour s'occuper d'eux, et ils ne mangeaient que des céréales et des petits gâteaux. »

Ensuite, elle a essayé une autre stratégie pour s'occuper davantage de ses enfants tout en conservant le cabinet de consultation. Elle dit :

> « Une mère ne peut pas se couper en deux. J'ai analysé la situation : je devais changer de politique, fixer des horaires et augmenter le prix de la consultation, de façon à réduire le nombre de clients. Depuis lors, j'ai le temps de voir Ale, je connais ses livres et je sais ce qu'il fait à l'école. J'ai perdu trois mois de la vie de mon enfant, et je n'ai pas aimé ça, parce que nous (les mères) les (enfants) encourageons beaucoup. J'ai obtenu une maîtrise, mais je sais que le travail qu'une mère effectue à la maison est plus difficile que n'importe quel autre, et il n'existe pas d'école pour ça. »

Mais la tension entre famille et travail a continué, et elle a dû réadapter la situation en essayant d'établir un nouvel équilibre. La première fois que je l'ai rencontrée, elle m'a fait entrer par la porte principale, et l'entretien a eu lieu dans la salle à manger. À cette époque, elle m'a dit qu'à cause de la tension entre ses deux rôles, elle pensait fermer son cabinet de consultation. Elle voulait être une « bonne mère », comme elle pensait l'avoir été dans le passé. Notre rencontre suivante eut lieu dans le cabinet de consultation, cette fois j'étais patiente. Quand je suis arrivée chez elle, une domestique que je n'avais pas vue la fois précédente m'a reçue et m'a demandé d'attendre dans la cour de devant, dont une petite table et deux chaises de jardin faisaient une salle d'attente. Au bout d'un certain temps, Rosa m'a reçue. Revêtue d'une combinaison de dentiste ornée d'un dessin enfantin, elle m'invita à entrer dans le cabinet de consultation par la porte de service. Elle me traita vraiment comme une patiente, mais après quelques minutes, nous avons parlé de mon travail, et elle me dit que l'entretien lui avait été d'un grand secours, car elle avait pris conscience de la quantité de travail qu'elle effectuait à la maison et au cabinet. Elle m'embrassa et dit qu'elle avait parlé à son mari de l'entretien et des conclusions qu'elle en avait tirées. Elle avait dit à son mari que lui et les enfants l'exploitaient. En riant, elle déclara : « maintenant, mon mari vous déteste »[3].

Il était évident qu'après notre première rencontre, elle avait pensé fermer le cabinet de consultation, mais, au lieu de cela, elle a embauché une domestique (qui lui sert également d'assistante) pour faire le ménage et s'occuper des enfants pendant qu'elle travaille au cabinet. À travers ce nouvel arrangement, le travail ménager et l'entretien des enfants sont mieux organisés, et elle peut s'occuper de ses patients sans s'inquiéter à propos de ses enfants. De plus, les nouveaux horaires et tarifs qu'elle a établis ont réduit le nombre de clients, ce qui lui laisse plus de temps pour être avec ses enfants.

Rosa a pu mettre en œuvre cette stratégie parce que son mari soutenait sa décision, et aussi parce qu'elle avait les moyens d'engager une domestique. En général, tandis que les femmes des classes moyennes peuvent en partie résoudre le conflit travail-famille en embauchant quelqu'un

3. Dans une perspective de promotion des méthodes féministes de recherche, je constate que l'entretien avait ouvert des possibilités pour l'éveil de la conscience des femmes.

pour les aider dans leurs tâches ménagères, les femmes pauvres délèguent ce travail à leurs filles.

## UN CONFLIT POUR L'ESPACE DOMESTIQUE

Des conflits supplémentaires surviennent comme conséquence du travail à domicile parce que les femmes doivent partager l'espace domestique avec d'autres membres de la famille, déclenchant des disputes à propos de l'occupation de lieux tels que la chambre, la salle de séjour et la cuisine. C'est le cas d'Elsa, mère de trois enfants, âgée de 33 ans, qui emballe et distribue des *Pampers®*. Comme beaucoup de gens à Tijuana, elle et sa famille sont des migrants. Elle est née à Campêche, dans le sud du Mexique. Dans cette ville, elle a étudié jusqu'à la première année de droit, car elle s'est mariée à 19 ans. À l'époque, elle travaillait également comme secrétaire. Après son mariage, elle alla vivre à Puebla avec son mari, elle entra à l'université pour étudier la psychologie, mais abandonna en première année parce qu'elle tomba enceinte. Elsa arriva à Tijuana en 1990 avec son mari et ses trois enfants parce que son mari, représentant de commerce, avait obtenu une promotion. Cependant, à cause de la crise économique qui toucha tout le pays en 1994, son mari, qui craignait d'être licencié, décida d'ouvrir une affaire de *Pampers®* et lui demanda de s'en occuper. En tant que représentant de commerce, le mari d'Elsa avait des contacts qui l'aidaient à acheter des *Pampers®* de second choix aux sociétés américaines qui se débarrassaient de leurs produits défectueux. Au tout début, Elsa ne voulait pas travailler dans l'affaire, parce qu'elle avait peur de ne pas bien faire. Son mari consulta d'autres distributeurs, qui leur montrèrent comment replacer ou fixer les attaches adhésives et comment emballer rapidement les *Pampers®*.

Au début, elle emballait les *Pampers®* dans la salle de séjour, mais comme la demande croissait, il y en avait partout dans la maison, et la situation se révéla bientôt conflictuelle pour elle et les enfants :

> «J'emballais les *Pampers®* dans la salle de séjour, mais ma maison était tout le temps en désordre et mes enfants ne pouvaient pas regarder la télévision. Je sentais également que je perdais ma maison. Puis, nous avons décidé de construire un toit dans la cour pour emballer les *Pampers®*. »

Elsa a dû négocier l'utilisation de l'espace domestique entre ses enfants et elle. Pour elle, il était très important de conserver l'espace domestique, et bien qu'ils fussent chez eux, leur maison leur manquait à elle et à ses enfants. Son mari n'a pas eu la même sensation parce qu'il voyage constamment à cause de son travail.

La maison est un endroit que l'on renégocie continuellement, et pour retrouver son espace domestique, Elsa a relocalisé son travail rémunéré

dans la cour arrière. Cependant, cette nouvelle localisation, derrière la maison, ne lui permettait pas de surveiller ses enfants. Un autre conflit socio-spatial apparut quand elle réalisa qu'elle ne pouvait pas tout emballer seule. Les enfants l'aidèrent quelques jours, mais après un temps ils protestèrent et ne voulurent plus le faire. Par conséquent, Elsa et son mari décidèrent d'embaucher son beau-frère et sa femme. Le beau-frère distribuait les *Pampers*® dans les épiceries des quartiers populaires, tandis que sa femme, avec sa petite fille, restait chez Elsa pour l'aider à emballer les *Pampers*®. La famille d'Elsa passait toute la journée chez elle, voire les week-ends, et elle sentit que son espace et sa vie privée étaient envahis. Elle s'inquiétait également à propos de sa nièce, à cause du danger de combustion des polymères (le matériau des *Pampers*®), et elle devait garder tout le temps un œil sur elle. Quand la situation devint plus stressante, elle demanda à sa belle-famille de faire le travail chez elle.

Bien que les fils d'Elsa aient coopéré en faisant une partie du ménage, ses deux rôles effectués à la maison ont entraîné une augmentation de ses tâches parce que son mari et ses enfants exigeaient des repas chauds et des habits propres.

> « La demande de *Pampers*® augmenta et je devais en emballer tout le temps, aussi je ne faisais pas les lits, je ne cuisinais pas, et quand mon mari rentrait, il s'en plaignait. Mes enfants également n'avaient plus les petits gâteaux et pâtisseries que j'avais l'habitude de leur faire. »

En définitive, elle ne pouvait pas résoudre ce conflit. Alors que son mari lui demandait de faire fonctionner l'affaire, il ne participait pas aux tâches ménagères. En dépit de l'embauche de deux travailleurs pour l'aider, le travail à domicile devint pour elle étouffant. Elle avait l'habitude de travailler toute la journée, jonglant entre l'emballage des *Pampers*® dans des conditions d'environnement médiocres et le ménage et la cuisine pour la famille.

Lorsque j'appelai Elsa pour fixer l'heure de l'entretien, elle accepta immédiatement de me rencontrer et dit qu'elle avait besoin de parler de son travail à domicile pour se soulager. À cette époque, elle venait de fermer l'affaire. Elle dit qu'elle aimerait l'ouvrir de nouveau, mais hors de la maison, pour séparer le travail des questions familiales, et dans un endroit doté de meilleures conditions de lumière et d'assez d'espace pour stocker les *Pampers*®.

## LE TRAVAIL À DOMICILE DANS LE COURS DE LA VIE

L'aptitude des femmes à travailler à domicile évolue au cours de la vie. Tandis que le travail à domicile est plus difficile pour les femmes qui ont des enfants en bas âge, lorsque les enfants partent de la maison ou sont

adultes, leurs mères ont plus de chances d'utiliser la maison comme lieu de travail. C'est le cas de Tony, qui travaille à la maison et distribue des produits pharmaceutiques. Elle vit dans une maison à trois chambres avec son mari et ses trois filles.

Tony est née à Guadalajara (Jalisco), où elle a étudié la comptabilité. Mais étant donné que ce qu'elle voulait vraiment c'était être esthéticienne, sa famille lui installa une boutique d'esthétique dans le garage de ses parents. Quand elle se maria, elle continua à travailler comme esthéticienne chez elle, où elle installa un salon de beauté dans une des chambres. Elle avait coutume de ne travailler que lorsque son mari n'était pas à la maison. Ses amis s'occupaient de ses jeunes enfants pendant qu'elle coupait les cheveux. Elle ferma le salon de beauté quand elle alla vivre à La Paz avec sa famille. Dans cette ville, son mari lui demanda de travailler avec lui dans une société de produits pharmaceutiques. En 1988, la société les muta à Tijuana pour ouvrir une succursale. En 1992, la société ferma le magasin et leur demanda de gérer l'affaire. Alors que son mari et elle continuaient de travailler avec la société en tant que salariés, ils installèrent le bureau de distribution chez eux, juste en face de la salle de séjour, parce que c'était plus commode pour l'affaire. Au début, une de ses filles était responsable de l'affaire, mais quand celle-ci trouva un emploi en relation avec sa formation professionnelle, Tony décida de diriger elle-même l'affaire.

Les filles de Tony ont une vingtaine d'années et n'ont pas besoin qu'on s'occupe beaucoup d'elles. Toujours est-il qu'elle reconnaît que l'arrangement qu'elle a trouvé pour son travail lui laisse plus de temps pour être à la maison et s'occuper de sa famille. Par exemple, bien que l'affaire semble être sa priorité, la cuisine est juste à côté, et elle peut surveiller ce qu'elle est en train de cuisiner pendant qu'elle sert ses clients.

Cependant, le lieu de travail se confond matériellement et socialement avec l'espace domestique, et l'intrusion du travail dans la maison a demandé une négociation serrée entre les membres de la famille. Tony dit que, depuis qu'elle travaille à la maison, les questions familiales et celles liées à l'activité se confondent souvent. Pour résoudre ce conflit, elle s'est mise d'accord avec son mari et ses filles pour discuter des problèmes de travail dans le bureau, et des questions de famille dans la salle de séjour ou dans tout autre endroit de la maison.

Malgré cet arrangement, le travail de Tony à la maison a été pour elle problématique, parce qu'elle n'avait pas établi d'horaires de travail et que ses clients appellent à 7 h du matin ou à 10 h du soir. Bien qu'elle leur ait dit d'appeler et de venir au heures de travail, cela n'a pas marché parce que son mari continuait à répondre au téléphone et les recevait au bureau à toute heure.

Pour résumer, Rosa et Elsa, qui ont des enfants en bas âge, ont constaté qu'en travaillant à domicile elles connaissaient des contraintes et des conflits entre leur travail rémunéré et leur rôle de mères. Alors que Rosa changeait de stratégie pour conserver son activité à la maison en négociant

ses attentes professionnelles, Elsa fermait son affaire, qui devenait écrasante pour elle. Elle se sentait prise au piège entre les exigences du travail et sa famille qui se plaignait d'être abandonnée. Auparavant, elle était femme au foyer à plein temps, et pour elle, il était très gratifiant d'être mère et épouse. Tony avait en partie résolu le conflit entre famille et travail à travers la séparation mentale de l'espace, mais elle ne pouvait pas fixer des horaires de travail à cause de l'ingérence de son mari.

La diversité des stratégies de ces femmes travaillant à domicile montre que le travail à domicile est un processus lié à l'ensemble des conditions de vie des femmes, et qu'il change dans sa nature temporelle et spatiale suite aux conflits qui peuvent résulter de sa pratique en fonction des activités des femmes, de l'espace domestique disponible et des ressources du ménage, ainsi que du cycle de vie des femmes.

## LES SIGNIFICATIONS AMBIVALENTES DES RÔLES DOMESTIQUES ET DU TRAVAIL À DOMICILE POUR LES FEMMES

En travaillant à domicile, les femmes modifient par leur activité leurs schémas spatiaux et temporels, mettant fin à la séparation entre production et reproduction, changeant en même temps le contenu des catégories du genre et de l'environnement, ainsi que la signification du domicile et du travail (Mackenzie, 1986 ; Watson, 1991). Le conflit entre famille et travail implique une ambivalence culturelle dans le sens d'une dévaluation du maternage, des activités ménagères et du rôle de la mère de famille (Saegert et Winkel 1980, p. 43).

Certains des principaux rôles qui définissent l'identité féminine dans la culture latino-américaine sont : être mère, épouse et active. Cependant, ces rôles et leurs contenus sont continuellement remis en question à travers l'action des femmes dans la vie quotidienne. Les enquêtées ont proclamé la priorité aux enfants et au foyer dans leur vie, parce qu'on leur a appris qu'une bonne mère est celle qui reste à la maison, passe beaucoup de temps avec ses enfants, les nourrit, les baigne et s'occupe d'eux (Christensen, 1993, p. 58).

Par exemple, Rosa a eu des sentiments contradictoires à propos de la famille et du travail. L'intrusion du travail à domicile dans sa vie familiale a suscité en elle un sentiment de dévaluation de son rôle de mère. Elle a fait différents arrangements pour faire face à la famille et au travail, et bien qu'elle ne passât pas beaucoup de temps avec ses enfants, elle se sentait davantage une bonne mère. Bien qu'elle ait verbalement affirmé la priorité de son rôle de mère, ce principe était pour elle une source de conflit, car, dans la pratique, elle voulait continuer de travailler. Elle ne pouvait ignorer son occupation à domicile et sa signification. Être une travailleuse à domicile était également une partie importante de son identité.

« Je suis contente en tant que mère, mais pas en tant que travailleuse. Mon activité est d'être mère, l'autre est quelque chose en plus. Cependant, je ne peux pas m'effacer et disparaître. Le plus important pour moi, c'est la maison, mais au moins, j'ai le cabinet de consultation. S'il disparaissait, je pleurerais de tristesse. J'aime ça. » (Rosa, 45 ans, dentiste, deux enfants).

Elsa a également connu le même sentiment de ne pas être une bonne mère, mais étant donné qu'elle n'est pas diplômée comme Rosa, elle n'a pas la même inquiétude à propos de son travail rémunéré. Les femmes instruites ou ayant une expérience professionnelle antérieure semblent plus préoccupées par la poursuite de leur carrière professionnelle.

Ces travailleuses à domicile sont également des épouses, et, pour les trois femmes, c'était aussi un rôle très important. Puisque la coutume veut que « la femme suive son mari », trois d'entre elles ont migré à Tijuana parce que leur mari cherchait un meilleur emploi. Le mari acceptait le travail rémunéré de sa femme, mais celle-ci devait également remplir ses devoirs domestiques pour être une bonne épouse. Les recherches sur le travail à domicile montrent que, bien que certains maris participent au travail ménager et s'occupent des enfants, on laisse généralement aux femmes la responsabilité des tâches ménagères (Christensen, 1993). D'après mes propres études de cas, les maris et les fils ne participent pas énormément au travail ménager. Les femmes n'exigent pas l'aide de leur mari, parce qu'elles le considèrent comme le principal pourvoyeur de ressources. Ces femmes assument leur rôle de pourvoyeuse supplémentaire de revenu, leur rôle principal étant celui de maîtresse de maison. Cependant, certaines femmes essayent de changer la division traditionnelle du travail en impliquant leurs fils pour qu'ils fassent les lits, nettoient la baignoire et fassent certains autres travaux ménagers. D'autre part, dans certains cas, le mari et les enfants participent aux activités productives des femmes.

Les enquêtées de mon échantillon se définissent comme ménagères et comme travailleuses salariées. Cependant, certaines d'entre elles connaissent la dévaluation de leur travail à domicile. D'une part, certaines femmes définissent leur travail comme professionnel, comme si elles le faisaient en dehors du domicile, parce qu'elles organisent les horaires, fixent des rendez-vous, comme tout bon médecin ou avocat. D'autre part, le travail à domicile sous-entend un statut inférieur aux yeux des clients et une identification erronée du travail, qui peuvent être perturbants pour les femmes (Ahrentzen, 1997, p. 82). Certaines personnes ne reconnaissent pas le professionnalisme des femmes, parce que leur travail se fait à domicile, et ceci peut affecter la confiance que les clients ont en elles :

« Ce n'est pas pareil de travailler à la maison ou à l'extérieur. Quand on quitte la maison, on passe la porte et on va à la clinique où on est le Dr Martinez. Là-bas, on a le même salaire que ceux de sa catégorie. On a le respect et un horaire. Mais quand on travaille à la maison, on est la dame qui est dentiste. Mais on est d'abord « Madame ». Ensuite, j'ai l'impression que c'est un travail de deuxième classe. Ce ne serait pas pareil si je travaillais dans un cabinet de consultation dans un hôpital. Ainsi, on travaille dans un cabinet de consultation, mais ce n'est pas pareil (parce que c'est à la

maison), alors je ne peux pas faire payer la même chose, et je ne me sens pas du tout compétente. » (Rosa, 45 ans, deux enfants).

Les perceptions des gens à propos du travail à domicile sont liées aux définitions classiques et à la signification du domicile comme un lieu de non-travail ; comme le dit Rosa :

> « Je ne pense pas que les gens changeront leur opinion sur mon travail. Particulièrement parce que leurs perceptions sont basées sur l'apparence. Lorsque nous allons chez le médecin, nous regardons la salle d'attente et l'apparence physique de la secrétaire. Mais ici (chez moi), il y a une batte de base-ball au milieu de la cour, et les graines pour nourrir les oiseaux. Ce n'est pas une façon idéale d'avoir un cabinet de consultation. Ce n'en sera jamais un. C'est pour cela que je ne soigne que mes amis et parents. »

Néanmoins, certains maris et enfants reconnaissent le travail à domicile des femmes. Ils ne le font pas uniquement à cause du gain économique, mais parce qu'ils respectent les compétences et connaissances des femmes. Ceci est particulièrement important pour la socialisation des enfants, qui peuvent apprendre que travailler à domicile vaut autant la peine que travailler en dehors de la maison.

> « Ma fille ne se rendait pas compte de mon travail jusqu'à ce qu'elle constate que les mères de ses amis passaient les après-midi à regarder la télévision. Maintenant, elle pense : « ma mère est très créatrice », et elle est fière de moi. » (Mariana, couturière, deux enfants).

Les femmes sont censées penser à leur maison comme à une expression de leur identité. Elles ont également tendance à voir la signification du foyer comme impliquant des relations importantes avec d'autres gens, et à considérer que la maison est un lieu personnalisé (Saegert et Winkel, 1980). C'est pourquoi les femmes travaillant à domicile ne travaillent qu'avec des gens qu'elles connaissent ou qui leur ont été présentés par des parents ou amis, et dans ce cas elles ne veulent pas ruiner l'intimité de leur famille :

> « Mes clients sont mes amis et voisins. Ma maison n'est pas comme une salle d'urgence dans un hôpital, je ne peux pas soigner quiconque frappe à ma porte. » (Rosa, 43 ans, dentiste, deux enfants).

Selon Saegert et Winkel (1980, p. 450), la maison est un cadre qui établit la frontière entre les activités du domaine public et les activités privées interpersonnelles. Cependant, les espaces domestiques utilisés sont tous les jours transformés par les activités productives, ce qui implique de jongler entre privé et public. Les femmes travaillant à domicile décident non seulement quels lieux domestiques peuvent être publics, mais également avec quelles personnes elles veulent les partager. Par exemple, la couturière utilise la chambre à coucher comme salon d'essayage uniquement pour les personnes qu'elle pense bien connaître, et la salle de bain pour les gens qu'elle ne connaît pas très bien. La dichotomie public-privé l'emporte parfois, parfois disparaît, parfois se brouille. Le travail à domicile implique des pratiques, des relations et des significations floues et contradictoires. D'une

part, les femmes travaillant à domicile transforment les différents secteurs de la maison en lieux publics, et d'autre part, elles veulent préserver l'intimité de leur famille et de leur foyer.

## LES CONSÉQUENCES DU TRAVAIL À DOMICILE SUR LE STATUT DES FEMMES

Le statut des femmes est le résultat d'une variété de facteurs culturels et socioéconomiques. Parmi ces facteurs, Spain (1993) souligne la ségrégation physique, parce qu'elle perpétue la stratification des relations sociales de genre en réduisant l'accès des femmes aux connaissances socialement valorisées. Ainsi, le statut social des femmes est lié à la ségrégation spatiale dans la mesure où les aménagements physiques existants facilitent ou entravent l'échange de connaissances entre les femmes et d'autres agents sociaux. La mesure de la ségrégation spatiale concerne les modèles d'utilisation de l'espace à différentes échelles ainsi que la mobilité (Spain, 1993 ; Katz et Monk, 1993). Je me référerai à la mobilité en tant qu'indicateur du statut des femmes dans le cas des travailleuses à domicile.

Dans la littérature latino-américaine, certains chercheurs font remarquer que le travail à domicile redéfinit la place des femmes à la maison (Benería et Roldán, 1987 ; Barbieri et Oliveira, 1986 ; Chant, 1989, entre autres). Les travaux des féministes blanches montrent une plus grande diversité d'expériences des femmes résultant des relations sociospatiales. Alors que certaines femmes aiment être à la maison, d'autres connaissent l'isolement (Ahrentzen, 1997, p. 84-85).

Dans mes études de cas, j'ai constaté que certaines femmes travaillent à domicile parce qu'elles aiment être à la maison, c'est l'espace qu'elles contrôlent le mieux. Une couturière que j'ai interviewée a transformé la salle de télévision en atelier. La situation de cette pièce était stratégique pour elle, parce que de l'atelier elle pouvait contrôler tout ce qui se passait dans la maison. En outre, travailler à domicile ne signifie pas nécessairement que les femmes sont enfermées tout le temps, parce qu'elles doivent souvent visiter d'autres sites et établissent des relations avec des clients, fournisseurs, collègues et organisations professionnelles. Par conséquent, les dynamiques spatiales liées au travail à domicile pourraient avoir lieu dans la maison ou à l'extérieur.

Les lieux vers lesquels les femmes se déplacent dépendent de leur activité et de la situation de leur maison. Dans mon échantillon de travailleuses à domicile, j'ai constaté que certaines femmes ne connaissaient pas la ville et ne connaissaient même pas leur quartier. Cela peut être oppressant pour les femmes de ne pas sortir, dans la mesure où cela empêche le développement de leur travail à domicile et d'autres activités de

tous les jours. Le degré de ségrégation physique de la maison par rapport au monde extérieur influencera l'utilisation et la signification du domicile comme lieu de travail pour les femmes.

En général, les travailleuses à domicile que j'ai interrogées ne se voyaient pas imposer des restrictions de mobilité de la part de leur mari. Les restrictions étaient liées à la connaissance de la ville et de ses quartiers, ainsi qu'à l'accès aux moyens de transport. C'est particulièrement vrai des femmes âgées et des femmes des milieux populaires. Les travailleuses à domicile des classes moyennes sont plus mobiles, parce qu'elles ou leur famille ont une voiture. En plus des sites que les travailleuses à domicile visitent en relation avec leur travail rémunéré, elles amènent en général leurs enfants à l'école et les ramènent, vont faire des courses et rendent visite aux parents et amis. Les familles des classes moyennes vont parfois dîner dehors.

Finalement, même si Spain (1993, p. 144) suggère que l'école et le lieu de travail ont plus d'importance que la maison pour l'accès des femmes aux ressources parce que la maison recèle moins de connaissances valorisées, les travailleuses à domicile qui n'ont pas de formation professionnelle ont appris et mis en application de nouveaux types de connaissances à travers leur travail à domicile. Par exemple, Elsa, la vendeuse de *Pampers*®, devait être innovatrice dans la manière d'emballer les *Pampers*® afin de le faire plus vite et plus efficacement. Elle a également appris comment gérer une affaire, bien qu'elle n'ait pas d'expérience antérieure.

## DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS

Cette communication met l'accent sur les stratégies temps-espace que les travailleuses à domicile mettent en œuvre afin d'accueillir le travail productif à la maison. En tant qu'acteurs sociaux, les femmes font face aux contradictions de leur double rôle, qui s'expriment souvent au niveau de l'espace. En analysant quelques-unes des pratiques et interactions socio-spatiales de ces femmes travaillant à domicile, j'ai essayé de mettre en lumière l'interrelation entre le genre et les dimensions spatiales.

Le travail à domicile est un processus lié à l'ensemble des conditions de vie des femmes, ainsi qu'aux circonstances particulières dans lesquelles elles travaillent à la maison. Comme processus, le travail à domicile aboutit à une diversité d'expériences. Les études de cas montrent que le foyer est un lieu continuellement renégocié. Le travail à domicile est une stratégie d'intégration qui permet aux femmes de combiner travail productif et charges maternelles. Mais travailler à la maison peut également aboutir à un conflit, que les femmes pensent résoudre en réorganisant et réutilisant l'espace domestique et en établissant leurs propres horaires. Tandis que des espaces

domestiques restreints et des conditions d'environnement inadéquates peuvent être accablants pour certaines travailleuses à domicile, des études de cas montrent également que la gestion par les femmes du ménage comme lieu de travail les aide, elles et leur famille, à réévaluer le travail à domicile et leurs rôles domestiques, ouvrant par conséquent des possibilités pour une amélioration de la condition des femmes.

Cette étude contribue à expliquer les manières dont les environnements domestiques sont investis par les relations sociales de genre et comment les femmes ont changé leur utilisation. L'interaction constante entre les femmes et leur espace de vie les aide à redéfinir les rôles et les relations entre hommes et femmes, ainsi que les attributions sociales du domicile et du travail.

Le travail à domicile ne soutient pas l'idéologie qui privatise et domestique le foyer (Ahrentzen, 1997, p. 77). Il peut être un site public et dynamique à l'intérieur duquel les femmes font l'expérience d'une diversité de relations. En transformant leur domicile en lieu de travail, les femmes peuvent avoir plus de possibilités de contrôler leur vie. En conséquence, la considération spatiale des pratiques productives peut nous aider à mieux comprendre les modes de travail particuliers et leurs conséquences pour les femmes et la vie familiale.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


AGUIRRE, R. (1990), « Relaciones de género y trabajo en América latina. Consideraciones teoricas y metodológicas », in : *Mujer y Trabajo*, Quito, CEPLAES.

AHRENTZEN, S. (1997), « The Meaning of Home Workplaces for Women », in : John P. Jones, Heidi J. Nast et Susan M. Roberts, éd., *Thresholds in Feminist Geography: Difference, Methodology, Representation*, Lanham, MD, Rowman and Littlefield, p. 77-92.

BARBIERI, T. de (1990), « Los ámbitos de acción de las mujeres », *Revista Mexicana de Sociología*, p. 203-224.

BARBIERI, T. de, et O. de OLIVEIRA (1989), *Mujeres en América Latina. Análisis de una década en crisis*, Madrid, IEPALA Editorial.

BAYLINA, M. (1995), « Trabajadoras en casa. El trabajo a domicilio en la España rural », manuscrit.

BENERÍA, L., et M. ROLDÁN (1987), *The Crossroads of Class and Gender*, Chicago University Press.

BROWNING, Harley, et R. M. Zenteno (1993), « The diverse Nature of the Mexican Northern Border : The Case of Urban Employment », in : Frontera Norte, vol. 5, n° 9,, enro-junio, p. 11-31.

CHANT, S. (1989), « Gender and Urban Production », in : Lynne Brydon and Sylvia Chant, in : *Women in the Third World. Gender Issues in Rural and Urban Areas.* New Brunswick and New Jersey, Rutgers University Press.

CHRISTENSEN, K. (1993), « Eliminating the Journey to Work: Homebased Work Across the Life Course of Women in the United States », in : Katz et Monk, *Full Circles: Geographies of Women Over the Life Course*, Londres et New York, Routledge.

DYCK, I. (1989), « Integrating Home and Wage Workplace: Women's Daily Lives in a Canadian Suburb », *The Canadian Geographer,* vol. 33, n° 4, p. 329-341.

ESCOBAR, S. (1988), « El comercio en pequeña escala en la ciudad de La Paz, Bolivia », in : M. Berger et M. Buvinic, éd., *La mujer en el sector informal. Trabajo femenino y microempresa en América latina*, ILDIS-Quito, Editorial Nueva Sociedad.

FRIBERG, Tora (1993), « Women's Adaptive Strategies in Time and Space » (*Esta referencia la tengo incompleta, si quieres puedes quitarla del texto, no afecta en mucho*).

GARCÍA-RAMON, D., M. BAYLINA, J. CRUZ, C. DOMINGO, M. VILLARINO et R. VIRUELA (1995), *El trabajo industrial a domicilio en la España rural. Un análisis desde la perspectiva de género*, manuscrit, Departamento de Geografía, Universidad Autonóma de Barcelona.

GONZÁLEZ DE LA ROCHA, M. (1986), *Los recursos de la pobreza. Familias de bajos recursos de Guadalajara*, SEP, Mexico.

KATZ, C., et J. MONK (1993), « Making Connections: Space, Place and the Life Course », in : *Full Circles: Geographies of Women Over the Life Course*, Londres et New York, Routledge.

MACKENZIE, S. (1986), « Women's Responses to Economic Restructuring: Changing Gender, Changing Space », in : R. Hamilton et M. Barrett, éd., *The Politics of Diversity*, Londres, Verso.

MACKENZIE, S. (1989), « Restructuring the Relations of Work and Life: Women as Environmental Actors, Feminism as Geographic Analysis », in : A. Kobayashi et S. Mackenzie, éd., *Remaking Human Geography*, Boston, Unwin Human.

MCDOWELL, L. (1989), « Toward an Understanding of the Gender Division of Urban Space », *Environment and Planning: Space and Society*, vol. 1, p. 59-72.

MENJÍVAR LARÍN, R., et J. P. PÉREZ SÁINZ (1993), *Ni héroes ni villanas. Género e informalidad urbana en Centroamérica*, FLACSO, San José, Costa Rica.

OBERHAUSER, A. M. (1993), « Gendered Space and Household Economic Strategies: Women's Homework in Rural Appalachia », communication au « International Seminar on Women's Work, Women's Employment and Daily Life: A Focus on Southern Europe », Universidad Autonóma de Barcelona, 18-28 juin.

OLIVEIRA, O. (1990), « Empleo femenino en México en tiempos de recesión económica: tendencias recientes », in : DAWN/MUDAR, *Mujer y Crisis. Respuestas ante la recesión*, Editorial Nueva Sociedad.

PRATT, G., et S. HANSON (1991), « On the Links Between Home and Work: Family-Household Strategies in a Bouyant Labour Market », *Environment and Planning: Space and Society.*

PRATT, G., et S. HANSON (1993), « Women and Work Across the Life Course: Moving Beyond Essentialism », in : C. Katz et J. Monk, eds., *Full Circles: Geographies of women over the life course.* London and New York, Routledge.

PRED, A. (1982), « Social Reproduction and the Time-Geography of Everyday Life », in : P. Gould et G. Olsson, éd., *A Search for Common Ground*, Londres, Pion.

ROBERTS, B. (1993), « Enterprise and Labor Markets: The Border and the Metropolitan Areas », *Frontera Norte*, vol. 5, n° 9, janvier-juin, Tijuana, El Colegio de la Frontera Norte.

SAEGERT, S., et G. WINKEL (1980), « The Home: A Critical Problem for Changing Sex Roles », in : Gerda R. Wekerle *et al.*, éd., *New Space for Women*, Boulder, Co, Westview Press.

SALMI, M. (1993), « The Everyday Time Structure and Homebased Work: Time-Use and Flexibility in the Evereday Lives of Finnish Home Workers », communication, 25 p.

SPAIN, D. (1993), « Gendered Spaces and Women's Status », *Sociological Theory*, vol. 11, n° 2.

WATSON, S. (1991), « The Restructuring of Work and Home: Productive and Reproductive Relations », in : J. Allen et C. Hammet, éd., *Housing and Labour Markets*, Londres, Unwin Hyman.

ZENTENO, R. (1993), « El uso del concepto de informalidad en el estudio de las condiciones del empleo urbano. Un ejercicio para la Frontera Norte y principales areas metropolitanas de Mexico », *Frontera Norte*, vol. 5, n° 1, Tijuana, El Colegio de la Frontera Norte.

16

# RÔLE ET STATUT DE LA FEMME DANS UN SYSTÈME D'ÉCONOMIE DE PLANTATION

**Benoït OGNI KANGA**
Institut d'ethno-sociologie
Université d'Abidjan-Cocody
Abidjan, Côte d'Ivoire

Les analyses sur le rôle et le statut de la femme dans l'économie de plantation reposent sur une étude de cas, celle de la société Abè au sud-est de la Côte d'Ivoire, commencée en 1992 et dont les recherches continuent. Les quelques résultats présentés ici sont provisoires.

Société d'agriculteurs, la société Abè est passée d'une agriculture de subsistance à une économie de marché reposant sur la production de café et de cacao. Les structures sociales traditionnelles sont aujourd'hui secouées de toutes parts par une logique économique et culturelle nouvelle. La solidarité au sein des lignages se trouve en pleine altération, entraînant la naissance de petites unités familiales de production dans lesquelles la femme joue un rôle économique important.

## PRÉSENTATION DU CADRE DE L'ÉTUDE : L'ÉCONOMIE DE PLANTATION

L'économie de plantation est un système de production agricole à but commercial, introduit par les Européens dans les régions tropicales jusqu'alors orientées principalement vers l'agriculture de subsistance. Les plantes (cultures arbustives essentiellement) sur lesquelles elle porte, de même que les formes qu'elle revêt, varient d'une région à l'autre. L'économie de plantation en Côte d'Ivoire, traditionnellement basée sur le café et le cacao, s'est diversifiée et concerne aujourd'hui également la banane poyo, le palmier à huile, l'hévéa, le cocotier, le coton, l'ananas, etc.

La production est organisée de deux manières. La première forme d'organisation se rapporte aux très grandes superficies. Elle est l'œuvre de particuliers (nationaux et étrangers) et de sociétés, particulièrement de sociétés d'État (les SODE). Cette organisation exige l'emploi d'une main-d'œuvre salariée, un investissement considérable en capital, une division technique du travail. Elle fait appel à une technique de production avancée et à un système d'opérations comptables. Les plantations organisées et gérées de cette manière sont appelées en Côte d'Ivoire « plantations industrielles », par opposition aux « plantations villageoises ». Ces dernières sont créées et gérées par les paysans.

La présente étude concerne ce deuxième type de plantations. Elles sont organisées dans un cadre familial, avec ou sans salariés. Elles sont en général moins étendues que les premières, mobilisent de faibles moyens financiers et matériels et ignorent le système de la comptabilité. L'homme est reconnu comme celui qui crée la plantation et qui en est le propriétaire ; tel n'est pas le cas de son épouse qui travaille avec lui.

Le café et le cacao sont les cultures de plantation qui ont connu le plus grand succès auprès des populations paysannes. L'économie de plantation, définie comme un système de production à but essentiellement commercial basé sur les cultures d'exportation, exclut les cultures vivrières. Cependant, dans les régions de culture du café et du cacao, où l'économie est considérée de ce fait comme une économie de plantation, la culture de produits vivriers, tels que la banane plantain, le manioc, l'igname, le taro, les légumes, n'a jamais disparu, et leur production est souvent assez importante. Ces produits servent à l'alimentation familiale et à celle de la main-d'œuvre salariée des exploitations. La paysanne vend occasionnellement un peu de produits vivriers, juste pour se procurer certains produits de première nécessité. Mais, d'une part, avec le développement du phénomène urbain et, d'autre part, avec la dégradation de cette économie de plantation, les productions vivrières alimentent aujourd'hui un commerce très important vers les villes. Cette activité est essentiellement féminine.

C'est donc dans ce cadre général d'économie de plantation que se pose la question du statut et du rôle de la femme dans la société rurale, avec pour étude de cas la société Abè au sud-est de la Côte d'Ivoire. L'étude consistera à montrer, à partir d'une enquête de terrain, le rôle et le statut de la femme dans l'économie de plantation.

## ÉCONOMIE DE PLANTATION ET DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL

L'introduction des nouvelles cultures ne s'est pas accompagnée d'une amélioration des outils de travail. Ce qui est nouveau, c'est que les paysans ne fabriquent plus eux-mêmes ces outils, mais les achètent désormais sur le marché. Le passage de la fabrication artisanale à la production industrielle a

seulement apporté quelques changements dans la forme des outils, mais ceux-ci sont restés les équivalents des anciens, et leur conception demeure la même, c'est-à-dire qu'ils restent le prolongement des bras de l'homme et font appel dans leur manipulation à l'énergie humaine. Concernant le processus d'acquisition de la plantation, les anciens modes de culture subsistent, conservant leur caractère simple et discontinu : la parcelle de forêt est délimitée et défrichée, les arbres et végétaux secondaires sont abattus, puis l'on brûle les branchages, et enfin a lieu le semis.

Au point de vue de l'espace, le paysan a su s'adapter rapidement aux nouvelles cultures, et le système actuel d'exploitation du sol a sa logique propre. Au lieu de cultiver d'un côté les plantes vivrières, de l'autre les plantes industrielles, le paysan associe dans le même champ les produits vivriers et les cultures arbustives (café, cacao). Le défrichement à l'aide d'outils traditionnels représentant, en forêt, une grande part du travail agricole, il faudrait le double de travail pour défricher, en plus des parcelles nécessaires aux cultures vivrières, celles qui sont destinées spécialement aux cultures arbustives. L'association cultures arbustives-cultures vivrières dans le même champ permet au paysan de réaliser une économie de temps, qu'il peut consacrer à d'autres activités.

Cependant, les travaux qu'exige la culture des plantes nouvelles se sont ajoutés à ceux des cultures vivrières, augmentant ainsi l'ampleur des tâches agricoles à effectuer. Ainsi le caractère traditionnel des outils de travail explique la survivance des anciens procédés de travail, leur ordre de succession et leur forme ancienne de répartition entre l'homme et la femme. L'ancienne division sexuelle du travail liée à l'économie traditionnelle subsiste encore. Dans un tel contexte, toute augmentation de la production ne peut s'obtenir qu'à partir de l'augmentation du nombre des travailleurs.

## LE TRAVAIL DE LA FEMME DANS LES PLANTATIONS

L'ouverture et l'entretien des plantations comportent un certain nombre de tâches (tableaux 16.1 et 16.2).

Sur les 147 femmes de la société étudiée, 145 travaillent avec leur mari dans les plantations. En 1981, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales a décidé d'acheter le café à l'état de cerise, mettant ainsi fin au séchage, au décorticage et au triage du café. Par ailleurs, l'organisation des planteurs en coopérative a permis de doter chaque village ou chaque « groupement à vocation coopérative » (GVC) d'un camion, rendant possible le ramassage des produits « bord-champ ». Cela évite aux paysans, surtout aux femmes à qui étaient réservées ces tâches, le transport de la récolte sur la tête. Ces changements, qui ont affecté les tâches à prédominance féminine, ont permis de libérer un tant soit peu les paysannes de certaines tâches astreignantes. Les femmes ont, en plus des tâches

traditionnelles (semis des cultures vivrières, sarclage), un rôle important dans les travaux concernant les cultures industrielles. Leur participation est importante en ce qui concerne le nettoyage des plantations, la récolte, le décorticage, le triage et le transport de la récolte au lieu de vente. Les cultures industrielles ont en général renforcé l'ampleur des tâches, et particulièrement celles de la femme. En effet, l'introduction des cultures industrielles a provoqué chez l'homme la disparition d'un certain nombre d'activités traditionnelles (chasse, pêche, ramassage), le libérant pour de nouvelles tâches agricoles. Au contraire, chez la femme, sur qui reposait traditionnellement la production agricole, les travaux qu'exige la culture de plantation se sont ajoutés à ses anciennes activités agricoles, augmentant considérablement son travail.

Tableau 16.1.– Travaux effectués par les femmes dans les plantations (pour un total de 147 femmes)

| Travaux | Nombre de femmes participant à chaque tâche |
|---|---|
| Défrichement | 6 |
| Abattage des arbres | - |
| Déblaiement | 22 |
| Semis | 145 |
| Plantage du café ou du cacao | 70 |
| Nettoyage des plantations | 123 |
| Récolte du café ou du cacao | 98 |
| Décorticage du café | - |
| Triage du café | - |
| Séchage | - |
| Transport des produits | - |
| Ne travaille pas dans la plantation | 2 |

Tableau 16.2.– Répartition des tâches agricoles selon le sexe

| Tâches agricoles | Hommes | Femmes |
|---|---|---|
| Défrichement | +++ | + |
| Abattage des arbres | +++ | |
| Déblaiement | +++ | + |
| Semis | + | +++ |
| Plantage du café ou du cacao | +++ | + |
| Sarclage | | +++ |
| Nettoyage des plantations | +++ | ++ |
| Récolte du café | ++ | +++ |
| Récolte du cacao | ++ | ++ |
| Décorticage du café | + | ++ |
| Triage du café | ++ | ++ |
| Séchage | +++ | + |
| Transport au lieu de vente | ++ | ++ |

Légende : +++ = large participation
++ = prédominance
+ = participation
= pas de participation.

Dans la tranche d'âge considérée comme la plus active (30-49 ans), les femmes consacrent 85,2 % de leur temps journalier au travail, dont 49,7 % à la production agricole. Chez les hommes, ces proportions sont respectivement de 60,4 % et 46,7 %.

Tableau 16.3.– Répartition (%) des temps productifs et non productifs chez les hommes et les femmes de 30 à 49 ans

| Type d'occupation du temps | Hommes | Femmes |
|---|---|---|
| Temps non productifs | | |
| - Inactivité | 25,4 | 7,8 |
| - Activités sociales | 14,2 | 7,0 |
| Sous-total | 39,6 | 14,8 |
| Temps productifs | | |
| - Activités domestiques | 4,8 | 30,1 |
| - Production agricole | 46,7 | 49,7 |
| *dont : cultures vivrières* | *10,2* | *27,1* |
| *cultures commerciales* | *36,5* | *22,6* |
| - Ramassage | 7,9 | 2,2 |
| - Activités péri-agricoles | 1,0 | 3,2 |
| Sous-total | 60,4 | 85,2 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Par ailleurs, le temps que la femme consacre aux activités domestiques est très élevé (30 %). Or, une bonne partie de ces travaux effectués par les femmes est directement liée à l'activité productrice des hommes dans les plantations. Par exemple, si souvent la femme part au champ le matin après son mari, c'est pour faire le petit déjeuner et le lui porter. Cela permet au mari de ne pas attendre au village ou au campement, d'aller vite au champ, de gagner du temps et travailler plus. De même, si la femme revient du champ avant le mari, c'est pour préparer le repas.

Le travail domestique de la femme constitue donc un support indispensable au travail de l'homme dans les plantations. Ce rôle domestique de la femme est fondamental pour le planteur. D'ailleurs c'est l'une des raisons qui poussent le paysan à se marier avant de devenir planteur ou dès qu'il le devient. Lorsqu'on considère la production agricole, le temps productif de la femme est supérieur à celui de l'homme et, sur un plan général, le temps de travail de la femme est encore largement supérieur à celui de l'homme. Celui-ci consacre une bonne partie de son temps aux activités sociales (14,2 %). La femme est beaucoup plus accaparée que l'homme. Son travail est fondamental et indispensable, aussi bien dans la culture des produits vivriers que dans celle des plantes commerciales.

## POLYGAMIE ET ÉCONOMIE DE PLANTATION

Dans le processus de changement général qui a affecté la société Abè, l'unité de production qui était le lignage patrilinéaire s'est décomposée en petites unités, réduisant la force de travail de chacune, alors qu'inversement, l'économie de plantation augmentait considérablement l'ampleur du travail agricole. Pour pallier la diminution de la force de travail, le planteur a deux possibilités : augmenter le nombre de ses épouses ou faire appel à une main-d'œuvre salariée.

Pour vérifier la relation entre la polygamie et l'économie de plantation, un rapport a été établi entre le nombre de femmes, l'âge de l'exploitant et la taille de l'exploitation (tableau 16.4).

Tableau 16.4.– Superficie de l'exploitation, nombre moyen d'épouses et âge des planteurs

| Catégorie d'exploitation | Tranche d'âge du planteur | Nombre moyen d'épouses |
|---|---|---|
| 1 à 5 ha | 24-35 ans | 1,4 |
| 6 à 10 ha | 36-45 ans | 2,3 |
| 11 à 15 ha | 46-55 ans | 3,6 |
| 16 ha et plus | 56 ans et plus | 2,1 |

Ainsi, à mesure que l'âge de l'exploitant augmente, la taille de son exploitation augmente aussi. La cause de cette évolution liée peut être recherchée dans l'accumulation progressive des plantations créées au fil des années, plantations pérennes venant grossir le lot de départ. Mais cette évolution de la taille de l'exploitation s'infléchit lorsqu'il s'agit de la catégorie la plus âgée des planteurs. Ceux-ci possèdent les plus vieilles plantations, qui sont en partie détruites. La tendance de cette évolution fait donc apparaître l'influence du temps sur la naissance, la taille et ia disparition des exploitations. La taille de l'exploitation est également en relation avec le nombres d'épouses. Les exploitants des grandes plantations ont souvent plus d'épouses que les autres. Le nombre de femmes par mari varie de 1 à 5 ; 113 des 147 femmes ont un mari polygame.

L'économie de plantation a renforcé la polygamie. En effet, une comparaison avec la génération antérieure montre que, sur les 113 femmes dont le mari est polygame, 76 avaient des parents monogames. La croissance du nombre des épouses avec la taille de l'exploitation n'est qu'une tendance générale : les plus grandes exploitations ne sont pas toujours celles qui comptent le nombre le plus élevé d'épouses. Le planteur le plus important (21 ha) n'a que deux épouses, alors que ce sont deux autres exploitants possédant respectivement 11 et 14 ha de cultures qui ont chacun cinq épouses. Par ailleurs, la polygamie existe à tous les âges et

dans toutes les catégories d'exploitation. L'augmentation du nombre des épouses constitue pour bon nombre de planteurs, surtout débutants, un moyen d'extension des exploitations et le principal apport en main-d'œuvre.

## COMMENT LA POLYGAMIE SERT-ELLE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION ?

Lorsque le planteur acquiert une seconde, une troisième ou une quatrième épouse, il est obligé d'augmenter à chaque fois la taille du nouveau champ afin de permettre à chacune de disposer d'une parcelle suffisamment grande pour cultiver les produits vivriers et augmenter la production, surtout s'il y a beaucoup d'enfants. Le planteur couvrira par la suite toutes les parcelles de plants de café ou de cacao, qui seront entretenues par les femmes pendant les deux premières années. L'ouverture des champs se répétant chaque année, le polygame augmente la taille de son exploitation plus rapidement que le monogame. Il peut bénéficier par la suite de l'aide de toutes ses épouses pour le nettoyage des plantations lorsque les cultures vivrières disparaissent des champs.

La polygamie joue également un rôle important dans la course à la terre : pour barrer la route à leurs concurrents, le premier recours des planteurs qui ouvrent plusieurs parcelles à la fois est l'augmentation du nombre d'épouses. Les parcelles défrichées par les exploitants sont confiées aux épouses pour éviter qu'elles ne soient récupérées par d'autres planteurs. Grâce au travail quotidien des femmes dans les champs (semailles, sarclage, etc.), toutes les parcelles défrichées sur l'initiative des époux ont des chances de porter, soit exclusivement des cultures vivrières, soit des cultures vivrières et des cultures industrielles, et de revenir à l'auteur ou au responsable du défrichement. Le travail des épouses dans la première année du défrichement joue un rôle décisif dans le maintien de ces parcelles, de leurs environs immédiats et donc dans le processus d'extension et d'accumulation des terres et des plantations. À partir de la deuxième année, les parcelles sont entretenues par les exploitants eux-mêmes ou confiées aux manœuvres. Ainsi, les femmes libérées peuvent s'occuper d'une nouvelle parcelle.

## LES LIMITES DE LA POLYGAMIE

L'on peut penser que la réussite économique du planteur dépend nécessairement du travail productif de ses épouses et de l'augmentation de leur nombre. Si ceci était vrai, les plus grands exploitants seraient ceux qui auraient le plus d'épouses. Or il apparaît que les planteurs qui ont le nombre le plus élevé d'épouses ne sont pas systématiquement ceux qui possèdent les plus grandes exploitations. Le problème de la rentabilité se pose alors avec l'augmentation du nombre des épouses.

En effet, l'augmentation du nombre des épouses ne dispense pas le mari d'exécuter les tâches prescrites par la division sexuelle du travail, tâches pour lesquelles, bien que lui apportant leur aide, les femmes ne sauraient le remplacer. En augmentant le nombre des épouses et parallèlement la taille des champs, le planteur se donne plus de travail qu'il ne peut en réaliser : travail d'ouverture du champ et de son entretien continu. Souvent pris par de nombreux travaux dans les plantations déjà en production, le planteur n'arrive pas à couvrir les nouveaux champs de plants de café ou de cacao. Les champs retournent alors à la broussaille après que les cultures vivrières ont disparu.

L'augmentation du nombre des épouses constitue un avantage économique pour le planteur jusqu'à un certain niveau. Au-delà, elle n'est plus payante, et nous pouvons parler alors d'un « seuil de rentabilité de la polygamie », seuil au-delà duquel le planteur ne peut plus arriver à une bonne mise en valeur des champs devenus trop grands à cause du nombre élevé des épouses. Au fur et à mesure que les nouveaux champs sont ouverts, les anciens ou une partie de ceux-ci sont délaissés. Ainsi, au lieu d'une extension rapide de l'exploitation avec l'augmentation du nombre d'épouses, l'on assiste plutôt à une stagnation des superficies due à l'insuffisance de la force de travail de l'homme.

Par ailleurs, même si la culture du café et du cacao continue d'utiliser une main-d'œuvre familiale, elle repose en grande partie sur l'apport de travail d'une main-d'œuvre salariée. Ceci est surtout vrai pour les grandes exploitations, où une grande partie du travail est fournie par les manœuvres. En effet, dans ces exploitations, le travail des femmes se limite souvent aux tâches traditionnelles. Après avoir entrepris le semis et le sarclage et en attendant les cultures prochaines, beaucoup d'entre elles quittent les campements de culture et vont rester au village pour s'occuper de leurs enfants qui y fréquentent l'école. Le planteur devenu grand exploitant a les moyens d'embaucher des manœuvres. Il passe donc progressivement de l'utilisation de la main-d'œuvre familiale constituée par les femmes à la main-d'œuvre salariée. Le passage d'un type de main-d'œuvre à l'autre marque un changement dans la structure de l'exploitation et également un changement dans la situation socioéconomique du planteur.

## LE MARIAGE COMME MOYEN D'INTÉGRATION À L'ÉCONOMIE DE PLANTATION POUR LA FEMME

La culture du café et du cacao, qui constitue la seule source de revenus, se trouve aux mains des hommes. La femme occupe dans cette économie une position marginale. Lorsqu'elle ne part pas en ville, ce qui constitue pour elle un moyen de faire face à cette marginalisation, elle est obligée de se marier. Le mariage avec un planteur constitue pour elle un moyen de s'intégrer à la vie économique rurale. Dans ce souci, elle acceptera sans difficulté de se marier à un polygame, et ceci ne manque pas d'être pour les hommes un avantage sur le plan économique et social. Par ailleurs, bien qu'aujourd'hui les femmes aient acquis plus de liberté et plus de facilité à divorcer, le fonctionnement même de l'économie de plantation concourt plutôt à les maintenir dans leur foyer. En effet, les nouvelles données économiques n'ont pas modifié les rapports traditionnels à l'égard des biens familiaux. Selon la tradition, la femme ne peut pas hériter de son mari défunt. Mais par le système du lévirat, elle est donnée en mariage au frère ou au cousin héritier. Les nouvelles données économiques la contraignent à accepter ce lévirat. En effet, comment la femme peut-elle concevoir qu'à la mort de son mari elle puisse être brusquement dépossédée des plantations, fruit de longues années de peine et de travail communs. Sachant qu'en cas de refus de se marier à l'héritier de son mari, elle peut ne pas avoir la chance de se remarier à un planteur aisé, mais plutôt à un débutant avec qui elle doit « repartir à zéro », elle se voit obligée d'accepter l'héritier.

Ainsi, l'économie de plantation participe au maintien et au renforcement du lévirat dans la mesure où celui-ci contribue à assurer sa reproduction.

## ÉCONOMIE DE PLANTATION, POLYGAMIE ET TAILLE DES FAMILLES RURALES

Comme moyen d'acquisition de richesse (plantations), l'homme prend plusieurs femmes pour bénéficier de leur travail. Le planteur Abè sait qu'il ne peut plus tellement compter sur la force de travail des enfants dans ses champs, puisqu'ils iront à l'école ou, tôt ou tard, partiront pour la ville[1]. Quelques-uns, déscolarisés, reviendront au village. Ils travailleront pendant un certain temps pour le père ou la mère. Les garçons s'installeront plus tard comme planteurs à leur propre compte, et une fois mariées, les filles

1. Sur 100 enfants en âge d'aller à l'école, 92 sont scolarisés. Le taux de scolarisation de la région vient au 2e rang parmi les plus élevés de Côte d'Ivoire.

quitteront la famille. Ainsi, il est fréquent de constater que les unités de production familiales sont réduites à l'homme et à son ou ses épouse(s).

Le planteur sait qu'avec les conditions de vie actuelles, il lui sera très difficile de scolariser de nombreux enfants. Il ne tient plus, comme autrefois, à affirmer sa richesse et son statut social par une nombreuse descendance. Cependant il tient à se donner un certain statut en ayant des enfants. Même grand planteur, il aura un statut social diminué s'il n'a pas d'enfants. Dès lors, bien que comptant avant tout sur l'aide et le travail de sa femme, il la répudiera si elle est stérile. La femme quittera également son mari si elle ne peut pas avoir d'enfant de lui.

Le nombre moyen d'enfants par famille est de 12. Il est de 9 dans les familles monogames, 14 dans les familles à 2 épouses, 20 dans les familles à 3 épouses, 24 dans les familles à 4 épouses, 28 dans celles qui comptent 5 épouses. Le nombre d'enfants croît ainsi avec celui des épouses.

Bien que le nombre d'enfants soit plus élevé dans les familles polygames que monogames, la femme d'un monogame a en moyenne plus d'enfants (9) que celle d'un polygame (7). La polygamie, en tant que support de l'économie de plantation comme pourvoyeuse de force de travail, est également un moyen décisif d'agrandissement de la taille des familles.

## ÉCONOMIE DE PLANTATION ET REVENU DES FEMMES

### *Revenus issus du travail dans les plantations*

En échange de son travail, la femme est récompensée par son mari sous forme de cadeaux en nature, de don de récolte ou d'argent. Les cadeaux en nature sont constitués de pagnes, de chaussures, de bijoux. Le mari achète toutes ces choses, soit au marché de la ville accompagné de sa femme, soit au village auprès de marchands colporteurs. Il semble qu'autrefois, l'offre de cadeaux en nature était la plus pratiquée. Aujourd'hui, elle est moins fréquente. Deux femmes seulement ont reçu leurs cadeaux sous cette forme.

Les dons de récoltes sont souvent pratiqués. Pendant un ou deux ans, le mari fait récolter par sa femme et pour elle-même la production souvent négligeable d'une jeune plantation de café ou de cacao qui commence à produire. Puisque la femme représente le symbole de la fécondité, ce geste est une sorte de bénédiction de la plantation pour l'obtention de bons rendements dans les prochaines années. L'argent issu de cette récolte revient intégralement à la femme, il constitue sa récompense et permet à l'homme de ne plus rien lui donner lorsqu'il considère que ce que la femme a gagné est suffisant.

Le cadeau en argent est la forme de récompense la plus utilisée. Les sommes données sont très variables d'une femme à l'autre dans la même catégorie de planteurs, ou chez celles qui appartiennent à différentes catégories de planteurs. L'extrême variation des sommes dépend de plusieurs facteurs :

– du travail fourni par la femme et en fonction duquel est évalué le cadeau ; ainsi, lorsque la femme n'a pas travaillé, elle peut ne rien recevoir ; dans tout le travail fourni par la femme, c'est souvent sa participation à la récolte qui est décisive, et c'est souvent en fonction de cela que l'homme donne ou évalue le cadeau ;

– des dépenses que l'homme doit effectuer ;

– du nombre d'épouses : lorsque le planteur a plusieurs épouses, il lui est souvent difficile de donner à chacune suffisamment d'argent ; il évite de grever ses propres ressources ; ainsi, l'épouse d'un monogame reçoit généralement beaucoup plus d'argent que chacune des épouses d'un polygame.

Par ailleurs, traditionnellement, la première épouse est toujours nettement mieux récompensée que les autres. La récompense dépend également des relations qui existent entre l'homme et sa femme, et du degré de générosité du mari.

### *L'utilisation des revenus*

D'une manière générale, la récompense de la femme représente de 3 à 5 % des revenus produits par la vente du café ou du cacao. Le revenu moyen annuel par planteur est de l'ordre de 450 000 F CFA. L'emploi des revenus se fait selon le modèle sociologique ancien, c'est-à-dire l'achat de biens de prestige, mais aussi selon un modèle nouveau. Comme avant, les femmes utilisent leurs revenus à l'achat de pagnes, de bijoux, d'ustensiles de cuisine qu'elles accumulent. Mais, à la différence de ce qui se passait autrefois, où la femme n'avait qu'une seule occasion pour paraître, celle de la fête traditionnelle, aujourd'hui, la messe du dimanche, les fêtes religieuses, la fête du nouvel an, les visites de personnalités administratives dans les villages qui sont des occasions de véritables liesses populaires, les voyages, sont autant d'occasions données à la femme pour s'habiller et montrer qu'elle possède des biens. Ceci nécessite l'accumulation de ces biens, pour l'achat desquels beaucoup de femmes engagent une bonne partie de leurs revenus. Les deux principales nouvelles dépenses qu'effectuent les femmes sont les dépenses alimentaires et les dépenses de scolarité et d'entretien des enfants.

La règle du mariage traditionnel confie au mari la charge de la famille. C'est donc lui qui doit effectuer toutes les dépenses. En réalité, le mari subvient seulement aux dépenses importantes : habitation, alimentation, etc. En matière de dépenses alimentaires, il achète pendant la période de rentrée d'argent, qui correspond à la vente du café et du cacao. Quelques mois

après, lorsque ses ressources sont épuisées, il s'en remet à sa femme, qui assure les dépenses quotidiennes. Ceci se constate surtout dans les foyers polygames. Dans ces foyers, les dépenses courantes sont essentiellement du ressort des femmes, surtout que, selon la tradition, chacune tient son propre feu et a la charge de ses enfants.

La scolarisation des enfants est un domaine qui absorbe très souvent la totalité des revenus d'un bon nombre de femmes. La femme dont le mari ne dispose pas de grandes plantations et qui a des enfants scolarisés doit faire face à des dépenses plus importantes, ce qui lui fait prendre une plus grande responsabilité économique dans le foyer. En outre, elle doit faire face aux frais de voyage, aux frais médicaux, aux cotisations pour la construction d'édifices sociaux (églises, maternités, dispensaires, écoles), aux cotisations lors des funérailles ou des décès, et aux dépenses domestiques (achat de produits de première nécessité, etc.). Les femmes se retrouvent pour la plupart sans argent quelque temps après.

Chez les épouses de grands planteurs, il y a moins de charges et donc une moindre participation à l'orientation des dépenses. Leurs maris, possédant plus de moyens, effectuent toutes les grosses dépenses et assurent seuls l'alimentation de la famille pendant toute l'année. Il y a donc chez leurs épouses un accroissement des dépenses de prestige.

### *Les autres sources de revenu de la femme*

Les problèmes actuels de l'économie de plantation, liés au vieillissement des vergers de café et de cacao et à la baisse constante des prix d'achat au producteur, ont entraîné la dégradation de la situation économique des familles rurales, mais surtout celle des femmes. La production et la commercialisation de produits vivriers (manioc, légumes) devient progressivement l'activité de substitution du café et du cacao, ou en devient un support indispensable. Cette activité est essentiellement aux mains des femmes.

Le dynamisme de la femme à travers l'exercice des activités auxiliaires s'inscrit dans deux lignes d'action : recherche d'indépendance financière vis-à-vis de l'homme, contribution à l'amélioration des conditions de vie de la famille. La femme exploite en commun avec son époux la plantation de café ou de cacao. Les revenus tirés de ce travail sont placés sous la gestion du mari. La femme doit attendre de recevoir de lui de l'argent pour pouvoir satisfaire ses besoins personnels. Souvent, elle en est même privée. La vie moderne a accru les besoins de la femme. Elle éprouve le désir d'acquérir un certain nombre de biens, mais se trouve limitée, d'une part, du fait qu'elle dépend du mari pour ses revenus et, d'autre part, du fait que ces revenus restent modestes.

L'exercice d'une activité auxiliaire constitue pour la femme un moyen d'avoir de l'argent pour acquérir les biens qu'elle désire sans la contrainte du recours au mari. Elle acquiert ainsi une autonomie financière. Mais celle-ci ne représente un avantage pour la femme que si son revenu n'est pas destiné, dans sa quasi-totalité, à l'entretien du ménage et des enfants, autrement dit lorsque l'époux garantit également par ses revenus la subsistance de la famille. Or les observations déjà faites sur la participation de la femme aux dépenses du ménage laissent penser que cette situation est moins fréquente. L'accumulation d'espèces par la femme se trouve donc limitée par les dépenses du ménage. C'est d'ailleurs la première raison qui l'amène à pratiquer une autre activité. La culture du manioc constitue sans nul doute pour la femme un moyen d'acquérir une certaine autonomie financière vis-à-vis de l'homme. Aujourd'hui, avec la dégradation des revenus des ménages ruraux, les activités auxiliaires féminines sont plus que jamais une nécessité économique.

Lorsque la femme pratique parallèlement la culture et la commercialisation des produits vivriers, c'est pour faire entrer de l'argent dans le ménage et faire face aux dépenses que les seuls revenus du mari ne peuvent soutenir. Il arrive fréquemment que l'homme, ne disposant que de très faibles revenus, soit entièrement pris en charge après la période « d'abondance financière » et pendant un certain temps par la femme qui assure l'alimentation de toute la famille. Les femmes des familles possédant de petites exploitations jouent un rôle économique plus important dans leur foyer que celles des familles de plus grands exploitants. Chez ces dernières, la nécessité financière n'est pas le motif de l'exercice d'une activité auxiliaire. La culture du manioc constitue pour elles un appoint pour une vie moins aléatoire. Ayant moins de dépenses à faire, elles utilisent leur argent à des prêts usuraires, ce qui permet de renforcer leur position socioéconomique, reçue de leur mari, et à élever leur statut social.

Le rôle économique de la femme devient de plus en plus décisif car, non seulement son apport de travail est une nécessité absolue dans la plantation de cultures pérennes, mais aussi ses revenus annexes deviennent indispensables pour la survie de la famille.

## CONCLUSION

La désintégration de la famille traditionnelle, la scolarisation des enfants et le départ des jeunes ont provoqué une diminution de la force de travail de l'unité de production. Parallèlement, l'économie de plantation a augmenté les tâches agricoles. La polygamie devient alors pour l'homme un moyen de renforcer la force de travail de l'unité de production. Ainsi se perçoit la place importante que va occuper la femme dans l'économie de plantation. Elle exécute, aux côtés de l'homme, des tâches indispensables et complémentaires dans la production, mais occupe en même temps, dans ce système, un statut très marginal.

Dans une conjoncture économique actuellement difficile, où l'économie de plantation connaît une certaine récession et où les revenus des planteurs ne leur permettent plus de faire face aux multiples dépenses, les femmes se consacrent à la culture et à la vente de produits vivriers. L'exercice de ces activités auxiliaires en plus de leur rôle dans les plantations constitue pour les femmes la recherche de nouvelles sources de revenus, afin de pouvoir apporter une amélioration aux conditions de vie de plus en plus difficiles que connaissent les familles rurales.

17

# IMPACT DE L'ÉMIGRATION DU MARI SUR LE STATUT DE LA FEMME : LE CAS DE L'ÉGYPTE

**Khaled LOUHICHI**
Unité d'Études et de Recherches en Population
Ligue Arabe
Le Caire, Égypte

Avec le boom pétrolier des années 1970, un puissant mouvement de main-d'œuvre s'est déclenché en direction des pays arabes du Golfe à partir des pays voisins. Cette migration s'est amplifiée par la suite, encouragée par les répercussions sociales des politiques libérales engagées depuis le début des années 1970, de l'application du programme d'ajustement structurel, de l'encouragement officiel à l'émigration et de l'appel massif des marchés des pays d'immigration du Golfe. Ainsi le nombre des travailleurs émigrés égyptiens est passé de 75 000 en 1974 à 188 000 en 1979, pour atteindre 1,2 million en 1985, date de la première enquête nationale réalisée sur la migration internationale des Egyptiens (Fergany, 1987). Le nombre total des émigrés égyptiens au cours de la période 1975-1985 (période de référence de l'enquête) a atteint à peu près 3 millions de personnes, soit 32 % de la force de travail (Khoury, 1994). On peut dire aussi que presque 20 % des ménages ont été concernés par la migration d'un de leurs membres au cours de la période de référence de cette enquête (El Heneidy et Mohammed, 1993). En peu de temps, la migration de travail devient un phénomène structurel, occupant une place de plus en plus prépondérante dans les budgets, aussi bien de l'État que de milliers de ménages, et s'étalant dans l'espace pour recruter de la main-d'œuvre de toutes les régions du pays. Ni la récession économique des pays riches du Golfe depuis les années 1980, ni même la guerre du Golfe du début de cette décennie, n'ont pu infléchir durablement ce mouvement : l'Irak avant la guerre du Golfe, la Libye, la Jordanie et les pays de l'Occident ont partiellement compensé le ralentissement de la demande des pays arabes du Golfe.

Parmi les caractéristiques les plus saillantes de cette migration, telles qu'elles sont révélées par l'enquête en question, on relève qu'il s'agit essentiellement d'une migration d'hommes mariés non accompagnés, notamment pour les émigrés du milieu rural. Plus de 96 % des travailleurs émigrés étaient en effet de sexe masculin, mariés dans plus de 80 % des cas et fiancés dans plus de 5 % des cas (87,4 % des émigrés du milieu rural sont dans ce cas) ; à peine 15 % des émigrés étaient accompagnés par au moins un membre de leur famille, 7,6 % seulement pour les émigrés du milieu rural, et 23,7 % pour ceux du milieu urbain. Enfin, la migration du milieu rural paraît s'amplifier avec le temps : elle représentait en moyenne 47 % du total des migrants de la période 1975-1985, et un peu plus de 55 % au moment de l'enquête en 1985 (Fergany, 1987).

Ceci montre donc, surtout dans le milieu rural, l'ampleur du phénomène des femmes séparées de leur mari et des enfants séparés de leur père pendant plusieurs années. El Heneidy et Mohammed (1993) estiment le pourcentage des ménages dont l'un des membres a émigré pendant la décennie 1975-1985 à 38 % dans la région de Haute-Égypte. Pourtant, l'intérêt, en matière d'études et de recherches, porté à ce sujet en Égypte et dans la région s'avère très limité, aussi bien au niveau du nombre de travaux qu'au niveau de l'approche et de la méthode adoptées.

## ÉTAT DE LA RECHERCHE

Les études qui se sont intéressées aux répercussions de l'émigration du mari sur la famille en général, et sur le statut de la femme restée sur place en particulier, ne s'accordent pas en règle générale.

D'une part, plusieurs chercheurs croient en l'effet positif de l'émigration du mari sur le statut de la femme ; ils constatent, entre autres, qu'il y a, chez les ménages d'émigrés, une tendance au changement vers la « néo-localité » ou la famille nucléaire (Khattab, 1982 ; Amin, 1985 ; Moheddine, 1988 ; Abou Mandour *et al.*, 1989 ; Brink, 1991 ; Horchani, 1992 ; Kraiem, 1993), et la plupart pensent que cette tendance renforce positivement le statut de la femme, la libérant de l'emprise des interventions et du contrôle des autres membres de la famille élargie et de celle du mari. Plusieurs constatent aussi que l'émigration du mari renforce la participation de la femme aux activités économiques (Abaza, 1987 ; Abou Mandour *et al.*, 1989).

D'autres, par contre, ont constaté que l'émigration du mari réduit la participation de la femme aux activités économiques et crée une tendance vers le retour à la résidence matrilocale (Zaalouk, 1988) ; ou que la durée d'absence du mari est en rapport négatif avec l'indépendance de la femme, autrement dit, plus cette durée s'élève, moins la femme a de liberté (Moheddine, 1988) ; ou bien que l'émigration du mari ne change en rien la

soumission de la femme à l'ordre patriarcal par les membres du lignage de son époux (El Singaby, 1985) ; ou encore que la migration temporaire exclusivement masculine n'est possible « que dans la mesure où les valeurs traditionnelles de la solidarité de groupe des agnats restent suffisamment prégnantes pour l'ensemble du groupe », et que la présence du père de l'émigré marié serait une condition qui facilite la migration (Baduel, 1980).

Un troisième groupe de chercheurs constate, d'autre part, que l'émigration du mari agit en même temps dans les deux sens : qu'elle réduit, par exemple, la participation de la femme aux activités salariées, mais élève sa participation à d'autres activités économiques, notamment agricoles (Abou Mandour *et al.*, 1989) ; ou bien que la tendance vers la « néo-localité » n'implique pas nécessairement l'amélioration des libertés de la femme, mais peut créer un ensemble de moyens de contrôle de son comportement (Moheddine, 1988) ; ou encore que l'autonomie acquise par la femme de l'émigré n'est ni parfaite ni définitive (Taylor, 1984 pour le cas de l'Égypte, et Kadioglu, 1994 pour le cas de la Turquie) ; ou enfin que la migration réduit, d'une part, les relations traditionnelles, mais crée, d'autre part, de sérieux problèmes intra-familiaux (Kamiar et Ismail, 1991). Les résultats d'une enquête effectuée dans une centaine de pays du Sud sur le thème de la migration ont permis ces mêmes types de constats (Stalker, 1995).

D'autres chercheurs enfin présentent une image plutôt négative de l'impact de l'émigration du mari sur le statut de la femme. La migration, conclut Zaalouk (1988) d'une enquête effectuée dans une banlieue du Caire auprès d'un échantillon de femmes d'émigrés, « *cause a greater marginalization and exclusion of women* » ; ou elle crée un fossé entre le migrant et sa femme (Abdel Muaty A., 1984 ; Abaza, 1987 ; Kamiar et Ismail, 1991). Par ailleurs, plusieurs chercheurs ont constaté que la migration implique la recrudescence des problèmes sociaux et psychologiques et des difficultés relatives à l'éducation des enfants (Abdel Muaty A., 1984 ; voir aussi la conclusion du rapport de l'UNESCO, 1986, cité par Brink, 1991, et les résultats de l'étude de Goza *et al.*, 1993).

Cette variété de constats, parfois opposés, est sans doute essentiellement, mais pas seulement, en rapport avec la diversité des milieux et des populations observés et des moments d'observation. Cependant, d'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte, dont notamment les méthodes d'enquête employées. À ce propos, il est intéressant de mentionner la rareté des approches comparatives, surtout avec une population de non-migrants, ce qui réduit considérablement la fiabilité des conclusions. À titre d'exemple, plusieurs chercheurs, qui ont fait le constat, dans les familles d'émigrés, d'un important glissement de la famille complexe vers la famille nucléaire, l'ont fait en se basant uniquement sur une comparaison en fonction de la durée d'absence du mari, alors qu'on sait, d'une part, que cette mutation est vécue par une grande partie de la société et qu'il y a, d'autre part, une tradition, notamment dans la société égyptienne, de passage à la « néo-localité » au fil du cycle de vie du couple, comme on va le montrer plus loin.

## BUT DE L'ÉTUDE

Cette communication est basée sur les résultats d'une enquête nationale effectuée en Égypte à l'automne de l'année 1994[1], couvrant un échantillon de 1 651 ménages dont le mari a émigré pour chercher du travail alors que la femme est restée en Égypte. Cet échantillon a été tiré de l'échantillon principal (près de 63 000 ménages) de l'Enquête Démographique et de Santé (DHS), couvrant systématiquement tous les ménages qui répondaient aux critères requis. L'échantillon est réparti par milieu, comme suit : 76,5 % dans le milieu rural et 23,5 % dans le milieu urbain. Comparé à la répartition de toute la population migrante mentionnée plus haut, notre échantillon montre déjà que la migration des maris non accompagnés est un phénomène essentiellement rural.

Le but de cette étude est de saisir les changements intervenus dans le statut de la femme restée sur place après l'émigration de son mari, et de délimiter le poids des facteurs liés à la migration dans ces changements. Deux aspects du statut sont ici retenus. D'abord l'indépendance de la femme, qu'on a essayé d'évaluer à travers l'évolution de sa participation aux activités économiques, du type de famille où elle vit, de ses sorties de la maison pour effectuer des courses pour la famille, de ses sorties pour des raisons personnelles et enfin des interventions des autres parents dans les affaires de la famille. L'autre aspect du statut de la femme concerne l'évolution de ses pouvoirs, vérifiée essentiellement à travers les pouvoirs financiers, dont la maîtrise de l'argent envoyé par le mari, la supervision du budget de la famille et la participation aux décisions concernant les propriétés de la famille, mais aussi son autorité concernant le comportement de ses enfants. Par ailleurs, et dans le souci d'une meilleure délimitation du poids des facteurs relatifs à la migration dans l'évolution du statut de la femme, on a prévu deux volets dans le questionnaire, couvrant deux moments : avant et pendant la migration du mari. Ceci a permis une première comparaison, que nous avons par la suite, et à plusieurs moments, vérifiée par une autre comparaison entre la population des ménages d'émigrés et des échantillons semblables (ménages de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans) de populations de non-migrants[2].

Il faut mentionner enfin que les résultats de cette enquête ont révélé une diversité de situations, selon les régions, la durée de migration, la tradition migratoire et le cycle de vie, qu'on avait partiellement mentionnée

1. Cette enquête fait partie d'une étude sur « la migration et le statut de la femme » réalisée par l'Unité d'Études et de Recherches en Population (UERP/LAS) avec le concours du FNUAP, couvrant quatre pays arabes émetteurs de main-d'œuvre : la Jordanie (1993), l'Égypte (1994), la Tunisie (1995) et le Maroc (en cours).
2. Dont notamment l'enquête EMCHS 1991 (PapChild/LEA), l'enquête EAEF 1993 sur « Les activités économiques de la femme » (UERP/LEA) et l'enquête DHS 1995 (Le Caire, 1996), effectuées toutes les trois en Égypte sur des échantillons de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans.

dans le rapport d'enquête (Louhichi, 1996). Cependant, on s'est contenté ici de vérifier uniquement les données globales par milieu (urbain et rural).

## MIGRATION ET POUVOIRS DES FEMMES

Les résultats d'enquête résumés ci-dessous, couvrant divers aspects relatifs aux pouvoirs et à l'autorité de la femme, montrent pour la majorité une tendance au renforcement des pouvoirs des femmes d'émigrés à l'égard de l'argent envoyé par le mari, du contrôle du budget et des propriétés de la famille.

On constate d'abord que 85 % des maris émigrés envoient de l'argent à leur famille, contre un peu moins de 50 % pour l'ensemble des émigrés (Fergany, 1987) ; que 74 % des femmes dont le mari envoie de l'argent reçoivent effectivement cet argent et décident seules de son emploi, et que les 15 % d'émigrés qui n'envoient pas d'argent à leur famille ont, pour la plupart, une courte durée de migration, ce qui signifierait qu'ils n'avaient pas eu le temps de faire des économies. Par ailleurs, 73 % des femmes d'émigrés ont déclaré que les sommes envoyées par le mari suffisaient uniquement à couvrir les dépenses du ménage, et seulement 10 % des femmes ont déclaré que ces transferts permettaient d'autres investissements. Autrement dit, les envois d'argent des émigrés suffisaient à peine, comme l'a déjà remarqué Moheddine (1988), à compenser le revenu du mari avant son émigration. Cependant, on remarque tout de même que 26 % des femmes n'avaient aucun contrôle sur les sommes envoyées par leur mari (8 % en milieu urbain et 31 % en milieu rural), ce contrôle étant réservé, dans plus de 90 % des cas, à l'un des membres de la famille du mari.

Les autres données confirment la tendance au renforcement des pouvoirs financiers de la femme d'émigré. On constate d'abord que le pourcentage des femmes qui contrôlent seules le budget du ménage est passé de 37 % avant l'émigration du mari à 86 % au moment de l'enquête pour les femmes urbaines, et respectivement de 8 % à 64 % pour les rurales. À ce propos, le pourcentage des femmes égyptiennes (DHS 1995) qui contrôlent seules ou avec leur mari le budget du ménage était de 61,6 % en milieu urbain et de 42,3 % en milieu rural.

Par ailleurs, le pourcentage des femmes d'émigrés qui ont déclaré contrôler seules ou participer au contrôle des propriétés de la famille (agricoles, commerciales ou immobilières) est passé de 31 % avant la migration à 57 % au moment de l'enquête. Ce changement dans la détention ou le partage des pouvoirs financiers en faveur des femmes s'est opéré essentiellement en défaveur du mari, et à un moindre degré en défaveur des parents de ce dernier. Mais l'emprise des parents de l'émigré sur les finances de son ménage paraît quand même persister, surtout en milieu rural. Le pourcentage des ménages où les parents du mari émigré contrôlent

le budget a baissé de 34,3 % avant l'émigration à 28,5 % au moment de l'enquête, et respectivement de 33,7 % à 24,6 % quant au contrôle des propriétés.

Concernant enfin l'autorité des femmes quant au comportement des enfants, 61 % des femmes du milieu urbain et 51 % en milieu rural ont déclaré avoir plus d'autorité depuis l'émigration de leur mari, et seulement 3 % des femmes ont déclaré le contraire. Les réponses à une autre question montrent cependant que plus du quart des femmes d'émigrés, surtout urbaines, auraient des problèmes avec leurs enfants. Ces problèmes, selon leurs déclarations, relèvent essentiellement de l'état de leur scolarité et de l'impact psychologique de l'absence du père.

Ces données établissent donc qu'il y a un renforcement des pouvoirs financiers des femmes après l'émigration du mari, surtout en milieu urbain, où le tiers des femmes interrogées ont pu maîtriser le pouvoir financier, contre 19 % en milieu rural. Ce pouvoir augmente avec la durée de la migration : le pourcentage des femmes qui n'ont acquis aucun de ces pouvoirs varie entre 35 % lorsque la durée de migration est inférieure à un an et 19,5 % pour une émigration d'au moins 4 ans ; le pourcentage de celles qui ont acquis tous les pouvoirs est passé de 14 % pour la première catégorie à 30 % pour la seconde. Cependant, le type de ménage dans lequel vit l'épouse d'un émigré et le moment du cycle de la vie conjugale sont en forte relation avec cette évolution.

Parmi les femmes vivant en famille nucléaire néo-locale au moment de l'enquête, 3,2 % seulement n'ont acquis aucun pouvoir durant la migration du mari, et 32,5 % ont acquis tous les pouvoirs considérés dans cette enquête, contre 60,8 % et 5,6 % respectivement pour les femmes vivant en résidence patrilocale. De même, et en comparant cette fois les deux groupes d'âge extrêmes, moins de 25 ans et plus de 44 ans, on constate que le pourcentage des femmes qui n'ont acquis aucun pouvoir au cours de la migration du mari varie de 52 % pour les plus jeunes à 4,8 % pour les plus âgées. La relation inverse confirme cette tendance : le pourcentage des femmes qui ont acquis tous les pouvoirs était, pour les deux groupes d'âge, respectivement de 8,7 % et 35,7 %.

Plus que la durée de la migration du mari, l'âge de la femme et l'indépendance du logement paraissent donc être des facteurs qui conditionnent l'accès de la femme à de nouveaux pouvoirs en l'absence du mari. Nous essayerons plus loin de développer ce constat.

## MIGRATION ET INDÉPENDANCE

L'évolution de l'indépendance et des libertés personnelles de la femme après l'émigration du mari s'avère un peu plus contrastée que celle des pouvoirs. L'étude du type de famille[3] dans laquelle vit la femme avant et après l'émigration du mari montre qu'il y a eu un fort mouvement vers l'habitat indépendant : le pourcentage des femmes vivant en famille nucléaire est passé de 37 % avant la migration à 59,5 % après. La relation de ce changement avec la durée de migration du mari confirme cette tendance : la part des familles nucléaires va de 18,2 % en moyenne, parmi les femmes dont le mari a émigré depuis moins d'un an, à 49,3 % parmi celles dont le mari à émigré depuis plus de 5 ans. Cependant, l'ampleur de ce changement est remise en cause par la comparaison entre l'échantillon des femmes d'émigrés et un autre échantillon de femmes égyptiennes (EAEF 1993). Dans cette comparaison, on constate en effet qu'il y a peu de différences : le pourcentage de ménages composés d'une famille nucléaire était, au moment des enquêtes, de 59,5 % et 56,3 % respectivement dans les deux échantillons. Le temps paraît donc agir presque de la même façon dans les deux cas, et l'ampleur des bénéfices de la migration ne paraît pas déterminante pour ce changement.

En Égypte, la résidence patrilocale est de règle pour les jeunes couples, particulièrement en milieu rural. Elle est suivie du passage à la famille nucléaire après un certains temps (EMCHS 1991, EAEF 1993 et DHS 1995 ; Shorter et Zurayk, 1988 ; Khattab, 1982). À titre d'exemple (EAEF 1993), le pourcentage des femmes qui habitaient en résidence patrilocale au lendemain de leur mariage était de 43,8 % parmi les résidentes urbaines et de 82,8 % pour les rurales, alors qu'au moment de l'enquête ces pourcentages étaient respectivement de 17,6 % et 40,2 %. Les études de cas ont montré une forte relation entre la transition vers la famille nucléaire et le cycle de vie : plus l'âge de la femme, sa parité et par conséquent la durée du mariage s'élèvent, plus ses chances de se libérer du foyer de ses beaux-parents augmentent. Le tableau 17.1 illustre les relations entre ces variables.

3. On a classifié les familles en deux types : la famille nucléaire, où le ménage est composé de la femme, de ses enfants si elle en a, et éventuellement d'autres personnes sans relations de parenté ; et la famille complexe, divisée à son tour en trois types selon la parenté des membres du ménage avec la femme ou son mari : parents du mari (« patrilocalité »), parents de la femme, ou autres apparentés.

Tableau 17.1.– Répartition (%) des femmes qui habitaient avec leurs beaux-parents avant l'émigration du mari, selon le changement opéré dans le type de famille après l'émigration du mari et diverses caractéristiques

| Âge des femmes | Ne reçoivent pas d'argent du mari | | Reçoivent de l'argent du mari | | Nombre moyen d'enfants par femme | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | (1) | (2) | (1) | (2) | (3) | (4) | Total |
| - de 25 ans | 96,7 | 3,3 | 63,6 | 36,4 | 2,1 | 1,7 | 1,7 |
| 25-34 ans | 88,3 | 11,7 | 36,3 | 63,7 | 3,6 | 3,2 | 3,1 |
| 35-44 ans | 61,9 | 38,1 | 17,1 | 82,9 | 4,9 | 4,7 | 4,6 |
| 45 ans et + | 23,1 | 76,9 | 11,3 | 88,7 | 5,6 | 4,5 | 5,1 |
| Total | 85,5 | 14,5 | 30,4 | 69,6 | 4,3 | 3,0 | 3,5 |

(1) Femmes restées avec leurs beaux-parents
(2) Femmes qui ont opté pour la « néo-localité »
(3) Femmes en « néo-localité »
(4) Femmes habitant avec leurs beaux-parents.

Ce tableau montre, d'une part, la forte relation entre l'argent de la migration et la transition de la femme de l'émigré vers la « néo-localité ». Le pourcentage des femmes qui ont pu effectuer ce changement après la migration du mari, alors qu'elles habitaient avec leurs beaux-parents avant l'émigration, était de 70 % parmi celles qui reçoivent de l'argent de leur mari, contre 14,5 % seulement parmi celles qui n'en reçoivent pas. Mais on constate, d'autre part, que ce mouvement, aussi bien pour le premier groupe que pour le second, est nécessairement conditionné par l'âge et la parité de la femme. Le passage à la famille nucléaire n'est permis, pour 95 % des cas, qu'à partir de l'âge de 25 ans et avec un minimum de trois enfants. Enfin, les données du même tableau montrent qu'au-delà d'un certain âge des femmes, les chances de passer à un logement indépendant se rapprochent pour les deux groupes. À partir de 45 ans, le pourcentage de femmes qui ont effectué ce changement est respectivement de 89 % et de 77 %.

Par ailleurs, d'autres données montrent que le fait que la femme de l'émigré habite en famille nucléaire un logement séparé ne signifie pas qu'elle soit totalement indépendante du reste de la famille : 76 % des femmes d'émigrés ont en effet déclaré qu'elles habitent, au moment de l'enquête, dans le voisinage de parents, essentiellement ceux du mari, et 21 % parmi ces dernières ajoutent qu'elles partagent assez souvent les repas avec eux.

On peut donc conclure, d'une part, que l'évolution vers la famille nucléaire est conditionnée, aussi bien pour les ménages d'émigrés que pour les ménages de non-migrants, par le cycle de la vie familiale, dont il faut tenir compte pour la comparaison entre les deux moments, avant et après l'émigration du mari. On conclut d'autre part que, malgré le fait que l'argent

de l'émigré soit dépensé, comme on le sait (Fergany, 1987 ; Louhichi, 1996), essentiellement dans la construction ou l'achat d'un logement, ce type d'investissement ne paraît pas beaucoup plus important que chez les non-migrants[4] et n'impliquerait pas une indépendance résidentielle des ménages d'émigrés très différente de celle des ménages de non-migrants. Les bénéfices de la migration paraissent permettre aux femmes d'émigrés qui habitent en résidence patrilocale de passer un peu plus rapidement et en plus grand nombre à la famille nucléaire.

Concernant maintenant l'évolution de la participation de la femme d'émigré aux activités économiques, les résultats de l'enquête montrent, d'une part, qu'il y a eu une diminution, en nombre et en pourcentage, du travail salarié après l'émigration du mari, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, le pourcentage des femmes d'émigrés actives a baissé de 2,5 points, et il était plus bas que celui des femmes de non-migrants de l'échantillon de l'enquête EAEF 1993 (respectivement 19 % et 21,4 %). Par contre, le pourcentage des femmes actives du milieu rural a progressé après l'émigration du mari, gagnant 2 points et dépassant par là même celui des femmes rurales de l'autre échantillon (respectivement 23 % et 19 %).

Les raisons de l'arrêt de travail sont essentiellement (pour presque 80 % des cas), selon les déclarations des femmes urbaines qui ne travaillent plus après l'émigration du mari, le refus de la femme elle-même ou de l'entourage social, et surtout le refus du mari. Les maris de ces femmes inactives sont en majorité des cadres ayant un niveau d'instruction relativement élevé, ce qui impliquerait un revenu plus important dans le pays d'immigration. Enfin, la relation entre la régularité des transferts d'argent et l'arrêt de travail de la femme dans ce milieu paraît à son tour importante : plus la femme reçoit régulièrement de l'argent, plus elle a tendance à ne pas travailler. Au centre de tout cela se trouve l'idée ancienne, très répandue surtout parmi la classe moyenne en Égypte (Hatem, 1992), que le travail des femmes (le travail salarié, précise Morsy, 1993) serait un indicateur de leur pauvreté. Tout concorde donc pour conclure que, dans le milieu urbain surtout, l'argent de la migration, conjugué au bas statut de la femme active dans les valeurs dominantes, réduirait la participation des femmes d'émigrés aux activités économiques rémunérées.

La situation dans le milieu rural se présente différemment, à cause de la nécessité de remplacer le mari dans ses activités de production et de supervision de l'agriculture familiale. On constate en effet que le pourcentage des femmes qui travaillent pour leur propre compte ou en tant que patron était de 46 % au moment de l'enquête, contre 10 % seulement avant

4. Les résultats de l'enquête égyptienne sur la migration internationale montrent à ce propos qu'au cours de la période de référence de cette enquête, 29 % des économies des émigrés ont été investis dans l'achat d'un logement ou d'un terrain de construction de logement privé, contre 26 % chez les non-migrants ; et que respectivement 59 % et 58 % sont devenus propriétaires, au cours de la même période, soit d'un logement soit d'un terrain (Fergany, 1987).

l'émigration du mari. On relève que 77 % travaillent dans l'agriculture, dont 81 % en remplacement du mari, qu'elles accomplissent ces rôles en général avec l'aide d'une autre personne de la famille (le nombre moyen de personnes travaillant dans ces projets était de 1,8 par projet), et que 40 % de ces projets sont destinés uniquement à la consommation familiale. Le reste des femmes actives rurales travaillaient soit en tant que salariées (27,5 %), soit en tant qu'« aides familiales » sans rémunération (26,8 %).

L'assignation massive aux femmes de rôles de production et de supervision dans l'agriculture, phénomène qui semble par ailleurs gagner beaucoup de régions de l'Égypte, en relation avec l'émigration et l'exode des hommes, mais aussi avec le repli des hommes ruraux sur d'autres activités plus rentables comme le transport privé, le commerce ou les activités de service, est en fait un sujet de discorde entre chercheurs quant à sa finalité et à ses répercussions sur le statut de la femme. Certains pensent que ce changement a renforcé le statut de la femme en lui accordant de nouveaux pouvoirs, et parfois même en lui permettant de fréquenter des espaces réservés aux hommes, comme les coopératives agricoles et les marchés (Abou Mandour, 1988 ; Khattab, 1982 ; Khafagy, 1984). D'autres pensent au contraire que la « féminisation » du travail agricole a dévalué ce genre d'activité, devenue une activité de femmes et d'enfants ; féminisation de la pauvreté, donc, qui n'a fait qu'introduire une nouvelle forme d'inégalité entre les sexes (Hatem, 1992 ; Morsy, 1993 ; Abaza, 1987). Par ailleurs, l'évolution de ces rôles de la femme d'émigré rural pourrait figurer globalement dans le cadre conceptuel de Meillassoux (1975) : la migration du mari a assigné (ou renforcé) à une partie des femmes, en plus de leurs rôles de procréation et d'éducation, des rôles de production domestique. Elles cumulent donc la reproduction de la vie et du travail bon marché, qui permet d'une part une plus grande exploitation du travail migrant et aussi la reproduction de la migration elle-même.

Après l'émigration du mari, la femme paraît avoir plus de possibilités de sorties lorsqu'il s'agit de courses pour les besoins du ménage (payer des factures, aller au marché, régler des problèmes administratifs ou de scolarité des enfants), mais moins lorsque les raisons sont personnelles (rendre visite aux parents et voisins, sorties d'agrément). Dans le premier cas, le pourcentage des femmes qui jouissaient de cette liberté est passé de 30 % avant l'émigration du mari à 73 % au moment de l'enquête pour les femmes du milieu urbain, et de 5 % à 43 % pour celles du milieu rural. On constate donc que la moitié des femmes, qui ne remplissaient pas ces fonctions en présence de leur mari, ont remplacé celui-ci dans ce type de rôles. Le mouvement inverse mérite aussi d'être mentionné : dans plus du quart des cas, ces rôles ont été en effet délégués aux parents du mari (17 % en milieu urbain et 30 % en milieu rural). Dans le deuxième cas, l'impossibilité des sorties d'agrément touche 34 % des femmes du milieu urbain et 43 % de celles du milieu rural. L'absence du mari permettrait donc aux femmes de fréquenter davantage l'espace extérieur, y compris celui de l'administration, traditionnellement réservé aux hommes, lorsque ces sorties répondent aux

besoins du ménage, mais pas lorsqu'elles manifestent la liberté individuelle de la femme elle-même. Cependant, on remarque tout de même qu'un cinquième des femmes (19 % en milieu urbain et 21 % en milieu rural) ont déclaré avoir eu plus de possibilités de sorties d'agrément après l'émigration de leur mari.

Le poids des valeurs et traditions dans l'évolution de cet aspect du statut de la femme paraît, beaucoup plus qu'ailleurs, très important. Ainsi, d'une part, le renforcement de la liberté de sortir des femmes, surtout pour des sorties d'agrément, paraît, comme un peu partout ailleurs, en forte relation avec l'avancement dans le cycle de vie et le type de ménage. Le pourcentage des femmes dont les possibilités de sorties d'agrément ont augmenté varie de 16 % chez les femmes de moins de 25 ans qui ont moins de trois enfants, à 25 % chez les autres, et de 8 % chez celles qui habitent en résidence patrilocale à 22 % chez celles qui habitent séparément. D'autre part, et selon les déclarations des femmes, la pression sociale, qu'elles ressentent fortement, joue en défaveur de leur liberté de sortir du foyer. Les principales raisons d'affaiblissement des possibilités de sorties d'agrément, citées par 63 % des femmes qui ont vécu ce changement, sont l'opposition du mari ou des parents et les traditions. Une autre raison, citée par 30 % de ces femmes, est la surcharge de travaux domestiques.

## ÉVOLUTION DES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE SOCIAL

Enfin, concernant l'évolution des relations avec l'entourage social après l'émigration du mari, les déclarations des femmes à ce propos nous ont paru plutôt imprévues. Il y a d'abord très peu de femmes qui ont déclaré que les immixtions des parents dans les affaires de leur foyer se sont aggravées : à peine 15 % de celles qui ont encore un parent ou beau-parent au moins en vie. Très peu ont déclaré que leurs rapports avec les autres se sont détériorés après l'émigration du mari : 2,4 % pour les rapports avec le mari, 6 % pour les rapports avec les parents du mari, à peine 1 % pour les rapports avec les parents de la femme et 3 % seulement ont déclaré que leur image chez les autres s'était dégradée. En revanche, une bonne proportion des femmes ont déclaré que ces relations se sont plutôt améliorées après le départ du mari, et un tiers ont déclaré que leur image chez les autres s'est améliorée, en ce sens que l'entourage les respecte davantage. Mieux encore, plus de 90 % des femmes se sont déclarées satisfaites, sinon très satisfaites, de l'apport global de la migration, et 79 % déclaraient qu'elles encourageraient leurs fils à émigrer si l'occasion se présentait. Cependant, près d'un tiers des femmes ont déclaré qu'elles ne désirent pas que leur mari revienne, ni bientôt ni même après un certain temps, justifiant cette attitude, dans la plupart des cas, par le besoin d'assurer l'avenir des enfants et de subvenir aux dépenses du ménage.

Donc, malgré l'effet vraisemblablement négatif de l'émigration du mari sur la femme en matière de libertés personnelles (moins de sorties d'agrément, moins de participation aux activités économiques situées hors de l'espace domestique, plus de tâches domestiques de tout genre et un peu plus d'immixtions des parents dans leurs affaires, donc globalement plus de repli sur l'espace domestique, particulièrement pour les femmes du milieu urbain), ces femmes paraissent largement satisfaites par l'évolution de leur statut. Le seul aspect qui pourrait expliquer cette attitude des femmes est le renforcement de leurs pouvoirs, financiers surtout. Dans ce cas, l'évolution se présenterait schématiquement de la sorte : pour que la femme de l'émigré puisse s'approprier les rôles et les pouvoirs du mari, il faut qu'elle réponde aux critères des valeurs qui font l'unanimité, dont notamment la réussite dans les rôles domestiques et surtout, comme on l'a montré, l'avancement dans le cycle de vie. Pour gagner du temps, surtout que l'enjeu est important, la femme de l'émigré paraît, de son propre gré, se confiner davantage aux tâches et rôles domestiques et d'éducation des enfants. Elle a donc sacrifié une partie de ses libertés, condition importante pour gagner la confiance de l'entourage familial et de la société locale, pour précipiter son accès à de plus amples pouvoirs. C'est en quelque sorte comme le jeu du foulard et du *hijab,* que beaucoup de jeunes femmes portent pour pouvoir aborder l'espace public (Haenni et Fuger, 1996 ; Ghannam, 1996 ; Ferchiou, 1995)[5].

## EN GUISE DE CONCLUSION

Les résultats d'une enquête effectuée sur un échantillon représentatif de femmes d'émigrés résidentes en Égypte et consacrée aux répercussions de la migration du mari sur le statut de la femme ont conduit aux constats suivants :

– Tout d'abord, cette migration a globalement permis aux femmes restées sur place de prendre la relève du mari dans plusieurs de ses rôles, et surtout, elle les a investies de plus amples pouvoirs financiers. Cependant, on remarque qu'il y a eu un important repli de ces femmes sur l'espace et les tâches domestiques après l'émigration du mari. Autrement dit, le renforcement de leurs pouvoirs n'a pas impliqué un renforcement de leurs libertés individuelles. Ceci est particulièrement remarquable parmi les

5. Ghannam remarque à ce propos : « *to cross the boundaries that separate the public from the private, women need to protect themselves and prevent any potential social disorder or fitna by wearing the veil: women thus can 'enter men's public space only by remaining shielded in their private space'; and the veil is seen as a symbol of inferiority, or one that renders the women* 'invisible' *in the street* » (p. 178). Ferchiou, décrivant le cas tunisien, souligne de son côté que « le *hijab*, dérivé du verbe *hajaba*, qui signifie cacher dans le sens de protéger, est utilisé par ces femmes comme une protection contre les accusations malveillantes... le *hijab* se trouve, de fait, libérateur pour les femmes » (p. 190).

femmes du milieu urbain, où on relève que plus les pouvoirs de la femme se renforcent, plus elle paraît perdre de ses libertés : ce sont, par exémple, les femmes qui reçoivent régulièrement de l'argent de leur mari qui sont les plus tentées de ne plus travailler en tant que salariées.

– D'autre part, il s'avère que le renforcement des pouvoirs des femmes d'émigrés est fortement conditionné, comme d'ailleurs dans toute la société égyptienne, par son avancement dans le cycle de vie. Autrement dit, il faut qu'elle fasse preuve de sa capacité reproductive pour pouvoir bénéficier de ce privilège. La femme, dit Lacoste-Dujardin (1996), ne fait son entrée dans la société maghrébine qu'une fois mère. C'est seulement à partir de ce moment qu'elle commence à jouer un rôle social et acquiert un statut reconnu par les hommes.

À conditions égales, la migration du mari et surtout l'argent de la migration ont, d'une part, accordé plus de pouvoirs aux femmes d'émigrés et, d'autre part, réduit le temps nécessaire à l'acquisition de ces pouvoirs. En considérant le patriarcat dans le monde arabe comme le privilège des hommes et des personnes âgées (y compris les femmes) (Joseph, 1996), on peut aussi conclure que l'émigration du mari a surtout renforcé et précipité l'accès des femmes aux pouvoirs du patriarcat. Les femmes des émigrés ne sont pas totalement passives dans ce processus. Tout semble se passer plutôt avec leur consentement : la femme de l'émigré paraît soumettre scrupuleusement son comportement aux rythmes de la tradition, donnant ainsi une partie de ses libertés contre l'acquisition précoce des pouvoirs.

Qu'en est-il enfin de l'avenir du statut de la femme après le retour du mari, de ses acquis, notamment au niveau des pouvoirs financiers et moraux, mais aussi du rétrécissement de ses libertés personnelles ? Je me contente ici de rapporter quelques conclusions concernant l'évolution des valeurs et des attitudes des émigrés de retour face au travail agricole et à l'activité des femmes. On remarque d'abord que plusieurs résultats d'enquêtes s'accordent globalement sur le fait que les émigrés de retour préfèrent travailler dans le commerce et le transport privé, surtout en tant que petits patrons (Fergany, 1988 ; Choukry, 1987 ; Moheddine, 1988) ; et ces deux derniers auteurs ajoutent qu'il y a une tendance chez les ruraux à fuir l'agriculture : le pourcentage de ceux qui travaillent dans l'agriculture, par rapport au total des émigrés de retour de l'échantillon de l'enquête du CAPMAS (Choukry, 1987), est passé de 30 % avant la migration à 11 % au moment de l'enquête. Par ailleurs, Abdelmoti (1984) conclut, de son étude du village de Dafra, en Égypte, que l'émigration a engendré une mutation dans les valeurs en faveur du patronat et des petits métiers. Abaza (1987), de son côté, rapporte que la migration a engendré un plus grand mépris du travail agricole, largement féminisé, et enfin Morsy (1993) conclut son étude du village égyptien de Bahia en observant que le travail des femmes d'émigrés n'a pas atténué la pauvreté de ces femmes, mais a perpétué la dévaluation du travail féminin par rapport au travail masculin.

À propos de l'apport de cette enquête, en tant qu'étude « exploratoire » surtout, sur certains aspects des hypothèses et méthodes d'investigation sur la relation entre le statut de la femme et la migration, je voudrais faire quelques remarques :

– Les résultats ont montré, entre autres, la pertinence et la nécessité de l'approche comparative, non seulement entre les deux périodes, avant et après la migration, mais aussi et surtout entre les ménages de migrants et les ménages non touchés par la migration. Beaucoup de chercheurs se sont contentés, en effet, de la première comparaison, et leurs conclusions paraissent plutôt exagérées quant aux effets de la migration sur le statut de la femme. D'autre part, et du fait que ce type de migration (migration du mari non accompagné) paraît concerner en grande partie des régions et des populations bien spécifiques, il me semble pertinent que la comparaison soit effectuée avec des échantillons des mêmes régions que ceux des migrants. Là, en effet, où j'ai pu accomplir ce type de comparaison, les résultats paraissent sensiblement différents de ceux d'une comparaison avec toute la société du pays d'émigration. Les enquêtes effectuées sur le même thème en Jordanie (Louhichi, 1994) et en Tunisie (Louhichi, 1996) ont été faites sur des échantillons de ménages de migrants et de non-migrants tirés des mêmes grappes de la base d'échantillonnage : les résultats ont assez souvent confirmé la remarque précédente.

– Il faut aussi souligner la richesse de la comparaison entre le diagnostic du statut de la femme et de son évolution, effectué à partir de concepts théoriques et de définitions arrêtés au préalable, et la réalité de ces changements révélée par la perception des femmes elles-mêmes ; ceci pourrait déboucher, comme je l'ai montré, sur des résultats opposés.

– L'enquête a montré la validité de l'approche basée sur le ménage comme unité d'étude. Dans l'étude de l'évolution du statut de la femme, elle a permis d'observer les effets des facteurs relatifs à la structure du ménage, notamment le type de famille et le cycle de la famille, sur l'évolution du statut de la femme de l'émigré, ce qui a permis de relativiser les effets des facteurs de la migration.

– Cependant, l'enquête souffre de défaillances, dont l'absence de données complètes sur les caractéristiques, les rôles et surtout les perceptions des maris ; l'approche de genre permettrait une meilleure observation de l'évolution du statut et des rôles des femmes, mais la difficulté réside évidemment dans l'absence du mari pour fournir ces données. D'autre part, plusieurs de ces questions nécessiteraient des investigations plus qualitatives, basées surtout sur des entretiens approfondis, de type anthropologique.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


ABAZA, A. (1987), « The Changing Image of Women in Rural Egypt », *Papers of AUC*, Le Caire.

ABDEL MUATY A. (1984), « Répercussions sociales de la migration rurale », *Études en population et planning familial*, Le Caire (en arabe).

ABOU MANDOUR, M., M. H. NAWAR et A. T. EL BENDARY (1989), « Socio-Economic Effects of Husbands Migration on the Status of Family and Role of Rural Wife. Field Study in Two Villages in Giza », *El Mostaqbal El Arabi Magazine,* n° 2.

AMIN, G. A., et AWNY (1985), *Étude critique des recherches sur la migration des travailleurs égyptiens*, Centre International des Études sur le Développement, Canada.

BADUEL, P. R. (1980), *Société et émigration temporaire au Nefzaoua-sud tunisien*, CNRS, Paris.

BOYD, M. (1991), *Family and Personal Networks in International Migration: Recent Development and News Agendas.*

BRINK, J. H. (1991), *The Effect of Migration of Husbands on the Status of Their Wives. An Egyptian Case,* Cambridge University Press, Cambridge.

CHOUKRY, H. A., (1987), « Les Égyptiens de retour et les problèmes de réinstallation », travail présenté à la Conférence sur la Migration de travail et ses répercussions sur les pays d'origine et d'accueil.. CAPMAS-Press Cairo (en arabe).

EL HENEIDY, A., et A. A. MOHAMMED (1993), « The Egyptian External Migration and Requirement for the Labor Market », Annual seminar CDC, Le Caire.

EL SINGABY, T. (1985), « Migrations et capitalisation de la campagne en Égypte : la reconversion de la famille paysanne », *Revue Tiers Monde*, n° 108.

FERCHIOU, S. (1985), *Les femmes dans l'agriculture tunisienne*, Edisud, Cérès Production, Aix-en-Provence.

FERGANY, N. (1987), « Differentials in Labour Migration, Egypt (1974-1984) », *Occasional Paper,* n° IV, CDC-Press Cairo.

GHANNAM, F. (1996), « Globalization and the Struggle over the Public Sphere : Negotiating power relationships in the Family in the Low-Income Neighbourhoud in Caire », *Arab Regional Population Conference*, IUSSP, CDC-Press Cairo, p. 175-200.

GOZA, F. W., *et al.* (1993), « The Consequences of Temporary Out-Migration for Families Left Behind. The Case of Jequittinhouha Valley, Brazil », in : *International Migration of Women in Developing Countries.* UN/DESIPA, New York, ref. ST/ESA/SER-R/127, p. 301-325.

HANNI, P., et H. FUGER (1996), « Métamorphoses du voile 'islamique' et distinctions sociales », *Égypte Monde Arabe*, n° 26, CEDEJ.

HATEM, M. F. (1992), « Economic and Political Liberation in Egypt and the Demise of State Feminism », *Middle East Studies*, n° 24.

HORCHANI, M. Z. (1992 ), « Conséquences des migrations masculines sur les femmes » (non publié).

JOSEPH, S. (1996), « Persistent Patriarchies », communication, *Arab Regional Population Conference*, IUSSP, Le Caire.

KADIOGLU, A. (1994), « The Impact of Migration on Gender Roles: Findings of Field Research in Turkey », *International Migration Quarterly Review,* vol. XXXII, n° 4 , IOM, Genève.

KAMIAR, M. S., et H. F. ISMAIL (1991), « Family Ties and Economic Stability Concerns of Migrant Structure in a Provincial Town in Jordan », *International Migration Review*, vol. XXIXX, n° 4, p. 561-569.

KHAFAGY, F. (1984), « Women and Labour Migration in the Village in Egypt », *Middle East Research and Information Projects,* n° 124.

KHATTAB, H., et E. DAEF S. (1982), « Impact of Male Labor Migration on the Structure of the Family and the Roles of Women », The Population Council, *Regional Papers*, Le Caire.

KHOURY, N. (1994), « International Migration from Egypt », CAPMAS, vol. II, Le Caire.

KRAIEM, A. (1993), « Rural Migration to the Arab Petroleum Countries: Study of Socio-Economic Repercussions in the Rural Area », National Centre of Social and Criminal Studies, Le Caire (en arabe).

LACOSTE-DUJARDIN, C. (1996), *Des mères contre les femmes*, La Découverte, Paris.

LOUHICHI, K. (1996), *The Repercussions of Husband Migration on Wife's Status: The Case of Egypt*, Principal Report, LAS/PRU Series, Le Caire.

MEILLASSOUX, C. (1975), *Femmes, grenier et capitaux*, F. Maspéro, Paris.

MOHEDDINE, M., et E. SAD EDIN (1988), « Évaluation critique des études sur la migration des Égyptiens », CAPMAS-ILO-UNFPA, CAPMAS-Press Cairo (en arabe).

MORSY, S. A. (1993), « Rural Women Work and Gender Ideology. A Study in Political Economic Transformations », dans : *Women in Arab Society,* Berg/UNESCO Comparative Studies.

SHORTER, F., et H. ZURAYK (1988), « The Social Composition of Households in Arab Cities and Settlements: Cairo, Beyrut, and Amman », The Population Council, *Regional Papers,* Le Caire.

STALKER, P. (1995), *The Work of Strangers. A Survey of International Labour Migration*, BIT, Genève.

TAYLOR, E. (1984), « Egyptian Migration and Peasant Wives », *Middle East Research and Information Projects* n° 124.

ZAALOUK, M. H. (1988), « The Impact of Male Labour Migration on the Structure of the Family and Women Left Behind in the City of Cairo » (non publié).

18

# FACTEURS D'ÉVOLUTION DU RÔLE ET DU STATUT DES FEMMES AU SEIN DE LA FAMILLE : LE CAS DU KERALA (INDE)

**P. K. B. NAYAR et Sobha S. NAIR**
Centre for Gerontological Studies
Trivandrum, Inde

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'étude vise à identifier les facteurs qui contribuent à changer le rôle traditionnel des femmes dans la famille. Elle essaie en particulier de répondre à la question : l'emploi ou une source indépendante de revenu contribuent-ils à améliorer le statut des femmes dans la famille, amélioration mesurée en termes de transformations de la structure du pouvoir et de la relation d'autorité, traditionnellement centrées sur l'homme, en faveur des femmes ? L'hypothèse sous-jacente est que les prétentions de l'homme à la supériorité dans la famille reposent sur son rôle comme soutien de famille et/ou son contrôle sur les ressources familiales.

L'étude a utilisé à la fois des données primaires et secondaires provenant de l'État du Kerala (Inde), un État où les femmes jouissent traditionnellement d'un meilleur statut que leurs homologues des autres régions de l'Inde.

## LE CONTEXTE SOCIAL

La position traditionnelle des femmes en Inde est illustrée par le dicton de Manu, le grand codificateur de la Loi hindoue (III$^{e}$ siècle environ av. J.-C.). Selon ce dicton :
- le père la protège dans l'enfance ;
- le mari la protège dans l'âge adulte ;
- le fils la protège dans la vieillesse ;
- à aucun moment de la vie une femme ne mérite d'être libre.

La société du Kerala faisait exception à cette règle, car il existait une institution appelée le « *tharawad* », une variante de la famille étendue hindoue, où le lignage était considéré du côté de la femme et où les valeurs matriarcales prévalaient, s'opposant au système patriarcal et patrilinéaire dominant dans la plupart des régions de l'Inde. L'idéal type du *tharawad* prévalait dans la communauté Nayar du Kerala, et d'autres communautés, comme les Ezhavas et les Musulmans Mappila, suivaient également ce système. Dans le *tharawad* de Nayar, l'héritage de la propriété se transmettait par la femme, et une femme était également libre de choisir son mari et de divorcer quand elle le voulait. On appelait cette pratique « *Sambandham* ». L'éducation d'une femme était indispensable dans la famille Nayar et allait largement au-delà des apprentissages ménagers traditionnels, une bonne partie de son contenu portant sur la littérature, la musique, la danse et des notions élémentaires d'astronomie et d'*ayurveda* (le système indien de médecine). Les femmes des classes supérieures devaient également acquérir des compétences dans les arts martiaux. Ces talents dotaient manifestement la femme Nayar de capacités fonctionnelles qu'elle pouvait utiliser avec profit en dehors de la famille.

À travers le processus de « sanskritisation », les valeurs de l'éducation se sont diffusées dans les autres communautés, à tel point que lorsque l'État a relancé la promotion de l'éducation, cela a été accueilli avec enthousiasme par la population. Le statut élevé des femmes du Kerala leur a permis de jouer le rôle influent d'agents de changement dans les programmes de soins de santé et de planification familiale. Les meilleurs scores des femmes du Kerala pour différents indices du statut de la femme, supérieurs à ceux des autres femmes de l'Inde, sont principalement liés à cet avantage.

Tableau 18.1.– Quelques indicateurs du statut des femmes – Inde et Kerala

| Indicateur | Sexe | Inde | Kerala |
|---|---|---|---|
| Taux de natalité (1991) (‰) | | 34,3 | 19,7 |
| Taux de mortalité (1991) (‰) | H | 10,7 | 5,9 |
| | F | 10,9 | 5,8 |
| Taux de croissance (1991) (‰) | | 23,5 | 13,98 |
| Espérance de vie à la naissance (1991) (ans) | H | 57 | 68 |
| | F | 56 | 72 |
| Taux de mortalité infantile (1995) (‰) | | 80 | 15 |
| Taux de protection contraceptive des couples (1989-1990) (%) | | 30 | 55 |
| Taux de mortalité maternelle (1991) (p. 10 000) | | 5,8 | 1,9 |
| Proportion d'accouchements à l'hôpital (1987-1988) (%) | | 14,2 | 46,2 |
| Âge au mariage des filles (1991) (ans) | | 18,5 | 21,3 |
| Taux d'alphabétisation (1991) (%) | H | 63,66 | 94,45 |
| | F | 39,42 | 86,93 |
| Indice de qualité de la vie matérielle (1984) | H | 46,5 | 93,7 |
| | F | 32,1 | 89,7 |

## LES DONNÉES DE L'ENQUÊTE

Une bonne partie de l'environnement social antérieur, qui contribuait dans le passé au statut de la femme dans le Kerala, a disparu du fait des apports législatifs et culturels venus du Nord. Le *tharawad,* rempart de la société matrilinéaire et du matriarcat, fut aboli par la loi dans les années 1920. Le patriarcat a fait son apparition et a gagné du terrain après l'indépendance (1947), et donc les valeurs associées à l'égalité des femmes ont essuyé un revers. Mais les progrès qui avaient déjà été réalisés se sont poursuivis malgré certains handicaps. Le cœur du système du *tharawad* était le contrôle des femmes sur la propriété familiale associé à l'éducation. À l'époque moderne, l'éducation a continué d'être un atout de la femme du Kerala, et la perte du contrôle sur la propriété *tharawad* a en partie été remplacée par une certaine forme d'emploi et de revenu. La présente étude porte sur les nouvelles formes de pouvoir qui ont permis aux femmes d'améliorer leur statut. Nous tentons de mesurer l'effet de l'emploi, et/ou de la propriété héritée et du revenu sur le statut des femmes à travers un changement des rôles sexuels dans la famille.

Nous avons choisi pour cette étude un échantillon expérimental de 100 femmes mariées occupant des emplois de bureau et âgées de 25 à 55 ans, et un groupe témoin de 100 autres femmes mariées du même groupe d'âges, sans emploi mais avec la même éducation. Nous présentons l'analyse des données dans les tableaux suivants.

## LA COMPOSITION PAR ÂGE

La répartition par âge des deux échantillons est plus ou moins la même, avec une légère différence dans la dernière catégorie.

Tableau 18.2.– Répartition (%) des enquêtées par groupes d'âge

| Âge | Employées | Sans emploi |
|---|---|---|
| 25-35 ans | 25 | 22 |
| 35-45 ans | 53 | 49 |
| 45-55 ans | 22 | 29 |
| Total | 100 | 100 |

## LE NOMBRE D'ENFANTS

Les mères qui travaillent ont moins d'enfants que celles qui n'ont pas d'emploi. Le nombre moyen d'enfants est de 1,94 pour les mères actives et de 2,67 pour celles qui ne travaillent pas. Bien sûr, le nombre est faible pour les deux catégories, et ceci reflète la moyenne de l'État. Bien que la connaissance de la contraception soit proche de 100 % dans les deux groupes, ce sont les femmes qui travaillent qui ont le plus adopté les pratiques de régulation des naissances. Pour elles, le problème d'élever un enfant de plus tout en travaillant est plus aigu que pour celles qui n'ont pas d'emploi. Étant donné que procréer autant que la nature le permet est considéré comme la fonction normale d'une femme mariée, la nouvelle pratique de limitation des naissances est une déviation par rapport à la norme.

Tableau 18.3.– Répartition (%) des enquêtées selon le nombre d'enfants

| Nombre d'enfants | Employées | Sans emploi |
|---|---|---|
| 0 | 6 | 2 |
| 1 | 22 | 19 |
| 2 | 48 | 26 |
| 3 | 20 | 36 |
| 4 ou plus | 4 | 17 |
| Total | 100 | 100 |

Le contrôle de la fécondité améliore le statut des femmes au moins de cinq manières :
- le contrôle du nombre d'enfants désiré et du calendrier de la fécondité permet à une femme de se libérer du souci quasi permanent et sans fin des grossesses, des naissances et de l'éducation des enfants, qui l'immobilise et l'enferme dans ses tâches ménagères ;
- le temps ainsi épargné peut être utilisé pour une meilleure gestion du foyer, y compris une amélioration de l'éducation des enfants et de la santé, et du bonheur de tous. La femme peut s'engager dans des emplois plus lucratifs et dans une meilleure participation sociale ;
- le nombre d'enfants plus limité réduit la pression sur les ressources familiales, et l'argent épargné peut être utilisé pour améliorer le niveau de vie ;
- le nombre de naissances plus limité réduit le risque de mortalité maternelle, qui est un facteur majeur de décès des femmes là où il y a peu d'infrastructures hospitalières et où les superstitions sur les grossesses et les naissances sont nombreuses ;
- enfin, pour une femme, savoir qu'elle peut éviter une grossesse non désirée lui ôte la source de tension la plus importante de sa vie, renforce sa confiance en elle et développe sa personnalité, processus qui était entravé par son double handicap d'être subordonnée à l'homme et de devoir procréer peut-être contre sa volonté et peut-être également au-delà de ses capacités d'endurance.

## L'ÉDUCATION

Dans la situation de la famille, surtout en ce qui concerne le statut des femmes, l'éducation d'une femme n'a de sens que comparée à celle de son mari, car en règle générale, le statut du ménage peut être défini en fonction de la personne qui a le niveau d'instruction le plus élevé. Par conséquent, nous avons indiqué dans le tableau 18.4 le niveau d'instruction relatif des enquêtées par rapport à celui de leur mari.

Tableau 18.4.– Répartition (%) des enquêtées selon que leur niveau d'instruction est supérieur, égal ou inférieur à celui de leur mari

| Niveau d'instruction de la femme... | Employées | Sans emploi |
|---|---|---|
| Supérieur à celui du mari | 28 | 24 |
| Égal à celui du mari | 45 | 39 |
| Inférieur à celui du mari | 27 | 37 |
| Total | 100 | 100 |

En général, les femmes actives ont plus souvent que les inactives un niveau d'instruction supérieur à celui de leur mari. Une raison à ce phénomène est que les emplois de bureau exigent des niveaux d'instruction élevés. De plus, un mari qui cherche une femme qui ne travaille pas ne s'intéressera guère à son niveau d'instruction.

## L'EMPLOI

Le tableau 18.5 donne le niveau d'emploi des enquêtées en relation avec celui de leur mari. Ce qui est intéressant, c'est que près du quart des enquêtées ont un niveau d'emploi supérieur à celui de leur mari. Seulement un cinquième des enquêtées ont un niveau d'emploi inférieur à celui de leur mari. Les implications de ce phénomène pour le statut des femmes sont décrites plus loin (tableaux 18.9 et 18.10).

Tableau 18.5.– Répartition (%) des enquêtées employées selon que leur niveau d'emploi est supérieur, égal ou inférieur à celui de leur mari

| Niveau d'emploi de la femme... | Employées |
|---|---|
| Supérieur à celui du mari | 24 |
| Égal à celui du mari | 48 |
| Inférieur à celui du mari | 21 |
| Mari installé à son compte* | 7 |
| Total | 100 |

* Dans les affaires ou dans l'agriculture.

## LE REVENU

Étant donné que notre hypothèse sur le statut de la femme dans la famille porte également sur la possession d'un revenu indépendant (qu'il provienne de l'emploi, de l'héritage ou d'autres sources), et que toutes nos enquêtées peuvent disposer d'un tel revenu, qu'elles travaillent ou non, nous avons comparé le revenu de la femme à celui de son mari suivant la logique utilisée précédemment (tableau 18.6).

Un tableau supplémentaire complétera la description du revenu : la part du revenu des enquêtées dans le revenu familial total. Pour déterminer le statut, il ne suffit pas de savoir si le revenu d'une femme est supérieur ou inférieur à celui de son mari, il est également nécessaire de savoir quelle est la proportion de ce revenu dans le revenu familial total. Celui-ci peut comprendre les revenus de membres de la belle-famille et d'autres

personnes qui vivent dans le ménage et en partagent les dépenses, puisque seules 38 % des enquêtées actives et 35 % de celles qui ne travaillent pas vivent dans des familles nucléaires (voir, plus loin, le tableau 18.8).

Tableau 18.6.– Répartition (%) des enquêtées selon que leur revenu est supérieur, égal ou inférieur à celui de leur mari

| Niveau de revenu de la femme... | Employées | Sans emploi |
|---|---|---|
| Supérieur à celui du mari | 26 | 20 |
| Égal à celui du mari | 38 | 34 |
| Inférieur à celui du mari | 36 | 46 |
| Total | 100 | 100 |

Le tableau 18.7 montre que dans le tiers des cas, le revenu de l'enquêtée représente plus de 50 % du revenu familial total, aussi bien pour les femmes qui travaillent que pour celles qui sont sans emploi.

Tableau 18.7.– Répartition (%) des enquêtées selon la proportion que leur revenu représente dans le revenu familial total

| Proportion | Employées | Sans emploi |
|---|---|---|
| Plus de 75 % | 8 | 14 |
| 50-75 % | 26 | 21 |
| Moins de 50 % | 66 | 65 |
| Total | 100 | 100 |

## LE TYPE DE FAMILLE

Le type de famille est un élément possible du statut de la femme dans la famille. Nous avons mentionné plus haut que dans le *tharawad*, qui est une famille étendue, les femmes jouissent d'un statut élevé. Dans les familles nucléaires également, étant donné que la responsabilité se trouve dans peu de mains, la probabilité pour la femme d'avoir du pouvoir est élevée. Bien sûr, la dynamique du statut de la femme peut ne pas dépendre uniquement du type de famille, bien que ce soit un facteur important.

Tableau 18.8.– Répartition (%) des enquêtées selon le type de famille

| Type de famille | Employées | Sans emploi |
|---|---|---|
| *Purement nucléaire* | 38 | 35 |
| Avec la belle-famille | 26 | 31 |
| Avec les parents de la femme et d'autres personnes | 36 | 34 |
| Total | 100 | 100 |

## L'AIDE REÇUE DU MARI DANS LE TRAVAIL FAMILIAL

Pour mesurer l'évolution du rôle d'une femme dans la famille, le niveau de l'aide qu'elle reçoit de son mari est capital. Ainsi, si le mari considère que c'est au-dessous de sa dignité d'effectuer des tâches ménagères ou d'aider sa femme dans son travail ménager, il ne l'aidera même pas dans des cas graves. Lorsque mari et femme travaillent tous les deux, le mari peut comprendre les problèmes de sa femme qui doit tenir le double rôle de salariée et de ménagère. Pour la femme qui ne travaille pas, le problème est moins grave.

Tableau 18.9.– Répartition (%) des enquêtées selon la quantité d'aide qu'elles reçoivent de leur mari

| Aide du mari | Employées | Sans emploi |
|---|---|---|
| Très importante | 30 | 4 |
| Importante | 37 | 25 |
| Peu importante | 33 | 47 |
| Très peu importante | 0 | 24 |
| Total | 100 | 100 |

Les femmes qui travaillent obtiennent plus d'aide de leur mari que celles qui n'ont pas d'emploi. C'est aussi vrai par pure nécessité dans une famille nucléaire que par la volonté libre du mari ; dans la famille nucléaire, la femme ne peut chercher de l'aide qu'auprès de son mari, en particulier en l'absence de domestique. Que ce soit par nécessité ou par choix, l'effet est le même : la femme est soulagée d'une bonne partie de sa tension et de son fardeau. Du point de vue du partage des rôles, certains des rôles de la femme sont transférés à l'homme et, dans cette mesure, le caractère stéréotypé de la répartition sexuelle des rôles devient moins rigide.

Une analyse supplémentaire de ces données en termes de niveau d'emploi et de revenu de la femme a montré les relations suivantes :
- les maris dont l'épouse a un niveau d'emploi ou de revenu supérieur au leur, ou dont le revenu de l'épouse représente une proportion substantielle du revenu familial, constituent un pourcentage plus élevé de ceux qui aident leur femme en quantité « très importante » et « importante » dans les tâches ménagères ;
- le niveau d'instruction plus élevé de la femme joue dans le même sens, bien que la corrélation ne soit pas aussi forte qu'avec l'emploi et le revenu ;
- les maris des familles nucléaires aident davantage leur femme que ceux qui sont dans d'autres types de famille.

## LA PRISE DE DÉCISION

La participation à la prise de décision est un indicateur important du statut d'une femme dans la famille, car la prise de décisions est associée avec l'autorité et le pouvoir de les mettre en œuvre. Du fait de cette importance, nous avons accordé une grande attention à cet élément dans notre étude. Nous avons divisé les décisions familiales en deux catégories : 1) les décisions « de routine », c'est-à-dire les décisions au jour le jour sur les problèmes quotidiens de gestion du foyer (achat des provisions, choix du menu, petits problèmes courants, etc.) ; et 2) les décisions « capitales », c'est-à-dire le choix du nombre d'enfants (y compris la stérilisation) et les décisions qui sont prises de temps en temps et qui impliquent une part assez importante du revenu familial (achat de biens durables, propriété mobilière et immobilière, éducation et mariage des enfants, etc.). Les principaux domaines de décision familiale ont été identifiés et classés dans ces deux catégories ; on a mesuré le score moyen de chaque catégorie (tableau 18.10).

Tableau 18.10.– Répartition (%) des enquêtées selon le mode de prise de décision dans la famille

| Qui décide | Employées | | Sans emploi | |
|---|---|---|---|---|
| | Décisions de routine | Décisions capitales | Décisions de routine | Décisions capitales |
| Principalement la femme | 58 | 11 | 57 | 3 |
| En commun | 23 | 57 | 37 | 31 |
| Principalement le mari | 19 | 32 | 6 | 66 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |

Si l'on peut admettre que les complexités de la vie moderne nécessitent que beaucoup de décisions au jour le jour soient prises par la femme, parce que c'est plus pratique et parce qu'elle est meilleur juge que son mari sur de telles questions, les décisions sur les questions capitales demeurent l'apanage de l'homme. Le pouvoir de nos enquêtées de pénétrer ce domaine, à la fois indépendamment du mari et en commun avec lui, devrait, par conséquent, être considéré comme quelque chose de révolutionnaire - plus révolutionnaire encore que le fait que le mari aille à la cuisine et aide sa femme à préparer le repas. Il s'agit autant du partage que de l'échange des rôles.

Étant donné que ceci est également un domaine important d'amélioration du statut, nous avons analysé les données en fonction d'autres variables significatives. La prise de décisions capitales par l'enquêtée seule et en commun avec son mari a été associée aux facteurs suivants :
- le niveau d'emploi élevé de la femme ;
- *le niveau de revenu élevé de la femme* ;
- la proportion importante du revenu de la femme dans le revenu familial ;
- le niveau d'éducation élevé (largement au-dessus de la moyenne) de la femme ;
- la famille nucléaire.

En fait, nous avons constaté que toutes ces variables qui étaient liées au partage par le mari des tâches ménagères de la femme sont également associées à la prise de décision.

## RÉSUMÉ ET RÉSULTATS

Nous avons identifié quelques-uns des facteurs les plus importants qui contribuent au changement du rôle des femmes au sein de la famille et à l'amélioration de statut qui en découle. Dans le Kerala traditionnel, le système matrilinéaire et l'éducation des femmes contribuaient à la détermination de leur statut. À l'époque moderne, le système matrilinéaire a été remplacé par le système patrilinéaire, mais l'éducation des femmes s'est poursuivie. En tout cas, l'éducation acquise ne peut plus être ôtée. L'éducation prépare les femmes pour les emplois modernes. Certaines de celles qui ne cherchaient pas à travailler pouvaient hériter de propriétés et de biens suffisants pour avoir un revenu indépendant une fois mariées.

L'éducation et l'emploi ont tous deux modifié les rôles des femmes dans la famille. Le mariage précoce, le nombre illimité d'enfants, le fait de passer tout son temps à mettre au monde les enfants, à les élever et à effectuer les tâches ménagères, et la subordination au mari et aux autres hommes plus âgés étaient les rôles obligés d'une femme dans la famille.

L'éducation a modifié le rôle de la femme en la maintenant plus longtemps à l'école, en retardant son mariage et en lui permettant d'avoir une vie conjugale plus saine et une carrière professionnelle. Elle lui a permis de contrôler ses grossesses, avec les avantages qui en découlent. Elle lui a permis d'accroître sa valeur auprès des autres membres de la famille. Elle a élargi son horizon mental et a développé sa confiance en elle, ce qui lui a permis de se débarrasser de son rôle marginal dans la famille.

L'emploi a fait évoluer son activité principale du foyer et du domicile vers le bureau, où elle doit passer environ la moitié des heures de sa journée. Dans cette mesure, son rôle comme cuisinière et ménagère a changé. L'emploi a brisé le monopole de l'homme comme soutien de famille et le contrôle qu'il lui permettait d'exercer sur les membres de la famille. Dans d'autres cas, il y a un renversement complet des rôles, comme dans le cas d'une femme chef de ménage.

La possession d'un revenu procurée par l'emploi lui a donné voix au chapitre pour le dépenser, c'est-à-dire une participation à la prise de décision familiale, et ceci a été une aide dans beaucoup de domaines vitaux de la vie familiale.

Voici un organigramme liant les différentes variables impliquées dans notre étude.

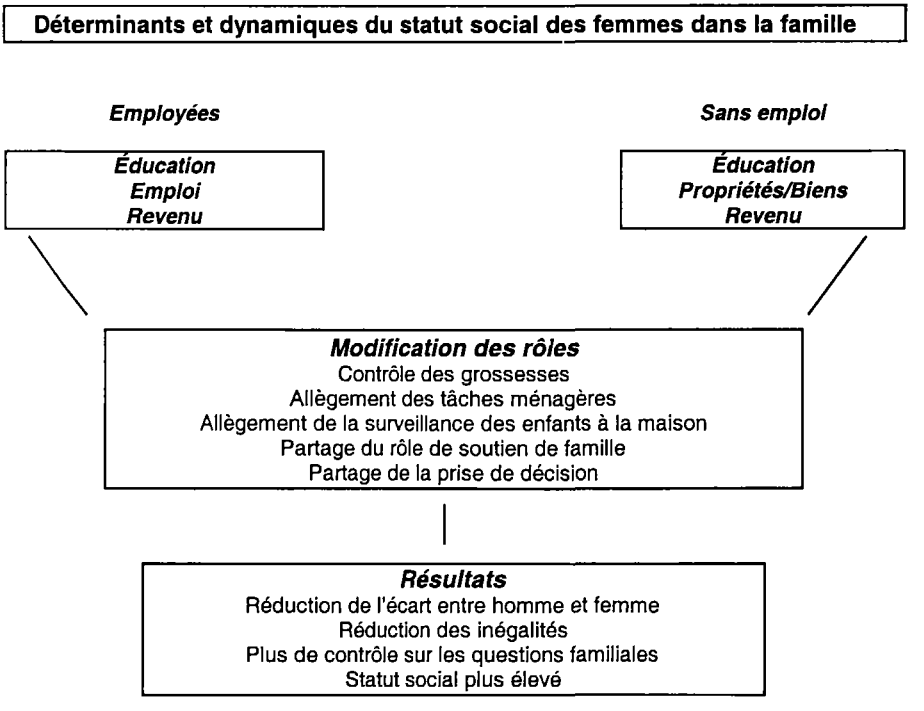

19

# INFLUENCE DU STATUT FAMILIAL SUR L'AUTONOMIE ET LE POUVOIR DES FEMMES MARIÉES DANS CINQ PAYS ASIATIQUES

**Karen Oppenheim MASON**
Program on Population
East-West Center
Honolulu, Hawaï, États-Unis

Cette étude présente une analyse préliminaire de l'influence du statut familial des femmes sur leur pouvoir et leur autonomie domestiques dans les pays en développement de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Elle fait partie d'une étude plus large des déterminants de l'autonomie et du pouvoir des femmes et de la relation de ceux-ci avec leurs préférences et leur comportement reproductifs (Mason *et al.*, 1989) sous l'hypothèse de base que la nature du pouvoir et de l'autonomie des femmes reflète le contexte social dans lequel elles vivent, ainsi que leurs caractéristiques individuelles (Smith, 1989). Les cultures nationales, régionales et locales, voire les ménages individuels, ont des traditions différentes concernant les droits et devoirs des femmes et des hommes, droits et devoirs qui sont imposés par l'intermédiaire de sanctions sociales formelles et informelles. Ainsi, l'aptitude des épouses à prendre des décisions économiques importantes, à se déplacer librement, ou à vivre relativement libres de toute contrainte, reflète généralement le contexte national, régional, local et le ménage dans lesquels elles vivent.

La présente étude met l'accent sur la manière dont certaines caractéristiques familiales et le statut des femmes au sein du ménage contribuent à leur pouvoir et à leur autonomie. Trois aspects de l'autonomie et du pouvoir des femmes sont examinés : leur pouvoir de décision économique, leur liberté (ou absence de liberté) de mouvement, et le degré de contrôle coercitif que leur mari exerce sur elles. Bien que l'accent soit initialement mis sur la relation entre le contexte national et ces aspects de l'autonomie et du pouvoir, une grande partie de l'analyse est centrée sur l'impact des variables relatives au ménage, soit la position socioéconomique

du ménage dans le système de stratification plus large et le statut de la femme mariée au sein du ménage tel qu'indiqué par des variables comme la durée d'union, le nombre d'enfants, son statut comme épouse du chef de ménage, son lien de parenté avec son mari, et la fréquence avec laquelle elle communique avec lui sur des questions de fécondité et d'autres, comme les événements qui se produisent dans la localité et les questions financières. Une première partie de cette étude décrit les pays dans lesquels l'étude a été réalisée. Une autre décrit les données, mesures et méthodes utilisées dans l'analyse. Après avoir présenté l'analyse, la dernière partie présente un résumé et une discussion des résultats.

## LES PAYS

En vertu de l'hypothèse selon laquelle l'autonomie et le pouvoir des femmes sont en grande partie déterminés par le contexte social, cette étude a été réalisée dans cinq pays choisis à cause de leurs traditions différentes dans le domaine des relations de genre et de leurs niveaux différents de développement socioéconomique. Il s'agit du Pakistan, de l'Inde, de la Malaisie, de la Thaïlande et des Philippines.

Dans les pays de l'Asie du Sud (Pakistan et Inde), les structures familiales et les traditions liées au genre refusent aux femmes autonomie, pouvoir de décision et liberté de mouvement dans la plupart des domaines. Au Pakistan et dans le nord de l'Inde, en particulier, les femmes doivent respecter une forme de *purdah* (« vie à l'écart », normes de pudeur à l'égard des membres du sexe opposé). Dans cette partie du monde, la structure familiale est également construite autour d'un idéal de ménage patrilinéaire multigénérationnel, dans lequel les fils demeurent tout au long de leur vie, tandis que les filles se marient à l'extérieur et que les épouses y sont accueillies, souvent en provenance de régions très éloignées (Dyson et Moore, 1983 ; Srinivas, 1976). Ceci met les jeunes mariées qui viennent de l'extérieur dans une situation défavorable, car elles entrent dans le ménage en tant qu'étrangères, sans légitimité ni soutiens sociaux. Ainsi, outre les normes sociales, qui dictent que les hommes sont les chefs de famille, les héritiers de la terre et les chefs de la localité - et que les femmes doivent être pudiques et soumises, d'abord à leurs parents, ensuite à leur mari et à leur belle-famille - les traditions familiales désavantagent considérablement les femmes en matière de pouvoir et d'autonomie de décision dans le ménage.

Dans le sud de l'Inde, les normes relatives au genre sont un peu plus égalitaires que dans le nord, et la structure familiale désavantage moins les jeunes mariées (Dyson et Moore, 1983). Le *purdah* n'est pas autant pratiqué au sud de l'Inde que dans le nord, et la coutume du mariage préférentiel entre cousins signifie que les femmes se marient souvent dans leur village d'origine et dans un ménage qu'elles connaissent depuis l'enfance. Par

conséquent, même si les femmes du sud de l'Inde doivent pudeur et soumission à leur mari, elles ont plus de possibilités d'aller à l'école et de travailler en dehors de la maison, et elles ont plus de pouvoir dans leur foyer lorsqu'elles se marient que leurs homologues du nord du pays.

L'Asie du Sud-Est présente un panorama encore plus contrasté par rapport au Pakistan et à l'Inde du Nord que les États du sud de l'Inde (Dyson et Moore, 1983). Les normes de pudeur et de soumission féminines sont moins rigoureuses en Asie du Sud-Est qu'en Asie du Sud, la tolérance est plus grande pour les domaines d'activité publique des femmes, et les structures familiales sont moins défavorables au pouvoir et à l'autonomie des femmes (Mason *et al.*, 1995). Par exemple, les structures familiales en Asie du Sud-Est mettent moins l'accent sur la lignée masculine qu'en Asie du Sud et de l'Est. En effet, s'il existe un parti pris dans ces systèmes familiaux, c'est en faveur de la lignée féminine[1]. L'accent mis sur le ménage conjugal, plutôt que sur le ménage collectif ou élargi idéalisé en Asie du Sud et de l'Est, est également relativement important dans les pays d'Asie du Sud-Est. Ainsi, bien que les femmes de Malaisie, de Thaïlande et des Philippines puissent difficilement être considérées comme égales aux hommes de leur classe ou ethnie, elles jouissent d'une autonomie et d'un pouvoir plus grands que leurs homologues d'Asie du Sud. Nous nous attendons par conséquent à des niveaux d'autonomie féminine plus élevés dans nos échantillons de Malaisie, de Thaïlande et des Philippines que dans ceux de l'Inde ou du Pakistan[2].

## DONNÉES, MESURES ET MÉTHODES

Les données de cette étude ont été recueillies par des équipes de chercheurs situées dans les cinq pays participant à l'étude[3]. Dans chaque pays, de 7 à 21 localités ont été sélectionnées afin de représenter un éventail de conditions de genre et de développement. Dans tous les pays sauf en Malaisie, des villages musulmans et non musulmans ont été sélectionnés afin de tester l'idée qui veut que l'Islam limite la liberté des femmes. Au Pakistan, des villages ont été sélectionnés dans trois zones agro-économiques de l'État du Punjab, pour leurs différences en termes d'organisation féodale et donc de latitude laissée aux femmes dans leur vie

1. Par exemple, en Thaïlande, la plus jeune des filles doit rester avec ses parents ou près d'eux pour en prendre soin dans leur vieillesse. Ce qui signifie que c'est l'homme qui doit déménager au moment du mariage et aller vivre dans une autre famille, plutôt que la jeune femme.

2. Le cas de la Malaisie est rendu complexe par la présence dans le pays de trois groupes ethniques majoritaires : les Malais, les Chinois et les Indiens du Sud. Ces groupes ont des traditions familiales et de genre différentes, dont certaines sont plutôt conservatrices. Pour cette raison, nous nous attendons dans notre étude à voir la Malaisie occuper une position intermédiaire entre l'Asie du Sud et les autres pays du Sud-Est asiatique.

3. Les chefs des équipes étaient : au Pakistan, le Dr Zeba A. Sathar ; en Inde, le Dr Shireen J. Jejeebhoy ; en Malaisie, le Dr Shyamala Nagaraj ; en Thaïlande, le Dr Napaporn Chayovan ; et aux Philippines, le Dr Corazon M. Raymundo.

quotidienne. En Inde, l'État de l'Uttar Pradesh a été choisi dans la partie nord du pays et l'État du Tamil Nadu dans la partie sud. Au sein de chaque État, des villages musulmans et non musulmans ayant des niveaux de développement économique différents ont ensuite été sélectionnés. En Malaisie, des échantillons comprenant les trois principaux groupes ethniques du pays (Malais, Chinois et Indiens) ont été tirés en milieux urbain et rural. En Thaïlande, une série de villages représentant les quatre principales régions du pays ont été sélectionnés par des méthodes probabilistes, ainsi que des quartiers d'une ville de chaque région et la capitale Bangkok. Dans la région du sud du pays, deux des quatre villages choisis étaient musulmans, tandis que deux étaient bouddhistes[4]. Enfin, aux Philippines, deux villages musulmans de la province de Zamboanga (province où vit la majorité des Philippins ruraux musulmans), deux zones dans la métropole de Manille, la capitale, et six villages supplémentaires de trois provinces du centre du pays ayant des conditions agricoles et économiques différentes, ont été choisis à dessein. Dans chacun des 59 villages sélectionnés pour l'étude, un échantillon de femmes mariées âgées de 15 à 39 ans ont été interviewées, ainsi qu'environ la moitié des maris. Par conséquent, les données utilisées dans cette étude sont issues non pas d'échantillons probabilistes de populations nationales, mais d'échantillons de femmes vivant principalement dans des localités rurales, choisies pour représenter différentes conditions de genre et de développement.

Les femmes mariées de 15-39 ans ont été interrogées sur plusieurs aspects de leur pouvoir et de leur autonomie de décision. Six variables concernant le pouvoir et l'autonomie économiques ont été combinées en un indice unique dans cette analyse[5]. Dans tous les pays sauf en Thaïlande, on a également posé aux femmes une série de questions pour savoir si elles ont besoin de la permission d'un membre de la famille pour se rendre dans sept types d'endroits : le marché local, le dispensaire local, les champs à l'extérieur du village, le centre administratif du village, le domicile d'un parent ou d'un ami, une foire, un temple ou un village voisins. Les réponses ont été codées 1 pour « oui » et 0 pour « non », et ont été additionnées pour constituer un indice représentant le nombre de lieux où la femme ne peut se

4. En Thaïlande, les localités ont été tirées au sort dans la base de sondage de la première Enquête Démographique et de Santé. Dans tous les autres pays, la sélection était non aléatoire, comme nous l'avons souligné dans le texte.

5. Ces six variables sont : (1) « Dites-moi, s'il vous plaît, qui dans votre famille décide d'acheter les principaux biens pour le ménage tels que télé/réfrigérateur ? » (épouse = 1, autres = 0) ; (2) « Dites-moi, s'il vous plaît, qui dans votre famille décide si vous devez travailler en dehors de la maison ? » (épouse = 1, autres = 0) ; (3) et (4) « Qui de ces personnes a généralement le plus son mot à dire dans cette décision ? » (épouse = 1, autres = 0) ; (5) « Si vous désiriez vous acheter une robe ou un sari, vous sentiriez-vous libre de le faire sans avoir à consulter votre mari [ou un membre plus âgé de votre famille] ? » (oui = 1, non ou NSP = 0) ; (6) « Si vous désiriez vous acheter un petit bijou, tel qu'un bracelet, des perles, etc., vous sentiriez-vous libre de le faire sans avoir à consulter votre mari [ou un membre plus âgé de votre famille] ? » (oui = 1, non ou NSP = 0). Les réponses aux six questions ont été additionnées pour créer un indice allant de 0 à 6 (niveau le plus élevé de pouvoir/autonomie économique).

rendre sans permission. L'indice représente par conséquent son *absence* relative de liberté de mouvement.

De plus, dans tous les pays sauf en Malaisie, on a posé aux femmes deux questions sur les contrôles coercitifs que leur mari leur impose : 1) « Votre mari vous bat-il ? » et 2) « Craignez-vous d'être en désaccord avec votre mari de peur qu'il ne se fâche contre vous ? » Les réponses par oui ou non à ces questions ont été additionnées pour former un indice de trois points qui traduit en gros le degré de soumission de la femme aux contrôles coercitifs que son mari lui impose.

Les propriétés des trois indices varient. Une analyse antérieure de l'indice de pouvoir de décision économique suggère qu'il est raisonnablement cohérent si l'on peut en juger par les coefficients de pondération de l'analyse factorielle en composantes principales (Mason, 1996). Les sept variables sur la liberté de mouvement sont aussi fortement corrélées, comme l'indique l'analyse en composantes principales, même si une analyse encore incomplète suggère que les degrés ne sont pas les mêmes dans tous les pays selon le modèle de Rasch (les résultats ne sont pas montrés). L'indice des contrôles coercitifs est, cependant, relativement faible et n'est utilisé ici que par souci de commodité[6]. Dans une analyse future, nous examinerons les réponses à des variables individuelles. Dans notre étude, l'objectif est de donner une vue d'ensemble de la manière dont les conditions familiales sont liées à trois aspects distincts de l'autonomie et du pouvoir des femmes : leur pouvoir de décision économique, leur liberté de mouvement et leur degré de soumission au contrôle coercitif imposé par leur mari.

Le plan de l'analyse est le suivant : nous examinons d'abord les moyennes des trois mesures de l'autonomie et du pouvoir des femmes afin d'évaluer les degrés de différence entre pays. Nous examinons ensuite les résultats de la méthode habituelle des moindres carrés qui intègre chacun des trois indices de l'autonomie et du pouvoir des femmes à partir d'une série de variables familiales et contextuelles[7]. La position de l'épouse dans sa famille est mesurée par la durée de son mariage, son statut d'épouse du chef de ménage ou d'un autre membre de la famille, son lien de parenté avec son mari, le nombre de ses enfants et la fréquence des discussions qu'elle a avec son mari sur deux types de questions : celles qui portent sur la fécondité, et celles qui concernent les ressources du ménage et les affaires du village. Ces deux dernières variables constituent chacune un indice basé

6. Bien que les deux variables sur le contrôle coercitif ne soient pas fortement liées à celles des deux autres indices, les corrélations entre elles sont modestes, mais positives. Ces intercorrélations varient de 0,3 en Inde à 0,01 aux Philippines, les autres valeurs étant entre 0,1 et 0,2.

7. Du fait que l'indice du contrôle coercitif a une étendue très limitée (de 0 à 2), nous en avons refait l'analyse par une méthode de logits de rangs et de maximum de vraisemblance. À une exception près (discutée dans le texte), les résultats de cette analyse sont très proches de ceux de la méthode des moindres carrés habituelle en ce qui concerne le sens des relations et leur signification statistique.

sur la fréquence des discussions que les femmes ont avec leur mari sur quatre points : le nombre d'enfants désiré, l'utilisation du contrôle des naissances, l'objet des dépenses et les événements qui se produisent dans le village[8]. Toutes ces mesures sont supposées liées positivement à l'autonomie et au pouvoir des femmes. Une durée d'union longue est supposée donner aux femmes plus d'expérience et un statut plus sûr dans la famille, et donc accroître leur autonomie. Le fait d'être mariées au chef de ménage devrait également accroître leur autonomie, car ceci signifie que la femme vit soit dans un ménage conjugal, soit dans un ménage étendu ou collectif où elle est l'épouse du chef de ménage la plus âgée de la famille et, de ce fait, devrait avoir l'autorité de prise de décision dans les domaines traditionnellement féminins. On suppose fréquemment qu'avoir des enfants favorise l'autonomie des femmes, parce que cela leur permet de remplir leur obligation fondamentale de perpétuation de la lignée familiale. Enfin, le fait de discuter avec son mari d'un sujet indique que la femme en est informée et, dès lors, est considérée par son mari comme une interlocutrice valable. Le fait de discuter très souvent d'une question devrait par conséquent être associé à une autonomie ou un pouvoir de décision accrus de la femme dans ce domaine.

L'analyse de régression contrôle également deux caractéristiques individuelles jugées importantes pour l'autonomie et le pouvoir des femmes dans la plupart des domaines : leur âge et leur niveau d'instruction. Elles représentent toutes deux l'exposition aux expériences susceptibles de développer la confiance en soi et la connaissance du monde. Les femmes plus âgées et celles qui ont un niveau d'instruction plus élevé devraient par conséquent jouir d'une autonomie et d'un pouvoir plus grands. L'analyse contrôle également le statut socioéconomique de la famille tel que mesuré par trois indicateurs : (1) le niveau d'instruction du mari, (2) le revenu total du ménage par rapport à la moyenne de l'échantillon total du pays (divisé en trois catégories : supérieur, moyen et inférieur), et (3) la possession d'une liste de biens ménagers non électriques[9]. Un statut socioéconomique élevé ne semble pas influencer automatiquement l'autonomie et le pouvoir des femmes dans un sens déterminé. Bien que les maris instruits puissent accorder plus largement à leur femme une autonomie et un droit à la parole dans les décisions domestiques importantes, il n'en demeure pas moins que les familles aisées ont les moyens de mettre en œuvre des pratiques imposées par la tradition, comme le *purdah,* que les familles pauvres ne sont pas en mesure de respecter, et qui sont également susceptibles de réduire l'autonomie et le pouvoir des femmes (Balk, 1996).

8. Chaque variable est codée 1 pour « jamais », 2 pour « parfois », 3 pour « souvent », et les valeurs des deux variables dans chaque indice sont additionnées pour constituer un indice unique.

9. Nous avons limité cette liste aux biens non électriques afin d'éviter de confondre la disponibilité de l'électricité dans la localité et le statut socioéconomique du ménage.

Enfin, toutes les régressions contrôlent également les caractéristiques de la localité, représentées par une série de variables binaires. Ainsi, dans les régressions appliquées à l'ensemble de l'échantillon, 58 variables binaires représentant la localité (et le pays) ont été introduites, tandis que dans les régressions intrapays, de 6 à 20 variables binaires sont incluses.

## LES RÉSULTATS

Le graphique 19.1 présente les moyennes des trois indices d'autonomie pour les cinq pays. Selon les trois indices, le pouvoir ou l'autonomie des femmes est plus important(e) dans les pays d'Asie du Sud-Est - en particulier en Thaïlande et aux Philippines - qu'au Pakistan ou en Inde. Par exemple, le pouvoir économique des femmes est plus faible au Pakistan et plus élevé en Thaïlande. Leur liberté de mouvement est plus grande en Malaisie et aux Philippines qu'au Pakistan ou en Inde. Et leur exposition aux contrôles coercitifs est plus élevée au Pakistan et plus faible aux Philippines, l'Inde et la Thaïlande occupant des positions intermédiaires.

La nature non probabiliste des échantillons des pays (à l'exception de la Thaïlande) exclut tout alignement automatique des moyennes nationales. Que ces dernières s'alignent malgré tout suggère qu'il y a effectivement de grandes différences entre les cinq pays en ce qui concerne les relations de genre. Nous reviendrons sur ce point après avoir examiné les liens entre facteurs familiaux et autonomie et pouvoir des femmes.

Examinons tout d'abord les corrélations du pouvoir de décision économique des femmes. Les coefficients de régression linéaires liant caractéristiques familiales et variables individuelles à l'indice de prise de décision sont présentés au tableau 19.1, à la fois pour l'ensemble des pays et pour chaque pays pris séparément. Bien que les coefficients relatifs à la localité ne soient pas présentés dans ce tableau, il est important d'avoir à l'esprit que les équations de régression sous-jacentes contiennent des variables binaires représentant les localités concernées. Ainsi, les coefficients de régression du tableau 19.1 sont estimés nets des effets du contexte local et, implicitement, du contexte national. Il faut également souligner que, bien que posséder de la terre et avoir un travail rémunéré soient des indicateurs solides du pouvoir de décision économique des femmes (Mason, 1996), le contrôle de ces variables ne change pas de façon appréciable les résultats du tableau 19.1 (les résultats ne sont pas montrés).

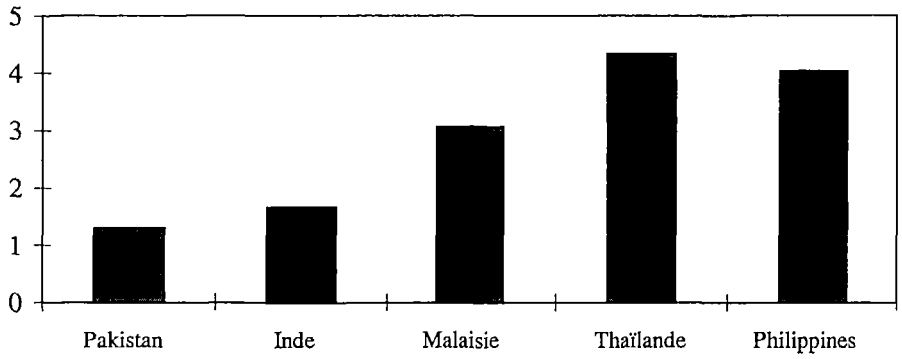


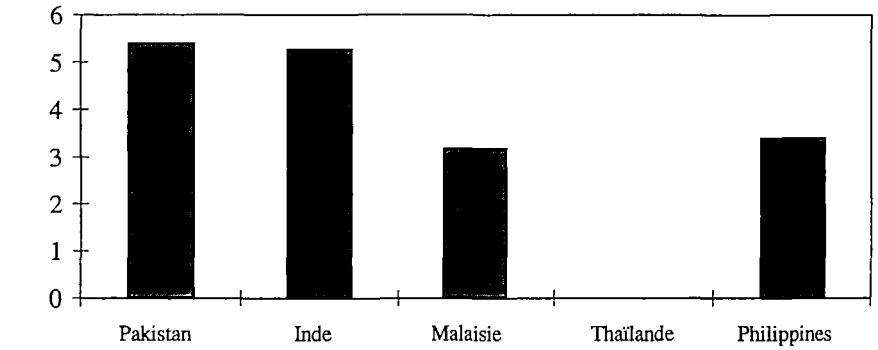


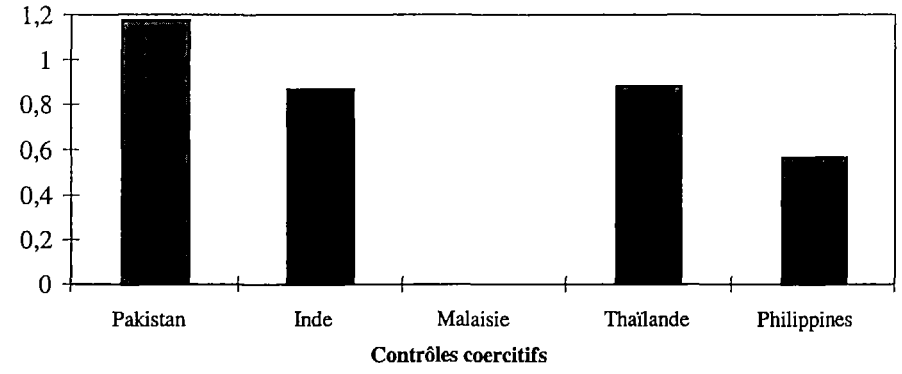


Graphique 19.1. Indices d'autonomie par pays

Tableau 19.1.– Coefficients de corrélation linéaire entre le degré de pouvoir économique et diverses variables familiales et contextuelles dans les cinq pays[a]

| Variables | Pakistan | Inde | Malaisie | Thaïlande | Philippines | Ensemble |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ***Variables familiales*** | | | | | | |
| Durée du mariage | 0,05** | 0,04* | 0,02 | 0,00 | 0,01 | 0,01* |
| Épouse du chef | 0,49** | 0,42** | 0,14 | 0,32** | 0,10 | 0,34** |
| Est parente de son mari | -0,20 | -0,17* | -0,14 | -0,01 | 0,24 | -0,10* |
| Nombre d'enfants | -0,05* | -0,03 | -0,10** | -0,07* | -0,03 | -0,05** |
| Le couple discute de : | | | | | | |
| - questions de fécondité | 0,02 | 0,04 | -0,02 | -0,04 | -0,04 | -0,02 |
| - autres questions | 0,16** | 0,21** | 0,03 | 0,00 | 0,06 | 0,09** |
| ***Variables contextuelles*** | | | | | | |
| Âge de la femme | 0,00 | 0,01 | 0,06** | 0,07** | 0,04** | 0,04** |
| Nombre d'années d'instruction | 0,05* | 0,00 | 0,06** | 0,05** | 0,03* | 0,04** |
| Niveau d'instruction du mari | -0,00 | 0,02 | -0,01 | 0,02 | -0,01 | 0,01* |
| Revenu du ménage : | | | | | | |
| - élevé (omis) | - | - | - | - | - | - |
| - moyen | -0,20 | -0,07 | -0,20 | 0,11 | -0,43** | -0,10* |
| - faible | -0,29** | -0,16 | -0,26* | 0,06 | -0,25 | -0,11* |
| Indice des biens possédés | -0,02 | 0,01 | -0,10* | -0,05* | -0,04 | -0,03 |
| Constante | 0,25 | -0,06 | 1,38** | 1,12** | 3,74** | -0,12 |
| $R^2$ | 0,16** | 0,15** | 0,20** | 0,15** | 0,13** | 0,49** |
| Nombre d'observations | 978 | 1 839 | 1 273 | 2 184 | 987 | 7 261 |

* Significatif, seuil de 0,05 - ** Significatif, seuil de 0,01.
a – La localité (représentée par une série de variables binaires) a été contrôlée dans toutes les régressions de ce tableau et des suivants.

En général, plus une femme est mariée depuis longtemps, plus elle est susceptible de jouir d'un pouvoir de décision économique. Cet effet peut être observé dans la plupart des pays, mais il n'est pas suffisamment prononcé pour être statistiquement significatif, sauf en Asie du Sud. Le fait d'être l'épouse du chef du ménage - conjugal ou collectif - est également associé à la détention d'un pouvoir de décision économique. Cet effet est compatible avec l'idée que les femmes des ménages conjugaux ont plus de pouvoir et d'autonomie que celles qui sont dans des familles collectives ou étendues, à moins qu'elles ne soient mariées à l'homme le plus âgé de la famille. Une fois de plus, l'effet du statut d'épouse du chef du ménage, bien

que manifeste dans les cinq pays, n'est très significatif qu'au Pakistan et en Inde.

La littérature sur les structures familiales en Asie du Sud mentionne fréquemment l'idée qu'épouser un parent - en particulier un cousin germain croisé - accroît l'autonomie et le pouvoir des femmes après le mariage, car cela implique normalement de se marier dans une famille qui connaît déjà la jeune mariée et a une certaine affection et des obligations envers elle. Le mariage entre personnes apparentées est assez courant en Asie du Sud. Par exemple, 80 % des femmes pakistanaises de notre échantillon et 60 % des femmes du Tamil Nadu ont un lien de parenté avec leur mari, de même que 51 % des Indiennes de l'échantillon malais: Cependant, comme on peut le voir au tableau 19.1, les liens de parenté avec leur mari ne semblent pas favoriser le pouvoir et l'autonomie économiques des femmes. Au contraire, ils les réduisent, en particulier en Asie du Sud. Ainsi, malgré l'idée répandue que le mariage avec un parent accroît le pouvoir des jeunes mariées, nos données suggèrent le contraire.

Comment expliquer ce résultat ? Au Pakistan, en particulier, où les mariages entre oncle et nièce sont assez courants, les résultats portant sur les liens de parenté avec le mari pourraient, comme on le suppose, refléter un écart d'âge exceptionnellement élevé entre mari et femme et non pas le fait en soi d'être apparentés. Le fait d'ajouter aux régressions une mesure explicite de la différence d'âge entre les époux ne modifie cependant pas les résultats sur les liens de parenté avec le mari. En effet, la différence d'âge entre mari et femme n'est pas liée au pouvoir de décision économique des femmes dans les cinq échantillons (résultats non montrés). Une autre explication pourrait être qu'épouser un cousin germain croisé ou un oncle au Pakistan et en Inde est une marque de traditionalisme, et que les femmes qui sont mariées à des proches jouissent d'un pouvoir économique plus faible que la moyenne, non pas parce qu'elles ont épousé un parent, mais plutôt parce qu'elles viennent de familles traditionnelles. Cependant, de nouveau, le fait d'ajouter dans les équations de régression des mesures de l'attitude des épouses vis-à-vis des rôles des femmes et des hommes ne modifie en rien les résultats sur le lien de parenté avec le mari. Par conséquent, si ces attitudes reflètent de façon précise la nature traditionnelle du ménage de l'épouse, alors le traditionalisme ne semble pas non plus expliquer le résultat inattendu observé sur les liens de parenté avec le mari. Bien que la raison de ce résultat demeure incertaine, il semblerait qu'épouser un parent ne favorise pas le pouvoir économique des femmes en Asie du Sud.

Nous nous attendions à ce qu'un nombre d'enfants assez élevé favorise le pouvoir et l'autonomie de la femme, car elle aurait ainsi accompli un de ses devoirs traditionnels et aurait de ce fait prouvé sa valeur à son mari et à sa belle-famille. Les résultats de notre régression indiquent toutefois une relation négative nette entre le nombre d'enfants et le niveau d'autonomie et de pouvoir économiques d'une femme. Il est important de souligner que cette relation est positive avant le contrôle de la durée du

mariage et de l'âge (résultats non montrés). Ce n'est que lorsqu'on prend en compte la durée de l'union actuelle qu'une fécondité élevée est associée à un niveau faible de pouvoir et d'autonomie économiques (bien que la relation ne soit pas statistiquement significative en Inde et aux Philippines). Ceci signifie peut-être que ce sont les femmes qui n'ont pas eu de fils, et qui par conséquent subissent des pressions pour avoir un nombre excessivement élevé d'enfants, qui ont moins de pouvoir économique. Cependant, le contrôle du nombre de fils vivants dans les régressions ne modifie pas les résultats.

La relation inverse entre le nombre d'enfants et le pouvoir de décision économique peut également s'expliquer parce que ce sont les familles les plus traditionnelles qui à la fois encouragent une fécondité élevée et privent les femmes mariées de ce pouvoir. Comme dans le cas des liens de parenté avec le mari, le contrôle de l'attitude des épouses vis-à-vis du rôle des hommes et des femmes ne modifie cependant pas les résultats concernant le nombre d'enfants. Par conséquent, le traditionalisme familial ne semble pas expliquer la relation inverse entre la fécondité et le pouvoir économique des femmes. En d'autres termes, la relation causale semble inversée par rapport aux régressions présentées au tableau 19.1. C'est probablement le pouvoir économique des épouses qui aide à déterminer leur fécondité plutôt que le contraire, une hypothèse courante dans la littérature (Mason, 1993). Sans se préoccuper de la nature exacte de cette explication, il est évident qu'avoir un enfant supplémentaire ne garantit pas à la femme, en général, un droit à la parole plus important dans les décisions économiques du ménage. Ce sont plutôt l'âge et une durée de mariage plus longue qui le lui assurent, de même que le fait de résider dans un ménage conjugal ou d'être la femme du chef d'un ménage collectif.

Les dernières variables relatives au statut familial des femmes concernent les deux mesures de la communication entre époux. Comme dans le cas de plusieurs autres variables considérées dans cette analyse, le caractère endogène de ces variables quant au pouvoir économique des femmes est incertaine. Les femmes qui ont une voix au chapitre importante dans les décisions économiques du ménage peuvent discuter plus fréquemment des ressources familiales ou des événements de la localité avec leur maris que les femmes qui ont peu droit à la parole. Il se peut aussi qu'en discutant des ressources financières de la famille ou des événements communautaires avec sa femme, un mari lui donne plus de pouvoir économique et social. En tout cas, les résultats de la régression suggèrent que le fait de discuter de questions non liées à la fécondité, telles que les ressources financières de la famille ou les événements de la localité, est lié à un droit plus important à la parole dans les décisions économiques de la famille dans les deux pays d'Asie du Sud, mais pas dans les trois autres pays. Il se peut que, dans les contextes où les époux vivent séparément et ne discutent pas d'un nombre importants de sujets, le fait d'avoir de telles discussions de manière assez fréquente est le signe d'une relation moins

traditionnelle et plus « conjugale » - et donc de conditions qui favorisent le pouvoir et l'autonomie de décision économiques de la femme.

Outre le statut familial, l'âge et l'éducation de la femme sont tous deux importants pour son droit à la parole dans les décisions économiques de la famille. Les femmes plus âgées et instruites ont généralement plus voix au chapitre que leurs homologues plus jeunes et moins instruites. C'est particulièrement vrai dans les trois pays d'Asie du Sud-Est, où les normes concernant la participation des femmes aux activités économiques sont relativement positives. En Asie du Sud, l'âge et l'éducation d'une femme ne sont pas très importants pour son droit à la parole dans les décisions économiques de la famille, contrairement à son statut vis-à-vis de son mari et des autres membres de son ménage. Ce n'est pas le cas en Asie du Sud-Est. Il semblerait donc que les variables de parenté soient particulièrement importantes pour le pouvoir économique des femmes dans les régions qui octroient généralement peu de liberté aux femmes et ont des structures familiales qui restreignent leur autonomie. Dans les régions dont les systèmes familiaux contraignent moins les femmes, les caractéristiques individuelles qui influencent leur expérience et leur indépendance sont, comme on peut s'y attendre, beaucoup plus importantes pour l'étendue de leur pouvoir de décision économique.

Du fait que nous traitons de plusieurs indicateurs du statut socio-économique de la famille, tirer des conclusions générales quant à l'impact de ce statut sur l'autonomie économique des femmes n'est pas toujours aisé. Les résultats du tableau 19.1 suggèrent cependant que plus le statut socio-économique de la famille est élevé, plus important est le pouvoir économique de l'épouse. Ceci peut en partie refléter le niveau plus élevé du revenu net dont disposent les femmes des familles de statut socioéconomique élevé par rapport à celles des familles pauvres[10]. En tous cas, cela ne suggère aucune tendance des ménages de statut socioéconomique élevé à refuser le pouvoir économique aux femmes.

Examinons maintenant les résultats concernant la liberté (ou l'absence de liberté) de mouvement des femmes, qui sont présentés au tableau 19.2. En général, le statut dans la famille ne change rien à la liberté de mouvement des femmes, excepté que l'épouse du chef de ménage jouit d'une plus grande liberté de mouvement que les belles-filles ou belles-sœurs, en particulier au Pakistan et en Inde. L'âge est également lié à la liberté de mouvement dans la plupart des régions, excepté aux Philippines. Dans les régions les plus conservatrices, les femmes plus âgées sont plus libres d'aller et venir que les jeunes mariées. Or, il est intéressant de constater que l'éducation des femmes n'est pas fortement liée à la liberté de

10. Une analyse précédente (Mason, 1996) avait cependant montré que l'indice de prise de décision économique ne reflète pas simplement les variations du revenu du ménage ; il reflète également les variations d'un ménage à l'autre de la latitude donnée aux épouses de participer aux décisions économiques.

mouvement, sauf en Malaisie où ce résultat est probablement un artefact des procédures d'échantillonnage[11]. Ainsi, le statut d'épouse du chef de ménage et l'âge sont les seules caractéristiques familiales et individuelles qui semblent favoriser la liberté de mouvement des femmes, en particulier dans les régions les plus conservatrices du sud de l'Asie.

Tableau 19.2.– Coefficients de corrélation linéaire entre le degré d'absence de liberté de mouvement et diverses variables familiales et contextuelles dans les cinq pays

| Variables | Pakistan | Inde | Malaisie | Thaïlande | Philippines | Ensemble |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ***Variables familiales*** | | | | | | |
| Durée du mariage | -0,01 | 0,02 | -0,02 | - | -0,03 | -0,02* |
| Épouse du chef | -0,35* | -0,20 | 0,03 | - | 0,14 | -0,20* |
| Est parente de son mari | 0,17 | 0,08 | 0,08 | - | 0,14 | 0,11 |
| Nombre d'enfants | -0,06 | 0,05 | 0,05 | - | 0,01 | 0,02 |
| Le couple discute de : | | | | | | |
| - questions de fécondité | 0,04 | -0,08 | 0,03 | - | 0,09 | 0,02 |
| - autres questions | -0,11 | -0,10* | 0,13 | - | 0,13 | -0,01 |
| ***Variables contextuelles*** | | | | | | |
| Âge de la femme | -0,03 | -0,08** | -0,05* | - | 0,01 | -0,04*** |
| Nombre d'années d'instruction | 0,01 | 0,01 | -0,06* | - | -0,02 | -0,02* |
| Niveau d'instruction du mari | -0,04* | 0,00 | 0,01 | - | -0,03 | -0,01 |
| Revenu du ménage : | | | | | | |
| - élevé (omis) | - | - | - | - | - | - |
| - moyen | -0,06 | 0,04 | -0,26 | - | -0,06 | -0,10 |
| - faible | 0,08 | 0,11 | -0,00 | - | 0,36 | 0,08 |
| Indice des biens possédés | 0,03 | 0,09* | 0,11 | - | -0,01 | 0,07** |
| Constante | 6,91** | 9,00** | 5,53** | - | 5,19** | 6,51** |
| $R^2$ | 0,08** | 0,35** | 0,34** | - | 0,41** | 0,42** |
| Nombre d'observations | 979 | 1 839 | 1 269 | - | 988 | 5 075 |

* Significatif, seuil de 0,05 - ** Significatif, seuil de 0,01.

11. En Malaisie, l'échantillon initial des femmes rurales malaises a été tiré en interrogeant des vendeuses rurales du marché de la ville de Kota Bharu ; la plupart de ces femmes étaient exceptionnellement instruites et ont été manifestement autosélectionnées du fait de leur aptitude à quitter leur village et à aller en ville pour vendre sur le marché. L'échantillon de vendeuses du marché à été complété plus tard par des femmes des bourgs ruraux environnants d'où venaient les vendeuses. Malgré cet ajout, il reste un biais de sélection d'échantillon en faveur des femmes à la fois instruites et aptes à aller en ville pour vendre leurs produits.

Bien qu'il soit souvent admis que la richesse permet aux familles d'Asie du Sud de respecter la tradition du *purdah*, les résultats du tableau 19.2 semblent indiquer qu'il existe peu de relation entre le statut socio-économique de la famille et la liberté de mouvement des épouses, en général et plus particulièrement en Asie du Sud (voir Balk, 1996, pour des résultats légèrement différents obtenus au Bangladesh). L'indice des biens possédés par le ménage est le seul indicateur du statut socio-économique qui a un lien significatif avec l'indice du mouvement. Bien que les résultats relatifs à cet indice aillent dans le sens prévu - ils sont positifs, ce qui signifie que les femmes des familles riches ont moins de liberté de mouvement que celles des familles pauvres - la relation est faible et n'est pas significative au Pakistan. Par conséquent, si on observe qu'en Inde les femmes des familles pauvres peuvent jouir d'une plus grande liberté de mouvement que celles des familles riches, rien ne laisse penser que cette relation existe au Pakistan ou dans les pays du Sud-Est asiatique.

S'agissant de l'exposition des femmes aux contrôles coercitifs, à savoir les coups et les menaces, les résultats des régressions sont indiqués au tableau 19.3. Les résultats concernant les variables familiales sont plutôt surprenants. Ils suggèrent que les femmes mariées depuis longtemps, qui ont beaucoup d'enfants et qui discutent avec leur mari de questions relatives à la fécondité sont souvent plus susceptibles d'être en butte aux contrôles coercitifs que les autres épouses. Ces résultats sont difficiles à interpréter. N'était le coefficient significatif ayant trait aux discussions sur les questions de fécondité, on pourrait les interpréter en termes de traditionalisme familial. Que ce soient les couples qui ont un comportement plutôt non conformiste, c'est-à-dire qui discutent de régulation des naissances et de fécondité, qui soient plus susceptibles de vivre une vie orageuse et violente que les couples qui n'ont pas ce type de comportement suggère cependant le contraire. En fait, lorsque les attitudes d'une femme vis-à-vis de son rôle sont contrôlées, aucun des résultats du tableau 19.3 n'est modifié de façon significative[12]. Par conséquent, bien que l'explication soit vague, il semblerait que les femmes mariées depuis longtemps et qui ont un nombre important d'enfants souffrent d'une plus grande coercition de la part de leur mari que leurs homologues plus jeunes.

Les résultats du tableau 19.3 indiquent clairement que le statut socioéconomique du ménage dans la localité est fortement et inversement lié aux contrôles coercitifs que vivent les femmes. Les femmes qui sont plus âgées, plus instruites, mariées à des hommes instruits, et dont les ménages jouissent de revenus relativement élevés et possèdent un nombre relativement important de biens, sont moins susceptibles d'être battues ou de subir des intimidations que les femmes plus jeunes, moins scolarisées et pauvres. Ainsi, dans de nombreuses régions d'Asie, l'intimidation et les

12. Le seul résultat qui diffère dans l'analyse des logits de rangs de ce qui est indiqué dans le tableau 19.3 est celui qui concerne le lien de parenté avec le mari. Aux Philippines, le coefficient de l'analyse logit pour cette variable n'est pas statistiquement significatif.

coups apparaissent comme des comportements favorisés par la pauvreté et l'ignorance. Peut-être la fécondité élevée entraîne-t-elle des tensions supplémentaires pour la famille, qui permettent d'expliquer la relation positive entre une descendance nombreuse et l'exposition à la violence, du moins au Pakistan. Dans tous les cas, pour l'absence de violences conjugales, il semble que le statut socioéconomique de la famille joue un rôle plus important que la position des femmes au sein de la famille ou du ménage.

Tableau 19.3.– Coefficients de corrélation linéaire entre le degré d'exposition aux contrôles coercitifs et diverses variables familiales et contextuelles dans les cinq pays

| Variables | Pakistan | Inde | Malaisie | Thaïlande | Philippines | Ensemble |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ***Variables familiales*** | | | | | | |
| Durée du mariage | 0,01 | 0,01 | - | 0,02** | 0,01 | 0,01** |
| Épouse du chef | -0,06 | -0,02 | - | 0,02 | -0,00 | -0,01 |
| Est parente de son mari | -0,02 | -0,02 | - | 0,03 | -0,14* | -0,01 |
| Nombre d'enfants | 0,05** | -0,01 | - | 0,02 | -0,00 | 0,02* |
| Le couple discute de : | | | | | | |
| - questions de fécondité | 0,01 | 0,06** | - | 0,01 | 0,01 | 0,02** |
| - autres questions | 0,02 | -0,06** | - | 0,06** | -0,03 | 0,00 |
| ***Variables contextuelles*** | | | | | | |
| Âge de la femme | -0,02* | -0,01 | - | -0,02** | -0,01 | -0,01** |
| Nombre d'années d'instruction | -0,02* | -0,02* | - | -0,01 | -0,01 | -0,01** |
| Niveau d'instruction du mari | -0,00 | -0,02** | - | -0,01 | -0,02** | -0,01** |
| Revenu du ménage : | | | | | | |
| - élevé (omis) | - | - | - | - | - | - |
| - moyen | 0,03 | 0,07 | - | 0,06 | 0,07 | 0,06* |
| - faible | 0,05 | 0,13* | - | 0,02 | 0,07 | 0,07** |
| Indice des biens possédés | -0,03 | -0,01 | - | -0,04** | -0,00 | -0,03** |
| Constante | 1,32** | 1,04** | - | 0,91** | 1,32** | 1,39** |
| $R^2$ | 0,10** | 0,11** | - | 0,07** | 0,17** | 0,15** |
| Nombre d'observations | 970 | 1 828 | - | 2 192 | 988 | 5 978 |

* Significatif, seuil de 0,05 - ** Significatif, seuil de 0,01.

Avant de clore cette discussion des résultats de la régression, nous souhaitons brièvement faire des remarques sur le rôle de la localité et du pays dans la définition des trois facettes de l'autonomie des femmes qui ont été examinées. Afin de comprendre le rôle du contexte social, nous avons calculé les coefficients de corrélation entre les trois mesures de l'autonomie des femmes et des variables binaires de la localité, sans inclure aucune des caractéristiques familiales ou individuelles. Les coefficients $R^2$ obtenus de

ces régressions ainsi que ceux des régressions des tableaux 19.1 à 19.3 sont indiqués dans le tableau 19.4. Ces résultats suggèrent deux choses :

– Premièrement, il est clair que le contexte social joue un rôle très important dans la définition de l'autonomie des femmes, en particulier leur pouvoir de décision économique et leur liberté de mouvement. Dans toutes les équations de régression nationales, le contexte social peut être responsable de 92 % de la variation du pouvoir de décision économique des femmes que peut expliquer l'ensemble des variables (0,45/0,49). De même que le contexte social peut expliquer 95 % de la variation de la liberté de mouvement des femmes, et 73 % de la variation de l'exposition aux contrôles coercitifs. Par conséquent, l'hypothèse de base de cette étude, selon laquelle le contexte social influence fortement l'autonomie des femmes, est confirmée.

Tableau 19.4.– Rapports entre les coefficients de corrélation $R^2$ des équations contenant l'ensemble des variables et ceux des équations contenant uniquement les indicateurs de la localité ou du pays

| Indice d'autonomie | Ensemble des variables | Indicateurs de la localité ou du pays uniquement | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Pakistan | Inde | Malaisie | Thaïlande | Philippines | Ensemble |
| Économique | 0,49 | 0,04 | 0,08 | 0,16 | 0,06 | 0,09 | 0,45 |
| Mouvement | 0,42 | 0,02 | 0,29 | 0,31 | - | 0,40 | 0,40 |
| Coercition | 0,15 | 0,04 | 0,07 | - | 0,02 | 0,13 | 0,11 |

– Deuxièmement, si l'on compare les coefficients de corrélation $R^2$ des équations de régression interpays à ceux des équations intrapays, il devient clair que l'aspect du contexte social qui joue le rôle le plus important varie selon l'aspect de l'autonomie des femmes que l'on considère. Concernant l'indice du pouvoir économique, la valeur du coefficient de corrélation $R^2$ est beaucoup plus importante dans l'équation interpays que dans n'importe laquelle des équations intrapays. Ceci suggère que le contexte national joue un rôle beaucoup plus important dans la définition du pouvoir de décision économique des femmes que le contexte local à l'intérieur des pays. Ce n'est pas le cas pour la liberté de mouvement ou l'exposition aux contrôles coercitifs. Ici, les coefficients de corrélation $R^2$ interpays ont pratiquement la même valeur que certains des coefficients $R^2$ intrapays. Concernant ces aspects de l'autonomie des femmes, le contexte local à l'intérieur du pays est aussi important que le contexte national. Nous ignorons à quoi tient ce résultat, mais projetons d'explorer davantage ce point dans une analyse future.

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Nous avons exploré brièvement ici les corrélations familiales de l'autonomie et du pouvoir des femmes en Asie du Sud et du Sud-Est, en utilisant des données spécialement collectées à partir d'un échantillon d'environ une soixantaine de localités au Pakistan, en Inde, en Malaisie, en Thaïlande et aux Philippines. Reprenant à son compte la mise en garde maintes fois répétée que le « statut » des femmes est un concept multidimensionnel (par ex., Whyte, 1978), l'analyse a mis en lumière différentes corrélations des trois éléments examinés : le pouvoir de décision économique, la liberté de mouvement et l'exposition aux contrôles coercitifs dans la famille. Dans certains cas, les corrélations de l'autonomie des femmes variaient également selon le pays, une observation compatible avec une autre mise en garde fréquente, à savoir que le « statut » des femmes dépend du contexte (Mason, 1986). Par exemple, au Pakistan et en Inde, la durée d'union d'une femme et le fait qu'elle soit l'épouse du chef de ménage déterminent son droit à la parole dans les décisions économiques de la famille, tandis que dans les trois pays du Sud-Est asiatique, l'âge et le niveau d'instruction d'une femme sont beaucoup plus importants. Ainsi, dans des contextes où les structures familiales traditionnelles et les normes relatives au genre accordent peu de pouvoir de décision économique aux femmes mariées, la confiance et l'expérience acquises après plusieurs années de mariage, et le pouvoir qu'une femme acquiert en tant qu'épouse du chef de ménage lui donnent plus de voix au chapitre dans les décisions financières. Dans les contextes où les structures familiales et les normes relatives au genre ne refusent pas le pouvoir économique aux femmes, l'étendue de ce dernier n'est, cependant, pas tant déterminée par l'accumulation d'expérience dans le mariage et le statut d'épouse du chef de ménage que par des caractéristiques individuelles telles que l'âge et l'éducation, qui offrent aux femmes une indépendance et une confiance en soi plus grandes.

Un résultat quelque peu étonnant est le fait qu'épouser un homme apparenté ne favorise pas le pouvoir de décision économique des femmes. Ce dernier est encore plus limité, en particulier dans les contextes sociaux où les mariages entre cousins croisés et entre oncle et nièce sont plus fréquents. Ce résultat inattendu ne peut pas être expliqué par un écart d'âge plus important entre les époux dans les mariages entre parents, ni par le degré de conservatisme familial (tel que mesuré par les attitudes de la femme vis-à-vis de son rôle). Quelle qu'en soit l'explication, il est cependant clair qu'épouser un parent ne favorise pas le droit à la parole d'une femme dans les décisions économiques de la famille, comme on l'a prétendu dans le passé.

Un autre résultat surprenant est la relation négative inattendue entre la fécondité des femmes, d'une part, et, d'autre part, leur pouvoir de décision économique et leur liberté de mouvement. On suppose souvent que remplir l'obligation traditionnelle de procréer favorise l'autonomie et le pouvoir des femmes, et qu'une fécondité élevée devrait par conséquent donner aux

femmes un « plus » en matière de pouvoir. Cependant, dans notre analyse, la relation entre le nombre d'enfants et deux des trois mesures de l'autonomie et du pouvoir est nettement négative ; autrement dit, plus une femme a des enfants, moins grand(e) est son pouvoir ou son autonomie. Il existe peut-être des régions (par exemple, en Afrique subsaharienne) où une fécondité élevée donne aux femmes un pouvoir ou une autonomie supplémentaire, mais cela ne semble pas être le cas en Asie du Sud et du Sud-Est. Nous supposons plutôt que la relation négative entre fécondité et autonomie des femmes en Asie reflète probablement les effets inhibiteurs de l'autonomie des femmes sur la fécondité (Balk, 1994 ; Mason, 1993 ; Morgan et Niraula, 1995).

En outre, cette analyse n'a pas confirmé une autre hypothèse courante, à savoir que le statut socioéconomique est inversement lié à l'autonomie des femmes, en particulier à leur liberté de mouvement, en Asie du Sud. Dans les contextes où l'isolement est imposé aux femmes, ou dans lesquels l'oisiveté féminine est utilisée comme un symbole important du statut socioéconomique élevé d'une femme, il est souvent supposé que les femmes des familles aisées jouissent d'une autonomie et d'un pouvoir moindres que les femmes des familles pauvres (Mason, 1987), résultat qui a été confirmé par certains (Balk, 1996). Toutefois, dans notre analyse, le statut socioéconomique des familles ou des femmes elles-mêmes n'est pas toujours négativement lié à leur autonomie et pouvoir individuels. En effet, dans le cas de l'exposition des femmes aux contrôles familiaux coercitifs, il est clair qu'être issue d'une famille de statut élevé est une des protections les plus importantes contre la contrainte familiale. De nouveau, il existe peut-être des contextes dans lesquels un statut socioéconomique élevé réduit l'autonomie des femmes, mais cela ne semble pas être le cas en Asie du Sud et du Sud-Est.

L'analyse présentée dans cette communication a permis de voir que le contexte social explique en grande partie les variations observées de l'autonomie et du pouvoir des femmes. Une des questions primordiales qui demeure sans réponse est, cependant, de savoir en quoi le contexte social est important. Nous avons pu établir qu'une grande partie de la variation du pouvoir de décision économique des femmes en fonction du contexte social s'observe entre les pays plutôt qu'à l'intérieur des pays. Pour ce qui concerne la liberté de mouvement et l'exposition aux contrôles coercitifs, il y a, cependant, autant de variation intrapays qu'interpays. Concernant plus particulièrement la variation intrapays, qu'elle soit due aux différences religieuses entre localités, à leur traitement différentiel des filles vis-à-vis de la scolarisation, de l'emploi ou des soins de santé, ou aux attitudes différentes concernant les rôles des époux, ce qui fait la différence en termes d'autonomie et de pouvoir de la femme reste à explorer. Une analyse future dans le cadre du présent projet mettra l'accent sur cette question.

**Remerciements**

Cette recherche a été financée par la Fondation Rockefeller, la Fondation Andrew W. Mellon et par la bourse RO1 HD33757 de l'Institut national de santé infantile et de développement humain. Je remercie mes collaborateurs pour leurs efforts substantiels : Napaporn Chayovan, Shireen J. Jejeebhoy, Shyamala Nagaraj, Corazon M. Raymundo, Zeba A. Sathar et Herbert L. Smith, ainsi que Philip Morgan pour ses commentaires sur une version préliminaire.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BALK, D. (1994), « Individual and Community Aspects of Women's Status and Fertility in Rural Bangladesh », *Population Studies,* vol. 48, n° 1, p. 21-45.

BALK, D. (1996), « Defining Gender Norms in Rural Bangladesh: A Social Demographic Analysis », *East-West Center Working Papers,* Population Series, n° 78.

DYSON, T., et M. MOORE (1983), « On Kinship Structure, Female Autonomy, and Demographic Behavior in India », *Population and Development Review,* vol. 9, n° 1, p. 35-60.

MASON, K. O. (1986), « The Status of Women: Conceptual and Methodological Issues in Demographic Studies », *Sociological Forum,* n° 1, p. 284-300.

MASON, K. O. (1987), « The Impact of Women's Social Position on Fertility in Developing Countries », *Sociological Forum,* n° 2, p. 718-745.

MASON, K. O. (1993), « The Impact of Women's Position on Demographic Change During the Course of Development », in : N. Federici, K. O. Mason et S. Sogner, éd., *Women's Position and Demographic Change,* Oxford, Clarendon Press, p. 19-42.

MASON, K. O. (1996), « Wives' Economic Decision-Making Power in the Family in Five Asian Countries », *East-West Center Working Papers,* Population Series, n° 86 (à paraître dans : K. O. Mason, N. O. Tsuya et M. Kim Choe, éd., *The Changing Family in Comparative Perspective: Asia and the U.S.*, Honolulu, East-West Center et Nihon University).

MASON, K. O., H. L. SMITH, N. CHAYOVAN, B. LIMANONDA, S. J. JEJEEBHOY, L. LEAN LIM, S. NAGARAJ, C. M. RAYMUNDO, I. FERANIL et Z. A. SATHAR (1989), *Women's Status and Fertility in Five Asian Countries: Report on Phase I,* rapport pour la Rockefeller Foundation, New York.

MASON, K. O., avec la collaboration de A. Cardamone, J. Holdren et L. Retherford (1995), « Is the Situation of Women in Asia Improving or Deteriorating? », *Asia-Pacific Population Research Reports,* n° 6.

MORGAN, S. P., et B. B. NIRAULA (1995), « Gender Inequality and Fertility in Two Nepali Villages », *Population and Development Review,* vol. 21, n° 3, p. 541-561.

SMITH, H. L. (1989), « Integrating Theory and Research on the Institutional Determinants of Fertility », *Demography,* vol. 26, n° 2, p. 171-184.

SRINIVAS, M. N. (1976), *The Remembered Village,* Berkeley, University of California Press.

WHYTE, M. K. (1978), *The Status of Women in Preindustrial Societies,* Princeton, Princeton University Press.

20

# ÉTUDE DU STATUT DES FEMMES À PARTIR DES DONNÉES DE BASE DES ENQUÊTES DÉMOGRAPHIQUES ET DE SANTÉ

**Sunita KISHOR et Katherine NEITZEL**
Macro International
Calverton, États-Unis

La collecte de données sur le statut des femmes n'était pas l'objectif principal du programme des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), et, en général, ces données n'ont pas été utilisées pour étudier le statut des femmes[1]. Néanmoins, une grande partie des données habituellement collectées dans ces enquêtes peuvent être utilisées de façon très efficace pour mesurer plusieurs dimensions du statut des femmes. L'utilisation par les EDS d'un questionnaire standard avec des modifications mineures pour recueillir les données dans tous les pays, permet de développer des indicateurs identiques et rend possibles les comparaisons du statut des femmes entre les pays. Il existe peu, voire pas, de séries de données qui peuvent se comparer à la couverture et à la portée des données des Enquêtes Démographiques et de Santé : depuis son début, il y a une dizaine d'années, ce programme a enquêté plus d'un demi-million de femmes dans 47 pays ; de plus, la plupart de ces séries de données sont mises à la disposition du public. L'exploration des utilisations non traditionnelles de cette vaste source de données d'accès facile s'impose dans le climat de rigueur financière et budgétaire qui prévaut pour la recherche.

Malgré la possibilité empirique de comparer le statut des femmes entre pays offerte par les données des Enquêtes Démographiques et de Santé, il existe un scepticisme légitime sur l'utilité de telles comparaisons.

1. Cette communication ne s'intéresse qu'aux données collectées en utilisant les questionnaires de base des EDS. Les questions spécifiques aux pays, ou les questions de modules particuliers (par exemple, le module sur le sida, le module sur l'excision, le module sur le statut des femmes) utilisés dans certains pays, mais pas dans tous, ne sont pas examinées ici. Les critères utilisés pour construire l'indice synthétique du statut des femmes sont en annexe.

Pour commencer, il n'existe pas de définition reconnue du statut des femmes : des termes tels que l'émancipation des femmes, l'autonomie féminine, l'égalité des sexes, l'accès aux ressources et leur contrôle, et même le prestige, ont tous été utilisés dans la littérature pour définir le statut des femmes. En outre, le statut des femmes est multidimensionnel, ce qui rend sa mesure exceptionnellement difficile : non seulement il peut varier selon différentes dimensions, telles que le pouvoir de décision, la liberté de mouvement, l'accès à l'éducation, etc., mais il peut également varier selon les sphères dans lesquelles les femmes fonctionnent, telles que les sphères domestiques et non domestiques (Mason, 1986 ; Whyte, 1978). Ceci implique que les femmes peuvent très bien réussir dans une dimension du statut et moins bien dans une autre ; elles peuvent également avoir un statut élevé dans un domaine d'activité et pas dans un autre. Ce caractère multidimensionnel rend sans aucun doute complexes les tentatives de comparaison du statut des femmes entre pays. L'interaction du contexte culturel avec l'effet des différents indicateurs du statut des femmes ajoute également à la confusion, dans la mesure où les facteurs qui contribuent au statut élevé dans un pays peuvent ne pas être pertinents ou même affaiblir le statut des femmes dans un autre. Par exemple, la pratique des mariages consanguins semble être positivement liée au statut des femmes dans les États du Sud de l'Inde (Dyson et Moore, 1983), mais est considérée comme responsable du statut inférieur des femmes au Moyen-Orient (Moghadam, 1992).

Cependant, ceci n'annule pas l'intérêt des tentatives de mesure de cette variable, mais fournit quelques lignes directrices pour de telles comparaisons. En particulier :

– les hypothèses à la base de l'utilisation de tout indicateur du statut des femmes doivent être expliquées avec soin : la précision des hypothèses permettra de rendre explicites les biais culturels dans l'utilisation de l'indicateur, et de déterminer plus facilement si l'indicateur n'est pas pertinent ou s'il est culturellement inapproprié dans un pays ;

– les indicateurs doivent être définis, chaque fois qu'il est possible, en termes de différences entre les sexes : non seulement les différences entre hommes et femmes mesurent l'égalité des sexes, un objectif souhaitable d'un statut féminin élevé, mais elles minimisent l'ambiguïté interculturelle sur deux points : d'abord, un indicateur de la différence d'accès des femmes et des hommes aux ressources dans un même pays rend la comparaison entre pays possible sur la base de ces *différences*, et une « grande » ou une « petite » différence est susceptible d'avoir la même signification d'une culture à l'autre ; en second lieu, les comparaisons faites en termes de différences entre les sexes ont l'avantage de standardiser, à l'intérieur d'un pays, les conditions socioéconomiques en y comparant la situation des femmes à celle des hommes. Une telle standardisation est nécessaire dans la mesure où un indicateur donné n'est généralement pas déterminé par le seul système de stratification entre les sexes, mais est également influencé par des facteurs non liés au genre, qui peuvent varier entre les pays. Par conséquent, les conclusions basées sur la seule position des femmes, bien

que pertinentes du point de vue des droits de l'homme, peuvent être trompeuses en tant qu'indicateurs de l'inégalité entre les sexes ;
– compte tenu de la nature multidimensionnelle du statut des femmes, il convient de comparer le plus de dimensions possible ;
– toute mesure synthétique du statut des femmes devrait agréger plusieurs dimensions, chacune étant représentée par plusieurs indicateurs avec leurs justifications et les hypothèses qui conditionnent leur utilisation.

Nous utilisons dans cette communication les données des EDS d'un sous-échantillon de 25 pays enquêtés depuis 1991, afin de construire plusieurs indicateurs différents de l'accès des femmes aux ressources et possibilités économiques et sociales. Chaque fois que cela est possible, des comparaisons sont faites en termes de différences entre les sexes. Là où des données correspondantes portant sur les hommes ne sont pas disponibles, la situation des femmes est décrite en termes absolus plutôt que relatifs, en utilisant les indicateurs que nous pensons être les moins ambigus du point de vue culturel. Nous commençons par examiner quelles questions, parmi toutes celles qui sont incluses dans les questionnaires de base, sont les plus pertinentes pour étudier le statut des femmes. Cette analyse est suivie par la sélection d'indicateurs construits à partir des données des EDS, qui peuvent être utilisés pour comparer les différentes dimensions du statut des femmes entre les pays. Enfin, nous examinons une mesure synthétique possible du statut des femmes, basée sur les indicateurs en question combinés avec d'autres facteurs de statut des femmes, et classons les 25 pays en utilisant cette mesure.

## LES DONNÉES

Les Enquêtes Démographiques et de Santé comportent habituellement un « questionnaire ménage » et un « questionnaire individuel femme ». Ces questionnaires contiennent une série de questions « de base » qu'on pose, avec peu de modifications, dans tous les pays enquêtés. Les questions considérées comme « de base » ont varié à travers les trois phases de l'EDS. Étant donné que la majorité des pays que nous comparons dans cette communication ont été enquêtés dans le cadre de la seconde phase de l'EDS, cette discussion se limite aux questions considérées comme fondamentales dans la seconde phase de l'EDS[2].

2. Des 25 pays inclus dans cette communication, ceux qui n'ont pas été enquêtés dans la phase II de l'EDS sont : le Ghana, le Kénya, le Bangladesh, les Philippines, la Turquie et la Bolivie. Ces pays ont tous été enquêtés dans le cadre de l'actuelle phase (troisième) de l'EDS. Pour ce qui concerne les différences entre les questionnaires de base des phases II et III de l'EDS, voir Macro, 1994. Noter également qu'il n'est pas utile de poser toutes les questions du questionnaire de base dans tous les pays.

Le *questionnaire ménage* recueille les informations sur le sexe, l'âge, l'éducation et le statut de chef de ménage ou le lien avec le chef de ménage pour tous les membres et visiteurs du ménage. Est membre d'un ménage toute personne qui y réside habituellement, et est visiteur une personne n'appartenant pas au ménage, qui y a dormi la nuit précédant l'enquête. En outre, des informations sont également recueillies sur la possession par le ménage d'un certain nombre de biens de consommation, et sur l'accès aux installations sanitaires, à l'eau et à l'électricité. Tout adulte présent dans le ménage sélectionné peut être la personne interrogée du ménage.

Le *questionnaire individuel* recueille des données sur les femmes en âge de procréer (15-49 ans). Chaque femme éligible dans les ménages sélectionnés est interrogée sur les intentions et les comportements en matière de procréation, la connaissance et la pratique de la contraception, la disponibilité de la planification familiale, l'allaitement et la santé, la taille et le poids des femmes, la taille et le poids des enfants âgés de 5 ans ou moins. De plus, des données sont recueillies sur les caractéristiques de base de chaque femme : son état matrimonial, son niveau d'instruction, son activité, son exposition aux médias, et, si elle est ou a été mariée, le niveau d'instruction et l'activité de son mari.

La reproduction, la contraception, la santé et la mortalité des enfants ont été les principaux points sur lesquels la collecte des données et les activités de diffusion des EDS ont mis l'accent. Ces données sont largement utilisées pour fournir des taux de fécondité, de prévalence contraceptive et de mortalité infantile au niveau national. On utilise habituellement le questionnaire du ménage pour identifier les femmes à interroger, et les données sur les caractéristiques de base pour « fournir des informations sur les caractéristiques susceptibles d'influencer la fécondité et le comportement reproductif » (IRD/Macro, 1990). En revanche, en ce qui concerne le statut des femmes, on recourt principalement aux données sur les caractéristiques de base des femmes et à celles qui sont recueillies à partir du questionnaire ménage.

Mason (1995, p. 3) suggère que l'on peut adopter le concept de répartition des indicateurs du statut des femmes en deux catégories : « les indicateurs des moyens de parvenir à des résultats ou statuts souhaitables » et « les indicateurs de ces résultats ou statuts eux-mêmes ». Bien que certains indicateurs du statut des femmes soient susceptibles d'être à la fois « moyens » et « résultats », nous nous contenterons de dire que les données de l'EDS permettent de développer les deux types d'indicateurs. En particulier, les données du questionnaire ménage portant sur l'éducation, le statut socioéconomique et le statut de chef de ménage génèrent des indicateurs de l'inégalité entre les sexes dans l'accès aux ressources. De tels indicateurs, non seulement permettent de voir si le résultat souhaitable de l'égalité des sexes dans l'accès aux ressources est atteint, mais ils

constituent également l'idéal, comme on l'a dit précédemment, pour des comparaisons entre pays. Les changements d'une génération à l'autre informent sur les changements au cours du temps. Les informations individuelles sur la fécondité des femmes, l'utilisation de la contraception et l'aptitude à discuter des désirs de procréation avec le mari fournissent également des indicateurs de la réalisation ou non des « résultats et statuts souhaitables ».

D'autre part, les données individuelles sur l'éducation des femmes, l'exposition aux médias et l'activité produisent des indicateurs concernant des « moyens pour parvenir aux résultats souhaitables ». Une comparaison de l'éducation et de l'activité des maris et des femmes informe sur les inégalités potentielles de ressources au sein des ménages. Les données sur le temps que mettent les femmes des ménages ne disposant pas d'eau pour aller puiser l'eau, sur les options de garde des enfants pour les femmes qui travaillent et ont un enfant âgé de moins de cinq ans, et sur les estimations du taux de dépendance peuvent être utilisées pour mesurer indirectement la charge de travail des femmes. L'information sur l'âge au mariage et à la première naissance peut indiquer dans quelle mesure les chances des femmes sont limitées.

D'autres exemples de types d'indicateurs donnant un aperçu des différentes dimensions du statut des femmes sont disponibles par ailleurs (Kishor et Neitzel, 1996). Nous présentons dans cette communication un choix d'illustrations de ce que l'on peut apprendre du statut des femmes dans 25 pays si les données des EDS sont utilisées avec imagination. Ces exemples illustrent le potentiel des EDS pour l'examen du statut des femmes.

## LE DEGRÉ DE PAUVRETÉ RELATIVE DES FEMMES ET DES HOMMES

Les données des EDS sur les équipements de base disponibles dans chaque ménage et la possession de biens de consommation durables peuvent être utilisées ensemble ou séparément pour développer divers indices de conditions de vie. L'Indice des Équipements et des Biens (IEB) est un exemple d'indice de conditions de vie basé sur les données des EDS. Cet indice comporte quatre catégories de conditions de vie (supérieure, intermédiaire-supérieure, intermédiaire et inférieure) basées sur l'accès individuel aux équipements de base et aux biens durables suivants : les installations sanitaires, l'eau potable et non potable, l'électricité, la radio, la télévision, le réfrigérateur et la voiture (voir annexe). On suppose qu'un

individu a accès à ces équipements de base et à ces biens d'équipement si le ménage dans lequel il vit les possède[3].

Un examen du rapport de masculinité de la population dans les différentes catégories de l'IEB peut donner une idée du degré de pauvreté ou de richesse relative des hommes et des femmes. Cependant, étant donné que les rapports de masculinité des populations des différents pays varient, on peut comparer la représentation relative des femmes par rapport aux hommes dans chaque catégorie de l'IEB et dans la population totale du pays. Les femmes sont surreprésentées dans une catégorie donnée de l'IEB si le rapport de masculinité de la population dans cette catégorie est inférieur au rapport de masculinité total ; inversement, les femmes sont sous-représentées si le rapport de masculinité dans la catégorie est supérieur au rapport total.

Dans le graphique 20.1, chaque pays est représenté par quatre barres, une pour chaque catégorie de l'IEB. La longueur de la barre pour chaque catégorie est la différence absolue entre le rapport de masculinité total et celui de la catégorie de l'IEB considérée. Toute barre représentant une valeur négative indique une sous-représentation des femmes dans cette catégorie, et toute barre ayant une valeur positive indique une sur-représentation des femmes dans cette catégorie.

Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie SUPÉRIEURE de l'IEB dans 13 des 23 pays représentés, et cette surreprésentation est d'environ 5 points ou plus partout sauf au Bangladesh. En outre, dans les cinq pays d'Amérique latine et des Caraïbes, aux Philippines et au Pakistan, les femmes sont surreprésentées de 10 points ou plus dans cette catégorie. Là où les femmes sont sous-représentées, nous voyons que cette sous-représentation n'est supérieure à 5 points que dans environ la moitié de ces pays. Dans la catégorie INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEURE, les femmes sont surreprésentées dans environ la moitié des pays et sous-représentées dans les autres. Cependant, dans cette catégorie, la sur- et la sous-représentation ne dépassent 10 points qu'au Malawi et au Rwanda. Dans ces deux derniers pays, les femmes sont sous-représentées dans cette catégorie de 25 points ou plus.

3. Dans les 23 pays pour lesquels nous pouvons comparer ces données, la distribution de la population selon l'Indice des Équipements et des Biens (IEB) est extrêmement irrégulière. Dans la plupart des pays, la grande majorité de la population est concentrée dans la catégorie INTERMÉDIAIRE, et les catégories SUPÉRIEURE et INFÉRIEURE ne représentent plus de 10 % de la population que dans 9 pays. Cette distribution déséquilibrée de la population selon les valeurs de l'IEB reflète les conditions de vie très mauvaises de la majorité des populations enquêtées. Les définitions des catégories de l'IEB sont en annexe.

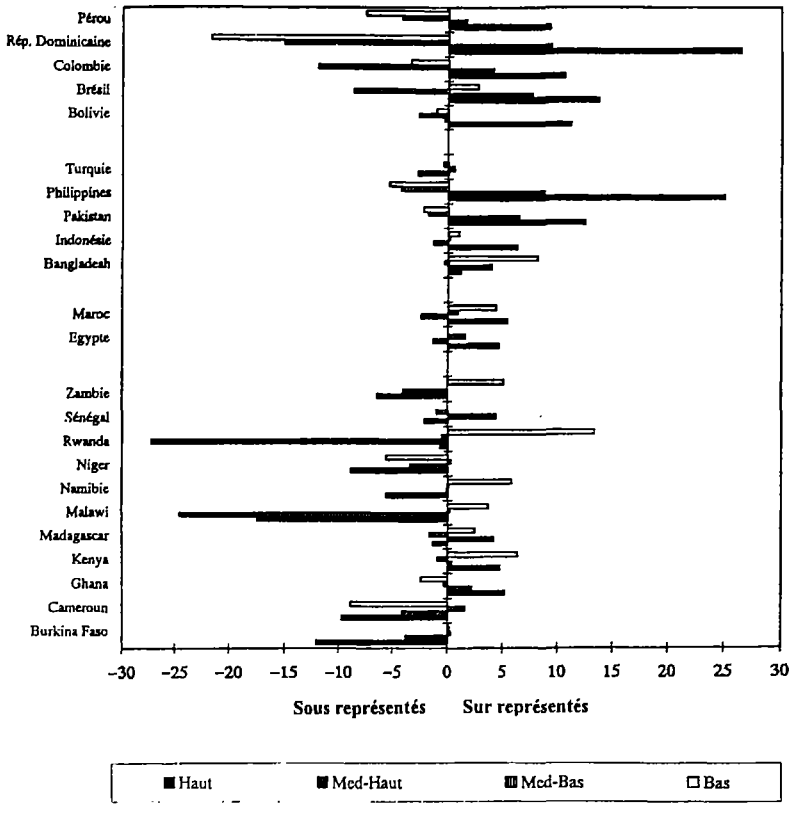


Graphique 20.1. Sur- et sous-représentation des femmes dans chaque catégorie d'IEB

À l'autre extrémité de l'échelle de pauvreté-richesse, les femmes sont surreprésentées dans la catégorie INFÉRIEURE dans environ la moitié des pays pour lesquels les données sont disponibles, la surreprésentation n'étant supérieure à 5 points que dans cinq de ces pays. Dans cinq pays également, les femmes sont sous-représentées dans cette catégorie de plus de 5 points. C'est en République dominicaine que l'on observe la sous-représentation la plus grande (22 points). Enfin, dans la catégorie INTERMÉDIAIRE, nous n'observons que de très faibles déviations négatives et positives de la plupart des pays. Les seules exceptions sont le Brésil, la Colombie et la République dominicaine, où les femmes sont sous-représentées de plus de 8 points dans cette catégorie.

Cette comparaison donne une bonne idée du degré de pauvreté relative des femmes : les femmes ne sont pas nécessairement concentrées à l'une ou l'autre extrémité de l'échelle de pauvreté-richesse. En effet, comparées aux hommes, elles sont souvent autant surreprésentées que sous-représentées dans les catégories « riches » ; et elles sont souvent autant sous-représentées que surreprésentées dans les catégories « pauvres ». En particulier, le degré de surreprésentation des femmes dans la catégorie SUPÉRIEURE (quand elle a lieu) est généralement supérieur au degré de sous-représentation. Le contraire est vrai pour la catégorie INFÉRIEURE. De plus, il existe différents modèles dans les différentes régions du monde. En Amérique latine et aux Caraïbes, on trouve plus d'hommes que de femmes dans les catégories « pauvres » de l'IEB, et beaucoup plus de femmes que d'hommes dans les catégories « riches ». Ceci est également vrai dans certains pays asiatiques. Cependant, dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, c'est le contraire qui semble vrai. Aucune différence systématique n'est perceptible dans les pays d'Afrique du Nord comme le Maroc et l'Égypte.

## LE STATUT DE CHEF DE MÉNAGE FÉMININ : FRÉQUENCE ET DÉSAVANTAGE RELATIF

La fréquence et le désavantage relatif des femmes chefs de ménage sont d'importance, pour mesurer le statut des femmes, pour plusieurs raisons. Les femmes qui sont chefs de ménage peuvent être plus autonomes et avoir plus de contrôle sur les ressources que les autres femmes. Cependant, en raison également de leur position, les femmes chefs de ménage, comme leurs homologues masculins, peuvent être les principales pourvoyeuses de ressources pour leurs propres besoins et ceux des personnes qui dépendent d'elles. Le statut et la survie économiques des ménages dirigés par une femme, et la relative vulnérabilité de ceux qui y vivent dépendront par conséquent de facteurs tels que les caractéristiques du ménage et du chef de ménage, la composition du ménage, le

désavantage relatif auquel les femmes sont confrontées par rapport aux hommes pour accéder aux ressources sociales, et l'avantage relatif dont les femmes peuvent jouir en fonction de leur plus grand potentiel apparent pour accéder au soutien interfamilial et aux ressources à travers les canaux informels (Lloyd et Gage-Brandon, 1993 ; Haddad, 1990 ; Bruce, 1989).

Dans les EDS, le chef du ménage est « ...la personne considérée comme responsable du ménage. Cette personne peut le devenir sur la base de l'âge (la plus âgée), du sexe (généralement l'homme, mais pas nécessairement), du statut économique (la personne qui subvient principalement aux besoins) ou pour d'autres raisons. C'est l'enquêté qui définit le chef de ménage » (IRD/Macro, 1990, p. 32). Cette définition du statut de chef de ménage comporte d'importantes limites, en particulier lorsque l'on étudie le statut des femmes. La propension des femmes à se percevoir elles-mêmes comme chefs de ménage, ou d'autres à déclarer une femme comme chef de ménage, en particulier si un adulte de sexe masculin vit dans le ménage, est fonction du statut des femmes et variera selon les cultures. En outre, cette définition rend flou le lien entre le statut de chef de ménage et la responsabilité économique. Ainsi, tandis que l'intérêt que l'on porte au sexe du chef de ménage provient en grande partie de l'hypothèse selon laquelle le chef de ménage est le principal responsable du bien-être économique et social du ménage, il y a une proportion inconnue de chefs de ménage dans les EDS, hommes et femmes, pour lesquels cette hypothèse ne peut pas être démontrée. Il est nécessaire de garder à l'esprit ces limitations des définitions au cours de la discussion qui suit.

Le graphique 20.2 donne, pour chaque pays, le pourcentage des ménages dirigés par une femme et le pourcentage de la population totale vivant dans des ménages dirigés par une femme. Les ménages dirigés par une femme représentent au moins 10 % des ménages dans la plupart des pays, et, dans environ la moitié des pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine, ils représentent au moins 20 % des ménages. Ils sont plus fréquents au Ghana, au Kénya et en Namibie, où environ un tiers de l'ensemble des ménages ont à leur tête une femme. Dans tous les pays, les ménages dirigés par une femme représentent une proportion plus faible de la population totale que de l'ensemble des ménages, ce qui indique que la taille des ménages dirigés par une femme est inférieure à celle des ménages dirigés par un homme. Néanmoins, au moins 10 % des personnes vivent dans un ménage dirigé par une femme dans la plupart des pays sauf en Asie. Au Ghana, au Kénya, au Malawi, en Namibie et en République dominicaine, entre un cinquième et un tiers de la population vit dans des ménages dirigés par une femme.

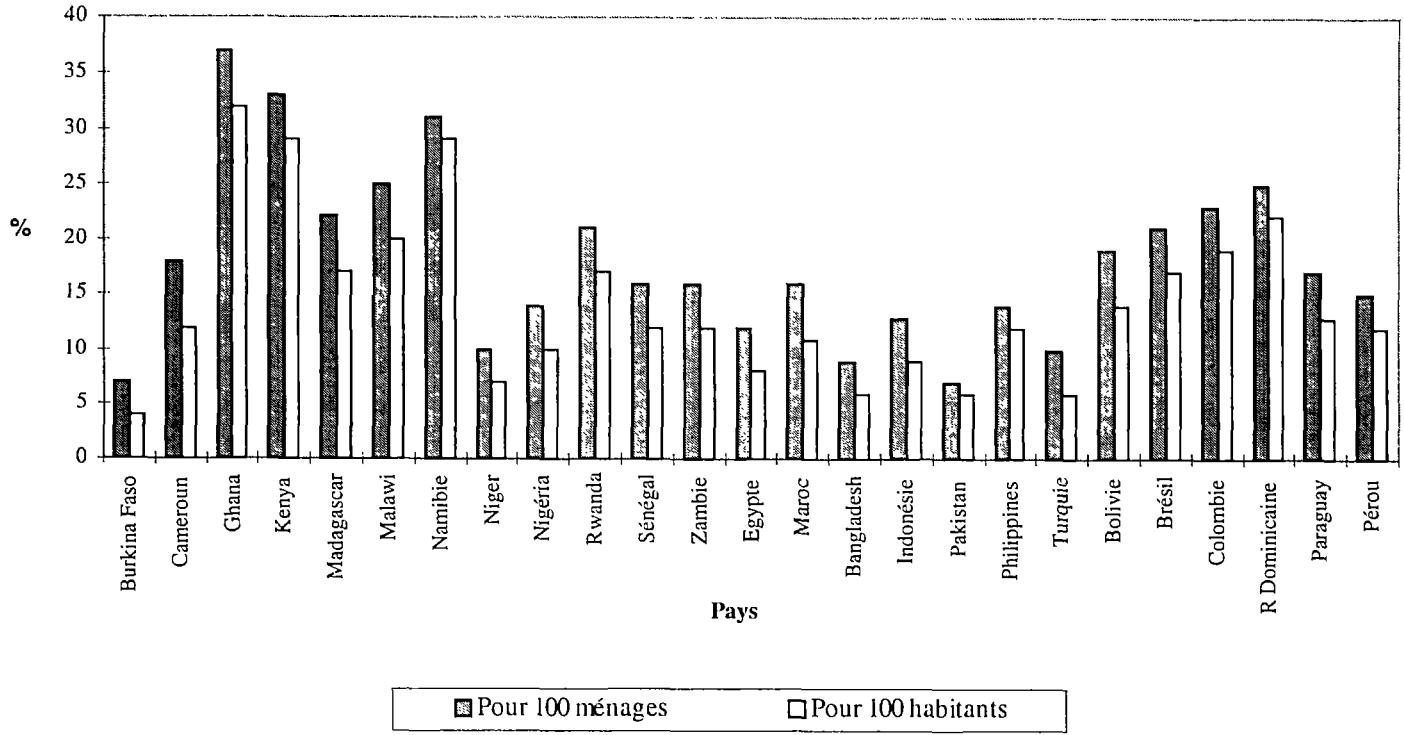


Graphique 20.2. Part des ménages dont le chef est une femme dans l'ensemble des ménages et dans la population totale

Par conséquent, même sur la base d'une définition ayant des limites, les ménages dirigés par une femme sont clairement un phénomène important, sauf en Asie. La position relative des ménages dirigés par une femme, comparée à celle des ménages ayant à leur tête un homme, est examinée à travers trois dimensions différentes : leur composition par sexe, le « type » de ménage (un adulte seul, plus d'un adulte, des adultes et des enfants, et un adulte seul et des enfants), et leur part parmi les ménages classés dans les catégories les plus « riches » de l'IEB. Tandis que cette dernière dimension mesure directement à quel point les ménages ayant à leur tête une femme sont économiquement défavorisés par rapport aux ménages dirigés par un homme, les deux premières examinent les sources potentielles du désavantage. Dans la mesure où il existe une discrimination contre les femmes dans l'accès aux ressources sociales, une composition principalement féminine des ménages dirigés par une femme pourrait mettre doublement en danger de tels ménages : non seulement les femmes chefs sont elles-mêmes défavorisées par rapport aux hommes chefs en termes d'accès aux ressources sociales, mais une proportion plus grande de membres de ces ménages souffrent du même désavantage. Parmi les différents types de ménages, le type « un adulte et des enfants » est susceptible d'être le plus vulnérable. Le type « un adulte seul » est également susceptible d'être vulnérable si l'adulte est âgé ou infirme.

Une comparaison des ménages dirigés par une femme indique des rapports de masculinité principalement « féminins » à la fois en termes absolus et relatifs par rapport aux ménages ayant à leur tête un homme (tableau 20.1). En effet, pour chaque homme dans les ménages dirigés par une femme, on a entre 1,4 et 2 femmes. Dans les ménages dirigés par un homme, par contre, il y a plus d'hommes que de femmes dans la grande majorité des pays. Étant donné qu'on peut affirmer que la composition principalement féminine des ménages dirigés par une femme résulte de ce que de tels ménages comprennent nécessairement au moins une femme - la femme chef de ménage -, les rapports de masculinité des ménages ayant à leur tête une femme ont été recalculés en excluant le chef de ménage (dernière colonne). Cependant, tandis que l'exclusion du chef de ménage « masculinise » les ménages dirigés par une femme, cela ne change pas le fait que la composition de ces ménages est, dans la plupart des pays, plus féminine que celle des ménages dirigés par un homme.

Une comparaison de la répartition des ménages selon le sexe de leur chef et le type de ménage (tableau 20.1.A, en annexe) indique que les ménages dirigés par un homme sont principalement de type « plusieurs adultes avec enfants ». Cette catégorie représente aussi en général la part la plus élevée des ménages dirigés par une femme. Cependant, il faut souligner que, parmi les ménages ayant à leur tête une femme, la catégorie « adulte avec enfants » est significative dans tous les pays, représentant entre 6 % et 45 % des ménages dirigés par une femme, mais qu'elle ne dépasse jamais 5 % des ménages dirigés par un homme. Dans la plupart des pays également, une proportion plus élevée de ménages dirigés par une

femme ne comprennent qu'un adulte - une catégorie qui pourrait être vulnérable si ces adultes étaient âgés ou infirmes. Ainsi, il y a une diversité plus grande dans la composition des ménages dirigés par une femme que dans celle des ménages ayant à leur tête un homme, et une proportion beaucoup plus grande de ménages dirigés par une femme se trouve dans la catégorie la plus vulnérable (un adulte vivant seul avec des enfants).

Tableau 20.1.– Rapport de masculinité des ménages selon le sexe du chef de ménage

| Pays | Rapport de masculinité des ménages dirigés par un homme | Rapport de masculinité des ménages dirigés par une femme | |
|---|---|---|---|
| | | Chef inclus | Chef exclu |
| Burkina Faso | 96,2 | 56,9 | 89,7 |
| Cameroun | 101,6 | 50,1 | 83,8 |
| Ghana | 125,2 | 50,1 | 92,7 |
| Kénya | 110,2 | 59,9 | 96,1 |
| Madagascar | 100,9 | 63,5 | 107,7 |
| Malawi | 111,0 | 54,6 | 93,7 |
| Namibie | 108,4 | 65,3 | 92,3 |
| Niger | 101,5 | 55,4 | 86,9 |
| Nigéria | 105,2 | 54,0 | 91,7 |
| Rwanda | 106,9 | 59,8 | 97,9 |
| Sénégal | 97,0 | 60,6 | 78,9 |
| Zambie | 107,0 | 57,7 | 91,1 |
| Égypte | 109,0 | 64,9 | 117,6 |
| Maroc | 101,9 | 58,4 | 98,6 |
| Bangladesh | 105,4 | 59,5 | 101,9 |
| Indonésie | 105,1 | 52,4 | 98,7 |
| Pakistan | 110,4 | 73,8 | 108,6 |
| Philippines | 107,6 | 68,6 | 111,5 |
| Turquie | 103,7 | 49,4 | 98,0 |
| Bolivie | 105,2 | 54,2 | 99,5 |
| Brésil | 105,8 | 57,4 | 97,7 |
| Colombie | 103,0 | 57,5 | 96,3 |
| Paraguay | 108,0 | 66,2 | 113,6 |
| Pérou | 105,3 | 63,2 | 101,7 |
| Rép. dominicaine | 110,6 | 64,6 | 107,2 |

Enfin, le graphique 20.3 montre la part des ménages « riches » (*ménages se trouvant dans les catégories* SUPÉRIEURE *et* INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEURE) selon le sexe du chef de ménage. De façon nette, dans la majorité des pays, il y a proportionnellement plus de ménages « riches » parmi ceux qui sont dirigés par un homme que parmi ceux qui ont à leur tête une femme, et l'inverse est vrai pour les ménages « pauvres ». Les seuls pays où les ménages « riches » comprennent une proportion plus grande de ménages dirigés par une femme comparativement aux ménages qui ont à leur tête un homme sont : le Burkina Faso, le Sénégal, le Pakistan, les Philippines et la République dominicaine.

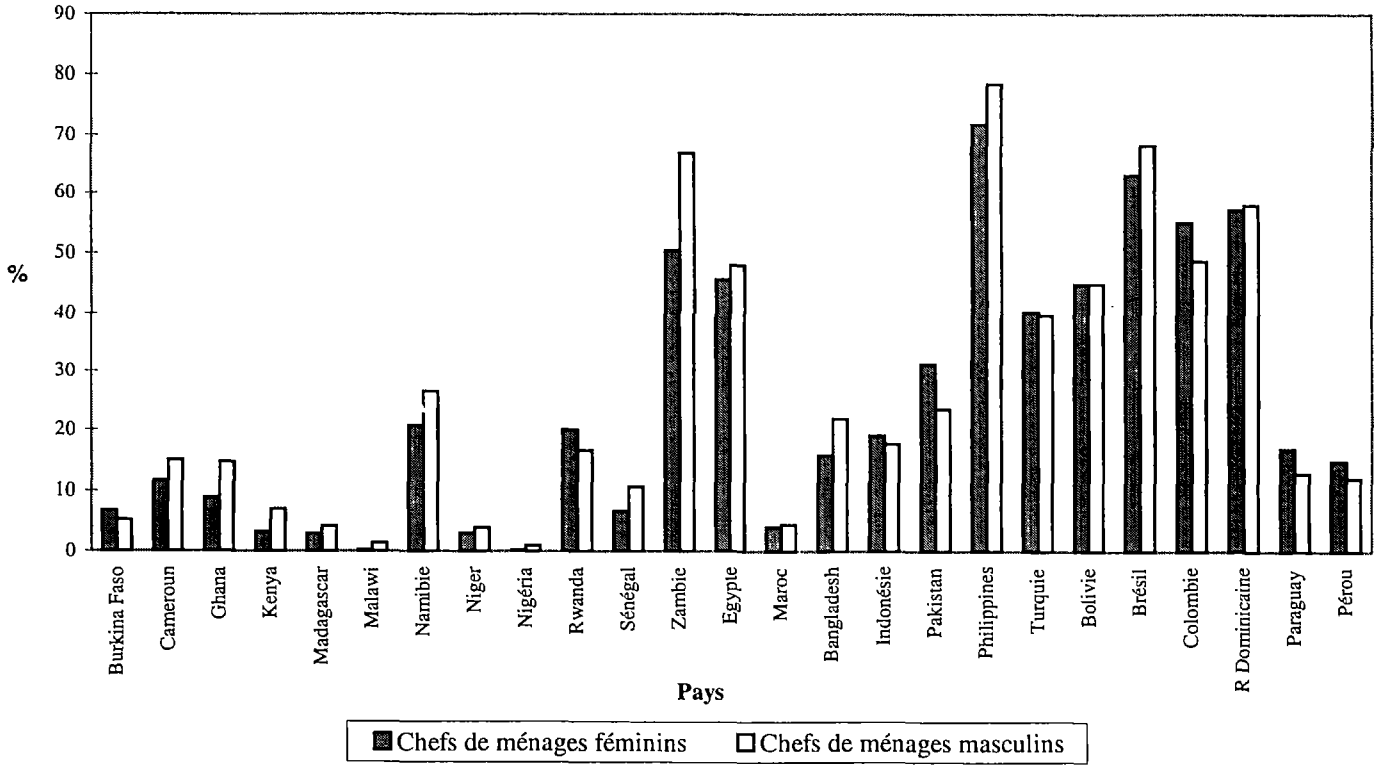


Graphique 20.3. Proportion de ménages dans les catégories Supérieure et Intermédiaire-Supérieure de l'IEB selon le sexe du chef de ménage

Dans trois des quatre pays d'Amérique latine restants, les ménages dirigés par un homme et ceux qui sont dirigés par une femme ne semblent pas différer selon le statut économique. Ainsi, en Amérique latine, les ménages qui ont une femme à leur tête ne sont pas nécessairement plus défavorisés économiquement que ceux qui sont dirigés par un homme, bien qu'ils le soient dans la plupart des autres régions du monde.

En général, malgré les limites qui leur sont propres, les données des EDS sur le statut de chef de ménage indiquent à la fois la fréquence importante des ménages dirigés par une femme et leur vulnérabilité plus grande, en particulier en Afrique subsaharienne.

## L'ACCÈS À L'ÉDUCATION SECONDAIRE

Les données des EDS sur l'éducation peuvent être utilisées pour étudier non seulement l'accès des femmes à l'éducation, mais également les différences d'éducation entre les sexes en termes à la fois de nombre d'années d'éducation et de niveau d'instruction. Le niveau d'instruction est une variable standardisée dont les catégories sont : aucune instruction, primaire, secondaire et supérieur[4]. Tandis que « aucune instruction » correspond à zéro année d'éducation formelle dans tous les pays, le nombre d'années nécessaires pour obtenir les niveaux d'éducation primaire, secondaire et supérieur varie selon les pays.

On observe en général peu d'égalité entre les sexes en matière d'éducation parmi la population âgée de 15 ans et plus, quel que soit le niveau d'instruction examiné (tableau 20.2.A, en annexe). Le rapport de masculinité de la population n'ayant pas d'instruction est inférieur à 75 dans 19 pays, et inférieur à 50 dans 8 pays (deux femmes sans instruction pour un homme). Ainsi, de façon manifeste, la population sans instruction est principalement féminine dans tous les pays, sauf au Brésil et en République dominicaine. En revanche, la population de niveau d'instruction secondaire ou supérieur est principalement masculine dans tous les pays, excepté en Namibie et dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Cependant, la progression de l'éducation est un phénomène récent, et la valeur de l'éducation comme moyen d'élever le statut croît sans aucun doute au cours du temps. Par conséquent, la question la plus intéressante est : l'accès des femmes à l'éducation a-t-il augmenté au fil des générations, aussi bien dans l'absolu que par rapport aux hommes ? Bien qu'il existe plusieurs modèles intéressants en ce qui concerne l'accès des femmes à

4. Dans les pays où les niveaux d'instruction diffèrent de ces niveaux standardisés, les niveaux propres au pays sont disponibles dans les séries de données en tant que « variables spécifiques au pays ».

toute éducation et à l'éducation primaire, modèles sur lesquels on peut débattre (Kishor et Neitzel, 1996 ; Nations Unies, 1995*b*), nous nous concentrons sur l'évolution absolue et relative de l'accès des femmes à l'éducation au-delà du niveau primaire.

La proportion de femmes ayant le niveau d'instruction secondaire ou supérieur augmente dans tous les pays des générations les plus âgées aux générations les plus jeunes (tableau 20.3.A, en annexe). L'accès à l'éducation secondaire ou supérieure augmente de façon nette au cours du temps. Les rapports de masculinité par âge (tableau 20.4.A, en annexe) montrent une « féminisation » croissante des générations les plus âgées aux générations les plus jeunes. Néanmoins, dans 19 des 25 pays, le rapport de masculinité du groupe d'âges le plus jeune (15-24 ans) demeure bien en dessous de 100, impliquant qu'en dépit des améliorations, l'accès à l'éducation secondaire et supérieure demeure extrêmement discriminatoire. Les seules exceptions sont Madagascar et la Namibie en Afrique subsaharienne, les Philippines en Asie, et le Brésil, la Colombie et la République dominicaine en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## L'ACCÈS DES FEMMES À L'EMPLOI

Les données des EDS sur l'emploi ne sont habituellement disponibles qu'au niveau individuel, permettant donc d'analyser uniquement les femmes en âge de procréer (15-49 ans). Puisque des données comparables ne sont pas recueillies sur les hommes, les différences entre les sexes ne peuvent être évaluées[5]. Néanmoins, une analyse des taux d'activité des femmes et des types d'emplois permet une estimation de l'accès des femmes à l'emploi et à l'indépendance économique potentielle qui lui est associée.

Pour obtenir des informations sur l'emploi actuel des femmes, les questions suivantes sont utilisées dans la plupart des pays[6]. Tout d'abord, on demande aux femmes : « À part vos travaux ménagers, travaillez-vous actuellement ? » Si la réponse est non, on leur pose la question : « Comme vous le savez, certaines femmes prennent des emplois pour lesquels elles sont payées en espèces ou en nature. D'autres vendent des produits, ont une petite affaire ou travaillent dans la ferme familiale ou dans l'entreprise familiale. Faites-vous actuellement ce genre de travail ou toute autre

5. Les données obtenues des femmes sur l'emploi de leur mari sont utilisées pour comparer l'emploi des maris et celui des épouses.

6. La définition de l'emploi utilisée dans les EDS est très large afin d'inclure toutes les formes d'activités des femmes : l'activité formelle et informelle, au domicile et en dehors du domicile, rémunérée en espèces, payée en nature, ou non rémunérée. Un historique de l'activité des 5 dernières années est disponible dans quelques EDS nationales, mais les données sur l'emploi actuel sont disponibles dans tous les pays.

activité ? » Les femmes qui répondent non à ces deux questions sont considérées comme « inactives ». Aux femmes qui répondent oui à l'une de ces deux questions, on demande ensuite si elles sont payées en espèces pour ce travail, quelle est leur activité, quel est le lieu du travail (à domicile ou à l'extérieur du foyer), et pour qui elles travaillent (un membre de la famille, quelqu'un d'autre, à leur compte). En outre, pour les femmes actives ayant un enfant de moins de 5 ans, on cherche à savoir si l'enquêtée a son enfant avec elle lorsqu'elle travaille, et, si non, qui s'en occupe. Cette suite de questions permet d'examiner plusieurs aspects de l'emploi des femmes, à l'exception importante du contrôle des femmes sur leurs revenus.

Les taux d'activité des femmes varient selon les pays. Le graphique 20.4 montre que le pourcentage de femmes actives va d'un maximum de 93 % au Rwanda à un minimum de 16-17 % au Bangladesh et au Pakistan. Les taux d'activité sont nettement plus élevés en Afrique subsaharienne, où, dans 8 des 12 pays, au moins une femme sur deux travaille. De plus, dans trois pays (Rwanda, Ghana et Madagascar), au moins trois femmes sur quatre travaillent. Parmi les pays restants, il n'y a qu'en Bolivie et au Pérou que la proportion des femmes actives dépasse 50 %. Plusieurs facteurs culturels et structurels, en particulier ceux qui sont liés à la pratique qui veut que les époux gardent des « bourses séparées », sont à la base des taux élevés d'activité des femmes en Afrique subsaharienne. Ces facteurs comprennent la pratique continue de la polygamie, l'instabilité matrimoniale et le fait que maris et femmes ont des obligations de dépenses séparées envers leur famille d'origine, les enfants et le ménage (Blumberg, 1989).

Pour une proportion significative de femmes, être actives n'implique pas qu'elles soient rémunérées. Peu de recherches étudient en profondeur la relation entre l'emploi non rémunéré et le statut des femmes. De telles études sont nécessaires étant donné, en particulier, la monétisation des économies liées au développement économique. Des recherches antérieures avaient suggéré que l'activité traditionnelle des femmes, qui est souvent non marchande et non rémunérée, est dévaluée à mesure que l'urbanisation et la monétisation progressent, avec les effets négatifs qui en résultent sur le statut des femmes (Boserup, 1970). Whitehead (1994), à propos l'Afrique subsaharienne, critique la caractérisation des femmes par Boserup comme étant « reléguées au secteur de subsistance », en observant que la réalité est beaucoup plus complexe. Whitehead souligne le conflit qui surgit de la dualité croissante dans les rôles des femmes : l'accent continu mis sur une production indépendante pour l'entretien de leurs enfants, couplé avec une demande croissante de la part des maris pour qu'elles effectuent leur travail non rémunéré dans la production de rente. Le temps accru passé dans l'activité non rémunérée ne se traduit pas par un accès plus large aux ressources domestiques et entre en conflit avec le temps nécessaire pour accomplir les autres obligations économiques.

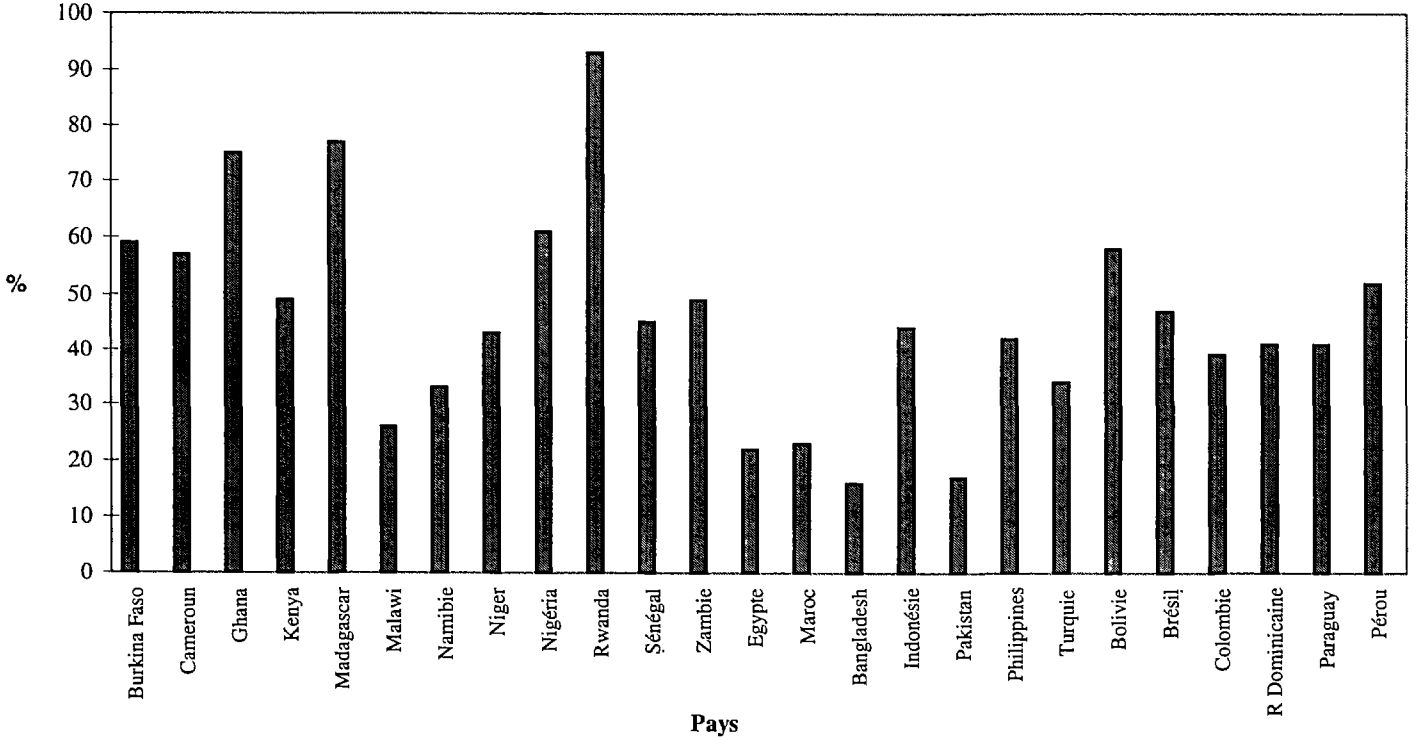


Graphique 20.4. Proportion de femmes de 15-49 ans actuellement employées

Récemment, Dixon-Mueller (1993) a décrit le travail non rémunéré, bien qu'il soit productif et contribue à la consommation du ménage, comme une activité non susceptible de provoquer un changement des relations de genre ou de la fécondité. En particulier, il a été démontré que le travail non rémunéré est négativement associé à certains aspects de l'autonomie des femmes en Égypte (Kishor, 1994). Ceci n'est pas étonnant, vu que ce travail élimine au moins un des plus importants bénéfices de l'emploi : l'accès direct aux ressources financières et leur contrôle. Tous les bénéfices associés, tels qu'un droit à la parole plus grand dans les décisions du ménage, peuvent également être minimisés lorsque le travail des femmes n'est pas considéré comme contribuant directement aux ressources familiales. (Les femmes travaillant sans être payées comprennent celles qui ne reçoivent aucune rémunération ou ne sont payées qu'en nature).

À partir du graphique 20.5, on constate clairement que toutes les femmes actives ne travaillent pas pour un salaire. Dans 7 pays, à savoir le Cameroun, le Nigéria, le Rwanda, l'Égypte, le Maroc, l'Indonésie et la Turquie, au moins une femme active sur quatre n'est pas payée ou ne l'est qu'en nature. Au Rwanda, qui a le taux d'activité le plus élevé parmi tous les pays, cette proportion est de 38 %. Dans la plupart des autres pays, entre 10 et 20 % des femmes actives ne sont pas rémunérées. Les seuls pays où cette proportion est négligeable sont le Brésil et la Colombie.

L'emploi des femmes dans les secteurs d'activité modernes, tels que les activités professionnelles, d'encadrement, techniques et de bureau, est plus susceptible d'être lié à une autonomie et à un statut plus élevés. Ceci n'est pas seulement dû à la meilleure éducation et formation des femmes qui réussissent à obtenir et à conserver de tels emplois ; les gains en statut et en autonomie augmentent également parce que ces activités leur offrent le maximum de chances d'être exposées aux nouvelles façons de penser et de faire, et d'accéder à des réseaux extérieurs à ceux du groupe de parenté.

Un examen de la répartition des femmes selon l'activité montre une ressemblance remarquable entre les pays. Dans presque tous les pays, les femmes sont concentrées dans une ou deux des trois activités : l'agriculture, le commerce ou le travail manuel. Ces activités représentent au total entre la moitié et les deux tiers de toutes les femmes actives (graphique 20.6). Ce sont les activités agricoles qui occupent le plus les femmes dans la plupart des pays (jusqu'à 93 % des femmes au Rwanda). Les activités commerciales emploient d'autre part plus de 20 % des femmes actives dans 16 pays (60 % au Burkina Faso). Il n'y a qu'aux Philippines et dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes que l'activité des femmes est plus également répartie.

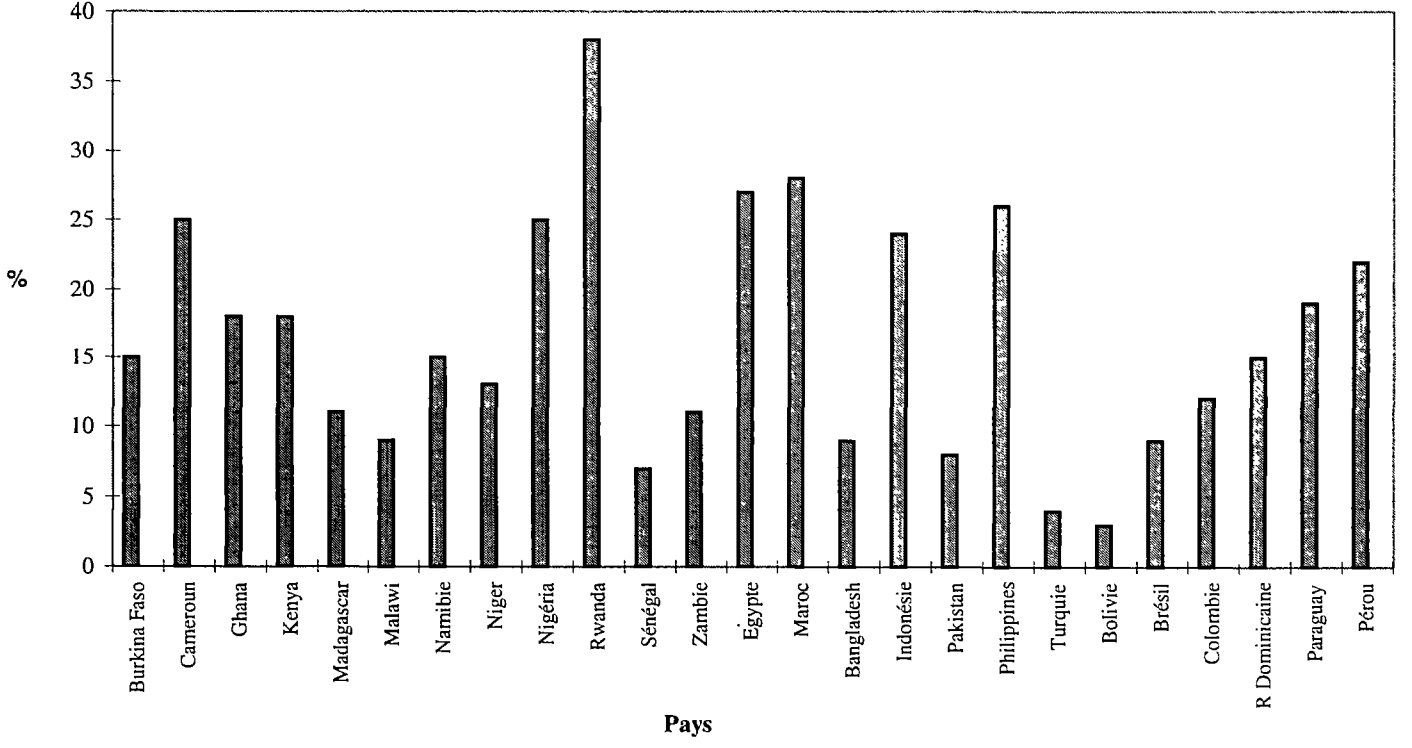


Graphique 20.5. Pourcentage de femmes actives qui travaillent sans rémunération

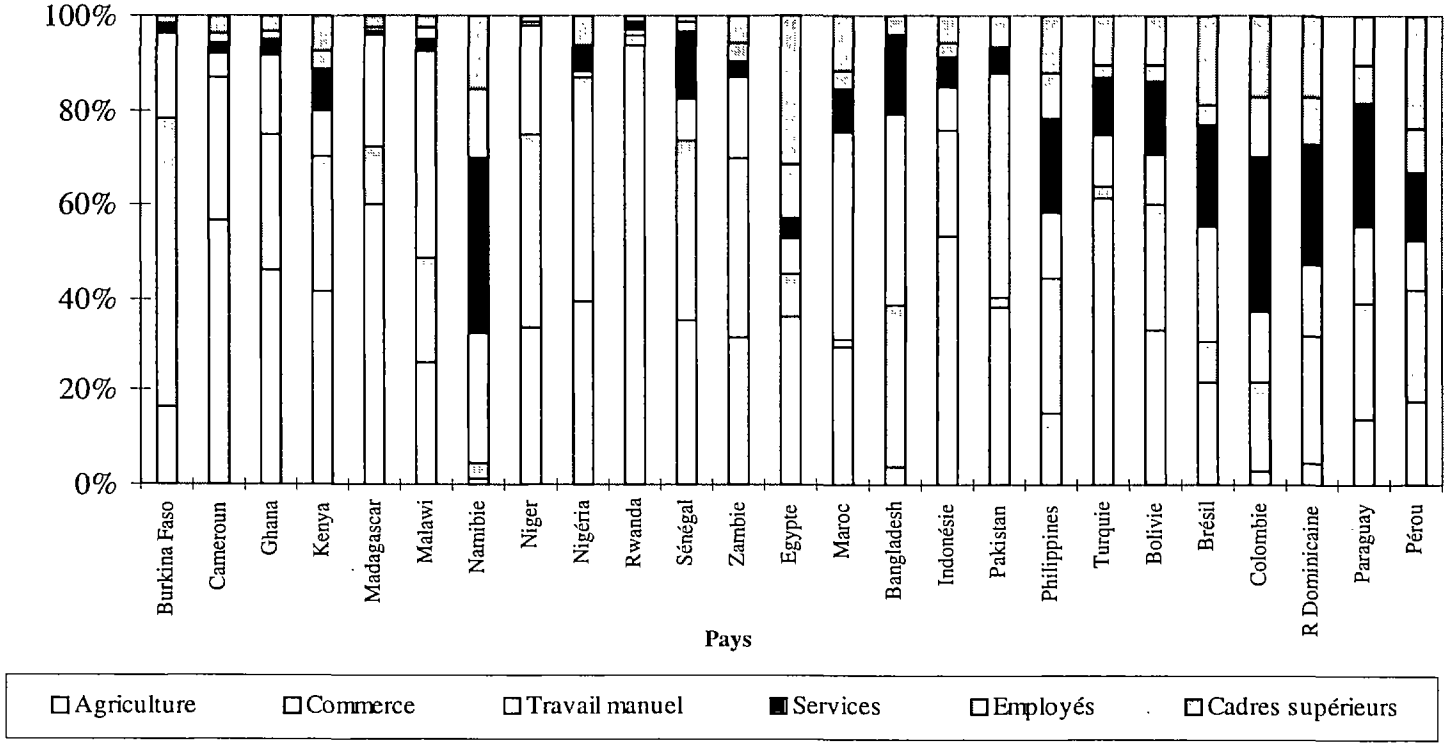


Graphique 20.6. Distribution des femmes actives par secteur d'activité

En revanche, dans la plupart des pays, pas plus de 10 % des femmes occupent des activités professionnelles, techniques et d'encadrement. L'Égypte et le Pérou sont les seuls pays où plus du quart des actives travaillent dans ces branches. Même les emplois de bureau, qui en général nécessitent moins de formation et d'éducation que les métiers professionnels ou techniques, ne représentent pas plus de 10 % des femmes actives, sauf en Namibie, en Égypte et en Colombie.

L'emploi des femmes n'est pas linéairement associé à l'éducation dans la plupart des pays (tableau 20.5.A, en annexe). Les exceptions sont le Paraguay, la Colombie et le Malawi, où l'activité augmente avec l'éducation. Le Rwanda est également unique en ce sens que l'activité diminue quand l'éducation augmente. Une association curviligne entre l'éducation et l'emploi est observée dans 8 pays dont le Ghana. Malgré ces contradictions entre les pays, les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur au secondaire sont dans la majorité des pays les plus susceptibles d'être employées. Ainsi, en Namibie, en Zambie, en Égypte, au Maroc, en Turquie, au Brésil, en République dominicaine et au Paraguay, les femmes de niveau d'éducation supérieur sont environ deux fois plus susceptibles de travailler que celles qui n'ont aucune éducation ou n'ont que le niveau primaire. En général, le taux d'activité de celles qui ont une éducation supérieure va de 25 % au Bangladesh à plus de 90 % en Zambie. Dans au moins la moitié des pays, l'éducation secondaire n'est pas liée à un taux d'activité élevé.

Le pourcentage des femmes actives ne varie pas non plus de façon régulière dans les pays selon le statut socioéconomique. En particulier, lorsque les valeurs de l'IEB baissent de SUPÉRIEUR à INFÉRIEUR, le pourcentage d'actives augmente de manière plus ou moins régulière dans 4 pays (Cameroun, Ghana, Madagascar et Nigéria), baisse dans 3 pays (Namibie, Brésil et Paraguay), et ne varie pas de manière unidirectionnelle dans le reste des pays (tableau 20.6.A, en annexe). Cependant, dans presque tous les pays, le pourcentage de femmes actives travaillant sans être payées croît plus ou moins régulièrement lorsque l'IEB baisse. Ceci suggère que, bien que les femmes appartenant aux ménages pauvres ne soient pas forcément celles qui sont le plus susceptibles de travailler, les femmes pauvres sont, parmi les femmes qui travaillent, celles qui sont les plus susceptibles de travailler sans être payées.

Dans tous les pays d'Afrique subsaharienne, sauf au Niger et au Malawi, les femmes ayant un enfant de moins de 5 ans ont un taux d'activité plus élevé que celles qui n'ont pas d'enfant de cet âge (graphique 20.7). De plus, dans au moins la moitié de ces pays, la différence de taux d'activité entre celles qui ont un enfant de moins de 5 ans et celles qui n'en ont pas est au moins de 10 points.

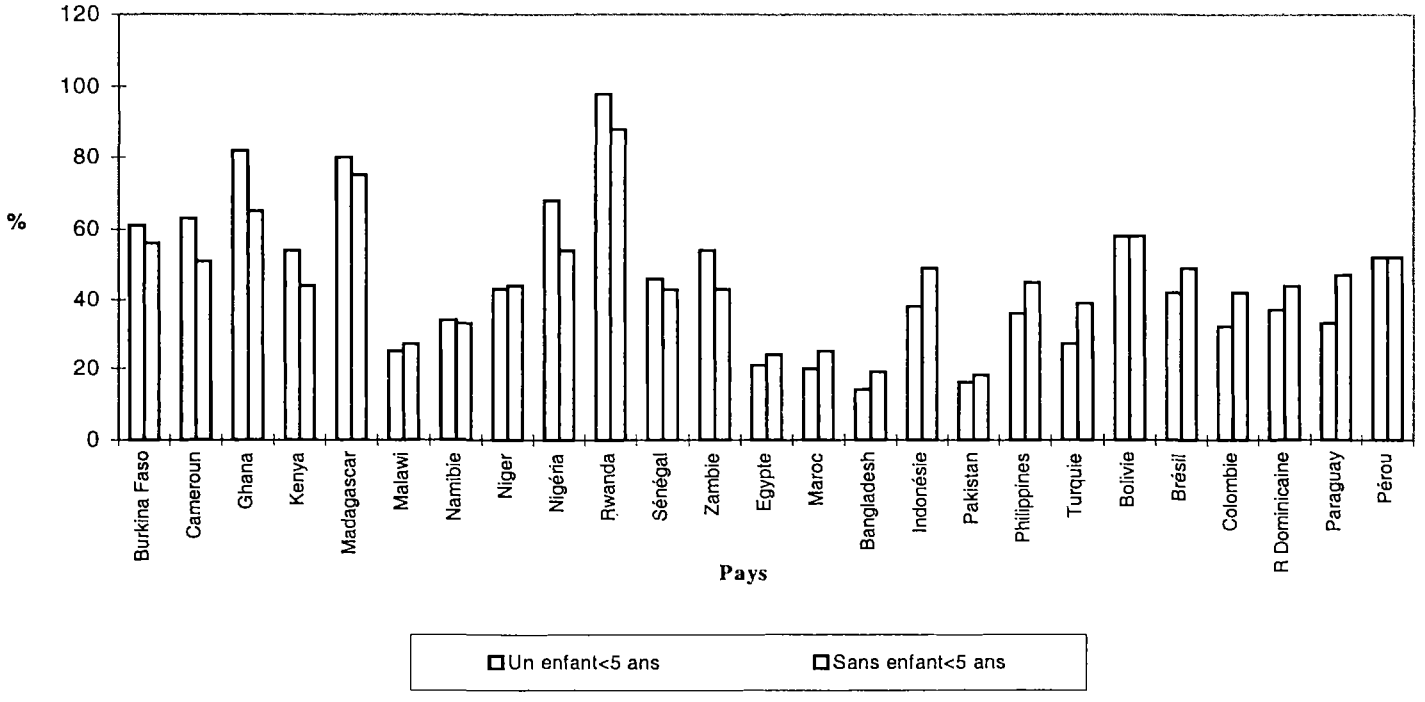


Graphique 20.7. Taux d'activité des femmes selon la présence ou l'absence d'enfants de moins de 5 ans auprès d'elles

Ce schéma est contraire à celui qui est observé dans la plupart des pays d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes, où les femmes ayant un enfant en bas âge sont beaucoup moins susceptibles de travailler. L'association apparemment positive entre activité et fécondité en Afrique subsaharienne peut en partie s'expliquer par l'importance culturelle de la contribution économique des femmes à l'entretien de leurs enfants (Whitehead, 1994 ; Blumberg, 1989). Là où la dépendance économique des femmes et des enfants vis-à-vis du chef de ménage masculin a été culturellement plus acceptable et économiquement maintenue, les femmes se sont traditionnellement retirées du marché du travail au moment du mariage ou d'une naissance pour concentrer leurs énergies sur ce que Papanek (1989) désigne par « statut familial d'activité de production ».

## MESURES INDIRECTES DE LA CHARGE DE TRAVAIL DES FEMMES

Traditionnellement, les femmes sont responsables des tâches ménagères telles que l'alimentation, le ménage, les soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées. Si, en plus, les femmes travaillent à l'extérieur, leur charge de travail est susceptible d'être multipliée par deux ou plus, à moins qu'elles aient la possibilité de déléguer à d'autres certaines de leurs obligations domestiques. Les femmes qui travaillent à l'extérieur et ont avec elles un enfant lorsqu'elles travaillent illustrent la double charge qui pèse sur elles.

La proportion des femmes actives ayant un enfant et travaillant à l'extérieur de leur domicile va de 28 % au Bangladesh à 92 % en Égypte et au Rwanda. En outre, dans plus de la moitié des pays considérés, au moins deux tiers des femmes qui travaillent à l'extérieur et ont un enfant en bas âge déclarent qu'elles ont parfois leur enfant avec elles lorsqu'elles travaillent (Kishor et Neitzel, 1996) ; dans tous les pays sauf sept, plus d'un tiers de ces femmes ont habituellement leur enfant près d'elles au travail (tableau 20.7.A).

La rareté de l'eau est également susceptible d'accroître la charge de travail des femmes. Si celles-ci doivent aller chercher l'eau, leur charge de travail est directement accrue. Le temps passé à aller chercher l'eau entrera en compétition avec le temps nécessaire aux autres tâches domestiques, dont la garde des enfants, qu'elles pourront difficilement déléguer à d'autres personnes (Desai et Jain, 1994).

Tandis que les EDS ont des données sur la disponibilité de l'eau au domicile ou sur le temps nécessaire pour aller chercher l'eau, ces données ne nous informent pas sur la personne qui va chercher l'eau. La part jouée par les enfants dans l'aide à la réalisation des tâches domestiques, dont la corvée d'eau, est largement reconnue (Adepoju, 1994 ; Oppong, 1987 ;

Banque Mondiale, 1989). Par conséquent, il se peut bien que la corvée d'eau soit effectuée autant par les enfants que par les femmes elles-mêmes. En outre, la totalité du temps nécessaire pour aller chercher l'eau dépendra non seulement de la distance séparant le domicile de la source d'eau, mais également de la quantité d'eau nécessaire et du temps passé à la source d'eau. Les EDS ne fournissent pas d'informations directes qui nous permettraient de distinguer ces différentes composantes du temps consacré à la corvée d'eau.

La faiblesse de ces données ne permet pas de les utiliser comme indicateur direct de la charge de travail des femmes, néanmoins, ces données sont significatives comme indicateur indirect de la charge de travail des femmes pour trois raisons : tout d'abord, l'eau est si essentielle pour l'exécution efficace des travaux ménagers que sa rareté elle-même est susceptible d'accroître la charge de travail des femmes, et le temps pris pour aller chercher de l'eau est en lui-même un indicateur de sa rareté ; deuxièmement, s'assurer que l'eau est disponible pour la consommation du ménage et les travaux ménagers fait partie des responsabilités domestiques des femmes ; même si les enfants aident les femmes, la corvée d'eau est une responsabilité supplémentaire pour les femmes ; et enfin, si les enfants passent du temps à aller chercher l'eau, ils sont moins disponibles pour aider à d'autres tâches qui permettraient de réduire la charge de travail des femmes.

Une proportion importante des femmes de 15 ans ou plus vivent dans des ménages ne disposant pas d'eau (tableau 20.7.A). Dans 9 des 12 pays d'Afrique subsaharienne, au Bangladesh et en Indonésie, au moins 80 % des femmes vivent dans des ménages où il faut aller chercher l'eau hors du domicile. De fait, au Bangladesh, au Rwanda et au Malawi, presque toutes les femmes sont dans ce cas. L'Égypte, la Turquie, le Brésil, la Colombie et le Pérou sont les seuls pays où moins d'un tiers des femmes vivent dans de telles conditions.

De plus, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, au moins la moitié des femmes vivant sans eau à domicile mettent plus de 15 minutes pour aller à la source et en revenir. Dans tous les autres pays, entre 56 % et 92 % des femmes qui vivent dans des ménages ne disposant pas d'eau mettent au plus un quart d'heure pour aller en chercher.

Par conséquent, même si les données ne disent pas qui doit aller chercher l'eau, elles suggèrent que dans plusieurs pays, la corvée d'eau doit augmenter largement, directement et indirectement, la charge de travail des femmes. Ceci est surtout vrai en Afrique subsaharienne, où une proportion élevée des femmes vivent dans des ménages sans eau et où le temps nécessaire pour aller en chercher est relativement important.

## COMPARAISON ENTRE L'ÉDUCATION DES MARIS ET CELLE DES FEMMES

Les déclarations des femmes sur leur mari actuel permettent de comparer les caractéristiques des maris et des femmes. Cette analyse est limitée aux femmes mariées. Dans presque tous les pays, la plupart des femmes ont soit moins, soit autant d'années d'instruction que leur mari (tableau 20.8.A). Dans 16 des 25 pays, les femmes ont surtout moins d'instruction que leur mari ; dans 7 autres, elles ont surtout le même niveau d'éducation. Il n'y a qu'au Brésil et aux Philippines que les femmes ont plus fréquemment un niveau supérieur d'instruction que leur conjoint et moins fréquemment un niveau inférieur d'instruction que leur conjoint. La proportion de couples où la femme a un niveau d'instruction supérieur à celui du mari est d'un tiers ou plus dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, aux Philippines, en Namibie et à Madagascar.

Cependant, nous savons que, dans presque tous les pays, il y a plus d'hommes que de femmes instruits et que le nombre moyen d'années d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (Banque Mondiale, 1990). De même, la « demande » d'une femme instruite a des chances de différer selon le niveau d'éducation du mari. Par conséquent, on pourrait s'attendre à ce que les différences en matière d'éducation entre mari et femme varient selon le niveau d'éducation du mari.

Dans la plupart des pays, la majorité des femmes mariées à des hommes sans instruction n'ont pas non plus d'instruction. En outre, dans 21 des 25 pays, les femmes ont moins de chances d'être plus éduquées que leur mari si celui-ci a un niveau secondaire ou supérieur que s'il avait le niveau primaire ou n'avait pas d'instruction. En effet, une femme dont le mari a le niveau d'éducation secondaire ou supérieur a 1,1 à 1,5 fois plus de chances (presque 2 fois en Turquie, aux Philippines, en Colombie, au Brésil, en République dominicaine et au Paraguay) d'avoir moins d'instruction qu'une femme dont le mari n'a que le niveau primaire. De façon nette, le désavantage en matière d'éducation est plus grand aux niveaux d'éducation supérieurs des maris. De plus, en utilisant le pourcentage des maris qui ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur comme indicateur du niveau d'éducation général d'un pays, nous pouvons examiner si la part des femmes qui ont un niveau d'éducation inférieur à leur mari augmente ou décroît lorsque le niveau d'éducation augmente. Le graphique 20.8 indique le pourcentage total de femmes ayant un niveau d'éducation inférieur à leur mari, comparé au pourcentage des maris de niveau d'éducation secondaire ou supérieur, chaque point représentant un pays.

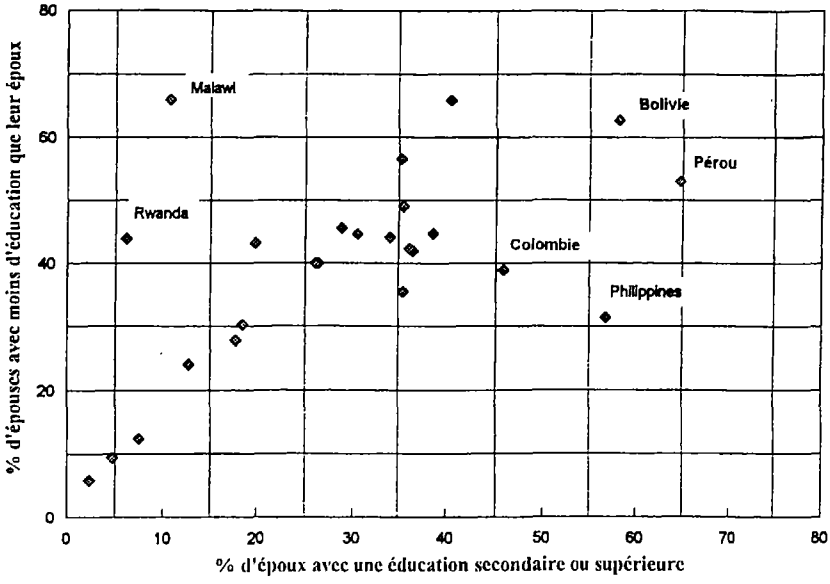


En excluant le Malawi et le Rwanda comme cas atypiques, la régression qui ajuste le mieux les données avec 20 degrés de liberté est :

$$y = \underset{\text{(0,36)}}{1{,}93x} - \underset{\text{(0,01)}}{0{,}02x^2} + 2{,}05 \qquad R^2 = 0{,}73$$

Erreur-type :

Graphique 20.8. Pourcentage de femmes moins instruites que leur époux selon la proportion de maris qui ont une éducation secondaire ou supérieure

L'équation de régression (graphique 20.8) représente une courbe en U renversé avec un maximum à environ $x = 50$ % de maris ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur. Ainsi, dans les pays où la proportion de maris de niveau d'éducation secondaire ou supérieur est inférieure à 50 %, une augmentation de ce pourcentage est liée à une hausse de la proportion des femmes ayant moins d'instruction que leur mari ; cependant, une fois que le seuil de 50 % est dépassé, le pourcentage de femmes ayant un niveau d'éducation inférieur a des chances de baisser. Par conséquent, non seulement l'éducation des femmes est à la traîne de celle des maris lorsque les possibilités d'éducation commencent à se développer, mais la probabilité qu'une femme ait moins d'instruction que son mari augmente avec l'expansion de l'éducation avant de commencer à diminuer.

## LA DOUBLE ÉMANCIPATION

Une compréhension plus profonde du statut des femmes peut s'acquérir en combinant ensemble deux indicateurs. Par exemple, nous avons noté plus haut que de nombreuses femmes, en particulier en Afrique subsaharienne, sont actives et qu'une grande proportion est rémunérée. Les femmes actives rémunérées sont susceptibles d'être « doublement émancipées » si elles sont également instruites. Les informations sur l'activité peuvent être combinées avec les niveaux d'éducation pour examiner quelle proportion de femmes a en même temps ces deux indicateurs de statut élevé : l'emploi et l'éducation.

L'emploi et l'éducation sont plus susceptibles de produire des transformations lorsque les femmes ont au moins un niveau d'instruction secondaire et travaillent dans le secteur moderne. Cependant, peu de femmes, dans les pays considérés, satisfont simultanément ces deux critères (tableau 20.9.A, en annexe). Dans tous les pays d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et d'Asie, à l'exception des Philippines et de l'Égypte, moins de 5 % des femmes ont un niveau d'éducation supérieur et ont actuellement une activité professionnelle, technique, d'encadrement ou de bureau. Dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, aux Philippines et en Égypte, la proportion de celles qui satisfont ces critères est tout juste un peu plus élevée, atteignant 14 % au Pérou.

En incluant les femmes qui ont au moins achevé l'école primaire, et en assouplissant de même les critères de l'activité pour inclure non seulement les activités dans les secteurs modernes, mais également le commerce et le travail manuel qualifié et non qualifié (activités diverses), la proportion de femmes concernées augmente de manière importante, de 1,1 % au Niger à un maximum de 30,5 % au Pérou.

Finalement, l'exigence minimale que les femmes aient une certaine instruction et travaillent pour un salaire est la seule qui permet d'avoir au moins le tiers des femmes dans environ la moitié des pays qui remplissent ces deux critères (cinq en Afrique subsaharienne, aucun en Afrique du Nord, un en Asie et les six pays d'Amérique latine et des Caraïbes). Malgré tout, il n'y a qu'à Madagascar que plus de la moitié des femmes ont une certaine instruction et un travail rémunéré.

De la même façon, la reconnaissance des inégalités au sein du ménage concernant le contrôle, l'accès aux ressources et la prise de décision nous amène directement à la question des différentes sources de répartition du pouvoir dans le couple (Hartmann, 1981 ; Bruce, 1989), comprenant les différences de salaire et d'éducation entre époux (Safa, 1992*a*, 1992*b* ; Sen, 1989, 1990 ; Kerber, 1994). Dans la mesure où les femmes sont plus à même de se présenter dans les négociations domestiques non seulement avec une égalité d'éducation mais également avec un salaire, nous pensons qu'elles sont dans une meilleure situation - en fait, elles sont doublement émancipées - que celles qui n'ont qu'un seul de ces atouts.

Le graphique 20.9 indique le pourcentage de femmes qui ont un niveau d'éducation égal ou supérieur à celui de leur mari et qui travaillent actuellement contre une rémunération. Le Burkina Faso a la proportion la plus élevée de femmes (46 %) qui sont ainsi « doublement émancipées », mais cette égalité provient largement du fait que le mari et la femme sont tous deux sans instruction. À Madagascar, 43 % des femmes mariées ont au moins le même niveau d'éducation que leur mari et ont un travail rémunéré. Or, à Madagascar, contrairement au Burkina Faso, deux tiers de ces femmes ont donc au moins le niveau primaire. En plus de Madagascar et du Burkina Faso, il y a cinq autres pays d'Afrique subsaharienne (Ghana, Niger, Nigéria, Rwanda et Sénégal) et un en Amérique latine (Brésil) où au moins un tiers des femmes sont « doublement émancipées ».

À l'autre extrême, en Égypte, au Maroc, au Bangladesh, au Pakistan et au Malawi (seul pays en Afrique subsaharienne), la proportion de femmes mariées ayant au moins le même niveau d'éducation que leur mari et un travail rémunéré est inférieure ou égale à 10 %. Tous les autres pays, dont tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à l'exception du Brésil, ont entre 17 % et 30 % de femmes « doublement émancipées ».

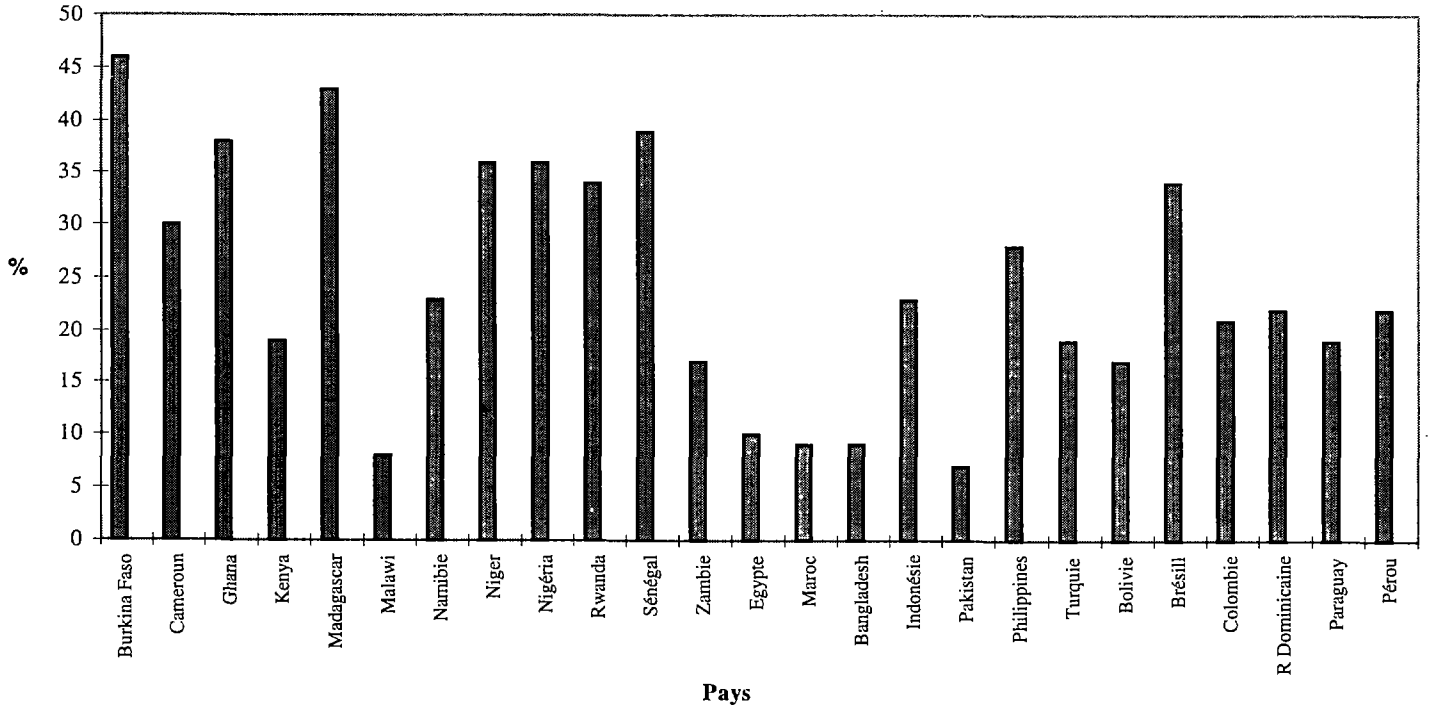


Graphique 20.9. Pourcentage de femmes qui ont au moins le même nombre d'années d'éducation que leur mari et ont un travail rémunéré

## DÉVELOPPER UN INDICATEUR RÉSUMANT LE STATUT DES FEMMES

Les indicateurs qui reflètent les différentes dimensions du statut des femmes ne donnent chacun qu'une idée partielle du niveau de ce statut. Par exemple, au Rwanda, presque toutes les femmes en âge de procréer sont actives ; cependant, une grande proportion travaille sans être payée, et peu sont allées à l'école ou travaillent dans le secteur moderne. Ainsi, tandis que le Rwanda enregistrerait un score élevé si le statut des femmes était mesuré uniquement par les taux d'activité féminine, il ferait un moins bon score si le type d'activité était pris en compte. De la même façon, une grande proportion des ménages au Ghana est dirigée par une femme, et le statut de chef de ménage féminin est positivement lié à l'éducation. Ceci suggère non seulement qu'une proportion significative des femmes jouissent de l'autonomie qui est susceptible d'être associée au fait d'être chef de ménage, mais également que les femmes chefs de ménage ont un statut plus élevé du fait d'un niveau d'éducation relativement plus élevé. En même temps, les ménages dirigés par une femme au Ghana sont particulièrement vulnérables étant donné qu'ils sont non seulement plus défavorisés économiquement que ceux qui sont dirigés par un homme, mais aussi que la grande majorité de ces ménages sont composés d'un seul adulte (la femme) avec des enfants dépendants. La vulnérabilité économique des femmes, toutes choses égales par ailleurs, est susceptible d'être négativement liée à leur statut.

Il est par conséquent nécessaire de résumer de manière intelligible tout ce que l'on peut apprendre des données sur le statut des femmes. La définition d'une telle mesure synthétique exige sans aucun doute des jugements, dont certains seront sujets à controverse, concernant les indicateurs à inclure, la manière de pondérer la contribution de chaque indicateur et la façon de résumer le mieux la variance d'un pays à l'autre. La littérature donne peu d'indications pour essayer, soit de sélectionner les indicateurs, soit de construire des seuils pour les indicateurs sélectionnés.

Nous avons développé un indice synthétique possible du statut des femmes à partir de 29 indicateurs différents (dont la liste est dressée en annexe). Ces indicateurs comprennent les mesures a) du statut de pauvreté-richesse relative des femmes (1 indicateur) ; b) de la fréquence et de la vulnérabilité des ménages dirigés par une femme (5 indicateurs) ; c) du niveau absolu et relatif d'éducation des femmes et de son évolution dans le temps, de l'accès des femmes aux médias et de leur participation à la prise de décision en matière de procréation (8 indicateurs) ; d) du degré et du type d'activité des femmes, de leur charge de travail (8 indicateurs) ; e) de l'âge au mariage et à la naissance des enfants (3 indicateurs) ; et f) des

différences en matière d'éducation et d'emploi entre les époux (4 indicateurs).

En développant cet indice synthétique, nous utilisons une approche « minimaliste » à la fois dans la sélection des indicateurs et la spécification des seuils. Par « minimaliste », nous voulons dire que l'indice synthétique est défini en termes de seuil minimal de statut de la femme plutôt que de niveau souhaitable. Cette approche implique que les niveaux de seuil définis pour les indicateurs puissent être interprétés uniquement comme des limites minimales : une valeur d'un indicateur inférieure à ce niveau seuil indique un niveau absolu « faible » du statut des femmes tel qu'il est mesuré par cet indicateur, et une valeur supérieure au niveau seuil indique uniquement que le critère minimal pour cet indicateur a été satisfait, mais n'implique pas que le pays ait satisfait les standards idéaux ou souhaitables pour cet indicateur. Tous les indicateurs ont la même pondération.

La nécessité de garder une perspective comparative exige que toute la gamme des valeurs observées dans les données soit utilisée pour sélectionner les points seuils minimaux nécessaires. Par exemple, d'une manière idéale, nous pouvons désirer que « toutes les femmes du pays aient au moins un peu d'instruction » ; dans la pratique cependant un tel seuil pour l'indicateur de l'éducation serait irréaliste, dans la mesure où aucun pays ne remplirait cette condition. La sélection des points seuils pour les indicateurs à partir de la gamme des valeurs observées dans les divers pays permet d'estimer la position relative de chaque pays. Ainsi, les seuils concernant la plupart des indicateurs sont choisis afin d'être à mi-chemin dans la gamme des valeurs observées. Dans le cas d'indicateurs reflétant l'évolution au cours du temps, le sens minimal acceptable du changement est celui qui indique une amélioration favorable aux femmes. Nous répétons que ces niveaux minimaux pour les indicateurs n'ont pas été traités comme des niveaux idéaux souhaitables : ce sont les minimums « acceptables » étant donné la gamme des valeurs observées dans les pays.

L'indice synthétique, que nous appelons Indice de Seuil du Statut des Femmes (ISSF), indique le nombre total de critères remplis par chaque pays. Les scores de cet indice sont donc utilisés pour classer les pays sur la base de leur degré de satisfaction des critères minimaux du statut des femmes. Pour tout critère que remplit un pays, il obtient un score de 1 ; s'il n'est pas clair qu'un pays a ou non rempli un critère (comme lorsque la position relative des femmes semble s'améliorer mais pas de façon linéaire), alors il marque un demi-point. Dans la mesure où le Malawi, le Rwanda et la Turquie ne disposent pas d'information sur un critère, et que le Nigéria, l'Indonésie et le Paraguay manquent chacun d'information sur deux critères, nous avons calculé, pour chaque pays, un score total ajusté sous forme de proportion allant de 0 à 1. Le score total ajusté est le score initial divisé par le nombre de critères sur lesquels le score du pays a été calculé. Plus le score total ajusté est proche de 1, plus le pays est près de satisfaire au moins le niveau de seuil minimal du statut des femmes. Les pays sont par conséquent classés selon ce score total ajusté sur la base de l'ISSF.

Le classement des pays varie en fonction du score ajusté du statut des femmes et figure au tableau 20.10.A, en annexe. Néanmoins, aucun pays n'enregistre le score parfait de 1. Ainsi, en termes absolus, aucun pays ne satisfait la série de standards minimaux concernant le statut des femmes. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont un ISSF *relativement* meilleur que les pays d'autres régions. Avec un score de 0,86, la République dominicaine obtient le rang le plus élevé. La Bolivie est le seul pays d'Amérique latine à avoir un ISSF inférieur à 0,50. Les seuls pays, hors Amérique latine/Caraïbes, qui ont un score supérieur à 0,70 sont les Philippines, qui occupent le deuxième rang après la République dominicaine, et la Namibie, qui est 5$^{e}$ juste avant le Paraguay et le Pérou. L'Égypte et le Maroc, les deux pays d'Afrique du Nord, satisfont tous deux la moitié des critères et sont classés environ à mi-chemin parmi tous les pays considérés. Les pays qui se trouvent au bas de l'échelle sont le Niger en Afrique subsaharienne (0,21), le dernier, suivi par le Bangladesh (0,24) et le Pakistan (0,26) en Asie.

La Namibie mise à part, les seuls pays d'Afrique subsaharienne qui ont un rang relativement élevé sont Madagascar (8), le Kénya (10) et le Ghana (11), en partie parce qu'ils devancent les autres pays d'Afrique subsaharienne en matière d'éducation. Cependant, il est nécessaire de répéter que les classements faits à partir de l'ISSF ne donnent que le statut relatif des femmes d'un pays à l'autre et non la position absolue des pays en ce qui concerne le statut des femmes. Par conséquent, cette comparaison ne dit rien sur le chemin que les pays doivent parcourir pour améliorer la situation des femmes ; elle ne nous dit pas non plus, même pour les pays qui ont un score élevé, où ils en sont au-dessus du seuil.

Étant donné la nature expérimentale de cet indice, il est utile de comparer les rangs des pays selon d'autres indices qui, soit mesurent l'égalité des sexes, soit tiennent explicitement compte de l'inégalité entre les sexes. Deux de ces indices sont l'Indice de Développement lié au Genre (IDG) et l'Indice d'Égalité des Sexes (IES) (Nations Unies, 1995*a*). L'IDG est construit en utilisant des données sur les performances globales des femmes comparativement à celles des hommes pour trois paramètres : l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu réel ajusté. L'IES mesure la participation économique, politique et professionnelle des femmes comparée à celle des hommes, et utilise des données sur le niveau du revenu de chaque sexe, et sur sa part dans les emplois professionnels et d'encadrement et parmi les parlementaires (Nations Unies, 1995*a*, chap. 3).

Manifestement, une comparaison des rangs des pays sur la base de l'ISSF, de l'IDG et de l'IES ne peut être utilisée pour *valider* l'ISSF, dans la mesure où ces indices sont basés sur des dimensions du statut des femmes qui ne coïncident qu'en partie. Par contre, on vérifie la cohérence entre les divers indices du statut des femmes pour obtenir une image complète du statut des femmes dans ces pays. Le fait d'examiner trois indices complémentaires, au lieu d'un seul, nous permettra d'avoir une idée plus précise de la situation des femmes dans chaque pays.

Dans la mesure où nous ne disposons pas des valeurs de l'IDG et de l'IES pour les 25 pays inclus dans ce rapport, les pays sont à nouveau classés sur la base de l'ISSF après exclusion des pays pour lesquels l'IDG n'est pas disponible. Les nouveaux classements sont donnés au tableau 20.11.A (en annexe). Si le classement d'un pays sur la base de l'ISSF est différent en ne prenant en compte que les pays dont on connaît l'IES, le rang alternatif est donné entre parenthèses[7].

Les pays qui ont les valeurs de l'ISSF les plus élevées sont également ceux qui enregistrent un score relativement élevé pour l'IDG et l'IES. Parmi les 7 pays qui enregistrent les scores les plus élevés pour l'ISSF dans le tableau 20.11.A (République dominicaine, Philippines, Brésil, Colombie, Namibie, Paraguay, Pérou), la Colombie et la Namibie n'ont pas de score pour l'IDG. Les 5 pays qui restent ont tous des rangs inférieurs à 7 pour l'IDG. Les 7 pays qui ont des scores élevés sont cependant tous classés sur la base de l'IES, et tous, sauf le Paraguay, ont également un rang inférieur à 7 pour l'IES. La Turquie et l'Indonésie ont un très bon score pour l'IDG mais pas pour l'ISSF ; et seule l'Indonésie en a un bon pour l'IES mais pas pour l'ISSF. Le seul autre pays qui enregistre un score beaucoup plus élevé pour l'IDG et l'IES (classé 10$^{e}$ aux deux) que pour l'ISSF est le Cameroun. D'autre part, Madagascar fait mieux en termes d'ISSF que d'IDG (la valeur de l'IES n'est pas disponible pour Madagascar).

Cependant, on observe en général une cohérence dans les classements des pays sur la base de ces différentes mesures du statut des femmes et de l'inégalité entre les sexes. En effet, 7 pays occupent des rangs qui ne varient pas de plus de deux points d'un indice à l'autre ; et dans 14 autres pays, les classements sur au moins deux indices ne diffèrent pas de plus de trois points. Cette cohérence est remarquable dans la mesure où l'IDG, l'IES et l'ISSF ne mesurent pas seulement les différents aspects du statut des femmes, mais approchent la mesure de différentes façons. Tandis que l'IDG et l'IES classent les pays en utilisant des indices basés sur les valeurs réelles des indicateurs, l'ISSF classe les pays selon qu'ils ont ou n'ont pas satisfait les critères minimaux. Par exemple, si deux pays enregistrent un même score pour l'IDG (ou l'IES), alors on peut sans équivoque dire que la somme des indices qui composent l'IDG (ou l'IES) est la même dans les deux pays. Par contre, un même score enregistré par deux pays pour l'ISSF implique uniquement qu'ils ont rempli un même nombre de critères ; les écarts par rapport aux niveaux de seuil ne sont pas estimés, et par conséquent on ne peut rien dire sur les valeurs des indicateurs dans chaque pays. Ainsi, tandis que les pays qui enregistrent un score élevé pour l'IDG et l'IES ont probablement satisfait les critères

7. Les classements des IDG et IES rapportés ici ne sont pas les classements originaux publiés dans les tableaux 3.1 et 3.5 du *Rapport sur le Développement Humain* de 1995 (Nations Unies, 1995*a*) ; il s'agit plutôt des classements que ces pays auraient eus si l'on n'avait considéré que les pays présents dans cette étude.

minimaux sur lesquels l'ISSF est basée, il n'y a aucune garantie que les pays qui ont rempli les critères minimaux (score élevé pour l'ISSF) enregistreront également un score élevé pour l'IDG et l'IES. Malgré ces différences, le fait que les trois indices donnent des résultats similaires suggère qu'il existe une interdépendance entre les nombreuses dimensions du statut des femmes, et les différentes mesures donnent des résultats relativement cohérents.

## CONCLUSION

Cette étude a fourni des exemples d'éclairage sur l'apport possible des données des EDS afin de comparer plusieurs dimensions du statut des femmes entre pays. Nous avons également discuté une approche possible pour résumer les informations. Malgré ses défauts et le nombre important d'hypothèses peut-être sujettes à controverse utilisées dans sa construction, nous avons trouvé que l'indice synthétique du statut des femmes dérivé des données des EDS était cohérent avec d'autres indices de l'égalité de genre. Même si cette cohérence ne peut servir à valider l'indice du statut des femmes basé sur les données des EDS, elle peut donner confiance en la validité de ces données et souligner leur utilité pour mesurer le statut des femmes.

Cependant, en général, l'objectif de cette communication n'était pas de suggérer que les exemples fournis sont la seule manière, voire la façon idéale, d'utiliser la grande quantité de données disponibles dans les EDS ; l'objectif était plutôt d'amener les chercheurs intéressés par le statut des femmes à l'étudier en utilisant le potentiel des données des EDS. Ces exemples sont également censés encourager le développement d'indices du statut des femmes pouvant être utilisés pour donner un aperçu des conditions de vie des femmes qui nous permettront de mieux expliquer les phénomènes démographiques et de santé.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADEPOUJOU, A. (1994), « The demographic profile: sustained high mortality and fertility and migration for employment », in : *Gender Work and population in sub-saharan Africa,* A. Adepojou and C. Oppong, London, James Currey, p. 17-34.

BANQUE MONDIALE (1989), *Rapport sur le développement mondial 1989 : Systèmes financiers et développement*, New York, Oxford University Press.

BANQUE MONDIALE (1990), *Rapport sur le développement mondial 1990 : Pauvreté*, New York, Oxford University Press.

BLUMBERG, R. L. (1989), *Making the Case for the Gender Variable: Women and the Wealth and Well-Being of Nations*, Technical Reports in Gender and Development, n° 1, Office of Women in Development, Agency for International Development.

BOSERUP, E. (1970), *Women's Role in Economic Development*, New York, St. Martin's Press.

BRUCE, J. (1989), « Homes Divided », *World Development,* vol. 17, n° 7, p. 979-991.

DESAI, S., et D. JAIN (1994), « Maternal Employment and Changes in Family Dynamics: The Social Context of Women's Work in Rural South Asia », *Population and Development Review,* vol. 20, n° 1, p. 115-136.

DIXON-MUELLER, R. B. (1993), *Population Policy and Women's Rights: Transforming Reproductive Choice*, Connecticut, Praeger.

DYSON, T., et M. MOORE (1983), « On Kinship Structure, Female Autonomy and Demographic Balance », *Population and Development Review,* vol. 9, n° 1, p. 35-60.

HADDAD, L. (1990), « Gender and Poverty in Ghana », Development Economics Research Center, University of Warwick.

HARTMANN, H. (1981), « The Family as the Locus of Gender, Class, and Political Struggle: The Examples of Housework », *Signs,* vol. 6, n° 3.

INSTITUTE FOR RESOURCE DEVELOPMENT/MACRO INTERNATIONAL (1990), *Interviewer's Manual for Use with Model 'A' Questionnaire for High Contraceptive Prevalence Countries,* Demographic and Health Surveys Phase II, Basic Documentation-3.

KERBER, L. (1994), « Intra-Household Power and Fertility in Brazil », communication à la réunion annuelle de la Population Association of America, 5-7 mai, Miami, Floride.

KISHOR, S. (1994), « Autonomy and Egyptian Women: Findings from the 1988 Egypt Demographic and Health Survey », *Occasional Papers*, n° 2, Demographic and Health Surveys, Macro International.

KISHOR, S., et K. NEITZEL (1996), *The Status of Women: Indicators for 25 Countries,* DHS Comparative Studies, n° 21, Calverton, Maryland, Macro International.

LLOYD, C. B., et A. GAGE-BRANDON (1993), « Women's Role in Maintaining Households: Family Welfare and Sexual Inequality in Ghana », *Population Studies,* vol. 47, p. 115-131.

MACRO INTERNATIONAL (1994), *Description of the Demographic and Health Surveys Individual Recode Data File,* DHSIII Version 1.0 (avec les modifications par rapport à la DHSII).

MASON, K. O. (1986), « The Status of Women: Conceptual and Methodological Issues in Demographic Studies », *Sociological Forum,* n° 1, p. 284-300.

MASON, K. O. (1995), « Is the Situation of Women in Asia Improving or Deteriorating? », *Asia-Pacific Population Research Reports,* n° 6.

MOGHADAM, V. M. (1992), *Modernizing Women: Gender and Social Change in the Middle East*, Boulder, Colorado, et Londres, Lynne Reiner Publishers.

NATIONS UNIES (1995*a*), *Human Development Report 1995,* PNUD, New York, Oxford University Press.

NATIONS UNIES (1995*b*), *Women's Education and Fertility Behavior: Recent Evidence from the Demographic and Health Surveys*, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Population Division, New York.

OPPONG, C. (1987), *African Mothers, Workers and Wives: Inequality and Segregation,* Working Paper n° 2, Population, Human Resources and Development Planning in Sub-Saharan Africa, Genève, BIT.

PAPANEK, H. (1989), « Family Status-Production Work: Women's Contribution to Social Mobility and Class Differentiation », in : Maithreyi Krishnaraj et Karuna Chanana, éd., *Gender and the Household Domain: Social and Cultural Dimensions,* Londres, Sage Publications, p. 97-116.

SAFA, H. I. (1992*a*), « Development and Changing Gender Roles in Latin America and the Caribbean », in : Hilda Kahne et Janet Z. Giele, éd., *Women's Work and Women's Lives: The Continuing Struggle Worldwide,* San Francisco, West View Press, p. 69-86.

SAFA, H. (1992*b*), *Gender Inequality and Women's Wage Labor: A Theoretical and Empirical Analysis,* manuscrit inédit.

SEN, A. (1989), « Cooperation, Inequality and the Family », *Population and Development Review,* vol. 15, suppl., p. 61-76.

SEN, A. K. (1990), « Gender and Cooperative Conflicts », in : Irene Tinker, éd., *Persistence of Inequalities: Women and World Development*, New York, Oxford University Press.

WHITEHEAD, A. (1994), « Wives and Mothers: Female Farmers in Africa », in : Aderanti Adepoju et Christine Oppong, éd., *Gender, Work and Population in Sub-Saharan Africa*, Portsmouth, NH, Heinemann, p. 35-53.

WHYTE, M. K. (1978), *Status of Women in Preindustrial Societies*, Princeton, NJ, Princeton University Press.

# ANNEXES

## *Définition des catégories de l'Indice des Équipements et des Biens (IEB)*

On attribue aux individus une valeur de l'indice IEB selon la combinaison d'équipements de base et de biens de consommation durables dont dispose le ménage dans lequel ils vivent. Les quatre catégories sont les suivantes :

IEB SUPÉRIEUR : l'eau en bouteille ou du robinet dans la résidence (ou la propriété) pour la consommation d'eau potable et d'autres besoins ; toilettes avec chasse d'eau propres au ménage ; électricité ; les quatre biens de consommation durables (la radio, la télévision, le réfrigérateur et la voiture) ;

IEB INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEUR : tout type de source d'eau potable ou non potable autre que l'eau du puits ; tout type de toilettes avec chasse d'eau ou de cabinets d'aisances ou « d'autres » installations sanitaires ; peuvent avoir ou non l'électricité ; au moins deux des quatre biens de consommation durables ;

IEB INTERMÉDIAIRE (catégorie résiduelle) : tout type de source d'eau potable ou non potable, dont l'eau du puits et « d'autres » sources d'eau ; tout type d'installations sanitaires, dont celles qui se trouvent sous les catégories « pas d'installations » et « autres » ; peuvent ou non avoir l'électricité ; toute combinaison des quatre biens de consommation durables, y compris aucun ;

IEB INFÉRIEUR : uniquement l'eau du puits pour les besoins de consommation et autres ; pas d'installations sanitaires ; pas d'électricité ; aucun des quatre biens de consommation durables.

***Critères utilisés pour construire l'indice synthétique du statut des femmes***

*Statut socioéconomique relatif*

1) Les rapports de masculinité sont plus faibles dans les ménages « plus riches » que dans les ménages « plus pauvres » : pour mériter un « oui » sur cet indicateur, les rapports H/F des ménages dans les catégories SUPÉRIEURE et INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEURE de l'IEB doivent être inférieurs (favorisant les femmes) dans un pays donné à ceux des catégories INTERMÉDIAIRE et INFÉRIEURE. S'ils sont inférieurs à ceux des deux catégories « pauvres » de l'IEB dans une seule des catégories « riches », on attribue un « U » au pays (U = *unclear* [indéterminé]).

*Statut de chef de ménage féminin*

2) Plus de 20 % des ménages sont dirigés par une femme : cet indicateur suggère que les femmes sont libres de constituer leur propre ménage. En outre, les femmes chefs de ménage sont susceptibles d'avoir une autonomie plus importante ;

3) Le rapport de masculinité dans les ménages dirigés par une femme est supérieur ou égal à 100 en excluant le chef de ménage : cette variable reflète le double désavantage, mentionné plus haut, des ménages dirigés par des femmes et ayant une composition principalement féminine. Pour recevoir un « oui », les ménages dirigés par une femme dans le pays doivent avoir, en moyenne, au moins le même nombre d'hommes que de femmes parmi leurs membres ;

4) Au plus 25 % des ménages ayant à leur tête une femme comprennent un adulte et des enfants : cet indicateur résume la vulnérabilité des ménages dirigés par une femme à cause de leur composition ;

5) Les femmes n'ayant pas d'instruction sont moins susceptibles d'être chefs de ménage : le statut de chef de ménage féminin est plus susceptible d'être associé à un statut élevé des femmes si la situation de chef de ménage est positivement liée à l'éducation ;

6) Les ménages dirigés par une femme ont au moins autant de chances d'être « riches » que ceux qui sont dirigés par un homme : ceci est une mesure plus directe du statut socioéconomique des ménages ayant à leur tête une femme. Le critère minimal est que les ménages dirigés par une femme ne devraient pas être plus défavorisés socioéconomiquement parlant que ceux qui ont à leur tête un homme. L'estimation des « riches » est basée sur la répartition en pourcentage des ménages selon l'IEB. Pour mériter un « oui » sur cette variable, une proportion supérieure ou égale de ménages dirigés par une femme, par rapport aux ménages ayant à leur tête un homme, doit être représentée dans les deux catégories de l'IEB : SUPÉRIEURE et INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEURE.

*Éducation et exposition aux médias*

7) Au moins 50 % des femmes ont quatre années ou plus d'instruction : cet indicateur établit un « plancher » pour le niveau minimal acceptable d'éducation. Il spécifie que les femmes doivent avoir une plus forte probabilité d'a'oir quelque instruction plutôt qu'aucune. Moins de quatre années d'instruction ont peu de chances d'avoir des avantages durables ;

8) Au moins 20 % des femmes ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur : en plus du « plancher » pour définir les possibilités d'éducation des femmes, nous devons également examiner si les femmes ont accès aux niveaux d'éducation supérieurs. Dans 20 des 25 pays considérés, moins de 40 % des femmes ont au moins une éducation secondaire. Ainsi la proportion de 20 % des femmes ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur, proportion qui se situe à mi-chemin de l'intervalle pour la plupart des pays, est utilisée comme niveau de seuil minimal ;

9) Le pourcentage des femmes ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur augmente à mesure que l'âge diminue : si le pourcentage de femmes qui ont un niveau d'éducation secondaire augmente de façon régulière à mesure que nous passons du groupe le plus âgé (35-49 ans) au groupe le plus jeune (15-24 ans), on attribue « oui » à un pays pour cette mesure. Cependant, si le pourcentage de femmes ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur est moindre chez les 35-49 ans, mais est plus élevé parmi les 25-34 ans que parmi les 15-24 ans, on attribue un « U ». Dans ces pays, il semble qu'il y ait une baisse, mais elle n'est pas régulière ;

10) Le rapport de masculinité de la population ayant le niveau d'éducation primaire est inférieur ou égal à 101 : cette mesure représente l'aptitude des femmes à avoir à peu près le même accès que les hommes aux niveaux d'éducation les plus faibles ;

11) Le rapport de masculinité de la population ayant le niveau d'éducation secondaire ou supérieur est inférieur ou égal à 110 : tandis que, de façon idéale, nous désirerions qu'il n'y ait pas de différences entre hommes et femmes dans l'accès à l'éducation supérieure, nous constatons que peu de pays satisfont même la limite de 110 hommes pour 100 femmes ;

12) Le rapport de masculinité des personnes sans instruction augmente des générations les plus âgées aux générations les plus jeunes : nous avons observé que, dans la plupart des pays, la population n'ayant pas d'instruction est extrêmement féminine et que la population ayant soit le niveau d'éducation primaire, soit le niveau secondaire est très masculine. Par conséquent, si le rapport de masculinité augmente (tend vers l'égalité), nous pouvons nous attendre à ce que le rapport H/F de la population avec un certain niveau d'éducation, primaire ou secondaire, ou les deux, chute pour atteindre l'égalité. Pour enregistrer un « oui » sur cet indicateur, le rapport de masculinité de la population sans instruction doit augmenter régulièrement à mesure que nous passons du groupe d'âge 50 ans et plus au groupe 15-24 ans. On attribue un « U » à un pays si le rapport de masculinité de la

population sans instruction est faible parmi les plus de 50 ans, mais est aussi plus bas parmi les 25-49 ans que chez les 15-24 ans ;

13) Un tiers ou moins des femmes rurales ne sont pas exposées aux médias : tandis que l'accès à un certain type de média est assez courant dans les zones urbaines, l'exposition aux médias est limitée en milieu rural. Cependant, la majorité des femmes vivent en zone rurale dans la plupart des pays en développement, et c'est précisément dans ces zones que l'exposition aux médias est susceptible d'avoir le maximum d'effets favorables pour le statut des femmes. Par conséquent, nous définissons l'exposition aux médias particulièrement en fonction des femmes rurales ;

14) Un tiers ou plus des femmes ont discuté du nombre des enfants avec leur mari : même si les femmes ne sont pas instruites ou exposées aux médias, elles peuvent encore avoir un statut plus élevé si elles ont un certain contrôle sur les décisions concernant la reproduction. Cette variable nous informe sur un aspect de ce contrôle.

*Emploi et charge de travail*

15) Au moins 50 % des femmes travaillent : une limite de 50 % garantit que, dans les pays qui enregistrent un « oui » sur cet indicateur, les femmes ont une probabilité plus élevée d'être actives que de ne pas l'être ;

16) Au plus 15 % des femmes travaillent sans salaire : le travail non rémunéré est susceptible d'être inversement lié au statut des femmes. Peu de pays parviennent à satisfaire même la limite de 15 % ;

17) Le taux d'activité augmente avec l'éducation : pour qu'un pays obtienne un « oui », les taux d'activité des femmes ayant le niveau d'éducation secondaire ou supérieur doivent tous deux être supérieurs à ceux des femmes sans instruction ou n'ayant que le niveau primaire ; « U » implique que les femmes qui ont le niveau secondaire ou celles qui ont le niveau supérieur (pas les deux) ont un taux d'activité supérieur à celui des femmes de niveau primaire ou sans instruction. Notez qu'on attribue un « non » pour cette mesure aux pays où la relation entre éducation et activité des femmes est en forme de U ;

18) Le taux d'activité augmente avec le statut socioéconomique : cette mesure nous montre indirectement si travailler est un choix ou une nécessité. Si l'emploi augmente avec le statut socioéconomique, cela reflète plus probablement l'émancipation et le choix volontaire que si les femmes ne travaillaient qu'à cause de la pauvreté. De plus, cette mesure reflète également un choix professionnel plus large. Le statut socioéconomique est mesuré par l'IEB. Pour qu'un pays ait un « oui », les taux d'activité des femmes des catégories SUPÉRIEURE et INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEURE de l'IEB doivent tous deux être supérieurs à ceux des femmes des catégories INFÉRIEURE et INTERMÉDIAIRE ; on n'attribue un « U » au pays que si les femmes de l'une des deux catégories SUPÉRIEURE et INTERMÉDIAIRE-SUPÉRIEURE de l'IEB ont des taux d'activité supérieurs à ceux des femmes des deux catégories les plus faibles ;

19) Au moins 10 % des femmes actives travaillent dans les secteurs modernes : les secteurs modernes comprennent toutes les activités professionnelles, d'encadrement, techniques et de bureau. La part des femmes dans ces secteurs est presque nulle dans plusieurs pays, comme on peut le voir au petit nombre de pays qui atteignent ce seuil très bas ;

20) Au moins 10 % des femmes ayant le niveau d'éducation primaire travaillent dans les secteurs modernes ou divers : les activités diverses comprennent le commerce et les travaux manuels. Cette mesure exige que les pays remplissent simultanément deux conditions. Dans peu de pays, plus de 20 % des femmes satisfont ce critère, ce qui justifie une limite exceptionnellement faible pour cet indicateur ;

21) Moins de 50 % des femmes actives gardent leur enfant lorsqu'elles travaillent : cette mesure n'est basée que sur les femmes qui ont un enfant de moins de 5 ans. L'emploi est susceptible d'être une charge supplémentaire pour les femmes qui doivent garder leur enfant même lorsqu'elles travaillent ;

22) *Le taux de dépendance est de 0,9 ou moins : le taux de dépendance se* définit comme le nombre d'enfants de moins de 5 ans et de personnes âgées de 60 ans ou plus par femme appartenant au groupe d'âges 15-49 ans. Un taux de dépendance de 0,9 signifie qu'en moyenne chaque femme en âge de procréer s'occupe d'un peu moins d'une personne.

*Mariage et maternité*

23) Moins de 25 % des femmes de 15-19 ans sont mariées : une proportion faible de femmes mariées entre 15 et 19 ans suggère que les jeunes femmes ont des options autres que le mariage au cours de leur adolescence ;

24) Moins de 25 % des femmes de 15-19 ans ont eu une naissance : la maternité précoce, outre qu'elle limite les choix de vie des femmes, est également susceptible d'accroître les risques sanitaires pour la mère et l'enfant ;

25) Le pourcentage des premières naissances avant 20 ans diminue des générations les plus âgées aux générations les plus jeunes : cet indicateur est compris dans l'indice synthétique pour s'assurer du recul des effets négatifs de la maternité très précoce au cours du temps. On attribue « U » aux pays où le pourcentage de femmes ayant eu une naissance avant 20 ans baisse, mais de façon non linéaire, à mesure que nous passons des générations les plus âgées aux générations les plus jeunes.

*L'éducation et l'emploi respectifs de la femme et de son mari*

26) Au moins 50 % des femmes ont un niveau d'éducation supérieur ou égal à celui de leur mari : les modèles de négociation au sein du ménage suggèrent que des différences importantes de niveau d'instruction entre les époux se traduiront en différences de pouvoir relatif. Par conséquent, nous définissons cette mesure pour qu'elle ait un niveau « plancher », pour lequel

une femme a au moins autant de chances d'avoir un niveau d'instruction égal ou supérieur à celui de son conjoint ;

27) Au moins 25 % des femmes ont un travail rémunéré et le même niveau d'éducation que leur mari : cet indicateur, comme celui qui précède, nous dit si les caractéristiques individuelles des femmes les défavorisent ou non par rapport à leur mari ;

28) Les épouses d'hommes travaillant dans les secteurs modernes ont plus de chances d'être actives : cette mesure compare les taux d'activité des femmes dont le mari travaille dans les secteurs modernes à ceux des femmes dont le mari a un autre type d'activité, en excluant celles dont « le mari n'a jamais travaillé ». Cette variable indique également si l'emploi des femmes est positivement associé au statut socioéconomique ;

29) Au moins 20 % des femmes dont le mari a une activité agricole travaillent elles-mêmes dans des secteurs non agricoles : l'activité dans les secteurs non agricoles, même lorsque le mari est dans l'agriculture, est susceptible de refléter des choix plus grands en matière d'activité féminine.

Tableau 20.1.A.– Répartition des ménages selon le sexe du chef et le type de ménage

| Pays | Type de ménage | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 adulte | | 1 adulte + enfants | | Adultes + enfants | | Plusieurs adultes sans enfants | |
| | F[a] | M[a] | F | M | F | M | F | M |
| Burkina Faso | 16,9 | 4,2 | 28,7 | 0,7 | 46,9 | 82,7 | 7,5 | 12,4 |
| Cameroun | 30,0 | 10,7 | 17,9 | 1,4 | 41,1 | 73,0 | 11,0 | 14,9 |
| Ghana | 20,3 | 26,7 | 45,1 | 3,6 | 27,9 | 59,3 | 6,7 | 10,4 |
| Kénya | 15,6 | 14,0 | 30,3 | 1,9 | 44,0 | 69,2 | 10,1 | 14,9 |
| Madagascar | 16,2 | 4,2 | 23,7 | 2,2 | 46,4 | 80,6 | 13,6 | 13,0 |
| Malawi | 12,8 | 6,1 | 38,6 | 1,2 | 38,5 | 74,7 | 10,1 | 18,0 |
| Namibie | 7,9 | 9,7 | 13,9 | 1,6 | 66,9 | 69,5 | 11,4 | 19,2 |
| Niger | 19,4 | 3,0 | 28,3 | 1,1 | 43,4 | 85,6 | 8,9 | 10,3 |
| Nigéria | 23,1 | 8,9 | 26,7 | 1,7 | 37,4 | 75,1 | 12,8 | 14,3 |
| Rwanda | 7,2 | 5,1 | 26,4 | 2,1 | 51,6 | 80,9 | 14,7 | 12,0 |
| Sénégal | 5,6 | 5,0 | 11,7 | 0,3 | 74,0 | 86,7 | 8,7 | 8,0 |
| Zambie | 15,2 | 4,9 | 19,7 | 0,7 | 53,5 | 80,3 | 11,7 | 14,1 |
| Égypte | 23,7 | 1,9 | 8,7 | 0,2 | 32,5 | 79,3 | 35,2 | 18,7 |
| Maroc | 19,0 | 2,5 | 10,2 | 0,2 | 37,8 | 79,7 | 33,0 | 17,6 |
| Bangladesh | 10,4 | 0,3 | 32,6 | 0,7 | 45,4 | 87,4 | 11,5 | 11,7 |
| Indonésie | 25,2 | 1,6 | 11,0 | 0,4 | 35,1 | 78,3 | 28,8 | 19,7 |
| Pakistan | 10,5 | 2,2 | 19,7 | 0,4 | 55,4 | 82,1 | 14,5 | 15,3 |
| Philippines | 9,0 | 1,8 | 8,8 | 0,6 | 49,7 | 79,3 | 32,4 | 18,3 |
| Turquie | 31,9 | 1,5 | 6,4 | 0,1 | 26,8 | 67,4 | 34,9 | 31,1 |
| Bolivie | 19,4 | 5,5 | 22,4 | 1,6 | 35,7 | 75,4 | 22,6 | 17,5 |
| Brésil | 16,7 | 4,2 | 16,1 | 0,5 | 44,2 | 74,1 | 23,0 | 21,2 |
| Colombie | 12,2 | 4,8 | 13,9 | 0,6 | 43,0 | 73,2 | 30,9 | 21,4 |
| Paraguay | 11,8 | 4,3 | 13,0 | 0,7 | 46,9 | 76,1 | 28,4 | 18,9 |
| Pérou | 7,3 | 2,3 | 14,4 | 0,7 | 50,9 | 78,9 | 27,4 | 18,1 |
| Rép. domin. | 10,0 | 7,8 | 15,7 | 1,2 | 50,4 | 70,4 | 23,9 | 20,6 |

a. Sexe du chef de ménage.

Tableau 20.2.A.– Rapports de masculinité de la population âgée de plus de 15 ans selon le niveau instruction

| Pays | Niveau d'instruction | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Aucun | Primaire | Secondaire ou plus | Ensemble [a] |
| Burkina Faso | 76,5 | 159,6 | 179,7 | 88,0 |
| Cameroun | 55,5 | 120,0 | 152,0 | 90,0 |
| Ghana | 56,0 | 97,0 | 182,4 | 85,1 |
| Kénya | 42,5 | 104,5 | 137,8 | 90,7 |
| Madagascar | 68,1 | 99,2 | 110,2 | 97,9 |
| Malawi | 44,0 | 144,3 | 273,9 | 95,7 |
| Namibie | 84,6 | 90,5 | 85,3 | 89,1 |
| Niger | 84,8 | 156,7 | 216,7 | 92,7 |
| Nigéria | 68,7 | 135,8 | 174,3 | 97,9 |
| Rwanda | 62,6 | 122,5 | 136,9 | 95,7 |
| Sénégal | 70,5 | 116,2 | 185,0 | 85,5 |
| Zambie | 43,8 | 101,0 | 182,0 | 103,2 |
| Égypte | 56,1 | 116,2 | 170,3 | 105,1 |
| Maroc | 62,7 | 159,2 | 162,3 | 91,2 |
| Bangladesh | 69,8 | 110,1 | 200,8 | 101,6 |
| Indonésie | 43,9 | 101,0 | 137,6 | 95,2 |
| Pakistan | 68,1 | 198,4 | 262,6 | 108,8 |
| Philippines | 72,7 | 102,5 | 101,6 | 100,6 |
| Turquie | 36,8 | 99,8 | 189,2 | 96,1 |
| Bolivie | 32,8 | 87,0 | 126,0 | 90,9 |
| Brésil | 102,0 | 89,8 | 70,6 | 91,6 |
| Colombie | 95,3 | 89,6 | 85,3 | 88,3 |
| Paraguay | 49,8 | 96,4 | 111,6 | 98,3 |
| Pérou | 27,5 | 90,0 | 112,9 | 96,1 |
| Rép. dominicaine | 103,7 | 96,4 | 84,0 | 95,2 |

a. Comprend la population dont on ignore le niveau d'instruction. Cette proportion n'est jamais supérieure à 2 %, sauf à Madagascar où elle est de 5%, en Namibie où elle est de 2,4 %, et en République dominicaine où elle représente 2,2 % de la population.

Tableau 20.3.A.– Pourcentage de femmes qui ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur selon l'âge

| Pays | Groupe d'âge | | |
|---|---|---|---|
| | 15-24 ans | 25-49 ans | 50 ans et + |
| Burkina Faso | 9,8 | 3,6 | 0,1 |
| Cameroun | 33,7 | 15,4 | 0,4 |
| Ghana | 11,9 | 9,4 | 1,5 |
| Kénya | 24,3 | 22,2 | 1,2 |
| Madagascar | 29,5 | 22,6 | 3,5 |
| Malawi | 4,4 | 3,7 | 0,2 |
| Namibie | 40,6 | 34,3 | 9,8 |
| Niger | 5,4 | 1,8 | 0,1 |
| Nigéria | 31,7 | 11,1 | 0,8 |
| Rwanda | 9,7 | 5,9 | 0,3 |
| Sénégal | 11,6 | 7,8 | 0,4 |
| Zambie | 27,7 | 21,2 | 1,3 |
| Égypte | 59,3 | 25,1 | 4,9 |
| Maroc | 28,3 | 13,8 | 0,8 |
| Bangladesh | 28,3 | 13,6 | 2,4 |
| Indonésie | 44,8 | 20,9 | 5,0 |
| Pakistan | 25,4 | 12,9 | 2,6 |
| Philippines | 79,0 | 59,7 | 26,9 |
| Turquie | 33,4 | 17,7 | 4,9 |
| Bolivie | 65,6 | 40,2 | 13,9 |
| Brésil | 18,1 | 19,5 | 4,1 |
| Colombie | 63,8 | 49,1 | 16,1 |
| Paraguay | 42,9 | 31,6 | 11,4 |
| Pérou | 78,0 | 56,6 | 27,0 |
| République dominicaine | 46,8 | 38,2 | 8,8 |

Tableau 20.4.A.– Rapport de masculinité par groupe d'âge de la population totale et de la population qui a le niveau d'instruction secondaire ou supérieur

| Pays | Population de niveau d'instruction secondaire et supérieur | | | Population totale | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 15-24 ans | 25-49 ans | 50 ans et + | 15-24 ans | 25-49 ans | 50 ans et + |
| Burkina Faso | 166,3 | 194,7 | - | 100,0 | 80,0 | 87,6 |
| Cameroun | 121,9 | 187,3 | - | 93,2 | 91,6 | 82,6 |
| Ghana | 138,6 | 184,5 | 605,0 | 95,4 | 79,8 | 84,0 |
| Kénya | 100,8 | 162,4 | 420,8 | 94,5 | 91,0 | 84,0 |
| Madagascar | 93,2 | 121,1 | 207,4 | 104,2 | 95,8 | 91,6 |
| Malawi | 166,1 | 325,1 | - | 101,8 | 93,3 | 91,5 |
| Namibie | 70,2 | 95,0 | 114,4 | 96,0 | 88,1 | 81,1 |
| Niger | 186,1 | 267,5 | - | 88,7 | 92,3 | 99,9 |
| Nigéria | 131,1 | 227,8 | 793,3 | 98,4 | 93,1 | 106,8 |
| Rwanda | 125,6 | 133,8 | - | 95,7 | 97,5 | 91,6 |
| Sénégal | 176,5 | 174,4 | - | 95,3 | 76,1 | 90,6 |
| Zambie | 133,4 | 228,5 | 759,8 | 101,5 | 104,3 | 104,7 |
| Égypte | 139,3 | 200,4 | 378,6 | 109,2 | 102,9 | 103,9 |
| Maroc | 136,7 | 189,6 | 547,6 | 90,1 | 90,5 | 94,3 |
| Bangladesh | 127,3 | 261,7 | 1012,3 | 86,0 | 109,1 | 113,2 |
| Indonésie | 114,9 | 156,3 | 258,1 | 90,6 | 97,3 | 97,1 |
| Pakistan | 207,7 | 299,1 | 710,5 | 105,0 | 106,1 | 120,0 |
| Philippines | 96,5 | 103,9 | 112,1 | 107,7 | 102,1 | 87,3 |
| Turquie | 160,5 | 219,0 | 251,0 | 93,4 | 100,4 | 92,2 |
| Bolivie | 111,8 | 136,4 | 155,3 | 92,4 | 92,1 | 86,5 |
| Brésil | 61,3 | 74,6 | 88,6 | 102,3 | 90,1 | 81,3 |
| Colombie | 76,8 | 90,1 | 102,4 | 85,3 | 89,7 | 89,8 |
| Paraguay | 101,0 | 117,7 | 129,5 | 95,8 | 104,1 | 90,7 |
| Pérou | 100,9 | 119,7 | 134,8 | 95,8 | 96,6 | 95,4 |
| Rép. dominic. | 68,0 | 96,2 | 115,2 | 92,7 | 97,2 | 95,1 |

Tableau 20.5.A.– Pourcentage de femmes actives selon le niveau d'instruction

| Pays | Niveau d'instruction | | | |
|---|---|---|---|---|
| | *Aucun* | *Primaire* | *Secondaire* | *Supérieur* |
| Burkina Faso | 60,6 | 62,1 | 33,9 | 64,0* |
| Cameroun | 72,7 | 57,5 | 32,7 | 37,0* |
| Ghana | 84,2 | 70,6 | 58,8 | 79,2 |
| Kénya | 51,1 | 47,0 | 51,7 | 66,8* |
| Madagascar | 79,3 | 82,6 | 66,0 | 59,0 |
| Malawi | 21,4 | 29,0 | 46,7 | 48,2 |
| Namibie | 30,8 | 26,5 | 40,9 | 78,4 |
| Niger | 43,4 | 43,5 | 32,5 | - |
| Nigéria | 63,4 | 66,3 | 46,4 | 66,9 |
| Rwanda | 97,8 | 94,2 | 60,5 | - |
| Sénégal | 47,3 | 41,0 | 31,0 | 44,4* |
| Zambie | 50,0 | 47,3 | 47,2 | 91,2 |
| Égypte [a] | 18,0 | 14,4 | 32,8 | 57,9 |
| Maroc | 21,2 | 26,6 | 23,6 | 45,2 |
| Bangladesh [a] | 18,6 | 13,2 | 8,3 | 25,3 |
| Indonésie [a] | 54,4 | 41,4 | 38,9 | 61,2 |
| Pakistan [a] | 17,9 | 10,8 | 12,5 | 27,8 |
| Philippines | 46,8 | 43,7 | 34,3 | 50,6 |
| Turquie [a] | 33,1 | 33,7 | 27,5 | 73,9 |
| Bolivie | 73,1 | 63,4 | 48,0 | 63,2 |
| Brésil | 47,5 | 41,4 | 59,4 | 83,8 |
| Colombie | 34,5 | 34,8 | 37,4 | 64,8 |
| Paraguay | 35,1 | 38,3 | 42,3 | 65,9 |
| Pérou | 64,6 | 57,1 | 42,4 | 59,7 |
| République dominicaine | 36,2 | 34,9 | 41,9 | 70,7 |

* Moins de 50 cas.
- Moins de 25 cas.
a. Échantillon de femmes non célibataires.

Tableau 20.6.A.– Activité des femmes et activité non rémunérée selon le niveau de l'Indice des Équipements et des Biens (IEB)

| Pays | Proportion (%) de femmes actives | | | | Proportion (%) de femmes actives non rémunérées | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Indice des Équipements et des Biens | | | | Indice des Équipements et des Biens | | | |
| | Supér. | Interm.-Supér. | Interm. | Infér. | Supér. | Interm.-Supér. | Interm. | Infér. |
| Burkina Faso | 45,5* | 51,9 | 60,0 | 57,0 | - | 7,1 | 15,7 | 14,0 |
| Cameroun | 33,6 | 36,7 | 61,9 | 83,7 | 9,7* | 9,0 | 27,1 | 31,8 |
| Ghana | 54,9 | 67,9 | 75,5 | 82,6 | 5,1* | 8,2 | 17,7 | 40,8 |
| Kénya | 48,7 | 59,1 | 48,5 | 43,2 | 3,5 | 4,3 | 18,3 | 31,3 |
| Madagascar | 58,6* | 60,2 | 74,9 | 85,3 | - | 2,5 | 8,8 | 15,5 |
| Malawi | 57,9* | 32,9* | 25,8 | 28,4 | - | - | 8,6 | 15,9 |
| Namibie | 53,9 | 50,1 | 28,1 | 15,0 | 4,8 | 4,3 | 22,2 | 21,9 |
| Niger | - | 43,2 | 42,8 | 49,4 | - | 7,0 | 13,4 | 6,1* |
| Nigéria | 53,9 | 60,4 | 60,5 | 67,6 | 13,5 | 22,7 | 23,4 | 39,8 |
| Rwanda [a] | 58,7* | 55,5 | 93,9 | 97,4 | - | 1,2* | 38,3 | 43,7 |
| Sénégal | 48,1 | 38,1 | 46,4 | 33,3* | 0,0 | 4,1 | 7,8 | - |
| Zambie | 46,7 | 46,7 | 49,4 | 43,1 | 2,4 | 4,3 | 10,4 | 22,8 |
| Égypte | 37,8 | 21,0 | 22,3 | - | 1,0 | 18,2 | 47,4 | - |
| Maroc | 34,4 | 20,5 | 22,6 | 14,7 | 2,0 | 7,1 | 52,7 | 64,5* |
| Bangladesh | 15,5 | 11,6 | 16,2 | 16,0 | 9,6* | 7,1* | 8,5 | - |
| Indonésie** | 48,5 | 41,6 | 43,4 | 57,0 | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. |
| Pakistan | 11,6 | 10,2 | 18,5 | 11,7 | - | 7,5 | 26,2 | 63,2* |
| Philippines | 66,4 | 48,9 | 36,9 | 43,1 | 1,3 | 2,2 | 10,8 | 37,1 |
| Turquie** | 26,5 | 31,4 | 48,4 | - | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. |
| Bolivie | 55,7 | 53,2 | 60,9 | 72,9 | 3,0 | 9,2 | 39,1 | 68,1 |
| Brésil | 57,0 | 48,2 | 42,9 | 41,8 | 1,7 | 1,6 | 7,0 | 8,0 |
| Colombie | 52,3 | 40,1 | 28,1 | 57,1* | 1,0 | 2,6 | 7,0 | - |
| Paraguay | 55,1 | 45,3 | 30,4 | - | 0,1 | 5,0 | 33,4 | - |
| Pérou | 57,8 | 49,9 | 52,8 | 61,4 | 3,1 | 6,1 | 31,7 | 46,6 |
| Rép. domin. | 57,2 | 45,2 | 32,7 | 38,5 | 5,6 | 7,4 | 11,5 | 51,8 |

* Moins de 50 cas.
** n.d. : non disponible.
a. Environ 4 % de données manquantes pour l'IEB et l'activité.

Tableau 20.7.A.– Deux mesures indirectes de la charge de travail des femmes

| Pays | Femmes qui ont un enfant de 5 ans ou moins et qui travaillent à l'extérieur | | Femmes de 15 ans ou plus dans des ménages sans eau à domicile [c] | |
|---|---|---|---|---|
| | Total (%) | % ayant « habituellement » un enfant avec elles au travail | Total (%) | % consacrant plus de 15 mn à la corvée d'eau |
| Burkina Faso | 70,0 | 59,4 | 84,2 | 62,1 |
| Cameroun | 77,5 | 39,1 | 87,0 | 52,9 |
| Ghana [a b] | 76,6 | 48,3 | 81,8 | 49,7 |
| Kénya | 55,4 | 17,5 | 81,2 | 61,3 |
| Madagascar | 77,8 | 51,8 | 84,6 | 46,3 |
| Malawi [d] | 48,9 | 43,6 | 95,1 | 61,9 |
| Namibie [d] | 68,1 | 17,4 | 60,0 | 63,7 |
| Niger | 51,3 | 67,4 | 87,8 | 42,9 |
| Nigéria [e] | 64,8 | 46,5 | 89,0 | 54,0 |
| Rwanda | 91,5 | 52,5 | 98,1 | 71,9 |
| Sénégal | 77,2 | 43,6 | 64,9 | 48,9 |
| Zambie | 69,5 | 45,1 | 66,9 | 47,3 |
| Égypte [a f] | 92,4 | 23,7 | 22,9 | 40,8 |
| Maroc | 65,4 | 31,0 | 44,6 | 72,6 |
| Bangladesh | 27,5 | - | 95,6 | 10,0 |
| Indonésie | - | - | 89,3 | 8,55 |
| Pakistan | 53,9 | 48,5 | 69,0 | 28,7 |
| Philippines [a] | 67,7 | 10,5 | 37,7 | 17,3 |
| Turquie | - | - | 22,6 | - |
| Bolivie [f] | 75,6 | - | 42,4 | 31,8 |
| Brésil [d] | 77,7 | 10,7 | 23,4 | 44,2 |
| Colombie [d] | 69,5 | 13,8 | 10,2 | 25,4 |
| Paraguay [a] | 50,7 | 18,6 | 62,2 | 8,9 |
| Pérou [a e] | 71,7 | 45,2 | 30,0 | 26,0 |
| Rép. dominic. [a] | 71,0 | 32,4 | 61,9 | 27,9 |

a. Les cas exclus à cause des données manquantes sur les femmes actives ayant un enfant en bas âge représéntent 2-5 % des enquêtées concernées.

b. Au Ghana, la limite était à 4 ans. Cependant, les mères d'enfants de 4 ans et quelques mois ont également été interrogées et sont donc incluses dans les tableaux.

c. L'eau à domicile (là où elle est disponible) comprend : l'eau du robinet dans la résidence ou la propriété, le puits dans la propriété, l'eau en bouteille et l'eau de pluie.

d. Les cas exclus à cause des données manquantes sur le temps passé pour aller à la source d'eau représentent 2-5 % des enquêtées concernées.

e. Les données sur l'eau sont limitées aux femmes de 15-49 ans.

f. Données sur l'eau basées sur le temps que l'on met pour se rendre à la source d'eau potable plutôt que sur la source d'eau du ménage.

Tableau 20.8.A.– Comparaison entre le niveau d'instruction des femmes mariées et celui de leur mari (couples pour lesquels on dispose d'informations sur les niveaux d'instruction des deux conjoints)

| Pays | Ensemble des couples : % des femmes dont le niveau d'instruction comparé à celui de leur mari est : | | | Niveau d'instruction des maris | | | | | | | | | | | | Nombre de couples |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Aucun | | | Primaire | | | | Secondaire ou plus | | | | Total | |
| | | | | % maris | % des femmes dont le niveau d'instruction est : | | % maris | % des femmes dont le niveau d'instruction est : | | | % maris | % des femmes dont le niveau d'instruction est : | | | Inconnu % maris | | |
| | Infér. | Égal | Supér. | | Égal | Supér. | | Infér. | Égal | Supér. | | Infér. | Égal | Supér. | | | |
| Burkina Faso | 9,4 | 83,6 | 6,9 | 83,9 | 93,8 | 6,2 | 7,4 | 73,2 | 12,6 | 14,2 | 4,7 | 78,1 | 12,8 | 9,2 | 4,1 | 100,0 | 5 230 |
| Cameroun | 40,0 | 47,0 | 13,0 | 41,6 | 89,1 | 10,9 | 28,6 | 55,6 | 22,7 | 21,7 | 26,4 | 86,2 | 6,8 | 7,0 | 3,4 | 100,0 | 2 863 |
| Ghana | 43,2 | 42,6 | 14,2 | 32,0 | 82,2 | 17,8 | 44,5 | 62,4 | 28,1 | 9,6 | 19,8 | 69,9 | 11,1 | 19,0 | 3,7 | 100,0 | 3 144 |
| Kénya | 56,6 | 25,9 | 17,5 | 12,1 | 68,3 | 31,7 | 51,5 | 58,7 | 18,3 | 23,0 | 35,2 | 73,0 | 22,5 | 4,5 | 1,1 | 100,0 | 4 581 |
| Madagascar * | 40,0 | 27,6 | 32,4 | 17,8 | 59,8 | 40,2 | 44,7 | 43,6 | 23,4 | 33,0 | 26,1 | 61,1 | 12,7 | 26,3 | 11,4 | 100,0 | 3 615 |
| Malawi | 66,0 | 22,8 | 11,2 | 21,5 | 77,0 | 23,0 | 66,9 | 83,4 | 7,7 | 8,9 | 10,7 | 89,3 | 8,6 | 2,0 | 0,9 | 100,0 | 3 463 |
| Namibie * | 35,4 | 31,7 | 33,0 | 28,4 | 56,4 | 43,6 | 32,8 | 39,1 | 16,8 | 44,1 | 35,5 | 60,2 | 25,6 | 14,2 | 3,4 | 100,0 | 2 203 |
| Niger | 5,8 | 89,1 | 5,1 | 91,9 | 95,1 | 4,9 | 4,6 | 81,1 | 11,0 | 7,9 | 2,3 | 88,2 | 5,0 | 6,8 | 1,2 | 100,0 | 5 526 |
| Nigéria | 27,7 | 62,8 | 9,4 | 57,9 | 91,4 | 8,6 | 24,0 | 57,6 | 27,5 | 14,9 | 17,8 | 77,7 | 17,6 | 4,7 | 0,3 | 100,0 | 6 789 |
| Rwanda | 43,9 | 28,2 | 27,9 | 33,1 | 62,9 | 37,1 | 59,9 | 64,5 | 10,7 | 24,8 | 6,1 | 79,3 | 12,2 | 8,5 | 0,9 | 100,0 | 3 761 |
| Sénégal | 12,4 | 80,8 | 6,8 | 79,1 | 93,5 | 6,5 | 7,3 | 70,4 | 16,5 | 13,1 | 7,4 | 87,6 | 8,0 | 4,3 | 6,2 | 100,0 | 4 375 |
| Zambie | 65,8 | 19,6 | 14,6 | 9,1 | 58,8 | 41,2 | 49,5 | 62,3 | 19,7 | 18,1 | 40,5 | 84,8 | 10,7 | 4,5 | 0,8 | 100,0 | 4 424 |
| Égypte | 44,7 | 40,0 | 15,3 | 32,3 | 80,0 | 20,0 | 29,0 | 67,9 | 14,7 | 17,4 | 38,6 | 64,7 | 25,5 | 9,8 | 0,1 | 100,0 | 9 144 |
| Maroc | 30,2 | 62,1 | 7,7 | 61,3 | 93,1 | 6,9 | 19,7 | 78,5 | 12,9 | 8,6 | 18,5 | 79,1 | 11,4 | 9,6 | 0,5 | 100,0 | 5 100 |
| Bangladesh | 44,6 | 43,3 | 12,1 | 44,8 | 83,4 | 16,6 | 24,2 | 68,8 | 15,7 | 15,5 | 30,5 | 90,8 | 6,2 | 2,9 | 0,5 | 100,0 | 8 814 |
| Indonésie | 45,6 | 34,5 | 19,8 | 11,3 | 66,4 | 33,6 | 59,9 | 44,3 | 32,5 | 23,1 | 28,8 | 66,1 | 26,3 | 7,6 | 0,1 | 100,0 | 21 015 |
| Pakistan | 44,1 | 51,1 | 4,8 | 48,8 | 95,4 | 4,6 | 16,9 | 85,1 | 8,2 | 6,7 | 34,1 | 86,6 | 9,0 | 4,3 | 0,2 | 100,0 | 6 342 |
| Philippines | 31,4 | 33,5 | 35,1 | 2,4 | 53,1 | 46,9 | 40,8 | 16,6 | 33,9 | 49,5 | 56,8 | 43,4 | 32,3 | 24,3 | 0,0 | 100,0 | 8 877 |
| Turquie | 49,0 | 42,4 | 8,5 | 8,0 | 74,7 | 25,3 | 56,6 | 38,5 | 54,1 | 7,4 | 35,5 | 76,9 | 16,6 | 6,6 | 0,0 | 100,0 | 6 266 |
| Bolivie | 62,7 | 21,8 | 15,5 | 4,3 | 69,2 | 30,8 | 37,3 | 62,4 | 18,1 | 19,5 | 58,2 | 67,4 | 20,7 | 11,9 | 0,2 | 100,0 | 5 312 |
| Brésil | 24,0 | 33,3 | 42,7 | 17,8 | 51,8 | 48,2 | 66,7 | 26,5 | 27,3 | 46,2 | 12,7 | 44,3 | 39,1 | 16,5 | 2,8 | 100,0 | 3 536 |
| Colombie | 38,9 | 26,5 | 34,6 | 7,2 | 26,2 | 73,8 | 46,9 | 29,6 | 28,7 | 41,7 | 45,8 | 54,7 | 24,2 | 21,1 | 0,0 | 100,0 | 4 400 |
| Paraguay | 42,3 | 27,6 | 30,1 | 2,0 | 24,2 | 75,8 | 61,2 | 31,7 | 32,2 | 36,1 | 36,1 | 62,5 | 20,1 | 17,5 | 0,7 | 100,0 | 3 543 |
| Pérou | 53,0 | 30,1 | 16,9 | 2,3 | 69,5 | 30,5 | 32,7 | 48,1 | 28,8 | 23,1 | 64,7 | 57,4 | 29,3 | 13,3 | 0,3 | 100,0 | 8 728 |
| Républ. domin. * | 41,9 | 19,2 | 38,8 | 10,1 | 26,8 | 73,2 | 47,1 | 34,7 | 18,6 | 46,7 | 36,5 | 62,9 | 17,9 | 19,2 | 6,2 | 100,0 | 3 951 |

* Le pourcentage de couples ayant des informations manquantes est compris entre 2 % et 4 %.

*Note* : Les maris ayant des informations manquantes sur le nombre d'années d'instruction sont exclus de la distribution.

Tableau 20.9.A.– Pourcentages de femmes selon différentes combinaisons de niveau d'instruction et d'emploi rémunéré

| Pays | Ont au moins achevé le secondaire et travaillent dans les secteurs modernes | Ont au moins achevé l'école primaire et travaillent dans divers secteurs modernes | Ont une certaine instruction et un travail rémunéré |
|---|---|---|---|
| Burkina Faso | 0,5 | 4,4 | 7,9 |
| Cameroun | 0,8 | 8,9 | 22,2 |
| Ghana | 1,6 | 23,1 | 39,8 |
| Kénya | 1,1 | 13,3 | 32,8 |
| Madagascar | 0,8 | 12,4 | 55,3 |
| Malawi | 0,7 | 3,8 | 14,8 |
| Namibie | 4,3 | 13,5 | 24,2 |
| Niger | 0,2 | 1,1 | 3,6 |
| Nigéria | 2,1 | 12,4 | 17,1 |
| Rwanda | 0,5 | 2,3 | 35,6 |
| Sénégal | 0,7 | 5,0 | 9,5 |
| Zambie | 2,8 | 20,8 | 36,9 |
| Égypte | 8,8 | 9,5 | 11,5 |
| Maroc | 1,9 | 6,7 | 8,6 |
| Bangladesh | 0,6 | 2,4 | 4,9 |
| Indonésie | 3,5 | 10,3 | n.d. |
| Pakistan | 0,5 | 2,0 | 2,4 |
| Philippines | 8,7 | 24,8 | 37,6 |
| Turquie | 3,7 | 7,5 | n.d. |
| Bolivie | 6,9 | 21,6 | 38,1 |
| Brésil | 6,6 | 12,1 | 36,1 |
| Colombie | 9,3 | 21,4 | 36,0 |
| Paraguay | 6,0 | 19,6 | 35,2 |
| Pérou | 14,2 | 30,5 | 41,8 |
| Rép. dominicaine | 9,2 | 20,4 | 35,8 |

n.d. : non disponible.

Tableau 20.10.A.– Scores des composantes de l'Indice de Seuil du Statut des Femmes et classement des pays selon leur score total

| Pays | Statut socio-économique relatif | Statut de chef de ménage féminin | Éducation et exposition aux médias | Emploi et charge de travail | Mariage et naissance | Emploi et éducation des femmes comparés à ceux des maris | Score total (T) | Score ajusté selon le nombre des indicateurs | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | T | Rang |
| Score maxi. [a] | 1 | 5 | 8 | 8 | 3 | 4 | 29 | 1,000 | - |
| Burkina Faso | 0 | 2 | 1 | 2,5 | 1 | 4 | 10,5 | 0,362 | 17 |
| Cameroun | 0 | 1 | 3 | 2 | 0 | 2 | 8 | 0,276 | 20 |
| Ghana | 1 | 2 | 4 | 2 | 3 | 2 | 14 | 0,483 | 11 |
| Kénya | 0 | 1 | 5 | 5 | 2,5 | 1 | 14,5 | 0,5 | 10 |
| Madagascar | 0,5 | 3 | 6 | 3 | 2 | 2 | 16,5 | 0,569 | 8 |
| Malawi | 0 | 1 | 2,5 (sur 7) | 3 | 0 | 1 | 7,5 (sur 28) | 0,268 | 22 |
| Namibie | 0 | 2 | 7,5 | 6 | 2 | 3 | 20,5 | 0,707 | 5 |
| Niger | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 4 | 6 | 0,207 | 25 |
| Nigéria | n.d. | 0 (sur 4) | 1 | 2,5 | 1 | 4 | 8,5 (sur 27) | 0,315 | 19 |
| Rwanda | 0 | 1 | 2,5 (sur 7) | 1 | 3 | 2 | 9,5 (sur 28) | 0,339 | 18 |
| Sénégal | 0,5 | 2 | 1 | 1,5 | 1 | 2 | 8 | 0,276 | 20 |
| Zambie | 0 | 1 | 5,5 | 3 | 0,5 | 1 | 11 | 0,379 | 16 |
| Égypte [b] | 0,5 | 2 | 4 | 5,5 | 1 | 2 | 15 | 0,517 | 9 |
| Maroc | 0,5 | 1 | 4 | 3 | 3 | 2 | 13,5 | 0,466 | 12 |
| Bangladesh [b] | 0 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 7 | 0,241 | 24 |
| Indonésie [b] | 0,5 | 1 | 6,5 | 2 (sur 6) | 1 | 1 | 12 (sur 27) | 0,444 | 14 |
| Pakistan [b] | 1 | 3 | 1,5 | 0 | 1 | 1 | 7,5 | 0,259 | 23 |
| Philippines | 1 | 3 | 7 | 6 | 3 | 4 | 24 | 0,828 | 2 |
| Turquie [b] | 0,5 | 1 | 4,5 | 3,5 (sur 7) | 1,5 | 1 | 12 (sur 28) | 0,429 | 15 |
| Bolivie | 1 | 2 | 5 | 3 | 2 | 0 | 13 | 0,448 | 13 |
| Brésil | 1 | 3 | 6,5 | 7 | 2 | 3 | 22,5 | 0,776 | 3 |
| Colombie | 1 | 2 | 8 | 6 | 3 | 2 | 22 | 0,759 | 4 |
| Paraguay | n.d. | 2 (sur 4) | 7 | 6 | 2 | 2 | 19 (sur 27) | 0,704 | 6 |
| Pérou | 1 | 3 | 6,5 | 5 | 3 | 1 | 19,5 | 0,672 | 7 |
| Rép. domin. | 1 | 4 | 7 | 7 | 3 | 3 | 25 | 0,862 | 1 |

*Note* : Voir l'annexe pour ce qui concerne les indicateurs de chaque dimension.

a. Le score maximal se rapportant aux pays qui ont des données manquantes est fourni dans les cellules appropriées.

b. Ne concerne que les femmes qui ont été mariées.

n.d. : non disponible.

Tableau 20.11.A.– Classement des pays selon l'Indice de Seuil du Statut des Femmes, l'Indice de Développement lié au Genre et l'Indice d'Égalité des Sexes [a]

| Pays | Rang selon l'IDG [a] | Rang selon l'ISSF (si seuls les pays qui disposent de l'IDG étaient classés) [b] | Rang selon l'IES [a] |
|---|---|---|---|
| Burkina Faso | 21 | 15 | 13 |
| Cameroun | 10 | 17 | 10 |
| Ghana | 11 | 9 | 11 |
| Kénya | 9 | 8 (-) | non classé |
| Madagascar | 14 | 6 (-) | non classé |
| Malawi | 20 | 19 | 17 |
| Namibie | non classé | - (5) | 5 |
| Niger | 22 | 22 (-) | non classé |
| Nigéria | 16 | 16 | 20 |
| Rwanda | non classé | - (-) | non classé |
| Sénégal | 19 | 17 | 16 |
| Zambie | 15 | 14 | 15 |
| Égypte | 12 | 7 (8) | 18 |
| Maroc | 13 | 10 | 14 |
| Bangladesh | 18 | 21 | 12 |
| Indonésie | 6 | 12 | 6 |
| Pakistan | 17 | 20 | 21 |
| Philippines | 5 | 2 | 1 |
| Turquie | 1 | 13 | 19 |
| Bolivie | 8 | 11 | 8 |
| Brésil | 2 | 3 | 7 |
| Colombie | non classé | - (4) | 2 |
| Paraguay | 4 | 4 (6) | 9 |
| Pérou | 3 | 5 (7) | 4 |
| Rép. dominicaine | 7 | 1 | 3 |

a. Ces indices sont l'Indice de Développement lié au Genre et l'Indice d'Égalité des Sexes définis dans le *Rapport sur le Développement Humain 1995*, publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (Nations Unies, 1995*a*). Ce Rapport classe 130 pays à partir de l'IDG et 116 sur la base de l'IES (tableaux 3.1, p. 76-77, et 3.5, p. 84-85). Les classements rapportés ici ne sont pas les classements d'origine, mais ceux que ces pays auraient si, leur position relative étant conservée, seuls les pays présents dans cette étude étaient considérés. L'IDG est construit à partir d'informations sur l'ensemble des performances des femmes et des hommes sur trois paramètres : l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu réel ajusté. L'IES mesure la participation économique, politique et professionnelle des femmes comparativement à celle des hommes et utilise des informations sur le revenu de chaque sexe, sa part dans les emplois professionnels et d'encadrement et dans les sièges parlementaires.

b. Les parenthèses indiquent les rangs que ces pays auraient occupés si nous avions exclu les pays ne disposant pas de l'IES plutôt que de l'IDG.

21

# RÉPARTITION DU POUVOIR DANS LA FAMILLE ÉTENDUE ET REPRODUCTION HUMAINE : LE CAS DU BURKINA FASO

**Kourtoum NACRO**
Fondation Andrew W. Mellon
Département de démographie, Université de Montréal
Montréal, Canada

Les chercheurs et les organisations internationales s'intéressant aux problèmes des femmes recommandent habituellement leur accès à l'instruction formelle et aux emplois rémunérés (activités génératrices de revenu) comme étant la meilleure voie pour améliorer leurs conditions de vie. Bien que de telles recommandations soient presque toujours formulées comme des objectifs des programmes de développement, dans la pratique, ces objectifs semblent de plus en plus difficiles à atteindre, à l'exception de quelques zones comme l'État du Kerala en Inde (Jung, 1994). Par conséquent, la question à examiner est la suivante : en attendant le développement économique, y compris l'accès de tous les citoyens à l'école moderne et à l'emploi rémunéré, qu'est-ce que les femmes peuvent faire pour améliorer la vie des générations futures de femmes ?

C'est pour répondre à cette question que la présente étude a été entreprise au Burkina Faso[1]. Elle a trois objectifs : 1) comprendre le processus de prise de décision dans les ménages en matière de fécondité et d'autres sujets importants ; 2) déterminer l'existence éventuelle d'une préférence pour les garçons au détriment des filles et l'impact d'une telle préférence sur la fécondité ; et 3) identifier des pistes d'actions stratégiques pour améliorer la vie de la nouvelle génération de femmes.

Les débats portant sur la situation de la femme en général, et des femmes du Tiers-Monde en particulier, doivent être examinés soigneusement. Ces débats sont d'autant plus importants qu'ils ont conduit la Conférence

1. Étude de cas sur les Dagara (de la province du Ioba/Dano), les Moosé (de la province du Sanmatenga/Kaya) et les Nuni (de la province de la Sissili/Léo).

Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, Le Caire, 5-13 septembre 1994) à recommander que l'on donne du pouvoir aux femmes. Cette étude fait partie des efforts entrepris pour mettre en œuvre le Programme d'Action de la CIPD, ce qui s'applique à la plupart des pays en voie de développement comme le Burkina Faso.

Les décisions en matière de fécondité ont été étudiées dans de grandes enquêtes, telles que les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), en termes de taille idéale de la famille, de nombre d'enfants conçus, de connaissance et d'utilisation des méthodes de contraception. Les résultats de ces enquêtes ont montré un écart important entre un haut niveau de connaissance et une faible utilisation des méthodes de contraception. Au Burkina Faso, la dernière EDS de 1993 et l'enquête de 1996 sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP) en matière de sida, de maladies sexuellement transmissibles (MST), de planification familiale et d'éducation à la vie familiale ont aussi montré l'existence d'un tel écart. Cependant, malgré ces résultats, à notre connaissance, peu de travaux ont systématiquement abordé les questions de prise de décision en matière de fécondité. Cette étude peut améliorer la connaissance dans ce domaine.

Par manque de temps et de ressources, seule la zone rurale sera étudiée. Les groupes ethniques Dagara, Moosé et Nuni de certaines zones du Burkina Faso seront les populations cibles. L'ethnie Dagara a été choisie parce qu'elle est matrilinéaire (c'est-à-dire que les plus importantes lignes de parenté sont retracées à travers la mère) et par conséquent théoriquement différente des groupes ethniques Moosé et Nuni, qui sont patrilinéaires. Les Moosé ont été choisis parce qu'ils représentent 47 % de la population burkinabé. Le groupe ethnique Nuni a été retenu parce qu'il a toujours été perçu comme étant différent de celui des Moosé sur le plan du statut de la femme. En effet, la femme Nuni semble être plus libre dans ses déplacements et moins surchargée de travail parce qu'elle est moins impliquée dans les travaux agricoles. De plus, les trois groupes ethniques ont des taux de prévalence contraceptive différents.

Après une revue de la littérature et l'esquisse d'un cadre conceptuel dans la première section, les objectifs immédiats et les hypothèses correspondantes sont présentés dans la deuxième section. La pertinence de cette étude au Burkina Faso est discutée dans la troisième section. La méthodologie, qui est présentée dans la quatrième section, consiste à recueillir des données quantitatives provenant d'entretiens individuels et des données qualitatives fournies par des discussions de groupe. Les limites de l'étude sont discutées dans la cinquième et dernière section.

## REVUE DE LA LITTÉRATURE ET ÉLÉMENTS D'UN CADRE CONCEPTUEL

Pendant longtemps, les problèmes des femmes, leurs statuts, positions et rôles, ont été étudiés, discutés et évalués pour mesurer, entre autres : 1) les rôles importants et méconnus des femmes dans leur ménage ; 2) l'acquisition de pouvoir par l'instruction, et l'accès aux ressources économiques pouvant le mieux contribuer au développement de leurs pays (Oppong, 1987). C'est la même préoccupation pour le bien-être de la femme qui s'est manifestée dans la CIPD.

Bien que mal définie et difficile à traduire dans d'autres langues (Lassonde, 1996), « *empowerment of women* » (l'émancipation des femmes, ou l'octroi de pouvoirs aux femmes), qui est la question centrale de cette étude, est considérée par la CIPD comme un important objectif et un moyen sûr pour améliorer la vie des femmes. L'hypothèse de base semble être que les femmes sont à présent sans pouvoir et que c'est peut-être pour cela qu'elles vivent dans des « conditions précaires ».

Très proche de l'octroi de pouvoirs aux femmes, le concept d'égalité des sexes est aussi un sujet de débat qui sous-entend qu'il y a une relation dynamique entre les rôles sociaux des hommes et ceux des femmes.

Outre le Programme d'Action de la CIPD, plusieurs déclarations et traités des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine ont recommandé un meilleur accès des femmes au pouvoir, particulièrement dans le secteur public, à travers l'occupation de responsabilités politiques sur le même pied d'égalité que les hommes ainsi que le respect des droits civils des femmes.

En ce qui concerne la répartition du pouvoir entre hommes et femmes, la littérature regroupe les chercheurs en trois grandes catégories :

– Ceux qui croient que les femmes (surtout les Africaines au sud du Sahara) sont universellement subordonnées et ont besoin de bénéficier de plus de pouvoir afin de devenir égales aux hommes, en ayant un choix d'actions dépassant leur vie reproductive. Ce groupe est le plus important et comprend le mouvement féministe occidental, qui a dans une certaine mesure influencé les positions prises durant la CIPD (McIntosh et Finkle, 1995 ; Lassonde 1996).

– Ceux qui pensent que les femmes africaines au sud du Sahara ne sont pas plus subordonnées que les femmes occidentales, mais qu'elles sont engagées dans des types de relations différents (Paulme, 1971). Certains de ces auteurs ont cité plusieurs exemples dans lesquels les femmes africaines ont joué d'importants rôles politiques et économiques (Amadiume, 1987 ; Mack, Wilks etc., dans Romero, 1988).

– Ceux qui pensent que, bien que les femmes africaines ne profitent pas, dans leurs rapports avec leur époux, de tous les aspects de la vie idéale occidentale

transmis à travers la modernisation, elles jouent d'importants rôles dans la famille (socialisation/éducation des enfants), par lesquels elles peuvent changer les conditions de vie de la génération future de femmes (voir Deniel, 1985).

Les seconde et troisième catégories de chercheurs sous-entendent dans leurs analyses que :

– L'éducation des enfants (garçons et filles) est assurée par les femmes (Baumann et Westermann, 1947 ; Lallemand, 1977) jusqu'à l'âge auquel les garçons rejoignent les hommes, pendant que les filles restent avec les femmes. C'est généralement durant cette période de la vie que la division du travail entre hommes et femmes est introduite par les femmes et ensuite renforcée par les hommes. La petite fille doit aider aux travaux ménagers, alors que le garçon est laissé tranquille jusqu'à ce qu'il soit mêlé aux activités réservées aux hommes. De plus, les femmes doivent former le caractère de leurs enfants quel que soit leur sexe (Renne, 1993, p. 343, cité par Oni, 1996, p. 59).

– Les mariages, y compris ceux des adolescentes, qui nécessitent des négociations et cérémonies complexes, ne peuvent pas être conclus sans la coopération des femmes qui jouent un rôle important (Lallemand, 1977 ; Scheub et Schildkrout, dans Romero, 1988).

– Des plaintes sont universellement faites à propos des belles-sœurs et des belles-mères, qui sont assez puissantes pour influencer les décisions d'un couple (Lallemand, 1977 ; Deniel, 1985 ; Jung, 1994). L'existence de ces types de pouvoir diversifiés exercés par les femmes a été évoquée par Amadiume (1987).

– Dans les sociétés africaines qui sont régies par des régimes matrilinéaires, les femmes en sont le centre, car l'héritage et le statut sont acquis à travers la mère (Clignet, 1970 ; Wilks, dans Romero, 1988). Dans ces sociétés, il y a des pères biologiques et des pères sociaux. Ceux-ci sont les frères de la mère, de qui l'enfant hérite. Par conséquent, dans ces systèmes, donner naissance à une fille est aussi important que de donner naissance à un garçon, indiquant ainsi que les femmes jouent des rôles qui dépassent la procréation. En fait, dans la société matrilinéaire des Ashanti, une femme est traitée comme égale à l'homme dans la résolution d'importants problèmes politiques, particulièrement quand elle atteint la ménopause. Selon Wilks (dans Romero, 1988, p. 133), le rôle fondamental d'une femme Ashanti était de reproduire sa lignée, non seulement sur le plan biologique mais aussi sur le plan socioéconomique.

En accord avec les deuxième et troisième catégories de chercheurs, Amadiume (1987), dans une étude de cas sur les Igbo de Nnobi au Nigéria, a montré comment la colonisation, y compris l'école et le Christianisme, a érodé le pouvoir des femmes. Elle explique que les femmes ont perdu une partie de leur pouvoir à cause du système occidental de relations entre hommes et femmes qui a été importé par le biais des institutions coloniales. Ces nouvelles valeurs ont remplacé le système de relations plus flexibles entre hommes et

femmes qui existait dans la société Igbo. En effet, selon Amadiume, dans cette société, il y avait une différence entre les relations sociales des hommes et des femmes et les relations biologiques basées sur le sexe. En d'autres termes, dans un tel système, les rôles d'autorité ne sont pas automatiquement réservés aux hommes et ceux de moindre autorité aux femmes. Amadiume donne deux exemples de situations dans lesquelles les femmes occupent des positions normalement occupées par des hommes. Elle qualifie ces femmes de « filles-mâles » ou de « maris-femelles ».

Durant la Conférence internationale sur la recherche féministe dans la francophonie, qui s'est tenue à Québec du 24 au 28 septembre 1996, trois sessions ont été consacrées à l'évaluation du féminisme en Afrique subsaharienne francophone. Dans ces sessions, les discussions ont montré qu'il y a un nombre croissant d'actions de la part d'organisations non gouvernementales et d'associations féminines, dans le but d'améliorer le bien-être des femmes. De plus, bien qu'en nombre limité, des écrivaines africaines ont commencé, depuis les années 1970, à critiquer les conditions de vie de leurs sœurs. Ces mouvements et écrits ont été classés comme féministes, parce que travaillant pour la promotion de la femme. Les discussions ont cependant conclu que l'approche et les idées du mouvement féministe occidental n'étaient pas totalement endossées en Afrique subsaharienne francophone (D'Almeida, 1994 ; 1996). Cette situation existe même au niveau de quelques femmes intellectuelles bien nanties. Typiquement, une femme africaine, qu'elle soit instruite ou pas, désire avant tout être épouse et mère. Les discussions ont aussi indiqué que les femmes sont puissantes en privé, mais leur pouvoir est souvent utilisé par les hommes pour leur propre intérêt. Par exemple, les partis politiques ont utilisé les femmes pour mobiliser les votes, et, au Mali, les mouvements de femmes ont contribué à renverser le président Moussa Traoré (Ba Konaré, 1993).

En ce qui concerne le pouvoir dans la famille et la fécondité, des socio-démographes ont essayé d'identifier les relations qui lient les femmes aux membres de leur famille et qui expliquent leur fécondité. L'aspect le plus fréquemment cité est le statut. Dans ces travaux, des efforts ont été faits pour définir/mesurer le statut de la femme et pour établir ensuite des liens entre ce statut et la fécondité (voir Mason, 1993 ; Adams et Castle, 1994 ; Mhloyi, 1994 et Johnston, 1994 ; Mahmud et Johnston, 1994 ; Balk, 1994 ; et Oppong et Wéry, 1994). Mason (1993) a cependant identifié les lacunes des recherches sur le statut ou la position de la femme comme déterminant de sa fécondité, la définition du statut variant d'un chercheur à l'autre. Elle donne aussi une approche méthodologique claire dont pourraient bénéficier les nouveaux travaux de recherche.

Van de Walle et Van de Walle (1995) donnent une bonne revue de la littérature démographique sur le statut et la condition de la femme en Afrique subsaharienne. Dans cette revue, plusieurs auteurs sont cités (par exemple Boserup, 1970 ; Blake, 1974 ; Stycos, 1982 ; Mason, 1984). L'approche de Jejeebhoy (1995) pour expliquer le comportement en matière de reproduction est différente. Elle rejette le concept de statut de la femme, qu'elle trouve

confus, et décide d'utiliser le concept d'autonomie. Selon Jejeebhoy, qui cite les écrits de Dyson et Moore (1983), « l'autonomie est alors un meilleur terme pour décrire la mesure dans laquelle les femmes contrôlent leur vie. L'autonomie a été définie comme "la capacité d'obtenir l'information et de l'utiliser comme base pour prendre des décisions à propos des choses qui préoccupent une personne et de celles des personnes qui lui sont proches" » (Jejeebhoy, 1995).

La littérature a indiqué l'existence d'une forte relation entre le statut de la femme et la fécondité. Une forte fécondité est perçue comme étant contraire à un haut statut, parce qu'elle réduit l'accès à l'autonomie, à l'instruction formelle moderne et à l'exercice d'activités génératrices de revenu, entre autres caractéristiques de haut statut. Il a cependant aussi été dit qu'une forte fécondité était un choix rationnel, au moins pour certaines femmes qui pensent que c'est un moyen d'élever leur statut et d'améliorer leur situation au niveau de leur famille. Dans une étude de cas en Iran, Hoodfar (1995) montre que les femmes choisissent d'avoir beaucoup d'enfants pour réduire le risque de se faire abandonner par leur époux même s'il épousait une autre femme. Comme le dit une enquêtée, *« beaucoup de femmes dans une union polygame peuvent accepter de s'occuper d'un ou de deux enfants qui ne sont pas les leurs, mais très peu de femmes voudraient s'occuper de plusieurs enfants qui trouveraient qu'elles usurpent la place de leur mère. »* Jung (1994) a aussi découvert le même type de raisonnement parmi les femmes sud-asiatiques en ce qui concerne la naissance d'un garçon. Selon Oni (1996), dans une société Yoruba, le nombre d'enfants d'une femme est souvent un facteur important pour son statut dans la maison conjugale, la durée de son union et ses relations avec son mari et sa belle-famille. Un retard pour enfanter dans les premières années de son mariage entraîne de la suspicion au sujet de son comportement prénuptial. Cette suspicion se transforme en haine et, dans la plupart des cas, en rejet par la belle-famille si elle est incapable d'avoir des enfants, ou si tous ses enfants sont des filles.

Un autre aspect de la condition de la femme que les socio-démographes, spécialistes des questions de morbidité et de mortalité infantile, étudient souvent concerne l'existence d'une préférence pour les garçons au détriment des filles. Sur la base des résultats d'études sur la morbidité et la mortalité infantile en Asie australe (particulièrement au Bangladesh, en Inde et au Pakistan) et récemment en Afrique subsaharienne (LeGrand et Mbacké, 1995 ; Tabutin et Willems, 1995), les chercheurs ont suggéré l'existence de différences en matière de nutrition et de soins de santé en faveur des petits garçons, qui traduiraient une préférence pour ceux-ci. Cela expliquerait les différences constatées dans les tendances de la mortalité infantile par sexe.

D'un côté, la littérature suggère qu'il y a un besoin de changement dans la distribution du pouvoir, dans la société en général et dans la famille en particulier, afin que la femme puisse acquérir plus de pouvoir pour exercer ses droits en matière de fécondité, y compris l'utilisation des méthodes de contraception, et puisse participer pleinement au processus de développement de son pays. D'un autre côté, la littérature suggère que les femmes exercent

déjà un certain pouvoir. Il faut cependant noter que, quelle que soit la catégorie à laquelle les chercheurs appartiennent, tous sont d'accord sur le fait que l'homme occupe une place centrale quand il s'agit du pouvoir dans la société. En effet, dans le système matrilinéaire, la femme ne joue qu'un rôle d'intermédiaire en matière d'héritage, puisque l'enfant hérite de son oncle maternel et non de sa tante, sans doute parce que la femme n'accumule pas de richesses. En parlant de « filles-mâles » ou de « maris-femelles » pour décrire les femmes qui exercent du pouvoir, Amadiume montre, indirectement, que l'on ne peut pas parler de pouvoir sans faire référence au sexe masculin.

Les similitudes et différences entre les catégories de chercheurs sus-mentionnées peuvent indiquer qu'en matière de pouvoir entre hommes et femmes, il est difficile de parler de domination ou de subordination globale au sens strict du terme ; il faut plutôt parler de parcellisation du pouvoir, dans la mesure où l'homme contrôle certains domaines et la femme en contrôle d'autres. Comme le dit Foucault (1984), le pouvoir s'exerce dans un jeu de relations, il est multidirectionnel, opérant de haut en bas mais aussi de bas en haut. Dans le cadre de cette étude, suivant la définition du *Petit Robert*, une personne a du pouvoir quand elle a la possibilité et le droit d'entreprendre une action ou de décider qu'une action soit entreprise. Une telle définition du pouvoir sous-entend nécessairement une légitimation de ce pouvoir par les personnes qui le subissent, mais aussi une autonomie au niveau de ceux qui l'exercent. En d'autres termes, pour qu'il y ait pouvoir de décision, il faut qu'il y ait des personnes qui reconnaissent ce pouvoir en acceptant d'exécuter les décisions qui ne peuvent être prises que par des personnes libres d'agir comme bon leur semble. Jejeebhoy (1995), on l'a déjà relevé, préfère le terme « autonomie ».

Mais qu'est-ce qu'une décision ? Selon Saussois et Dortier (1993, p. 5) : « L'examen de la réalité des décisions montre que décider ne correspond pas à une phase précise, clairement identifiable, où tombe le couperet... La décision est un cheminement : elle se construit, se négocie, suit des voies sinueuses au cours des temps ». Malgré le caractère clairement insaisissable de la décision, une prise de décision ou, mieux, son processus nécessite l'élaboration mentale de toutes les actions possibles sur la base de l'information reçue. En d'autres termes, on ne peut dire qu'une décision a été prise que s'il y a eu un calcul mental au préalable pour comparer les avantages et désavantages de chacune de ces actions (Weinberg, 1993). Par conséquent, agir selon la coutume devient une décision si, et seulement si l'on a une information permettant d'agir autrement. Il y a donc lieu de reconnaître cependant que l'information sous forme de nouvelles connaissances n'exclut pas le poids des valeurs culturelles sur le comportement d'un individu. L'information peut seulement atténuer ce poids pour permettre une prise de décision rationnelle. Sur la base de ce qui précède, pour bien comprendre les relations de pouvoir dans la société, il y a besoin de concilier les suggestions contradictoires de la littérature. C'est dans ce but que la présente étude examine les processus de prise de décision dans trois communautés rurales du Burkina Faso.

Sur le plan méthodologique, Safilios-Rothschild (1970, p. 539) a trouvé des lacunes dans l'approche des études sur la structure du pouvoir dans la famille, à travers une revue de littérature de ce domaine couvrant la période de 1960 à 1969. Selon elle, le problème réside dans le fait que « la plupart des chercheurs dans ce domaine ont utilisé de façon interchangeable les termes "pouvoir familial" ou "structure du pouvoir" et les termes "prise de décision", "autorité familiale" et "influence" ». Elle a aussi qualifié le pouvoir familial comme étant un concept à plusieurs dimensions, qui ne pouvait pas être mesuré seulement à travers la prise de décision. Elle a conclu son article en suggérant qu'il y a besoin d'améliorer l'approche méthodologique des études sur la structure du pouvoir en incluant l'étude détaillée de tous les aspects de pouvoir, et du point de vue de tous les membres de la famille. Olson et Rabunsky (1972) ont aussi soulevé des questions similaires à propos de la conceptualisation et de l'« opérationalisation » du pouvoir familial. Les réflexions des auteurs cités plus haut sont prises en compte dans cette étude. En effet, le résultat de la prise de décision et son processus sont étudiés. De plus, l'homme et la femme (les femmes) sont interviewés individuellement.

## OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES DE L'ÉTUDE

### *Objectif 1 : établir des liens entre la fécondité[2], l'utilisation des méthodes de contraception[3] et le pouvoir de prise de décision de la femme :*

– en déterminant comment sont prises les décisions concernant le nombre d'enfants désirés, le nombre d'enfants conçus et l'utilisation des méthodes de contraception : qui les prend ? l'homme, la femme, les deux, ou d'autres personnes ? est-ce que la fécondité fait l'objet de décision ou pas ?

> *Hypothèse 1.1. Les femmes ont du pouvoir[4] car elles participent aux prises de décision concernant le nombre d'enfants qu'elles désirent, le nombre d'enfants qu'elles conçoivent et l'utilisation des méthodes de contraception. Ce pouvoir peut être différent de celui qu'exercent les hommes dans les mêmes domaines.*

– en déterminant les relations qui existent entre le pouvoir de prise de décision et le nombre d'enfants conçus par sexe : est-ce qu'un nombre élevé d'enfants vivants accroît ou réduit le pouvoir de prise de décision de la femme dans la

2. La *fécondité* est définie ici par le nombre d'enfants désirés par sexe, le nombre d'enfants conçus et survivants par sexe, l'espacement des naissances, et la reprise des rapports sexuels après une naissance.
3. Ici, les *méthodes contraceptives* sont : les méthodes modernes (pilule, condom, DIU/stérilet, injectables, etc.) et les *méthodes traditionnelles* (abstinence périodique ou post-partum, retrait, et le suivi du cycle mensuel de la femme).
4. Le *pouvoir* est défini ici, de façon simplifiée, comme étant la participation à la prise de décision dans le ménage, tant par la femme que par l'homme.

famille ? est-ce que le sexe des enfants conçus (dont le nombre est influencé par la mortalité infantile) influence le degré de pouvoir de décision ?

*Hypothèse 1.2. Une perspective d'augmentation du pouvoir de prise de décision de la femme à travers sa progéniture (traduite par une sécurisation) influence le nombre des enfants qu'elle désire et conçoit, ainsi que sa décision d'utiliser ou non des méthodes de contraception. Par conséquent, plus une femme perd des enfants, plus elle en concevra.*

*Hypothèse 1.3. Plus une femme est âgée et a plusieurs enfants vivants, plus elle participe aux prises de décision, dans sa famille nucléaire et dans celle de ses enfants.*

– en déterminant si et comment le processus de prise de décision a changé d'une génération à l'autre : est-ce que les décisions concernant la fécondité et celles qui touchent à la gestion de la famille[5] sont plus négociées aujourd'hui entre les conjoints que par le passé ? la manière de négocier a-t-elle changé ? est-ce que la famille étendue[6] est moins impliquée aujourd'hui qu'autrefois dans les décisions prises dans la famille nucléaire ? en d'autres termes, est-ce que le lieu de négociation des décisions est passé de la famille étendue à la famille nucléaire, permettant ainsi aux conjoints d'avoir une meilleure communication interpersonnelle[7] ?

*Hypothèse 1.4. Les décisions concernant le nombre d'enfants conçus et l'utilisation de la contraception et celles qui touchent à la gestion de la famille sont plus négociées entre les conjoints aujourd'hui que par le passé. Par conséquent, les conjoints des jeunes générations ont une meilleure communication interpersonnelle et abordent des thèmes plus variés, et la femme participe plus ouvertement à la prise de décision.*

*Hypothèse 1.5. Le degré d'implication des membres de la famille étendue dans le processus de prise de décision de la famille nucléaire a baissé avec le temps.*

---

5. En principe, par *gestion de la famille*, nous sous-entendons toutes les relations entre les membres de la famille et celles qu'ils entretiennent avec l'extérieur en relation avec la famille. Cependant, nous limiterons ici la gestion de la famille à l'éducation traditionnelle des enfants (garçons et filles) jusqu'à l'âge de 7 ans (apprentissage de la vie à l'enfant) et à la contribution de la femme en biens monnayables destinés au bien-être de la famille : biens de consommation courante (eau, nourriture, vêtements, médicaments, matériel scolaire) et biens d'équipement (logement, moyens de transport et autres investissements).

6. La *famille étendue* est définie comme un groupe de parents comprenant père/mère(s), oncle(s)/tante(s), grands-parents, cousins et beaux-parents. Par conséquent, les hommes ne sont pas limités aux époux, et les femmes ne sont pas seulement les épouses. Par opposition, la *famille nucléaire* se limite aux conjoints et à leurs enfants.

7. La *communication interpersonnelle entre conjoints* sera mesurée ici par le nombre de thèmes que les conjoints discutent ensemble avant une prise de décision, le nombre d'activités divertissantes que les conjoints font ensemble, et le degré d'ingérence des membres de la famille étendue dans la famille nucléaire.

– en déterminant le degré d'autonomie[8] de la femme et s'il a changé d'une génération à l'autre ;

*Hypothèse 1.6. Dans les jeunes couples, les femmes sont plus autonomes.*

– en déterminant les relations qui existent entre femmes : comment les femmes influencent-elles les décisions prises concernant la vie d'autres femmes, tant au niveau de la fécondité, de la gestion de la famille, du degré d'autonomie de la femme que de celui de la communication interpersonnelle entre conjoints ?

*Hypothèse 1.7. Les femmes protègent leurs filles, avec qui elles entretiennent des relations de complicité. Par contre, elles sont dures et strictes avec leurs co-épouses (dans les couples polygames), leurs belles-sœurs (épouses de leurs frères) et leurs belles-filles, avec qui elles entretiennent des relations de rivalité. Par conséquent, leur participation à des prises de décision sera différente si ces décisions concernent leurs filles ou bien les autres femmes.*

– en recueillant des informations sur la contribution des conjoints à la satisfaction des besoins du ménage en biens de consommation courante et en biens d'équipement : qui contribue le plus, et comment ? quelle est la nature des liens qui existent entre le degré de contribution à ces besoins du ménage, le pouvoir de prise de décision, la fécondité et l'utilisation des méthodes de contraception, et l'autonomie des femmes ?

*Hypothèse 1.8. Il n'y a pas de liens directs entre le nombre d'enfants désirés et conçus, l'utilisation de la contraception et le degré de contribution de la femme aux besoins du ménage en biens de consommation courante et en biens d'équipement.*

*Hypothèse 1.9. Plus le degré de contribution de la femme aux besoins du ménage en biens de consommation courante et en biens d'équipement est élevé, plus elle participe à la prise de décision dans son foyer et plus elle est autonome.*

– en déterminant le rôle des femmes et des hommes dans l'espacement des naissances, la reprise des rapports sexuels après une naissance et l'éducation traditionnelle des enfants : qui influence le plus ces processus, les hommes ou les femmes ? l'attribution de ces rôles est-elle négociée entre les conjoints ? au niveau de l'éducation, ces rôles changent-ils avec le sexe de l'enfant ?

8. L'*autonomie de la femme* est mesurée ici par sa possibilité de sortir, d'entreprendre des activités génératrices de revenu, de s'instruire/s'informer ou de participer à des activités associatives, que ce soit sans ou avec l'avis de son époux.

*Hypothèse 1.10. La femme joue un rôle plus important que celui de l'homme dans l'éducation traditionnelle des enfants (garçons et filles jusqu'à l'âge de 7 ans).*

*Hypothèse 1.11. La femme joue un rôle aussi, sinon plus important que celui de l'homme dans l'espacement des naissances et la reprise des rapports sexuels après une naissance.*

***Objectif 2 : mettre en évidence l'existence d'une préférence pour les garçons par rapport aux filles :***

– en déterminant les pratiques locales en termes de nutrition et de soins donnés aux garçons comparativement aux filles, ainsi que les raisons de telles pratiques ;

*Hypothèse 2.1. Contrairement aux pays de l'Asie du Sud, en Afrique subsaharienne (du moins chez les Dagara, Moosé et Nuni du Burkina Faso), les parents ne font pas un effort conscient et calculé pour un traitement différencié des filles au profit des garçons.*

– en déterminant les liens qui existent entre la répartition naturelle des enfants par sexe et la fécondité et l'utilisation de la contraception.

*Hypothèse 2.2. La répartition naturelle des enfants par sexe influence le nombre d'enfants mis au monde, car les couples cherchent à ce que les deux sexes soient représentés parmi leurs enfants.*

***Objectif 3 : identifier des pistes d'actions stratégiques par la vérification des hypothèses relatives aux objectifs 1 et 2 :***

– en déterminant les sources potentielles de pouvoir des femmes ;

– en recueillant les points de vue des communautés étudiées sur l'approche à suivre pour octroyer du pouvoir aux femmes, et cela en les amenant à comparer la situation des femmes à celle des hommes : est-ce que les femmes sont perçues comme inférieures, égales ou supérieures aux hommes ? quelles sont les différences entre hommes et femmes telles que perçues par les personnes interrogées ? est-ce qu'il y a une volonté de changement et dans quel sens ?

– en déterminant comment hommes et femmes pourraient contribuer à changer les rapports hommes/femmes des générations futures.

## PERTINENCE DE L'ÉTUDE AU BURKINA FASO

### *Résultats des opérations d'enquêtes récentes conduites dans le pays*

L'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 1992-1993

L'EDS de 1993, qui est la plus récente (données collectées de décembre 1992 à mars 1993), a recueilli, entre autres, des informations sur la connaissance et l'utilisation des méthodes de contraception. Selon les résultats de l'enquête, 63 % des femmes (tous états matrimoniaux confondus) savent qu'il existe des méthodes modernes de contraception (surtout la pilule et les préservatifs). Cependant, seulement 28 % savent où s'en procurer. Pour ce qui est de l'utilisation des méthodes de contraception, seulement 10 % des femmes qui savent qu'il existe des méthodes de contraception ont déjà utilisé une méthode moderne. Au moment de l'enquête, sur le plan national, seules 8 % des femmes en âge de procréer et en union utilisaient une méthode de contraception, et 4 % utilisaient une méthode moderne. Le taux d'utilisation de la contraception est de 26 % en milieu urbain et de 4 % en milieu rural, toutes méthodes confondues. Il faut noter que, dans le milieu urbain, les femmes utilisent davantage des méthodes modernes (17 %) que des méthodes traditionnelles (9 %). Une tendance contraire est observée en milieu rural (1 % pour les méthodes modernes contre 3 % pour les méthodes traditionnelles).

Tableau 21.1.– Taux (%) de prévalence contraceptive selon le milieu de résidence et la méthode utilisée au Burkina Faso (femmes en union)

| Milieu | Méthodes modernes | Méthodes traditionnelles | Toutes méthodes |
|---|---|---|---|
| Urbain | 17 | 9 | 26 |
| Rural | 1 | 3 | 4 |
| *Source* : EDS 1993, Rapport définitif. | | | |

Au niveau de l'utilisation future des méthodes de contraception, l'enquête indique que 54 % des femmes en union qui n'étaient pas utilisatrices au moment de l'enquête ne veulent pas le devenir, alors que 30 % comptent devenir utilisatrices et 15 % n'ont pas encore décidé. La raison la plus fréquemment donnée au manque d'intérêt pour la contraception est le désir d'avoir des enfants supplémentaires (41 %).

Au niveau des opinions et des attitudes, les résultats de l'enquête montrent qu'au moins 69 % des femmes en âge de procréer et conscientes de l'existence des méthodes de contraception approuvent la planification familiale. Cependant, seules 25 % des femmes en union ont abordé ce sujet au moins une fois avec leur conjoint. Le volet masculin de l'enquête a révélé que les hommes sont plus informés sur l'existence des méthodes de contraception

que les femmes : 86 % et 66 % respectivement ; 83 % des hommes connaissent au moins une méthode moderne de contraception, quel que soit leur état matrimonial.

En comparant les réponses des conjoints, les résultats de l'EDS montrent que dans 45 % des cas, les deux conjoints approuvent la planification familiale, et dans 13 % la désapprouvent tous deux. Bien que dans plusieurs couples les femmes connaissent l'opinion de leur époux (78 % pour l'approbation et 48 % pour la désapprobation), l'enquête indique un certain manque de communication entre les conjoints en ce qui concerne la planification familiale. En effet, dans 72 % des couples, la planification familiale n'est jamais un sujet de conversation.

L'EDS montre que la taille idéale de la famille est plus grande pour les hommes (7,1 enfants) que pour les femmes (5,7 enfants). De plus, chez 54 % des couples interviewés, les hommes veulent un plus grand nombre d'enfants que les femmes. C'est seulement chez 18 % des couples qu'hommes et femmes veulent le même nombre d'enfants. Chez 28 % des couples, la femme veut plus d'enfants que son époux.

L'Enquête sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) de 1995-1996

Une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) en matière de planification familiale, de sida, de maladies sexuellement transmissibles et d'éducation à la vie familiale a été menée sur le plan national (données recueillies du 15 décembre au 18 janvier 1996). Comme l'EDS, l'Enquête CAP a confirmé que, malgré le niveau élevé de connaissance de la planification familiale et des méthodes de contraception, ainsi que de l'endroit où l'on peut s'en procurer, le taux d'utilisation de ces méthodes était plutôt bas au moment de l'étude : 25 % des femmes et 37,8 % des hommes en milieu urbain et 4,2 % des femmes et 11,5 % des hommes en milieu rural utilisaient une méthode moderne de contraception (38,1 % des femmes en milieu urbain et 27,1 % des femmes en milieu rural utilisaient une méthode de contraception, moderne ou traditionnelle).

Tableau 21.2.– Taux (%) de prévalence contraceptive selon le milieu de résidence et le sexe des utilisateurs

| Milieu | Toutes méthodes | | Méthodes modernes | |
|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Urbain | 48,7 | 38,1 | 37,8 | 25,0 |
| Rural | 29,9 | 27,1 | 11,5 | 4,2 |

*Source :* Enquête CAP 1996, Rapport provisoire.

Au niveau des rapports dans les familles, l'Enquête CAP montre que :

– Les membres d'une famille se consultent quand il y a des problèmes à résoudre. Cependant, les femmes sont plus souvent consultées comme mères que comme épouses. Les hommes sont par contre consultés autant comme pères que comme époux, et parfois en tant que frères.

– En milieu rural, les conjoints interviennent davantage dans la gestion des ressources des uns et des autres qu'en milieu urbain. Les hommes interviennent plus dans les ressources financières de leurs épouses, que celles-ci dans les leurs. De plus, en général, le mari est la personne qui est responsable de la gestion des ressources.

Grâce à l'Enquête CAP, on a une idée sur la manière dont les décisions concernant la gestion des ressources et autres problèmes sont prises. Mais certaines questions demeurent : par exemple, pourquoi les femmes consultent-elles plus leur époux que l'inverse ? quels sont les liens qui existent entre la prise de décision et la polygamie ? Ce sont des questions importantes qui ont besoin d'être explicitées.

En ce qui concerne les décisions en matière de fécondité, l'Enquête CAP montre que le nombre d'enfants désirés n'est pas un sujet habituel de conversation au Burkina Faso : seules 13,8 % des femmes en milieu rural disent qu'elles ont eu à en discuter avec leur époux, contre 48,5 % des femmes du milieu urbain. Le même écart entre milieu rural et urbain est observé au niveau des hommes (19 % et 57 % respectivement). De plus, 31,3 % des femmes du milieu rural et 11,2 % de celles du milieu urbain ne savent pas quel est le nombre d'enfants qu'elles aimeraient avoir. Un résultat intéressant concerne le fait que certaines personnes (surtout des femmes) disent qu'elles ne parlent pas du nombre d'enfants qu'elles désirent parce qu'elles ont peur de la réaction de leur conjoint. Il faut cependant noter que très peu de personnes interrogées ont une attitude fataliste en donnant des réponses comme « c'est Dieu qui décide ».

Tableau 21.3.– Proportion (%) des épouses qui ont abordé le sujet de la fécondité avec leur époux

| Milieu | Ont déjà abordé le sujet avec leur époux | Ne connaissent pas le nombre d'enfants désirés |
|---|---|---|
| Urbain | 48,5 | 11,2 |
| Rural | 13,8 | 31,3 |
| *Source* : tableau construit à partir des résultats de l'étude CAP (Rapport provisoire). | | |

Les résultats des deux enquêtes montrent que le taux d'utilisation des méthodes contraceptives (toutes méthodes confondues) a augmenté d'environ 12 points en milieu urbain (26 % à 38%) et d'environ 23 points en milieu rural (4 % à 27 %) entre 1993 et 1996. Ils montrent aussi que l'écart entre

connaissance et pratique de la planification familiale, ainsi que le manque de communication entre époux sur les questions relatives à la planification familiale persistent entre 1993 et 1996. Par conséquent, il faut chercher, entre autres, à savoir pourquoi, malgré la disponibilité de plusieurs méthodes modernes, les méthodes traditionnelles sont toujours utilisées, comment les décisions concernant la pratique de la planification familiale sont prises, et quelles sont les raisons de la croissance du taux d'utilisation de la contraception.

L'Enquête CAP et (dans une moindre mesure) l'EDS ont certainement amélioré la connaissance des questions de prise de décision dans la famille et soulignent l'importance de la question. La présente étude améliorera la connaissance des questions de fécondité et complétera l'EDS et l'Enquête CAP.

### *Futur programme de recherche*

Au niveau du Gouvernement

Le Conseil National de la Population (Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 1996*b*) a inclus dans le volet socioculturel et démographique de son programme de recherche un projet de recherche (qui n'a pas encore démarré) sur « la transition des méthodes traditionnelles aux méthodes modernes de planification familiale », dont l'objectif est d'identifier et d'observer les populations qui utilisent les méthodes modernes de contraception, pour expliquer leur comportement. Cette information sera recueillie en vue de développer une stratégie pour améliorer l'utilisation des méthodes modernes de contraception dans d'autres populations. Notre étude, dont les objectifs sont décrits ci-dessus, complétera celle du CONAPO pour la connaissance des questions de population au Burkina Faso. En effet, elle couvre plus de questions et ciblera les utilisateurs et non utilisateurs, afin de mieux comprendre les différences entre les deux groupes.

Au niveau des institutions nationales de recherche

Une autre étude (« Les déterminants de la fécondité, recherches socio-anthropologiques ») est menée dans le cadre du Laboratoire de Santé Communautaire, Projet de prestation de services de santé et de planification familiale, Province de Bazega, Burkina Faso. L'étude est limitée à une province, mais elle combine des données quantitatives et qualitatives.

Comme dans le cas du projet de recherche identifié par le CONAPO, le champ de la présente étude est plus vaste puisque celle-ci traite de plusieurs questions et cible deux groupes ethniques supplémentaires : les Dagara et les Nuni. Cela permettra de faire des études comparatives qui indiqueront les différences éventuelles qui existent entre ces trois groupes ethniques (Moosé, Dagara et Nuni), et d'une région à l'autre dans le cas du groupe ethnique des Moosé.

## MÉTHODOLOGIE

### *Collecte des données*

Sources des données

Deux types de données seront utilisées pour atteindre les objectifs de l'étude : (a) des données quantitatives, dont la collecte se fera par des enquêtes individuelles ; (b) des données qualitatives, dont la collecte se fera par des groupes de discussion thématique (*focus groups*). La combinaison de ces deux types de données a été utilisée avec succès en République Centrafricaine pour l'élaboration du Code des personnes et de la famille. De plus, ces deux méthodes sont complémentaires et donc nécessaires pour appréhender un phénomène aussi complexe que le processus de prise de décision en matière de fécondité et de gestion de la famille. En effet, les enquêtes individuelles permettent d'obtenir des informations précises sur la vie des personnes interrogées, alors que les groupes de discussion thématique permettent d'obtenir les opinions des participants (sur la base de leur expérience propre et de leur connaissance de la communauté étudiée) sur des thèmes importants mais difficiles à aborder au niveau individuel. De plus, les groupes de discussion thématique permettent des échanges d'avis opposés, voire contradictoires, pouvant permettre l'élaboration de consensus.

Les enquêtes individuelles auront lieu avant les groupes de discussion thématique. Leur nombre sera supérieur au nombre de participants aux groupes de discussion. Cependant, tous les participants aux groupes de discussion subiront l'enquête individuelle, afin de les identifier. Par conséquent, à l'exception de l'âge, le critère de sélection des participants sera le même pour les deux opérations. En effet, toute mère mariée de plus de 15 ans peut participer à l'enquête individuelle, alors que, comme il le sera expliqué plus loin, il faut appartenir à des groupes d'âge spécifiques pour participer aux groupes de discussion.

Méthodes de collecte des données

– *Les enquêtes individuelles*

Chaque participant(e) sera soumis(e) à un questionnaire individuel. Le nombre exact de participants aux enquêtes individuelles sera déterminé plus tard sur les sites. A priori, nous pensons qu'il sera environ de 125 personnes par site.

– *Les groupes de discussion thématique*

Contrairement aux enquêtes individuelles, qui donneront des informations précises, la technique des groupes de discussion thématique est utilisée pour obtenir des informations à tendance générale sur la base d'opinions issues de débats potentiellement contradictoires. Les discussions ou débats sont conduits de façon anonyme, sans aucune pression sur les

participants. En effet, bien que les enquêteurs connaissent l'identité et le statut des participants, leur droit de parole n'est pas lié à leur identité ni à leur statut. La première chose requise par cette méthode est la sélection des participants et la formation des groupes qui sont constitués sur la base de deux types de variables indépendantes : les variables homogènes et les variables hétérogènes.

Les variables homogènes sont utilisées pour sélectionner les participants à l'étude, c'est-à-dire que tous les participants doivent avoir les mêmes valeurs sur ces variables, qui doivent être considérées comme des variables à effets contrôlés. Les variables hétérogènes sont importantes, car leurs effets sont évalués dans l'étude, et elles sont utilisées pour former les groupes de discussion thématique. Comme au niveau des variables homogènes, les membres d'un groupe donné doivent avoir les mêmes valeurs sur les variables hétérogènes. L'idée est de comparer les réponses d'un groupe à celles d'un autre à propos des concepts discutés. Les différences obtenues sont expliquées comme étant les effets des différences entre les groupes, donc des variables hétérogènes. Par conséquent, contrairement aux variables homogènes, les participants doivent avoir, d'un groupe à l'autre, des valeurs différentes sur ces variables. Sur la base de ce qui précède, dans les études utilisant les techniques de groupes de discussion thématique, seule la variance entre groupes est expliquée, puisque la variance à l'intérieur d'un groupe est nulle par définition.

L'étude de plusieurs variables hétérogènes donne plus d'informations mais exige la constitution de plusieurs groupes, ce qui élève le coût et la durée de l'étude. Par conséquent, à cause de la limitation du temps et des ressources financières, seul un nombre restreint de variables hétérogènes est considéré. Les variables qui sont examinées dans cette étude pour les groupes de discussion thématique sont décrites dans les deux encadrés.

Bien que la contraception ne soit pas un critère de sélection des participants aux groupes de discussion, la connaissance de cette information sera utilisée dans l'interprétation des discussions des groupes auxquels participent les utilisatrices/utilisateurs. L'avantage de mélanger les utilisatrices et les non-utilisatrices est que les premières peuvent indirectement influencer les autres sur les avantages de la planification familiale, durant les discussions de groupes.

Les groupes d'âges seront formés sur la base de l'âge des femmes. Les époux de ces femmes auront donc tendance à être plus âgés, puisque les hommes se marient en général plus tard que les femmes. Par conséquent, il y aura moins de groupes de discussion thématique pour les hommes dont les âges auront tendance à se concentrer. Nous sommes consciente qu'il serait souhaitable que les groupes d'âge soient continus de 15 à 70 ans, afin que toutes les personnes appartenant à cet intervalle fassent partie de la population cible. Nous avons décidé de prendre trois groupes d'âge disjoints pour les groupes de discussion thématique car : (a) retenir beaucoup de catégories augmenterait le nombre de groupes de discussion, ce qui augmenterait à son

tour le coût et la durée de l'étude ; (b) ces trois groupes représentent bien les différences intéressantes pour cette étude.

À partir de ces variables, au plus 18 groupes de discussion thématique seront formés (3 x 3 x 2, c'est-à-dire les trois catégories d'âge x les trois groupes ethniques x les deux sexes), mais ce nombre peut être plus petit car, comme déjà souligné, il se pourrait qu'il y ait moins de groupes de discussion masculins. Chaque ethnie sera représentée au plus par six groupes. Pour chaque ethnie, deux groupes supplémentaires seront formés pour les instruits/alphabétisés (un pour les hommes, un pour les femmes). Chaque groupe aura au maximum 10 participants et au minimum 8. Il y aurait donc un maximum de 240 personnes qui participeraient aux groupes de discussion.

Variables homogènes

1. Statut matrimonial – Tous les participants doivent être actuellement mariés (toutes définitions de mariage confondues, à l'exception des unions consensuelles).

2. Zone de résidence – Tous les participants doivent être résidents de chefs-lieux de département (milieu rural) avec une population à prédominance Dagara, Moosé ou Nuni (à identifier), dans lesquels la population a accès à la gamme complète des méthodes de contraception et à l'alphabétisation.

3. Instruction – Au Burkina Faso, les résidents des zones rurales sont pour la plupart illettrés (à l'exception des personnes retraitées qui sont retournées dans leur village d'origine, des fonctionnaires en poste dans ces villages, ou des personnes qui ont été alphabétisées). Étant donné que l'éducation est considérée comme une variable importante, toutes les personnes alphabétisées, seront interrogées individuellement (si elles remplissent les critères de sélection des participants à l'étude) et participeront à des groupes de discussion thématique. L'instruction est définie comme le fait de savoir lire et écrire, car nous pensons que cela indique bien le degré d'efficacité de l'instruction formelle ou de l'alphabétisation.

4. Utilisation des méthodes de contraception – Le taux d'utilisation de la contraception est bas en milieu rural. Par conséquent, il aurait été souhaitable que tous les utilisateurs identifiés à travers les cliniques de planification familiale ou l'enquête individuelle participent à des groupes de discussion thématique séparés. Cependant, à travers nos discussions avec le personnel de santé (sages-femmes), il s'est avéré qu'une telle approche n'est pas la meilleure, puisqu'une grande partie des utilisatrices en milieu rural le sont sans l'accord de leur conjoint. Par conséquent, ces femmes refuseraient d'être réunies sur la base de ces critères. Les questions d'éthique exigeant la transparence, nous ne pouvons que respecter les vœux des personnes interrogées.

Variables hétérogènes

1. Âge – Trois groupes seront considérés (15-25 ans, 30-45 ans et 50-70 ans). Les deux premiers groupes ont été choisis parce que nous pensons qu'ils ont des points de vue différents, quoique étant tous les deux en âge de procréation et par conséquent la cible des programmes de planification familiale. Le troisième groupe (celui des aînés) a été choisi parce qu'il comprend les beaux-parents, tantes et oncles qui peuvent influencer les membres des deux premiers groupes. S'il s'avère difficile de déterminer l'âge, les critères suivants seront utilisés pour sélectionner les participants : jeunes mariés avec enfants âgés de moins de 10 ans, pour le premier groupe ; mariés depuis un certain temps avec enfants de 10 ans et plus, pour le second groupe ; mariés et ayant au moins un beau-fils ou une belle-fille, pour le troisième groupe.

2. Sexe – femme ou homme.

3. Groupe ethnique – Les personnes interrogées seront Dagara, Moosé ou Nuni.

### *Analyse des données*

Les variables

*– Les variables indépendantes*

En plus des variables choisies pour les groupes de discussion thématique, les variables suivantes seront cernées à travers les enquêtes individuelles : religion, migration, type d'occupation (activité génératrice de revenu ou pas), âge au mariage, type de mariage (monogamie ou polygamie), niveau d'information (contraception, maladies sexuellement transmissibles, code de la famille, etc.), degré d'autonomie, degré de communication entre conjoints, préférence à l'égard des enfants sur la base de leur sexe, degré de participation des conjoints aux besoins du ménage en biens de consommation courante et en biens d'équipement, niveau d'ingérence de la famille étendue dans la vie des familles nucléaires.

*– Les variables dépendantes*

Ce sont l'utilisation de la contraception et la fécondité.

Le tableau 21.4 reprend les hypothèses à tester, tandis que les tableaux 21.5 et 21.6 indiquent les variables requises pour tester chaque hypothèse.

Tableau 21.4.– Rappel des hypothèses des objectifs 1 et 2

| Numéro | Hypothèse |
|---|---|
| 1.1 | Les femmes ont du pouvoir car elles participent aux prises de décision concernant le nombre d'enfants qu'elles désirent, le nombre d'enfants qu'elles conçoivent et l'utilisation des méthodes de contraception. Ce pouvoir peut être différent de celui qu'exercent les hommes dans les mêmes domaines. |
| 1.2 | Une perspective d'augmentation du pouvoir de prise de décision de la femme à travers sa progéniture (traduite par une sécurisation) influence le nombre des enfants qu'elle désire et conçoit, ainsi que sa décision d'utiliser ou non des méthodes de contraception. Par conséquent, plus une femme perd des enfants, plus elle en concevra. |
| 1.3 | Plus une femme est âgée et a plusieurs enfants vivants, plus elle participe aux prises de décision, dans sa famille nucléaire et dans celle de ses enfants. |
| 1.4 | Les décisions concernant le nombre d'enfants conçus et l'utilisation de la contraception et celles qui touchent à la gestion de la famille sont plus négociées entre les conjoints aujourd'hui que par le passé. Par conséquent, les conjoints des jeunes générations ont une meilleure communication interpersonnelle et abordent des thèmes plus variés, et la femme participe plus ouvertement à la prise de décision. |
| 1.5 | Le degré d'implication des membres de la famille étendue dans le processus de prise de décision de la famille nucléaire a baissé avec le temps. |
| 1.6 | Dans les jeunes couples, les femmes sont plus autonomes. |
| 1.7 | Les femmes protègent leurs filles, avec qui elles entretiennent des relations de complicité. Par contre, elles sont dures et strictes avec leurs co-épouses (dans les couples polygames), leurs belles-sœurs (épouses de leurs frères) et leurs belles-filles, avec qui elles entretiennent des relations de rivalité. Par conséquent, leur participation à des prises de décision sera différente si ces décisions concernent leurs filles ou bien les autres femmes. |
| 1.8 | Il n'y a pas de liens directs entre le nombre d'enfants désirés et conçus, l'utilisation de la contraception et le degré de contribution de la femme aux besoins du ménage en biens de consommation courante et en biens d'équipement. |
| 1.9 | Plus le degré de contribution de la femme aux besoins du ménage en biens de consommation courante et en biens d'équipement est élevé, plus elle participe à la prise de décision dans son foyer et plus elle est autonome. |
| 1.10 | La femme joue un rôle plus important que celui de l'homme dans l'éducation traditionnelle des enfants (garçons et filles jusqu'à l'âge de 7 ans). |
| 1.11 | La femme joue un rôle aussi, sinon plus important que celui de l'homme dans l'espacement des naissances et la reprise des rapports sexuels après une naissance. |
| 2.1 | Contrairement aux pays de l'Asie du Sud, en Afrique subsaharienne (du moins chez les Dagara, Moosé et Nuni du Burkina Faso), les parents ne font pas un effort conscient et calculé pour un traitement différencié des filles au profit des garçons. |
| 2.2 | La répartition naturelle des enfants par sexe influence le nombre d'enfants mis au monde, car les couples cherchent à ce que les deux sexes soient représentés parmi leurs enfants. |

Tableau 21.5.– Variables requises pour tester les hypothèses liées à l'objectif 1 : établir des liens entre la fécondité, l'utilisation des méthodes contraceptives et le pouvoir de prise de décision de la femme

| Hypothèse | Variables à examiner | Méthode de collecte des données |
|---|---|---|
| 1.1 | Sexe (homme/femme) ;<br>Participation aux décisions (nombre d'enfants désirés, conçus, utilisation de la contraception) ;<br>Nombre d'enfants vivants | Enquête individuelle<br>Groupe de discussion |
| 1.2 | Insécurité (oui/non) ;<br>Nombre d'enfants désirés, conçus, vivants ;<br>Utilisation de la contraception | Enquête individuelle<br>Groupe de discussion |
| 1.3 | Âge de la femme ; nombre d'enfants vivants par sexe ; nombre de décisions pour lesquelles la femme est consultée | Enquête individuelle |
| 1.4 | Participation aux décisions :<br>Nombre d'enfants désiré, conçus ;<br>Utilisation de la contraception ;<br>Nombre d'enfants vivants ;<br>Gestion de la famille (éducation des enfants [oui/non] ; contribution aux besoins de la famille en biens de consommation courante et en biens d'équipement) ; communication entre conjoints ;<br>Âge (homme, femme) | Enquête individuelle<br>Groupe de discussion |
| 1.5 | Degré d'implication de la famille étendue ;<br>Âge (homme, femme) | Enquête individuelle |
| 1.6 | Autonomie de la femme ;<br>Âge (homme, femme) | Enquête individuelle<br>Groupe de discussion |
| 1.7 | Rapports belles-mères/belles-filles ;<br>Rapports entre belles-sœurs ;<br>Traitement souhaité pour belles-filles ;<br>Traitement souhaité pour filles | Enquête individuelle<br>Groupe de discussion |
| 1.8 | Nombre d'enfants désirés, conçus et vivants ;<br>Utilisation de la contraception (oui/non) ;<br>Contribution aux besoins de la famille en biens de consommation courante et en biens d'équipement | Enquête individuelle |
| 1.9 | Contribution aux besoins de la famille en biens de consommation courante et en biens d'équipement ;<br>Nombre d'enfants désirés, conçus ;<br>Utilisation de la contraception ;<br>Nombre d'enfants vivants ;<br>Degré d'autonomie | Enquête individuelle<br>Groupe de discussion |
| 1.10 | Éducation des enfants (oui/non) ;<br>Sexe (homme/femme) | Enquête individuelle<br>Groupe de discussion |
| 1.11 | Participation aux décisions (espacement des naissances ; reprise des rapports sexuels) ;<br>Sexe (homme/femme) | Enquête individuelle |

Tableau 21.6.– Variables requises pour tester les hypothèses liées à l'objectif 2 : déterminer l'existence d'une préférence pour les garçons par rapport aux filles

| Hypothèse | Variables à examiner | Méthode de collecte des données |
|---|---|---|
| 2.1 | Pratiques : soins/aliments donnés aux garçons/filles | Enquête individuelle |
| 2.2 | Nombre d'enfants désirés par sexe ;<br>Nombre d'enfants conçus et vivants par sexe | Enquête individuelle |

Méthodes d'analyse

Chaque objectif fera l'objet d'au moins un article à publier. Au niveau de l'enquête individuelle, des questions ont été développées pour recueillir les données nécessaires pour atteindre chaque objectif et sous-objectif. Par conséquent, une analyse par pourcentages et par régressions multivariées sera faite à partir du questionnaire individuel.

Au niveau des groupes de discussion thématique, les opinions obtenues seront analysées à l'aide de logiciels appropriés. Les résultats de ces analyses seront aussi utilisés pour le test des hypothèses, comme ce sera le cas pour ceux des enquêtes individuelles.

### *Échantillonnage et sites de l'étude*

La population cible proviendra du chef-lieu d'un département (à déterminer) de la province du Ioba pour les Dagara, de Barsalogho, chef-lieu d'un département de la province du Sanmatenga pour les Moosé, et du chef-lieu d'un département (à déterminer) de la province de la Sissili pour les Nuni. Ces provinces ont été choisies en tenant compte de la distance de Ouagadougou (la capitale, lieu de résidence du chercheur). La province de Ioba est située dans la région du sud-ouest du pays, la province de Sanmatenga est située dans celle du centre-nord, et la province de la Sissili dans la région du centre-sud.

En dehors de la prédominance ethnique, les critères de choix des sites de l'étude sont les suivants : chaque site doit être un chef-lieu de département, avec un centre médical (avec ou sans antenne chirurgicale : dans l'un ou l'autre cas, la gamme complète des méthodes modernes de contraception doit y être disponible) ; l'existence d'un programme d'alphabétisation recensé par l'Institut National d'Alphabétisation est aussi requise.

L'unité d'échantillonnage sera le couple (monogame ou polygame) avec enfant(s) (en cas de polygamie, toutes les femmes seront interrogées). Comme déjà indiqué, les femmes des couples ciblés devraient être âgées d'au moins 15 ans pour les enquêtes individuelles, et appartenir aux groupes d'âges de 15-25 ans, 30-45 ans et 50-70 ans pour les groupes de discussion thématique. Les hommes seront choisis en tant qu'époux de ces femmes mariées. À partir de cette population identifiée au niveau de chaque chef-lieu de département (sans tenir compte du quartier de provenance des individus), un échantillon aléatoire d'au moins 50 % des couples retenus subira l'enquête individuelle, et certains de ces couples participeront aux groupes de discussion thématique. Au niveau de l'enquête individuelle, époux et épouse(s) seront interrogés en même temps, mais individuellement.

Cependant, pour pouvoir cerner l'impact de la polygamie et de la monogamie, l'échantillon sera tiré en tenant compte des proportions de couples polygames et monogames dans les villages étudiés. Les ménages des chefs de village et de terre, s'il y en a, seront exclus a priori de la population cible. En effet, ces ménages risquent de biaiser les résultats par leurs caractéristiques à tendance particulière (plus grand nombre de femmes et d'enfants que la moyenne).

## LIMITES DE L'ÉTUDE

L'Afrique étant un vaste continent, il aurait été intéressant d'entreprendre cette étude dans d'autres pays, pour permettre des études comparatives. De plus, l'étude en milieu urbain des groupes ethniques ciblés serait très intéressante. Mais faute de temps et de ressources financières, seuls le milieu rural et le Burkina Faso seront étudiés.

Une autre limite importante concerne la méthodologie utilisée pour la collecte des données. Étant donné qu'un accent est mis sur le processus de prise de décision et sur son évolution dans le temps, les données les plus appropriées seraient des données recueillies longitudinalement, ou en tout cas sur une assez longue période, et de façon itérative. Cependant, faute de ressources financières et de temps, une étude longitudinale ou une étude à passages répétés ne peuvent pas être entreprises. Les participants étant de différents groupes d'âges, nous espérons qu'il sera possible de recueillir des données importantes sur le processus de prise de décision dans les familles et sur son évolution.

Dans la famille des techniques de collecte de données qualitatives, la technique des groupes de discussion thématique a été critiquée par les anthropologues, qui préfèrent les entretiens individuels en profondeur ou l'observation participante. C'est parce qu'ils pensent que les groupes de discussion donnent une information biaisée sur le sujet étudié. Bien qu'un tel

point de vue puisse être valide, nous pensons que le problème sera minimisé dans cette étude, puisque les groupes de discussion thématique seront utilisés pour recueillir des informations complémentaires sur des thèmes spécifiques. La majeure partie des informations sera recueillie à travers les enquêtes individuelles.

Puisque les enquêtes seront conduites en dagara, mooré et nuna, par souci d'homogénéité, il aurait été nécessaire que les questionnaires soient traduits dans ces langues avant l'enquête. Cependant, faute de temps et de ressources financières, cela ne sera pas possible. Nous allons essayer de résoudre ce problème en donnant aux enquêteurs un manuel qui leur fournira une définition de tous les concepts utilisés dans le questionnaire. Le manuel informera les enquêteurs sur la conduite à tenir durant la passation du questionnaire. Il aurait été intéressant que chaque groupe ethnique soit représenté par au moins deux sites en milieu rural. Cependant, étant donné les contraintes de temps et de ressources financières, seul un site sera étudié par groupe ethnique.

Enfin, vu les recommandations de la CIPD et les résultats de plusieurs études, celle-ci devrait cibler les adolescents et les personnes célibataires qui participent, tout comme les personnes mariées, aux négociations touchant la sexualité et qui ont un impact sur la fécondité. Indépendamment du manque de ressources et de temps maintes fois souligné, nous avons décidé de nous limiter aux couples légitimement mariés car, en milieu rural, les relations sexuelles hors mariage sont plutôt une exception (Enquête CAP, 1996). De plus, lorsque de telles relations existent, elle sont si sévèrement punies qu'elles ne peuvent pas faire l'objet d'une enquête.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


ADAMS, A., et S. CASTLE (1994), « Gender Relations and Household Dynamics », dans : G. Sen *et al.*, éd., *Population Policies Reconsidered: Health, Empowerment, and Rights*, Harvard University Press, Boston, p. 161-173.

AMADIUME, I. (1987), *Male Daughters, Female Husbands: Gender and Sex in an African Society*, Zed Books, London, New Jersey.

BA KONARE, A. (1993), *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali (des temps mythico-légendaires au 26 mars 1991). Précédé d'une analyse sur le rôle et l'image de la femme dans l'histoire du Mali*, Éditions Jamana, Bamako.

BALK, D. (1994), « Individual and Community Aspects of Women's Status and Fertility in Rural Bangladesh », *Population Studies*, vol. 48, p. 21-45.

BATLIWALA, S. (1994), « The Meaning of Women's Empowerment: New Concepts from Action », dans : G. Sen *et al.*, éd., *Population Policies Reconsidered: Health, Empowerment, and Rights*, Harvard University Press, Boston, p. 127-138.

BAUMANN, H., et D. WESTERMANN (1947), *Les Peuples et les Civilisations de l'Afrique...*, Paris, Payot.

BISILLIAT, J., éd. (1992), *Relations de genre et développement. Femmes et sociétés*, ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, Paris.

BISILLIAT, J. (1992), « Introduction », dans : J. Bisilliat, éd., *Relations de genre et développement. Femmes et sociétés*, ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, Paris, p. 11-23.

BLAISURE, K. R., et K. R. ALLEN (1995), « Feminists and the Ideology and Practice of Marital Equality », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 57, n° 1, p. 5-19.

BONGAARTS, J., O. FRANK et R. LESTHAEGHE (1984), « The Proximate Determinants of Fertility in Sub-Saharan Africa », *Population and Development Review*, vol. 10, n° 3, p. 511-537.

BOSERUP, E. (1991) « Causes and Effects of Disequilibria in Food Production », dans : F. Gendreau, C. Meillassoux, B. Schlemmer et M. Verlet, éd., *Les spectres de Malthus. Déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*, ORSTOM et CEPED, Paris, p. 33-40.

CLIGNET, R. (1970), *Many Wives, Many Powers: Authority and Power in Polygynous Families*, Northwestern University Press, Evanston.

D'ALMEIDA, I. A. (1994), *Francophone African Women Writers. Destroying the Emptiness of Silence*, University Press of Florida, Gainesville, Tallahassee.

D'ALMEIDA, I. A. (1996), « Cartographie des féminismes africains », communication, Colloque international sur la recherche féministe dans la francophonie, Québec, 24-28 septembre 1996.

DENIEL, Raymond (1985), *Femmes des villes africaines*, INADES Édition, Abidjan.

DYSON, T., et M. MOORE (1983), « On Kinship Structure, Female Autonomy and Demographic Behaviour in India », *Population and Development Review*, vol. 9, n° 1, p. 35-60.

EDS 1993 : Burkina Faso, Institut National de la Statistique et de la Démographie, et Macro International Inc. (1994), *Enquête Démographique et de Santé, Burkina Faso, 1993.*

FEDERICI, N., K. O. MASON et S. SOGNER, éd. (1993*), Women's Position and Demographic Change*, Clarendon Press, Oxford.

FERREE, M. M. (1990), « Beyond Separate Spheres: Feminism and Family Research », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, n° 4, p. 866-884.

FOUCAULT, M. (1984), *Michel Foucault: Beyond Structuralism and Humanities. With an Afterword by Michel Foucault,* University of Chicago Press.

HOODFAR, H. (1995), « Population Policy and Gender Equity in Post-Revolutionary Iran », dans : C. Makhlouf Obermeyer, éd., *Family, Gender, and Population in the Middle East: Policies in Context*, American University in Cairo Press, p. 105-135.

JEJEEBHOY, S. J. (1995*), Women's Education, Autonomy, and Reproductive Behaviour: Experience from Developing Countries*, Clarendon Press, Oxford.

JUNG, A. (1994), *Seven Sisters: Among the Women of South Asia*, Penguin Books, India.

KNODEL, J., Sittitrai WERASIT et T. BROWN (1990), *Focus Group Discussions for Social Science Research: A Practical Guide with an Emphasis on the Topic of Ageing*, Research Report 90-3, University of Michigan.

LALLEMAND, S. (1977), « Une famille mossi », *Recherches Voltaïques* 17, Paris-Ouagadougou, CNRS-CVRS.

*La recherche féministe dans la francophonie*, Colloque International, Québec, 24-28 septembre 1996.

LASSONDE, L. (1996), *Les défis de la démographie : quelle qualité de vie pour le XXI^e siècle* ?, La Découverte, Paris.

LEGRAND, T. K., et S. M. Cheikh MBACKE (1995), « Sex Differences in Mortality Among Young Children in the Sahel », *Population Bulletin of the United Nations*, n° 39, p. 79-111.

LESTHAEGHE, R., et J. SURKYN (1988), « Exchange, Production and Reproduction: Women in Sub-Saharan Demographic Regimes », *IPD-Working Paper,* n° 1, Vrije Universiteit Brussel, Bruxelles.

MACINTOSH, A. C., et J. L. FINKLE (1995), « The Cairo Conference on Population and Development: A New Paradigm », *Population and Development Review*, vol. 21, n° 2, p. 223-260.

MAHMUD, S., et A. JOHNSTON (1994), « Women's Status, Empowerment, and Reproductive Outcomes », dans : G. Sen *et al.,* éd., *Population Policies Reconsidered: Health, Empowerment, and Rights*, Harvard University Press, Boston, p. 151-159.

MAKINWA, P., et A.-M. JENSEN, éd. (1995*), Women's Position and Demographic Change in Sub-Saharan Africa*, IUSSP, Liège.

MASON, K. O (1993), « The Impact of Women's Position on Demographic Change During the Course of Development », dans : N. Federici *et al.*, éd., *Women's Position and Demographic Change*, Clarendon Press, Oxford, p. 19-42.

MEILLASSOUX, C. (1977), *Femmes, greniers et capitaux*, Maspéro, Paris.

MHLOYI, M. (1994), « Status of Women, Population and Development », IUSSP Distinguished Lecture Series on Population and Development, International Conference on Population and Development.

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, Conseil National de la Population (1996*a*), *Enquête de connaissances, attitudes, pratiques (CAP) sur la planification familiale, le sida, les maladies sexuellement transmissibles et l'éducation à la vie familiale*, Sud-Consult, Ouagadougou.

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, Conseil National de la Population (1996*b*), *Programme-cadre modulaire de Recherches en population et développement pour le Conseil National de la Population (CONAPO)*, Ouagadougou.

MINISTERE DES FINANCES, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (Bureau Central du Recensement), et MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ACTION SOCIALE (1995), *Résultats de l'enquête socio-anthropologique pour l'élaboration du code de la famille. Rapport final d'analyse*, Bangui.

NATIONS UNIES (1995), *Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994*, Nations Unies, New York.

OKOJIE, C. E. E. (1991), « Women's Economic Activities and Family Life Among Rural and Urban Households in Bendel State of Nigeria », *Conférence Femme, Famille et Population, Ouagadougou, 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 546-560 (Union for African Population Studies).

OLSON, D. H., et C. RABUNSKY (1972), « Validity of Four Measures of Family Power », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 34, n° 2, p. 224-234.

ONI, J. B. (1996), « Qualitative Exploration of Intra-Household Variations in Treatment of Child Illness in Polygynous Yoruba Families: The Use of Local Expressions », *Health Transition Review*, vol. 6, n° 1, p. 57-69.

OPPONG, C., éd. (1987), *Sex Roles, Population and Development in West Africa: Policy-Related Studies on Work and Demographic Issues*, Heinemann, Portsmouth, N.H., et James Currey, Londres.

OPPONG, C., et R. WERY (1994), « Women's Roles and Demographic Change in Sub-Saharan Africa », *IUSSP Policy and Research Paper*, n° 5, Liège.

OUEDRAOGO, C. (1996), *Les déterminants de la fécondité. Recherches socio-anthropologiques. Document méthodologique*, UERD, Ouagadougou.

PAULME, D., éd. (1971), *Women of Tropical Africa*, University of California Press, Berkeley et Los Angeles.

ROMERO, P. W., éd. (1988), *Life Histories of African Women*, The Ashfield Press, Londres.

ROUDI, F., et L. ASHFORD (1996), *Les hommes et le planning familial en Afrique*, Population Reference Bureau.

SAFILIOS-ROTHSCHILD, C. (1970), « The Study of Family Power Structure: A Review 1960-1969 », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 32, November, p. 539-552.

SAUSSOIS, J.-M., et J.-F. DORTIER (1993), « Les méandres d'une décision... », *Sciences Humaines,* hors série n° 2, mai-juin, p. 4-5.

SCOTT, J. (1986), « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review*, vol. 91, p. 1053-1075.

SEN, G., A. GERMAIN et C. LINCOLN CHEN, éd. (1994), *Population Policies Reconsidered: Health, Empowerment, and Rights*, Harvard University Press, Boston, Massachusetts.

SHAFRITZ, L., et A. ROBERTS (1994), « Forum: Focus Group for Health. The Value of Focus-Group Research in Targeting Communication Strategies: An Immunization Case Study », *Health Transition Review*, vol. 4, n° 1, p. 81-103.

TABUTIN, D., éd. (1995), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, L'Harmattan, Paris.

TABUTIN, D., et M. WILLEMS (1995), « Excess Female Child Mortality in the Developing World During the 1970s and 1980s », dans : D. Tabutin, éd., *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, L'Harmattan, Paris, p. 45-78.

UNITED NATIONS (1995), *Report of the Fourth Conference on Women (preliminary), Beijing, 4-15 September 1995,* United Nations, New York.

VAN DE WALLE, E., et F. VAN DE WALLE (1995), « A Review of the Demographic Literature on the Status and the Condition of Women in Sub-Saharan Africa », dans : P. Makinwa et A.-M. Jensen, éd., *Women's Position and Demographic Change in Sub-Saharan Africa*, IUSSP, Liège, p. 389-403.

WEINBERG, A. (1993), « Le kaléidoscope des modèles », *Sciences Humaines,* hors série n° 2, mai-juin, p. 6-9.

## LE STATUT DES FEMMES COMME FACTEUR ET CONSEQUENCE DE CHANGEMENTS DANS LES DYNAMIQUES FAMILIALES

Avec la diminution de la mortalité des enfants, la réduction de la taille des familles, le doublement, ou plus, de l'espérance de vie des parents à la puberté de leur dernier enfant, la « profession » maternelle a subi de profondes modifications.

Alors que le Nord n'a pas fini de s'adapter à ce nouveau régime démographique, l'équilibre entre les fonctions maternelles et l'exercice des nouvelles activités étant difficile à trouver, le déclenchement de la baisse de la fécondité dans les derniers pays du Sud où celle-ci n'était pas encore intervenue va probablement entraîner la généralisation de ce nouveau régime à la quasi-totalité du monde.

Ces changements des dynamiques familiales - qui s'inscrivent dans le très long terme - sont-ils des effets ou des facteurs des modifications du statut des femmes, du renforcement de leurs droits, d'une amélioration de leur condition politique, sociale, économique et sanitaire ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles le séminaire du CICRED de 1997 a tenté de répondre ; autant d'interrogations qui ont trait à des principes fondamentaux des plans d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), ou de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) ; autant de contributions à l'examen critique de l'application de ces plans.

**COMITÉ INTERNATIONAL DE COOPÉRATION DANS LES RECHERCHES NATIONALES EN DÉMOGRAPHIE**
133, Boulevard Davout - 75980 Paris Cedex 20 France
Téléphone : 33 1 56 06 20 19 - Télécopie : 33 1 56 06 21 65
E-mail : cicred@cicred.ined.fr
Serveur web : http://www.cicred.ined.fr